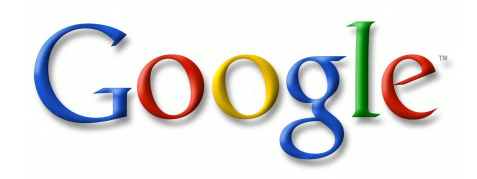

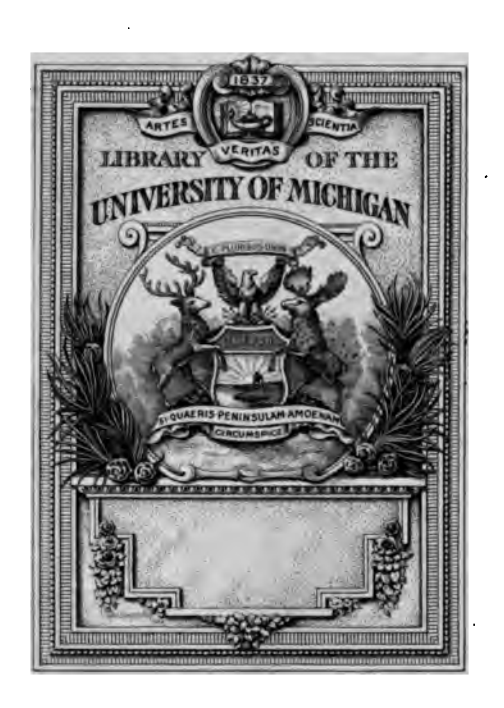
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

JOURNAL

DES SAVANTS.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

JOURNAL

DES SAVANTS.

ANNÉE 1871.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXI.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JANVIER 1871.

Juvénal et ses satires, études littéraires et morales, par Auguste Widal, professeur à la Faculté des lettres de Besançon. Paris, imprimerie Adolphe Lainé. Librairie Didier et C[e], 1869, 1 vol. in-8° de LIX-356 pages.

Depuis un certain nombre d'années, on s'occupe beaucoup chez nous de Juvénal. Dans ses spirituelles *Études de mœurs et de critique sur les poëtes latins de la décadence*, publiées en 1834 et réimprimées en 1849[1], un éminent critique, M. D. Nisard, avait exprimé, sur la sincérité des indignations du véhément satirique, des doutes contre lesquels ont depuis, de temps à autre, vivement réclamé ceux pour qui Juvénal n'était pas seulement un déclamateur de génie, mais un ami rigide, un zélé vengeur de la morale, et même, malgré les excès de crudité cynique auxquels s'emporte trop souvent son langage, des mœurs, de la pudeur. Deux grands poëtes de ce temps lui ont rendu un éclatant hommage : Lamartine, dans l'un des meilleurs, dans le meilleur peut-être de ses *Entretiens* littéraires[2], celui où il a apprécié Boileau comme il lui appartenait, avec un vif sentiment de la beauté poétique, et, de plus, une équité malheureusement devenue rare en un pareil sujet; Victor Hugo, dans le volume, d'une inspiration et d'un mouvement presque lyriques, par lequel il a solennisé le jubilé de Shakspeare[3]. Le premier, qui n'aimait ni n'estimait la satire, a recher-

[1] *Juvénal ou la déclamation*, t. I, p. 415 et suivantes de la deuxième édition. —
[2] *Cours familier de littérature*, XVI[e] entretien, 1857, t. III, p. 241 et suivantes. —
[3] *William Shakspeare*, 1864.

ché et loué de préférence, chez le terrible poëte latin, des passages d'un caractère aimable et touchant, qui reposent de son âcre sublime, exprimant, en traits quelquefois pleins de charme, sa sympathie pour certaines misères, son amour des choses honnêtes, son goût de la nature agreste et de la vie rustique, ses regrets de la simplicité et de la frugalité des anciens temps. Le côté tragique du sujet a plus attiré notre autre poëte, et a échauffé à un très-haut degré son enthousiasme; il n'a pas hésité à placer Juvénal en bien haute compagnie, avec ces quelques représentants du *grand art* qu'il appelle *les génies*[1], indiscutables, irresponsables, qui n'ont point à compter avec le goût, qu'il faut accepter tout entiers, y compris ce qui semble à une critique vulgaire leurs imperfections et leurs fautes.

Juvénal a, de plus, excité l'émulation de nouveaux traducteurs, en tête desquels se sont placés M. Jules Lacroix et M. E. Despois : ils ont réussi, mieux qu'on ne l'avait fait encore, à retracer, l'un par la savante facture de ses vers[2], l'autre dans sa prose précise et élégante[3], une image du caractère original de leur auteur, aussi fidèle que le permettaient les convenances de l'honnêteté moderne et la réserve de notre langue.

M. Gaston Boissier a consacré à Juvénal le premier de ses cours de poésie latine au Collége de France, et dans les quelques pages de son discours d'ouverture[4], sous ce titre, *Juvénal et son temps*, il a retracé un tableau rapide de la société qui posait devant le satirique, et, par la discussion judicieuse et spirituelle des défauts reprochés à celui-ci, donné la mesure exacte, à ce qu'il semble, de la confiance qu'il convient d'accorder à son témoignage.

Enfin, dans un intéressant chapitre d'un excellent livre[5], couronné, ainsi que la belle traduction de M. Jules Lacroix, par l'Académie française, M. Martha, avec une sagacité pénétrante, une justesse, une finesse de pensée, auxquelles répondent la délicatesse, l'élégance du style, a curieusement analysé et le caractère de Juvénal et l'ensemble de son œuvre; il y a fait avec sûreté la part, qu'on n'y peut méconnaître, de la déclamation et du préjugé, la part aussi de la vérité, ou contempo-

[1] Homère, Job, Eschyle, Isaïe, Ézéchiel, Lucrèce, Juvénal, saint Jean, saint Paul, Tacite, Dante, Rabelais, Cervantes, Shakspeare. — [2] *Satires de Juvénal et de Perse, traduites en vers français*, 1846. — [3] *Les Satiriques latins*, traduction nouvelle, 1864. — [4] Voyez *Revue des cours littéraires de la France et de l'étranger*, 3e année, n° 15, 10 mars 1866, p. 249 et suivantes. — [5] *Les Moralistes sous l'empire romain, philosophes et poëtes*, 1865, 1866, p. 255 et suivantes de la deuxième édition

raine et locale, ou universelle; il en a tiré un tableau de la *société romaine* dans lequel sont marqués les traits offerts par ses divers éléments au pinceau énergique et hardi du satirique, et les signes, inaperçus par lui, de décomposition, de transformation sociales, qu'y démêle l'observateur moderne.

M. Widal a suivi un autre plan : fidèle à la méthode déjà appliquée par lui dans d'autres ouvrages de même nature [1], il a considéré à part chacune des seize satires de Juvénal; il les a, l'une après l'autre, analysées, traduites en partie, commentées. Son commentaire, où ne manquent assurément ni les appréciations littéraires, ni les rapprochements, est surtout historique et moral. Ces dépravations monstrueuses, ces crimes qu'a dénoncés le poëte, et qu'on pourrait croire grossis par son hyperbolique imagination, il en constate, par les témoignages de l'histoire, l'affreuse réalité; il s'applique en même temps à montrer que cette satire n'a pas une portée exclusivement romaine, et que, proportions gardées, elle n'est pas sans application possible aux vices et aux travers de notre société. Boileau l'avait déjà fait voir, en enfermant dans des cadres empruntés à Juvénal quelques-unes de ses modernes peintures. Mais M. Widal, par des traits de mœurs dus à ses propres observations ou à celles des romanciers, des auteurs dramatiques de notre temps qu'il aime à citer, a continué, complété, rapproché de nous la démonstration. C'est un des principaux agréments de son ouvrage.

Je ne puis être, je l'avoue, de son avis, lorsque, ces tableaux révoltants dont il a fort bien établi le point de départ historique, il en fait l'expression de la société romaine tout entière par des assertions telles que les suivantes [2], qui reviennent sans cesse sous sa plume :

« A Rome, le mal était sans correctif, comme il était sans frein; il « était donc absolu, et, par cela même, universel ou à peu près. » — « Hypocrites et infâmes, voilà donc, pour nous résumer, ce qu'étaient « la plupart des hommes du temps. » — « A ce propos, le satirique entre « dans des détails qui dénotent l'affreuse dépravation des mœurs con- « temporaines... » — « Chez des femmes dépravées, comme l'étaient « les femmes romaines du temps de Juvénal. » — « L'exemple, donné « de si haut, était contagieux. Du temps de Juvénal, chaque maison « avait sa Locuste... Dans cette Rome, et à l'époque où nous sommes, « tout sentiment moral paraît éteint. » — « J'accorde qu'à Rome, au

[1] *Études sur trois tragédies de Sénèque imitées d'Euripide*, 1854; *Études littéraires et morales sur Homère*, 1863. — [2] P. 9, 71, 87 et suivante, 93, 114, 117, etc.

« temps de la décadence, ces horreurs faisaient en quelque sorte partie « des mœurs du jour. » Etc.

Non, quoi que puisse dire le satirique, à qui, par la loi du genre et l'intérêt de la leçon morale, quelque exagération était permise, peut-être même commandée, mais qu'on suit ici de trop près, je ne puis croire, et de très-bons esprits ont témoigné de la même incrédulité [1], je ne puis croire à cette universalité ou quasi-universalité du vice et du crime dans une nation, quelle qu'elle soit. Je crois qu'aux plus mauvais temps il reste toujours une portion de la société, plus considérable qu'on ne pense, dans laquelle ne pénètre point la corruption générale, où se perpétuent, avec les notions de la morale, les traditions d'une vie innocente et pure. Où la trouver, dira-t-on, sous les Césars de Rome, quand l'indignation dictait les vers de Juvénal? Hors du monde des scandales éclatants qu'habitait sa muse, mais que lui-même n'habitait point; dans cet autre monde meilleur, où il vivait comme Tacite, monde d'honnêtes gens, dans lequel nous introduit avec charme un monument littéraire, contemporain de ses satires et qui m'en semble l'utile correctif, les lettres de Pline le Jeune.

Dans ce milieu se sont produits ces grands actes de vertu dont Tacite a consacré éloquemment le souvenir au début de ses *Histoires* [2], consolant par avance ses lecteurs et se consolant lui-même des affligeants récits dans lesquels il allait s'engager :

Ce siècle, a-t-il dit, ne fut pas si stérile en vertus qu'on n'y vît aussi briller quelques beaux exemples. Des mères accompagnèrent la fuite de leurs enfants, des femmes suivirent leurs maris en exil; on vit des parents intrépides, des gendres courageux, des esclaves d'une fidélité invincible aux tortures, des têtes illustres soumises à la dernière de toutes les épreuves, cette épreuve même supportée sans faiblesse, et des trépas comparables aux plus belles morts de l'antiquité [3].

Non tamen adeo virtutum sterile seculum ut non et bona exempla prodiderit. Comitatæ profugos liberos matres; secutæ maritos in exsilia conjuges; propinqui audentes; constantes generi; contumax, etiam adversus tormenta, servorum fides; supremæ clarorum virorum necessitates; ipsa necessitas fortiter tolerata, et laudatis antiquorum mortibus pares exitus.

Je trouve encore M. Widal bien absolu quand il écrit [4], dans l'un

[1] Voyez, par exemple, la remarquable conférence dans laquelle M. Alfred Maury a comparé, avec autant de liberté et de justesse d'esprit que de science historique, *La Société romaine au temps des premiers empereurs* et *La Société française de l'ancien régime. Revue des cours littéraires de la France et de l'étranger*, 2[e] année, n° 19, 8 avril 1865, p. 297 et suivantes. — [2] *Hist.* I, 3. — [3] Trad. de J. L. Burnouf. — [4] P. 41.

de ces intéressants parallèles qu'il institue, à propos des censures de Juvénal, entre les mœurs des anciens et les nôtres : «... Il faut le re-«connaître : le sublime *homo sum*... de Térence n'avait pas été compris, «ce semble, par l'antiquité romaine; cette noble maxime y était restée «à l'état de lettre morte; la pratique n'avait pas suivi la théorie. Nous «autres, au contraire, nous obéissons tous à un mobile inconnu au pa-«ganisme et qui guidait Juvénal à son insu. Ce mobile porte un saint et «doux nom : il s'appelle *la charité*.» Sans doute, nul ne le conteste, le sentiment de la sympathie humaine a été singulièrement développé, propagé par le christianisme, qui lui a fait produire des fruits si abondants; mais est-il juste de prétendre que, dans l'antiquité profane, il était inconnu? Ces acclamations mêmes qui accueillaient, au théâtre de Rome, le vers fameux de Térence, n'en étaient-ils pas une éclatante expression, par laquelle la conscience publique répondait à celle du poëte? Ce mot de *charité*, n'est-ce pas dans les écrits de Cicéron qu'il a apparu pour la première fois? Et les devoirs qu'il résume n'étaient-ils pas recommandés sans relâche par les philosophes et les poëtes, témoin, par exemple, Horace disant[1] impérieusement à un avare : «Pour-«quoi des indigences imméritées quand tu es riche? — *Cur eget in-«dignus quisquam, te divite?*» Faut-il penser que ces nobles instincts de l'âme, ces exhortations, sont demeurés absolument stériles, qu'il n'y a pas alors trace d'actes charitables, encore moins de ces fondations de la charité qui font tant d'honneur à la piété des modernes? J'en trouve une, qui est à citer, dans ce même recueil de Pline le Jeune que je rappelais tout à l'heure : c'est une lettre où cet homme généreux explique par quel moyen il a assuré la perpétuité d'un fonds attribué par lui à l'entretien annuel d'hommes et de femmes de condition libre, *quæ in alimenta ingenuorum ingenuarumque promiseram*[2].

En signalant, dans le livre de M. Widal, certaines exagérations, que je crois y apercevoir et qu'explique un long et familier commerce avec le rigoureux satirique, je ne puis négliger de dire qu'il a lui-même regretté que Juvénal n'ait pas atténué, par de justes réserves, la trop grande généralité de ses censures, varié, par des contrastes dont la matière ne manquait point, la sombre et attristante uniformité de ses tableaux, son ton constamment emporté. Quelque admiration qu'il professe, à bon droit, pour son auteur, il ne laisse pas de remarquer, après Boileau et les critiques qui l'ont répété et ingénieusement commenté, que Juvénal n'avait pas impunément passé une grande partie

[1] *Serm.* II, II, 126. — [2] C. Plin. Secund. *Epist.* VII, 18.

de sa vie dans les écoles des rhéteurs; que quelque chose des procédés de la déclamation, devenus, par une longue habitude, la forme de sa pensée, avait dû passer dans ses vers; que la violence continue de son langage, en rapport, sans doute, avec l'excès des dépravations et des attentats, ne l'était plus, lorsqu'il ne s'attaquait qu'à de simples travers[1]. Ce défaut de mesure le distingue singulièrement d'Horace, qui semble lui avoir adressé d'avance le conseil qu'il donnait aux partisans stoïciens de l'égalité des fautes : « ce qui n'est digne que de la férule, ne le « punissez point par le terrible supplice du fouet. »

Ne scutica dignum horribili sectere flagello[2].

Puisque j'ai été amené à citer de nouveau Horace, j'en prendrai occasion pour réclamer contre une apologie de Juvénal faite un peu trop à ses dépens. Dusaulx[3] en a autrefois donné l'exemple par un parallèle des deux poëtes fort injurieux pour celui qu'il n'avait pas traduit. Laharpe en fit de bonne heure justice[4]; mais il en est resté quelque chose, et j'en rencontre avec regret la trace dans la notice préliminaire de M. Despois et dans l'introduction de M. Widal. Je veux bien admettre que l'étrange impudeur d'images et d'expressions reprochée à Juvénal puisse être excusée de diverses manières; par un sentiment de la décence moins délicat chez les anciens qu'il ne l'est devenu depuis, grâce à l'influence d'une religion plus pure; par la licence concédée au *latin de braver dans les mots l'honnêteté;* surtout par la louable intention d'enlever au vice le voile protecteur des expressions adoucies, des circonlocutions complaisantes, d'en mettre à nu, par l'emploi hardi du mot propre, toute la laideur; quoique, cependant, il soit arrivé assez souvent à Juvénal d'user et d'abuser, en ce genre, de ses priviléges d'ancien et de Romain, sans la moindre utilité pour la morale. Ce que je ne puis admettre, c'est qu'on prétende qu'il faut réserver sa sévérité pour Horace, un voluptueux, adonné au vice et en plaisantant, s'en vantant même, retraçant du désordre des peintures séduisantes, s'appliquant à le rendre aimable et à l'autoriser. Ce sont là des imputations bien graves et, à mon sens, peu justifiées. D'abord, Horace est-il donc le type du voluptueux, lui qui s'applaudit que les soins vigilants de son excellent père aient préservé son adoles-

[1] Voyez particulièrement les pages LII-XLVI et 79. — [2] *Serm.* I, III, 119. — [3] *Les Satires de Juvénal, traduites par M. Dusaulx*, 1769, 1770, 1782, avec le *Discours sur les satiriques latins*, 1796. — Achaintre en a donné une nouvelle édition en 1826. — [4] *Cours de littérature ancienne et moderne.*

cence non seulement de toute atteinte flétrissante, mais de tout soupçon offensant; qui, dans l'emportement de la jeunesse et en un temps de mœurs bien relâchées, a sans doute cédé à l'attrait du plaisir, mais non, on doit le croire, sans cette modération qu'il recommandait en toutes choses et que, bien entendu, il s'imposait à lui-même; qui, dans ses confessions, dont on n'a jamais contesté la sincérité, ne s'accuse lui-même ni de vices honteux, ni de déréglements (*sordes, mala lustra*), mais de défauts médiocres (*vitiis mediocribus*), de défauts pardonnables, et dont il espère perdre une bonne part à la longue, grâce au progrès de l'âge, aux libres conseils de ses amis, à ses propres réflexions[1]? Que, si de sa personne on passe à ses œuvres, on est bien forcé d'avouer que toutes ne sont pas irréprochables, et que Quintilien était autorisé à dire de quelques-unes, de certaines odes, de certaines épodes surtout : *Horatium in quibusdam nolim interpretari*[2]. Mais, ce qu'il faut bien reconnaître aussi, c'est que, dans leur succession, se remarque le même progrès vers l'amélioration morale que dans sa vie. Ses satires, dont il doit être particulièrement question quand il s'agit d'un parallèle avec Juvénal (c'est une juste observation de Laharpe dans sa querelle avec Dusaulx), ses satires, si l'on excepte la seconde du recueil, début licencieux de son talent poétique, et, dans une ou deux autres, certains traits qu'il a été facile d'en effacer, ses épîtres qui les ont suivies, accomplissant sous une forme nouvelle à peu près la même tâche, ces fines censures des vices, des travers, des ridicules, ces sages et aimables enseignements, ces chefs-d'œuvre de raison enjouée et de bon goût, n'offrent rien dont puisse s'offenser l'honnêteté la plus scrupuleuse, et qu'il ait fallu soustraire aux regards de la jeunesse. C'était, je pense, le vœu d'Horace, sa secrète espérance. Que dit-il, en effet, du poëte, dans ces beaux vers de son Épître à Auguste, où il définit le rôle social de ce membre, en apparence inactif, de la société?

..... Le poëte façonne la langue encore bégayante de l'enfant, il détourne déjà son oreille des discours grossiers et déshonnêtes; plus tard, il formera son cœur par les conseils d'une raison amie, reprendra en lui la rudesse, l'envie, la colère. Il raconte les belles actions; il fournit aux générations nouvelles d'illustres exemples; il console l'homme pauvre et souffrant. De qui les jeunes garçons au cœur pur, les jeunes vierges apprendraient-ils à prier, si la Muse ne leur eût donné le poëte?.....

Os tenerum pueri balbumque poeta figurat;
Torquet ab obscenis jam nunc sermonibus aurem;

[1] *Serm.* I, IV, 129, sqq.; VI, 64, sqq. — [2] *Inst. orat.*, I, VIII, 6.

Mox etiam pectus præceptis format amicis,
Asperitatis et invidiæ corrector et iræ.
Recte facta refert; orientia tempora notis
Instruit exemplis; inopem solatur et ægrum.
Castis cum pueris ignara puella mariti
Disceret unde preces vatem ni Musa dedisset[1]?

Qu'annonce Horace à son livre, trop pressé de se produire, par une menace enjouée qui me semble l'expression détournée d'une de ses ambitions poétiques : « Prends garde, tu ne plairas pas toujours; tu ne « seras pas toujours jeune. Un temps viendra, où, négligé de Rome, relé- « gué dans ses faubourgs, ta vieillesse bégayante enseignera aux petits « enfants les éléments du langage. »

Carus eris Romæ, donec te deserat ætas.....
Hoc quoque te manet, ut pueros elementa docentem
Occupet extremis in vicis balba senectus[2].

Eh bien, il en a été ainsi : Horace a eu, de bonne heure, comme Virgile, la gloire, dont il parlait si modestement, de devenir un des auteurs classiques des écoles romaines. C'est Juvénal lui-même qui nous l'apprend, lorsque, déplorant les misères de l'état de grammairien, il nous représente le pauvre maître dans sa classe enfumée, tenant en main son exemplaire de Virgile ou d'Horace, tout décoloré, tout noirci par la vapeur des lampes :

Quum totus decolor esset
Flaccus et hæreret nigro fuligo Maroni[3].

Cet avenir ne pouvait être celui de Juvénal, qui s'en était comme exclu par sa belle et célèbre parole : *Maxima debetur puero reverentia*[4].

Mais je reviens à M. Widal. Un mérite de son livre que je veux signaler en finissant, c'est qu'il met le lecteur français au courant des nombreux travaux dont Juvénal a été, de notre temps, le sujet en Allemagne. Il en a fait son profit[5] discrètement, comme il convenait, se tenant en garde contre une critique, savante sans doute, mais bien

[1] *Epist.* II, I, 126, sqq. — [2] *Ibid.* I, XX, 10, sqq. — [3] *Sat.* VII, 226. — [4] *Ibid.* XIV, 45. — [5] Voyez les pages IX, XII, XIII, XV, XXIV, XXVI, XXVII, XL, XLVI, XLVII, XLVIII, LVI de son introduction, et, dans le reste du volume, les pages 62, 69, 80, 83, 89, 118, 126, 144, 147, 151, 153, 186, 248, 255, 260, 269, 274, 282, 291, 307 et 325.

téméraire, trop portée à modifier arbitrairement les textes d'après les inspirations, souvent trompeuses, d'un goût individuel, traitant en suspects nombre de passages soupçonnés, peut-être bien à tort, d'interpolation ou de transposition. Il s'est abstenu surtout d'accéder aux grands démembrements opérés par cette aventureuse critique dans les œuvres de l'antiquité, et particulièrement dans le recueil de Juvénal. Il ne croit pas, avec M. Ribbeck [1], et son incrédulité s'appuie de fort bonnes raisons [2], à un *faux Juvénal*, auteur, pour le compte d'un libraire-éditeur de Rome, qui aurait voulu grossir le volume des satires du *véritable*, sinon de la XVI[e], déjà suspecte pourtant au vieux scholiaste [3], du moins de la X[e], de la XII[e], de la XIII[e], de la XIV[e] et de la XV[e], dont on n'avait jamais jusqu'ici, que je sache, suspecté l'authenticité, qui ne manquent, je crois, à aucun manuscrit, et qu'ont citées les grammairiens anciens, Servius et Priscien entre autres, sans les distinguer le moins du monde des autres; et véritablement elles ne s'en séparent que par des différences qui sont loin d'autoriser cet étrange dédoublement du poëte. Si la censure y devient moins exclusivement romaine, moins véhémente, moins emportée, donnant plus de place à des développements moraux analogues à ceux de l'épître, doit-on donc s'en tant étonner? L'épître morale est comme la retraite du satirique fatigué de la violence de son rôle, dont le progrès de l'âge a modéré, adouci l'humeur, qui passe, sans trop d'efforts, de la correction sévère des mœurs à la tâche plus douce d'enseigner, de recommander les principes de la vie honnête et raisonnable. Ainsi, avant Juvénal, avait fini Horace; ainsi, plus tard, a fini Boileau, qui a marqué, par ces vers charmants, cette naturelle évolution :

Faut-il dans la satire encor me signaler,
Et, dans ce champ fécond en plaisantes malices,
Faire encore aux auteurs redouter mes caprices ?
Jadis, non sans tumulte, on m'y vit éclater,
Quand mon esprit plus jeune, et prompt à s'irriter,
Aspirait moins au nom de discret et de sage;
Que mes cheveux plus noirs ombrageaient mon visage :
Maintenant, que le temps a mûri mes désirs,
Que mon âge, amoureux de plus sages plaisirs,
Bientôt s'en va frapper à son neuvième lustre,

[1] Voir la préface de son édition de Juvénal, 1859, et son ouvrage intitulé : *Der echte und der unechte Juvenal, eine kritische Untersuchung*, 1865. — [2] Voyez pages XIX et suivantes de l'introduction. — [3] « Ista a plerisque exploditur et dicitur non « esse Juvenalis. »

J'aime mieux mon repos qu'un embarras illustre.
Que d'une égale ardeur mille auteurs animés
Aiguisent contre moi leurs traits envenimés;
Que tout, jusqu'à Pinchêne, et m'insulte et m'accable,
Aujourd'hui, vieux lion, je suis doux et traitable;
Je n'arme point contre eux mes ongles émoussés,
Ainsi que mes beaux jours mes chagrins sont passés;
Je ne sens plus l'aigreur de ma bile première,
Et laisse aux froids rimeurs une libre carrière [1].

Quant à l'infériorité de quelques-unes des dernières pièces du recueil de Juvénal, il n'est pas plus difficile de se l'expliquer. On y remarque absolument les mêmes défauts que dans les autres, mais singulièrement aggravés; les mêmes mérites, mais fort affaiblis; c'est le tort d'un grand âge, auquel le poëte ne peut parvenir sans quelque défaillance. Il y a, en tout temps et partout, de cette décadence nécessaire d'illustres exemples. On peut se figurer que, dans un lointain avenir, quand il ne restera plus de notre histoire littéraire que des notions incomplètes et confuses, quelque critique savant, curieux, hardi, pourra trouver des raisons spécieuses pour distinguer entre un vrai Corneille et un faux Corneille, et, poussant à bout sa découverte, aller jusqu'à attribuer au dernier, avec *Agésilas* et *Attila*, plusieurs de ces drames, qui comptent aujourd'hui parmi les belles œuvres du grand poëte. C'est précisément ce qu'il est arrivé de faire à M. Ribbeck, comprenant dans le lot du *faux Juvénal*, traité par lui de déclamateur sans talent, de petit esprit, « de radoteur et de cuistre [2], » la Xe satire, celle *des vœux*, considérée par beaucoup comme le chef-d'œuvre de son auteur; les XIIIe et XIVe, où se lisent bon nombre de ses plus beaux, de ses plus célèbres vers. Ce paradoxe singulier ne paraît pas d'ailleurs avoir passé sans réclamation, sans protestation [3], même en Allemagne. J'ai sous les yeux une dissertation, publiée à Bonn assez récemment [4], dans laquelle on s'est appliqué à démontrer, par une étude attentive et minutieuse du texte de Juvénal, qu'il n'y a, entre toutes les satires qui portent son nom, pièces sans doute inégales en mérite, nulle différence essentielle, quant aux formes de la versification, aux procédés de la composition et du style, à la manière de comprendre et de sentir

[1] Épître v, à M. de Guilleragues. — [2] « Ein Saalbader, ein Stubenphilister. » — [3] Voyez entre autres de très concluantes observations de M. Despois, dans son compte rendu du livre de M. Widal, *Revue des cours littéraires de la France et de l'étranger*, septième année, n° 16, 19 mars 1870, p. 255 et suivantes. — [4] « *Vindiciæ Juvenalianæ*. Scripsit Bernardus Lupus. Bonnæ, apud Max Cohen et filium. »

les choses divines et humaines. Continuons donc de ne croire qu'à un seul Juvénal, celui que M. Widal vient d'analyser et de commenter avec un zèle si méritoire.

PATIN.

Histoire naturelle générale. — Origine des espèces. — Contributions to the theory of natural selection. — A series of Essays, by Alfred Russel Wallace. (London, 1870.)

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Après ce que nous avons vu du livre de M. Wallace, on comprend sans peine la surprise que fait naître le titre du dernier chapitre : *Limites de la sélection naturelle appliquée à l'homme.* L'auteur lui-même ne s'est pas dissimulé le sentiment qui accueillerait cette espèce de déclaration, et, disons-le tout de suite, les arguments qu'il emploie, les faits qu'il invoque pour la justifier, bien loin d'affaiblir cette impression première, me semblent souvent propres à la fortifier.

M. Wallace rappelle d'abord que la sélection naturelle repose en entier sur le *principe de l'utilité immédiate.* Il suit de là qu'il est des variations qu'elle ne peut produire, des transformations qu'elle est incapable d'accomplir. — Darwin lui-même a souvent répété qu'elle ne saurait amener les êtres à une perfection absolue; qu'elle peut seulement procurer aux individus, aux races choisies tout juste le degré de supériorité relative nécessaire pour leur assurer la victoire dans la *lutte pour l'existence.* — Il est impossible que la sélection fasse naître des variations nuisibles en quoi que ce soit à un être quelconque. Darwin a encore insisté sur ce point et déclaré, à diverses reprises, qu'un seul cas de cette nature bien avéré renverserait toute sa théorie. — La sélection naturelle ne peut pas davantage développer un organe spécial, et qui pourtant serait sans usage pour son possesseur ou d'un usage de beaucoup moindre qu'on ne doit l'attendre de son développement. « De pareils

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de septembre, p. 529; pour le deuxième, le cahier d'octobre, p. 608; pour le troisième, le cahier de décembre, p. 760.

« faits, dit textuellement M. Wallace, prouveraient l'intervention de « quelque autre loi, de quelque autre puissance que la sélection natu- « relle. Mais, ajoute-t-il, s'il nous est, en outre, démontré que ces modi- « fications, dangereuses ou inutiles au moment de leur première appa- « rition, ont présenté plus tard la plus haute utilité et sont maintenant « indispensables au développement complet de la nature intellectuelle « et morale de l'homme, nous devrons conclure à une action intelli- « gente[1], prévoyant et préparant l'avenir, exactement comme nous le « faisons lorsque nous voyons l'éleveur se mettre à l'œuvre dans le but « de produire une amélioration déterminée dans quelque plante culti- « vée ou quelque animal domestique. »

M. Wallace trouve dans l'espèce humaine un certain nombre de particularités et de phénomènes qui le conduisent à cette conclusion. On voit que l'auteur est ici bien loin de ces actions exclusivement physiques qui semblaient d'abord devoir tout expliquer, qui façonneraient le monde organique, qui en règleraient l'ensemble et les détails à peu près comme les forces géologiques et les agents atmosphériques ont modelé le relief du sol et déterminé la distribution des cours d'eau[2]. Il est intéressant, à bien des points de vue, de le suivre dans cette voie nouvelle.

M. Wallace admet que le développement du cerveau, mesuré par la *quantité* de matière cérébrale, est l'élément le plus important de la puissance intellectuelle et morale, tout en reconnaissant que la *qualité* de cette substance peut exercer aussi quelque influence. Il fonde son opinion d'une part sur les dimensions exceptionnelles des cerveaux de Napoléon, de Cuvier, d'O'Connell; d'autre part, sur l'idiotisme constant des individus dont le crâne mesure à l'intérieur moins de 65 pouces cubes.

Or, dit-il, des mesures prises par divers anthropologistes, il résulte que la cavité crânienne chez les races sauvages ne diffère qu'assez peu, en moyenne, de ce qui existe chez les races les plus civilisées. Elle présente 94 pouces cubes dans la famille teutonique; elle est de 91 pouces cubes chez les Esquimaux. On cite même chez ces derniers un crâne dont la capacité interne atteignait 113 pouces cubes, chiffre de bien peu inférieur au maximum trouvé dans les crânes européens[3]. En outre, les crânes préhistoriques se rapprochent singulièrement des crânes actuels sous ce rapport et sous d'autres. « Le crâne d'Engis, peut-

[1] « ... *We should then infer the action of mind...* » — [2] Comparaison employée par l'auteur, p. 276. — [3] 114 pouces cubes d'après Morton.

« être le plus ancien de tous, — c'est M. Wallace qui parle, — est, « d'après Huxley, « un crâne franchement moyen, qui pourrait avoir ap-« partenu à un philosophe, tout comme il a dû contenir le cerveau « sans pensées d'un sauvage. » Le crâne de Cro-Magnon, au dire de M. Broca, présente « des caractères de supériorité tels que nous sommes « habitués à les rencontrer chez les races civilisées. » M. Wallace aurait pu ajouter que la capacité de ce crâne est de 97,038 pouces cubes[1], et, par conséquent, supérieur de 3 pouces cubes à la moyenne attribuée à la famille teutonique elle-même.

D'autre part, il existe des différences très-grandes entre l'homme et les singes anthropomorphes, quant au caractère dont il s'agit en ce moment. La taille de l'orang égale à peu près celle d'un homme de taille moyenne; le gorille est bien plus grand et plus gros. Pourtant, chez le premier, le cerveau ne mesure que 28 pouces cubes et varie chez le second de 30 à 34 1/2 pouces cubes. En somme, ajoute M. Wallace, si nous représentons par 10 le volume du cerveau chez les anthropomorphes, ce même volume sera représenté, en moyenne, par 26 chez les sauvages les plus inférieurs, par 32 chez les hommes civilisés.

Or les manifestations intellectuelles sont bien loin de présenter les mêmes rapports. Selon M. Galton[2], dans un examen de mathématiques, les premiers placés sur la liste d'honneur obtiennent souvent trente fois plus de points que les derniers de leurs concurrents, qui sont pourtant encore d'habiles mathématiciens. Si l'on descend maintenant jusqu'à ces tribus qui ne peuvent faire la moindre addition, fût-ce de 2 et 3, sans avoir sous les yeux des objets matériels, la distance entre elles et nos savants serait certainement exprimée par un chiffre bien supérieur à 1,000. On arriverait au même résultat, selon M. Wallace, en comparant les sauvages avec nos classes lettrées à presque tous les points de vue, tandis que les cerveaux sont approximativement dans le rapport de 5 à 6.

En revanche, poursuit notre auteur, les habitants des îles Andaman, de l'Australie, de la Tasmanie, de la Terre-de-Feu, les Diggers de l'Amérique septentrionale, ne montrent guère plus d'intelligence dans l'exercice de certaines facultés que ne le font quelques animaux. La possession de véritables mains, libres et ne servant en rien à la locomotion, permet au dernier des sauvages de façonner des armes. Mais

[1] Broca, *Reliquiæ aquitanicæ*, by Ed. Lartet and H. Christy, part. IX. — [2] *Hereditary genius*, ouvrage cité par M. Wallace.

« cerveau de l'homme préhistorique et de l'homme sauvage me semble « prouver l'existence de quelque pouvoir distinct de celui qui a dirigé « le développement des animaux inférieurs à travers les transformations « incessantes de l'être[1]. »

L'absence de villosités sur le corps humain, opposée à l'abondance des poils chez les mammifères terrestres, conduit M. Wallace à une conclusion analogue. Le pelage a évidemment pour résultat de protéger l'individu contre l'inclémence du climat; et la direction des poils, leur abondance le long de la ligne dorsale, les crinières plus ou moins développées que l'on trouve souvent dans cette région nous apprennent que la sélection a eu spécialement pour effet de garantir les animaux contre la pluie. Rien de semblable n'existe chez l'homme. Il n'en est pas moins évident qu'il eût été fort utile pour le sauvage d'être naturellement abrité comme l'est le moindre animal. Cela est si vrai, que les races les plus infimes, les Tasmaniens, les Fuegiens, les Hottentots et même les habitants des tropiques, tels que les Timoriens, les Malais, les Sud-Américains, ont tous imaginé quelque vêtement pour protéger leur dos nu contre les pluies torrentielles de ces divers climats[2].

« Il est parfaitement certain, dit M. Wallace, que la sélection natu- « relle ne peut avoir tiré d'un ancêtre couvert de poils le corps nu de « l'homme actuel, car une modification pareille, loin d'être utile, au- « rait été nuisible, au moins à certains égards[3]. » Par conséquent, un autre pouvoir que la sélection est intervenu dans la production de cet homme pour le rendre tel que nous le connaissons.

Quelques autres particularités de l'organisme humain, sans avoir, aux yeux de M. Wallace, une importance comparable à celle des précédentes, lui paraissent encore peu compatibles avec toute explication de nos origines par la sélection naturelle seule. Il cite comme exemple la structure anatomique du pied, de la main, du larynx. — Chez tous les quadrumanes, le gros orteil est opposable aux autres, et le pied est par conséquent préhensile. Quoi qu'on ait dit à cet égard, rien de pareil n'existe chez aucune race humaine, et pourtant cette disposition aurait été manifestement utile à l'homme sauvage. Elle n'a donc pu disparaître par le fait de la sélection. — Je reviendrai plus loin sur ce rapprochement, par lequel l'auteur semble rattacher l'homme à une souche pithécoïde.

Chez l'homme civilisé, la main exécute une multitude de mouvements dont les sauvages n'ont aucune idée. Le larynx de nos chanteurs

[1] Page 343. — [2] Pages 344 à 347. — [3] Page 348.

chaque peuple attache à l'accomplissement des actes regardés par lui comme justes et moraux, l'épithète de *mystique* comme caractérisant le sentiment que font naître les actions mauvaises[1]. Mais nulle part il ne mentionne les notions religieuses proprement dites, la foi à des êtres supérieurs exerçant une action directe sur les destinées de l'homme, la croyance à une autre vie. Il y a pourtant là tout un ordre de faits bien dignes d'appeler l'attention et qui n'ont pu échapper à un auteur placé sur le terrain que nous parcourons avec lui. Cette omission est évidemment toute volontaire, et il est difficile d'en comprendre les motifs, car l'étude des faits religieux aurait, ce me semble, fourni à M. Wallace de nouveaux arguments à l'appui de la thèse qu'il défend et relié ce qui précède à ses conclusions générales.

Voici, en effet, comment il s'exprime, après avoir résumé les différentes considérations dont j'ai cherché à donner un aperçu[2]. « La « conséquence que je tirerais de cet ordre de phénomènes est qu'une « intelligence supérieure a dirigé le développement de l'homme dans « une direction arrêtée et dans des vues spéciales, exactement comme « l'homme dirige le développement d'un grand nombre de formes ani- « males et végétales. Les lois de l'évolution seule n'auraient peut-être « jamais produit un grain adapté aux usages de l'homme, aussi bien que « le froment et le maïs; des fruits comparables à la banane sans graines « et au fruit de l'arbre à pain, pas plus que des animaux tels que la vache « laitière de Guernesey, ou le cheval charretier de Londres . . . Nous « savons que, dans les cas de cette nature, une intelligence a contrôlé et « dirigé les lois de variation, de multiplication et de survie, en vue du « but qu'elle voulait atteindre. Par conséquent, si nous ne sommes pas « l'intelligence la plus élevée de l'univers, on peut admettre qu'une in- « telligence plus haute que nous a dû diriger la marche du développe- « ment de la race humaine, au moyen d'actions qui nous ont échappé... « Alors même que mes vues particulières ne seraient pas vraies en tout, « les difficultés que j'ai soulevées n'en subsisteraient pas moins. Elles me « paraissent prouver l'existence d'une loi plus générale, plus fondamen- « tale que la sélection naturelle et venant en aide à cette dernière... »

Tout en faisant les déclarations que je viens de reproduire textuellement, M. Wallace affirme « qu'elles ne portent atteinte en quoi que « ce soit à la vérité, à la généralité de la grande découverte de M. Dar- « win[3]. »

Ici l'auteur entre dans des considérations que je me bornerai à indi-

[1] P. 353. — [2] P. 359. — [3] P. 370.

rée par une *intelligence agissant dans un but déterminé*, qu'admet M. Wallace.

Nous ne savons pas encore, il est vrai, ce que Darwin pense des origines humaines. Mais, des quelques allusions faites par lui à la manière dont il envisage cette question spéciale, on peut conclure, avec certitude je crois, qu'il ne fera pas de l'homme une exception, qu'il le rattachera comme tous les autres êtres au grand arbre de la vie. L'auteur du livre *Sur l'origine des espèces*, faisant un pas de plus que Lamarck, admet l'intervention directe du *Créateur* pour animer d'un souffle de vie « quelques formes ou une forme unique[1]. » Mais, à partir de ce fait initial, toute intervention extraterrestre disparaît à ses yeux. Prenant pour terme de comparaison « ce que nous connaissons « des lois imposées à la matière par le Créateur, » c'est uniquement « par « des causes secondes semblables à celles qui déterminent la naissance « et la mort des individus, » que Darwin cherche à expliquer « la forma- « tion et l'extinction des êtres présents et passés. »

Là est le véritable esprit du darwinisme; sa raison d'être aux yeux des hommes de sciences, sa grande séduction pour ceux qui s'imaginent avoir le droit d'oublier ou de nier la cause première, dès qu'ils ont découvert quelques causes secondes. Quoi qu'en dise M. Wallace, il m'est impossible de ne pas penser qu'en faisant intervenir une volonté intelligente comme élément nécessaire à la réalisation de l'organisme le plus élevé, il s'est mis en opposition avec l'essence même de la doctrine dont il est un des inventeurs.

L'exception unique faite par le savant anglais en faveur de l'homme est-elle d'ailleurs motivée? Un darwiniste aussi *ingénieux*, aussi *audacieux* que nous l'avons vu jusqu'ici, avait-il réellement besoin de recourir à cette intervention extraterrestre pour expliquer l'origine de certains caractères humains? S'il en est réellement ainsi, si la sélection naturelle ne suffit pas pour rendre compte de ce qui existe chez nous, les arguments de M. Wallace ne s'appliquent-ils pas également aux animaux, aux végétaux, et ne retombent-ils pas, avec tout le poids que leur donne le nom même de l'auteur, sur sa doctrine tout entière? Voilà ce qu'il nous reste à examiner.

Les faits invoqués par M. Wallace à l'appui de sa théorie peuvent être ramenés à quatre chefs principaux : 1° absence chez l'homme d'un ou de plusieurs organes qui lui eussent été utiles et qui existent chez

[1] *De l'origine des espèces*, traduction de M[lle] Clémence-Auguste Royer; *Dernières remarques*.

les mammifères; 2° disparition chez l'homme d'une disposition organique qui lui eût été utile et qui a persisté chez les singes; 3° existence chez l'homme d'un ou de plusieurs organes trop développés pour leurs fonctions actuelles; 4° existence chez l'homme de facultés intellectuelles et du sens moral dont l'apparition première est au moins indépendante du principe de l'utilité. Chacune de ces questions pourrait prêter à d'assez longues discussions. Je serai court néanmoins et passerai volontiers la parole à M. Claparède, dont les jugements, formulés d'une manière assez pittoresque, ont parfois devancé ceux que j'aurais portés moi-même. Je n'insisterai que sur les points laissés de côté par le critique génevois.

I. — Pour répondre à l'argument tiré par M. Wallace du manque de poils à la face dorsale du corps humain, M. Claparède fait observer que ce fait s'explique aisément. L'homme serait né dans un pays tempéré et n'aurait adopté le manteau des sauvages qu'en avançant vers le froid ou la chaleur. Qui sait d'ailleurs si le frottement continuel de ce vêtement n'a pas pu finir par amener une rareté relative des poils sur le dos humain[1]. « Sans doute, ajoute M. Claparède, il est facile d'op-« poser des objections à une telle hypothèse. Mais pourrait-on la suppo-« ser trop hardie aux yeux d'un homme qui n'hésite pas à faire dériver, « par sélection naturelle, les mammifères velus et les oiseaux emplu-« més des reptiles écailleux et ceux-ci des batraciens nus? . . . . . Que « M. Wallace soit au moins conséquent dans la question de la chute « des poils. Si l'intervention d'une force supérieure lui semble néces-« saire pour épiler le dos de l'homme, qu'il sache se résoudre à la faire « agir de même sur l'échine de l'éléphant, du rhinocéros, de l'hippopo-« tame ou du cachalot. »

II. — M. Claparède ne s'explique pas sur l'argument tiré par M. Wallace de l'absence chez l'homme, aux membres postérieurs, du pouce opposable des singes. Ce silence m'étonne. Cet argument est un de ceux que le darwinisme peut combattre le plus aisément; et l'emploi même qu'en fait M. Wallace semble accuser de sa part l'oubli de deux des principes les plus fondamentaux de la doctrine, celui de la *caractérisation permanente* et celui des *ancêtres communs*.

En effet, Darwin a fort bien montré qu'en vertu du mode d'action

[1] *La sélection naturelle*, dans la *Revue des cours scientifiques*, 6 août 1870, p. 570.

de la sélection, deux formes coexistantes ne peuvent jamais descendre l'une de l'autre, surtout lorsqu'elles appartiennent à deux types quelque peu distincts. Leur origine peut tout au plus se rattacher à une forme antérieure, à un *ancêtre commun* dont les caractères encore indécis ne réalisaient complétement ni l'un ni l'autre des deux types. Ceux-ci se sont dégagés graduellement et en vertu de la *loi de divergence*. Mais, une fois caractérisé, chacun d'eux a transmis à tous ses représentants l'empreinte qu'il a reçue. Cette *caractérisation permanente* des descendants est même une des idées les plus ingénieuses, les plus séduisantes de la théorie darwinienne; car elle rendrait compte de l'ordre et de la constance de plan général si frappants dans le monde organique en dépit de l'espace et du temps.

Or l'homme et les singes, bien que présentant les plus grandes ressemblances anatomiques, appartiennent à deux types parfaitement distincts. Les matériaux organiques sont les mêmes chez l'un et chez les autres; mais ils ont été coordonnés selon deux plans différents. L'homme est *marcheur*, les singes sont *grimpeurs*. De là il résulte que, pour un darwiniste logique, il ne peut exister entre ces deux types d'autre parenté que celle qu'entraînerait une origine commune remontant à un ancêtre indéterminé, lequel n'était encore ni singe ni homme.

Au point de vue darwiniste les ressemblances anatomiques entre nous et les singes les plus élevés accusent, non pas des *affinités*, mais de simples *analogies zoologiques*. L'homme et les singes sont les *termes correspondants* les uns des autres dans deux séries distinctes, ayant commencé à diverger bien avant l'apparition du singe le plus inférieur[1].

Par conséquent, il est tout simple que les représentants de ces deux séries offrent dans la disposition de leurs éléments organiques des différences en harmonie avec le genre de vie que leur a imposé la sélection naturelle. Un pouce opposable, aux membres postérieurs, est éminemment *utile* à un *grimpeur*. Il serait parfaitement *inutile* ou même *nuisible* à un *marcheur*. Par conséquent enfin le darwiniste logique non-

[1] Je rappelle ici avec grand plaisir que nous nous sommes rencontrés sur ce point avec M. C. Vogt. Les convictions darwinistes de mon éminent confrère répondraient, au besoin, de la justesse d'une appréciation qui nous est commune. Après l'avoir professée dans mes cours, je venais de la publier dans mon *Rapport sur les progrès de l'anthropologie*, lorsque M. Vogt voulut bien me charger de présenter à l'Académie son *Mémoire sur les microcéphales ou hommes-singes*, dans lequel elle est très nettement exprimée. Le même naturaliste a reproduit ses opinions sur ce point spécial, si souvent et si vivement discuté, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée. (*Congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques*, session de 1867 et 1869.)

seulement *peut accepter*, mais encore *doit admettre* que l'homme, aux temps mêmes de sa phase intellectuelle animale, avait aux pieds un gros orteil et non un véritable pouce.

Bien loin que la structure du pied humain dût être un embarras pour M. Wallace, si ce naturaliste était resté fidèle aux idées darwiniennes, il aurait pu y trouver un argument puissant à l'appui de son opinion sur l'antiquité de l'homme. En effet, après être resté fort longtemps sans découvrir de singes fossiles, on en a trouvé plus de dix espèces, et parmi elles il en est qui remontent peut-être à l'époque tertiaire moyenne[1]. Dès ces temps, bien antérieurs à la période géologique actuelle, le type simien est parfaitement caractérisé; il est déjà divisé en plusieurs sous-types; le groupe des anthropomorphes lui-même est représenté par deux espèces formant deux genres distincts et ayant appartenu toutes deux à la faune fossile de la France[2]. Par conséquent, dirait un vrai darwiniste, la séparation des séries humaine et simienne était accomplie depuis bien longtemps à l'époque où vivaient les pliopithèques et les dryopithèques, et l'homme proprement dit doit dater des premiers âges tertiaires.

On voit que, loin de témoigner en faveur de la théorie spéciale de M. Wallace, les arguments de la nature de celui que je viens d'examiner pourraient facilement être retournés contre elle par les véritables disciples de Darwin.

III. — M. Claparède a examiné avec quelque détail et critiqué à sa manière ce que M. Wallace dit des organes préparés à l'avance chez l'homme en vue de sa civilisation future. Il fait observer avec grande raison que les dimensions du cerveau ne donnent nullement la mesure du degré de développement intellectuel; il raille vertement l'auteur qui, après avoir accordé à la sélection le pouvoir de développer le chant chez la fauvette ou le rossignol, lui refuse celui d'agir de même chez une *prima donna;* il se demande pourquoi M. Wallace invoque l'assistance d'une force supérieure quand il parle de l'homme et s'en passe dans des cas tout semblables dès qu'il s'agit des animaux. « Un grand « nombre de passereaux, dit-il, offrent un larynx très-complet, muni « d'un grand nombre de muscles. . . . . Toutefois beaucoup de ces pas- « sereaux, munis d'un appareil vocal complexe, ne se distinguent nul-

[1] M. Gaudry, *Animaux fossiles et géologie de l'Attique.* — [2] *Pliopithecus antiquus* (Lartet); trouvé à Sansan par M. Lartet, et le *Dryopithecus Fontani* (Lartet), découvert à Saint-Gaudens par M. Fontan.

« lement par la beauté de leur voix..... Le raisonnement imaginé « par M. Wallace dans sa phase antidarwinienne serait ici parfaitement « applicable. Ces oiseaux possèdent dans leur larynx un organe beau« coup trop bien conformé pour l'usage qu'ils en font. Il est donc né« cessaire d'admettre l'intervention d'une force supérieure pour façon« ner cet appareil, inutile aux oiseaux qui le possèdent, mais calculé en « vue de générations nouvelles, qui, dans un avenir plus ou mois éloi« gné et dans des conditions déterminées, apprendront à chanter. Que « M. Wallace aurait-il à répondre à une semblable argumentation[1]? »

Cette question a dû embarrasser celui à qui elle s'adressait. Il me semble également difficile que le naturaliste anglais échappe à l'alternative que M. Claparède lui pose dans les termes suivants : « Ou bien « M. Wallace a eu raison de faire intervenir une force supérieure pour « expliquer la formation des races humaines et guider l'homme dans la « voie de la civilisation, et alors il a eu tort de ne pas faire agir cette « même force pour produire toutes les autres races et espèces animales « ou végétales; ou bien il a eu raison d'expliquer la formation des es« pèces végétales et animales par la seule voie de la sélection naturelle, « et alors il a eu tort de recourir à l'intervention d'une force supérieure « pour rendre compte de la formation des races humaines. »

M. Claparède termine son article par le passage que je viens de reproduire. Darwiniste bien connu, il n'avait pas besoin d'ajouter que la seconde des deux conclusions lui paraissait seule fondée. Je ne crois guère plus nécessaire de dire que, toute doctrine réservée, c'est la première que je choisirais. Voyons si l'ouvrage de M. Wallace nous fournira quelque argument nouveau de nature à faire pencher la balance laissée pour ainsi dire en suspens par le critique de Genève.

IV. — Jusqu'à présent il n'est pas très-difficile de répondre, au nom du darwinisme, aux arguments invoqués par M. Wallace pour faire de l'homme une exception. Certainement, pour qui croit aux principes de la doctrine, pour qui regarde comme légitimes les hypothèses plus ou moins aventurées invoquées à titre de preuves par les darwinistes les plus éminents, et accepte comme satisfaisantes toutes les explications données par l'auteur lui-même lorsqu'il s'agit des papillons et des orthoptères, il est malaisé de comprendre que l'homme se soit constitué en dehors des lois générales et ait échappé à la sélection naturelle. Les dernières difficultés que pouvait présenter cette question auraient

[1] Loc. cit. p. 671.

été levées, ce me semble, par le rôle d'*utilité prépondérante* si ingénieusement attribué par M. Wallace à l'intelligence humaine. En somme nous n'avons, jusqu'ici, rencontré dans le livre du savant anglais rien qui justifiât sérieusement la *défection* que lui reproche M. Claparède[1].

Il en est autrement des faits que je réunis dans une quatrième et dernière catégorie. M. Claparède n'en dit rien, et je le regrette. J'aurais été curieux de connaître ses réponses aux questions posées par M. Wallace quand il demande en quoi pourraient être *utiles*, à l'origine des sociétés, la puissance d'abstraction ou le sentiment esthétique ; de quelle manière ces facultés accroîtraient les chances de *survie* dans la *lutte pour l'existence* telle qu'elle existe chez les tribus où tout relève des nécessités matérielles ; comment le *principe de l'utilité* aurait pu développer chez le sauvage le respect religieux de la parole donnée, alors même que sa loyauté le conduit à une captivité certaine. M. Wallace aurait pu ajouter à la torture et à la mort; il aurait pu multiplier ces exemples, mais les précédents suffisent. — Il est clair qu'ici la théorie est en défaut.

Ainsi, le *principe d'utilité* immédiate, personnelle, dont aucun darwiniste ne peut contester l'importance absolue, et qui, de l'aveu de Darwin aussi bien que de M. Wallace, constitue le point de départ même de toute la doctrine, a conduit l'un des inventeurs du darwinisme à élever contre la généralité de cette théorie des objections à mon sens irréfutables.

Il est vrai que M. Wallace n'a aperçu d'objections de cette nature que dans ses études sur l'homme; et voilà pourquoi il a fait de celui-ci une exception. Mais le même principe, employé comme *pierre de touche* à la manière de l'auteur, soulève des difficultés bien plus nombreuses, bien plus radicales, et qui portent non-seulement sur l'histoire de notre espèce, mais sur celle de toutes les espèces animales et végétales.

En effet, pour qu'une faculté, un sentiment, un instinct, puissent être *utiles*, il faut avant tout qu'ils existent au moins en germe. Pour qu'un appareil, un organe, une portion d'organe, assurent quelque *supériorité* à un être vivant, il faut que cet être les possède, au moins à l'état rudimentaire. Pour qu'une fonction augmente les *chances de survie* d'un individu, animal ou végétal, il est nécessaire qu'elle se manifeste chez lui à un degré quelconque. Quelque chose *qui n'est pas* ne peut évidemment procurer aucun *avantage* à qui que ce soit, en quoi que ce soit.

[1] *Loc. cit.* p. 570.

... sélection naturelle, qui repose en entier sur *l'uti-* ... *... matérialiste.* Elle est absolument inca- ... *réelle* chez les êtres organisés, ... M. Wallace appelle *l'esprit.*

... cette conclusion, il n'est ... Darwin ... même l'accepte, dans une ... la vie terrestre, ... représenté par des êtres *de la* ... en outre, d'une nature ... protoplasme, ils ne sont en- ... séparer les premiers pas ... organes pour des fonctions ... Darwin. Voici sa réponse : ... D'ailleurs, comme ... la recherche d'une ... sujet comme vaine ... ébauche d'un or- ... Darwin se demande en- ... manière? » Il ... peu que celui de ... confesse l'im- ... organe habituel ... percevoir les ondes

... naturaliste et ... des entraînements de ... préoccupations du théoricien ... de l'appareil de la ... mais ne pouvant que la ... oiseau, capable de jouer ... lunette d'approche, on a reconnu ... Darwin signale ces gradations, et, sans ... attribue l'existence à la sélec- ... dans une erreur manifeste.

... s'obtient avant tout par l'ad-

... section [illegible]. — [1] *De l'origine des es-* ... Darwin ... précédemment qu'il n'entend pas tou- ... et s'est prononcé contre la doctrine des ... l'action des forces physico-chimiques.

jonction de *parties nouvelles*, d'*organes nouveaux*. La sélection était incapable de déterminer leur *apparition première*, tout autant que de provoquer la sensibilité spéciale du nerf optique. Elle pouvait développer celui-ci, en étendre l'extrémité de manière à former une sorte de rétine, accroître la délicatesse de perception. Elle ne pouvait faire naître ni le cristallin, ni l'iris. Elle ne pouvait pas même provoquer la formation du premier grain de ces pigments colorés qui accompagnent les yeux les plus rudimentaires. Toutes ces parties sont incontestablement fort utiles; mais, pour que cette *utilité* se fît sentir, pour qu'elle procurât un *avantage* et donnât prise à la *sélection naturelle*, il fallait évidemment que le cristallin, l'iris, le pigment, eussent d'abord pris naissance.

Il est presque inutile d'ajouter que tous les appareils, tous les organes, toutes les fonctions, tous les instincts, toutes les facultés, prêteraient à des observations de même nature. Ainsi, en vertu même du *principe d'utilité* rigoureusement appliqué comme il l'est par Darwin et par M. Wallace, on est amené à conclure que tout fait, tout phénomène *vraiment nouveau* pour le monde organique, n'a pu naître ou se manifester qu'en vertu d'une force, d'une loi, d'une cause quelconque, absolument étrangère à la sélection naturelle.

Rendons encore ici justice à Darwin. Bien supérieur en cela à l'immense majorité de ses disciples et peut-être à M. Wallace lui-même, il a su voir le côté général de la question. Sans doute il s'abuse souvent et regarde un fait initial comme une simple *modification*. Je viens de montrer un exemple de ces méprises. Mais, du moins, il reconnaît en principe ne pouvoir rendre compte des variations premières. « Quelques-« uns, dit-il, se sont imaginé que l'élection naturelle produisait la va-« riabilité, tandis qu'elle implique seulement la conservation des varia-« tions accidentellement produites, quand elles sont avantageuses aux « individus dans les conditions particulières où ils se trouvent placés[1]. » On le voit, j'ai pu, sans injustice aucune, dire que l'*accident*, le *hasard*, dominent toutes ces lois de la sélection naturelle, qui suffisent, assure-t-on, pour expliquer scientifiquement le passé, le présent, l'avenir du monde organique[2].

Mais l'*accident*, le *hasard*, ne sont que des mots imaginés par l'homme pour parler de son ignorance sans l'avouer franchement. Pour quiconque réfléchit, ces mots supposent toujours des *causes*, inconnues il est vrai, mais non moins réelles. Dans le cas actuel, c'est à la *connais-*

[1] *De l'origine des espèces*, chap. IV, section I. — [2] *Charles Darwin et ses précurseurs français*, deuxième partie, chap. III. Le passage que je cite ici m'avait échappé lors de la rédaction de mon livre.

sance de ces causes que M. Wallace a voulu suppléer par l'hypothèse que j'ai fait connaître plus haut. A tout prendre, elle vaut bien la plupart de celles qu'invoquent à chaque instant les darwinistes absolus, dans le but de résoudre quelques-uns des problèmes spéciaux que pose la nature vivante. Le seul tort réel de l'auteur anglais a été de ne l'appliquer qu'à l'homme, de ne pas avoir su voir qu'en physiologie l'apparition de la sensibilité visuelle, qu'en anatomie l'organisation du premier cristallin, qu'en psychologie comparée la naissance d'une foule d'instincts, étaient des faits tout aussi en dehors du principe d'utilité que le développement du sens moral; et que si, pour expliquer la nature de l'homme, il est nécessaire de recourir à l'intervention d'une cause supérieure aux lois de la sélection telles qu'il les comprend lui-même, cette intervention est également indispensable partout pour rendre compte du présent et du passé dans le règne animal, dans le règne végétal.

A. DE QUATREFAGES.

Buddhaghosha's parables, translated from burmese by captain T. Rogers, R. E., with an Introduction containing Buddha's Dhammapada, *translated from pâli, by F. Max-Müller, M. A. professor of comparative philology at Oxford, foreign member of the french Institute, etc.*; London, Trübner and C°, 1070, in-8, CLXXII-206.

Les Paraboles de Bouddhaghosha, traduites du birman par le capitaine T. Rogers, du corps royal des Ingénieurs, avec une introduction contenant le Dhammapada du Bouddha *ou* le Chemin de la vertu, *traduit du pâli, par M. F. Max-Müller, maître ès arts, professeur de philologie comparée à Oxford et associé étranger de l'Institut de France, etc.*

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Le Dhammapada est écrit en vers; c'est un ouvrage rhythmé; il ne

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de novembre, p. 709.

faudrait pas dire, un poëme, bien qu'il ne soit pas, comme on le verra, sans quelque recherche de style. Ces vers, au nombre de 423, sont répartis en 26 chapitres de longueur inégale; et les matières sont rangées dans un ordre qui, sans être complétement régulier, a évidemment quelque chose de systématique. C'est un résumé de doctrine que l'auteur a voulu faire; et, s'il a donné à son œuvre la forme rhythmique, c'est uniquement pour soulager la mémoire de ceux qui doivent l'étudier, et pour fixer les saintes règles qu'il prescrit d'autant mieux qu'il en rendra le souvenir plus facile. Il n'y a point à s'étonner de ce procédé qu'emploie l'auteur du Dhammapada. Il est très-fréquent dans la littérature des brahmanes[1]; et il y a une foule de livres, même de grammaire et de législation, qui sont rhythmés par les mêmes motifs que l'auteur du Dhammapada semble avoir eus. Cependant on doit remarquer que des œuvres ainsi rédigées supposent nécessairement des travaux antérieurs. On ne sent le besoin de se résumer qu'après de longues recherches, qu'on trouve un peu diffuses et qu'on veut préciser en les condensant[2]. Il n'est pas impossible sans doute que, dès le troisième concile, auquel M. Max-Müller fait remonter le Dhammapada, le bouddhisme éprouvât déjà ce besoin; mais, si l'on en juge par les autres monuments qu'on peut rapporter aussi à cette époque reculée, la concision n'était pas le goût dominant de la religion nouvelle. Les livres bouddhiques, même d'un temps postérieur, sont d'une lecture accablante à cause d'incessantes redites et de détails tellement développés, qu'ils finissent par en devenir d'une obscurité presque impénétrable. On pourrait en citer mille exemples tous plus frappants les uns que les autres. Les ouvrages mêmes qui paraissent un peu mieux composés, comme le Lalitavistara, sont encore remplis de répétitions nauséabondes[3]. Le Dhammapada n'est pas exempt tout à fait de ces dé-

[1] La philosophie grecque, à son début, offre des exemples de ce genre. Hésiode écrit en vers les *Œuvres et les jours;* Xénophane, Parménide, Empédocle, écrivent aussi en vers; mais pour eux c'est plutôt une fantaisie qu'une nécessité; l'école d'Ionie n'a fait que de la prose. Dans l'Inde, au contraire, la forme rhythmique semble répondre davantage à un besoin. — [2] On doit se rappeler les Kârikâs ou vers mémoriaux, appliqués à toutes les branches du savoir. C'est ainsi que le système Sânkhya a sa Kârikâ, dont j'ai donné la traduction dans le III[e] volume des Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques. Voir aussi sur le Prâtiçâkhya du Rig-Véda le *Journal des Savants*, février, 1858, p. 97 et suivantes. — [3] Voir l'analyse du Lalitavistara, *Journal des Savants*, août 1854, pages 496 et suiv.; et aussi l'analyse du Lotus de la bonne loi, *ibid.* Dans le Lotus de la bonne loi, l'auteur répète souvent en vers ce qu'il vient de dire en prose avec une prolixité inépuisable.

fauts; mais comparativement il est d'une rédaction très-supérieure, comme semblent l'être en général les monuments de la Collection du Sud[1].

Pour qu'on puisse juger d'un coup d'œil le caractère du Dhammapada et l'ensemble des matières qu'il renferme, voici les titres des vingt-six chapitres qui le composent. Je donne ces titres d'après M. Max-Müller.

Le premier chapitre est intitulé les Vers jumeaux (*twin-verses*); on verra un peu plus loin, par la traduction de ce chapitre, ce que signifie ce titre; les vers se répètent presque tous deux à deux, avec de très-légères variantes, dans la forme du moins, si ce n'est dans le sens (vers 1 à 20).

Le second chapitre traite de la réflexion (vers 21 à 32); le troisième, de la pensée (vers 33 à 43); le quatrième s'appelle les Fleurs (vers 44 à 59); le cinquième est intitulé le Fou (vers 60 à 75); le sixième, le Sage (vers 76 à 89); le septième, le Vénérable ou Arhat (vers 90 à 99). Le huitième chapitre a un titre assez bizarre et assez obscur, les Mille (vers 100 à 115), et ce titre se comprend d'autant moins que, si le mot de Mille est quelquefois répété dans ce chapitre, celui de Cent l'est bien plus souvent. Le neuvième chapitre (vers 116 à 128) est intitulé le Mal; le dixième est intitulé le Châtiment (vers 129 à 145); le onzième, la Vieillesse (vers 146 à 156). Le titre du douzième chapitre peut être rendu par la Personne (vers 157 à 166); le treizième est le Monde (vers 167 à 178); le quatorzième chapitre est intitulé le Vigilant, en d'autres termes le Bouddha, sans que d'ailleurs le Bouddha soit expressément nommé (vers 179 à 196); le chapitre quinze est le Bonheur (vers 197 à 208); le chapitre seize, le Plaisir (vers 209 à 220); le chapitre dix-septième, le Chagrin (vers 221 à 234); le chapitre dix-huitième est intitulé l'Impureté (vers 235 à 255); le chapitre dix-neuvième, qui semble revenir à un sujet déjà traité, est intitulé le Juste (vers 256 à 272); le vingtième est nommé le Chemin, la Voie (vers 273 à 289); le vingt et unième chapitre renferme des matières assez diverses, et M. Max-Müller l'intitule, dans sa traduction, Mélanges (vers 290 à 305); le vingt-deuxième chapitre reprend le fil de la pensée, et il est intitulé la Course en bas, la Descente (vers 306 à 319); le titre du vingt-troisième chapitre est emblématique : il se nomme l'Éléphant, parce que l'éléphant est pris pour le type de la

[1] Sur la collection du Sud comparée à celle du Nord, voir le *Journal des Savants*, année [illegible], page [illegible] et surtout page 163.

patience et de la sobriété (vers 320 à 333); le chapitre vingt-quatrième est intitulé la Soif (vers 334 à 359); le vingt-cinquième chapitre est intitulé le Bhikshou, le mendiant pris au sens bouddhique (vers 360 à 382); enfin le dernier chapitre, intitulé le Brâhmana ou le Brahmane (vers 383 à 423), semble appartenir à des idées qui sont bien plutôt du monde brahmanique que du monde des bouddhistes. Mais nous insisterons plus loin sur cette grave divergence.

Nous revenons maintenant au Dhammapada, et nous croyons devoir présenter d'abord la traduction complète du premier chapitre, afin qu'on puisse voir plus clairement le ton général de l'ouvrage, et, pour ainsi dire, la couleur des pensées. C'est là un des éléments essentiels de notre examen.

Chapitre premier. — Les Vers jumeaux.

« 1. Tout ce que nous sommes actuellement résulte de ce que nous « avons antérieurement pensé; c'est fondé sur nos pensées; c'est fait de « nos pensées. Si un homme pense ou agit avec une pensée mauvaise, « le mal le suit comme la roue du char suit le pied de celui qui le « traîne.

« 2. Tout ce que nous sommes actuellement résulte de ce que nous « avons antérieurement pensé; c'est fondé sur nos pensées; c'est fait de « nos pensées. Si un homme parle ou agit avec une pensée pure, le « bonheur le suit comme une ombre qui ne le quitte jamais.

« 3. — Il m'a injurié, il m'a frappé, il m'a ruiné, il m'a dépouillé. « — La haine ne cessera jamais dans les cœurs qui nourrissent de tels « sentiments.

« 4. — Il m'a injurié, il m'a frappé, il m'a ruiné, il m'a dépouillé. « — La haine cessera dans les cœurs qui ne nourrissent pas de tels sen- « timents.

« 5. Car la haine ne peut jamais cesser par la haine; la haine cesse « par l'amour. C'est un précepte bien vieux.

« 6. Et quelques-uns ne savent pas que nous devons tous ici-bas en « arriver à une fin; mais d'autres le savent; et c'est pour cela que leurs « querelles s'apaisent.

« 7. Quand on vit en ne songeant qu'au plaisir, lâchant la bride à « ses passions, immodéré dans ses jouissances, paresseux et faible, Mâra, « le tentateur, ne manquera pas de vous vaincre, comme le vent ren- « verse un arbre trop faible pour lui résister.

« 8. Quand on vit sans songer au plaisir, en domptant tous ses sens,

« modéré dans ses jouissances, fidèle et ferme, Mâra ne peut pas vous « vaincre, pas plus que le vent ne peut renverser une montagne ro- « cheuse.

« 9. Celui qui desire revêtir le saint vêtement de couleur jaune sans « s'être auparavant purifié du peché; celui qui dédaigne la tempérance « et la verite, celui-là est indigne du vêtement de couleur jaune.

« 10. Celui qui s'est purifié du péché, qui s'est efforcé d'acquérir « toutes les vertus et qui recherche la tempérance et la vérité, celui-là « est digne du vêtement jaune.

« 11. Ceux qui trouvent la verite dans l'erreur et qui trouvent l'er- « reur dans la verité n'arrivent jamais à la verité, et ils ne poursuivent « que des desirs vains.

« 12. Ceux qui trouvent la verite dans la vérite et l'erreur dans l'er- « reur, ceux-là arrivent à la verite, et ils poursuivent des désirs réels.

« 13. De même que la pluie fait irruption dans une maison mal « couverte, de même la passion fait irruption dans une âme irréfléchie.

« 14. De même que la pluie ne penètre pas dans une maison bien « couverte, la passion, de même, ne peut pas faire irruption dans une « âme qui raisonne.

« 15. Le pecheur qui fait mal s'afflige en ce monde, et il s'afflige « aussi dans l'autre; il s'afflige dans les deux. Il s'afflige et il souffre de « voir le mal que son œuvre a causé.

« 16. L'homme de bien jouit du bonheur en ce monde, et il jouit « du bonheur dans l'autre monde. Il se réjouit, et il est heureux en « voyant la pureté de sa propre action.

« 17. Le méchant souffre dans ce monde et il souffre également « dans l'autre; il souffre dans les deux. Il souffre en songeant au mal « qu'il a fait, et il souffre davantage encore en marchant dans sa voie « mauvaise.

« 18. L'homme de bien est heureux dans ce monde, il est heureux « aussi dans l'autre; il est heureux dans tous les deux. Il est heureux « en pensant au bien qu'il a fait; il est encore plus heureux en marchant « dans le bon chemin qu'il suit.

« 19. L'homme qui ne pense pas par lui-même a beau pouvoir réciter « une longue partie du texte saint, et d'ailleurs il ne le fait point, il « n'est pas à compter au nombre des religieux; mais il est comme le « bouvier qui compterait les vaches des autres.

« 20. Quand le sectateur de la loi ne peut en citer qu'une petite « portion, mais qu'ayant oublié toute passion, toute haine, et toute in- « [illegible], il possède la science véritable et la sérénité de l'âme, il doit

« être compté, bien qu'il ne pense point à ce monde ni à l'autre, parmi « la corporation des prêtres. »

Voilà le premier chapitre, et je crois que personne ne pourra le lire sans être frappé de la nature des pensées qu'il renferme, et plus encore du style dans lequel ces pensées sont rendues. Le bouddhisme des premiers temps n'a ni ce fond ni cette forme; au troisième concile même, les choses n'en pouvaient être déjà à ce point, et ces brèves sentences, qui ne laissent pas d'avoir des prétentions littéraires, ne répondent point à l'esprit de cette époque enthousiaste et peu laconique, comme le montrent tous les documents que nous en connaissons.

Mais poursuivons cette analyse, et passons au second chapitre. Il traite de la réflexion, dont l'auteur fait le plus grand éloge et dont il vante les bienfaits. La réflexion est le chemin de l'immortalité; l'absence de réflexion est le chemin de la mort. Ce n'est plus vivre que de ne pas réfléchir. La réflexion est une source de joie pour ceux qui sont avancés dans la science des ariyas [1]. C'est par elle que les sages atteignent le Nirvâna, qui est le suprême bonheur; et ils peuvent, quand ils jouissent de ce bien, dédaigner tous les autres biens. Ils dominent le vulgaire par leur sagesse, comme on domine la plaine quand on est au sommet d'une haute montagne. C'est par la réflexion que Maghavan (Indra) s'est élevé à l'empire des dieux. Le bhikshou qui se plaît à réfléchir est bien près du Nirvâna.

A la louange de la réflexion, succède une louange non moins vive de la pensée et de l'attention. Rien n'est plus difficile que de bien fixer ses pensées et de s'en rendre un compte exact; mais, quand on veille de près sur soi-même, on ne risque plus de faire une chute. Quand on sait jusqu'à quel point ce corps est fragile, facile à briser comme un vase de terre; quand on a fait de sa pensée comme une forteresse, on peut attaquer Mâra, le tentateur, avec l'arme de la sagesse; on peut le maintenir quand on l'a vaincu, et l'on ne cesse jamais de combattre. Rien au monde ne peut faire plus de bien qu'un esprit bien dirigé; rien ne fait plus de mal qu'un esprit dirigé dans une mauvaise voie.

Le quatrième chapitre est intitulé Les Fleurs; et, en effet, l'idée et le mot de Fleurs y reviennent presque à chaque vers. « Qui dominera « cette terre et le monde d'Yama et le monde des dieux? Qui trou-

[1] M. Max-Müller explique les ariyas par les élus (the elect). Peut-être le mot d'élus est-il par trop spécial au christianisme; il y a quelque danger à prendre les mots d'un vocabulaire religieux pour les transporter dans un autre. (Voir aussi chapitre xII, vers 164.)

« vera le chemin aplani de la véritable vertu, comme l'homme habile « sait trouver la vraie fleur qu'il cherche? Le disciple docile dominera « la terre et le monde d'Yama et le monde des dieux; le disciple do« cile trouvera sans peine le chemin brillant de la vertu, ainsi que « l'homme habile sait trouver la vraie fleur qu'il cherche. » Celui qui sait que le corps a moins de consistance que l'écume légère peut braver Mara et ses flèches, dont les pointes sont des fleurs; celui-là ne verra jamais le roi des morts. La mort soumet l'homme qui ne cherche que des fleurs dans cette vie. Le sage doit passer sur cette terre comme l'abeille qui tire son miel des fleurs sans les gâter. Ainsi qu'une belle fleur bien colorée, bien odorante, telles sont les paroles belles et fécondes de celui qui agit comme il parle. Le parfum des fleurs ne peut se répandre à l'opposé du vent, non plus que l'odeur d'une bouteille d'huile de Tagara; mais le parfum des gens de bien et de leurs bonnes actions se répand au loin et pénètre en tous lieux, et va même trouver les dieux dans le monde qu'ils habitent. De même qu'un lys peut pousser sur un amas de décombres le long d'une grande route, et y répandre son doux parfum, de même aussi le disciple du Bouddha, vraiment éclairé, brille par l'éclat de sa science au milieu de la foule, qui ressemble aux décombres du chemin et qui marche dans les ténèbres.

On peut trouver que ces images sont assez gracieuses, et, si l'on veut même, assez justes; mais ces raffinements d'expressions et ces comparaisons passablement affectées n'ont rien de primitif; et, pour que les écrivains en arrivent à ce point d'élégance, qui tout à l'heure sera du mauvais goût, il faut qu'ils aient derrière eux bien des prédécesseurs beaucoup plus simples.

Le cinquième chapitre est la critique, parfois amère, de la folie dont la plupart des hommes sont aveugles en se livrant aux joies et aux passions de ce monde : « La nuit est longue pour celui qui ne dort « pas; un mille est long pour le voyageur fatigué; la vie est longue « pour le fou qui ne connaît pas la vraie loi! Ces fils sont à moi; ces ri« chesses sont à moi, telles sont les pensées dont le fou se tourmente. « Il ne s'appartient pas à lui-même. Comment, à plus forte raison, des « enfants, des trésors, pourraient-ils lui appartenir? Un fou serait vai« nement associé durant toute sa vie avec un sage; il ne sentirait pas « plus la vérité que la cuiller ne sent le goût du potage. Les fous n'ont « pas de plus grands ennemis qu'eux-mêmes; car leurs mauvaises ac« tions portent pour eux les fruits les plus amers. Tant que la mauvaise « action ne porte pas son fruit, le fou s'imagine qu'elle est du miel; « mais, quand elle mûrit, le fou sent alors toute la douleur qu'elle pro-

« duit. Il y a une route qui mène à la richesse, il y en a une autre qui « mène au Nirvâna. Si le bhikshou, le disciple du Bouddha, en est bien « convaincu, il ne cherche plus les hommes; mais il cherche à s'isoler « de ce monde. »

Autant le fou vient d'être déprécié, autant le sage est exalté dans le sixième chapitre : « Les hommes dont l'esprit s'appuie sur les solides « fondements de la science, qui ont renoncé à toutes les affections, « qui sont heureux sans être attachés à quoi que ce soit, qui ont su « vaincre toutes leurs faiblesses et qui sont remplis de lumières, ces « hommes-là sont libres, même dès ce monde. »

Au-dessus du sage, le Dhammapada place encore l'homme qu'il appelle le Vénérable, l'arhat, l'arahanta. Les dieux mêmes ne peuvent s'empêcher d'envier l'arhat. « L'homme qui est libre de toute crédulité « et qui connaît l'être incréé, qui a rompu tous les liens, éloigné toutes « les tentations, renoncé à tous les désirs, celui-là est le plus grand « des hommes. »

Le chapitre huitième est intitulé d'une façon assez étrange : les Mille; et les pensées qu'il contient justifient en partie ce titre, ainsi que le montreront quelques citations : « Un discours a beau être composé de « Mille mots, si ces mots n'ont pas de sens, un seul mot intelligible « vaut mieux; car celui qui l'entend peut se tranquilliser. » Un seul mot de la loi vaut mieux que des centaines et des milliers de stances (gâthâs) qui ne signifient rien. Vaincre mille ennemis dans la bataille, ce n'est rien; la plus grande des victoires est de se vaincre soi-même. Il n'y a pas de Dieu, pas de Gandharva, ni Mâra avec Brahma, qui puissent changer en défaite la victoire qu'on a remportée sur ses propres passions. Rendre hommage un seul instant à un homme plein de science vaut mieux que mille sacrifices, que des sacrifices qui dureraient cent ans, fussent-ils adressés à Agni[1] dans la forêt. Un instant de sagesse, d'activité, de vertu, vaut mieux que de vivre cent ans dans l'ignorance, dans la paresse, dans le vice. L'homme qui vit cent ans sans comprendre le commencement et la fin des choses, sans comprendre l'immortalité et la loi sublime, vaut moins que celui qui n'a vécu qu'un moment, mais en comprenant l'origine et la fin, la vie immortelle et la loi suprême.

Le mal est le sujet du neuvième chapitre; et le pieux auteur du Dhammapada s'efforce de montrer toutes les conséquences fatales d'une mauvaise conduite, et les conséquences heureuses qu'entraînent les

[1] Agni, dieu du feu, appartient exclusivement au panthéon brahmanique.

« rables (arhats), des élus (ariyas), des gens vertueux, et qui suit de « fausses doctrines, ne porte des fruits que pour sa propre destruction, « comme les fruits du katthaka, du roseau [1]; c'est par soi seul qu'on fait « le mal ; c'est par soi seul qu'on souffre; c'est par soi seul qu'on ne fait « pas le mal; c'est par soi seul qu'on se purifie. La pureté et l'impureté « n'appartiennent qu'à l'individu seul; personne ne peut purifier un « autre. Que personne n'oublie son devoir propre pour le devoir d'un « autre, quelque grand qu'il soit; quand un homme a compris son « devoir, qu'il l'accomplisse toujours avec la plus sérieuse attention. »

Dans le treizième chapitre, l'auteur lance un anathème contre le monde, et il cherche à montrer tous les dangers qu'il fait courir à l'homme : « Ne suivez pas la loi mauvaise! ne vivez pas dans l'irré-« flexion ! ne suivez pas les fausses doctrines! ne soyez pas l'ami du « monde ! pratiquez la loi de la vertu ; ne pratiquez pas celle du vice! « L'homme vertueux vit heureusement dans ce monde et dans l'autre. « Les cygnes voyageurs vont dans le chemin du soleil, et ils traversent « les airs, grâce au merveilleux pouvoir dont ils sont doués. Les sages « comme eux sortent de ce monde quand ils ont vaincu Mâra et toute « sa suite. La souveraineté de la terre, la conquête du ciel, l'empire de « tous les mondes, ne sont rien auprès du premier pas qu'on fait dans « la voie de la sainteté. »

Le chapitre quatorzième, intitulé l'Éveillé, le Vigilant, en d'autres termes le Bouddha, est peut-être la partie de tout le Dhammapada qui porte l'empreinte la plus vive de l'enseignement bouddhiste : « Les « hommes poussés par la peur cherchent partout un refuge, dans les « montagnes, dans les forêts, sous les buissons, sous les arbres sacrés. « Mais ce n'est point là un sûr refuge; ce n'est pas là le meilleur refuge. « On n'est pas délivré de tous les maux pour s'être retiré dans ces asiles; « mais celui qui a cherché son refuge dans le Bouddha, la loi et l'as-« semblée [2], celui qui comprend clairement et qui voit les quatre vé-« rités sublimes, à savoir : la douleur, l'origine de la douleur, la des-« truction de la douleur et la sainte voie qui, par huit chemins, conduit « à la guérison, le plus sûr refuge, le meilleur des refuges, celui-là, « dans ce refuge inviolable, est à l'abri de toute douleur [3]. »

A cette profession de foi, qui est essentiellement bouddhiste, succè-

[1] Le roseau meurt après avoir porté son fruit, et on le coupe pour avoir le fruit qu'il porte. — [2] Ces vers se retrouvent mot à mot dans le Prâtihârya soûtra : voir Eugène Burnouf, *Introduction à l'histoire du buddhisme indien*, page 186. — [3] Sur les quatre vérités sublimes, voir *Le Bouddha et sa religion*, page 81, 3e édition.

dent, dans le quinzième chapitre, des généralités, sans aucun caractère spécial, sur le bonheur : « Vivons heureux en ne haïssant pas ceux qui « nous haïssent! Restons libres de toute haine parmi des hommes qui se « plaisent à haïr! Vivons heureux en n'ayant rien que nous regardions « comme à nous. Nous serons comme des dieux splendides, se nour- « rissant de félicité. La santé est le plus grand des biens; le contente- « ment est la plus grande des richesses; la confiance est le compagnon « le meilleur; le Nirvâna est le bonheur suprême. Quand on marche en « compagnie de fous, on souffre tout le long du chemin; la compagnie « des fous, comme celle d'un ennemi, est toujours dangereuse; la com- « pagnie des sages fait autant de plaisir que la rencontre d'une personne « qu'on aime. »

Quant au plaisir, tel que le comprend le chapitre seizième, il consiste surtout dans une indifférence absolue : « Que l'homme se garde « bien de rien aimer; car perdre ce qu'on aime est une douleur; quand « on n'aime rien, quand on ne hait rien, on est libre de toutes chaînes. » Par la même raison, il faut fuir toute affection, parce que les affections engendrent toujours la crainte, et que la crainte est un mal. De même que les parents et les amis accueillent au retour celui qu'ils aiment quand il revient d'un lointain voyage; de même les bonnes œuvres accueillent celui qui les a faites, et qui revient du monde d'ici-bas dans l'autre monde, avec l'empressement que les amis mettent à recevoir leur ami.

Les deux chapitres suivants, le Chagrin, l'Impureté, ne présentent rien de remarquable; l'auteur y enseigne les moyens divers d'éviter le chagrin, qui trouble les cœurs, et l'impureté, qui souille les âmes. Ses conseils sont, comme toujours, fort sages; mais, sous la forme où il les donne, rien ne les distingue et ne leur donne un prix nouveau.

Au contraire, dans le chapitre dix-neuvième, intitulé le Juste, nous trouvons quelques définitions qui méritent d'être étudiées, parce qu'elles marquent en traits assez saillants le caractère propre du Dhammapada. Ces définitions sont celles des différents noms qu'on attribue aux religieux bouddhistes selon leur degré de sainteté. « L'homme en qui tous les « vices sont détruits jusqu'à leurs racines les plus profondes, celui-là est « un arhat, un vénérable. Ce n'est pas la tonsure qui fait un çramana « d'un homme qui, loin de toute discipline, ne parle jamais que pour « mentir. Un homme peut-il être çramana, quand il est encore l'esclave « du désir et de l'intempérance? Celui qui dompte le mal, que le mal « soit petit ou grand, celui-là mérite le nom de çramana (un homme « dompté), parce qu'il a dompté le mal sous toutes ses formes. Un homme

« n'est pas un bhikshou (un religieux mendiant) par cela seul qu'il « demande sa nourriture aux autres. Le vrai bhikshou est celui qui « observe la loi tout entière; ce n'est pas celui qui ne fait que mendier. « Celui qui est au-dessus du bien et du mal, qui est chaste, et qui, « doué de la science, traverse ce monde, celui-là est aussi un bhikshou. « Un homme n'est pas un mouni parce qu'il observe le silence[1], si « d'ailleurs il est déraisonnable et ignorant; mais le sage qui, prenant la « balance, choisit le bien et fuit le mal, celui-là est un mouni, et il est « mouni par cette seule vertu. Celui qui, dans ce monde, pèse les deux cô- « tés des choses, celui-là est aussi appelé un mouni. Celui-là n'est pas un « ariya qui fait tort à toutes les créatures vivantes; mais celui qui a pour « toutes les créatures vivantes sympathie et pitié, celui-là est un ariya. »

Le chapitre vingtième, intitulé la Voie, n'est pas aussi précis qu'on pourrait le désirer; il ne fait guère que nommer la voie à huit branches, selon l'expression spéciale des bouddhistes; mais il ne la décrit pas en détail, comme on s'y attendait; et il suppose toute cette doctrine tellement connue, qu'il ne fait que l'effleurer : « La meilleure des voies est la « voie à huit branches; les meilleures des vérités sont les quatre mots[2]; « la meilleure des vertus, c'est l'impassibilité; le meilleur des hommes « est celui qui a des yeux pour voir. Cette voie, et il n'y en a pas « d'autre, est celle qui conduit à purifier son intelligence. Marchez dans « cette voie; toute autre qu'elle est un piége de Mâra. Tous les êtres « créés doivent périr. Celui qui sait et qui voit cela se résigne à la dou- « leur; c'est la voie qui mène à la pureté. Surveiller ses paroles, dominer « son esprit, ne commettre jamais aucun mal dans son corps, ce sont « là les trois routes d'action que l'homme doit toujours attentivement « regarder, et il fournira la carrière enseignée par le sage. »

Les idées qui composent le vingt-deuxième chapitre sont assez diverses, et M. Max-Müller a eu raison d'intituler ce chapitre : Mélanges. Au milieu de quelques préceptes fort sensés, mais très-généraux, ce qu'on y peut remarquer, ce sont de grands éloges adressés tout à la fois aux brahmanes et aux disciples de Gotama. Ainsi, en parlant du brahmane, l'auteur va jusqu'à dire : « Un vrai brahmane, bien qu'il ait tué son père « et sa mère, bien qu'il ait tué deux nobles rois, et qu'il ait détruit un

[1] Il y a dans le mot de *mouni* une sorte de jeu de mots étymologique. *Mouni* signifie ordinairement « solitaire; » mais *maouna*, dérivé de *mouni*, signifie « silence; » et en effet les deux idées de solitude et de silence sont assez voisines l'une de l'autre. Le Bouddha s'appelait d'abord Çâkyamouni, c'est-à-dire le Solitaire des Çâkyas. (Voir Max-Müller, *Buddhaghosha's parables*, p. CXXXIV en note.) — [2] Les quatre mots, ou les quatre vérités sublimes; voir un peu plus haut, page 41, en note.

« et sobre, il vaut mieux voyager seul, comme un éléphant soli-« taire [1]. »

La soif dont il est question dans le chapitre vingt-quatrième est naturellement tout emblématique; c'est la soif des jouissances et des plaisirs, qui altère sans cesse l'âme des gens vicieux, et que rien ne peut éteindre : « La soif de l'homme insensé s'accroît sans cesse comme une « plante grimpante; il se tourne çà et là, comme le singe cherchant un « fruit dans la forêt. Quand on peut dominer cette soif sauvage, chose si « difficile à conquérir dans ce monde, on voit toutes les souffrances s'éloi-« gner, comme les gouttes d'eau glissent sur une feuille de lotus. De « même qu'un arbre est solide tant que sa racine est ferme en terre, et « qu'il pousse des rejetons quoiqu'il ait été coupé, de même, si l'on ne « détruit pas toutes les causes de la soif, cette douleur des renaissances « successives vous sera toujours imposée. Les hommes qui sont poussés « par la soif se débattent comme un lièvre pris au piége; retenus dans « les liens et dans les chaînes, ils subissent successivement la douleur « pendant un temps qui ne finit pas. Les hommes poussés par la soif se « débattent comme un lièvre pris au piége; que le mendiant, qui veut « devenir impassible, chasse loin de lui cette soif qui dévore. Les hommes « sages ne regardent pas comme une lourde chaîne celle qui est faite de « fer, de bois ou de corde; bien plus lourde est la chaîne que nous im-« posent la garde de pierres précieuses, de riches anneaux, et le soin de « fils ou d'une femme. Quand un homme est agité par les doutes, quand « il est plein des plus violentes passions, quand il ne songe qu'à son « plaisir, sa soif ne fait que s'accroître de plus en plus, et il ne fait que « rendre ses chaînes plus lourdes. Quand un homme ne ressent plus de « soif ni aucune affection, quand il comprend les mots et leur véritable « sens, il a reçu son dernier corps (il ne renaîtra plus); il est appelé le « grand sage, le grand homme. Les plaisirs détruisent l'homme insensé, « qui ne songe pas à l'autre rivage; l'insensé, par la soif des plaisirs, se « détruit lui-même, comme s'il était son plus mortel ennemi. »

Le vinqt-cinquième chapitre est consacré à l'éloge emphatique du bhikshou, du mendiant qui observe rigoureusement toutes les prescriptions de la loi : « Qu'un bhikshou ne dédaigne jamais ce qu'il a « reçu; qu'il n'envie pas la part des autres; s'il se laisse aller à envier « les autres, il n'aura jamais la tranquillité de l'esprit. Un mendiant qui ne

[1] Il y a ici trois vers qui terminent ce chapitre et qui ne paraissent pas se rattacher à ce qui précède. On y célèbre les plaisirs légitimes que le sage peut se donner en faisant le bien dans les diverses situations de la vie.

[illegible] peu qu'il a reçu sera loué par les dieux mêmes, si sa [illegible] n'est pas nonchalant. Celui qui ne s'identifie pas avec son corps et son âme, et qui ne s'afflige jamais de ce qui a cessé [illegible] est un véritable bhikshou. Le bhikshou [illegible] est calme dans la doctrine du Bouddha, [illegible] Nirvâna, la cessation de tous les désirs na[illegible] cette barque; quand elle sera [illegible] débarrassé de la passion et de la haine, [illegible] il n'y a pas de méditation; [illegible] celui qui a la méditation et la [illegible] Nirvâna. Le bhikshou, qui, même étant fort [illegible] il anime le monde, comme la [illegible]

[illegible] le brahmane un éloge au [illegible] vient d'être fait du bhikshou. C'est une [illegible] qui met les sectateurs des [illegible] est fait pour étonner le lecteur. Cet [illegible] chaque vers de ce chapitre : « Celui qui [illegible] calme, dévoué à son devoir, qui [illegible] qui a obtenu la fin suprême, celui-là est un brahmane. [illegible] la lune resplendit pendant la [illegible] par son armure, le brahmane brille par sa méditation; mais le Bouddha, le Vigilant, est éclatant de splendeur le jour et la nuit. Quand un homme est délivré du péché, on l'appelle un brahmane; [illegible] marche posément, on l'appelle un çramana; quand il s'est débarrassé de toutes ses impuretés, on l'appelle un pravradjita (un pèlerin). Après qu'un homme a bien compris la loi telle qu'elle a été enseignée par le Vigilant (le Bouddha), qu'il l'adore avec dévotion, ainsi que le brahmane adore le feu du sacrifice. Un homme ne devient pas un brahmane par les nattes de sa chevelure ni par sa [illegible] mais celui qui est plein de vérité et de droiture, celui-là est [illegible] un brahmane. A quoi te sert, ô insensé, ta chevelure nattée? A quoi te sert ce vêtement de peau de gazelle? Au dedans de toi il n'y a que désordre, qu'importe que ton extérieur soit si bien soigné? [illegible] qui porte des vêtements sordides, qui est amaigri par le jeûne, [illegible] sont saillantes, celui-là je l'appelle un vrai brahmane. [illegible] pas un homme un brahmane à cause de son origine et de

[illegible] le premier article, *Journal des Savants*, cahier de [illegible]

« sa mère. Il peut s'appeler seigneur, il peut être riche; mais le pauvre « qui est libre de tous les attachements, voilà celui que j'appelle un « brahmane. »

A la suite de ces vers, qui montrent déjà toute l'estime que l'auteur fait du brahmane et toutes les vertus qu'il lui demande, viennent vingt-sept autres vers qui continuent cette énumération un peu prolixe, et qui se terminent par ce refrain uniforme : « Voilà celui que j'appelle un brahmane. » Il n'est pas besoin de traduire ici tout ce morceau; on voit nettement ce qu'il est. Mais j'en extrais deux ou trois citations qui me semblent avoir une importance spéciale. D'abord le vers 400 : « Celui « qui est libre de tout souci, qui remplit son devoir, qui est vertueux, « sans faiblesse et subjugué, celui qui a reçu son dernier corps, celui-« là je l'appelle un vrai brahmane. » Ainsi, dans l'opinion de l'auteur du Dhammapada, le brahmane peut arriver au Nirvâna, et obtenir son dernier corps, aussi bien que le disciple du Tathâgata. C'est là certainement une nouveauté bien surprenante dans les doctrines bouddhiques, et une tolérance inouïe, quoique fort louable. Même idée d'égalité dans le vers 403 : « Celui dont la science est profonde, qui possède « la sagesse, qui connaît la bonne voie et la mauvaise, celui qui a obtenu « la fin suprême, celui-là je l'appelle un vrai brahmane. » Le vers 414 identifie encore le brahmane et le bouddhiste : « Celui qui a traversé ce « monde confus et sa vanité, qui est au delà de ce monde et qui a gagné « l'autre rivage, celui qui médite profondément, celui qui est sincère, « délivré du doute et indépendant de tout attachement, celui-là je « l'appelle un vrai brahmane. » Vers 417 : « Celui qui, après avoir « laissé tous les liens aux hommes, s'est élevé au-dessus de tous les liens « jusqu'aux dieux, celui-là je l'appelle un vrai brahmane. »

Enfin le Dhammapada se termine par ces deux vers, qui s'appliquent toujours au brahmane, mais qui pourraient tout aussi bien s'appliquer au Bouddha lui-même : « L'homme viril, noble, héroïque, le sage ma-« gnanime, le vainqueur, le pur, le dominateur, le vigilant, celui-là je « l'appelle un vrai brahmane. Celui qui connaît ses demeures passées, « qui voit le ciel et l'enfer, qui a atteint le terme de ses renaissances, « celui qui est parfait dans sa science et qui est un sage dont les perfec-« tions sont toutes parfaites, celui-là je l'appelle un vrai brahmane. »

C'est sur cet hymne au brahmane que finit le Dhammapada, qui passe pour un livre bouddhique par excellence. Les brahmanes n'auraient pas pu parler d'eux-mêmes avec plus d'enthousiasme; et le Dhammapada serait purement brahmanique qu'il ne tiendrait pas un autre langage. Il y a là une sorte de contradiction et une obscurité, qui peut-

être trouvera plus loin son explication. Mais, avant de traiter ce point, il faut étudier les Paraboles que Bouddhaghosha a données pour commentaires au Dhammapada, si l'on en croit la tradition.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Fragmenta historicorum Græcorum. Volumen quintum. Pars prior. *Fragmenta Aristodemi, Eusebii, Prisci, Joannis Antiocheni, Joannis Malelæ. Critobuli Imbriotæ libri quinque de rebus gestis Mechemetis. Accedunt Photii homiliæ duæ de prima Rossorum invasione; fragmenta Peripli Ponti Euxini et Anapli Bospori.* E codicibus Parisiensi, Scorialensi, Constantinopolitano, Athoo, Londiniensi, edidit, prolegomenis, annotatione, indicibus instruxit Carolus Müller. — Pars altera. *Historicorum Græcorum et Syrorum reliquiæ in Armenioram scriptis servatæ.* Collegit, versione gallica, prolegomenis, annotatione, indicibus, instruxit Victor Langlois. Parisiis, editore Ambrosio Firmin Didot. 1870, gr. in-8° LXXI et 211, XXXI et 421 pages. — Cette seconde partie, formant aussi le tome premier de la collection des Historiens anciens et modernes de l'Arménie, publiée en français, sous les auspices de S. E. Nubar-Pacha, ministre des affaires étrangères de S. A. le vice-roi d'Égypte. 1867.

L'examen que le *Journal des Savants* a publié en 1849, 1851, 1861 et 1863, des quatre premiers volumes de cette collection, nous dispense aujourd'hui d'insister sur les considérations qui la recommandent aux esprits studieux. Le travail de M. C. Müller avait, au début, manqué de méthode, ni le philologue, ni le libraire-éditeur ne s'étant d'abord rendu compte de l'étendue de leur tâche; les tomes II, III et IV étaient, au contraire, conçus et exécutés suivant un plan régulier, et les tables qui

les terminent ramenaient en quelque sorte à l'unité non-seulement les quatre tomes, mais les suppléments qui s'y rattachent dans divers autres volumes de la *Bibliothèque grecque-latine* de M. Firmin Didot. Le tome V, qui vient d'être achevé, se compose tout entier de suppléments et d'additions aux quatre premiers volumes, suppléments et additions que M. Müller n'a pas toujours pu ranger par ordre chronologique, car les éléments en sont dus à des découvertes successives qui se sont produites pendant la durée même de l'impression. De plus, toute la seconde moitié de ce volume se compose d'extraits fournis par les écrivains arméniens, laborieux traducteurs de tant d'écrivains grecs; et c'est M. Victor Langlois, jeune arménianiste récemment enlevé à la science, qui, sous les auspices d'un ministre du vice-roi d'Égypte, de Nubar-Pacha, avait publié, dès 1867, cette utile compilation.

Dans la partie même dont restait chargé M. C. Müller, si les morceaux se suivent à peu près sans ordre, ils sont publiés tous avec le même soin, avec les mêmes scrupules de critique savante; quelques-uns de ces morceaux complètent la collection des *Geographi minores* plutôt que la collection des fragments d'historiens grecs : tels sont le fragment inédit d'un lexique géographique élémentaire, découvert, à Athènes, par M. F. Lenormant, le fragment de Denys de Byzance et le fragment anonyme d'un *Périple du Pont-Euxin*. La célèbre compilation historique faite au x^e^ siècle par les ordres de Constantin Porphyrogénète[1], quoiqu'elle nous soit parvenue bien mutilée, ne cesse de fournir des matériaux à nos patients collecteurs. Deux manuscrits du chapitre de la *Poliorcétique* ont surtout contribué à cette précieuse moisson : les ingénieurs grecs, qu'imite en cela Vitruve, l'architecte romain, ont coutume d'ajouter à la description et à la théorie de leurs machines des exemples empruntés aux récits des historiens sur l'attaque et la défense des places fortes; c'est ainsi que le jeune et déjà fort habile éditeur de la *Poliorcétique des Grecs*, publiée en 1867 par l'Imprimerie impériale, M. C. Wescher, nous a fait connaître des fragments considérables de Polybe, de Denys d'Halicarnasse, d'Arrien, de Polyen, d'Eusèbe, de Dexippe, de Priscus, etc.[2] qui, avec d'autres précédemment publiés[3], doivent enrichir un jour les prochaines éditions de ces divers écrivains.

[1] Voir, sur l'ensemble de ce grand travail, le livre fort instructif de M. Rambaud, *L'Empire grec au x^e^ siècle, Constantin Porphyrogénète* (Paris, 1870, in-8°) p. 114-128. — [2] Στρατηγίαι καὶ πολιορκίαι διαφόρων πόλεων, p. 281-346. — [3] *Flavii Josephi opera græce et latine.* Recensuit G. Dindorfius. . . Vol. II. Subjecti sunt indices plenis-

Tout cela, on le voit, forme aujourd'hui un ensemble imparfait, si l'on songe à l'ordre des événements et des dates. Mais, pour être juste envers les éditeurs, il faut, avant tout, les remercier de mettre à notre disposition tant de pages éparses dans les manuscrits, et dont l'existence n'était pas même connue jusqu'ici des historiens modernes qui recomposent pour nous le tableau du monde ancien jusqu'aux premiers siècles du moyen âge.

Quelques-unes de ces pages, il est vrai, ne répondront pas à l'attente qu'elles ont parfois excitée. Ainsi, les savants russes poursuivaient depuis longtemps, avec une juste curiosité, dans les bibliothèques de l'Europe, deux homélies du patriarche Photius, sur la première expédition de leurs ancêtres contre Constantinople; ils y voyaient l'un des plus anciens monuments de leur histoire[1]. Le texte enfin retrouvé de ces deux homélies, que publia pour la première fois M. Nauck[2] et que reproduit M. C. Müller, trompent tout à fait l'espérance qu'on en avait conçue. Ces deux discours, en effet, ne sont que de pieuses et verbeuses déclamations sur les calamités de la guerre, sur les fautes et les crimes dont ces calamités sont, suivant l'orateur chrétien, une juste punition envoyée par la vengeance divine; d'ailleurs, pas un fait, pas un nom propre, pas une date, dont l'histoire proprement dite ait à faire profit. Il n'y a peut-être pas un seul des grands désastres infligés par la barbarie à notre société chrétienne qui ne pût être expliqué, déploré, presque dans les mêmes termes, avec la même opportunité. Je dis dans les mêmes termes, car c'est un des traits remarquables de cette littérature ecclésiastique au moyen âge; elle maintient avec une étrange obstination les traditions classiques du beau langage. Ce n'est pas précisément l'atticisme de saint Basile, mais c'est une grécité qu'auraient toujours pu comprendre et que n'auraient pas absolument désavouée des disciples de Libanius; et on la retrouve, non-seulement dans les homélies de Photius, mais, cinq siècles plus tard, dans le récit louangeur de dix-sept années du règne de Mahomet II par le moine Critobule, récit dont M. Tischendorf avait, en 1860, imprimé la préface[3],

sunt et fragmenta nova Polybii, Dionysii, Dexippi, Eusebii. (Ces derniers publiés par M. C. Müller.) — [1] Voir les communications successives de M. Kunick, dans le *Bulletin de la classe des sciences historiques de l'académie de Saint-Pétersbourg*, 1849, 1850, 1851. — [2] *Lexicon Vindobonense.* Recensuit et adnotatione critica instruxit A. Nauck. Accedit appendix duas Photii homilias et alia opuscula complectens. Petropoli, 1867, in-8°. — [3] A la fin du volume intitulé : *Notitia codicis Bibliorum Sinaitici...*, Lipsiae, 1860. Cf. le *Rapport à l'Empereur,* où M. E. Miller signale aussi l'ouvrage de Critobule, et, en particulier, une page intéressante qu'il

dont M. Dethier, helléniste autrichien, prépare, dit-on, une édition, et dont M. Müller nous donne le texte complet. Cette pompeuse élégance contraste d'une façon singulière avec la bassesse de cœur que suppose un tel éloge de l'oppresseur des Grecs. J'ai naguère apprécié [1] la *Complainte sur la prise de Constantinople* par un contemporain de Critobule, complainte écrite en vers barbares, avec une abondance et une diffusion de langage vraiment fatigantes; mais la sincérité du patriotisme y rachète au moins, en quelque mesure, la pauvreté du style. On préfère cette incorrecte protestation d'une victime des Musulmans à l'éloquence laborieuse du panégyriste de Mahomet.

Quoi qu'il en soit à cet égard et quelque intérêt que nous offre la publication du livre de Critobule, bien digne, pour le fond, d'un examen spécial et sérieux, puisque M. Müller se décidait à dépasser les premiers siècles chrétiens dans sa collection de textes historiques, je ne vois pas bien pourquoi il a choisi de préférence les deux homélies de Photius, dont il n'a, d'ailleurs, pas notablement amélioré le texte par sa nouvelle recension [2]. Les recueils modernes d'*Anecdota græca* contiennent maint opuscule dont la réimpression eût semblé plus utile, par exemple, le récit d'Eustathe sur la prise de Thessalonique par les Normands de Sicile en 1185, récit publié pour la première fois, en 1832, par M. Tafel [3], et qui avait ici l'avantage de se rattacher naturellement à des pages inédites de l'historien Eusèbe sur un siége fort antérieur de Thessalonique par les Goths [4].

Au reste, M. Müller n'a consacré, ni à Critobule, ni à Photius, plus de soins qu'ils ne méritent. Il n'en donne même pas une traduction latine, comme il fait d'ordinaire pour les textes des autres historiens; se bornant, pour Critobule, à le faire précéder d'une introduction analytique, il réserve, et c'est justice, tous ses efforts d'éditeur consciencieux pour des fragments plus anciens et dont l'interprétation est, d'ailleurs, plus difficile.

Au premier rang, en ce genre, il faut placer l'abrégé des soixante années de l'histoire grecque qui précèdent la guerre du Péloponèse,

y avait remarquée sur la fabrication de la poudre à canon. (*Archives des missions*, 1865, p. 496.) — [1] *L'Hellénisme en France*, t. I, p. 431-451 : «La Grèce en 1453. «Réflexions sur quelques documents historiques du temps de la prise de Constantinople par les Turcs.» — [2] Il n'a d'ailleurs pas pu connaître quelques corrections au texte de Photius, proposées par M. E. Miller, dans sa recension du volume de M. Nauck. (*Journal des Savants*, mars 1870, p. 166 et suiv.) — [3] Eustathii *Opuscula*, Francofurti ad Mænum, 1832, in-4°, p. 267-307. — [4] Publié, en partie pour la première fois, dans le volume de M. C. Müller, p. 21-23.

morceau qui parait devoir être attribué à un certain Aristodème. Auquel des huit ou dix Aristodèmes plus ou moins connus de l'histoire littéraire? on ne le sait pas encore. L'auteur de ce manuel, d'une grécité à peu près correcte, quelquefois élégante, n'est certainement pas un grand écrivain; ce n'est pas un classique. Je n'ose le comparer, comme l'a fait M. Mérimée[1], sous la première impression de cette découverte inattendue, à l'ingénieux Florus; il me ferait plutôt songer à Probus, l'abréviateur négligent des biographies d'hommes illustres écrites, au temps d'Auguste, par Cornelius Nepos : c'est la même inégalité de style, avec des lacunes, des erreurs et des anachronismes qui, comme chez Probus, ne peuvent être toujours attribués à la maladresse des copistes. De l'autre côté du Rhin, l'impression causée par cette lecture a été plus défavorable encore : un jeune et tranchant critique, M. Kurt Wachsmuth, n'a pas craint de signaler une méprise et une fraude dans la publication du prétendu Aristodème. Il renvoie lestement l'auteur à la classe des faussaires modernes à qui nous devons « Uranius et autres impurs compagnons[2]. » Mais, quelques arguments, quelques chicanes qu'il accumule pour défendre une opinion si radicale, et contre l'éditeur français et contre les protecteurs qu'Aristodème a trouvés en Allemagne, tout cet effort d'érudition vient échouer devant un fait très-simple et heureusement incontestable : c'est que le manuscrit d'après lequel M. Wescher a publié le texte en question est un manuscrit du x[e] siècle; c'est que, dans le manuscrit, ce texte commence au folio 67 *verso* et finit au 71 *verso*, et qu'il est coupé en deux parties par l'intercalation d'un texte de Philostrate, qui commence brusquement au milieu du folio 69 *recto* et s'arrête au bas du 70 *recto*[3]; c'est que, de plus, deux notes en écriture onciale, par conséquent très-ancienne, constatent l'erreur du scribe inattentif qui a copié, à la suite l'un de l'autre, sans s'en apercevoir, des feuillets appartenant à deux auteurs différents, et qui avaient été transposés par le relieur. Ainsi les extraits « incriminés[4] » remontent pour le moins au x[e] siècle; ils sont

[1] *Moniteur officiel* du 9 novembre 1867, cité par M. Wescher, en tête de la réimpression qu'il a donnée du texte d'Aristodème dans l'*Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France*, année 1868. — [2] *Ein neuer griechischer Historiker* (*Rheinisches Museum*, *Neue Folge*, t. XXIII, p. 303 et suiv.) A la page 315, il conclut par ces mots : « Und somit geselle sich Aristodemos zu Uranios und andern unsaubern Genossen. » — [3] C. Wescher, *Poliorcétique des Grecs*, Notice sur les manuscrits, p. XXIII. — [4] « Auf die kriminalistische Seite dieser Frage einzugehen fühle ich keinen Beruf, » dit M. Wachsmuth, à la fin de sa réplique contre Aristodème. (*Rheinisches Museum*, *Neue Folge*, t. XXIII, p. 599.)

probablement d'une origine plus ancienne encore. Un simple coup d'œil jeté sur ce volume, qui fait partie des précieuses acquisitions dues aux recherches de Minoïde Mynas dans un couvent du mont Athos, suffit pour garantir l'authenticité de la découverte. Le Grec Mynas, qui nous rapportait naguère d'Orient tant de précieux monuments littéraires, entre autres les *Fables* de Babrius et les *Philosophumena* décorés du nom d'Origène, n'était pas, on le sait, hélas! incapable de toute supercherie : on l'a, je crois, convaincu d'avoir fabriqué, plus ou moins habilement, une suite au premier recueil des fables de Babrius[1]. Il s'est grossièrement trompé en attribuant à Charon de Lampsaque la première partie, et à Éphore de Cyme la seconde partie des extraits que M. Wescher a publiés, d'après une indication assez obscure du manuscrit, sous le nom d'Aristodème; M. Wescher lui-même et avant lui M. F. Dübner ont trop légèrement cru y reconnaître la main du célèbre Théopompe, dans son *Abrégé des Histoires d'Hérodote*[2]. Mais enfin ces extraits n'ont pour auteur ni Mynas ni le trop célèbre Simonides, dont les fraudes[3], il y a quelques années, dupèrent plus d'un helléniste, même dans la docte Allemagne. Le manuel dont nous avons là quelques pages n'est peut-être que le cahier de quelque maître d'école ou de quelqu'un de ses écoliers; mais, s'il mérite peu d'estime, il ne mérite pas non plus le mépris. Il ne nous apprend presque rien de nouveau, après Hérodote, Ctésias, Thucydide, Diodore et Plutarque, sur ce que les Grecs appellent d'ordinaire la *pentécontaétie*, ou le demi-siècle de leur histoire entre la bataille de Salamine et le commencement de la guerre du Peloponèse[4]. Mais cette narration, rédigée d'après de bons documents, vaut bien celles de maint abréviateur byzantin qui figure dans nos collections. M. C. Müller, d'ailleurs, apporte au texte quelques améliorations notables et méritoires, même après les deux éditions qu'en a successivement données M. Wescher[5] et après

[1] *Babrii fabulæ Æsopeæ*. E. cod. ms. partem secundam nunc primum edidit G. Cornewall Lewis, London, 1859, in-12, publication sur laquelle on peut lire une note décisive, je crois, de F. Dübner, dans le *Journal général de l'Instruction publique* du 15 février 1860. — [2] Voir la recension de la *Poliorcétique des Grecs*, par M. Emm. Miller, dans le *Journal des Savants* de 1868, p. 39 et 40 du tirage à part. — [3] Entre autres, son prétendu texte grec du *Pasteur d'Hermas*, publié en 1856, à Leipzig, par MM. R. Anger et G. Dindorf. — [4] Aux petites, mais utiles mentions de faits nouveaux qu'il nous apporte, il faut joindre celle d'une localité qui n'a pas été comprise jusqu'ici parmi les dèmes de l'Attique. Voir sur ce dème méconnu d'*Heracleion* une note, qui nous semble très-concluante, de M. Dehèque, dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, mai 1868. — [5] D'abord, à la suite de la *Poliorcétique des Grecs*; puis, dans l'*An-*

les diverses recensions qui en ont été faites dans les Revues savantes[1]. Aristodème, en outre, lui a fourni l'occasion de reprendre, de corriger et de compléter, dans un mémoire *De epochis historiæ Atticæ*, de précédentes études publiées par lui sur le même sujet, en 1844, à la suite de l'Hérodote qui fait partie de la *Bibliothèque* Firmin Didot : cela relève beaucoup pour nous l'intérêt du texte de cet obscur abréviateur[2].

Néanmoins, on préférera de beaucoup, et avec raison, malgré leur brièveté, les fragments, plus originaux et plus instructifs pour nous, comme ceux que je vais rapidement énumérer et apprécier :

1° P. LX et suiv. des *Prolegomena* de M. Müller, les nouveaux extraits de Polybe sur le siège de Syracuse par Marcellus, extraits dont notre

nuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques (1868). Il y faut ajouter la traduction française de ce même morceau, publiée par M. Wescher dans la *Revue archéologique* de 1868. — [1] Voir ses *Addenda*, p. LVI-LVII. Le texte d'Aristodème, copié par M. Müller sur le manuscrit de la Bibliothèque nationale, était déjà imprimé quand il parut, par les soins de M. Wescher, dans la *Poliorcétique des Grecs*. Les deux éditeurs se rencontrent dans quelques corrections à la leçon du manuscrit. M. Müller se rencontre aussi quelquefois avec M. Miller (dans sa recension, citée plus haut, du livre de M. Wescher); par exemple, ils ont l'un et l'autre restitué justement, au chap. 1er, αὐτοῦ pour αὐτοῖς. L'édition de M. Müller remplit, par des conjectures heureuses, une partie des lacunes du manuscrit; mais je ne sais comment, au chap. v, elle omet [illegible] après ὥστε, et pourquoi, au chap. VIII, elle porte [illegible] au lieu de [illegible], que M. Wescher paraît avoir lu dans le manuscrit et qui convient beaucoup mieux, le mot [illegible] se lisant déjà dans la même ligne. De même que, au chap. XI, la négation οὐ insérée avant [illegible] rétablit clairement le sens historique de toute une phrase; de même, je pense que, au chap. X, [illegible] exige pour complément τοῦτο, que l'article τοῦ, qui suit immédiatement, aura sans doute contribué à faire disparaître par une inadvertance du copiste. De même encore, au chap. XII, la traduction latine de M. Müller et la traduction française de M. Wescher (p. 17 du tirage à part), supposent qu'on lisait dans le texte originaire les mots καὶ μάχη après πόλεμος. Au contraire, dans le chap. VIII, ἐφ' pour ἐπὶ devant τὴν, est à supprimer, et M. Müller, en effet, n'en tient pas compte dans sa traduction. Chap. X, ὅποι serait plus correct que [illegible] devant le verbe ὑποστρέψει, qui marque mouvement *vers*; de même, au chap. XVIII, ἐπὶ ταύτην serait plus correct que ἐπὶ ταύτης, avec le verbe ἔπεμψεν, qui marque aussi direction vers un but. Au chap. X, j'aimerais mieux, avec ὑπέσχετο, [illegible] (que M. Bucheler a conjecturé, *præter necessitatem*, dit M. Müller); car, au chap. II, on lit dans le manuscrit : ὑπισχνούμενος δώσειν, et un peu plus bas [illegible] ὑπισχνούμενος. Quelques fautes d'impression pourraient être aussi çà et là relevées dans les deux éditions; mais il vaut mieux ne pas s'arrêter davantage à ces minuties. — [2] Je ne vois pas que M. C. Müller ait connu, sur cette période des annales de la Grèce, deux importants mémoires d'un savant russe, M. de Kou[illegible] *[illegible] parti persan dans l'ancienne Grèce et sur le procès de Thémistocle* (Paris,

éditeur donne un texte plus correct que celui que M. Wescher avait publié à la suite de la *Poliorcétique*.

2° P. LXV, *ibidem*, une précieuse page d'Appien sur un voyage que cet historien fit en Égypte, dans le Delta, pendant une guerre des Romains contre les Juifs révoltés. Appien y courut le péril de la vie et il n'y échappa que par l'heureux hasard de la prétendue prédiction fournie à son guide par le cri d'une corneille. C'est au plus infatigable et au plus habile explorateur des manuscrits grecs, à notre confrère M. Emm. Miller[1], que nous devons la première publication de cette page inédite, dont l'unique manuscrit laissait aux éditeurs plus d'une faute à corriger. Après les trois reproductions qui en ont été faites depuis deux ans, après le commentaire de M. Miller, le texte, maintenant, en est assez correct. Toutefois, la phrase : Ἐγὼ δὲ ἐγέλων εἰ καὶ ἑξόμεθα τῆς πλανωμένης, où M. Müller met après καὶ l'astérisque, signe d'une altération du texte, laisse encore quelque chose à désirer. « C'est « pour notre bien, dit le guide, que nous nous sommes égarés, et nous « tenons le [bon] chemin, » ἐπὶ συμφέροντι πεπλανήμεθα καὶ ἐχόμεθα τῆς ὁδοῦ, et Appien, là-dessus, se prend à rire de ce que l'on tient le bon chemin précisément parce qu'on l'a perdu; d'où je conclus qu'il faudrait lire εἰ καὶ ἑξόμεθα αὐτῆς πλανώμενοι, peut-être même εἰ ἑξόμεθα αὐτῆς καὶ πλανώμενοι, « si nous le tenons, même en nous égarant. » De toute manière, et au point de vue de la critique verbale, la disparition de la première syllabe de αὐ-τῆς s'explique par cette observation paléographique, que la dernière lettre de ἑξόμεθα, l'α, étant suivie d'un τ, qui, dans l'écriture onciale, est T, l'A a pu être écrit une fois au lieu de deux, et l'Υ de αὐτῆς disparaître ensuite, à cause de sa ressemblance avec le T : ЄΞΟΜЄΘΑ ΑΥΤΗϹ[2]. On sait que ce retour à l'ancienne écriture onciale est un des moyens les plus sûrs de retrouver la leçon altérée. M. Müller et M. Miller en ont fait maintes fois un heureux usage. Quant à la confusion de πλανωμένης avec πλανώμενοι, elle s'explique sans peine, malgré la différence d'accentuation, par un effet de l'*iotacisme* dans un très-ancien manuscrit qui, selon le plus commun usage, ne portait pas d'accents.

3° P. 20-23, les deux fragments en dialecte ionien, de l'historien

1860); *Sur l'histoire de la Grèce pendant la période des guerres médiques* (Paris, 1861); mémoires publiés, dans le recueil dit *des Savants étrangers*, par l'Académie des inscriptions.

[1] *Revue archéologique* de 1869, et *Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques*, 1869. — [2] Voir Schæfer, *Ad Gregorium Corinthium* (ed. 1811), p. 300, 499 et suiv.

tant de fois par les Grecs, dans leurs relations avec les peuples voisins, plus souvent observée peut-être par les Romains, dont les relations et les conquêtes furent encore plus étendues, n'ait pas éveillé chez les philologues anciens le goût des recherches de grammaire et de lexicographie comparatives, et que la linguistique soit une science si véritablement moderne[1]. Au temps environ où fut écrit ce Périple du Pont-Euxin, l'érudit Favorinus et le sophiste Hérode Atticus avaient, dit-on[2], un esclave indien qui les amusait fort par le mélange de son parler barbare et du grec attique : nos deux atticistes n'avaient pas le moindre soupçon que la langue du pauvre indien et leur propre *hellénisme* fussent de simples dialectes de la langue jadis parlée chez leurs communs ancêtres, et qu'il y eût là une preuve de fraternité primitive entre l'esclave et ses deux maîtres.

7° C'est aussi dans les fonds grecs du British Museum que M. Yates a récemment trouvé un fragment, reproduit par M. Müller, d'après une collation nouvelle du manuscrit, de l'*Ἀνάπλους Βοσπόρου*, par le voyageur Denys de Byzance, fragment qui vient s'ajouter aux textes des *Geographi minores*, t. II, p. 83-93. La fortune de ce court et substantiel écrit aura été singulière. On ne l'a longtemps connu que par la traduction latine qu'un de nos compatriotes, P. Gille[3], en inséra jadis dans sa *Description du Bosphore*, publiée pour la première fois en 1561, réimprimée en 1562, 1632, 1635, puis insérée au grand ouvrage de Banduri, *Imperium Orientale* (1712), et au t. VI des *Antiquitates Græcæ* de Gronovius. La préface seule de Denys avait été publiée en grec par Du Cange, dans sa *Constantinopolis christiana*, et reproduite depuis par les éditeurs des Petits géographes grecs. Voici qu'un nouveau fragment du texte original nous est rendu par M. Yates, en Angleterre, et, pendant que M. Müller le réimprimait à Paris, M. C. Wescher, par une série d'heureuses recherches dans les manuscrits, parvenait à le reconstituer presque complétement et à en préparer une édition qui est, en ce moment, sous presse à l'Imprimerie nationale.

Quelque émotion se mêle aujourd'hui, il faut l'avouer, à l'intérêt

[1] Voir Cramer, *De Studiis quæ veteres ad aliarum gentium contulerint linguas* (Sundiæ, 1844), et nos observations sur ce sujet, dans notre mémoire intitulé *Apollonius Dyscole, Essai sur l'histoire des Théories grammaticales dans l'antiquité* (1854), chap. II, § 1. — [2] Philostrate, *Vie des Sophistes*, I, VIII. — [3] Le nom de cet estimable voyageur manque au tableau que nous avons tracé naguère de la renaissance des lettres grecques sous le règne et avec les encouragements de François I^er^ (*L'Hellénisme en France*, leçon VII^e^); on nous permettra d'en consigner ici le regret, avec l'espoir de remplir un jour cette lacune.

avec lequel on suit ces continuelles et paisibles conquêtes de l'érudition. Car les circonstances où elles se poursuivent sont bien critiques. M. C. Müller, en même temps qu'il achevait sa collection des *Fragmenta historicorum Græcorum*, travaillait au troisième volume des *Geographi minores* pour la *Bibliothèque* Firmin Didot; il préparait une nouvelle édition de la *Géographie* de Ptolémée, et c'est à cette intention que M. Ambroise Firmin Didot a généreusement fait, en 1867, les frais d'une édition *fac-simile* du plus ancien manuscrit de cet ouvrage[1]. Combien il est à souhaiter que de si laborieuses, de si nobles entreprises, ne soient ni entravées ni interrompues par les événements qui s'accomplissent en Europe, et que l'active émulation des collaborateurs soit français[2], soit étrangers[3], de la *Bibliothèque grecque-latine*, ne rencontre pas dans nos misères publiques d'insurmontables obstacles à l'achèvement de ces travaux, qui ont semblé, jusqu'ici, un gage d'union entre l'Allemagne et la France!

Il me resterait à parler de la seconde moitié du cinquième volume, dont les deux titres sont transcrits en tête de cet article; mais je sens pour cela toute l'incompetence d'un helleniste étranger à l'étude des textes armeniens. Je puis seulement et je dois rendre un compte sommaire du recueil dû à la diligence de M. V. Langlois. La matière en est aussi intéressante que variée. Il commence par un *Discours préliminaire* sur la littérature ancienne de l'Arménie et sur les rapports avec la littérature grecque, dans laquelle les ecrivains de l'Arménie ont tant de fois cherché soit la science des faits, soit l'inspiration des sentiments et des pensées, avec la littérature syrienne, qui, souvent et de bonne heure, a servi d'intermédiaire entre la Grèce et l'Arménie, comme plus tard elle servit d'intermédiaire entre les Grecs et les Arabes[4]. Puis, sont rangés 1°, dans une première section, les fragments, quelquefois très longs, de cinq historiens grecs traduits jadis en arménien, retra-

[1] *Géographie de Ptolémée*. Reproduction photolithographique du manuscrit grec du monastère de Vatopédi au mont Athos, exécutée d'après les clichés obtenus sous la direction de M. Pierre de Sewastianoff, et précédée d'une introduction historique sur le mont Athos, les monastères et les dépôts littéraires de la Presqu'île Sainte, par Victor Langlois, 1 vol. gr. in-4°. — [2] C'est M. Delzons, professeur au lycée Saint-Louis, qui achève, en ce moment, le second volume de l'*Anthologia Græca*, dont le premier a paru en 1864. — [3] C'est M. Mullach, de l'Université de Berlin, qui publie la collection des *Fragmenta philosophorum Græcorum*, dont les deux premiers volumes ont paru en 1860 et en 1867. — [4] Voir, sur cette partie du sujet, l'excellente thèse de M. E. Renan, *De philosophia peripatetica apud Syros* (Paris, 1852, in-8°), et les divers ouvrages auxquels elle renvoie.

duits en français par M. Langlois, et accompagnés, quand il y a lieu, des pages qui subsistent de l'original grec; 2° dans une seconde section, les fragments de trois annalistes syriens, traduits en arménien, également remis en français par M. Langlois; 3° enfin, dans un *Appendice*, les fragments de quatorze écrivains grecs, conservés dans les œuvres des historiens arméniens. Je dis ici *écrivains*, non pas *historiens*, avec l'éditeur; car, si déjà dans les deux premières sections figurent des morceaux qui n'ont pas un caractère vraiment historique, à plus forte raison ne peut-on, dans celle-ci, accepter sous ce titre l'argument d'une tragédie d'Euripide, les *Péliades*, argument conservé dans la *Rhétorique* de Moïse de Khorène, et qui, depuis longtemps signalé à l'attention des hellénistes, a pris son rang dans plusieurs collections des fragments d'Euripide. On nous a bien des fois promis de semblables extraits de cette *Rhétorique*, et je sais que notre confrère M. Dulaurier, savant arménianiste, s'en est récemment occupé dans son cours à l'École des langues orientales. Mais, quelque intérêt qu'aient pour nous ces débris ou plutôt ces souvenirs de l'ancienne poésie grecque, leur place, il faut en convenir, n'est pas précisément dans un recueil de documents et de textes historiques. D'autres fragments, comme celui qui porte le nom de Flavius Josèphe (p. 390-391), sont moins des textes nouveaux pour nous que des citations de témoignages dont nous avions le texte dans l'ouvrage original. Quelquefois, en pareil cas, comme pour les traductions arméniennes de saint Épiphane (p. 405), notre éditeur se contente de signaler par des analyses le contenu des manuscrits qu'il a explorés ou des publications faites avant lui par les orientalistes ou par les savants arméniens modernes. Les variantes que peut suggérer, pour un ouvrage grec, la version arménienne jadis faite sur un manuscrit plus correct, ont, à elles seules, une véritable importance pour la critique : tel est, par exemple, l'intérêt que nous offre la version du livre d'Aristéas sur les Septante et sur leur célèbre traduction de la Bible. La version faite en arménien, d'après le syriaque, d'un chapitre du même auteur, sur les signes de critique en usage dans les anciennes éditions des Livres saints, m'a paru plus précieuse encore pour les amateurs de littérature classique; car ces signes sont évidemment un emprunt fait aux grammairiens *homéristes*, comme Aristarque et ses disciples[1]. Il faut reconnaître, pourtant, que ces divers extraits

[1] Voir, dans la belle édition de l'*Iliade* par M. A. Pierron (Paris, 1869, 2 vol. in-8°, chez Hachette), le 11ᵉ Appendice (t. II, p. 522-534), « Sur les signes critiques « d'Aristarque. »

n'appartiennent pas à l'érudition historique. M. Langlois, qui donne une grande place, dans son recueil, aux traditions légendaires, et qui même ne les distingue pas toujours assez de l'histoire proprement dite, eût été mieux autorisé à développer davantage ce qu'il nous dit (p. 499) de la version arménienne du roman d'Alexandre par le faux Callisthène. S'il est vrai que cette version soit du v[e] siècle de notre ère, elle fixe par elle-même une limite au-dessous de laquelle on ne peut placer la rédaction grecque qui nous est parvenue de cet étrange roman, destiné, sous les formes les plus diverses et en tant de langues, soit de l'Orient, soit de l'Occident, à une si grande popularité durant tout le moyen âge.

J'aurais bien d'autres observations à présenter, avec beaucoup de réserve, bien d'autres questions à soulever, sinon à résoudre, si je pouvais étudier en détail la grande *Introduction* de M. Langlois et ses *Introductions* spéciales à chacun des écrivains compris dans son riche recueil. Le seul chapitre sur Bardesane, auteur plus célèbre encore comme sectaire que comme historien, offre le sujet de mainte discussion. Mais ces problèmes difficiles sont surtout du ressort des orientalistes, et j'ai cru devoir me borner à noter en passant quelques-uns de ceux qui frappaient le plus vivement ma curiosité et qui fixeront l'attention des lecteurs compétents.

Qu'il me suffise donc, pour conclure, de recommander à l'estime de tous, le zèle studieux, la lecture variée, l'extrême richesse d'informations dont témoigne à chaque page ce travail de M. Langlois : c'est un très-utile complément des cinq volumes de M. C. Müller, et, si la méthode critique ne s'y montre pas avec la même rigueur que dans les *Fragmenta historicorum Græcorum*, néanmoins il n'y aura désormais aucun historien jaloux de bien connaître la Grèce ancienne qui se puisse dispenser d'y recourir et qui n'en rapporte beaucoup de solide instruction.

E. EGGER.

NOTICE SUR PHILIPPE JAFFÉ ET SES OUVRAGES.

Regesta Pontificum Romanorum, Berolini, 1851, grand in-4°. — *Bibliotheca rerum germanicarum*. T. I à IV, 1864 à 1869, in-8°.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Un changement favorable survenu dans la législation ouvrit enfin à Jaffé la carrière de l'enseignement. Nommé professeur extraordinaire d'histoire à l'université de Berlin, il enseigna, en cette qualité, la paléographie, la diplomatique et la chronologie. Son succès fut grand dans ces nouvelles fonctions. Il y apporta cette sûreté de jugement, cette clarté, cette méthode, qui avaient recommandé ses écrits, et il sut faciliter des études arides à de jeunes intelligences[2]. Il occupa jusqu'à la fin de sa vie la chaire à laquelle on l'avait appelé. Cette nouvelle situation ne l'empêcha point de poursuivre ses travaux. Dès le début de son enseignement il s'était séparé de la direction des *Monumenta*, et, sous le titre de *Bibliotheca rerum germanicarum*, avait entrepris, pour son compte, une série de publications qu'il continua pendant les huit années que dura son professorat. Cette entreprise, qui n'était point sans analogie avec celle que Böhmer avait conçue sous la dénomination de *Fontes rerum germanicarum*[3], le plaçait dans une sorte de rivalité avec l'éditeur des *Monumenta*. Toutefois il y a cette différence entre le recueil de Jaffé et les *Monumenta*, que, dans cette dernière collection, les documents se suivent dans un ordre mal déterminé et sans qu'une idée bien saisissable préside à l'ensemble de la publication[4]. Au con-

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de décembre 1870, p. 770. — [2] Dans la première année de son professorat, Jaffé publia, en vue de ses élèves, quarante diplômes de rois ou empereurs d'Allemagne des xe, xie, xiie et xiiie siècles, d'après les textes manuscrits conservés aux Archives de Berlin. Ces diplômes, dont plusieurs étaient inédits, forment un recueil intitulé : *Diplomata quadraginta ex archetypis edidit Ph. Jaffé*. Berolini, in-8°, 1863. — [3] *Fontes rer. germanicar.* in-8°, t. I à IV, 1843 à 1868. — [4] La distribution conçue dans l'origine par l'éditeur des *Monumenta*, et qui consistait à répartir les documents sous les rubriques respectives de *scriptores*, *leges*, *epistolæ*, *diplomata*, *antiquitates*, c'est-à-dire en cinq classes, dont une, celle des *leges*, n'a fourni encore que deux volumes, tandis que les trois dernières n'en ont fourni aucun; cette distribution, très-malheureuse selon nous, ne nous semble pas de nature à être opposée au défaut d'ordre et de clarté que nous signalons.

[illegible] le principe satisfaisait l'esprit; [illegible] les volumes de son recueil, [illegible] réunis à un même objet, ville, [illegible] de manière à former un tout homo- [illegible] l'histoire d'Allemagne. Con- [illegible] publia successivement cinq [illegible] monuments de l'abbaye de Corvey, [illegible] pontificat de Grégoire VII, [illegible] de Mayence, le quatrième aux [illegible] dernier aux monuments [illegible] Les cinq volumes parurent [illegible] publiés par lui dans les *Monu-* [illegible] successivement jusqu'au [illegible] dépassé que rarement le [illegible] même pour sa thèse [illegible] comme sujet l'art mé- [illegible] du recueil dont il s'agit. [illegible] critique. Un discernement [illegible] des documents qui [illegible] principalement en [illegible] marquer le degré [illegible] comporte, mieux que tout [illegible] les documents étaient iné- [illegible] sauf de [illegible] en s'attachant à une [illegible] un caractère marqué de [illegible] Il en a d'ailleurs fixé la chro- [illegible] grande précision. Nous ne sau- [illegible] nous nous sommes imposées dans [illegible] des volumes de la *Bibliotheca* [illegible] Nous nous bornerons à quelques mots.

[illegible] Corbeiensia est presque entièrement [illegible] de Wibaud, abbé de Corvey, laquelle se [illegible] pour la plupart à la période

[illegible] Tomus primus : Monumenta Corbeiensia; [illegible] 8° de 659 pages. — Tomus secundus : Mo- [illegible] 8° de [illegible] pages. — Tomus tertius : Monu- [illegible] 8° de [illegible] pages — Tomus quartus : Monumenta [illegible] pages. — Tomus quintus : Monumenta Bamber- [illegible]

comprise entre 1137 et 1157. Ce Wibaud était un personnage considérable qui, dès le règne de Henri V, apparaît mêlé aux choses de gouvernement. Sous ce prince et ses successeurs, Lothaire III, Conrad III et Frédéric Ier, on le voit chargé de négociations graves, tantôt près des souverains pontifes, tantôt près des empereurs de Constantinople. L'un de ces princes, Lothaire III, lui confia même un commandement militaire. Aussi la correspondance de cet abbé, par l'importance et la diversité des événements qu'elle mentionne, n'intéresse-t-elle pas moins l'histoire générale de l'Europe au moyen âge que l'histoire particulière de l'Allemagne. Martène avait déjà publié cette correspondance dans le tome second de son *Amplissima collectio* (p. 183-599). Jaffé en a revu le texte sur le manuscrit original, qui se trouve aujourd'hui aux archives de Berlin, et s'est attaché à classer les lettres par leur ordre chronologique. D'ailleurs, toute la correspondance de Wibaud n'avait pas été éditée par Martène; plusieurs lettres avaient été publiées dans ces derniers temps par MM. G. V. de Raumer et Pertz, et, en particulier, trois par Jaffé lui-même dans son histoire de Conrad[1].

Le deuxième volume (*Monumenta Gregoriana*), qui a pour objet le pontificat de Grégoire VII, appartient bien plus encore que le premier à l'histoire générale du moyen âge. Car, infidèle en quelque manière au titre de son recueil, Jaffé ne s'est pas borné, dans ce volume, aux textes qui concernent spécialement l'Allemagne; il s'est attaché, abstraction faite de tout intérêt local, à rassembler les monuments mêmes de cet illustre pontificat. Trois documents d'inégale étendue composent ce volume. Le premier, de beaucoup le plus précieux et le plus considérable, est le célèbre registre qui contient la correspondance de Grégoire depuis l'année 1073 jusque vers la fin de son pontificat. Ce registre n'était connu jusqu'alors que par des publications fautives. Jaffé en a donné une édition exactement conforme au manuscrit du Vatican, en se servant d'un exemplaire collationné sur ce manuscrit par M. Giesebrecht. Comme dans le *Regesta*, toutes les lettres de cette correspondance sont numérotées, toutes les dates vérifiées et ramenées au style moderne, et chaque lettre est précédée d'un sommaire. Nous avons eu occasion de dire que ce registre n'était pas le registre original,

[1] Les documents qui, avec les lettres de Wibaud, composent les *Monumenta Corbeiensia*, sont : 1° Translatio S. Viti; 2° Bovonis de sui temporis actis fragmentum; 3° Annales Corbeienses et chronographus Corbeiensis; 4° Catalogus abbatum et fratrum Corbeiensium; notæ Corbeienses; 5° Notæ Stabulenses de Wibaldo. Les *notæ Stabulenses*, publiées pour la première fois d'après un manuscrit de la bibliothèque de Bruxelles, fixent la date des principaux événements de la vie de Wibaud.

et qu'il en était seulement une transcription incomplète. Diverses considérations mettent ce fait hors de doute. Conformément à un usage qu'on voit constamment suivi à la chancellerie romaine à partir d'Innocent III, et qui peut-être existait déjà avant Grégoire VII, le registre dont il s'agit est distribué par livres, dont chacun répond à une année du pontificat de Grégoire [1]. Or ce registre ne contient que huit livres sur douze qu'il devrait contenir, en rapport avec les douze années de son pontificat. C'est une première présomption que nous sommes en présence de la copie inachevée d'un registre perdu. En outre, on trouve rassemblées sans ordre, à la fin du huitième livre, trente-sept lettres de dates diverses et toutes postérieures à la huitième année du pontificat, insertion vicieuse qui, au cas où le registre serait original, n'est pas conciliable avec la succession méthodique des sept premiers livres, et ne peut provenir que d'additions confuses de quelques scribes. Enfin, et c'est là un argument décisif, sur le registre conservé au Vatican, une main du XIII^e siècle a joint à certaines lettres des remarques telles que celles-ci : « Hæc epistola, hic errore scriptoris posita, debuit inferius « scribi, » et plus loin : « Hæc similiter epistola debuit in superioribus « scribi. » Ces corrections eussent-elles été possibles, si leur auteur n'eût connu le registre original[2]? Il y a plus ; mention est faite de ce registre original sur le registre dont nous parlons. Indiquant la véritable place de l'une des lettres insérées à tort dans le huitième livre, une autre main a écrit : « ex libro VIIII registri ejusdem Gregorii ; » et, ailleurs : « incipit liber X, » correction que la même main a modifiée ensuite en substituant le chiffre XI au chiffre X[3]. Ces preuves nous semblent assez convaincantes, sans qu'il soit besoin d'alléguer encore avec Jaffé que les livres III et IV du registre conservé au Vatican, contenant l'un vingt et une lettres et l'autre vingt-huit, ne renferment pas toute la correspondance des troisième et quatrième années du pontificat, et que conséquemment ce registre n'est que l'abrégé d'un original perdu ; car il n'est nullement prouvé que les registres des papes aient jamais contenu la transcription intégrale de tous leurs actes. On peut croire que le registre du Vatican a été transcrit sur le registre original, alors que celui-ci n'avait encore que ses huit premiers livres achevés, c'est-à-dire avant la neuvième année du pontificat, et que les lettres introduites sans ordre à la fin du

[1] Le registre de Grégoire I^{er}, qui nous a été conservé, est de même divisé par livres ; mais chacun de ces livres, au lieu de correspondre à une année du pontificat, correspond à une période indictionnelle. — [2] Il y a lieu de croire, d'après cela, que le registre original des actes de Grégoire VII existait encore au XIII^e siècle.
[3] *Monument. Gregor.* p. 5, 6, 469, 487, 496 et 516.

huitième livre l'ont été ultérieurement, d'après de mauvaises sources et sans le secours du registre type. Cette idée a conduit Jaffé à penser que le registre du Vatican (qu'il appelle *registrum minus*, par opposition à l'autre, qu'il désigne sous le nom de *registrum majus*) a été écrit du vivant et par ordre de Grégoire avant la neuvième année de son pontificat, en d'autres termes, avant le 30 juin 1081. Il n'est pas en effet impossible de supposer que ce pape ait eu le dessein d'adresser cette transcription à quelque évêque éloigné, qui peut-être l'aurait lui-même sollicitée pour conformer sa conduite à toutes les vues du Saint-Siége.

A la suite de ce précieux registre, on trouve dans les *Monumenta Gregoriana* cinquante et une lettres du même pontife, recueillies de divers côtés par Jaffé, et dont trois étaient restées jusqu'alors inédites. Depuis leur publication, trois autres ont été découvertes par M. Léopold Delisle au dépôt des manuscrits de la Bibliothèque Richelieu [1]. Toutes ces lettres s'étendent de l'année 1073 à l'année 1084; un très-petit nombre sont datées des dernières années du pontificat. Si à celles-ci on ajoute celles que contient le registre du Vatican à la fin de son huitième livre, on se trouve ne posséder en somme qu'une cinquantaine de lettres pour les quatre dernières années du pontificat de Grégoire. Ce chiffre est loin certainement de représenter le nombre réel de celles qui ont été écrites à cette époque; il y a là une lacune que combleront peut-être de futures découvertes. Une espèce de traité, émané d'un des partisans les plus ardents de Grégoire, et très-intéressant pour l'histoire des démêlés du sacerdoce et de l'empire, termine le volume que nous analysons. C'est le *Liber Bonithonis episcopi Satrini ad amicum*, déjà édité en 1763 par Œfele [2], réédité en 1862 par Watterich, et revu par Jaffé sur le manuscrit de Munich. Cet écrit offre en plusieurs endroits un témoignage curieux de ces falsifications historiques auxquelles se portèrent alors les hommes du parti grégorien [3].

Le troisième volume (*Monumenta Moguntina*) est consacré aux monuments de l'église de Mayence, depuis les temps les plus anciens jusqu'au commencement du XIV[e] siècle. Le plus grand nombre des documents ne s'étend pas néanmoins au delà du XII[e] siècle. Parmi ces documents, nous citerons : 1° la correspondance de saint Boniface et de Lulle, son disciple, composée de cent cinquante et une lettres, qui embrassent le cours presque entier du VIII[e] siècle; Jaffé en a précisé les dates et en a

[1] *Bibl. de l'École des Chartes*, série VI, t. I, p. 558-561. — [2] *Rer. Boicarum scriptor.* t. II, p. 794-821. — [3] Voy. *Le pape et le concile*, Paris, in-12, 1869, traduction d'un ouvrage de Döllinger (Janus), qui a paru récemment en Allemagne, p. 109 et suiv.

période carlovingienne, on peut dire que le quatrième volume (*Monumenta Carolina*), consacré aux monuments du règne de Charlemagne, a trait tout entier à notre histoire. Car ici, comme dans les *Monumenta Gregoriana*, Jaffé, attiré par son sujet, a publié des documents qui concernent aussi bien la Gaule et l'Italie que l'Allemagne, et a eu surtout en vue le personnage dont il s'occupait. De même que dans les volumes précédents, les textes édités dans celui-ci étaient déjà connus pour la plupart; mais la révision minutieuse qui en a été opérée sur les meilleurs manuscrits, jointe à une fixation plus sûre de la chronologie, a fait des *Monumenta Carolina* le recueil le plus important qui soit à consulter pour l'histoire du règne de Charlemagne. Ces textes embrassent les VIIIe et IXe siècles, et, conformément aux idées qui guidaient Jaffé dans le choix des documents, consistent surtout en lettres. Ces lettres, qui sont au nombre de deux cent trente-deux, et remplissent les trois quarts du volume, se décomposent comme il suit : 1° Quatre-vingt-dix-neuf lettres du *Codex Carolinus*. En l'année 791, Charlemagne prescrivit de rassembler en un recueil les lettres adressées à Charles Martel, à Pepin le Bref et à lui-même par les papes et les empereurs de Constantinople. De cette correspondance il n'est resté que quatre-vingt-dix-neuf lettres émanées des papes Grégoire III, Étienne III, Zacharie, Paul Ier, Étienne IV et Adrien Ier, de l'année 739 à l'année 791. Cette portion du *Codex Carolinus* nous a été conservée dans une copie de la fin du IXe siècle que possède la Bibliothèque de Vienne, copie corrigée au XVIIe siècle par une main malencontreuse, et rétablie par Jaffé dans son texte primitif [1]. 2° Dix lettres de Léon III à Charlemagne, de 801 à 814, d'après un manuscrit du IXe siècle. 3° Cinquante-deux lettres émanées de Charlemagne ou à lui adressées, ou relatives seulement à des événements de son règne, de l'année 775 à l'année 814, lettres recueillies par Jaffé dans les divers dépôts de l'Europe et collationnées pour la plupart sur des manuscrits de l'époque carlovingienne. 4° Soixante et dix lettres d'Éginhart, déjà éditées par Teulet, il y a une trentaine d'années, dans une des publications de la Société de l'histoire de France, et qui embrassent la période de 814 à 840. A cette collection de deux cent trente-deux lettres, Jaffé a ajouté divers documents déjà plusieurs fois édités, tels que les Vies de Charlemagne par Éginhart et par le poëte saxon. Il convient de remarquer que la notice la plus exacte que l'on

[1] Ce correcteur, dont l'initiative inopportune a égaré tous les éditeurs du *Codex Carolinus*, était « Sebastianus Tengnagelius, » qui administrait la Bibliothèque de Vienne de 1608 à 1636. Notons, en outre, que l'auteur de la copie du IXe siècle avait supprimé toutes les dates des lettres, et que Jaffé a dû les rétablir.

possède sur la vie d'Éginhart lui-même a été écrite par Jaffé dans une longue introduction qui précède le premier de ces documents [1].

Le cinquième volume (*Monumenta Bambergensia*) concerne la ville et l'évêché de Bamberg. Jaffé avait été plusieurs fois conduit par ses travaux dans cette ville de Bamberg, illustrée jadis par le séjour de l'évêque Othon, apôtre de la Poméranie. Les importants manuscrits qu'il eut occasion de consulter dans la riche bibliothèque de cette ville lui suggérèrent l'idée de son cinquième volume. Aux documents que lui fournit cette bibliothèque, il en ajouta d'autres empruntés aux divers dépôts de l'Allemagne, de Paris et de Londres. Les textes ainsi recueillis par ses soins appartiennent tous à la période qui s'étend du commencement du XI^e siècle à la fin du XII^e. Le plus considérable de ces documents est le recueil d'Udalric, religieux du monastère de Saint-Michel-de-Bamberg. Ce recueil, sorte de compilation écrite dans la première moitié du XII^e siècle, se compose en grande partie de lettres, dont beaucoup sont relatives à l'évêque Othon; à ces lettres le compilateur a mêlé des actes synodaux, des épitaphes, des fragments versifiés, et des modèles de formules, peu exacts, il est vrai. A la suite de cette compilation, Jaffé a inséré quarante lettres ou morceaux divers, qui, par leur forme non moins que par leur objet, sont comme une continuation du recueil d'Udalric. Un autre document très-important est la vie de l'évêque Othon par Ébon, lequel était, comme Udalric, un moine du couvent de Saint-Michel-de-Bamberg, et, comme lui, vivait au XII^e siècle. Cette vie avait été éditée dans les *Monumenta Germaniæ* [2]. A d'autres compositions historiques sur le même prélat, sont jointes les annales et les obituaires de plusieurs églises de Bamberg.

De si excellents travaux ajoutèrent à la renommée du professeur de Berlin. Sa rare compétence en fait de diplomatique le fit choisir comme arbitre dans divers débats qui intéressaient la science, et en

[1] La nomenclature des textes publiés dans les *Monumenta Carolina* est celle-ci : Codicis Carolini epistolæ. — Leonis III epistolæ. — Epistolæ Carolinæ. — Einharti epistolæ. — Einharti vita Caroli Magni. — Poetæ Saxonis vita Caroli Magni. — Monachus Sangallensis de Carolo Magno. — Visio Caroli Magni. — [2] SS. XII, 822-883. Quant à la liste exacte des documents publiés dans les *Monumenta Bambergensia*, la voici :

Udalrici Bambergensis codex. — Epistolæ Bambergenses cum aliis monumentis permixtæ. — Ex Heimonis de decursu temporum libro. — Annales S. Michaelis Bambergenses. — Annales S. Petri Bambergenses. — Necrologium S. Petri Bambergense antiquius. — Ex necrologio capituli S. Petri Bambergensis. — Necrologium S. Michaelis Bambergense antiquius. — Ex necrologio S. Michaelis Bambergensi posteriore. — Ebonis vita Ottonis episcopi Bambergensis. — Herbordi dialogus de Ottone episcopo Bambergensi. — Ex miraculis Ottonis episcopi Bambergensis.

particulier dans celui que souleva M. Joseph Aschbach, professeur de l'université de Vienne, au sujet des œuvres poétiques de Hrotsuit (ou Roswitha), noune de Gandersheim en Saxe, au xe siècle; œuvres que M. Aschbach croyait à tort fabriquées par un faussaire du xve ou du xvie siècle [1]. En même temps que ses avis, de divers côtés on sollicitait sa présence. Il se vit appelé à Cologne pour examiner et classer les manuscrits de l'ancienne bibliothèque capitulaire, rendus enfin par la ville de Darmstadt où les avaient portés les événements de la Révolution française. L'université de Bonn manifesta le désir de le voir, comme professeur, occuper dans son sein une chaire d'histoire et de paléographie. L'Italie même songea à se l'attacher en lui offrant une position élevée aux Archives de Toscane [2].

Nous ne devons pas omettre de dire que, quelques mois avant sa mort, Jaffé avait mis la dernière main au cartulaire de l'ordre teutonique dont le décès d'Ernest Strehlke avait interrompu l'édition [3]. Sa fin fut si soudaine et en quelque sorte si peu prévue par lui-même, que le 30 mars dernier, c'est-à-dire trois jours avant de mourir, il adressait de sa main à ses amis de Paris le rapport que lui et plusieurs autres savants, MM. Dove, Haupt, Mommsen et Tobler, avaient fait à l'Académie de Berlin sur les prétendus manuscrits d'Arborea [4]. Ajoutons qu'au moment où Jaffé fut ravi à la science, il allait publier un ouvrage non moins important que ceux que nous avons signalés, et qui devait former le sixième volume de sa *Bibliotheca rerum germanicarum*. Nous voulons parler des *Lettres d'Alcuin*, qu'il avait commencé de rassembler dans le temps qu'il préparait les *Monumenta Carolina*. Espérons qu'un travail si précieux ne tardera pas à voir le jour, et qu'une main amie rendra, dans cette circonstance, au savant qui n'est plus, le service que lui-même avait rendu à Strehlke.

Félix ROCQUAIN.

[1] La *Revue critique*, année 1868, article 259, donne des détails intéressants sur ce singulier débat. — [2] *Archivio storico Italiano*, n° 58 della collezione, p. 265. — [3] *Tabulæ ordinis Theutonici, ex tabularii regii Berolinensis codice potissimum edidit Ernestus Strehlke.* Berolini apud Weidmannos. Gr. in-8° de VII et 491 pages. — [4] Il s'agit de documents en vers et en prose, en latin et en sarde, que l'on prétendait avoir été trouvés dans le couvent d'Oristano, et qui ont reçu la dénomination de *Codici d'Arborea* de l'ancien nom de la province où se trouve Oristano. Le rapport auquel nous faisons allusion a été inséré dans le *Monatsbericht* de l'académie des sciences de Berlin, 1870, p. 64-104. Voyez dans la *Correspondance littéraire*, huitième année, n° 9, neuvième année, n° 2, et dans la *Revue critique*, livraison du 7 mai 1870, ce que dit de ces manuscrits M. Paul Meyer qui, dès l'année 1864, en avait démontré la fausseté.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Ar marvailler brezounek pe marvaillou brezounek dastumet gant ar c'horonal A. Troude ha G. Milin. *Le Conteur breton* ou contes bretons recueillis par le colonel A. Troude et G. Milin. Brest, imprimerie de J. B. Lefournier, librairie de J. B. et de A. Lefournier, 1870, 1 volume in-12 de XI-347 pages. — *Contes bretons*, recueillis et traduits par F. M. Luzel. Quimperlé, imprimerie et librairie de Th. Clairet, 1870, petit in-8° de XIII-103 pages. — Nous avons eu plusieurs fois occasion de signaler les utiles travaux lexicographiques, les excellentes traductions dont la langue et la littérature bretonnes sont redevables aux efforts tantôt réunis, tantôt séparés, de MM. Troude et Milin. Ce dernier et l'éditeur du second recueil, M. F. M. Luzel, sont, de plus, appréciés en Bretagne comme auteurs de poésies bretonnes remarquables. M. Luzel a déjà édité et traduit un drame en vers, *Sainte Thryphine et le roi Arthur*, ainsi que des chants populaires. Leurs nouvelles publications ne seront pas un moindre service rendu au même ordre d'études. On sait quelle part de plus en plus importante occupent les contes populaires dans les recherches ethnographiques et l'histoire comparée des littératures; on sait avec quelle ardeur, depuis un demi-siècle environ, on a travaillé à les recueillir dans toutes les contrées de l'Europe. Les contes celtiques, et spécialement les contes armoricains, avaient été jusqu'ici fort négligés; aussi doit-on applaudir aux efforts qui se produisent de divers côtés pour combler une lacune regrettable.

Après une introduction dans les deux langues, le volume publié par MM. Troude et Milin donne sept récits, dont nous reproduisons les titres en français: *l'Oiseau de vérité, la Perruque du roi Fortunatus, Jean à la barre de fer, le Coq d'or, la Poule d'argent et la feuille du laurier qui chante, le Corps sans âme, Christophe, le Diable en route pour Brest*. Le texte est en dialecte de Léon, et offre en lui-même, par ses tournures très idiomatiques, un intéressant sujet d'étude. Les éditeurs se sont attachés à en donner une traduction très-littérale. Il nous a semblé toutefois qu'elle pourrait, en quelques endroits, serrer avec avantage le texte d'encore plus près.

Les contes donnés par M. Luzel peuvent être regardés comme le premier fascicule d'un volume plus considérable qu'enrichiront des annotations de M. Reinhold Kœhler, conservateur de la bibliothèque grand-ducale de Weimar. (Voir le conte de

Koadalan, dans le premier numéro de la *Revue celtique;* Paris, Franck, 1870.) Ce fascicule renferme six contes, en général plus courts que ceux du recueil précédent: *Le géant Goulaffre, L'Homme aux deux chiens, Le Filleul de la sainte Vierge, Jésus-Christ en basse Bretagne, Les Deux Filles du Pêcheur, Le Meunier et son seigneur.* Ils ont été recueillis dans le dialecte de Tréguier. Ils sont précédés d'une préface et très-littéralement traduits; mais le texte des trois derniers seulement a été reproduit. Le texte de tous ces contes sera sans doute donné dans l'édition définitive.

Registre terrier de l'évêché de Nevers, rédigé en 1287, contenant les revenus des quatre châteaux de l'évêque, la liste des paroisses, les rôles des tailles, cens coutumes et autres redevances, publié pour la première fois d'après le manuscrit original, par M. René de Lespinasse. Imprimerie de Fay, à Nevers, 1869, in-8° de 202 pages. — M. René de Lespinasse, élève distingué de l'École des chartes, attaché aujourd'hui, comme archiviste paléographe, aux travaux historiques de la ville de Paris, publie un document d'une véritable importance pour l'histoire du Nivernais. C'est un registre terrier de l'évêché de Nevers, dressé en 1287, après le décès de l'évêque Gilles de Château-Renault, et dont l'original est conservé parmi les manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, sous le n° 5207. On y trouve une grande quantité de noms de lieux et de personnes, des listes de tailles et de cens, de nombreux renseignements sur la perception des divers impôts, sur l'exercice de la justice, sur les droits et les tenures des terres. Les savants commentaires que l'éditeur a joints au texte en font très-judicieusement ressortir l'intérêt et ajoutent beaucoup à sa valeur.

Études philologiques sur les inscriptions gallo-romaines de Rennes. Le nom de peuple Redones, par Robert Mowat. Rennes, imprimerie de Catel, librairie de Verdier. Paris, librairie de A. Franck, 1870, in-8° de 27 pages et 2 planches. — M. Robert Mowat, dont nous avons annoncé ici une remarquable étude d'onomatologie comparée, *Les noms propres anciens et modernes*, 1869, vient de publier sur les inscriptions gallo-romaines de Rennes un travail qui, malgré son peu d'étendue, mérite d'être signalé à cause de l'intérêt qu'il offre au point de vue de l'épigraphie et de la philologie. Il donne pour la première fois une représentation figurative fidèle des fragments lapidaires gallo-romains trouvés jusqu'ici dans la ville de Rennes, et en discute en détail la lecture et l'interprétation. Il signale dans l'une de ces inscriptions la forme (civitas) *Riedonum* au lieu de *Redonum*, variante importante pour l'étude de la phonétique gauloise, et fait à ce sujet d'intéressantes remarques philologiques.

ANGLETERRE.

Nature. — A weekly illustrated journal of science. *La Nature,* journal scientifique hebdomadaire illustré. Londres, imprimerie de R. Clay et Cie, librairie de Macmillan. 13 nos du 15 mai au 20 juillet 1870. In-4° de 268 pages avec figures. — Le second volume a commencé avec le n° 27, daté du 5 mai de cette année. Le nouveau recueil continue à poursuivre son double but : d'être pour les savants un lien et un moyen d'information générale toujours au courant de l'état de la science, et d'être auprès du grand public un instrument de propagande scientifique. On trouve dans chaque numéro, après plusieurs articles de fond d'une étendue restreinte signés de noms souvent éminents, une bibliographie critique des publications nouvelles; des lettres à l'éditeur ; des descriptions d'appareils ou comptes rendus d'ex-

périences; des *Notes and queries* scientifiques; l'indication des articles importants parus dans les journaux scientifiques, et enfin le compte rendu sommaire des séances des Sociétés savantes des Iles Britanniques et de plusieurs de celles de l'Amérique et du continent. Mentionnons, au milieu de beaucoup d'autres, les articles suivants: *Sur la vitesse de la pensée*, par le Dr M. Foster; *L'éducation sicentifique; Les formes de la vie animale; Qu'est-ce que la force?* par le Dr Balfour Stewart; *Des recherches de M. Pasteur sur les maladies des vers à soie*, par le professeur Tyndall; *Sur les mammifères fossiles de l'Amérique du Nord*, par W. Boyd Dawkins; *Sur la valeur relative de l'éducation classique et de l'éducation scientifique*, par le professeur G. Rolleston, etc. Nous terminerons en signalant dans le numéro du 21 juillet un article sur la guerre actuelle. L'auteur, après y avoir montré et déploré le temps d'arrêt qu'elle apportera aux progrès de la science et de l'industrie sur le continent, engage ses compatriotes à profiter de l'occasion qu'elle leur offre pour regagner l'avance d'un quart de siècle que les industriels de France et d'Allemagne ont, suivant lui, sur ceux de l'Angleterre sous le rapport de l'instruction scientifique.

BELGIQUE.

La science devant la philosophie et la foi. Étude sur la vérité, par le Dr A. Olivieri; Bruxelles, imprimerie et librairie de A. Lacroix, Verbœckhoven et Cie, 1870, in-12 de 118 pages. — Qu'est-ce que la vérité? D'où et comment nous vient-elle? Pourquoi nous coûte-t-elle de si longs et si pénibles efforts? Devons-nous la demander à la science ou à la philosophie? Faut-il l'accepter de la foi? Ce sont autant de problèmes dont la solution définitive n'a pas encore été donnée, selon M. Olivieri. Dans ce volume, introduction à une œuvre plus considérable, il expose les principes qui l'ont guidé dans la recherche de cette solution et répond sommairement aux questions posées. Il reconnaît *trois formes de l'intelligence humaine* : la mémoire, l'imagination et la raison, auxquelles correspondent particulièrement la foi, la philosophie et la science, les *trois formes de l'intelligence sociale.* D'après lui toujours, la philosophie a constitué un progrès sur la foi, qu'il accepte cependant « comme une « nécessité; » mais il attend la vérité de la science seule. Les conquêtes de ce siècle ont été immenses dans l'ordre purement physique ou analytique; le moment est venu de tourner enfin nos regards vers la métaphysique ou la synthèse et de tenter, à l'aide des matériaux amassés par l'expérience moderne, « la synthèse du « monde et partant la découverte des causes premières. »

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

FÉVRIER 1871.

Histoire naturelle de l'homme. — *Précis de paléontologie humaine par le docteur E. T. Hamy.* Paris 1870.

PREMIER ARTICLE.

En 1863, sir Charles Lyell, le célèbre géologue anglais, publia son livre intitulé *The geological evidences of the antiquity of man.* Cet ouvrage eut un grand retentissement, et les éditions se succédèrent rapidement en Angleterre. En France il fut traduit dès 1864 [1]. Un an après, l'éditeur ajoutait au livre du savant anglais un *Appendice* intitulé *L'Homme fossile en France*, où se trouvaient reproduits intégralement les travaux publiés chez nous sur cette grave question par dix-neuf auteurs dont voici les noms : MM. Boucher de Perthes, Boutin, P. Cazalis, de Fondouce, Christy (savant anglais qui figure ici à titre de collaborateur de M. E. Lartet), J. Desnoyers, H. et Alph. Milne-Edwards, H. Filhol, A. Fontan, F. Garrigou, Paul Gervais, Scipion Gras, Ed. Hébert, Ed. Lartet, Martin, Pruner-Bey, A. de Quatrefages, Trutat, de Vibraye.

Nous sommes habitués à voir, de nos jours, les sciences marcher très-vite. Pourtant l'histoire des populations humaines qui ont vécu antérieurement à l'époque géologique actuelle, ou aux débuts de cette période, s'est développée avec une rapidité faite pour étonner. Ce fait

[1] *L'ancienneté de l'Homme prouvée par la géologie*, traduit avec le concours de l'auteur par MM. Chaper (Paris, chez J. B. Baillière et fils).

[illegible] nouvelle de nos
[illegible] l'archéologie, à
[illegible] vivants et fossiles.
[illegible] grand nombre de
[illegible] tous les points les plus
[illegible] les travaux
[illegible] en quelque sorte par le
[illegible] une rapidité
[illegible] Lyell [illegible] en con-
[illegible] était devenu
[illegible] repré-
[illegible] de la science nou-

[illegible] d'une
[illegible] Hamy.
[illegible] Très
[illegible] paléontologie hu-
[illegible] les notes trop
[illegible] premier tra-
[illegible] livre ou
[illegible] soit en
[illegible] anciennement an-
[illegible] aurait
[illegible] valeur propre
[illegible] Lyell, et c'est
[illegible]

[illegible] lui-
[illegible] semblent
[illegible] précisément
[illegible] limitée.
[illegible] à peu près
[illegible] Or il y
[illegible] Les fossiles
[illegible] découverts
[illegible] est cependant représenté d'une
[illegible] des armes, des ustensiles, des instruments
[illegible] Quant aux œuvres [illegible] la science est bien
[illegible] de leurs œuvres, celles-ci lui ont déjà fourni
[illegible] du plus haut intérêt. Mais il n'en est
[illegible] études portant sur des objets de cette nature

ne rentrent guère dans ce qu'on a appelé jusqu'ici la *paléontologie*. Elles se rattachent essentiellement à l'*archéologie* proprement dite. Puisque M. Hamy voulait et devait embrasser les deux ordres de faits, il aurait pu chercher un titre plus général et moins exclusif; celui d'*anthropologie paléontologique*[1], par exemple, m'aurait paru répondre d'une manière plus exacte au contenu de l'ouvrage. Cette critique n'est, du reste, à proprement parler, qu'une chicane, et la plupart de celles que j'aurai à adresser à M. Hamy ne sont guère plus sérieuses.

Avec sir John Lubbock, M. Hamy admet, dans les temps préhistoriques, deux grandes divisions dont les noms sont empruntés à des considérations tout archéologiques : ce sont la *période archéolithique* et la *période néolithique*. Celle-ci rentre en entier dans l'époque géologique actuelle, et ne doit, par conséquent, pas nous occuper. La première embrasse l'ensemble des temps écoulés depuis l'apparition de l'homme jusqu'au moment où la terre et les conditions générales d'existence ont pris les caractères que nous leur connaissons. Elle comprend trois *époques* déterminées par la succession géologique des terrains. Ces époques elles-mêmes se subdivisent en *âges*, caractérisés par l'existence ou la prédominance de certaines espèces animales. A chacune de ces dernières correspondent un ou plusieurs *types*, non pas d'hommes, mais d'objets fabriqués par lui. On voit que l'espèce humaine, envisagée au point de vue des naturalistes, n'est pour rien dans cette classification, qui repose en entier sur la géologie, la zoologie, mais surtout l'archéologie. Elle ne peut donc avoir de rapports réels avec la paléontologie humaine, et ne doit être considérée que comme une sorte de cadre provisoire destiné à distribuer, dans leur ordre de succession ou de contemporanéité, les faits relatifs à l'histoire de nos plus vieilles races. C'est ce que l'auteur lui-même a évidemment compris, car il intitule son tableau : *Projet de classification des âges préhistoriques*. Voici ce tableau :

[1] M. Hamy semble avoir pris le mot d'*anthropologie* dans un sens restreint et l'appliquer surtout à la connaissance du squelette (*Précis*, p. 3). Ce serait une dérogation au langage reçu dans toutes les sciences naturelles. Les termes de *mammologie*, *ornithologie*, etc., ont toujours signifié *histoire des mammifères*, *des oiseaux*, dans le sens le plus général. L'*anthropologie* est l'histoire de l'homme considérée au même point de vue.

le premier compris la signification exacte de l'ensemble de faits du même ordre recueillis pendant tant de siècles. Il avait sur ses prédécesseurs le très-grand avantage de posséder comme termes de comparaison un certain nombre d'armes et d'outils en pierre apportés d'Amérique. Il les compara aux haches, aux flèches, aux céraunies de diverses sortes, et fut frappé de la ressemblance existant entre ces objets. Dans un mémoire imprimé en 1723, dans le recueil de notre Académie des sciences, il signala ces analogies, et n'hésita pas à en tirer la conclusion que notre continent avait été jadis habité par des sauvages plus ou moins semblables à ceux qui vivent encore sur divers points du globe; que les mêmes besoins, la même ignorance du travail des métaux, avaient imposé temporairement les mêmes industries, et que ces armes, ces outils en pierre, devenus plus tard inutiles lorsque l'on connut le fer, avaient été jetés et ensevelis çà et là. « Voilà, ajoutait le naturaliste « français, les pierres tombées avec la foudre. » Du même coup, de Jussieu résolvait complétement un problème posé depuis des siècles, donnait une idée juste de l'âge de pierre, et fondait cette *archéologie comparée*, dont les savants scandinaves et leurs imitateurs ont tiré, de nos jours, des résultats si remarquables. En rappelant à la mémoire de nos contemporains cet écrit injustement oublié, M. Hamy a donc rendu à l'histoire de la science un véritable service[1].

M. Hamy glisse rapidement et avec raison sur les récits auxquels ont donné lieu une foule d'ossements fossiles faussement attribués à des hommes présentant une taille exagérée ou d'autres caractères exceptionnels. Tout le monde sait que le *Teutobochus* de Mazuyer était un mastodonte, et que l'*homo diluvii testis* de Scheuzer était une grande salamandre analogue à celle qui vit encore au Japon. L'ostéologie comparée, la paléontologie des vertébrés, qui en est une application, n'existent que depuis les travaux de Cuvier. Les écrits antérieurs à cette époque ne sauraient donc avoir d'autre intérêt que celui qui s'attache à l'histoire même de nos erreurs.

Ces mêmes travaux posaient la question de l'*homme fossile* dans des termes précis, et montraient la possibilité d'en aborder la solution en suivant trois voies différentes. Il s'agissait désormais de constater la coexistence de l'homme avec une ou plusieurs espèces animales appartenant à une époque géologique passée. Or cette coexistence peut res-

[1] Je dois toutefois faire remarquer que M. Boucher de Perthes avait signalé ce mémoire dans une des notes de son livre sur les *Antiquités celtiques et antédiluviennes*, t. I, p. 522.

[illegible] M. Des- [illegible]

[illegible] par M. [illegible] [illegible] les trouvailles faites dans les cavernes, celles même de Sommering et de M. de Vibraye. Quiconque avait quelque peu fréquenté les rives de cours d'eau torrentueux et les bords de la mer était en droit de se demander jus-

[1] Dictionnaire universel des sciences naturelles.

qu'à quel point les ossements de l'homme et ceux des mammifères juxtaposés dans des localités de cette nature étaient bien contemporains. L'action des remous peut produire les affouillements et les transports les plus inattendus. On constate parfois sur soi-même combien ces effets sont rapides et singuliers. Pour avoir reçu dans les jambes la blanche écume d'un petit flot de fond, qui m'entoura jusqu'au-dessus du genou, je me trouvai avoir du sable et des graviers entre tous les orteils. Pourtant mes pieds étaient garantis par des pantalons, des bottes, des chaussettes, et il ne s'écoula guère plus d'une seconde entre l'invasion et le retrait du flot. Ce souvenir m'est souvent revenu à l'esprit quand j'entendais parler d'ossements isolés et comme glissés dans les anfractuosités d'une caverne. Je me rappelais également ces coquilles marines portant des trous forés avec une netteté, une régularité parfaites, et que l'on attribuait à la main de l'homme, tandis que j'y reconnaissais de la manière la plus incontestable l'ouvrage des annélides ou des éponges perforantes que j'avais mille fois admiré dans mes courses au bord de la mer. Il m'était bien permis, je pense, de demander des preuves plus concluantes avant d'admettre un fait aussi considérable que celui de la coexistence de l'homme et des grands mammifères éteints, tout en reconnaissant que la question était désormais posée d'une manière sérieuse.

Ces preuves, je les ai trouvées dans un travail dont M. Hamy ne me paraît pas avoir suffisamment fait ressortir l'importance, bien qu'il rende d'ailleurs parfaitement justice à l'auteur, à qui son livre est dédié. Je veux parler du mémoire de M. Lartet sur la sépulture d'Aurignac[1]. Ici le doute n'était plus possible. L'homme apparaissait partout; dans cette accumulation de squelettes que renfermait une grotte où n'avait pu pénétrer aucun cours d'eau; dans cette dalle apportée pour fermer l'entrée du caveau; dans ces cendres, ces charbons, ces débris de repas funéraires; dans ces instruments de pierre qui avaient entaillé des os dont quelques-uns, portant la trace du feu, attestaient que la viande en avait été rôtie. Mais ces os eux-mêmes étaient ceux du grand ours des cavernes, du cerf gigantesque, de l'éléphant, du rhinocéros, toutes espèces qui n'existent plus. Un grand nombre montraient l'empreinte des dents d'un grand carnassier qui était venu profiter des restes laissés par l'homme, et les coprolites mêlés aux cendres de cet antique foyer permettaient de reconnaître dans ce parasite l'hyène des cavernes, autre

[1] *Nouvelles recherches sur la coexistence de l'homme et des grands mammifères fossiles réputés caractéristiques de la dernière période géologique.* (*Annales des sciences naturelles, 1861.*)

espèce disparue. En présence de cette accumulation de faits recueillis par un observateur éminent et d'une compétence indiscutable, je n'hésitai plus; j'acceptai l'existence de l'homme fossile comme clairement démontrée.

On excusera, j'espère, ce qu'il peut y avoir d'un peu personnel dans cette manière de présenter une appréciation historique. En présence de certaines assertions, trop souvent et journellement répétées, j'ai cru qu'il était juste de bien montrer qu'on a pu longtemps hésiter sans être pour cela retenu par aucun *préjugé d'école*. L'histoire bien abrégée de mes propres doutes, de mes hésitations, de ma *conversion* finale, diraient certains croyants de l'avant-veille, est probablement celle de bien d'autres naturalistes. Ici encore j'aime à répéter le nom de M. Desnoyers, qui, après avoir été des derniers à se rendre, s'est montré défenseur zélé de ce qui lui était désormais démontré, qui est allé dans cette voie plus loin que ses prédécesseurs eux-mêmes, mais en prenant toujours pour guide l'observation précise et minutieuse des faits.

Même en se plaçant exclusivement au point de vue historique, il est permis de regretter encore que M. Hamy ait à peine indiqué ce qui s'est passé au sujet de la mâchoire découverte par M. Boucher de Perthes près d'Abbeville, à Moulin-Quignon. Dans l'ordre de faits qui nous occupe, il n'en est aucun qui ait eu autant de retentissement que le *procès de la mâchoire*, comme l'appelait M. Prestwich.

Depuis la découverte d'Ami Boué, dont on s'occupait alors fort peu, c'était le premier ossement humain trouvé en plein terrain d'alluvion, en dehors de ces cavernes qui prêtaient si aisément aux objections et aux réserves. Par cela même, l'attention dut être fortement excitée. L'authenticité de cette pièce fut d'abord acceptée, puis niée par un éminent paléontologiste anglais, enlevé trop tôt à la science, par M. Falconer, avec qui je l'avais soigneusement étudiée. Je crus devoir persister dans des conclusions qui nous avaient été communes et qu'adoptèrent, après un long et minutieux examen, quelques savants français et étrangers[1].

Une sorte de défi fut alors solennellement lancée par les savants de Londres et relevée par leurs confrères de Paris. A la suite de plusieurs séances tenues au Muséum et de fouilles faites sous les yeux de tous les intéressés à Abbeville, l'authenticité de la mâchoire fut proclamée à

[1] Je citerai, comme s'étant les premiers rangés à mon opinion, MM. Delesse, Lartet, Desnoyers, Alphonse Milne-Edwards, Gaudry, en France; M. Pictet, de Genève; M. Lyman, des États-Unis.

l'unanimité[1]. Toutefois, de retour en Angleterre, nos confrères revinrent l'un après l'autre sur cette déclaration. L'opinion publique, le sentiment national, s'étaient émus de ce que l'on appelait la *victoire des savants français*. Jusqu'à quel point la pression très-vive exercée sur eux influa-t-elle sur ce changement d'opinion? C'est ce qu'il ne m'appartient pas de juger. Toujours est-il qu'après s'être trouvés de notre avis quand ils étaient en présence des objets et des faits controversés, quand nous étions là pour répondre à leurs moindres objections, ils se séparèrent de nous quand ils n'eurent plus sous les yeux ce qui seul pouvait servir à asseoir et à motiver leur jugement.

Au reste, ce revirement singulier n'eut lieu qu'en Angleterre. En France, quelques personnes crurent devoir rester dans le doute. M. Hamy, sans être très-explicite à cet égard, paraît être du nombre. C'était peut-être un motif de plus pour l'engager à étudier de près une question qui a tenu pendant quelques mois en suspens, on peut le dire, quiconque s'intéresse à la paléontologie humaine. En Suisse, en Allemagne, en Russie, aux États-Unis, on adopta généralement les conclusions des savants français. Les nouvelles découvertes faites quelques mois après par M. Boucher de Perthes dans le même terrain ne tardèrent pas, du reste, à fournir un surcroît de confirmation, et quiconque prendra la peine de lire avec quelque attention l'ensemble des pièces relatives à ce *procès* ne conservera certainement aucun doute sur l'origine et l'ancienneté de la célèbre mâchoire[2].

Si M. Hamy passe un peu trop rapidement sur les découvertes vraiment paléontologiques de M. Boucher de Perthes, il insiste en revanche, et avec raison, sur ses longues et patientes études archéologiques. Nul, en effet, ne peut contester au savant abbevillois l'honneur d'avoir le premier fait, à des temps géologiques, l'application des principes posés par de Jussieu, d'avoir le premier démontré l'existence de l'homme fos-

[1] Les savants qui prirent part à cette discussion furent, pour la France, MM. Milne-Edwards, président; Delesse, Desnoyers, Lartet, Bourgeois, Buteux, Gaudry, Alph. Milne-Edwards, de Quatrefages. L'Angleterre était représenté par MM. Busk, Carpentier, Falconer, Prestwich. M. Evans, qui avait été également désigné, ne put assister à nos réunions. C'est lui qui plus tard força pour ainsi dire ses compatriotes à revenir sur les conclusions qu'ils avaient signées. — [2] Les procès-verbaux de la commission mixte ont été imprimés dans les *Mémoires de la Société d'Anthropologie*, t. II. Toutes les pièces relatives à la question ont été réunies dans *l'Appendice* ajouté à la première traduction du livre de Lyell (1864). Les *Comptes rendus* de l'Académie des sciences de la même année contiennent une note dans laquelle j'ai fait connaître les dernières découvertes de M. Boucher de Perthes et ajouté quelques observations sur les ossements humains qu'il m'avait envoyés.

sile par les restes de l'industrie humaine. Et, circonstance importante à signaler dans l'intérêt de la gloire de M. de Perthes, le hasard n'a joué aucun rôle dans ses premières découvertes. Non, c'est guidé par la théorie que cet infatigable chercheur a commencé ses fouilles. Longtemps ses efforts furent infructueux. Pendant bien des années, il rencontra des *indices* et non des *preuves*[1]. Enfin cette persévérance porta ses fruits. Dès 1832 M. de Perthes reçut d'un des carriers employés par lui une de ces haches aujourd'hui si connues; en 1847 il publia le premier volume de ses *Antiquités celtiques et antédiluviennes,* où se trouvaient figurées des centaines d'objets retirés des alluvions de la Somme. Mais, il faut bien le dire, les planches de cet ouvrage, dessinées au simple trait et d'une façon assez grossière, ne donnaient qu'une idée assez imparfaite des objets. Ceux-ci étaient, en outre, bien loin d'avoir la même valeur au point de vue de la démonstration; au contraire, la très-grande majorité était plutôt de nature à faire naître des doutes sur l'interprétation adoptée par M. de Perthes. Les détails insérés dans le texte prêtaient parfois à la même objection.

Enfin les idées théoriques qui avaient soutenu pendant tant d'années le courage de M. de Perthes reposaient en partie sur une conception philosophique embrassant la nature entière, l'origine et la fin de tous les êtres, les rapports du Créateur et de la création, conception plus que discutable[2]. Je me borne à résumer les conséquences que l'auteur en tirait relativement à l'histoire de l'homme. Il admettait deux apparitions d'êtres humains séparées par un grand déluge distinct de celui de Noé. Les *hommes antédiluviens*, dont il faisait connaître les haches et les outils, auraient appartenu à la première. « Ces hommes, ajoutait-il, « n'ont plus leurs héritiers sur la terre et nous n'en sommes point les « fils .... ils ont appartenu à des temps en dehors de toutes les tra« ditions et de tous les souvenirs. Le chaos, puis le néant, les séparent « de la création actuelle[3]. » Il ajoute que ces hommes appartenaient à un type *entièrement distinct* du type actuel, lequel remonterait à Adam; qu'il a dû exister entre lui et nous des différences analogues à celles qui séparent les éléphants fossiles de leurs congénères vivants; et que, par suite, on a pu confondre leurs ossements avec ceux de certains mammifères, en particulier avec ceux des quadrumanes. On voit que M. Boucher de Perthes a dû éprouver quelque surprise en reconnais-

[1] Expressions de M. Boucher de Perthes. — [2] *De la création, Essai sur l'origine et la progression des êtres,* 5 vol. in-18, Paris, 1841. On trouve un court résumé de cet ouvrage dans le premier volume des *Antiquités celtiques*, note 33. — [3] *Antiquités celtiques*, t. I, p. 243. Voir aussi la note 38.

sant plus tard que sa mâchoire de Moulin-Quignon ressemblait trait pour trait à celle d'un Esthonien de nos jours[1].

Ce qu'il y avait d'incertain, dans un grand nombre de preuves invoquées par l'archéologue d'Abbeville, de nuageux et d'hypothétique dans quelques-unes de ses prémisses et de ses déductions, n'enlevait certainement rien à la réalité de l'existence de silex taillés de main d'homme dans les terrains de Menchecourt et de Moulin-Quignon. Peut-on, toutefois, s'étonner que ce qu'il y avait de vrai dans sa découverte ait été quelque peu masqué, même aux yeux les plus clairvoyants, par cette association malheureuse? Peut-on trouver étrange que MM. Falconer, Prestwich, Evans, Lyell en Angleterre, Hébert, de Caumont, Henri Martin, Geoffroy Saint-Hilaire, Gaudry, Lartet, en France, aient eu besoin de voir par eux-mêmes?

La franchise avec laquelle ils se sont déclarés convaincus après avoir visité la collection formée par M. de Perthes suffit pour mettre hors de doute la parfaite indépendance scientifique, seule cause du scepticisme qu'on leur reproche. Les préjugés d'école n'y étaient certainement pour rien. J'ai fait à mon tour le voyage d'Abbeville pour examiner cette collection désormais célèbre[2], et il est bien permis de dire qu'elle aussi prêtait amplement aux chicanes et aux réserves. Parmi les pièces recueillies et classées par le savant propriétaire, il en était un très-grand nombre plutôt nuisibles qu'utiles à sa cause. Il fallait souvent une imagination bien complaisante pour découvrir, dans certains cailloux que M. de Perthes appelait des *idoles* ou des *amulettes*, ce qu'il croyait y voir clairement, des représentations d'oiseaux, de mammifères, d'hommes même. Heureusement, à côté de ces objets sans valeur, d'autres en nombre très-suffisant portaient d'une manière évidente la trace du travail humain. Les *armes* et les *outils* rentraient, en général, dans cette dernière catégorie, et ce sont eux surtout qui ont déterminé les convictions aujourd'hui générales.

Au lieu d'analyser le premier chapitre du livre de M. Hamy, j'en ai développé les points essentiels; j'agirai autrement désormais. Sans

[1] J'ai signalé cette ressemblance dans les *Bulletins de la Société d'Anthropologie*, 2e série, tome I. (*Note sur trois têtes d'Esthoniens et sur le prognatisme chez les Français.*) — [2] On sait que la plus grande partie de la collection de M. de Perthes est déposée au musée de Saint-Germain. Elle m'avait été offerte pour le Muséum, mais à la condition qu'elle serait exposée *immédiatement et en entier*. Après une sérieuse délibération de l'Assemblée des professeurs, il fallut bien reconnaître que notre établissement ne pouvait accepter ce don, faute d'espace pour satisfaire aux conditions imposées par le donateur.

suivre l'auteur dans le détail des faits nombreux que lui-même a dû résumer très-succinctement, j'en indiquerai la distribution systématique et les conséquences, me bornant à faire quelques remarques, soit sur ces faits eux-mêmes, soit sur les déductions qu'on en a tirées.

Comme nous l'avons déjà vu, M. Hamy a adopté, pour son exposition, la chronologie géologique. Sa première *époque* répond à la période miocène, et embrasse par conséquent le milieu des *temps géologiques tertiaires*. L'auteur examine d'abord quelques opinions théoriques émises par les hommes les plus compétents, sur le plus ou moins de probabilité de l'existence de l'homme à cette époque. Je dois l'avouer, les discussions de cette nature n'ont jamais eu pour moi un grand intérêt scientifique. Sans recourir à des considérations un peu détournées, qui ont été invoquées pour soutenir l'affirmative ou la négative, celle-ci pouvait d'ailleurs se ramener, ce me semble, à des termes très-simples. Nous savons, à n'en pas douter, qu'envisagé au point de vue anatomique et physiologique, l'homme n'est autre chose qu'un mammifère, rien de plus, rien de moins. Dès que les mammifères ont pu vivre à la surface du globe, l'homme a pu y vivre comme eux. S'il a survécu à *une* époque géologique, ce qui est aujourd'hui incontestable, il a bien pu survivre à *deux*, à *trois*. Par conséquent, l'homme a pu être le contemporain non-seulement des *mammifères miocènes*, mais encore de ceux qui les ont précédés. L'a-t-il été en réalité? C'est une question de fait que l'observation seule doit résoudre.

Dans quelles régions du globe peut-on espérer trouver la trace des premiers hommes? Avons-nous quelques chances de les découvrir dans les terres que nous habitons? Quelques savants d'un mérite réel ont répondu négativement. Ils ont voulu rejeter le berceau de notre espèce jusque dans les régions tropicales. Là seulement, ont-ils dit, se trouvent réunies les conditions d'existence nécessaires à nos premiers parents, hommes sans doute absolument sauvages et ne connaissant aucun des arts qui leur permettent aujourd'hui d'habiter à peu près partout. Là aussi, a-t-on ajouté, vivent les espèces animales qui se rapprochent le plus de nous, et ce fait est à lui seul une indication importante. Mais, comme le fait observer avec raison M. Hamy, en raisonnant ainsi, on oubliait une des plus belles pages de la paléontologie moderne. Les travaux d'un grand nombre d'hommes éminents français et étrangers, zoologistes et botanistes, ont, en effet, mis hors de doute que le climat de l'Europe a subi des alternatives jusqu'à présent inexplicables. Il a été tour à tour de beaucoup plus chaud et plus froid qu'il ne l'est de nos jours. Des recherches de M. Heer et de Saporta, il résulte qu'à

l'époque miocène la température moyenne de l'Europe était de 18° à 19°. M. Alphonse Edwards a découvert, en Auvergne, des œufs fossiles de flamants appartenant à cette période géologique. M. Lartet a montré que notre bassin sous-pyrénéen nourrissait à peu près en même temps des singes voisins de nos anthropomorphes[1]. La flore était en harmonie avec la faune. Tout annonce un climat qui devait être, selon la saison, tropical et subtropical. L'homme, quelque dénué qu'on le suppose des ressources qu'il a su trouver plus tard dans son intelligence, a donc pu vivre et prospérer en Europe, en France, à l'époque dont il s'agit. Y a-t-il vécu? C'est encore là une question de fait.

M. Hamy regarde ce fait comme démontré par les recherches de M. l'abbé Bourgeois et de M. Delaunay. Le premier a retiré de trois couches distinctes situées au-dessous du calcaire de Beauce, aux environs de Pontlevoy[2], des silex qu'il regarde comme ayant été taillés par l'homme; il a trouvé dans les sables de l'Orléanais un fragment pierreux paraissant composé d'une pâte artificielle assez dure mélangée de charbon. Malheureusement les objets recueillis par le savant abbé ne se sont pas trouvés assez caractérisés pour enlever toutes les convictions. Un certain nombre de juges très-compétents les ont acceptés, il est vrai, comme autant d'œuvres de l'industrie humaine; mais des autorités non moins imposantes se sont formellement prononcées en sens contraire. Pour mon compte, après avoir examiné avec le plus grand soin ceux qui proviennent de Pontlevoy, je n'ai pu m'arrêter à aucune conclusion définitive. Bien d'autres naturalistes, et en particulier M. Lartet, m'ont paru partager cette indécision. A mes yeux, le parti le plus sage est donc d'ajourner tout jugement.

J'en dirai à peu près autant à propos des ossements d'halitherium trouvés à Pouancé[3], par M. Delaunay, dans une couche inférieure à celles qui ont fourni les silex dont je viens de parler. Ces ossements portent des entailles transversales, obliques ou longitudinales, acceptées par M. Hamy et un grand nombre de paléontologistes comme autant d'*incisions* faites de main d'homme. Je ne saurais, pour mon compte, être à beaucoup près aussi affirmatif. Sans doute, en pareille matière, rien ne peut remplacer l'étude minutieuse des objets eux-mêmes; et je n'ai pu que jeter un rapide coup d'œil sur ceux dont il s'agit. Toutefois les dessins reproduits par notre auteur confirment mes apprécia-

[1] *Dryopithecus Fontani*, trouvé près de Saint-Gaudens. — [2] Département de Loir-et-Cher, au sud-ouest de Blois. — [3] Maine-et-Loire.

tions premières et justifient, ce me semble, mes hésitations [1]. Si la figure 21 présente des traits à l'appui de l'interprétation adoptée par mes confrères, la figure 22 me paraît de nature à motiver des conclusions fort différentes. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que les signes de la nature de ceux qu'on invoque, pour reporter l'existence de l'homme aux temps de l'halitherium, peuvent facilement induire en erreur. M. Hamy lui-même en cite des exemples. MM. Garrigou et Filhol avaient cru trouver des ossements de Sansan fracturés de main d'homme; M. Laussédat avait regardé comme des *incisions* faites par un instrument tranchant les entailles profondes que présentaient les fragments d'une mâchoire de rhinocéros miocène [2]. Un examen plus attentif fit reconnaître le peu de fondement de ces interprétations. Les prétendues *incisions* en particulier se trouvèrent n'être que des *impressions géologiques* telles qu'on en rencontre même sur des cailloux de la plus grande dureté.

L'existence de l'homme miocène n'est donc, à mes yeux, rien moins que démontrée. On peut être bien plus affirmatif pour l'homme pliocène. Selon MM. William P. Blake, professeur de géologie, et Whitney, directeur du *Geological Survey*, on aurait découvert en Californie un crâne humain enseveli sous cinq à six couches de cendres volcaniques durcies et appartenant aux derniers temps pliocènes. Nous n'avons pas été aussi heureux en Europe; mais la présence de l'homme dans les couches supérieures des terrains de la même époque paraît résulter clairement des recherches dues à M. Desnoyers et à M. l'abbé Bourgeois. M. Desnoyers le premier découvrit, sur des ossements provenant des graviers de Saint-Prest, près de Chartres, des empreintes qu'il crut pouvoir rapporter à l'action d'instruments de silex manœuvrés par une main humaine [3]. Un peu plus tard, M. l'abbé Bourgeois confirmait et complétait cette importante découverte en trouvant au même lieu les silex taillés dont les os d'*elephas meridionalis*, de *rhinoceros leptorhinus*, *etc.* portaient les incisions. J'ai pu examiner à loisir les ossements étudiés par M. Desnoyers, les grattoirs, les perçoirs, les pointes de lances et de flèches recueillies par M. l'abbé Bourgeois. Dès l'abord il me resta peu de doutes, et tout est venu confirmer depuis cette première impression.

Ainsi l'homme vivait sur ce globe dans les temps tertiaires. Il y a laissé des traces de son industrie; il avait dès cette époque des armes et des outils. L'honneur d'avoir le premier reconnu ce fait, si peu d'accord

[1] *Précis*, p. 58. — [2] *Rhinoceros pleuroceros*. — [3] 1863.

avec tout ce qu'on croyait naguère, appartient incontestablement à M. Desnoyers. Il est vrai que, plusieurs années auparavant, on aurait trouvé des silex taillés de main d'homme sur le fond argileux des tourbières de la Scanie, près d'Ystad, entre les petites villes de Trelleborg et de Falsterbro[1]. Ces tourbières, au-dessus desquelles règne un ensemble de collines de sable et de gravier nommé le *jaraval*, seraient, selon M. Hamy, à peu près contemporaines des alluvions à *elephas meridionalis* de France et d'Italie[2]. Les Scandinaves auraient donc précédé notre compatriote dans la découverte de l'homme tertiaire. Toutefois il est à remarquer que l'illustre Sven Nilsson, à qui l'on doit ces renseignements, ne parle d'aucun éléphant. Il ne signale comme caractérisant ces tourbières ou leurs analogues que l'ours des cavernes et le renne[3]. Or ce dernier ne figure nulle part dans la faune pliocène telle que la résume M. Hamy lui-même, et chacun sait qu'il accompagne non pas l'*elephas meridionalis*, mais l'*elephas primigenius*, et le *rhinoceros tichorhinus*, mammifères caractéristiques de l'époque géologique suivante. Le synchronisme admis par l'auteur me semble donc pouvoir au moins être mis en doute. Au reste, M. Nilsson ne parle des æsars et des tourbières d'Istad que comme fournissant la preuve des oscillations subies par le sol de la Scandinavie méridionale.

A. DE QUATREFAGES.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Nilsson, *Les habitants primitifs de la Scandinavie*, p. 307. — [2] M. le professeur Giovanni Ramorino croit avoir trouvé dans le val d'Arno des ossements portant la trace de la main de l'homme. Sir Charles Lyell était resté dans le doute après avoir examiné un certain nombre de pièces provenant de la même localité. — [3] *Loc. cit.*, p. 308.

BUDDHAGHOSHA'S PARABLES, translated from burmese by captain T. Rogers, R. E., with an Introduction containing Buddha's Dhammapada, *translated from pâli, by F. Max-Müller, M. A. professor of comparative philology at Oxford, foreign member of the french Institute, etc.*; London, Trübner and C°, 1870, in-8, CLXXII-206.

LES PARABOLES DE BOUDDHAGHOSHA, traduites du birman par le capitaine T. Rogers, du corps royal des Ingénieurs, avec une introduction contenant le Dhammapada du Bouddha *ou* le Chemin de la vertu, *traduit du pâli, par M. F. Max-Müller, maître ès arts, professeur de philologie comparée à Oxford et associé étranger de l'Institut de France, etc.*

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Les *Paraboles de Bouddhaghosha*, qu'elles soient réellement de lui ou de quelque autre main que la sienne, ne répondent pas tout à fait à l'idée qu'on se fait d'une parabole en général [2]; elles ne contiennent pas la moindre nuance d'allégorie, qui est le fond même de la parabole. Ce sont plutôt des sermons adressés par le Bouddha aux diverses classes de personnes avec lesquelles il s'est trouvé en rapport, soit dans une de ses existences antérieures selon les superstitions bouddhistes, soit dans la dernière existence qu'il ait fournie avant d'entrer dans le Nirvâna. Des vingt-neuf morceaux qui composent le recueil, la presque totalité représente le Tathâgata parlant directement à ses auditeurs; il en est aussi quelques-uns où l'auteur, Bouddhaghosha ou tout autre, se met lui-même en scène, et expose des préceptes de morale en son propre nom. Ces derniers morceaux sont les moins nombreux; mais ce sont ceux qui donnent à l'ouvrage entier son véritable caractère; car tous les autres pourraient sembler une sorte de

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de novembre 1870, p. 709; pour le deuxième, le cahier de janvier 1871, p. 32. — [2] Notre dictionnaire de l'Académie française définit la parabole de la façon suivante : « Allégorie qui renferme quelque « vérité importante. » Dans les prétendues paraboles de Bouddhaghosha, il n'y a guère que de l'histoire et de la biographie, et parfois aussi des dissertations morales.

supplément aux Soutrâs ordinaires, tels qu'ils nous sont connus actuellement.

Afin qu'on puisse juger mieux de la diversité des aspects sous lesquels les paraboles dites de Bouddhaghosha peuvent être considérées, j'en reproduirai ici quelques-unes d'après la traduction anglaise de M. le capitaine Rogers [1].

Le second des vingt-neuf chapitres est intitulé l'Histoire de Maddhakoundali; et voici cette histoire d'après le texte birman :

« Parâ Taken [2] (le Bouddha), étant dans la contrée de Sâvatthi « (Çrâvasti), prêcha la loi de la manière suivante, en en donnant l'ex« plication par rapport à Maddhakoundali, le fils d'un homme riche « (thuthe) [3].

« Dans le pays de Sâvatthi vivait alors un thuthe nommé Adinna« poubbaka. Ce nom, qu'on lui avait infligé, signifiait qu'il ne donnait « jamais quoi que ce soit à personne. Ce thuthe avait un fils unique « qu'il aimait très-tendrement; mais son avarice était poussée si loin, « que, pour épargner la dépense en s'adressant à un orfévre, il avait « fait de ses propres mains pour son fils une paire de boucles d'oreilles [4]; « et de là le nom de Maddhakoundali donné au jeune homme.

« Le jeune homme étant tombé malade de la manière la plus grave, « le père, qui redoutait les frais de la guérison et des remèdes, le cacha « dans la maison afin que personne ne sût qu'il souffrait [5]. La mère, « inquiète de voir son fils dans ce triste état, supplia le père de faire « venir un médecin; mais le thuthe s'écria : « Femme, voulez-vous « donc me ruiner ? » Alors le père se détermina à se rendre lui-même

[1] Le texte birman des Paraboles de Bouddhaghosha avait été imprimé sans doute à Rangoun par M. Latter, dans un recueil intitulé : *Selections from the Vernacular Boodhist literature of Burmah.* C'est sur ce texte qu'a traduit M. T. Rogers, mais en le collationnant sur un des manuscrits de la compagnie des Indes; ce manuscrit a offert d'ailleurs peu de différences avec le texte imprimé. — [2] Parâ Taken, en birman, signifie « Le Seigneur maître, le souverain maître. » C'est le nom habituel du Bouddha en Birmanie, et cette nuance s'éloigne assez sensiblement de tous les noms donnés au Bouddha dans les deux collections hindoues du nord et du sud. La dénomination qui s'en rapprocherait le plus est celle du Vainqueur. Parâ est sans doute le même mot que Phra, titre honorifique chez les Birmans actuels. — [3] Thuthe, ou aussi thouggué, signifie en birman un homme de la classe des riches. — [4] On sait qu'au Birman les boucles d'oreilles sont un ornement des deux sexes, des hommes tout aussi bien que des femmes. — [5] Il paraît qu'en Birmanie c'est l'usage comme chez tant d'autres peuples, que les parents et les amis se rendent en foule à la maison mortuaire. L'avare craignait donc que toute cette foule, entrée chez lui, ne vît toutes ses richesses; et il voulait, en outre, n'avoir point à l'héberger pendant vingt-quatre heures, selon la coutume birmane.

« auprès du docteur, et il lui demanda quels remèdes il fallait employer, « après qu'il lui eut expliqué la nature du mal. Le docteur, voyant à « quel homme il avait affaire, lui conseilla d'employer la racine et « l'écorce de l'arbre appelé Hù-hû-nyâ-nyâ. Le thuthe, rentré chez lui, « traita le malade ainsi qu'on le lui avait prescrit; mais le mal ne fit « que s'accroître et fut bientôt sans guérison possible. Alors le père « envoya quérir le médecin; mais il n'était plus temps. En apercevant « le patient, le médecin reconnut que le cas était désespéré, et il dit: « Je suis trop occupé en ce moment; je ne puis rester ici pour les soins « nécessaires; vous auriez mieux fait d'appeler un autre que moi. » Le « thuthe, craignant encore que ses parents et ses amis accourus en « foule ne vissent tous ses trésors en pénétrant dans ses appartements, « fit transporter le moribond dans la partie la plus reculée de la « maison.

« Au point du jour de la matinée suivante, quand Parâ Taken se « leva avec son parfait esprit de charité et d'amour, sa première pensée « fut de chercher quel pécheur il pouvait délivrer de l'état de châti-« ment. En portant ses regards autour de lui il aperçut Maddha-« koundali, le fils du thuthe, qui était, comme il le savait fort bien, « sur le point de devenir sotâpan [1]. Alors il se demanda : « Ce cher « jeune homme a-t-il une foi parfaite en moi et un amour égal à sa « foi? » Il trouva que le jeune homme était animé de ces sentiments; « et, voyant aussi qu'il était sur le point d'acquérir le bonheur des Nats « dans la région de Tâvatinsa [2], il convoqua tous les religieux qui « étaient auprès de lui, et il s'en alla dans le pays de Sâvathi. Dès qu'il « fut arrivé à la porte du thuthe Adinnapoubbaka, il envoya une de ses « apparitions sacrées [3] au fils du thuthe, qui, la reconnaissant sur-le-« champ avec un cœur rempli de foi et d'amour, leva les mains en l'air « et lui rendit hommage. Alors Parâ Taken se retira; et le jeune homme,

[1] En sanscrit çrotâpanna. C'est le premier des quatre degrés qui conduisent à la dignité suprême d'arhat. Le çrotâpanna est le simple auditeur, le novice. (Voir Eugène Burnouf, *Introduction à l'histoire du buddhisme indien*, p. 290; et *Lotus de la bonne loi*, p. 520 et 549.) — [2] En sanscrit, Trâyastrimsas. Ce sont les trente-trois dieux gouvernant les trente-trois parties du monde, selon les rêveries brahmaniques empruntées par les bouddhistes. Les Nats sont les génies qu'adorent les Birmans. (Voir M[gr] Bigandet, *Life of Gaudama*, 2[e] édition, p. 16, en note.) — [3] Ces apparitions sacrées du Bouddha sont, je crois, d'une invention relativement récente; cette superstition, très-naturelle d'ailleurs, n'est pas du premier temps du bouddhisme indien. Hiouen-Thsang voit dans l'Inde l'ombre ou l'image que le Bouddha avait laissée au fond d'une grotte. (Voir mon ouvrage : *Le Bouddha et sa religion*, 3[e] édition, p. 204 et suiv.)

« mourant avec un cœur plein de foi et d'amour, passa tel qu'il était du « sommeil au réveil, se trouvant dans un palais de trente yodjanas [1] de « long, au milieu du pays des Nats Tâvatinsa.

« Après avoir brûlé le corps de son fils, Adinnapoubbaka prit l'habi« tude d'aller tous les jours sur sa tombe, y pleurant amèrement la « perte cruelle qu'il avait faite. Quand Maddhakoundali aperçut, du « palais qu'il habitait dans le pays des Nats, son père pleurant sur son « tombeau, il prit la résolution de se rendre auprès de lui et de lui « donner une meilleure disposition d'esprit, afin de le guérir de ses « erreurs. En conséquence, il reprit la forme qu'il avait durant son exis« tence parmi les hommes, et il descendit sur la terre. Là, se glissant « près de la tombe où était son père, il se mit à pleurer violemment. « Alors le thuthe lui dit : « Jeune homme, qu'avez-vous à pleurer ? « — Je pleure, répondit Maddhakoundali, parce que j'ai besoin du soleil « et de la lune pour faire les deux roues de mon char. — Jeune homme, « dit le thuthe, êtes-vous donc fou? Comment pouvez-vous faire les « roues d'un char avec la lune et le soleil ? — Le fils des Nats répondit : « Vous pleurez bien pour un être mortel dont l'existence était passagère; « moi je pleure pour le soleil et la lune, que j'ai constamment devant « moi. Le thuthe, en entendant ces mots, rappela en son esprit la « loi des gens de bien et se sentit soulagé. Il dit alors à son interlocu« teur : Êtes-vous le Nat Mahârâdja ? ou êtes-vous le roi Sakka ? » Le « fils des Nats répondit : « Je suis Maddhakoundali, le fils du thuthe. « Mais, comme, au moment de ma mort, mon cœur a été rempli de « foi et d'amour, je suis devenu fils des Nats; et j'habite dans le pays « de Tâvatinsa un palais qui a trente yodjanas d'étendue. » Quand le « thuthe eut entendu ces mots, son cœur fut rempli de joie; et il se « décida le jour même à aller contempler Parâ Taken. Le fils des Nats, « après avoir engagé le thuthe à faire une offrande et un hommage à « Parâ Taken et à garder avec persévérance les cinq commandements [2], « s'en retourna au pays des Nats.

« Cependant le thuthe, après avoir contemplé Parâ Taken, lui posa « cette question : « Un homme, qui ne fait d'ailleurs aucune bonne « œuvre, peut-il uniquement, par un cœur pur et aimant, arriver au « bonheur des Nats ? — Parâ Taken lui dit : « Pourquoi me faites-vous « cette question ? Votre fils Maddhakoundali vous a dit que, s'il jouissait

[1] Le yodjana est le 10ᵉ ou le 12ᵉ d'une lieue. Le palais avait donc plus de deux lieues de long. — [2] On verra plus loin une parabole ou plutôt un chapitre consacré tout entier à l'exposition des cinq commandements : Ne pas tuer, ne pas voler, ne pas commettre d'adultère, ne pas mentir, et ne pas boire des liqueurs enivrantes.

« actuellement du bonheur des Nats, c'est qu'il était mort avec le cœur « plein de foi et d'amour pour moi. — Quand est-ce que mon fils m'a « dit cela? répliqua le thuthe. — Aujourd'hui même, sur le tombeau, » « répondit Parâ Taken.

« Ensuite Parâ Taken raconta de nouveau toute l'histoire de Mad-« dhakoundali, et, voyant que l'esprit du thuthe Adinnapubbaka restait « toujours rempli d'erreur, il commanda à Maddhakoundali de des-« cendre avec son palais sur la terre. Maddhakoundali apparut avec son « palais, et, en sortant, il vint faire acte de soumission à Parâ Taken. « Parâ Taken lui dit : « Jeune Nat, par quelles offrandes et par quelles « bonnes œuvres avez-vous obtenu de jouir du bonheur des Nats? — « Le fils des Nats répondit : « Sans accomplir aucune bonne œuvre; mais « seulement en mourant plein de foi et d'amour pour le Seigneur et « maître [1], j'ai obtenu la félicité des Nats. » — Alors Parâ Taken dit : « C'est le cœur plein de foi et d'amour qui, accompagnant les bonnes « œuvres, répand comme une ombre bienfaisante, du monde des « hommes jusqu'au monde des Nats. » Cette sentence divine fut comme « le cachet d'un sceau royal sur un royal édit.

« Quand Parâ Taken eut achevé ce discours, 84,000 personnes de « la congrégation furent converties. Maddhakoundali obtint la récom-« pense due au sottâpatti. Adinnapoubbaka devint un sotâpan; et, ap-« pliqué comme tel à tous ses devoirs, il consacra de fortes sommes « d'argent à l'accomplissement de bonnes œuvres. » Fin de l'histoire de Maddhakoundali [2].

Si l'on se rappelle les Soûtras les plus ordinaires du Canon bouddhique, on voit que cette parabole, si c'en est une, ne se distingue en rien d'un Soûtra, si ce n'est peut-être par la concision et la netteté du récit. En analysant la vie du Bouddha birman, d'après l'ouvrage de Mgr Bigandet, nous avons vu dans la biographie de Gotama des incidents tout à fait pareils à l'histoire de Maddhakoundali, des conversions subites comme la sienne et comme celle de son père [3]. Le Bouddha convertit le jeune Ratha par les mêmes moyens et avec le même succès; c'est un récit édifiant que fait l'auteur; ce n'est pas une

[1] Il y a dans tout ceci des idées et même des expressions qui se rapprochent beaucoup de certaines idées chrétiennes et même catholiques. — [2] *Buddhaghosha's Parables*, etc., p. 12 à 17. — [3] Voir le *Journal des Savants*, août 1869, p. 452 et suiv.; et septembre 1869, p. 540 et suiv. L'ouvrage birman qu'a traduit Mgr Bigandet est fort récent, puisqu'il est de 1773; mais le ton des paraboles de Bouddhaghosha se rapproche beaucoup de celui qu'a pris l'auteur birman, sans doute d'après cet illustre modèle.

allégorie, ni une fable, ni un mythe qu'il propose; il prétend s'appuyer sur des faits réels; et c'est au cœur de ceux qui le liront qu'il s'adresse; il veut les convaincre, sans chercher à les charmer ni surtout à les divertir.

Je passe à une seconde parabole, qui est à peu près dans le goût de celle qu'on vient de lire; elle forme le chapitre VIII, et est intitulée : l'Histoire du novice Tissa.

« Dans une autre circonstance, Parâ Taken, résidant alors au monas-« tère de Djétavana, prêcha un discours relatif au novice Tissa.

« Dans la contrée de Râdjagaha (Râdjagriha) vivait alors un brah-« mane nommé Mahâséna; il était l'ami du brahmane Vanga, père de « Sâripoutta (Çâripouttra)[1].

« Sâripoutta, prenant pitié du brahmane Mahâséna, vint à la porte « de sa maison avec l'intention de lui porter secours. Mahâséna se dit à « lui-même : « Voilà Sâripoutta, le fils de mon ami Vanga, qui attend « que je lui donne des aliments; et je n'ai rien à lui offrir. » Il s'en alla « donc et se cacha.

« Un jour Mahâséna se rendit à la maison d'un thuthe, et il y reçut « un vêtement et une tasse de lait de vache. Il se dit alors qu'il était « désormais en état de faire une offrande à Sâripoutta. Au même mo-« ment, Sâripoutta, qui se levait après avoir accompli le Samâpatti[2], « cherchait à découvrir qui il pourrait délivrer; et, voyant que Mahâ-« séna, qui avait un don à lui faire, désirait venir à lui, il s'en alla à la « maison du brahmane et se tint devant sa porte. Dès que le brahmane « l'aperçut, il l'engagea à entrer chez lui, et il lui mit dans son *thabet*[3] « du riz cuit dans du lait. Sâripoutta, après avoir reçu la moitié du riz « qui lui était offert, ferma son thabet. Le brahmane lui dit : « Mon « seigneur et mon maître, sauvez-moi dans ma future existence; ne « me donnez aucun secours dans la vie présente. » En disant ces mots, « il déposait le reste du riz dans le thabet. Alors Sâripoutta mangea le « riz; et, quand il eut fini, Mahâséna lui offrit un vêtement de coton, « en exprimant cette prière : « Mon seigneur et mon maître, puissé-je

[1] Çâripouttra (Sâripoutta, pâli) est un des disciples les plus illustres du Bouddha, avec Ânanda, Oupali et Kâçyapa. (Voir Eugène Burnouf, *Introduction à l'histoire du buddhisme indien*, p. 48, 173, etc.) — [2] Le sens du mot Samâpatti n'est pas bien fixé; mais c'est un des degrés de profonde méditation qui amènent à l'indifférence. Cet état est supposé conférer des pouvoirs surnaturels, et notamment une seconde vue. (Voir Eugène Burnouf, *Lotus de la bonne loi*, p. 348.) — [3] Le *thabet* est le vase aux aumônes que les prêtres bouddhistes portent sous le bras gauche et où ils reçoivent la nourriture qu'on leur donne.

« aussi connaître la loi que vous connaissez. » Sâripoutta lui prêcha la « loi et partit.

« Le brahmane Mahâséna étant mort selon le cours ordinaire de la « nature, devint un embryon dans le sein d'une des femmes apparte- « nant à la congrégation de Sàripoutta dans le pays de Sâvatthi. La « jeune fille, dès le moment qu'elle était devenue enceinte, désirait « vivement donner des aliments à Sàripoutta et à ses prêtres, porter « elle-même la robe religieuse, le *thingan* [1], et avoir du lait préparé pour « les religieux dans une coupe d'or. Ce désir de la jeune fille de porter « le *thingan* du moment qu'elle avait conçu, signifiait clairement que « l'enfant serait un jour un rahan, un arhat, dans la société des fidèles. « Mais ses parents, supposant que leur fille voulait devenir elle-même « un arhat, ce que la loi religieuse n'interdisait pas, donnèrent du lait de « vache en abondance à Sàripoutta et à ses compagnons; et, revêtant « la jeune fille du *thingan*, ils la placèrent après tous les religieux pour « qu'elle offrît sa part de lait dans une coupe d'or.

« Au bout de dix mois (mois lunaires), la jeune fille donna naissance « à un fils. Quand l'enfant eut été lavé, on le déposa sur une couverture « qui valait cent mille pièces d'or. Sâripoutta fut compris parmi les in- « vités, et il eut la nourriture qu'on lui présenta. L'enfant, qui était sur « la couverture, se dit à lui-même : « Ce prêtre est mon vieil institu- « teur; c'est à lui que je dois toute cette opulence. Je dois lui faire une « offrande. »

« A ce moment, les parents, désirant donner un nom à l'enfant, le « prirent pour l'enlever de la couverture; mais l'enfant, introduisant « son petit doigt dans l'étoffe, l'emporta avec lui. Les parents s'efforcè- « rent de dégager le doigt qui était pris; mais l'enfant, retenant la cou- « verture avec force, se mit à crier. Ils l'enveloppèrent donc dans la « couverture, et ils portèrent le tout aux pieds de Sàripoutta; mais « l'enfant, entraînant la couverture avec son doigt, vint la mettre devant « le religieux. A cet aspect, les parents dirent à Sàripoutta : « Seigneur « et maître, daignez accepter la couverture que cet enfant vous offre. » « Sàripoutta accepta le présent, et les parents lui dirent : « Veuillez « donner un nom à votre disciple, » et il l'appela Tissa.

« Chaque fois que les parents avaient à accomplir quelque cérémonie « pour l'enfant, ils ne manquaient jamais d'inviter Sâripoutta, et de lui

[1] Le *thingan* est le vêtement particulier des prêtres birmans; il se compose de toile jaune, divisée en trois morceaux distincts, qui se replient les uns sur les autres.

« donner des aliments. Dès que l'enfant eut atteint l'âge de sept ans, on « le confia à Sâripoutta pour qu'il en fît un rahan. Sâripoutta apprit « donc à l'enfant à répéter le Kammathana, et il en fit un arhat. Pen-« dant sept jours entiers, les parents de l'enfant offrirent de la nourri-« ture à Sâripoutta et à ses prêtres, et ils se retirèrent ensuite chez « eux[1].

« Le septième jour, le novice Tissa dut accompagner les rahans dans « le pays de Sâvatthi pour recueillir les aumônes. Dès qu'ils y furent « arrivés, les habitants sortirent pour recevoir le jeune novice, et ils « lui offrirent cinq cents putzos[2] et cinq cents bols de riz. Le lende-« main ils allèrent au monastère où résidait le novice, et ils lui offri-« rent cinq cents putzos et cinq cents bols de riz de plus, de « telle sorte que, tout en n'ayant encore que sept ans, il possédait déjà « mille putzos et mille bols de riz. Il les offrit aux rahans de l'Assemblée. « Cette richesse considérable le récompensait d'avoir jadis donné une « simple étoffe grossière et une tasse de lait à Sâripoutta, dans le temps « qu'il était le brahmane Mahâséna. A dater de ce jour, le novice prit « le nom de Pindapâtika[3] Tissa.

« Une nuit qu'il faisait très-froid, le novice allant au monastère pour « y accomplir ses devoirs, vit les rahans qui se chauffaient à un feu « qu'ils avaient allumé. — « Maîtres, dit-il, comment vous chauffez-« vous à ce feu[4]? — Novice, répliquèrent les rahans, nous nous chauf-« fons à cause du froid. — Si vous avez froid, dit le novice, entourez-« vous de couvertures. — Mais, reprirent les rahans, vous seul, « ô novice, vous avez le pouvoir de procurer ces chauds vêtements. « Mais d'où aurions-nous des couvertures? — S'il en est ainsi, repartit « le novice, que ceux de mes maîtres qui désirent des couvertures, « veuillent bien me suivre. » A ces mots, comme ils sentaient le besoin

[1] Dans le bouddhisme du nord, les ordinations ne se faisaient jamais à un âge si peu avancé. C'est au Birman que cette coutume commença à s'introduire; mais ce n'était pas à proprement parler une ordination; c'était, pour les jeunes enfants, aller à l'école et presque rien de plus, de même que, chez nous, bien des laïques ont passé par le séminaire. — [2] Le putzo est le vêtement national des Birmans; c'est une longue camisole dont l'étoffe est, en général, soie et coton. — [3] Eugène Burnouf a bien expliqué le mot Pindapâta du glossaire pentaglotte; ce mot signifie « le jet d'une boule de riz, » c'est-à-dire une aumône. Pindapâtika veut donc dire ici « celui qui donne des aumônes, » que d'ailleurs ces aumônes viennent de lui ou qu'il les ait lui-même reçues. (Voir *Introduction à l'histoire du buddhisme indien*, p. 306 et 307.) — [4] Il paraît qu'au Birman les monastères ne doivent jamais être chauffés. C'est une privation de plus que les religieux bouddhistes ajoutent à tant d'autres.

« d'avoir des couvertures chaudes, un millier de rahans suivirent le « novice, qui n'avait encore que sept ans.

« Le novice, entraînant avec lui les mille rahans, sortit dans la ville; « et il se présenta de maison en maison, où les habitants, pénétrés à « première vue d'affection pour lui, lui donnèrent cinq cents couver- « tures. Comme il rentrait dans le centre de la ville, un thuthe des « plus riches faisait vendre des couvertures dans le bazar. L'esclave qui « surveillait la boutique s'approcha de son maître et lui dit : « Voici un « novice qui vient avec cinq cents couvertures; maître, cachez les vôtres. » « Le thuthe répondit : « Le novice prend-il les couvertures après qu'on « les lui a données? ou les prend-il sans qu'on les lui donne? » — Il ne « les prend que quand elles lui ont été données, repartit l'esclave. — « Très-bien, repartit le thuthe, laissez les couvertures où elles sont et « ne les cachez pas. » A ce moment, le novice arriva devant l'étalage des « couvertures avec les rahans qui l'accompagnaient. Le thuthe, à qui « elles appartenaient, ne l'eut pas plutôt vu, qu'il l'aima comme son « propre fils, et il lui offrit sur-le-champ cinq cents couvertures, en lui « disant : « Seigneur et maître, puissé-je aussi connaître la loi que vous « connaissez si bien. » Le novice lui prêcha la loi du bonheur (*Anouma- « dana*).

« Voilà comment un jeune novice, se procurant cinq cents couver- « tures en un seul jour, les donna aux mille rahans. A dater de ce jour, « les rahans appelèrent le novice du nom de Kambalâra[1] Tissa. Si, à « l'âge de sept ans, il avait reçu mille couvertures, c'est que jadis il avait « offert une couverture à Sâripoutta, lorsque celui-ci lui avait donné « un nom.

« Ainsi, vous le voyez, dit Parâ Taken, rahans bien-aimés : le « moindre présent fait aux prêtres est récompensé plus tard comme s'il « eût été considérable. Des présents plus grands reçoivent aussi une « plus grande récompense. »

« Le novice, après avoir appris le Kammathâna de la bouche de Parâ « Taken, s'en alla et résida dans un monastère qui était à 120 yodjanas. « Là, durant trois mois entiers de retraite, il répéta le Kammathâna et « atteignit le rang de rahanda[2]. » Fin de l'histoire du novice Tissa.

[1] Kambala, en sanscrit, signifie « manteau, couverture; » Kambâlara doit signifier ici « celui qui donne des couvertures. » — [2] Il y a encore dans les chapitres IX et XIII deux histoires de novices, l'un appelé Pandita, l'autre, Schoulla Soumana, qui ressemblent beaucoup à celle de Tissa. Les deux novices sont âgés également de sept ans; et ils sont aussi avancés pour leur âge. Le but de ces récits est sans doute de pousser les parents à envoyer leurs enfants aux monastères, c'est-à-dire à l'école.

Les deux chapitres qui précèdent montrent bien déjà le caractère général de ces paraboles. Ce sont des leçons de morale données par le Bouddha, et surtout des exemples de pieuse conduite indiqués à l'imitation des fidèles. Ce sont aussi sans doute des distractions offertes à leur imagination. Mais ces récits, comme on peut le remarquer, n'ont aucune grâce; seulement ils sont assez corrects, et, bien que les invraisemblances n'y manquent pas, ils ne sont pas extravagants comme bien d'autres[1]. Les bouddhistes du sud ne se sont pas laissés aller aux rêveries sans limites que se permettent ceux du nord. C'est tout le contraire qu'on aurait pu attendre.

Voici une autre légende un peu plus gracieuse, où la modestie est enseignée aux femmes; elle est intitulée : « Histoire de la jeune fille « modeste; » et elle forme le chapitre XVI des *Paraboles*.

« Lorsque Parâ Taken était dans le pays de Vésâli, il récita la loi de « la modestie (*Hiri*) parmi les vers du Dévadhamma (Loi des dieux, « Loi divine). Il expliqua cette loi par l'exemple d'une jeune villageoise, « qui, par la vertu de la modestie qu'elle possédait, monta jusqu'au « rang de reine; et il rappella aussi comment, dans une existence anté- « rieure, elle avait donné naissance à un admirable fils, qui devait « devenir un roi Tchakravartin[2].

« Autrefois, quand Parâ Taken résidait dans le pays de Vésâli, il y « avait un roi nommé Litchavi, qui était extrêmement beau. Un jour il « fit à Parâ Taken et à ses religieux des offrandes d'aliments; et avec la « reine, son épouse, il entendit prêcher la loi. Les rahans se faisaient « remarquer les uns aux autres que la femme du roi n'était pas du tout « belle, qu'en outre elle était très-forte et qu'elle avait de grosses mains, « mais qu'elle paraissait douée de beaucoup de modestie. Parâ Taken, « entendant leurs conversations, leur dit :

« Chers rahans, ce n'est pas seulement maintenant que la chose est « ainsi; mais il en était tout à fait de même quand le roi Litchavi était « le roi Brahmadatta, et gouvernait le pays de Bénarès; à cette époque « j'étais son ministre. A cette époque aussi, résidait dans un village une « jeune fille qui n'avait pas du tout de beauté, qui avait un corps très- « lourd et de très-grosses mains. Cette jeune fille vint à Bénarès pour y « voir ses parents. Le roi, qui se trouvait par hasard à la fenêtre de son « palais au moment où passait la paysanne, l'aperçut; et il remarqua

[1] Les légendes de la collection du sud sont, en général, plus raisonnables que celles du nord. (Voir le *Journal des Savants*, mars 1866, p. 155 et suiv.) — [2] Qui fait tourner la roue de la loi, c'est-à-dire très-pieux.

« qu'avec une modestie rare elle tenait ses vêtements soigneusement « serrés pour les empêcher de flotter pendant qu'elle marchait [1]. Pensant « que, s'il faisait son épouse de cette femme si modeste, elle lui don-« nerait un fils glorieux, il appela un grand de la cour qui était près « de lui, et il lui commanda d'aller demander à cette femme si elle était « mariée. Le roi, apprenant qu'elle n'était pas mariée, l'éleva au rang de « reine en la prenant pour femme, et il eut toujours pour elle le plus « profond respect.

« Peu de temps après, la reine remplit toutes les espérances du roi « en donnant naissance à un fils qui avait tous les signes de la sagesse « et de la gloire. Ce fils atteignit le rang de roi Tchakravartin.

« Cette vertu de la modestie est fort rare; elle n'a rien à faire avec « la beauté ou la laideur; une femme peut être aussi belle qu'on veut; « ce n'est rien en comparaison de la modestie.

« Rahans, mes chers enfants, ces deux personnes, qui étaient alors le « roi et la reine de Bénarès, sont à cette heure le roi Litchavi, et la « reine, sa femme; et le grand de la cour, c'est maintenant moi, le Parâ. » Fin de l'histoire de la jeune fille modeste.

Deux autres paraboles (chapitres XIX et XX) concernent, l'une, le sens du toucher; et l'autre le sens de l'ouïe [2].

« Parâ Taken, étant au monastère de Djétavana, raconta une histoire « qui se rapporte au sens du toucher, un des cinq sens.

« Quiconque possède une qualité excellente, a beau être dans la pau-« vreté, il n'en atteindra pas moins une position élevée. C'est, pour faire « une comparaison, comme un petit morceau de bambou, qui, si on le « couvre de fleurs, peut devenir la parure de quelque noble tête.

« Rahans, mes chers enfants, antérieurement vivait à Bénarès une « très-pauvre fille nommée Pantchapâpî. Elle ne possédait pas la « beauté; mais elle était merveilleuse pour la douceur et la délicatesse « de son toucher. Comme sa famille était fort misérable, personne ne « recherchait cette fille. A cette époque, il y eut une grande fête à Bé-« narès, qui dura toute la nuit. Le roi Parâlaun, qui régnait alors sur « cette ville, était versé dans les dix-huit sciences; étant plein de con-« fiance en lui-même, il sortit tout seul de son palais pour voir la fête. « La jeune fille Pantchapâpî s'amusait aussi à la parcourir; et le roi, en

[1] D'après une note de M. T. Rogers, il paraît que le vêtement des femmes au Birman est fort léger et ne se compose guère que d'une toile roulée autour du corps. Si la femme n'y fait point assez d'attention, elle risque de montrer ses jambes. — [2] *Buddhaghosha's Parables*, etc., p. 142 et suiv.

« passant auprès d'elle, lui toucha, par hasard, la main. Il crut sentir « un contact aussi délicat que celui d'une pièce de coton qui a été net- « toyée cent fois et qui trempe dans de l'huile. Le roi, à cette sensation, « ne put se contenir, et il lui dit : « Madame, avez-vous un mari ? — Sei- « gneur, je ne suis pas encore mariée, répondit la jeune fille. — Alors, « dit le roi, venez à la maison de vos parents. » Ils allèrent donc en- « semble, et le roi dit aux parents de Pantchapâpî : « Je veux l'épouser. » « Les parents de la jeune fille, qui la regardaient comme une pièce d'é- « toffe qu'on ne pourrait jamais vendre, furent enchantés de la demande, « et la donnèrent en mariage à Parâlaun.

« Après que le mariage fut consommé, Parâlaun se dit : « Les gens qui « ne connaissent pas l'excessive pureté et la délicatesse de la jeune fille, « ne manqueront pas de me blâmer. » Ces pensées qu'il nourrissait ne « laissaient pas de lui inspirer de la honte. Il alla donc en secret à « un de ses palais; et, y prenant une corbeille en or qu'il avait remplie « de diverses espèces de friandises, il en fit présent à la jeune fille et « s'en retourna.

« Au point du jour, les serviteurs se mirent à chercher la corbeille « d'or qui manquait, et le roi leur ordonna d'aller en tel lieu, dans telle « maison, et, s'ils y découvraient la corbeille, de la rapporter en rame- « nant le propriétaire de la maison. Les messagers du roi, suivant les « indications qu'ils avaient reçues, trouvèrent sans peine la corbeille; et « ils la rapportèrent au roi, en ramenant aussi la jeune fille. Le roi, en « présence de toute sa cour, lui dit : « Femme, m'avez-vous dérobé ma « corbeille d'or? » La jeune fille répondit : « Un jeune homme m'a apporté « cette corbeille pleine de friandises à notre maison; il m'en a fait pré- « sent et il s'est retiré. » Le roi, qui voulait faire connaître à ses courti- « sans l'excessive délicatesse de toucher que possédait la jeune fille, em- « ploya un stratagème, et lui dit : « Jeune fille, si vous voyiez ce jeune « homme, seriez-vous en état de le reconnaître? » La jeune fille répon- « dit : « Je n'ai vu le jeune homme que dans la nuit, il me serait impos- « sible de le reconnaître. »

« Le roi, quand il avait dormi avec la jeune fille, lui avait révélé avec « intention une cicatrice qu'il avait à la main, et il lui dit : « Jeune fille, « si vous touchiez la main du jeune homme qui vous a apporté la « corbeille, le reconnaîtriez-vous ? » La jeune fille répondit : « Quand « le jeune homme est venu dans notre maison, il m'a fait connaître une « cicatrice qu'il portait à la main; si donc je touchais maintenant sa « main, je pourrais sans doute le reconnaître. »

« Quand la jeune fille eut ainsi parlé, le roi, usant d'un artifice royal,

seiller aux rois ni même à leurs sujets de choisir leurs femmes sur un indice aussi trompeur et aussi grossier.

L'histoire suivante, concernant le sens de l'ouïe, n'est ni plus morale ni plus instructive. C'est un conte comme le précédent, fait sans doute pour charmer ceux à qui il s'adresse, mais qui, pour nous, n'a que bien peu de goût et de mérite. Il s'agit encore du roi Parâlaun.

« Un jour Parâ Taken étant au monastère de Djétavama, prêcha un « discours sur le sens de l'ouïe, un des cinq sens.

« Rahans, mes fils bien-aimés, le roi de Bénarès, s'amusant un jour à « se promener dans son jardin, entendit la voix d'une femme qui chan- « tait avec une douceur extrême, tout en ramassant du bois pour se « chauffer. En entendant cette voix, un désir ardent saisit le roi; il eut « donc commerce sur-le-champ avec cette femme, qui reçut dans son « sein l'embryon de Parâlaun. Comme l'enfant qu'elle venait de conce- « voir devait être plus tard infiniment glorieux, la femme le sentit aus- « sitôt et s'écria : « O Majesté ! j'ai conçu. » Le roi, détachant de son doigt « un anneau qui valait cent mille pièces d'or, le présenta à la femme en « lui disant : « Si votre enfant est une fille, vendez cet anneau et vivez « toutes deux du prix que vous en tirerez; si l'enfant est un garçon, rap- « portez-moi l'anneau. » Après avoir ainsi parlé, le roi retourna à son « palais, entouré de toute sa cour.

« La femme qui ramassait du bois pour vivre donna naissance après « dix mois à Parâlaun. Quand l'enfant fut assez grand, il demanda un « jour à sa mère de qui il était fils. La mère lui dit : « Votre père est l'au- « guste roi de Bénarès. » L'enfant lui répondit : « Si cela est, menez-moi « à mon père. » La femme le prit donc avec elle, et, présentant Parâlaun « comme il le voulait, en remettant au roi l'anneau en rubis, elle lui « dit : « Maître, souverain seigneur, cet enfant est le fils honoré de Votre « Majesté. » Le roi, bien qu'il reconnût la vérité de ce qu'elle disait, fut « fort honteux devant toute sa cour, qui était assemblée, et il répondit : « Ce n'est pas mon fils. » Alors la mère de Parâlaun fit ce vœu pour « affirmer la vérité de ce qu'elle venait de dire : « Si ce n'est pas là vrai- « ment votre fils, qu'il tombe à terre et qu'il soit tué; mais, si c'est votre « fils, qu'il reste en l'air et ne tombe pas. » A ces mots, la femme lança « l'enfant en l'air. Mais Parâlaun, qui devait être si glorieux, se soutint en « l'air sans descendre, comme sa mère l'avait annoncé, et il resta les « jambes croisées. Tout en demeurant dans cette posture, il exposa la loi « à son royal père; et il lui expliqua les dix devoirs des rois, qui sont : « de faire des offrandes, d'observer les commandements, de donner des « aumônes, de se conduire avec pleine droiture, d'être doux et cléments,

« de ne pas faire de mal à leurs sujets, de ne pas être altiers avec les « autres, de n'opprimer personne, d'être patients et de ne pas résister « aux vœux de leurs peuples.

« Le roi de Bénarès, en voyant cette merveille, s'écria : « C'est bien là « mon fils; ô mon cher enfant, daignez descendre jusqu'à moi. » Parâ-« laun descendit sur le sein de son père, et il resta dans son palais. Le « roi lui conféra le rang d'héritier, et il donna à sa mère le rang de « reine.

« Celui qui était alors le roi de Bénarès est actuellement mon père « Souddhodana, et la reine est ma mère Mâyâ [1]. Le petit prince, c'était « moi, le Parâ.

« Voilà comment Parâ Taken raconta cette naissance (Djât, Djâ-« taka).

« C'est ainsi que la possession d'une voix agréable peut conduire à « une haute situation. » Fin de l'histoire du sens de l'ouïe.

A la suite de ces légendes, qui ne sont faites évidemment que pour l'amusement des esprits, il s'en trouve d'autres qui ont pour but de les instruire plus sérieusement; et, par exemple, en voici une qui est comme une sorte de catéchisme, où dans quelques pages on a condensé les règles principales de la doctrine bouddhique, en ce qui concerne la conduite de la vie. Cette légende est intitulée les cinq commandements (chapitre XXIII). Il est possible qu'elle ne soit pas complète telle que nous l'avons; et, d'après la forme brusque par laquelle elle débute, on pourrait supposer que c'est un fragment d'un morceau plus étendu et plus complet.

« Il [2] prêcha comme il suit les conséquences qu'entraînent les cinq « commandements.

« Si un fidèle n'a pas auprès de lui de précepteurs ni de prêtres, il « doit répéter avec constance chacun des cinq commandements, en com-« mençant par le Pânâtipâta, et en élevant ses mains vers son front de-« vant une sainte image de Pâra Taken dans une sainte pagode.

« I. Pânâtipâta. Cette loi est violée du moment qu'on tue un être « quelconque, serait-ce un pou, une punaise, une tique.

[1] Voir mon ouvrage *Le Bouddha et sa religion*, 3e édition, p. 4, 52, 54 et suiv. Il semble que, dans cette légende, le Bouddha fait bien bon marché de son père et de sa mère. Dans le Lalitavistara et en général dans les monuments du nord, le Tathâgata attache plus d'importance à sa famille. — [2] *Il* se rapporte évidemment au Bouddha, mais cette manière de s'exprimer n'est pas assez respectueuse, et le début de la légende doit manquer. Le Bouddha est toujours nommé avec une profonde vénération.

« II. Adinnâdâna. Cette loi est violée du moment qu'on dérobe la « moindre chose à autrui, serait-ce un brin de coton qu'on ne vous au- « rait pas donné.

« III. Kâmésoumitchtchhâkâra. Cette loi est violée ne serait-ce que « par un regard de convoitise jeté sur la femme d'un autre.

« IV. Mousâvâda. Cette loi est violée du moment que, même par plai- « santerie, on fait un mensonge, qui peut toucher en quoi que ce soit « l'intérêt ou la fortune d'un autre.

« V. Sourâméraya. Cette loi est violée quand on met sur sa langue « ne serait-ce qu'une goutte de liqueur enivrante assez petite pour tenir « à l'extrémité d'une feuille d'herbe, si l'on sait en effet que c'est une « liqueur fermentée.

« Il prêcha comme il suit sur le grand crime de Pânâtipâta.

« La femme du roi du Kosala, la reine Mallikâ, en était à traverser « les trois demeures[1], et elle était alors une jeune fille, quand elle entra « dans un bazar pour y acheter un morceau de viande, qu'elle désirait « servir à un hôte qu'elle avait reçu dans sa maison. Comme elle n'en « trouvait pas, elle tua une chèvre pour donner à son convive la viande « nécessaire. Pour cet acte affreux, après avoir souffert toutes les tortures « dans l'enfer inférieur, elle eut le cou tordu, et elle fut tuée à son « tour.

« Autre exemple. Poutigatta Mahâthéra, un des disciples les plus « saints de Parâ Taken, souffrit dans l'enfer pour avoir été, durant une « de ses existences, un oiseleur; et, jusqu'à ce qu'il fût devenu un Ra- « handa, il supporta le supplice d'avoir les os brisés en mille pièces; « après quoi il obtint le Paranibbâna (le suprême Nirvâna).

« Autre exemple. Le rishi Pandoukabra, dans le temps qu'il était « charpentier, perça une mouche avec un petit morceau de bois; pour « punition, il souffrit le supplice d'être empalé, même pendant qu'il ac- « complissait toutes les bonnes œuvres et tous les devoirs d'un rishi.

[1] Les trois demeures sont celles des hommes, des Nats et des Brahmas. Cette superstition est purement birmane, et je ne crois pas qu'on la retrouve sous cette forme ni à Ceylan, ni au Népâl. Les Nats sont les génies ou les demi-dieux tels qu'on les adore en Birmanie. (Voir plus haut, page 90.)

« Autre exemple. Dans le temps de Parâ Taken, ses disciples saints, « ayant été antérieurement des chasseurs, se battirent entre eux, bien « qu'ils eussent atteint l'état de disciples saints, et ils s'entretuèrent mu- « tuellement les uns les autres. Parâ Taken, qui n'avait pu empêcher « cette lutte, fut réduit à n'avoir plus qu'un seul disciple.

« Autre exemple. Tous les rois Sâkiya avaient, dans une précédente « existence, pris du poisson dans l'étang Sansarâya, qu'ils avaient empoi- « sonné; en punition, ils furent tués jusqu'au dernier par les guerriers « de Vidadoûpa, sans que Parâ Taken eût le pouvoir de les sauver.

« Parâ Taken continua : Rahans, mes chers fils, celui qui détruit la « vie d'un être quelconque reparaît en enfer après être mort dans l'exis- « tence actuelle, et ensuite il revient sous forme d'animal. Même après « avoir été délivré de l'enfer et de la condition d'animal, et après avoir « même atteint la condition d'homme, il ne vivra pas longtemps. »

« Telles furent les paroles de Parâ Taken au sujet du Pânâtipâta. »

Il n'est pas nécessaire de poursuivre cette analyse. Pour le vol après le meurtre, pour l'adultère, pour le mensonge, pour l'ivresse, le Parâ Taken cite des exemples qui montrent les châtiments dont les coupables sont frappés. Outre les tortures de l'enfer, qu'il ne peut éviter, le voleur ne peut même avoir en ce monde aucune richesse qui soit un peu stable entre ses mains. Les adultères sont punis dans l'enfer après leur mort; et, quand ils reviennent à la vie, ils sont toujours des femmes esclaves [1]. Les menteurs, après de longues épreuves, voient leur bouche et leur haleine devenir fétides à jamais; ou bien ils sont engloutis dans la terre; car, chose assez singulière, le mensonge passe pour le plus grand des crimes contre les cinq commandements; il est plus criminel que le meurtre et le vol. Les ivrognes deviendront fous dans une suite non interrompue d'existences.

Voilà les châtiments de ceux qui enfreignent les cinq commandements. Ceux, au contraire, qui les observent religieusement reçoivent des récompenses proportionnées à leurs mérites; ils vivent plus longtemps, ils sont plus riches, ils sont plus illustres que tous les autres, et ils

[1] Parmi les adultères qui ont été punis de leur faute, l'auteur cite Ânanda, dont il fait le frère cadet de Parâ Taken. Je ne sais si c'est une erreur de la part de l'auteur singhalais ou birman; mais Ânanda, du moins celui des légendes du nord, était le cousin et non le frère du Bouddha. Quoi qu'il en soit, Ânanda doit, en punition de son crime, fournir quatorze existences sous forme de femme, et sept autres existences sous forme d'eunuque.

jouissent de tous les biens dans le pays des Nats et dans l'île d'Outtarakourou. Toutes ces promesses sont faites au nom de Parâ Taken; mais, en finissant, l'auteur prend la parole en son nom, et il assure à ses lecteurs que l'observation des cinq commandements procure le bonheur et les plus hautes vertus, si l'on suit sincèrement les préceptes de Parâ Taken. « Si tous mes compagnons, dit-il, qui en adorant le Parâ, la loi « et l'assemblée, désirent les biens que donnent les cinq commande- « ments, les observent toujours avec une régularité rigoureuse, ils arri- « veront à l'accomplissement de leurs vœux les plus chers, et ils gagne- « ront la paix éternelle et le bonheur dans l'assemblée de Parâ Taken. » Fin du discours sur les cinq commandements.

Le chapitre XXVI est d'un genre absolument différent de tout ce qui précède, et il contient la généalogie de Gotama. Il commence ainsi : « Voici ce qu'étaient les rois Sâkiya de la famille de Parâ Taken. Dans « la contrée de Kapila Vathou, ils étaient quatre-vingt mille, tous de la « race royale; ceux de la race du Kosala et ceux de la race de Déva- « daha étaient tous de la race royale des Sâkiyas. Et voici leur succes- « sion. » L'arbre généalogique remonte jusqu'au roi Oukkâkaradja, et d'âge en âge descend jusqu'à Souddhodana, le père du bienheureux Parâ Taken. Dans tous ces détails, il n'y a rien qui mérite d'être remarqué.

Enfin, viennent trois derniers chapitres où le Bouddha ne figure plus, et où c'est l'auteur des Paraboles, qui, se substituant en quelque sorte à lui, raconte en son nom personnel diverses légendes, qui sont autant de conseils et de leçons adressés à la piété des fidèles. Il termine son ouvrage par cette conclusion générale : « De même qu'un dépôt de « boue qui est produit par de l'eau peut être lavé et nettoyé par de l'eau, « de même les péchés qui ont été commis par l'esprit peuvent être ra- « chetés par l'esprit. »

C'est sur cette sentence fort sage et fort pratique que nous clorons cette étude du Dhammapada et des Paraboles dites de Bouddhaghosha. Mais, pour terminer cette étude avec le profit désirable, il est bon de résumer le plus brièvement possible ce que nous en avons dit, et de présenter le jugement définitif que nous en portons.

J'avoue que je ne puis accorder ni au Dhammapada, ni aux Paraboles l'antiquité qu'on leur attribue; ce sont des monuments fort curieux tels qu'ils sont, le premier surtout; mais leur âge ne paraît pas aussi vénérable qu'on veut le faire; l'un et l'autre, soit par la nature des idées, soit même par le style, ne semblent pas pouvoir remonter au troisième concile, c'est-à-dire au IIIᵉ siècle avant notre ère. Au point où

en sont nos connaissances chronologiques sur l'Inde, il ne faut se prononcer dans ces questions qu'avec une extrême prudence, qu'il s'agisse d'ailleurs du brahmanisme ou du bouddhisme. Le dernier est, en général, plus précis, du moins dans ses affirmations générales; et, grâce au Mahâvansa, on peut croire à la date authentique de la mort du Bouddha et à celle des conciles, dans une certaine mesure. On connaît, en outre, assez bien l'époque de Bouddhaghosha et l'ensemble de ses travaux. Mais il serait téméraire de vouloir pénétrer dans les détails avec une certitude égale; et, pour les deux ouvrages qui nous occupent en particulier, il faut avoir beaucoup de scrupule et de circonspection. Il est pourtant deux points qu'on est en droit d'affirmer avec quelque assurance, et qui résultent incontestablement de l'examen même du Dhammapada.

1° Le Dhammapada n'a pas exclusivement le caractère bouddhique. Ainsi que je l'ai déjà dit, ce livre convient presque autant aux brahmanes qu'aux sectateurs du Bouddha; et, comme on peut s'en convaincre, il se termine par un éloge aussi long qu'exagéré de l'ascétisme brahmanique. Il semble donc que le Dhammapada, faisant une part égale tout au moins aux deux sectes, répond à une époque où le bouddhisme, attiédi dans sa ferveur première, cherchait à se réconcilier avec ses adversaires, loin de les repousser comme au début, et les flattait même pour mieux les séduire. Un tel relâchement dans les croyances ne vient qu'assez tard, et l'on peut douter que le troisième concile et même l'époque de Bouddhaghosha, sept siècles après, eussent tant de tolérance.

2° En second lieu, le Nirvâna, dans le Dhammapada, a un tout autre sens que dans les monuments primitifs; et il signifie bien, dans ce livre, le bonheur suprême par une vie immortelle, comme le soutient M. Max Muller. Mais ce sens du Nirvâna n'est pas réellement bouddhique, ainsi que j'ai essayé de l'établir par de nombreux arguments; et la doctrine adoucie du Dhammapada n'est qu'un compromis, comme le livre lui-même tout entier. Cette interprétation du Nirvâna est très-postérieure, et elle répond sans doute à ces temps d'indifférence où l'on peut admirer tout aussi bien le bhikshou que le vanaprastha, et adorer Maghavan, l'Indra des rishis, tout aussi dévotement que le Bouddha lui-même.

Sans doute il ne faudrait pas aller trop loin dans cette voie de critique, et, en contestant la date assignée au Dhammapada et aux Paraboles, il serait fort difficile d'en substituer une autre plus plausible; mais il convient de ne pas perdre de vue que le Dhammapada est re-

légué par les Singhalais eux-mêmes dans le cinquième et dernier Nikâya de la Corbeille des Soûtras. Or il se trouve que le Kouddhaka-Nikâya, complément des quatre autres, est le recueil confus de quinze morceaux disparates, d'une étendue plus ou moins considérable, de sujets et de styles fort différents, et dont pas un peut-être n'a véritablement l'empreinte canonique[1]. On conçoit bien que le Dhammapada, grâce au caractère équivoque que nous lui avons reconnu, ait trouvé place dans un recueil de ce genre. Mais ce n'est pas une raison suffisante pour que cet ouvrage prenne rang dans la Triple Corbeille, et fasse partie du Canon sacré, tel que le dernier des conciles bouddhiques l'arrêtait, sous le règne du grand Açoka. Ce n'est peut-être même pas une raison pour qu'on puisse, en pleine sécurité, attribuer ce livre et les Paraboles, qui ne s'y rattachent que très-indirectement, au fameux Bouddhaghosha.

Mais, encore une fois, la critique historique de la collection du sud, aussi bien que de la collection du nord, est trop peu avancée à l'heure qu'il est pour qu'on puisse se prononcer en pleine connaissance de cause, et ce sont simplement des doutes que j'ai voulu soumettre à la science, à la sagacité et au goût de M. Max-Müller. Il n'y a pas de juge plus compétent.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

[1] Voir le *Journal des savants*, année 1866, cahier de janvier, p. 53 et suivantes. J'ai énuméré avec d'assez longs détails les quinze ouvrages dont se compose le Kouddhaka Nikâya (ou Tchouddhaka Nikâya); je tenais ces détails minutieux des notes que M. Grimblot avait remises entre mes mains, et qui m'ont permis de faire les trois articles que j'ai consacrés à sa précieuse collection. Il est facile de voir à première vue que les quinze ouvrages ainsi réunis n'ont entre eux aucun lien, et que, si on les a rassemblés, c'est qu'ils avaient tous cet inconvénient commun, de ne pouvoir être classés dans le reste de la Triple Corbeille pâlie.

II. Saint Cyrille d'Alexandrie et autres Pères grecs.

III. Saint Cyrille d'Alexandrie et opuscules divers.

IV. Saint Grégoire de Nysse, Eusèbe de Césarée, Didyme d'Alexandrie, saint Jean Chrysostome; Réfutation du Coran, par Nicétas de Byzance; Histoire et réfutation des Manichéens par Pierre de Sicile, etc.

V. Nicéphore de Constantinople et Théodore Studite.

VI. Saint Athanase; trois dissertations de Léon Allatius sur les écrivains qui ont porté les noms de Nicétas, de Philon et de Théodore; et autres opuscules.

Le VII^e volume, celui dont nous nous occupons, est divisé en trois parties, que nous examinerons successivement.

La première est presque entièrement consacrée au commentaire de Théodore de Mopsueste sur les douze petits prophètes, dont le cardinal Maï a donné le texte grec, accompagné d'une version latine. Ce commentaire, qui n'avait jamais été imprimé, provient d'un manuscrit de la bibliothèque Colonna, manuscrit remarquable par sa conservation et son antiquité. Il a été conféré avec un autre de moindre valeur. Les bibliothèques de Vienne et d'Italie en possèdent des copies sous le nom de Théodore. Lambecius et Montfaucon le croyaient de Théodore d'Antioche[1], évêque de Mopsueste en Cilicie, ou de Théodore d'Héraclée; d'autres pensaient qu'ils sont de Théodore de Daphnopate. Le cardinal Maï s'est décidé en faveur du premier. Du reste l'ouvrage était connu dans l'antiquité. Le cinquième concile général cite trois passages du commencement, où l'auteur prétendait montrer que les prophéties ne doivent point s'entendre de Jésus Christ, mais des Juifs.

L'obscurité des Livres saints, et surtout des prophètes, a été l'objet d'un grand nombre de travaux. Polychronius évêque d'Apamée, le frère de notre Théodore, a composé sur ce sujet un traité qui fait partie des *Amphilochia* de Photius, et qui a été publié par le cardinal Maï, dans le premier volume des *Scriptores veteres*. Deux homélies de saint Jean Chrysostome sont consacrées au même sujet. On peut encore citer

[1] Le catalogue d'Hænel, col. 320, mentionne, sous le n° 3 des manuscrits grecs de la bibliothèque de l'Arsenal, un volume in-4°, contenant un commentaire inédit de Théodore d'Antioche sur les petits prophètes. Tous les manuscrits ayant été mis à l'abri, à cause du siége, il ne m'a pas été possible de vérifier le fait.

saint Cyrille, Théodoret, saint Jérôme, Rufin, etc., tous imprimés. Époque féconde, qui, indépendamment de ces commentateurs, en produisit d'autres perdus aujourd'hui; tels sont ceux de Didyme, de saint Chrysostome, d'Ephræmius d'Antioche et de l'impératrice Eudoxie.

Mais, de tous les commentateurs qui nous ont été conservés, Théodore de Mopsueste est le plus célèbre sous le rapport de la clarté des explications et de l'élégante simplicité du style.

Syrien d'origine et né à Antioche, de parents nobles et riches, il se rendit habile dans diverses sciences. Bientôt, d'après les conseils de saint Jean Chrysostome, avec lequel il avait étudié l'éloquence sous le sophiste Libanius, il se retira du monde et se donna tout entier à la lecture des Livres saints. Mais, étant revenu à ses premiers goûts, il reprit sa vie mondaine et pensa même à se marier. Nouvelle insistance de son ancien compagnon d'études. Théodore se laisse persuader et reprend, pour ne plus les quitter, les exercices de la vie solitaire.

Il fut le disciple de Cartère et de Diodore, qui gouvernaient de célèbres monastères, et de Flavien, évêque d'Antioche, qui lui conféra la prêtrise. On croit que c'est en 392 qu'il succéda à Olympius dans l'épiscopat de Mopsueste. En 428, année de sa mort, il l'occupait encore. Il était très-aimé et très-respecté dans toutes les villes d'Orient. Entre ceux qui l'ont comblé d'éloges, on doit citer surtout Facundus et Théodoret. C'est le prêtre Hesychius qui, dans son Histoire ecclésiastique, s'est déclaré contre Théodore; le nom de ce dernier fut ôté des diptyques de l'Église de Mopsueste comme celui d'un homme indigne d'être nommé à l'autel parmi les évêques catholiques. Traité d'hérétique par beaucoup de personnes, il fut enfin anathématisé dans le cinquième concile général avec ses ouvrages.

Facundus en fait monter le nombre à plus de dix mille. Quoi qu'il en soit, ses écrits, dont un petit nombre sont venus jusqu'à nous, jouissaient d'une grande réputation dans les Églises de Syrie, et beaucoup furent traduits en syriaque, en arabe et en persan.

Celui dont nous nous occupons en ce moment, le commentaire sur les douze petits prophètes, était connu en partie par les fragments que le cardinal Maï avait publiés dans le tome VI des *Scriptores veteres*. Il le donne ici en entier d'après un ancien manuscrit dont nous avons parlé plus haut.

Le but principal de Théodore de Mopsueste est d'éclaircir l'histoire juive, à tel point qu'il recherche avec soin l'esprit prophétique des principaux passages, en l'appliquant, pour les faits, au Christ et aux choses chrétiennes. Ce genre d'interprétation, familier aux autres in-

terprètes de l'Écriture sainte, parut suspect chez un écrivain de ce genre, aussi Théodore a-t-il été regardé comme un Ἰουδαιόφρων, c'est-à-dire un partisan des Juifs, bien qu'il déclare formellement croire au Christ et adorer sa divinité.

Savait-il l'hébreu? C'est ce qu'on ne pourrait affirmer. Quant au syriaque, il est certain qu'il le connaissait, car il réfute souvent la traduction syrienne faite d'après l'hébreu. Il admire, loue et suit uniquement la version des Septante. Il évite les recherches d'érudition curieuse et ne s'attache qu'à expliquer les expressions des prophètes.

Suivant le catalogue d'Ebedesius, Théodore d'Antioche adressa son ouvrage à un certain *Mar Turim*, nom qui, dans une autre édition donnée par Assemani, est écrit *Mar Tyrium*. Le cardinal Maï corrige avec raison et lit en un seul mot *Martyrium*. Ce Martyrius, en effet, était le contemporain de Théodore et de saint Jean Chrysostome; il fut plus tard lui-même évêque d'Antioche.

Le savant éditeur se pose ensuite une question. Pourquoi les manuscrits portent-ils toujours Théodore d'Antioche et non de Mopsueste? Parce que, dit-il, dans cette dernière ville il y eut deux personnages de ce nom, l'un qui souscrivit au second synode, l'autre, postérieur et très-célèbre, fut désigné par le nom de sa ville natale, Antioche. C'est ce qui est arrivé pour Xiphilin, qui, bien que patriarche de Constantinople, fut dit de Chalcédoine, du nom de sa patrie, ou peut-être de son premier épiscopat.

Le commentaire de Théodore de Mopsueste est précieux à plusieurs points de vue; à part la netteté et la sage intelligence qui règnent dans l'interprétation, il fournit plusieurs variantes nouvelles et remarquables pour le texte de l'Ancien Testament. Suivant l'auteur, la Trinité a été inconnue aux prophètes. Les Juifs, suivant Photius, connaissaient le Père et le Saint-Esprit, mais ils ne connaissaient pas le Fils. Hippolyte et Apollinaire, de leur côté, observent que Daniel avait la connaissance du Fils. Quant aux anges, Théodore, conformément à la doctrine des Livres saints, les considérait comme les gardiens des hommes. Nous pourrions relever encore dans ce commentaire beaucoup d'autres notions, dont quelques-unes paraîtraient peut-être entachées d'hérésie aux yeux de certains orthodoxes, mais les limites de cette analyse ne nous permettent pas d'entrer dans des détails de ce genre [1].

[1] Un interprète des prophètes d'un genre différent de celui de Théodore, et inconnu jusqu'à ce jour, c'est Basile, évêque de Néopatra, en Thessalie, dont le cardinal Maï a trouvé un manuscrit provenant de Patmos. Le commentaire complet,

Nous trouvons ensuite quelques fragments du même écrivain, extraits de son commentaire sur les Psaumes. Le cardinal Maï espérait en publier des parties plus considérables, mais il s'est aperçu que les citations qu'on rencontre dans les Chaînes des Pères sont pleines d'incertitude; tantôt elles portent simplement le nom de Théodore, tantôt celui de Théodoret, sans parler même de toutes celles qui figurent dans le recueil de Cordier. Dans le doute il s'est contenté de donner les fragments nouveaux qui sont cités sous le nom de Théodore d'Antioche.

Les questions d'histoire littéraire sont très-obscures en raison de l'omission ou de la confusion perpétuelle des noms d'auteurs dans les Chaînes des Pères sur l'Ancien et le Nouveau Testament. Ces noms sont écrits à l'encre rouge et en abrégé, à la marge et quelquefois au milieu du texte, en tête de chaque citation. Ce travail, fait soit par le calligraphe lui-même, soit par un rubricateur spécial, n'avait lieu, en général, que lorsque la copie du manuscrit était terminée. Or il est arrivé souvent que, par négligence ou parce que le temps avait manqué, beaucoup de ces noms ont été omis. Il en est résulté que le même écrivain se trouve avoir à son compte une foule de fragments qui appartiennent à d'autres, les noms de ces derniers n'ayant pas été indiqués. Pour remédier à cette confusion, on a mis dans quelques manuscrits les mots *ἀνεπιγράφου*, *ἀδήλου*, rarement *ἀνωνύμου*, c'est-à-dire dont l'auteur est inconnu.

Je possède un précieux manuscrit grec du XI^e siècle, dont j'ai fait l'acquisition au mont Athos. C'est une Chaîne des Pères sur les Psaumes, différente des Chaînes qui ont été publiées, et qui contient un grand nombre de fragments inédits. Malheureusement il est très-rare que les noms des écrivains y soient indiqués. Quelques-uns de ces fragments peuvent recevoir des attributions certaines, grâce à la comparaison avec les autres Chaînes où la nomenclature est complète ou avec les ouvrages mêmes des Pères, mais le plus grand nombre doivent être rangés parmi les anonymes.

dont la préface seule a été publiée dans le volume précédent, comprend les grands et les petits prophètes. Il combat continuellement les Juifs persécuteurs du Christ, appliquant à l'Église chrétienne tous les dits des prophètes. Basile vivait au commencement du X^e siècle, comme il l'indique lui-même. Il parle de Siméon, roi des Bulgares, auquel Nicolas I^er a adressé un grand nombre de lettres. Le cardinal Maï donne, dans la préface de la première partie, un prologue anonyme placé en tête du manuscrit du Vatican, et quelques courts fragments du commentaire, remarquables au point de vue historique et théologique. L'auteur y critique vivement la version d'Aquila.

De grandes confusions proviennent aussi de l'homonymie, quand il n'y a pas de désignation spéciale, ou de la manière dont le nom est écrit en abrégé. Dans le cas particulier qui nous occupe, tant de personnages ont porté le nom de Théodore (Léon Allatius[1] en compte jusqu'à cent quarante-cinq, et encore la liste n'est pas complète), qu'il est bien rarement possible de déterminer quel est le Théodore cité. Quant à la confusion des éléments paléographiques composant l'abréviation des deux noms *Θεοδώρου* et *Θεοδωρίτου*, confusion citée par le cardinal Maï, elle n'existe pas toujours, parce que souvent, dans les éléments du second, figure au-dessus la lettre *τ*, qui ne laisse aucun doute sur le nom de Théodoret. On en trouve plusieurs exemples dans le manuscrit du mont Athos dont je viens de parler.

La première partie se termine par des fragments du même écrivain, Théodore de Mopsueste, tirés de ses commentaires sur l'évangile de saint Jean et sur la deuxième épître de saint Paul aux Corinthiens. Ces fragments inédits sont des suppléments utiles aux éditions de Cordier et de Cramer. L'auteur y mentionne le commentaire qu'il avait composé sur l'évangile de saint Mathieu. On en trouve quelques citations dans la Chaîne publiée par le savant anglais. Ici, comme dans les manuscrits dont s'est servi le cardinal Maï, Théodore y est désigné sous le nom de Mopsueste, *Μοψουεστίας*, à la différence d'un autre écrivain du même nom, mais d'Héraclée, *Ἡρακλείας*. Quelques fragments portent simplement le nom de *Θεοδώρου*, sans autre désignation. La Chaîne publiée à Oxford sur saint Luc ne contient pas une seule citation de notre écrivain, mais on sait d'ailleurs qu'il avait composé aussi un commentaire sur cet évangéliste.

Enfin, comme complément aux publications de Cramer, viennent quelques fragments inédits sur la seconde épître aux Corinthiens et sur l'épître aux Galates.

La seconde partie du volume est consacrée à quatre anciens interprètes des Proverbes de Salomon et des deux prophètes Ézéchiel et Ésaïe.

Le premier que nous rencontrons est Origène, l'un des plus savants docteurs de l'Église grecque. Il n'avait pour ainsi dire cessé d'écrire et de dicter pendant plus de quarante ans; aussi le nombre de ses ouvrages devait-il être considérable; saint Épiphane et Rufin le portaient à plus de six mille. Malheureusement la plupart sont perdus. Dans la liste de ces derniers figure son commentaire sur le livre des Proverbes. On

[1] Voy. *Patr. Nov. Bibl.* t. VI, p. 72-156.

n'en connaissait que trois fragments en grec. Dans les deux premiers, qui sont tirés de l'Apologie de saint Pamphile, Origène combat la métempsycose. Le troisième, provenant de l'Épitome de Gaza, se trouve aussi dans une Chaîne des Pères sur saint Mathieu. On sait que, dans diverses bibliothèques, on conserve des recueils du même genre sur les Proverbes de Salomon. Le jésuite Théodore Peltan, qui en avait acquis un exemplaire, le traduisit en latin. Quelques années après sa mort, André Schott publia cette traduction à Anvers, en 1614, in-8°. Nous n'avons pas ce livre à notre disposition, mais Fabricius a donné la liste des écrivains qui sont cités dans ce recueil. Origène y figure pour neuf fragments. Le cardinal Maï a recherché avec le plus grand soin dans les Chaînes manuscrites du Vatican toutes les citations inédites d'Origène sur les Proverbes de Salomon, et il a retrouvé ainsi une partie du commentaire perdu, qu'il nous donne avec une traduction latine.

On peut y admirer, comme dans ses autres écrits, sa grande piété, ses pensées profondes sur Dieu, son éloquente persuasion pour la vertu et sa haine des vices. Il ne craint pas de reconnaître et de renier ses erreurs. Ce qu'on pourrait lui reprocher, c'est de pousser jusqu'à l'abus la passion pour le sens mystique dans les saintes Écritures. Aussi Théodore de Mopsueste, suivant le témoignage de Facundus, s'est-il laissé entraîner à composer un traité contre les Allégoriques et surtout contre Origène. On croit que cet ouvrage n'est pas différent des cinq tomes de Théodore contre les Allégories, qu'on dit avoir été traduites du grec en syriaque. Libérat se contente de dire qu'il avait beaucoup écrit contre Origène.

Le commentaire de ce dernier sur les Proverbes contient certains renseignements dont les grammairiens[1] ne manqueront pas de faire leur profit. Ainsi sur le verset 31 du chap. XXX (p. 44) on y lit: «Le «coq (ἀλέκτωρ) se nomme chez nous ἄλεκτα ou γνωρισΊὰ (cognitor) «quand il s'agit de ses rapports avec les poules.» L'expression *chez nous* (παρ' ἡμῖν) signifie les habitants d'Alexandrie, patrie d'Origène. Le passage est d'ailleurs remarquable, parce que Sturz[2] prétend que le

[1] J'appellerai l'attention des lexicographes sur quelques mots nouveaux : **Αὐτοζωία**, XVI, 22, p. 22. — **Ἐπινυσταγμὸς**, VI, 4, p. 10. On ne connaissait que le verbe ἐπινυστάζω. On lit, XXIV, 7, p. 40 : προσακοντοῦσιν. Le *Thesaurus* ne donne que la forme προσακοντίζω. Et XXV, 26, p. 47, ἀπορρίπτων, que l'éditeur corrige avec raison en ἀπορρυπῶν. Ce dernier mot n'était connu que par Hesychius. Je pourrais donner un exemple de la forme nouvelle ἀπορρυπαίνω d'après un passage inédit de Théodore Balsamon. — [2] *De dialect. Alex.* p. 134 seq.

dialecte alexandrin ne reconnaît que la désinence ᾶς au premier cas. Déjà le cardinal Maï avait fait la même remarque à propos d'un fragment de Cicéron dans lequel un ancien interprète se sert du nom *Alexam* pour désigner le roi Alexandre. Quant au mot γνωριστά, dont la signification est nouvelle, je crois en retrouver le sens étymologique dans le langage biblique. On sait en effet que, dans les Livres saints, le mot γιγνώσκω sert toujours à exprimer les rapports sexuels de l'homme avec la femme. «*Adam autem cognovit Evam mulierem suam* (Ἀδὰμ δὲ ἔγνω Εὔαν τὴν γυναῖκα αὐτοῦ), dit la Genèse, IV, 1.

Un autre renseignement important, c'est le mot μέταξα [1] employé par Origène au verset 10 du chapitre XX pour désigner la soie. Ce mot était regardé comme appartenant à la langue du moyen âge, parce que les exemples les plus anciens, connus jusqu'à présent, ne remontaient pas plus haut que le règne de Justinien. L'autorité d'Origène lui donne une antiquité plus respectable.

Citons encore celui-ci. Dans la Vulgate, le verset 31 du chapitre XXIII est ainsi conçu : «Ne regardez point le vin, lorsqu'il paraît clair, «lorsque la couleur brille dans le verre : il entre agréablement.» La rédaction des Septante est bien différente : «Car, si vous jetez les yeux «sur les fioles et les coupes, vous marcherez ensuite plus nu qu'un «mortier.» Cette dernière expression est l'ancien proverbe γυμνότερος ὑπέρου, c'est-à-dire plus nu, plus dénudé, plus pauvre qu'un mortier. Suivant Origène le mot ὕπερον, qui ne figure point dans la concordance grecque de Trommius, est l'objet que les cuisiniers appellent τριβεύς, notion qui se retrouve dans la glose citée par le *Thesaurus* : «*Pistillum, gl.* [2]»

A la suite du commentaire d'Origène on trouve des fragments de Didyme d'Alexandrie. Ce Didyme a été le sujet d'une juste admiration. Il perdit la vue dès l'âge le plus tendre. Ne connaissant qu'imparfaitement ses lettres, lorsque ce malheur lui arriva, il fit graver l'alphabet sur des tablettes de bois, afin d'apprendre à lire au moyen de ses doigts. Il ne s'en tint pas là. Son ardeur pour l'étude lui fit suivre les leçons des maîtres célèbres et il devint très-habile dans la

[1] On ne s'explique pas comment M. Francisque Michel, qui a fait deux volumes sur le commerce de la soie au moyen âge, n'a pas même cité une seule fois le mot μέταξα, auquel le *Thesaurus* et Ducange ont consacré chacun un article. Voy. aussi les *Atacta* de Coray dans la table du cinquième volume. — [2] On peut citer encore l'emploi des mots θρασύδειλος (écrit à tort θρασύδουλος dans la table), ἀγαπᾶν ayant plus de force que φιλεῖν, et πτωχός et πένης, comme chez les Italiens *pittoco* (de πτωχός) et *povero*.

connaissance des sciences divines et humaines. Il fut lié avec saint Athanase, qui lui confia le soin de l'école d'Alexandrie, déjà célèbre depuis longtemps. Rufin, Palladius et saint Jérôme vinrent dans cette ville pour le voir et l'entendre. Quand ce dernier écrivait son Catalogue des hommes illustres, Didyme avait quatre-vingt-trois ans passés; il mourut vers l'an 399.

Il avait composé un grand nombre d'ouvrages. Il ne nous en reste que deux authentiques. Le premier est intitulé *De la Trinité*, en trois livres. Au commencement du siècle dernier, on n'en connaissait qu'une traduction latine faite par saint Jérôme, à la demande du pape Damase. Le texte grec a été retrouvé par Mingarelli, qui l'a publié en 1769 avec la traduction latine. Le second est un traité contre les Manichéens, traduit du grec par Turrien et qui a été imprimé plusieurs fois. On peut citer encore un fragment sur la mesure des marbres et des bois découvert par le cardinal Maï dans un manuscrit de la bibliothèque Ambroisienne. Quant au commentaire sur les sept Épîtres catholiques que nous avons sous son nom dans les bibliothèques des Pères, on ne croit pas que ce soit celui dont parle Cassiodore. Ce dernier nous apprend aussi que Didyme avait composé un commentaire sur les Proverbes, qu'il avait fait mettre en latin par Épiphane. On en trouve des fragments dans les Chaînes grecques de Peltan et du père Cordier sur le huitième chapitre de saint Luc. C'est de ce commentaire que le cardinal Maï a recueilli et publié les fragments inédits pour faire suite à ceux d'Origène.

Il en est de même de saint Hippolyte, qui vient aussi apporter son contingent à la collection. Saint Jérôme dit clairement qu'il avait fait des commentaires sur les Proverbes, sur l'Ecclésiaste et sur le Cantique des cantiques. Ils sont perdus, à quelques fragments près, que les anciens nous ont conservés. Le premier de ces ouvrages est mentionné dans la liste qui se trouve au-dessous de la statue ancienne de saint Hippolyte placée dans la bibliothèque du Vatican. La seconde ligne incomplète se termine par les lettres... ΙΑΣ, qu'on supplée et qu'on lit avec toute certitude Εἰς τὰς Παροιμίας (*in Proverbia*). La ligne suivante ainsi conçue εἰς Ψαλμούς (*in Psalmos*) ne laisse aucun doute à cet égard. Les fragments nouveaux de ce commentaire donnés par le cardinal Maï sont au nombre de vingt-neuf.

La série des interprètes des Proverbes est close par Apollinaire, dont les citations sont peu nombreuses mais importantes, Julien le Diacre, Aréthas, Olympiodore et les trois célèbres traducteurs de la Bible, Aquila, Théodotion et Symmaque. A part le premier de ces écrivains,

les autres ne figurent que pour un seul fragment. Toute cette portion de la seconde partie est accompagnée d'une version latine.

Après avoir consacré une si grande partie du volume à l'explication des Prophètes, le cardinal Maï a jugé utile d'y joindre les interprètes d'Ézéchiel. En première ligne vient Apollinaire, extrait d'un manuscrit considérable du Vatican (Ottob. 452), manuscrit qui avait autrefois fourni au savant éditeur une longue Chaîne des Pères sur Daniel.

Apollinaire, évêque de Laodicée, comme son père, est le célèbre hérésiarque qui a donné son nom à la secte dite des Apollinaristes. Il composa, au rapport de saint Jérôme, un grand nombre d'ouvrages sur l'Écriture sainte. Il avait fait, dans sa jeunesse, des commentaires sur les Prophètes, mais avec tant de concision, qu'il en effleurait à peine le sens. Il parcourait simplement le texte, laissant de côté beaucoup de passages qui auraient demandé une explication, et ne faisant, pour ainsi dire, que des extraits. Les Chaînes des Pères citent très-souvent le nom d'Apollinaire. Le cardinal Maï a réuni tous les fragments qu'il a pu découvrir comme provenant de son commentaire sur Ézéchiel.

Parmi les écrivains qui se sont occupés de ce prophète on doit citer surtout Origène et Polychronius, dont on rencontre un grand nombre de passages inédits. Le savant éditeur nous donne ceux de Polychronius, se réservant de publier plus tard, s'il en a le loisir (*si otium fuerit*), ceux d'Origène. Ces derniers figuraient probablement parmi les matériaux destinés aux volumes suivants de cette collection.

Polychronius, né à Antioche et évêque d'Apamée, était le frère de Théodore de Mopsueste. Il vivait dans la première moitié du v^e^ siècle et se rendit célèbre par sa grande piété et par sa science. Il paraît avoir composé des commentaires sur tous les livres de l'Ancien Testament. On le voit en effet cité très-souvent dans toutes les Chaînes. Le cardinal Maï a consacré un long article à cet écrivain dans la préface (p. xxx) du premier volume de sa collection intitulée *Scriptorum veterum, etc.* On y trouve des fragments très-considérables de son commentaire sur Daniel[1].

A la suite de Polychronius viennent quelques courts extraits des commentaires d'Apollinaire sur Ésaïe.

Didyme d'Alexandrie reparaît de nouveau pour un ouvrage très-considérable, qui occupe le restant de la seconde partie du volume. Il s'agit de son ouvrage sur les Psaumes, qu'il avait expliqués en entier, comme nous l'apprend saint Jérôme. Dans la Chaîne publiée par le

[1] Je lis, cap. XXVII, 1, p. 120 : *Ὀστέων τὲ κατεψυγμῶν κίνησιν καὶ νεκρῶν ἀνάστασιν.* Pour *κατεψυγμῶν* lisez *κατεψυγμένων.*

père Cordier le nom du savant évêque d'Alexandrie figure très-souvent. Mais certaines lacunes qu'on y remarque pouvaient faire croire que le commentaire ne comprenait pas tous les psaumes. Ainsi on ne trouve aucun fragment de Didyme pour les psaumes II, IV, V, etc., et rien au-delà du psaume CXX[1]. Mais les manuscrits du Vatican donnent raison à saint Jérôme. En les comparant et les combinant avec le recueil de Cordier on retrouve le commentaire presque en entier. C'est ce travail que le nouvel éditeur a publié, transcrivant tout ce qu'il a découvert dans ses manuscrits.

Une préface de Didyme explique l'esprit et le but de cette interprétation. Se servant des paroles du Nouveau Testament qui rapportent au Christ les prophéties contenues dans les Psaumes, il dit que cette partie de l'Écriture doit surtout être prise dans le sens spirituel.

Le cardinal Maï a traduit en latin l'explication des quinze premiers psaumes; pour le reste, il a donné le texte grec seulement. Il espère que les éditeurs postérieurs, augmentant la collection au moyen des manuscrits qu'il n'a pu consulter, en feront une traduction complète, parce que le célèbre écrivain de l'école d'Alexandrie est un de ceux qui expliquent le mieux le sens chrétien des livres divins.

Le savant cardinal a sans doute raison de compter sur une augmentation probable des fragments de Didyme provenant des Chaînes des Pères sur les Psaumes. Il ne m'est pas permis de contrôler le fait en ce moment, parce que, en raison des circonstances, les manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale de Paris ne peuvent être communiqués; mais j'ai entre les mains les moyens de confirmer cette espérance. J'ai parlé plus haut d'un manuscrit grec que j'ai acquis au mont Athos, et qui contient une Chaîne du même genre. J'ai dit, de plus, que rarement le nom des écrivains était indiqué à la marge ou dans le texte. Il s'y trouve néanmoins une citation de Didyme qui ne figure ni dans le recueil de Cordier, ni dans celui du cardinal Maï[2]. Il est donc probable que, dans les autres manuscrits conservés dans les bibliothèques

[1] Voy. la liste dans Maï, *præf.* p. V. — [2] Je donne ici ce fragment inédit. *In Ps.* XLIV, 9 : Τὰ *ἱμάτια τοῦ* Χρισ7οῦ *βασιλείως καὶ ἱεραρχίως* (fort. *ἱεραρχικῶς*) *ὄντα πνεῖ σμύρνης, δι' ὃν ἀνέλαβε θάνατον· τοῦτο γὰρ ἄρωμα τοῖς θαπ7ομένοις νεκροῖς ἐπιβάλλεται, ἀλλὰ καὶ σ7ακτῆς οὔσης ἀπανθείσματος* (l. *ἀπανθίσματος*) *σμύρνης διὰ τὸ ἔχειν τι πλεῖον τὸν* Χρισ7οῦ *θάνατον ὑπὲρ σωτηρίας ἄλλων καὶ καταλύσεως διαβόλου γεγεννημένου καὶ κασσίας διὰ τὸν λόγον αὐτοῦ διάπυρον· θερμαντικὸν γὰρ τὸ μύρον τοῦτο.* Χρισ7οῦ *οὖν ἱμάτιον τὰ εὐλόγως περὶ αὐτοῦ θεολογούμενά ἐσ7ιν· ἐπεὶ οὖν προσελάβετο σὺν τοῖς ἄλλοις καὶ τὸ ὡς νεκρὸς ἀρισ7εύσας ὑμνεῖσθαι, εἰκότως ἐκ τῶν ἱματίων αὐτοῦ τὰ προειρημένα πνεῖ· τούτῳ συνᾴδει τὸ μύρον σου ὑπὲρ πάντα ἀρώματα.*

de Paris et des principales villes d'Europe, on découvrirait de nouveaux fragments qui aideraient à enrichir sinon à compléter le commentaire de Didyme sur les Psaumes. Je citerai entre autres le n° 139 de Paris qui, écrit au x^e siècle, est d'une exécution admirable et d'une richesse littéraire merveilleuse. Montfaucon[1] en a décrit les peintures.

Le commentaire de Didyme sur les Psaumes est très-intéressant. On y remarque certaines opinions et pensées qui méritent d'être mises en relief. Ici il constate l'accord de tous les hommes pour reconnaître l'existence de Dieu. Plus loin il dira : « La religion est la première et la « reine de toutes les vertus; quand elle manque, toutes les autres dispa- « raissent. » Et ailleurs, « la loi naturelle est la loi de Dieu. » Là il affirmera la présence du Christ dans l'Eucharistie, et la grâce divine comme rémunération. Il blâmera l'usure et la doctrine de la métempsycose. Il s'élèvera contre les Manichéens, contre les Ariens, qui, de son temps, pullulaient à Alexandrie, et surtout contre les interprètes hétérodoxes de l'Écriture sainte.

Didyme est subtil et serré dans ses raisonnements, qu'il propose avec netteté et précision; il s'appuie partout sur les textes sacrés, qu'il explique ordinairement dans un sens très-naturel et dont il avait une profonde connaissance. Saint Jérôme dit qu'il est simple dans ses expressions et sublime dans ses pensées. Le cardinal Maï prétend que cet écrivain fournit un certain nombre de mots nouveaux ou d'acceptions nouvelles, ce qui s'accorderait peu avec la simplicité d'expression dont parle saint Jérôme. En parcourant, rapidement il est vrai, le commentaire de Didyme, nous n'avons pas remarqué de mots nouveaux, à part le substantif ἐπιδαψίλεια[2], dont on peut enrichir les lexiques, car on ne fera pas entrer dans cette catégorie certaines formes qui sont évidemment corrompues[3] ou simplement des fautes typographiques[4]. Tout au plus notera-t-on quelques expressions d'un emploi un peu rare[5].

[1] *Palæogr.* p. xi. — [2] *In Ps.* lx, 9, p. 246 : Ἐπιδαψιλείας γὰρ πολλάκις ἡ ἔκχυσις. Plus haut Didyme, dans son commentaire sur les Proverbes (cap. xvii, 15, p. 69) emploie le mot nouveau προεπιτείνω. Le composé πολύβυθος dont il se sert (cap. iii, 20, p. 60) n'était connu que par Philon. — [3] Ainsi *in Ps.* lv, 9, p. 240, on lit : Κατὰ τὰς ἀναψευδεῖς σου ἐπαγγελίας. Il faut probablement corriger ἀψευδεῖς. — *In Ps.* cxxxviii, 13, p. 305, παραδοξουποιίας, lisez παραδοξοποιίας. — *In Ps.* lxxxviii, 49, p. 270, ὑπευφεύξεται pour ὑποφεύξεται. — *In Ps.* cxxxix, 12, p. 306, φιλαμαρτημένων pour φιλαμαρτημόνων. Par occasion j'indiquerai le mot nouveau φιλαμάρτημα, employé dans la *Bibl. Patr.* t. III, p. 402. — [4] *In Ps.* ix, 9, p. 151, δισσεβείας pour δυσσεβείας. — *In Ps.* cix, 4, p. 285. οὐκ ἀπομωτικῷ ἢ καταμωτικῷ χρησάμενος. Corrigez ἀπωμοτικῷ ἢ κατωμοτικῷ. Matranga (*An. gr.* 397) a la même faute ἀπομωτικῶς pour ἀπωμοτικῶς. — [5] Je citerai

Sous forme d'appendice le cardinal Maï donne, à la suite du commentaire de Didyme, la traduction latine du psaume XLIV par un ancien interprète dont le nom est inconnu. Saint Augustin avait fait la remarque que les livres sacrés avaient été bien souvent traduits de l'hébreu en grec, mais qu'ils ne l'avaient jamais été en latin. Quelques notes philologiques accompagnent ce fragment, qui clôt la seconde partie du volume.

La troisième comprend les traités de deux écrivains latins du moyen âge, Bonizon, évêque de Plaisance et le cardinal Deusdedit.

Le premier, postérieurement à la publication du cardinal Maï, a été l'objet d'un travail très-important dans le second volume de la *Bibliotheca rerum germanicarum*. Ce volume, publié à Berlin en 1865, et intitulé *Monumenta Gregoriana*, est dû à M. Philippe Jaffé, l'éditeur de cette collection importante. Il concerne uniquement le pape Grégoire VII. On y trouve un ouvrage de Bonizon, en tête duquel est placée une excellente biographie de l'écrivain qui nous occupe en ce moment. Nous en extrayons les circonstances principales.

Bonithon ou Bonizon, un des plus ardents partisans de Grégoire VII, était certainement Italien; mais on ignore le lieu et la date de sa naissance, ainsi que ce qu'il a pu faire avant 1078. Pendant cette année

les suivantes : Διαβεβαίωσις, *in Ps.* CXXI, 1, p. 301; connu seulement par saint Basile (t. III, p. 343). On peut ajouter Isidore de Péluse (II, 58). — Ἐχθροποιέω, *in Ps.* CXVI, 3, p. 290. Un seul exemple tiré de Stobée dans le *Thesaurus*. — Ἡσθημένως, *in Ps.* XXXVI, 30, p. 215. Eustathe seulement est cité. Cet adverbe se retrouve dans la Chaîne de Cordier, à propos du même passage, t. I, p. 678, 10. — Μακροήμερος, *in Ps.* LXXXVIII, 37, p. 270; connu seulement par Eustathe. On peut citer aussi Théod. Studit. *Epist.* p. 272. J'indiquerai par occasion un mot qui manque aux lexiques, μακροημερία, d'après Isidor. ap. Nicet. *Cat. in Matth.* V, 37 et Ichnelat. *præf.* p. 15. Et la forme nouvelle μακροημερής, cod. gr. Coislin. 94, fol. 239, v°. Quant au verbe μακροημερεύω, il est familier aux astrologues. Voy. cod. gr. Paris. 2424, fol. 50, v° et 2506, fol. 42, v°. — Μελισουργέω, qu'il faut écrire μελισσουργέω, *in Ps.* CXVII, 12, p. 291; connu par Pollux. Ajoutez cod. gr. Paris. 1205, fol. 120, r°. — Ὑψαυχενία, *in Ps.* XCI, 9, p. 271. Un seul exemple tiré de saint Épiphane. Je puis en indiquer deux autres qu'on trouvera dans saint Germain de Constantinople, cod. gr. Coislin, 278, fol. 179, r° et 210, r°. Pour le mot nouveau ὑψαυχενικὸς, d'après le même écrivain, je renvoie à mes notes sur Anne Comnène (*Hist. gr. des crois.* t. II, p. 14, B). Cet adjectif est également employé par Nicétas Choniate, dans un discours inédit, cod. Ven. fol. 92, v° : Πρὸς τοὺς ὑψαυχενικοὺς καὶ ἀγερώχους τυπούμενος. — Χρηστηρίως, *in Ps.* CXXXIV, 1, p. 302. Un seul exemple tiré d'Origène. On peut en citer un autre du même écrivain, *Cat. in Psalm.* Corder. t. I, p. 275, 1. J'indiquerai encore comme très-rare la forme comparative ἰδιωτέστερος, *in Ps.* CVI, 37, p. 282. Le *Thesaurus* ne la donne pas et je n'en connais point d'autre exemple.

(il était alors évêque de Sutri), le pape l'envoya en Lombardie pour y calmer certaines agitations. Après avoir rempli sa mission, il revint à Rome assister à la réunion des évêques pour la profession de Bérenger de Tours, devant Grégoire VII. On ne sait plus rien sur son compte jusqu'à la fatale année 1082. Pendant le jeûne pascal de cette année, alors que Henri assiégeait Rome, Bonithon, chassé de Sutri ainsi que plusieurs autres évêques fidèles au pape, tomba entre les mains du roi. Il parvint à s'échapper; mais il fut souvent obligé de changer de demeure pour éviter la persécution. Il est probable qu'il reçut une généreuse hospitalité auprès de la comtesse Mathilde, car il lui a dédié un de ses ouvrages. En 1086 il se trouvait auprès d'elle.

Étant allé à Plaisance, il fut choisi pour évêque par les catholiques de cette ville. Mais, comme il continuait à se déclarer contre l'antipape Guibert et ceux de son parti, ces derniers, s'en étant emparés, lui crevèrent les yeux, lui coupèrent les membres, et le firent mourir dans les tourments. Son corps fut porté à Crémone et enterré dans l'église de Saint-Laurent, où on lui fit une épitaphe, en trois vers hexamètres, qui le qualifie de martyr de Jésus-Christ. C'est ainsi que Bernold raconte sa mort, qu'il place sous l'année 1089. Mais Bonithon a composé trois ouvrages après le 8 juin de cette même année; d'un autre côté son épitaphe dit qu'il est mort le 14 juillet. Il est donc probable que cet événement ne se rapporte pas à l'année 1089. On doit le placer dans l'une des deux années suivantes, car Campi a trouvé, dans un tableau de l'église de Saint-Antoine, un évêque de Plaisance nommé Winricus sous la date du 10 avril 1092.

C'est après la perte de son évêché de Sutri que Bonithon s'est livré à l'étude des lettres. Il est auteur des ouvrages suivants :

1° *Bonithonis episcopi Sutrini liber ad amicum.* Traité en neuf livres dont M. Ph. Jaffé vient de donner une excellente édition. C'est une espèce d'histoire ecclésiastique, conduite jusqu'à la mort de Grégoire VII, et très-importante pour la connaissance des faits de cette époque. Cet ouvrage a dû être composé pendant la vacance du Saint-Siége, qui eut lieu du 25 mai 1085 au 24 mai 1086, puisqu'il n'y est fait mention ni de la mort de Grégoire VII ni de l'élection de Victor III.

La dédicace *ad amicum* est fictive, car il est certain que le livre a été composé pour la comtesse Mathilde, comme il est facile de le voir d'après les éloges nombreux que l'auteur y fait de cette princesse.

Le savant éditeur traite Bonithon de faussaire. Il croit trouver les preuves de cette accusation dans le serment d'Othon Ier, dans l'abdica-

tion de Grégoire VI et dans l'élection des papes. Nous n'avons pas à suivre et à contrôler ici les raisonnements de M. Ph. Jaffé. Contentons-nous de donner sa conclusion : « Ce livre sera très-utile, s'il est consulté « avec prudence. »

2° Opuscule contre Hugues le Blanc, schismatique. L'auteur le cite lui-même ailleurs, mais il paraît perdu. Il y parlait des actes d'Urbain II et de sa victoire. Cette victoire se rapporte sans doute à l'expulsion de Rome de l'antipape Guibert en 1089.

3° Traité des sacrements, en quelques pages, dédié à Gauthier, abbé de Léon, publié par Muratori [1].

4° Sur le droit canonique, ouvrage considérable, dont nous parlerons plus loin.

5° On lui attribue encore un extrait des œuvres de saint Augustin, qu'il divisa en huit livres, sous le titre de *Paradisus*. On le conserve dans la bibliothèque impériale de Vienne. Le recueil est dédié à Jean Walbert, premier abbé de Vallombreuse. Casimir Oudin en a donné l'épître dédicatoire, qui contient le sommaire de chacun des huit livres.

Revenons à l'ouvrage de Bonithon ou Bonizon, comme le cardinal Maï l'appelle, sur le droit canon, qui commence la troisième partie du volume que nous analysons [2].

On connaissait trois manuscrits de ce traité, qui est divisé en dix livres. Le premier, très-ancien, fait partie de la bibliothèque de Vienne. Les trois premiers livres manquent; ce qui a fait croire à Lambecius que l'abrégé de l'histoire des papes, placé en tête du quatrième, était la préface de l'ouvrage. Le second manuscrit, également ancien, se trouve à Brescia, d'où les Ballerini eurent en communication le commencement des dix livres qui composent l'ouvrage. Le troisième, conservé à Rome, n'est qu'une copie de celui de Brescia. Nous mentionnons simplement un volume du Vatican, parce qu'il ne contient que l'épitome de l'histoire des papes, copié sur celui de Vienne, épitome dont le cardinal Maï avait inséré une partie dans le sixième volume de son *Spicilegium Romanum*.

Un quatrième manuscrit, appartenant à la bibliothèque du Quirinal,

[1] *Antiq. Ital.* III, 599-604. — [2] Dans le livre II, p. 19, l'auteur, en parlant de ceux qui veulent rentrer dans l'unité de l'Église, ajoute : « Je dirai dans un nouveau « livre (*in novo libro*) comment l'évêque doit les recevoir, etc. » Le cardinal Maï met en note : « Animadvertamus promissum novum a Bonizone librum, qui certe « non apparet. » Le savant éditeur a pris *librum* dans le sens d'*ouvrage*, de *traité*, tandis qu'ici ce mot signifie *livre*. La promesse faite par l'auteur est tenue dans le livre IX, p. 66. Cette observation très-juste est due à M. Jaffé. J'ajouterai que peut-être, au lieu de *in novo libro*, il faut lire *in nono libro*.

est, comme celui de Vienne, presque contemporain de l'auteur. Il diffère beaucoup de celui de Brescia, non-seulement sous le rapport paléographique, mais même au point de vue de la rédaction. Il est complet jusqu'à la fin. Toutefois le titre général manque; c'est ce qui explique pourquoi l'ouvrage est désigné d'une manière si variée : L'*anonymus Mellicensis* (cap. CXII) l'intitule *Excerpta de canonibus;* Lambecius, par conjecture, *Decretale;* une main étrangère a écrit à la marge du manuscrit de Brescia *De authenticis.* Quant au cardinal Maï, il se décide pour le titre de *Decretum.*

Ce savant, dans l'édition qu'il a donnée du traité de Bonithon, tout en tenant compte du manuscrit qu'il avait entre les mains, a cherché à se pénétrer de la pensée de l'auteur. Il a même pensé qu'il servirait encore la réputation de ce dernier si, au lieu d'imprimer l'ouvrage en entier, il se contentait de publier des extraits considérables de ce qu'il contient de neuf, d'utile et d'original. Il a pris ce parti pour deux motifs : d'abord parce qu'un grand nombre des témoignages tirés des Pères et des conciles sont très-connus; ensuite parce que cet écrit contient des *spuria*, regardés comme authentiques par notre Bonithon et par les écrivains de son siècle, mais condamnés par le jugement de la saine critique.

Grâce à ces sages et utiles suppressions, l'éditeur estime que l'ouvrage est de nature à rendre de grands services. Il sera l'ornement de l'Église, contribuera à l'érudition des clercs et fera l'édification de tous les ordres. Les évêques y trouveront des renseignements précieux sur leurs dignités et leurs fonctions; les politiques sacrés, un savant traité sur l'Église romaine; les liturgistes, les règles des cérémonies divines; prêtres, moines, rois, magistrats, militaires, négociants, artisans et autres, tous y verront leurs devoirs tracés d'après les préceptes divins. Enfin chacun, quelle que soit sa position, y pourra chercher, dans les circonstances difficiles de la vie, des secours salutaires pour les blessures de l'âme. Le cardinal dit, en terminant cet éloge : « J'ai peu lu de livres « qui m'aient autant charmé que celui de Bonizon. » Puis, sous forme de *parergon*, il donne quelques détails sur un ouvrage de droit canonique de saint Anselme, évêque de Lucques.

A la suite de Bonithon, nous trouvons le cardinal Deusdedit, qui fut un des soutiens les plus énergiques de Grégoire VII. C'est ce dernier qui le créa cardinal-prêtre du titre des saints apôtres, pour le récompenser de son dévouement. Il mourut en 1099, laissant au moins trois ouvrages, dont deux sont encore inédits. En voici le détail :

1° *De privilegiis Ecclesiæ Romanæ*, dédié au pape Victor III. Baronius en a donné quelques fragments d'après un manuscrit incomplet;

2° Collection de décrétales et de canons, en quatre livres, et dédiée au même pape. Cet ouvrage considérable est conservé au Vatican, dans un manuscrit contemporain de l'auteur. Le cardinal Maï lui a consacré quelques détails dans le sixième volume (p. 314) de son *Spicilegium Romanum*. Voici ce qu'en dit M. de Rozière, dans son introduction au *Liber diurnus* (p. 33) : « C'est dans cette collection que se trouvent in« sérés d'assez nombreux fragments du *Liber diurnus*. Elle dut être ache« vée en 1086, comme le prouve l'épître dédicatoire adressée à Vic« tor III, successeur immédiat de Grégoire VII. Nous en connaissons « quelques parties, soit par le décret de Gratien, qui l'avait mise à con« tribution, soit par les extraits qu'en ont donnés Luc Holstein et les « Ballerini. Plus récemment, le P. Beccaria a publié la table des cha« pitres disposée par ordre de matières. Mais il est regrettable que l'ou« vrage entier ne soit pas imprimé, d'autant que le savant cardinal « avait eu accès dans les archives du palais de Latran, et qu'il en avait « tiré un grand nombre de textes relatifs aux possessions territoriales du « Saint-Siége et à leur administration. La bibliothèque du Vatican pos« sède un manuscrit de cette collection, que les Ballerini regardaient « comme contemporain de l'auteur. Il existe, en outre, à la Bibliothèque « impériale de Paris (fonds latin, 1458) un volume de *Miscellanea*, dans « lequel se trouvent plusieurs feuillets qui ont certainement appartenu « à quelques exemplaires du même recueil. »

3° Le troisième ouvrage du cardinal Deusdedit, est un traité contre les envahisseurs des biens ecclésiastiques, les simoniaques et les schismatiques.

Le cardinal Maï a cru devoir le publier en entier, parce qu'il est important et plus court que celui de Bonithon. Il regrette toutefois de n'avoir pas eu assez de loisir pour recourir aux sources, rétablir avec soin les témoignages cités par l'auteur et rejeter les documents douteux.

Le traité du cardinal Deusdedit est divisé en quatre livres, dont nous allons donner une analyse sommaire.

Dans le premier, il cherche à prouver que les rois ne peuvent établir des évêques sur les Églises. Son premier argument repose sur l'apôtre saint Pierre, qui aurait ordonné d'abord les pontifes des siéges d'Orient et, peu après, ceux des villes de l'Occident. Malheureusement cette opinion n'est appuyée sur aucun texte des Actes et des Épîtres des Apôtres. Ces premiers pasteurs, continue l'auteur, pour sauvegarder le gouvernement de l'Église et le protéger contre les empiètements ambitieux du pouvoir civil, ont établi parmi les Constitutions apostoliques le canon suivant : « Si un évêque se sert du pouvoir civil pour obtenir une Église, qu'il soit

« déposé. » Ici, nouvelle objection : depuis longtemps la critique a prouvé que les Constitutions ne peuvent être des décrets portés par les apôtres.

Les Églises ayant été trop libéralement dotées par la piété des fidèles, la convoitise ne tarda pas à conduire à l'infâme trafic de Simon, dont l'hérésie fut anathématisée par saint Pierre et par ses successeurs. Plusieurs empereurs, quoique fondateurs de nombreuses Églises, ne voulurent exercer sur elles aucune juridiction. Et même, malgré la persécution des évêques, on ne contesta jamais aux fidèles le droit de nommer leurs pasteurs. L'intrusion d'un empereur dans une ordination suffisait pour la faire considérer comme illégale et nulle.

Les saints Pères et les conciles sont unanimes pour reconnaître que la puissance civile n'a rien à voir dans l'élection ou la promotion des évêques.

Ici l'auteur réfute les objections qui pourraient venir de l'élection du pape Grégoire et d'Ambroise de Milan, ainsi que d'un décret du pape Nicolas le jeune, d'après lequel la consécration n'aurait lieu qu'après notification faite au roi. Il déclare ce décret sans valeur et blâme la coutume de soumettre l'élection des évêques à l'approbation de la puissance civile. Dans son argumentation, il s'appuie sur l'autorité des pontifes romains, celle des Pères du premier et du septième Concile général et les constitutions des grands empereurs chrétiens.

Le second livre est consacré au sacerdoce et aux sacrifices des prêtres intrus, simoniaques, schismatiques et hérétiques. Au moyen d'un grand nombre de passages qu'il cite textuellement, le cardinal Deusdedit cherche à démontrer que ce sacerdoce et ces sacrifices sont nuls. Ainsi ceux qui sont baptisés par les hérétiques ne reçoivent pas le Saint-Esprit en même temps que le sacrement. Le sacrifice célébré dans les mêmes conditions empêche de recevoir le corps de Jésus-Christ. Les véritables catholiques verront là une hérésie, car le sacrement du baptême tient sa vertu *ex opere operato*, quelle que soit l'indignité du ministre.

Tous les arguments de l'auteur contre les simoniaques et autres s'appliquent surtout à l'antipape Guibert de Ravenne, qui, après avoir été fidèle pendant neuf ans à Grégoire VII, s'empara du pontificat, sous le nom de Clément II, avec l'assentiment et l'aide du roi Henri. Ici se place l'éloge de la comtesse Mathilde, dont la vertu et le courage ont mis fin à ces désordres.

Après avoir parlé de l'hérésie d'Arius, qui a disparu sous les efforts de la sainte Église, l'auteur fait remarquer la différence qui existe entre l'hérétique et le schismatique. Le premier n'observe pas la vérité catholique; quant au second, il prétend suivre la véritable doctrine,

tout en rejetant ce que les saints Pères nous ont transmis. C'est ce qu'il cherche à établir, en s'appuyant sur saint Augustin, saint Jérôme, saint Isidore et le pape Gélase.

Il termine par quelques détails sur le repentir des simoniaques et sur la manière dont doit s'effectuer leur retour dans l'Église.

Dans le troisième livre, le cardinal Deusdedit examine comment les membres du clergé doivent être traités par les pouvoirs laïques.

D'après la loi divine et les constitutions impériales, les chrétiens séculiers sont obligés de subvenir aux besoins des prêtres et des ministres du Seigneur, afin que ceux-ci, débarrassés des soucis de la vie matérielle, soient plus libres pour méditer la loi divine, l'enseigner aux fidèles et leur conférer les sacrements. Dieu veut, en outre, que ses ministres soient honorés; qu'ils rencontrent partout l'obéissance la plus absolue, et qu'ils soient protégés contre la diffamation et la calomnie. Il est, de plus, défendu aux rois et aux séculiers de poursuivre les membres du clergé qui ont été institués les curateurs et les juges des âmes. On pourrait objecter que tous n'ont pas une vie exemplaire; que plusieurs même se sont rendus coupables d'actions blâmables. Mais, puisque Notre-Seigneur a ordonné à ses apôtres d'obéir aux prêtres qui l'ont crucifié, il est clair qu'il a voulu que les séculiers, quels qu'ils soient, rois ou autres, fussent soumis aux prêtres catholiques, même coupables.

Cette argumentation, comme pour les livres précédents, est appuyée sur une foule de textes qui mériteraient d'être contrôlés. A l'exemple du cardinal Maï, nous laissons ce soin aux éditeurs futurs de ce traité.

En commençant le quatrième livre, l'auteur établit que la nomination des évêques, n'appartenant pas au pouvoir laïque, il est clair que les ecclésiastiques d'un ordre inférieur doivent être à leur disposition pour être employés au service divin. Il n'est donc pas permis aux séculiers d'introduire des membres du clergé dans l'Église ou de les en chasser. Il suit de là qu'ils ne peuvent rien posséder dans l'Église ou transporter dans leur juridiction de ce qui est du domaine ecclésiastique. Les preuves abondent pour justifier cette doctrine.

Cet ouvrage, dont nous venons de donner la substance, est écrit d'un style clair et correct. Les matières qui y sont traitées sont d'un ordre relevé et ne sont pas à la portée de tous les lecteurs; aussi l'auteur, habitué au formulaire de la chancellerie romaine, n'a pas eu besoin de recourir à certains termes vulgaires, usités à son époque. Il prêterait donc peu à des observations philologiques; tout au plus pourrait-on relever quelques mots nouveaux, mais appartenant à la

bonne latinité[1]. Il n'en est pas de même de Bonizon, qui est peut-être plus clair encore, et, dans tous les cas, plus agréable à lire. Comme il s'adressait à toutes les classes de la société, puisqu'il traçait à chacun des règles de conduite, il a dû se rendre accessible à tous, et il n'a pas craint de recourir quelquefois aux expressions employées par le peuple. Les lexicographes y trouveront à recueillir quelques bonnes remarques pour la langue du moyen âge[2].

Une planche gravée, contenant le fac-simile d'un certain nombre de manuscrits grecs, remontant tous au x^{e} et au xi^{e} siècle, et trois tables complètent le septième volume de la *Nova Patrum Bibliotheca*. Quant aux matériaux qui devaient entrer dans les suivants, nous en connaissons plusieurs, grâce aux indications données par le cardinal Maï lui-même dans ses notes. Nous citerons surtout un ouvrage historique très-important[3], dont l'impression avait même été commencée. Voici, en effet, ce qu'on lit dans une note, page 44, de la troisième partie : « Ceterum « pro Stephano II facit cum Bonizone etiam auctor Draconis Normannici « lib. II, quod ingens opus versibus 4336 (non supputatis lacunis « aliquot) anglicanæ gallicanæ historiæ insigniter utile, diuque frustra « quæsitum, nos in vaticano codice inventum prelo jam supposuimus, « et propediem luci publicæ exponemus. » Qu'est devenu ce grand poëme de 4336 vers, intéressant l'histoire de France et d'Angleterre, et dont l'impression était commencée en 1854? Il y a là, dans tous les cas, une importante publication à faire, d'après le manuscrit du Vatican, retrouvé et signalé par le cardinal Maï, mais qui, hélas! a disparu de nouveau. Depuis lors, plusieurs savants ont fait, à Rome, de nombreuses démarches pour avoir communication de ce manuscrit; on leur a toujours répondu qu'on ne savait ce qu'il était devenu.

E. MILLER.

[1] Ainsi p. 77 et 85, *inobedientia;* p. 83, *subreptitie.* L'adjectif *subreptitius* est connu. P. 95, *prætitulantur* et *vexilliferi.* — [2] Quelques mots ne sont que des transcriptions du grec, comme *exhomologesim* (ἐξομολόγησιν) p. 17, *gamia* (de γαμέω). Comme mots nouveaux je citerai *quartadecimare*, p. 34; *thurificus*, p. 37; *semisponsus*, p. 62; *sermocinarius*, p. 44; *stabilium*, p. 49, et *petusculum*, p. 6. Pour *meditullio*, p. 58, et *pedissequas*, on peut voir Ducange. Je lis encore, p. 54, *subtellarum*, probablement pour *subtellarium;* et p. 17, *duodecium* pour *duodecim*. La forme *valto* pour *vultu*, p. 54, doit aussi être signalée. — [3] L'existence de cet ouvrage avait été signalée au commencement de ce siècle. Voyez la notice de Dom Brial sur le poëme de Draco Normannicus dans les *Notices et Extraits des Manuscrits*, t. VIII, p. 297. On y donne les sommaires et la préface en vers, d'après un volume de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, contenant des extraits des manuscrits de la reine Christine. Dom Brial ne savait même pas si l'ouvrage, divisé en trois livres, était en vers ou en prose.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'Académie des sciences morales et politiques ont prorogé au 31 mars prochain le terme de leurs divers concours pour les prix à décerner en 1871.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Caussin de Perceval, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est décédé à Paris le 15 janvier 1871.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Le Sacrifice de Paul Wynter, par Émile Jonveaux et Mme Duffus-Hardy. Versailles, imprimerie de E. Aubert. Paris, librairie de Didier et Ce, 1870, in-12, de 392 pages. — Dans cette nouvelle, que distinguent une haute moralité et un intérêt soutenu, l'auteur anglais, Mme Duffus-Hardy, s'est proposé de montrer l'ascendant que peut exercer un être chétif, infirme et pauvre, mais doué de grandeur morale. Son héros, Paul Wynter, se perfectionne dans l'exercice des plus saints devoirs et des plus nobles sacrifices, triomphe de l'indifférence et du mépris, et finit par dompter la mauvaise fortune et confondre la calomnie. M. Émile Jonveaux a fait plus que traduire l'original; il l'a modifié en retranchant les détails qu'il jugeait superflus, en s'attachant à faire mieux ressortir la conclusion des entrailles du sujet et du caractère des personnages. Les derniers chapitres lui appartiennent presque en propre. On peut regretter qu'il ait cru devoir, dans sa traduction, prêter à un fermier du Cornwall les mêmes fautes de langage que font les paysans de notre Île-de-France.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MARS 1871.

LE VOL DES OISEAUX.

Mémoire sur le vol des insectes et des oiseaux, par M. Marey.
Paris, Victor Masson et fils, 1869.

PREMIER ARTICLE.

Le mécanisme du vol chez les oiseaux semble, au premier abord, extrêmement simple; l'impulsion procurée par chaque coup d'aile surmonte, outre l'influence de la pesanteur, la résistance de l'air due à la vitesse acquise. La puissance et le développement des muscles pectoraux révèlent et expliquent l'énergie et l'aisance de leur action; l'oiseau vole en effet sans faire paraître aucune fatigue, et, quand un poëte nous parle de

> Ces grands aigles qui font d'un coup d'aile une lieue,

l'allure majestueuse si bien peinte par ce seul trait saisit et frappe l'imagination, sans que l'esprit remarque pour en être choqué la hardiesse de l'hyperbole.

D'aussi vagues aperçus ne peuvent cependant satisfaire le mécanicien, et la plus parfaite des sciences physico-mathématiques, dans l'analyse d'un phénomène aussi considérable, doit découvrir toutes les forces mises en jeu et en rechercher la mesure. Une telle étude n'intéresse pas seulement une curiosité stérile; on doit y trouver le point de départ

indispensable de toutes les tentatives, si souvent et si vainement renouvelées pour permettre à l'homme de se diriger dans les airs.

De désastreuses déceptions ont, jusqu'ici, suivi tous ces essais; sans confirmer les calculs des mécaniciens, elles ont accompli leurs prédictions. La force développée par l'oiseau qui vole est, suivant Borelli, supérieure à dix mille fois le poids de son corps; c'est dix fois plus qu'il ne faudrait pour déchirer et rompre les muscles moteurs, fussent-ils remplacés par l'acier le plus tenace. Le livre de Borelli date à peu près de l'époque où Pascal écrivait : « la géométrie seule sait les véritables « règles du raisonnement; » avec beaucoup de science et se piquant de géométrie, il en abandonne cependant la méthode. L'étrange résultat que nous venons d'énoncer ne repose en réalité sur aucun fondement solide. Le saut d'un animal exige un effort d'autant plus grand que le sol est moins résistant. Est-il un point d'appui plus mobile que l'air? La force requise pour voler doit donc être plus considérable que pour sauter sur le sol le plus mou. Borelli la suppose au moins triple. Ce n'est pas tout; l'effort développé doit être, d'après les idées de Descartes, proportionnel à la vitesse imprimée au centre de gravité et par conséquent, comme le démontre alors la théorie de Galilée, à la racine carrée de la hauteur qu'il peut atteindre. Cette loi étant admise, la force sera connue, si, dans un cas déterminé, quel qu'il soit, on parvient à l'évaluer. L'exemple type de saut choisi par Borelli est singulier, c'est celui d'un homme qui se relève sans que ses pieds quittent la terre; il ne saute pas, mais dépense un travail qui suffirait pour l'élever à une certaine hauteur, évaluée sans preuve précise à un demi-pouce. Lorsque ensuite de ces appréciations arbitraires, le savant italien ose affirmer que, quels que soient les moyens dont l'homme aide sa faiblesse, aucune combinaison ne lui permettra de s'élever dans les airs, une question ainsi jugée restait véritablement entière : l'autorité incontestée d'un livre alors classique contribua cependant à diminuer pour un temps le nombre des inventeurs, sans doute aussi celui des déceptions.

Après Borelli, pendant plus d'un siècle, les géomètres délaissèrent la théorie du vol. Coulomb le premier, dans un mémoire inédit présenté à l'Académie des sciences de Paris en 1782, affirme de nouveau l'impossibilité de faire voler un homme, en évaluant à trente ou quarante mille pieds carrés tout au moins la surface des ailes dont il faudrait l'armer. Les raisonnements et les calculs de Coulomb sont inscrits dans un mémoire inédit et rapportés avec détail dans un rapport manuscrit signé par Monge, que les circonstances ne permettent pas de consulter. J'ai souvenir de l'avoir parcouru; les raisonnements sont simples et

semblent concluants. Le point de départ est la loi supposée de la résistance de l'air proportionnelle au carré de la vitesse. Cette loi s'écarte peu de la vérité et l'on peut, sans grande erreur, quand une surface plane se meut dans l'air, regarder la résistance comme égale à une fois et demie le poids d'un volume d'air ayant cette surface pour base, et pour hauteur la hauteur due à la vitesse dont elle est animée dans le sens normal, cette hauteur étant, comme on sait, proportionnelle au carré de la vitesse. Pour qu'un homme du poids de soixante kilogrammes s'élève dans l'air, il faut que l'effort développé par les ailes surpasse le poids de son corps, c'est-à-dire, d'après la densité connue de l'air, celui de 45 mètres cubes d'air. Si la surface des ailes est de 100 mètres carrés, cela suppose une vitesse due à $0^{m},30$, qui correspond à $2^{m},40$ par seconde, en supposant l'action de l'aile continue et toujours dirigée verticalement. Si l'on veut bien remarquer dans quelle énorme proportion une telle hypothèse diminue l'effort strictement nécessaire, on admettra aisément qu'en se tenant dans des limites vraisemblables, et sans rien exagérer, Coulomb soit arrivé au chiffre décourageant souvent cité depuis. Hâtons-nous d'ajouter que la grue d'Australie, dont le poids quelquefois atteint 10 kilogrammes, vole cependant avec des ailes dont la surface totale est inférieure à 1 mètre carré. Navier, dans un rapport inséré parmi les mémoires originaux de l'Académie, sans suivre précisément les traces de Coulomb, ne présente aucune objection à ses calculs. Il estime, par des raisons très-contestables, qu'un oiseau, en parcourant 15 mètres pendant une seconde, développe la puissance suffisante pour élever le poids de son corps à 390 mètres de hauteur.

Des idées très-séduisantes, presque universellement adoptées et enseignées avec beaucoup de force par des esprits éclairés et étendus, condamnent absolument ce résultat de Navier. Lorsque Coulomb après Borelli décide que l'homme, par aucun artifice, ne saurait porter et mouvoir d'ailes assez puissantes pour élever son corps, aucune expérience ne vient le contredire; mais on peut tous les jours voir les oiseaux voler, et il est compromettant de prouver mathématiquement le contraire; or les physiologistes s'accordent aujourd'hui avec les physiciens, suivant la brillante théorie de Robert Mayer. Pour assimiler l'être vivant à une machine, impuissante aussi bien que toute autre à produire plus de travail qu'elle n'en consomme, empruntons à un critique éminent, qui fut en même temps un penseur judicieux et profond, l'énoncé exact du principe. On lit dans la seconde leçon de Verdet sur la théorie mécanique de la chaleur :

« Ce ne sont pas seulement nos machines qui empruntent leur puis-

« sance motrice au travail des affinités chimiques. La puissance motrice « des animaux, la nôtre, n'ont pas d'autre origine. La respiration, je veux dire l'ensemble des réactions chimiques qui s'opèrent entre l'atmosphère extérieure et l'organisme d'un être animé, n'a pas seulement « pour objet l'entretien d'une température constante, la destruction et l'élimination des matériaux hors d'usage dont il faut que le corps se « débarrasse, elle est encore la source de la faculté que l'être animé possède de déplacer le centre de gravité d'un corps extérieur ou son « propre centre de gravité en prenant un point d'appui. Quelque com« plexe que soit le détail de ces réactions chimiques, leur résultat défi« nitif est conforme à la tendance générale des affinités. C'est une « production continuelle d'eau et d'acide carbonique aux dépens de l'hy« drogène et du carbone qui existent, soit dans le corps, soit dans les « aliments, à des états naturels de combinaison où leurs affinités pour « l'oxygène sont loin d'être saturées. Le travail des forces chimiques « dans la respiration est donc bien évidemment positif. Lorsque l'animal « est en repos, ce travail a pour équivalent la quantité de chaleur que « l'animal dégage incessamment pour compenser la perte de chaleur « due au rayonnement, au contact de l'air et à l'évaporation. Lorsque « l'animal est en mouvement, une portion du travail due aux affinités « chimiques a pour équivalent le travail effectué par le mouvement. Le « reste seulement se convertit en chaleur, et, par conséquent, à une « même somme d'actions chimiques produites dans l'intérieur de l'orga« nisme doit répondre un dégagement de chaleur moindre dans l'état « de mouvement que dans l'état de repos. »

Suivant la proportion approximativement découverte par Mayer, chaque calorie équivaut, si rien n'est perdu, à 425 kilogrammètres, et cette limite ne saurait être franchie par aucun artifice. Cette doctrine étant supposée, soumettons-y le résultat de Navier :

Une hirondelle du poids de quinze grammes peut, sans épuiser ses forces, conserver pendant plus d'une heure la vitesse de quinze mètres par seconde. Le travail développé est donc, suivant l'assertion de Navier, de $0^{kil},015 \times 390 \times 3600$, c'est-à-dire 21260 kilogrammètres. Ce sont les trois cinquièmes environ de travail que pourraient produire, dans le même temps, les efforts d'un homme vigoureux. Sans nous en tenir à ce rapprochement, qui pourrait suffire, poussons jusqu'au bout le calcul : l'équivalent de 21260 kilogrammètres est cinquante calories, c'est-à-dire environ la chaleur produite par la combustion de huit grammes de charbon pur et plus par conséquent que n'en pourrait fournir la substance entière de l'oiseau, chair et sang, plumes et os,

consumée jusqu'à incinération complète et sans perte d'une seule calorie.

Les calculs de Navier ne méritent malheureusement (me pardonnera-t-on de ne pas dire heureusement?) aucune confiance. Non-seulement il ne cherche nullement, comme l'a fait depuis M. Marey, à s'assurer sur la connaissance distincte de la forme et du mouvement de l'aile, mais, trop dédaigneux des détails, il refuse même son attention aux dispositions les plus apparentes. Le savant ingénieur réduit, en effet, l'organe moteur à deux surfaces planes, perpendiculaires, lorsque l'oiseau se meut rapidement, à la direction de son mouvement. Elles battent l'air alternativement dans deux directions opposées, plus rapidement quand l'action est favorable, plus lentement quand elle est contraire; l'effet obtenu se trouve ainsi la différence des deux termes, l'un et l'autre fort considérables.

Il y a toujours plus que de la hardiesse à vouloir deviner la nature; mais, lorsqu'on la voit en toutes circonstances ménager ses ressources et les dispenser avec tant d'art, oser, sans examen, lui imputer une imperfection aussi visible, c'est une témérité insoutenable, non moins contraire à l'esprit scientifique qu'à l'évidence et à la vérité.

Navier calcule enfin, inadvertance singulière chez le savant auteur de tant de belles études sur l'hydrodynamique, la résistance opposée par l'air au corps de l'oiseau, comme si la forme allongée et le bec placé en avant n'en atténuaient en rien la grandeur.

Le résultat final, on ne saurait en douter, est beaucoup trop élevé; les premières lignes du mémoire de Navier devraient cependant faire prévoir tout le contraire en indiquant, pour prévenir seulement qu'il la négligera, une quantité d'action très-considérable et presque égale à celle qu'il conserve.

« Si l'on pouvait concevoir, dit Navier, l'oiseau contenu dans un mi« lieu très-rare qui ne présentât aucune résistance sensible à ses mou« vements, et que, dans cette situation, il vînt à agiter ses ailes, ce mou« vement ne saurait avoir lieu sans lui causer une certaine fatigue qui « proviendrait ou de ce que certains frottements intérieurs sont surmon« tés ou de la nécessité de détruire et d'imprimer à chaque battement « les mouvements donnés à la masse des ailes. Nous n'aurons point « égard à cette partie de la fatigue de l'oiseau, dont on obtiendrait diffi« cilement une appréciation exacte. Nous considérerons simplement la « quantité d'action qu'il serait nécessaire de produire pour surmonter « la résistance que l'air oppose au mouvement des ailes, et effective« ment, lorsque l'on fait abstraction des frottements intérieurs, cette

« quantité serait la seule dont il fût nécessaire de tenir compte, si l'on « voulait disposer un appareil mécanique destiné à imiter le mouvement « du vol des oiseaux. »

Les dernières lignes corrigent très-imparfaitement l'erreur grave inscrite dans les premières. Navier distingue ici les éléments qui doivent servir à estimer la fatigue de l'oiseau de ceux qui mesureraient la fatigue d'un ressort intérieur capable de produire le mouvement des ailes. La force vive qui leur est imprimée à chaque battement devrait, suivant lui, figurer dans le premier compte, non dans le second.

La distinction est illusoire, et l'on s'en convaincra par un court raisonnement. Lorsque l'oiseau, dans la première période du battement, imprime uue force vive considérable à ses ailes vivement abaissées ou déployées en arrière, il développe, cela n'est pas douteux, un travail équivalent dont la production contribue à la fatigue; mais cette période est suivie d'un ralentissement progressif pendant lequel, sans travail ni fatigue de l'oiseau, l'air, par sa résistance, contribue utilement à son mouvement. La force vive acquise se change ainsi en force motrice. Si les ailes, animées de la même vitesse, avaient une masse moindre, elles ne pourraient d'elles-mêmes, et sans nouveau travail de l'oiseau, accomplir qu'une moindre partie de leur course; l'oiseau devrait les pousser en dépensant précisément le travail épargné par la diminution de leur force vive. La remarque précédente n'est pas sans intérêt. Faute de la bien comprendre, les mécaniciens d'une certaine école, habitués, dans toute question, à porter leur attention, d'une façon exclusive, sur l'évaluation du travail et des forces vives développées, rencontreraient un singulier paradoxe.

Le vol des oiseaux, pourraient-ils dire, semble renverser et démentir, par une sorte de miracle continuel, les lois incontestées de la science du mouvement. L'air extérieur, en effet, agit seul sur le corps de l'oiseau; la résistance, quelque part qu'elle s'exerce, sur les ailes ou sur le corps, à quelque période de battement qu'on veuille choisir, produit exclusivement un travail négatif, et, quelle que soit la force vive de l'oiseau, il ne peut recevoir du dehors que des actions qui la diminuent. On le voit cependant, singulier paradoxe, s'élever à une grande hauteur et s'y mouvoir avec rapidité pendant tout le temps et dans le sens qui lui plaît.

Le sophisme est à peine spécieux, et le moindre examen en découvre la faiblesse. La force, quelles que soient les apparences, vient du dedans, non du dehors. L'oiseau placé dans le vide et sans aucun point d'appui conserve la faculté d'agiter ses ailes et la puissance de

créer ainsi une force vive. Cette agitation sur place n'est, par elle-même, nullement efficace pour mouvoir le centre de gravité; mais transformée et réglée, quoique amoindrie, par la résistance de l'air, c'est elle qui lui permet de s'élever et de se diriger en tous sens. Un appareil mécanique servant à imiter le vol serait soumis aux mêmes nécessités, et le travail dépensé pour imprimer aux ailes leur force vive serait seul indispensable. Dans ce travail, il est vrai, on doit distinguer deux parties : l'une qui pourrait, même dans le vide, imprimer aux ailes leur vitesse première, l'autre qui surmonte la résistance de l'air constamment opposée à cette force vive. Toutes deux concourent à faire naître la fatigue du moteur animal ou à épuiser l'énergie du ressort qui le remplace.

Navier, en s'appuyant sur des principes mécaniques incontestables, ne prend aucun souci de la forme des organes. Comme il s'agit d'approximation, une rigueur absolue n'est pas requise, et, faute de la chercher, il se place complétement en dehors de la vérité.

Croyant pouvoir étendre les méthodes et les résultats à l'étude de la natation des poissons dans l'eau, *il paraît,* écrit-il, que les poissons se meuvent moins vite dans l'eau que les oiseaux dans l'air. Cette forme dubitative sur une vérité aussi évidente montre assez bien le peu de souci de l'auteur pour les chiffres exacts et précis. Il accepte les données de toutes mains ou les choisit arbitrairement sans y attacher d'importance. Il a cru mettre une formule exacte à la disposition des curieux : c'était tout son dessein et son but.

Un ingénieur, presque contemporain de Navier, dont le nom est resté attaché à de savants et utiles travaux, M. Vallée, avait poursuivi avec une rare persévérance l'étude géométrique et optique de la théorie de l'œil. Pas plus que Navier, Vallée ne veut devenir expérimentateur; mais, en appliquant tous deux leur science à l'étude des phénomènes de la vie, une différence profonde séparait leurs méthodes. Admirateur passionné des merveilles de l'organisme animal, Vallée ne pouvait rien supposer que de parfait; l'œil est parfait, tel est en effet son axiome et le fondement de ses recherches. La forme des surfaces, la puissance réfringente des milieux, les mouvements et les déformations possibles, sous l'influence de la volonté, doivent étendre autant qu'il se peut les limites de la vision, sans en altérer l'excellence.

Ces conditions supposées sont pour lui, dans les vues d'ensemble aussi bien que dans l'appréciation minutieuse des détails, un guide sûr et fidèle, qui doit le conduire droit au but. Vallée en accepte les plus lointaines conséquences : si des mesures précises viennent le contredire,

c'est qu'on a opéré, il ne veut pas en douter, sur un œil malade ou difforme. Les progrès de l'optique n'ont pas justifié ses assertions trop absolues et trop hardies, mais, en présumant un peu trop de ses forces, l'excellent et habile chercheur a construit une théorie ingénieuse, utile sur plus d'un point, et qui ne saurait, sur aucun autre, nuire au progrès général de la science.

Il ne faut pas se demander seulement quels sont *la* forme et *le* mouvement des ailes d'un oiseau, mais quels sont *les* formes qu'elles peuvent affecter et *les* mouvements divers qu'elles peuvent prendre.

Est-il contraire à la nature des choses que ces mouvements puissent s'accomplir sans rien présenter à aucun instant qui ne tourne à l'avantage du but qu'il faut atteindre? Telle est la première question à résoudre, si l'on ne préfère, ce qui vaut mieux encore, tout demander à l'observation, ainsi que l'a fait M. Marey. La question de possibilité mathématique, dans le cas de la natation des animaux aquatiques, s'était présentée à un excellent et lucide esprit, Léon Foucault, qui, dans l'improvisation rapide d'un feuilleton de journal, y a trouvé la matière d'une excellente page.

Après avoir décrit l'hélice nouvellement employée alors à l'arrière des navires et montré que, l'axe tournant toujours dans le même sens, elle exerce une force de propulsion incessamment efficace, Foucault ajoute : « Néanmoins, malgré tous ces avantages, ne serait-on pas en droit de « se demander pourquoi, parmi tant d'animaux grands et petits qui vivent « dans l'eau, on n'en connaît pas un qui se meuve à l'aide d'une hélice, « pas plus qu'on n'en voyait se servir de roues à aubes, et de faire valoir « pour ainsi dire le dédain de la nature pour l'un et l'autre système: « eh bien, au risque de sembler bien hardi, nous répondrons que, si la « nature n'a pas eu recours aux belles propriétés de l'hélice, c'est tout « simplement parce qu'elle ne le peut pas, et que, d'ailleurs, elle s'en est « approchée le plus possible dans la plupart de ses œuvres. . . . .

« On va bien comprendre l'impossibilité où se trouve la nature de pro- « duire chez des êtres vivants certains mouvements que nous exécutons « facilement à l'aide du mécanisme le plus simple. Dans nos machines « construites de main d'homme, on compte ordinairement un grand « nombre de pièces entièrement distinctes les unes des autres qui ne « font que se toucher par quelque point; chez un animal, au contraire, « toutes les parties adhèrent ensemble, il y a connexité de tissus entre « deux points quelconques donnés de son corps. Ainsi l'exigeait la fonc- « tion de nutrition qui s'opère continuellement, fonction à laquelle est « assujetti tout être vivant pendant toute la durée de son existence. On

« conçoit d'ailleurs l'impossibilité absolue qu'il y a d'obtenir un mouvement de rotation continu d'une pièce sur une autre en conservant la continuité entre ces deux pièces.

« Efforçons-nous, avec ces restrictions, de construire un animal qui voyage par le moyen d'une hélice; deux partis se présentent parmi lesquels il faut choisir : ou l'animal sera pourvu d'un membre héliçoïde, ou bien son corps tout entier revêtira cette forme. Dans le premier cas, le membre aura besoin d'exécuter un mouvement de rotation continu sur les articulations, ce qui vient d'être démontré impossible; dans la seconde hypothèse, l'animal devrait se mouvoir en tournant tout d'une pièce, ce qui est également absurde.

« Il y a, ajoute Léon Foucault, dans ces considérations, de quoi calmer tous les scrupules; à l'impossible nul n'est tenu, pas même la nature, et vouloir chercher dans ses œuvres le mouvement de rotation continu nous semblerait aussi déraisonnable que de lui demander de faire un animal incombustible.

« Quant à l'analogie qui existe entre le mode d'action des surfaces héliçoïdes et celui de beaucoup d'animaux nageurs, de l'anguille, par exemple, elle nous semble presque palpable. Dans les deux cas, c'est une succession de petits plans qui viennent frapper le liquide ambiant; là où passe la tête de l'anguille passera aussi le reste de son corps; l'endroit où s'est engagée l'extrémité du pas d'une hélice devra livrer passage au reste du même pas. Quand on veut examiner à loisir la nature des mouvements de l'anguille, il faut la prendre presque mourante; alors on voit les choses se passer lentement, on voit par exemple la tête s'incliner fortement, puis revenir en décrivant une anse et celle-ci se propage comme une onde jusqu'à l'extrémité de la queue; on dirait de ces lignes flexueuses se poursuivant l'une l'autre que le vent dessine sur une bannière flottante. »

Les lignes suivantes peuvent éveiller l'idée d'un beau travail, on nous saura gré de prolonger la citation :

« Ce n'est pas la centième partie de ce qu'on pourrait dire sur ce brillant sujet : oui il y aurait un beau livre à faire sur l'examen des différents modes de progression qu'on observe chez les animaux, non-seulement sur la marche ordinaire des mammifères, mais aussi le vol puissant et rapide des oiseaux; sur le vol bien plus singulier des insectes pourvus d'ailes tout à fait planes, et qui savent garder en l'air, vis-à vis d'une fleur, d'un objet qui les intéresse, une fixité étonnante. Que de choses il y aurait à raconter sur les façons tellement différentes dont rampe le serpent, qui déploie une agilité si grande; le ver de terre,

« qui tiraille et contracte tout son corps élastique; le limaçon, qui glisse « comme par enchantement et d'une manière incomprise, et les rames « de ces insectes nageurs plongeant dans l'eau sans se mouiller, empor- « tant sur leur corps velouté une couche d'air miroitante, admirable « ceinture de sauvetage, et la hideuse démarche de la chenille l'arpen- « teuse, cette larve de phalène, qui, n'étant pourvue de pattes qu'à ses « extrémités, fait saillir tout à coup une horrible bosse, rapproche de sa « tête les derniers anneaux, puis s'étend pour recommencer encore, et « les poulpes, les sèches, les calmars, qui, pour changer de place, pro- « fitent du mouvement de recul qu'ils font naître en rejetant avec force « l'eau qu'ils aspirent à dessein. Parmi tant de procédés divers que la « nature emploie, beaucoup gisent encore totalement inconnus et qui « fourniraient matière à des observations nombreuses et à un livre in- « teressant. » (*Journal des Debats*, 22 octobre 1845.)

La voie esquissée par Léon Foucault pour aborder le problème est assurément très-philosophique; il semble plus sûr cependant d'étudier tout d'abord les faits sans chercher à les prévoir pour en déduire ensuite les conséquences. Quoique les beaux travaux de M. Marey nous fournissent aujourd'hui une partie des documents qui, il y a quarante ans, faisaient défaut à Navier, trop d'incertitudes subsistent encore pour qu'on puisse proposer une solution exacte. Sans admettre, avec Buffon, que l'oiseau connaît peut-être mieux que l'homme tous les degrés de résistance de l'air, il faut avouer notre ignorance de la loi précise qui la règle; elle dépend de la forme des surfaces, et le corps d'un oiseau diffère singulièrement des disques ronds ou carrés et des sphères concaves ou convexes dont on s'est servi pour l'étudier. Les ailes n'ont pas, de plus, comme le veut Navier, un simple mouvement de va et vient, et il importerait de faire intervenir, outre la forme de la partie active, la loi précise et la rapidité de leurs rotations. Plus d'un problème difficile sépare encore M. Marey du succès de son grand dessein. La tâche s'élargit et s'étend devant lui, sans dépasser, nous en sommes certain, ni l'activité inventive de son esprit, ni son ardeur au travail.

La comparaison de la chaleur produite et du travail dépensé est un point capital du problème; cherchons à les évaluer approximativement. La disproportion accusée par les recherches de Navier s'opposerait, s'il était impossible d'en changer le sens, à une théorie qui, sans avoir subi aucun échec, grandit depuis vingt ans triomphante et admirée.

Supposons pour exemple un pigeon du poids de 15 grammes, accomplissant en 8 heures un trajet de 100 lieues avec une vitesse constante, voisine de [illegible] mètres environ par seconde. D'après les expériences les

plus exactes, la résistance dans de telles conditions est, nous l'avons dit déjà, proportionnelle au carré de la vitesse et mesurée par une fois et demie environ le poids d'une colonne d'air ayant cette surface pour base, et pour hauteur la hauteur *due* à la vitesse normale.

La hauteur *due* à une vitesse de 22 mètres par seconde est 25 mètres environ. Si donc nous nommons A la surface plane de grandeur inconnue qui, mue dans l'air avec la même vitesse que le pigeon et maintenue perpendiculaire au mouvement, éprouverait la même résistance que le corps entier de l'oiseau, cette résistance sera égale au poids d'une colonne d'air ayant A pour base et pour hauteur $25 \times 1,5$, c'est-à-dire $37^{m},50$, le mètre cube d'air pesant $1^{k},39$. Cela revient à dire qu'en prenant pour unité de surface le mètre carré, la résistance est représentée par

$$49 \text{ A}.$$

Cette force retardatrice agit sur un parcours de 400,000 mètres et produit un travail égal à

$$19600000 \text{ A kilogrammètres},$$

qui doit être vaincu; ce travail, à raison d'une calorie par 425 kilogrammètres, équivaut à

$$44938 \text{ A calories},$$

qui elles-mêmes, à raison d'un gramme de charbon brûlé pour 6 calories, représentent la combustion de

$$7489 \text{ A grammes de charbon}.$$

On en conclut qu'à chaque gramme de charbon brûlé dans la production de la chaleur équivalente à l'effet cherché, correspond, dans la surface inconnue A, $\frac{1}{7489}$ de mètre carré, c'est-à-dire 135 millimètres carrés, soit 1,33 centimètres carrés. Ajoutons enfin que, dans les calculs précédents, la force nécessaire pour vaincre la pesanteur de l'oiseau n'a pas été prise en considération; le travail de cette force est nul, il est vrai, si l'oiseau reste rigoureusement horizontal, mais elle est de beaucoup la portion la plus considérable de l'effort qui doit être fait à chaque instant. Peut-elle être produite sans aucune dépense? On n'a jamais, je

crois, par des expériences exactes et dignes de foi, pris la précaution de peser un pigeon voyageur au départ et à l'arrivée, en tenant compte, ce qui est fort difficile, de la nourriture qu'il a pu prendre en route. Nous restons donc en présence de deux chiffres inconnus, mais dont la détermination semble relativement simple. Quelle est la surface plane à laquelle, pour une même vitesse, l'air opposé normalement présentera la même résistance qu'au pigeon? Quel est le nombre de grammes de carbone représentant la combustion accomplie par la respiration de l'oiseau pendant le voyage?

En nous tenant dans les bornes de la plus grande circonspection et sans hasarder ici aucune hypothèse précise, nous pouvons admettre que la puissance calorifique due à la respiration du pigeon représente la combustion d'un très-petit nombre de grammes de carbone, et A, par conséquent, pour le succès de la vérification, doit être égal à un petit nombre de centimètres carrés. La section maxima du corps d'un pigeon perpendiculairement à la longueur, représente, suivant Navier, 50 centimètres carrés environ, et la surface des ailes déployées est évaluée à 750 centimètres carrés. Le pigeon, cela n'est pas douteux, présente une surface de résistance considérablement amoindrie; son bec fend l'air qui glisse ensuite sur le col et sur le ventre rencontrés très-obliquement. Les ailes enfin, pendant la période où la résistance de l'air produit une composante nuisible, se réduisent à une tranche peu épaisse ou une surface très-oblique; il y a donc d'énormes réductions à faire, et Navier, en les fixant arbitrairement à la moitié ou aux trois quarts du maximum possible, est resté sans aucun doute bien au-dessous de la réalité. Pour obtenir des chiffres acceptables il faudrait réduire A au-dessus de la centième partie de la valeur qu'il prendrait, si le pigeon, au lieu d'amoindrir la résistance de l'air par la position de ses ailes, avait intérêt à l'accroître le plus possible. Une telle réduction est-elle admissible? L'expérience seule pourra prononcer.

Sans trancher aujourd'hui une aussi grave question ni rien déterminer avec précision, nous en avons peut-être facilité la prochaine solution. Les explications qui précèdent montrent au moins où l'expérience doit tendre et quelles mesures elle doit fournir. Si les calculs, scrupuleusement vérifiés, laissaient pencher la balance dans le même sens que les chiffres acceptés par Navier, que resterait-il à conclure, sinon que la chaleur de la respiration n'est pas la source unique de la force des muscles? L'étude chimique de la digestion et de toutes les fonctions de l'organisme pourrait cependant rectifier les éléments d'une comparaison aussi importante. La question est de haute portée,

ce n'est pas ici le lieu d'en discourir; mais, supposé le résultat dont l'évidence éclate pour d'excellents esprits, le problème par là sera-t-il résolu? Cette transformation des forces, dont avec grande raison on vante la découverte, n'explique en rien le mécanisme du vol, et ne peut y prétendre. Ne doit-on pas, en outre, tout en laissant une large part à ce qui doit rester éternellement incompréhensible, demander par quelles voies mystérieuses la chaleur produite se transforme en travail? Et, quand on dit : un animal est une machine thermique, ne peut-on, sur ce point, désirer plus de lumières et demander, sans folle curiosité, quels sont les organes invisibles de cette machine? Quel est le principe physique des transformations qui s'y accomplissent? Par quel artifice et dans quels réservoirs l'énergie accumulée reste-t-elle sans cesse disponible? Chaque fois qu'un admirateur trop enthousiaste me semble excéder la portée d'une belle et profonde découverte en répétant avec complaisance, et comme s'il donnait la solution définitive d'un problème, *Un animal est une machine thermique*, il me rappelle un ancien souvenir, que l'on me pardonnera de noter en passant :

Je recevais un jour devant un haut fourneau les savantes explications d'un très-habile ingénieur. Il me disait comment l'oxygène de l'air, en traversant de grandes masses de charbon incandescent, devient oxyde de carbone que l'action du minerai brûle à son tour pour en faire de l'acide carbonique, immédiatement réduit lui-même par le charbon en excès; il me faisait comprendre comment l'opération serait impossible, si le carbone ne pouvait former, avec l'oxygène, deux combinaisons distinctes et toutes deux gazeuses. Les explications étaient larges et précises, et chaque détail s'y encadrait pour confirmer les principes. Un négociant du village voisin écoutait cependant sans comprendre ce langage étrange et inconnu : serait-il possible, me demanda-t-il en sortant, de traduire les explications de l'ingénieur sans y mêler ces mots d'oxygène et d'acide carbonique qui embrouillent tout?

Rien de plus simple, lui dis-je : le haut fourneau ressemble à une vache; le minerai et le charbon forment sa nourriture; elle respire l'air qu'on lance par la tuyère; la fonte est son lait, et on la trait chaque soir en faisant la coulée. L'explication fut jugée lumineuse et profonde. Mon homme, depuis ce temps, croit savoir la théorie du haut fourneau et l'explique volontiers à d'autres.

J. BERTRAND.

(*La suite à un prochain cahier.*)

The massacre of Saint-Bartholomew, preceded by a history of the religious wars in the reign of Charles IX, by Henry White. London, 1868, in-8°.

PREMIER ARTICLE.

On peut dire de l'histoire des guerres religieuses au XVIe siècle qu'elle est l'écueil de l'impartialité; car les croyances et les opinions théologiques de l'écrivain exercent sur la manière dont il juge les hommes et les choses de cette époque une influence capitale, et les couleurs mêmes sous lesquelles il nous dépeint les événements réfléchissent, à son insu, les doctrines ou la foi dont il est pénétré. La différence des points de vue rend à peu près impossible la conciliation des appréciations. Toutefois l'historien peut, dans son récit, mettre plus ou moins de passion, céder plus ou moins aux entraînements du parti pris. L'habitude de la critique et l'apaisement des inimitiés religieuses donnent à espérer un progrès dans ce sens. Il faut bien l'avouer, catholiques et protestants ne se sont guère, par le passé, montrés plus modérés les uns que les autres; et c'est seulement depuis peu que, dans les deux camps, quelques bons esprits ont cherché à démêler la vérité sans préoccupation de justifier tous les actes de leurs coreligionnaires ou du moins d'en atténuer les excès. La Saint-Barthélemy a été le principal chef d'accusation des protestants contre leurs adversaires orthodoxes. Ils ont le plus ordinairement représenté cette néfaste journée comme le produit d'une infernale préméditation et la preuve manifeste des trames scélérates de la papauté et de la cour des Valois.

Des auteurs français et allemands, dont l'indépendance en matière religieuse ne saurait être suspectée, ont, depuis quelques années, revisé la sentence dictée par l'esprit de secte et tenu compte de l'exagération. L'Angleterre, toutefois, demeurait attachée aux vieux préjugés de la [illegible] sur ce point comme sur bien d'autres, et nulle part on ne rencontre plus de déclamations et de récriminations violentes sur la com[illegible] reprochée au chef de l'Église dans le massacre des huguenots [illegible] Charles IX. Le livre de M. Henry White est un heureux [illegible] que des dispositions plus impartiales se manifestent en cette [illegible] nos voisins d'outre-Manche. Dans un livre consacré tout [illegible] de la Saint-Barthélemy, cet écrivain essaye d'assigner

à la catastrophe son véritable caractère; il en recherche le point de départ; il en suit ce qu'on pourrait appeler la genèse; il en marque les conséquences immédiates. Pour atteindre ce but, il a consulté non-seulement tous les ouvrages imprimés qui datent du temps, mais encore une foule de documents inédits ou peu connus, propres à éclairer son sujet. Son travail est une œuvre sérieuse, exécutée avec conscience et tout à fait digne de notre attention. Ce n'est pas un récit long et circonstancié où viennent prendre place une multitude de détails recueillis çà et là; ce n'est pas davantage une discussion minutieuse de ce qui a été dit pour ou contre les fauteurs du massacre et leurs complices; c'est un exposé rapide, sans cesser d'être solide, de tout ce qu'il y a eu d'essentiel dans ce déplorable événement. M. Henry White, qui avait à sa disposition un grand nombre de témoignages, ne choisit que les plus décisifs; il ne rapporte que les faits qui sont de nature à clairement caractériser la journée du 24 août 1572. Il tient à nous faire comprendre quel enchaînement de circonstances amena Catherine de Médicis et son fils à recourir à un si épouvantable moyen. Voilà pourquoi il ne se borne pas à apporter les antécédents les plus voisins du massacre, pourquoi il remonte jusqu'à l'origine du calvinisme et aux premières persécutions dirigées contre cette secte; en sorte que le livre de l'écrivain anglais est une véritable histoire, composée à grands traits, du protestantisme français jusqu'à la journée qui en frappa les plus illustres défenseurs et en arrêta les progrès. Fidèle à la même méthode, M. H. White ne prend dans la succession des événements qui devaient aboutir à la Saint-Barthélemy que ceux qui peuvent éclairer cette lugubre journée. Quelques épisodes habilement choisis lui servent à peindre la physionomie du calvinisme et le rôle qu'il joua en France; ils suffisent à nous donner une juste idée de la Réforme telle qu'elle débuta dans notre patrie. En lisant cet ouvrage, on retrouve plus d'un reflet de la manière d'un des plus grands historiens de l'Angleterre, Macaulay, qui, lui aussi, dans son histoire, fait un choix entre les témoignages, les groupe avec art, les enchaîne avec logique, et sait répandre sur tout son récit un attrait qui nous fait goûter davantage la solidité et la finesse des appréciations. Le livre de M. H. White nous a parfois offert le même charme, et, si la pensée n'y révèle pas autant de profondeur, elle sait du moins y revêtir un air de bonne foi et d'impartialité qui lui concilie la sympathie du lecteur.

Ce que je viens de dire du plan adopté par M. H. White explique pourquoi son livre débute par le règne de François I^{er}. Le protestantisme était alors à sa naissance. Le retentissement qu'il avait en Alle-

rationnel qu'ils abordaient des questions que l'Église avait jusqu'alors traitées en prenant pour guide la tradition. De là, la divergence qui se manifesta tout d'abord dans les opinions des principaux apôtres du protestantisme, les uns, plus réservés, n'osant encore briser complétement avec le passé, les autres apportant dans la réforme des théories plus radicales. Du nombre de ceux-ci était Calvin, fidèle en cela au génie français, dont les tendances logiques et absolues s'accommodent mal des compromis.

Le radicalisme calviniste ne contribua pas peu à provoquer en France contre les protestants des persécutions auxquelles ils durent leurs premiers martyrs. M. H. White rappelle et retrace la mort de plusieurs d'entre eux, moins peut-être pour nous inspirer l'horreur de l'intolérance du temps que pour nous donner la mesure de l'enthousiasme qu'inspirait à certaines âmes la foi nouvelle et de l'énergique résistance que dès le début les huguenots opposèrent à la répression catholique.

Je ne m'étendrai pas sur ces faits dont la plupart étaient connus, mais que l'auteur anglais n'en a pas moins dû rappeler, parce qu'une place leur appartenait nécessairement dans son récit; je ne veux m'arrêter que sur l'une des pages les plus sanglantes de ce martyrologe que l'on s'est attaché à compléter depuis quelques années pour l'édification protestante, celle qui a trait au sac de Cabrières et de Mérindol.

La raison en est que M. H. White, tout en appréciant avec assez de justesse le caractère de ce massacre et du procès auquel il donna lieu, n'a pas cependant examiné d'assez près les documents originaux pour se représenter les faits exactement tels qu'ils se passèrent, et reconnaître à qui revient la responsabilité d'une exécution aussi inhumaine. L'auteur anglais est fondé à rattacher aux persécutions dirigées contre le protestantisme naissant les mesures cruelles prises contre les Vaudois de la Provence. Quoique la secte des *Pauvres de Lyon* datât de la fin du XIIe siècle, et que les idées religieuses prêchées par Pierre Valdo différassent, à bien des égards, de celles des réformateurs, il est constant que là où ces idées se transmettaient encore en dépit des condamnations de l'Église, le terrain était tout préparé pour recevoir la nouvelle semence[1]. Les prédicants sortis de Genève n'avaient pas long

[1] On trouve dans l'histoire universelle de J. de Thou une notice sur les Vaudois, où l'on rattache l'origine de leur secte à celle des Albigeois et des Picards; cette notice suppose entre les divers sectaires du XIIe siècle une affiliation directe, qui n'a pas existé. Voyez l'ouvrage de M. Schmidt intitulé: *Histoire et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois* (Paris 1869) t. I, p. 358, t. II, p. 286.

[illegible] à faire pour aller trouver ces sectaires, et ils rencontrèrent chez eux un favorable accueil. Les Vaudois, qui étaient généralement des gens simples et assez pauvres, et qui, selon toute apparence, n'avaient jusqu'alors pour pasteurs que quelques-uns de ces hommes peu lettrés que, dans leur patois, ils appelaient *barbes*, furent aisément entraînés par la parole plus éloquente et plus docte des disciples de Calvin. En sorte que le protestantisme rafraîchit pour ainsi dire des croyances qui avec le temps avaient déjà pu s'affaiblir ou s'altérer. Que le protestantisme se soit greffé ainsi en Provence sur la vieille secte vaudoise, c'est ce qui ressort d'un curieux passage du plaidoyer de l'avocat du roi Jacques Aubery, dans le précis de l'affaire de Mérindol et de Cabrières, qui fut jugée au parlement de Paris. Je le transcris ici, non d'après la reproduction qui en fut donnée, en 1645, dans un ouvrage cité plus loin, mais tel que je le trouve dans le registre manuscrit. Le lecteur me saura gré de rappeler ce curieux spécimen de l'éloquence judiciaire du XVI[e] siècle.

Le pays et comte de Provence dedans lequel sont advenus les maulx et inconvenients dont il nous faut parler, est le plus esloigné du siége principal de la couronne de France, que j'entends estre en ceste ville, qui soit en toute l'empire des Gaules; car il commance pour le plus près d'icy à l'extremité du Dauphine, costoyant d'un costé le fleuve du Rosne, d'autre les montagnes des Alpes et se va afronter à la mer Méditerranee, depuis Aigues-Mortes jusques au fleuve du Var, qui sépare la Gaule de l'Italye près de Nice. Cest esloignement du grand siége et de la [illegible] frequente habitation du Roy a esté en partye cause, comme il est [illegible], du désordre tant de la part des grands que de la part du po[illegible] car les puissants qui ont le gouvernement et les magistrats en [illegible] licencieux et entreprenans se sentans sy loing du grand cor[illegible] que le pouvre oprimé n'a faculté ne moien d'en aporter la [illegible] jusques icy, ou, s'il la porte, ce luy est une seconde oppression de [illegible] ce sy long chemin. Ce que bien entendit Alexandre le [illegible] recite Plutarque, quand luy estant en Babilone vindrent [illegible] contre Antipate, qui estoit demouré gouverneur en [illegible] Comment pense tu (dit Alexandre à Calistènes[1] qui, vouloit [illegible] que ces gens-cy soient venus de si loing pour calom-

[1] [illegible] ce n'est pas Callisthène, mais Cassandre au-[illegible] parole et qui lui répondit comme il est dit au sujet de [illegible] (Voy. Plutarque, *Vie d'Alexandre*, c. LXXIV.) Ce [illegible] la publication de 1645.

« nier, s'ilz n'ont souffert quelque grande injure. Mais, respondit Calis-« tènes, plus aisément peuvent-ilz calomnier parcequ'il n'y a point icy de « tesmoins pour les contredire; ce sont, dit Alexandre, des sophismes de « Aristote que je feray repentir et vous avec, si je says qu'il y ait eu homme « opprimé en mon absence, parcequ'il se doubtoit que luy estant esloigné « de son pays, Antipate et Aristote usurpassent indeüe auctorité, sachant ce « que peuvent faire les gouverneurs en l'absence d'ung roy. De cest es-« loignement aussy procedde que quelque peine que mist le feu Roy à ré-« former les estats et la justice du pays de Provence, l'an 1536, ceste « réformation n'a peu tenir et est en grande partie dissolue, comme nous « dirons en son lieu.

« D'autre part le populaire de Provence est laborieux en aigriculture, « peu aizé et grand nourrissier de bestial, fidèle au Roy, comme ils « monstrèrent au temps de la nécessité, quand l'Empereur y entra, mais « grossier d'esprit et de nulle érudition, conséquemment facille à tour-« ner et faire croire ce que l'on leur dit : *hominum namque alii et hii maxime « qui ab omni sapientia atque eruditione alieni sunt, omnibus illis quæ utique « dicuntur persuasi fidem adhibere consueverunt*, dict Palephatus, *in libro de « non credendis fabulis.* »

« Ce pouve peuple mal garny de bons prescheurs (et comme nous « voïons par le procès), les pasteurs trop endormis, a esté assailly de deux « manières de loups, les ungs vieux, les autres nouveaux; les vieux sont « les Vaudoys, qui commencèrent du temps de Loys le jeune, père du « Roy Philippe-Auguste, environ l'an 1180, d'ung bourgeois de Lyon « nommé Valdo, duquel ilz sont nommez *Valdenses*, lequel ayant donné « tous ses biens aux pouves, se appella pouve volontaire et ses disciples « *Pauperes de Lugduno*, prist les livres des Saintes Escritures en françois « et langue vulgaire, les interpréta à son sens et par là tomba en infinis « erreurs. Par quoy fut excommunié et chassé et ses disciples dispersez « par plusieurs lieux où encores aujourd'huy ilz retiennent l'erreur de « leur maistre.

« Ce dit Robert Gaguin, et dit l'on qu'il y en a quelque vieille eschole « en un creux des montagnes de Savoye que l'on nomme le Val de Lu-« zerne. Leur erreur s'addresse principalement contre les gens d'Église, ce « dit Gaguin; mais aussy n'ont-ils pas la foy catholicque du Saint-Sacre-« ment de l'autel, comme ils tesmoignèrent par l'épistre qu'ilz envoyerent « au Roy de Bohême et Hongrie Vladislaus, du temps du concile de « Basle, et sont malheureux sacramentaires.

« Les nouvaux loups sont les disciples de Martin Luther et autres pires « héréticques depuis survenus qui tiennent l'escolle d'erreur à Genesve.

« Tous deux assez voisins de ce pouve pays de Provence et afin de ne nous « flater point par deça, je trouve qu'il y en est allé de ceste ville, mesmes « ung augustin natif d'icy nommé de Clusa, qui se alla faire brusler à Aix, « y sont aussy allez quelques uns d'Alençon et d'autres pays de ce royaume, « cordeliers renyés, moynes apostatz, prebstres desréglez, comme vous « voyez que ceste vermine cherche les peuples les plus simples et « aisés à abuser et n'en fault autrement marquer les Provenceaux guieres « plus que nos autres provinces, car il n'y a région crestienne que ceste « peste là n'ayt entaschée depuis trente ans. En çà que ce malheureux « Martin Luther jetta la première pierre contre l'Eglise qui resveilla les « Vaudoys à sortir de leurs cavernes, qui para le chemin à l'exécrable « Zwingle pour assaillir le gage de notre foy, qui est le saint Sacrement de « l'authel, et renouveller le vieil erreur de Berangarius. Non merveille « doncq si ceste maladie a gaigné quelques gens d'ung peuple rude et « agreste et mal instruit, voire si mal que vous trouvérez que contre un « prédicant catholicque y en avoit six héréticques, qu'ils appellent en « leur jargon *barbes* et en plusieurs endroits n'avoient prebstre ne curé « qui ne fust de ceste malheureuse secte tant estoient les Évesques en- « dormis, et verrez que aucuns pouves prisonniés interrogez ont respondu « à Messires du Parlement de Provence qu'ilz avoient creu ce qu'on leur « avoit presché et qui leur prescheroit aultre chose, ils le croiroient. Qui « eust donc pris les loups et les prédicants, il n'eust esté besoing de tuer « tant de pouves brebis. »

Les mesures répressives prescrites par François I^{er} contre les luthériens, c'est ainsi que l'on appelait encore sous ce roi les protestants français, durent, on le comprend maintenant, s'étendre aux Vaudois. Les exécutions terribles dont Cabrières et Mérindol furent le théâtre n'ont été que la conséquence de cette recrudescence d'intolérance de la part de l'autorité. Les principales circonstances de cet affreux massacre se trouvent consignées dans des livres qui sont entre les mains de tous. On y peut cependant ajouter quelques détails empruntés à une source des plus authentiques : je veux parler du volumineux registre du parlement de Paris, qui m'a fourni le passage cité tout à l'heure et qui se conserve aux Archives nationales sous la cote U, 828; il a pour titre : *Plaidoyez, arrestz et avec proceddures sur le faict de ceux de Cabrières et Mérindol de Provence depuis l'an 1540 jusqu'en l'an 1554*. Le contenu s'en trouve en partie reproduit dans la publication de Louis Aubery[1], intitulée *Histoire de l'exécution de Cabrières et de Mérindol et d'autres lieux*

[1] Je dois la communication de cet ouvrage, devenu rare aujourd'hui, à mon sa-

de Provence (Paris, in-4°, 1645). On sait, en effet, que l'arrêt du parlement de Provence, qui avait légitimé ces exécutions, donna lieu à un appel qui amena l'affaire devant le parlement de Paris. C'est ce procès, jugé après la mort de Francois I^er^, en septembre et en octobre 1551, dont les pièces principales sont réunies dans le registre en question. La lecture des lettres patentes du roi Henri II qui évoquaient l'affaire devant le parlement de Paris et qui sont du 17 mars 1549, celle du long plaidoyer présenté en faveur de Jean Maynier[1], baron d'Oppède, premier président du parlement de Provence, celle surtout du réquisitoire de Jacques Aubery, faisant fonction d'avocat général, et dont est tirée la citation ci-dessus, permettent d'apprécier la part qu'il faut faire aux ordres du roi dans cette impitoyable exécution. M. H. White répète, d'après plusieurs auteurs, que les mesures contre les Vaudois furent arrachées au roi par le cardinal de Tournon, peu de temps après le traité de Crépy, alors que François I^er^, dangereusement malade et inquiet sur son salut, pouvait s'imaginer qu'un redoublement de zèle pour la foi lui assurait devant Dieu le pardon de ses péchés. Sans doute les instances de ce prélat et de plusieurs autres contribuèrent à faire accueillir par le monarque les mesures répressives qui devaient avoir un si terrible dénouement[2]. Mais deux faits sont à noter; d'une part, les poursuites dirigées contre les Vaudois de Mérindol et des bourgades voisines étaient fort antérieures au traité de Crépy; elles remontaient à l'année 1533. Dès l'année 1531, l'attention de l'autorité ecclésiastique fut appelée sur l'existence des Vaudois en Provence. Deux ans après, une sentence de mort était rendue par le parlement d'Aix contre huit individus accusés d'appartenir à leur secte. Cet arrêt et d'autres poursuites qui aboutirent à des condamnations analogues furent le prélude de celui du 18 novembre 1540, désigné par les contemporains sous le nom d'arrêt de Mérindol, et en vertu duquel seize personnes de ce village, accusées d'être de ladite secte, étaient condamnées, *par défaut et contumace*, à être brûlées comme hérétiques, ou, si elles ne pouvaient être appréhendées, à être brûlées en effigie; les femmes et les enfants devaient être bannis et leurs biens confisqués. Quoique les autres habitants de Mérindol n'eussent été ni appelés ni entendus, le même arrêt ordonnait que toutes les maisons de ce village fussent abattues et rasées, les

vant confrère, M. Ch. Giraud. — [1] On trouve aussi ce nom écrit Ménier. — [2] C'est plus tard que le cardinal de Tournon usa de son influence sur l'esprit du roi, non pour faire autoriser le massacre, mais pour obtenir que ceux qui s'en étaient rendus coupables ne fussent pas inquiétés. A sa suggestion, François I^er^ donna son approbation à l'exécution qui avait été faite.

caves même comblées. Un si monstrueux jugement, que les lettres patentes de Henri II qualifient elles-mêmes d'*inique et contre tout droit de raison*, était suggéré à la cour de Provence par une haine fanatique contre les Vaudois. Leur alliance et presque leur fusion avec les protestants avaient ravivé la vieille aversion de la population catholique environnante pour ces inoffensifs sectaires. Les magistrats de la Provence et en particulier le parlement d'Aix partageaient les sentiments implacables d'intolérance dont les prélats de la province étaient animés. En dépit des lettres de grâce et de pardon qu'avait délivrées, en 1535 et 1536, François Ier à ceux qui étaient suspects ou accusés d'hérésie, les magistrats provençaux, poussés par les archevêques d'Aix et d'Arles, n'en continuaient pas moins leurs poursuites contre les Vaudois[1]. De temps à autre, ils se faisaient faire des rapports sur les sectaires par des inquisiteurs ou des espions, ils tiraient de ceux qu'on avait arrêtés pour cause d'hérésie des informations qui leur servaient à diriger de nouvelles poursuites. Dès 1533, peu de temps après le pardon que le pape Clément VII lui-même avait approuvé[2], un nommé Guillaume Serre et sept autres personnes avaient été arrêtés comme suspects d'hérésie par les gens d'Église et renvoyés aux juges ordinaires séculiers pour se voir condamner à mort. L'année suivante on emprisonnait à l'officialité d'Aix un nommé Philippe Callon et l'on apprenait par son interrogatoire qu'il se tenait en divers lieux de la Provence des prêches vaudois auxquels avaient assisté des personnes dont le prévenu donnait les noms. En 1535, les arrestations se multiplièrent. Le président d'Oppède se signala par son zèle dans toutes les poursuites. Les rigueurs ne discontinuèrent pas jusqu'au moment où parut l'arrêt qui vient d'être rappelé et qui suivit la constatation faite par les ecclésiastiques et les magistrats que le village de Mérindol était un des principaux foyers d'hérésie. Il semble que l'on dépeignait alors au roi les Vaudois comme des séditieux qui mettaient en péril le bon ordre du royaume, car, en 1538 et en 1539, il donnait des lettres-patentes destinées à assurer la répression que poursuivaient par tous les moyens MM. de la cour de Provence et, en particulier, le président

[1] Déjà, en 1533, on avait interdit aux Vaudois de porter des armes et de tenir des assemblées. — [2] Le plaidoyer d'Aubery fait mention de cette amnistie dans cette phrase d'un style assez original : « Et afin que les héréticques ne se plaisent en leurs nouvelles inventions, il fust admiz par le pape Clément et le feu roy François, aussy clement de faict que estoit le pape de nom, de saulver le pouve peuple qui souvent par desgouttement des choses acoustumées et faulte de jugement se desbauche à suivre les nouvelletez, fust promulgué en l'an 1533 un pardon et immunité, etc. »

d'Oppède. En 1538, le procureur général lui représentait l'hérésie comme faisant de tels progrès, qu'il y avait danger pour tout le pays. « Les hérétiques, disait-il, tiennent des assemblées et s'apprêtent à se « rebeller contre la justice, *se retirant en places et chasteaux, dans les mon- « tagnes, les forts et les lieux malaisés à avoir.* » Le roi crut à un péril imminent et donna les ordres les plus sévères. En 1539, d'autres lettres patentes, par lesquelles on menace de confiscation de corps et de biens toute personne qui sera trouvée porteur d'armes cachées, prouvent que François I^er^, dupe des rapports qu'on lui adressait, s'attendait à une insurrection de la part des hérétiques. Il est, au reste, vraisemblable que, déjà en butte à tant de persécutions et redoutant les horreurs dont ils allaient bientôt être victimes, plusieurs Vaudois songeaient sérieusement à se défendre et cherchaient à s'en assurer les moyens. Le plaidoyer d'Aubery nous montre que c'est sous l'empire de ces préoccupations systématiques et exagérées que les habitants de Mérindol furent ajournés en masse en 1540 par le parlement de Provence. Ils ne comparurent pas et c'est ce qui amena l'arrêt du 18 novembre. Les habitants de Cabrières, village dépendant du comtat Venaissin, qui avaient eu de leur côté à souffrir des poursuites du vice-légat pour le fait de *vaudoisie*, n'étaient pas moins menacés. Grâce à l'intervention de Barthélemy de Chassaneux[1], célèbre jurisconsulte, alors premier président du parlement de Provence, qui reconnaissait combien l'arrêt rendu par sa cour avait été inique et imprudent, à celle de Guillaume du Bellay-Langey, gouverneur du Piémont, surtout à celle du célèbre Sadolet, évêque de Carpentras, on sursit à l'exécution, que pressaient au contraire les archevêques d'Aix et d'Arles[2]. François I^er^ ordonna des informations. Le parlement d'Aix, par une déclaration du 18 février 1541, accorda aux Vaudois un délai de trois mois pour abjurer leurs erreurs. Les sectaires parurent alors par procureurs devant cette cour de justice et présentèrent leur profession de foi. Une commission ecclésiastique et judiciaire se transporta dans les villages habités par eux, et, sans réussir à les convertir, elle constata leur hérésie. Dès ce moment, quoique les Vaudois eussent donné des preuves irrécusables de la conduite odieuse que l'on avait tenue à leur égard[2], l'intolérance des ma-

[1] J. de Thou nous apprend, ce qui est conforme aux documents du registre cité, que les archevêques d'Aix et d'Arles étaient ceux qui pressaient le plus Chassaneux; ils voulaient qu'on se rendît à main armée pour contraindre les Vaudois à obtempérer au jugement, promettant de fournir les frais nécessaires à cette croisade, digne pendant de la croisade contre les Albigeois. — [2] Entre ces violences inouïes, se plaçait la conduite sanguinaire du moine jacobin Jean de Roma. Voici ce qu'on lit dans

gistrats, forte de la législation en vigueur, put se donner libre carrière, et l'exécution de l'arrêt de Mérindol, rendu déjà depuis plusieurs années, fut finalement décidée, pressée surtout par les présidents d'Oppède et de La Fonds. Confiants dans la requête qu'ils avaient adressée au roi, les malheureux sectaires se flattaient pourtant d'échapper aux rigueurs de la persécution, comptant sur les effets de l'enquête où ils s'imaginaient avoir établi la pureté de leur foi[1].

Ainsi le sac de Mérindol et la dévastation de Cabrières, qui le suivit, n'ont été que le dernier acte, que l'issue finale d'un projet inspiré aux magistrats provençaux par leur intolérance, et qui était antérieur de beaucoup au traité de Crépy.

Il ressort des lettres patentes de Henri II que la religion de son père avait été en grande partie surprise et que le parlement de Provence, dans son ardeur à châtier les hérétiques, attribua aux ordres du roi une précision qu'ils n'avaient pas et excéda conséquemment ses pouvoirs. Jalouse de son autorité et acharnée à la perte des Vaudois, cette cour avait réussi à empêcher qu'il ne fût donné suite à la requête des habitants de Mérindol. François I^er^, après avoir fait prendre connaissance de la requête où les habitants de ce village exposaient les vexations et les maux dont ils avaient souffert, réclamaient contre la dépossession dont ils étaient menacés, avait ordonné qu'un maître des requêtes et un docteur en théologie se transportassent sur les lieux,

l'exposé d'Aubery : « Mais ont esté plusieurs fois esprouvez des tourments, pilleries « et exactions que l'on leur a faitz, dont ils ont enduré infinis maulx, entr'autres « par un inquisiteur de la foy en Provence, nommé frère Jean de Roma, qui menoit « avec luy gens de force comme un capitaine, alloit par les maisons et villages, « rompant huys et coffres, emportant or, argent et meubles, confisquoit, condam- « noit en amendes, faisoit compositions secretes, tant par luy que par gens interpo- « sez, tant qu'il en a pour grande multitude, portoit avec luy des botines plaines de « gresse qu'il chaussoit aux pouvres gens, puis mettoit le feu dessoubz et leur faisoit « brusler les piedz; cependant les frappoit et les tiroit par les cheveux, s'ilz ne di- « soient ce qu'il voulloit. Bref, il étoit inquisiteur, accusateur, juge et partie, tan- « qu'il en a faict mourir les uns, aucuns mutilez, les autres mis à pouveté. » Dans leur supplique adressée au parlement d'Aix, le 18 avril 1541, les habitants de Mérindol avaient déjà dénoncé les actes de ce moine, qui agissait sans ordre du roi.

[1] On lit dans le même plaidoyer : « Ils s'excusent des tesmoignages et faulses accu- « sations qu'ils disent avoir esté faictz contre eux, disent qu'ilz ne sont héréticques, « ne seditieux, ne tiennent la doctrine de Valdo, ni de Luther, sont humbles et obeis- « sans subjects du roy, pretz à obéir à la cour. » — La confession de foi que les habitants de Cabrières avaient remise au vice-légat, et qu'examina Sadolet, démontrait leur hétérodoxie; ils la remirent en toute simplicité, et le doux évêque de Carpentras en usa avec sa tolérance accoutumée.

afin de s'enquérir de la manière de vivre des plaignants. Informé de la décision royale, le parlement de Provence, ou plutôt ceux qui le dominaient, à savoir les présidents d'Oppède et de La Fonds et quelques autres, recoururent aux mêmes moyens qui leur avaient déjà réussi pour faire approuver par François Ier les rigueurs déployées contre les Vaudois. Ils représentèrent les habitants de Mérindol et des bourgades voisines comme continuant à prêcher leurs erreurs, étant en armes, tenant de grandes assemblées, forçant les villes et les châteaux, arrachant de prison les criminels et se rebellant contre la justice. Ils allaient jusqu'à prétendre que ces Vaudois étaient en mesure de mettre sur pied une armée de 16,000 hommes, qu'ils favorisaient le parti de l'empereur et avaient formé le dessein de s'emparer de Marseille, quoique aucune nouvelle information n'eût été faite à ce sujet.

Les remontrances de la cour d'Aix atteignirent leur but : le roi revint sur sa décision, et, dès le commencement de l'année 1545, des lettres étaient délivrées qui autorisaient l'exécution, demeurée en suspens, du terrible arrêt. Toutefois, comme on redoutait que les Vaudois, informés de cette nouvelle, ne se missent sur la défensive, on tint les lettres secrètes et l'on prépara en silence l'invasion des malheureux villages; puis tout à coup, le 12 avril, dimanche de la Quasimodo, le président d'Oppède assembla le parlement, notifia les lettres, et fit requérir par le procureur général Guillaume Guérin leur exécution. Selon ce réquisitoire, le roi autorisait la destruction du village de Mérindol, prononcée par la cour, le 18 novembre 1540. Cependant, ainsi qu'il est observé dans les lettres patentes de Henri II, le contenu des lettres royaux de son père n'était pas à beaucoup près aussi explicite; elles mentionnaient seulement en termes généraux les arrêts rendus contre les Vaudois, révoquaient les lettres d'évocation et ordonnaient, sans spécification particulière, la punition des individus qui seraient reconnus coupables d'hérésie, enjoignant au gouverneur du pays ou à son lieutenant de prêter main-forte à la justice. Or, en l'absence d'Adhémar, comte de Grignan, qui avait été envoyé à la diète de Worms, le baron d'Oppède prétendait avoir qualité pour le remplacer. C'est à ce titre qu'il se chargea de l'affreuse mission dont il s'est acquitté avec une si sauvage cruauté.

Quand on lit le récit des horreurs commises à Mérindol et à Cabrières, horreurs rappelées tant dans les lettres patentes de Henri II que dans le plaidoyer d'Aubery, on reconnaît qu'afin d'exciter les soldats, le président d'Oppède, qui paraît avoir été aussi poussé par des sentiments d'animosité personnelle, continua son système de faux

rapports sur l'attitude des sectaires[1], quoique ceux-ci s'attendissent si peu alors à être attaqués qu'ils n'opposèrent aucune défense. Je ne m'étendrai pas sur ce récit que l'historien J. de Thou a donné d'une manière à peu près complète[2]. Je ne suivrai pas village par village la marche malfaisante de la petite armée coalisée du parlement d'Aix et du vice-légat, assouvissant sa rage sur des créatures sans défense. Les fureurs de la soldatesque et la férocité de ceux qui la conduisaient nous montrent de quelle haine implacable les catholiques provençaux étaient animés contre les Vaudois. Bien que ces derniers ne pussent, par leur nombre et leur genre de vie, inspirer de craintes sérieuses à leurs voisins, la divergence de croyance suffisait pour les constituer à l'état d'ennemis. C'est sous la pression du fanatisme local, aux incitations duquel il inclinait déjà à céder, que le gouvernement royal laissa faire cette boucherie. Ainsi, par les causes qui l'ont amené, le massacre de Mérindol et de Cabrières n'est pas sans une certaine analogie avec la Saint-Barthélemy, dont il apparaît comme le significatif et lointain avant-coureur.

[1] On lit dans les lettres patentes de Henri II au 17 mars 1549:

« Furent commis Mᵉ Francois de La Fonds, second président, Honoré de Tri« butiis, et Bernard de Badet conseillers avec lesquelz se transporta le dict sieur Jean « Maynier, président comme lieutenant de nostre feu père, pour donner ainsy qui « soit la main forte à justice, seullement et en ce qu'en seroit besoing et mena « gens et artillerie lesquelz sans tenir le chemin de Mérindol allèrent à Cadenet, « auquel lieu ledict Maynier tint conseil en sa quallité de lieutenant de nostre feu « père, et sur ce qu'ilz disoient qu'on leur avoit rapporté qu'il y avoit grand nom« bre des ditz habitans en armes, qu'ilz avoient faict un bastion et sans autrement « en enquérir conclurent qu'ilz les yroient assaillir et rompre le bastion et les tuer « s'ilz ne les revauquoient et s'ils ne s'enfuyoient, que leurs maisons seroient bruslée « distribuant aux capitaines plusieurs villages pour estre bruslez et consequemment « pillez; combien que de ce ne fust faicte aucune mention au prétendu arrest qu'ilz « disoient exécuter et qu'à iceluy donner les dictz habitans ny en général, ny en « particulier n'eussent jamais esté appellez. » — [2] J. de Thou est loin d'avoir rapporté cependant tous les actes de cruauté qui furent commis ainsi, et, en parlant de ce qui se passa au village de Mus, il ne dit rien du massacre qu'on y fit de vingt-cinq femmes et enfants qui s'étaient réfugiés dans une caverne. Mormoiron, capitaine du vice-légat, fit tirer dans cette caverne des coups d'arquebuse, et, comme ces infortunés n'y demeuraient pas moins blottis, il fit mettre le feu à l'entrée, et femmes et enfants périrent brûlés ou étouffés. On reprocha vivement cette atrocité et plusieurs autres à d'Oppède, qui y avait assisté; il se borna à dire que M. de Grignan, dont il était le lieutenant, avait reçu l'ordre du roi de prêter main-forte aux troupes du vice-légat. Il soutint n'y avoir pas pris part et se fit un mérite d'avoir empêché le pillage de Cavaillon, que demandaient les soldats piémontais. Le nombre de femmes livrées aux derniers outrages, dans le sac des vingt-deux villages mis à feu et à sang, est considérable; le chiffre total des victimes dépassa trois mille.

L'examen attentif des faits se rattachant à l'événement qui déshonora la fin du règne de François Ier peut donc jeter quelque jour sur ceux qui, vingt-sept ans plus tard, préparèrent le massacre du 24 août. Voilà pourquoi j'ai jugé à propos de m'y arrêter.

L'acquittement scandaleux du baron d'Oppède et de ses complices dans le procès en appel de 1551, la relaxation du baron de La Garde[1], si gravement compromis dans cette affaire, ne sauraient être imputés à François Ier, qui paraît, au lit de mort, avoir eu des remords ou au moins des regrets pour ces inhumaines exécutions. L'historien Jacques de Thou, en position d'avoir été bien informé, explique cet acquittement par la circonstance que les Vaudois ne trouvaient plus dans le duc de Guise un protecteur intéressé. Le comte de Grignan lui avait en effet cédé la terre qu'il convoitait. Toute querelle avait cessé entre les deux seigneurs. Assurément ce fait exerça une notable influence sur la décision du parlement de Paris; mais il est à noter qu'en même temps les dispositions du gouvernement avaient changé. Les progrès du protestantisme décidaient le roi à redoubler de sévérité envers l'hérésie, et, cette même année 1551 (27 juin), paraissait le trop fâmeux édit de Châteaubriant, que M. H. White qualifie à bon droit de sanguinaire. On dut craindre que la condamnation du président d'Oppède ne fût une arme mise aux mains des protestants, qu'elle ne justifiât les plaintes que ceux-ci faisaient déjà entendre contre les mesures qui leur étaient appliquées; on redoutait au moins, comme le montrent les paroles d'Aubery, de porter atteinte à la mémoire et à la bonne renommée du feu roi. Mais, comme il était impossible de laisser impunies les cruautés les plus atroces, des violences qui dépassaient toute mesure et dans lesquelles, comme cela s'était pratiqué dès avant 1545, hérétiques et orthodoxes n'avaient pas été distingués[2], Guillaume Guérin servit de bouc émissaire et paya pour les autres coupables.

M. H. White donne à penser que le motif de la condamnation de Guérin ne fut pas tiré des circonstances odieuses qui avaient accompagné l'exécution de l'arrêt du parlement d'Aix, mais uniquement du préjudice causé aux sujets de Mme de Cental et du dommage souffert par ses biens;

[1] Le baron de La Garde vint, à la demande de La Fonds, qui s'était rendu près de lui à Marseille, prêter main-forte à l'exécution de l'édit. — [2] Dès l'année 1544, on avait continué à exercer des sévices et des rigueurs sur des Vaudois qui avaient abjuré; le parlement d'Aix en avait condamné plusieurs aux galères à perpétuité ou à temps; d'autres, malgré cette abjuration, avaient été renvoyés devant les officialités, qui prononcèrent contre eux la peine des galères ou de l'emprisonnement, et de la confiscation de biens.

c'est aller trop loin. Guérin, accusé de concussion, fut réellement condamné pour avoir outre-passé les rigueurs permises. On lui reprochait, entre autres iniquités, le supplice d'un jeune homme contre lequel ne s'élevait aucune charge et que le président d'Oppède avait, à son dire, voulu simplement envoyer en prison. Si l'un des principaux motifs de la sentence rendue contre cet avocat fut en effet tiré de la plainte de M^me^ de Cental, c'est que cette dame avait représenté au baron d'Oppède que ses paysans n'étaient pas hérétiques et ne suivaient pas les erreurs des Vaudois [1]. En réalité plusieurs avaient partagé leurs croyances, mais ils y avaient renoncé, ou du moins avaient feint d'y renoncer. Ils devaient donc être comptés parmi les *bons chrétiens* [2] que le procès mentionne comme ayant été, dans le massacre, confondus avec les coupables. Cette circonstance fut jugée une des plus aggravantes et on la fit retomber sur Guérin.

En général le reproche fait à d'Oppède, à La Fonds son assesseur et à ses gens, fut moins d'avoir usé de violence et de cruautés envers les Vaudois, condamnés par la Cour, que de les avoir exercées contre des personnes qui n'avaient pas été mises en cause, n'avaient été ni appelées ni entendues, notamment contre les habitants des villages autres que Mérindol que ne mentionnait pas l'arrêt en vertu duquel avait eu lieu l'exécution.

L'élargissement du baron de La Garde pouvait au reste indiquer au parlement de Paris les intentions du monarque [3]. Évidemment on ne voulait pas donner de suite sérieuse à une affaire depuis longtemps pendante. Cet élargissement fut prononcé, le 16 février 1551, par le roi en son conseil privé, auquel assistaient les cardinaux de Lorraine et de Châtillon, le connétable de Montmorency, le maréchal de Saint-André, le garde des sceaux. On trouva le général des galères suffisamment puni par la détention préventive assez prolongée [4] qu'il avait subie; on avait

[1] On lit dans les lettres patentes de 1549 :

« Feurent aussy distribués au capitaine Poucq plusieurs villages appartenans « à la dame de Cental, laquelle l'advertist et aussy le dict Maynier que ses sub- « jectz estoient bons laboureurs et bons chrestiens et non de la secte vaudoise, « les priant de ne leur faire tort, offrant de les faire ester et obeyr à justice. » — [2] M^me^ de Cental avait envoyé au capitaine de La Garde le rôle de ses paysans qu'elle déclarait *bons chrétiens* : cependant ce gentilhomme n'en incendia pas moins quatre villages de ses terres; aussi l'arrêt qui renvoya La Garde absous fit-il réserve des indemnités que ladite dame pouvait lui réclamer. — [3] Cependant, lors du procès jugé en septembre, le baron de La Garde fut encore appelé; son avocat Danquechin demanda et obtint qu'il fut mis hors de cause. — [4] Le procès du baron de

d'ailleurs besoin de ses services[1], et ceux qui donnaient leur approbation à l'élargissement de ce gentilhomme ne virent pas de mauvais œil le zèle, même excessif, apporté par lui à la répression de l'hérésie, puisqu'on s'apprêtait à user encore de violence. L'arrêt du conseil privé du 16 février 1551 prépara ainsi l'acquittement des présidents d'Oppède et de La Fonds. En blâmant les excès de la soldatesque, on n'en consacra pas moins le principe de l'extirpation radicale de l'hérésie. La voie était donc définitivement ouverte à une guerre sans merci contre les protestants, voie qui devait aboutir à la Saint-Barthélemy, comme M. H. White le montre au chapitre II de son ouvrage. J'y reviendrai dans un prochain article.

Alfred MAURY.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Des principales collections d'inscriptions grecques publiées depuis un demi-siècle, et particulièrement du Corpus inscriptionum græcarum. *Auctoritate et impensis Academiæ litterarum regiæ Borussicæ, ed. Aug. Boeckh, J. Franz, Ad. Kirchhoff, Berolini, 1825-1859, 4 volumes in-folio.*

PREMIER ARTICLE.

On a beaucoup discuté, surtout en Allemagne, depuis un siècle, sur le nom qu'il convient de donner à l'étude et à l'interprétation des inscriptions, et sur la place que cette science doit occuper dans l'ensemble des travaux qui ont pour objet l'histoire des peuples anciens[2].

La Garde, jugé par une commission extraordinaire, dura quatre années. — [1] C'est ce même baron de La Garde qui avait commandé en 1553 une escadre française dans la Manche et occupé l'île de Wight. L'arrêt du 16 février 1551 le qualifie de Antoine Escalin des Esmars, seigneur et baron de La Garde, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, lieutenant général sur la mer du Ponant. Il était connu sous le sobriquet de capitaine Polin. — [2] Voir, sur ce sujet, la préface de M. Boeckh en tête du *Corpus inscriptionum græcarum.*

Il nous semble peu utile de nous arrêter ici à de telles discussions; la *méthodologie*, comme on l'appelle volontiers chez nos voisins, a ses avantages sans doute dans les cours comme dans les livres, mais elle tourne facilement à un formalisme stérile. Qu'il nous suffise de constater par deux observations préliminaires le caractère et l'importance des monuments compris sous le titre d'*épigraphie*, titre un peu vague, mais que l'usage a consacré en le déterminant.

Toute écriture gravée ou moulée sur une matière dure et d'un poids considérable, sur une matière autre que le papier, est proprement une *inscription* ou *épigraphe*, selon le sens primitif de ce dernier mot. Partout où le papier, avec quelque substance qu'on le fabrique, devient plus commun et moins coûteux, l'usage des inscriptions devient plus rare, et la découverte de l'imprimerie le réduit à n'être guère qu'une sorte de luxe monumental. En Égypte, où l'invention du papier de papyrus remonte au moins à trente siècles avant l'ère chrétienne, l'écriture continue néanmoins de couvrir les monuments, parce que cette écriture, à moitié idéographique, est, en même temps, un signe des pensées et des souvenirs que l'on veut perpétuer, et un ornement destiné à charmer les yeux, une vraie peinture. Dans les pays où l'écriture simplement alphabétique, comme chez les peuples de l'Occident, n'a rien des charmes de la peinture, une fois qu'elle a trouvé dans le papier un véhicule commode, elle n'a plus guère, sur les monuments, qu'un rôle de consécration officielle. Mais ce rôle des inscriptions sur la pierre ou le métal est important encore, et il l'est à double titre. D'abord, le texte n'est, d'ordinaire, gravé ainsi que pour durer à toujours sous cette forme authentique; et, en effet, la pierre et le métal inscrits, quand ils parviennent jusqu'à nous, nous apportent, sans l'intermédiaire d'aucune copie, le texte original que la main du graveur y a déposé comme sous la dictée des événements. De plus, comme, en général, le papier dure peu, fût-ce même le parchemin, l'histoire écrite dans les livres chez les peuples anciens ne nous est parvenue que fort incomplète. Le bronze, et surtout la pierre, moins altérable, moins facile à transformer que le bronze, nous ont donc transmis des milliers de pages qui complètent utilement les témoignages déposés jadis dans les livres. Pour nous borner aux peuples vraiment classiques, les soixante ou quatre-vingt mille inscriptions recueillies jusqu'à présent dans les pays latins, les douze ou quinze mille inscriptions retrouvées sur le sol grec, forment le plus riche ensemble de documents propres à nous faire connaître la vie publique et la vie privée de nos ancêtres européens. Chose remarquable, les inscriptions grecques, bien que moins nombreuses, offrent une proportion

plus considérable de pièces vraiment importantes pour l'histoire, et cela, parce que les Grecs ont moins souvent que les Romains préféré le bronze au marbre pour l'inscription des actes authentiques. Sur dix plaques de métal, neuf peut-être ont péri, soit sous la terre et par l'action corrosive de l'humidité, soit parce que l'industrie ignorante et la cupidité les ont fondues pour en employer la matière à d'autres usages; au contraire, la plaque ou le bloc de pierre, même déplacés, même brisés pour servir à la construction d'un édifice, ne se transforment pas, ne s'altèrent pas toujours au point qu'il n'y reste rien du texte que jadis on y avait gravé.

Ces simples remarques suffisent à montrer ce que vaut l'épigraphie en général, ce que nous promet, en particulier, l'épigraphie grecque.

La science de l'épigraphie grecque n'a pourtant pris qu'assez tard la place qu'elle mérite d'occuper dans une encyclopédie de l'antiquité. Au milieu même du XVIII^e^ siècle, lorsque le Français J. F. Séguier entreprenait sa patiente statistique de l'épigraphie classique, qui contient environ cinquante mille articles pour les inscriptions latines, il n'existait aucun recueil spécial d'inscriptions grecques, et Séguier n'en pouvait guère relever plus de deux mille[1], soit dans les collections mixtes, comme celles de Gruter et de Muratori, soit dans les livres des érudits sur diverses parties des antiquités de la Grèce, comme sont, par exemple, les dissertations de Van Dale et de Corsini[2]. Toutefois ces livres s'étaient assez multipliés, ainsi que les découvertes des antiquaires et des voyageurs sur le sol de la Grèce, pour que, dès le début du XIX^e^ siècle, on songeât à réunir en un seul corps tant de documents épars. C'est l'Académie de Berlin qui eut, en 1815, l'honneur d'une telle pensée, d'une telle entreprise, et elle en confia l'exécution au philologue le plus capable assurément de répondre à sa confiance, M. Aug. Boeckh, déjà célèbre par plusieurs excellents travaux sur diverses parties de la littérature grecque, par un bel ouvrage sur l'*Économie politique des Athéniens* (1^re^ édition, 1817; 2^e^ édition, 1851; livre traduit en français par Laligant, en 1828), et par une grande édition de Pindare (1811-1821, en trois volumes in-4°), édition restée classique par l'ensemble, sinon par le détail, de sa riche doctrine. Après douze années de labeurs assi-

[1] Je regrette de ne pouvoir donner ce chiffre que de mémoire et approximativement; mais la table alphabétique des inscriptions grecques qui fait partie des papiers de Séguier, à la Bibliothèque nationale, n'y peut être, en ce moment, consultée : elle fait partie des trésors qu'on a dû placer spécialement à l'abri des chances du bombardement. — [2] Amsterdam, 1702, in-4°, et Florence, 1749, in-fol.; 1752, in-4°.

dus, où contribuèrent, pour assembler, pour épurer par la critique tant de matériaux, presque tous les hellénistes de l'Europe savante, le premier fascicule du *Corpus inscriptionum græcarum* parut en 1828, et il fut suivi, à des intervalles inégaux, par cinq autres qui, en 1843, complétaient deux volumes. Une préface, ou plutôt une introduction, à la fois bibliographique et dogmatique, ouvre le premier volume; des dissertations préliminaires sur les principales classes d'inscriptions rangées, avant tout, par ordre géographique, puis, pour les villes où les monuments abondent, par ordre de matière, une discussion approfondie sur les inscriptions fausses ou suspectes, comme sont la plupart de celles que l'on doit (le mot n'est que trop vrai) à Michel Fourmont, la reproduction, fixée par un examen sévère, de près de quatre mille textes, avec un commentaire habilement et justement proportionné à leur importance, forment de ces deux volumes un véritable modèle en son genre. Quelques personnes ont cru alors que cette publication était prématurée et qu'il n'était pas temps encore de réunir en un livre tant de pièces jusque-là éparses, souvent inédites, et dont le nombre s'augmentait chaque jour par suite des découvertes accomplies, presque sans relâche, en divers lieux du monde ancien[1]. A cela M. Boeckh répondait, déjà en 1827, que l'ouvrage ne serait jamais commencé, si, pour le faire, il fallait attendre la fin des recherches et des découvertes heureuses de l'archéologie. La science de l'épigraphie grecque ne pouvait se constituer que par un premier effort pour en rassembler, en coordonner, en utiliser les éléments; et ce premier effort devait, au contraire, fixer les méthodes, et diriger, pour l'avenir, le zèle d'autres explorateurs et d'autres critiques; c'est ce qui arriva, comme il le pensait. Pendant que se succédaient les fascicules du *Corpus*, la Grèce renaissait à la liberté et reprenait un goût chaque jour plus vif à l'exploration de ses monuments antiques. En 1837, se fondait, à Athènes, une *Éphéméride archéologique*, qui, à travers bien des difficultés et avec quelques interruptions, s'est continuée jusqu'en 1870, recueillant et publiant, au fur et à mesure des découvertes, plus de cinq mille inscriptions. De 1842 à 1855, un Grec, disciple intelligent et laborieux de Boeckh, M. Rangabé, dans ses *Antiquités helléniques*, en publiait environ deux mille cinq cents, presque toutes accompagnées d'un commentaire et d'une traduction en français. Plus près de nous, un recueil rédigé en grec, le *Philistor*, dont quatre volumes ont paru de 1861 à 1863, livrait au

[1] Le savant G. Hermann s'est surtout fait remarquer par cette injuste hostilité contre les travaux épigraphiques de son illustre contemporain.

public un grand nombre d'inscriptions récemment découvertes, et dont plusieurs sont d'importance capitale.

De 1834 à 1845, M. L. Ross publiait trois fascicules d'inscriptions inédites recueillies dans ses voyages à travers la Grèce continentale et insulaire[1]. Après avoir, en 1823, jeté, on peut le dire, les bases d'une science nouvelle dans ses *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte sous la domination des Grecs et Romains, tirées des inscriptions grecques et latines relatives à la chronologie, à l'état des arts, aux usages civils et religieux de ce pays*, M. Letronne donnait, en 1833, son ingénieux mémoire *sur la Statue vocale de Memnon, considérée dans ses rapports avec l'Égypte et avec la Grèce*[2]; en 1842 et en 1848 paraissaient les deux premiers volumes de son *Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Égypte*, véritable chef-d'œuvre de critique pénétrante et féconde. Dans la même période, la *Commission* dite *de Morée* mettait au jour, avec d'abondants commentaires de M. Philippe Le Bas, quelques centaines d'inscriptions recueillies par l'expédition française en Grèce. Pendant que la France s'associait si honorablement au mouvement d'études provoqué par l'Allemagne, M. Boeckh ajoutait à son grand recueil toute une série d'inscriptions relatives à la marine des Athéniens, récemment découvertes au Pirée, et il en faisait la matière d'un juste volume qui, sous le titre de *Seewesen der Athener* (Berlin, 1840), forme le troisième de sa seconde édition de l'*Économie politique des Athéniens*. Ses prévisions étaient donc largement réalisées : le *Corpus inscriptionum græcarum* avait, par une influence plus ou moins directe, suscité une foule de travaux sur le même sujet, si bien que le zèle même du savant éditeur s'en trouvait comme embarrassé. Aussi, après l'achèvement de son second volume, M. Boeckh, sans cesse distrait par d'autres devoirs académiques et universitaires, entraîné vers d'autres recherches, comme celles qui nous ont valu ses deux volumes sur la métrologie et la chronologie[3], voulut se décharger sur un de ses élèves et collaborateurs du soin de continuer l'œuvre épigraphique entreprise sous le patronage de l'Académie de Berlin : ce collaborateur, comme désigné d'avance par l'estime des juges compétents, fut M. J. Franz, qui avait,

[1] 1er fascicule publié à Nauplie, en 1834; 2e fascicule, à Athènes, en 1842; 3e et dernier, à Berlin, en 1845. — [2] Je ne parle pas de plusieurs mémoires plus spéciaux publiés par M. Letronne, dans le *Journal des Savants*, dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions, dans la *Revue archéologique*, etc. On en trouvera le catalogue complet à la suite de la Notice de M. Walckenaer sur ce savant académicien (1850). — [3] *Metrologische Untersuchungen über Gewichte, Münzfüsse und Masse des Alterthums in ihrem Zusammenhange.* Berlin, 1838, in-8°; *Manetho und die*

en 1841, publié, sous le titre d'*Elementa epigraphices Græcæ*, un excellent manuel, marquant même à quelques égards un progrès sur la science telle que la présentent les deux premiers volumes du *Corpus*. C'est ainsi que M. J. Franz donna, de 1845 à 1853, les quatre fascicules composant le tome III^{e} du *Corpus*, et qui renferment les inscriptions de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe occidentale : long travail dû, presque sans exception à ses soins personnels et dans lequel M. Boeckh n'a eu qu'une très-faible part, constatée d'ailleurs avec un religieux scrupule dans la préface de son continuateur. Le volume se termine par des *Addenda et corrigenda*, qui en forment une portion notable (p. 1051 à 1271), grâce aux publications nombreuses dont l'épigraphie grecque s'était enrichie dans l'intervalle de dix ans environ qui sépare la rédaction du premier et du dernier fascicule de ce volume. Le second tome des *Inscriptions de l'Égypte* par M. Letronne, publié en 1848, avait à lui seul fourni d'importantes additions et corrections dont le *Corpus* devait s'enrichir. Quant à la matière comprise dans les deux premiers volumes, il fallait, en 1853, renoncer à la mettre au courant des publications récentes; les découvertes avaient été trop nombreuses, trop variées, pour qu'il fût possible de les rattacher, comme un simple supplément, aux sections correspondantes du recueil : elles suffisaient à la matière d'un volume. On réservait donc pour le IV^{e} tome les inscriptions grecques de provenance inconnue, l'ensemble des inscriptions dites *amphoriques*, ou marques de fabrique empreintes sur des milliers de manches provenant des ateliers de Rhodes, de Thasos et de Cnide; les inscriptions céramiques, c'est-à-dire tracées au pinceau sur les vases de l'ancienne Grèce, de la Cyrénaïque et de l'Italie grecque; les inscriptions gravées sur des objets d'art, des pierres précieuses, des ustensiles divers ; enfin, les inscriptions chrétiennes. On réservait de même le traité de paléographie, *Commentatio palæographica*, qu'il était prudent, en effet, de ne pas rédiger avant l'achèvement de l'œuvre, et dont M. Franz avait donné une esquisse en tête de ses *Elementa epigraphices Græcæ*. L'habile critique essayait seulement, dans sa préface, un premier classement des marques amphoriques. Il suivait d'ailleurs fidèlement la méthode géographique adoptée, dès l'origine, par l'Académie de Berlin, pour la distribution générale des textes; puis, selon l'exemple donné par M. Boeckh,

Hundssternperiode, ein Beitrag zur Geschichte der Pharaonen. Berlin, 1845, in-8°; *Epigraphisch-chronologische Studien, zweiter Beitrag zur Geschichte der Mondcyclen der Hellenen.* Leipzig, 1856, in-8°, etc.

l'ordre des matières et celui des dates dans les inscriptions, comme celles de l'Égypte, qui sont assez nombreuses pour admettre ce classement secondaire. Il s'abstenait de faire reproduire par le dessin les œuvres d'art qui portent des inscriptions, pensant avec raison qu'un recueil épigraphique ne doit pas se confondre avec un livre d'archéologie, et il ne s'écartait de cette réserve que pour quelques monuments d'élite, comme les *Tables Iliaques* (n° 6125 et suivants) et la mosaïque dite de Palestrine (n° 6131), dont le dessin est à peu près nécessaire pour comprendre les textes destinés par le graveur ancien à en expliquer les figures.

Un autre usage, constamment suivi par les éditeurs du *Corpus inscriptionum græcarum* et, en général, par les éditeurs allemands de textes épigraphiques, est de publier ces textes sans les accompagner d'une traduction. Pour notre part, nous ne pouvons que blâmer cette réserve trop prudente. Sans doute, le plus grand nombre des inscriptions grecques, ne contenant que des noms propres ou des formules courtes, banales et faciles à comprendre, n'ont pas besoin d'être traduites soit en latin, soit dans la langue de l'éditeur moderne; mais, pour tous les textes de quelque étendue, comme les actes officiels, les contrats de vente, les lettres, les longues formules de dédicaces honorifiques, etc., le lecteur se passe difficilement de ce secours. L'éditeur lui-même, en renonçant à traduire, s'expose à laisser sans explication bien des traits et des passages obscurs. L'école des épigraphistes français, depuis l'abbé Belley et l'abbé Barthélemy jusqu'à M. Letronne et à M. Le Bas, pratique avec raison la méthode contraire. En Grèce, M. Rangabé, dans ses *Antiquités helléniques*, a bien fait de suivre, à cet égard, l'exemple de M. Letronne plutôt que celui de M. Boeckh, et je regrette que M. H. Waddington, le dévoué continuateur des travaux épigraphiques de M. Le Bas, ait reculé devant l'obligation que s'était imposée ce laborieux antiquaire dans les publications épigraphiques que, malheureusement, il a laissées interrompues. Il a pu craindre d'allonger ainsi outre mesure un livre déjà volumineux; qui sait si, au contraire, il ne l'eût pas abrégé? Une traduction fidèle et précise dispense de bien des notes explicatives. En tout cas, elle a l'avantage de mettre facilement au service du lecteur qui n'est pas érudit de profession ce que j'appellerais volontiers la substance utile de ces vieux documents. Le plus simple curieux parcourt avec plaisir les *Antiquités helléniques* et les *Inscriptions de l'Égypte*, sauf à s'arrêter sur les documents qui demandent une étude spéciale et qui méritent cette peine. Le *Corpus inscriptionum græcarum* n'a pas ce genre d'attrait facile qu'on aurait pu

lui assurer sans lui rien ôter de sa sérieuse valeur; la partie épigraphique du *Voyage archéologique* de M. Le Bas ne l'a pas non plus, sauf quelques rares exceptions.

Au reste, même simplifiée par l'omission que je regrette, la tâche des éditeurs du *Corpus* était immense, et à M. Franz non plus il ne fut pas donné d'y mettre la dernière main. Il avait fini le troisième tome et préparé en partie le quatrième, quand une mort prématurée vint le surprendre. L'Académie de Berlin confia sa succession à M. Ernest Curtius, élève du grand Ottfried Müller, voyageur, antiquaire et helléniste des mieux préparés à la recueillir[1]; mais, appelé bientôt à une chaire dans l'Université de Gœttingue, M. Curtius dut renoncer à l'honneur du travail qui lui était confié. M. Ad. Kirchhoff en hérita, sous la condition de hâter l'achèvement du recueil en réduisant le travail au strict nécessaire, pour que l'Académie pût, après un demi-siècle, consacrer la clòture du *Corpus* par la publication des tables si justement et si longtemps attendues. Mais ce vœu même des hauts patrons de l'entreprise n'est pas encore accompli, et, à vrai dire, le quatrième tome de la collection commencée par Boeckh, et continuée par Franz, ne répond pas dignement aux trois précédents. D'abord, M. Kirchhoff, quoique philologue et critique de la meilleure école, n'était pas encore l'épigraphiste qu'il est devenu depuis. Il n'avait pas publié ses excellents mémoires sur quelques chapitres de l'épigraphie athénienne et sur l'histoire de l'alphabet grec, mémoires qui le placent aujourd'hui à côté des maîtres de la science[2]. C'est, à ce qu'il semble, en classant, en complétant, en corrigeant quelquefois les matériaux réunis par Franz pour les inscriptions de provenance incertaine, pour les inscriptions chrétiennes, etc., qu'il s'est formé à l'art difficile dont il s'était jusque-là peu occupé. M. Boeckh, qui vivait encore (il est mort en 1867, à Berlin), s'intéressait toujours à l'œuvre de ses continuateurs et les éclairait au besoin de sa critique et de son vaste savoir. Par un sentiment de modestie qui lui fait honneur, M. Kirchhoff a conservé des manuscrits de Franz tout ce qui pouvait être utilement livré à l'impression, et surtout une très-solide introduction à l'étude des vases peints, considérés au point de vue épigraphique. Pour améliorer les autres chapitres, comme celui des monuments métrologiques et celui

[1] Voir surtout les *Anecdota Delphica*. Berolini, 1843, in-4°, et les *Inscriptiones græcæ nuper repertæ duodecim*. Berolini, 1843, in-8°. — [2] *Ueber die Chronologie der Attischen Volksbeschlüsse für Methone*, 1862; *Bemerkungen zu den Urkunden der Schatzmeister der anderen Götter* (ταμίαι τῶν ἄλλων θεῶν), 1864, dans les Mémoires de l'Académie de Berlin.

des inscriptions gravées sur pierres précieuses, il s'est aussi adressé aux juges les plus compétents en chaque matière. Forcé de travailler un peu trop vite, il a fait du moins ce que lui permettaient les conditions d'une telle tâche.

Les inscriptions de provenance douteuse et les inscriptions chrétiennes sont la partie du recueil qui laisse le plus à désirer. Cela est naturel pour les premières, parce qu'elles sont comme le résidu d'une immense collection de matériaux inégalement élaborés par la critique, et parce que bien des documents de ce genre restent obscurs ou dénués de tout intérêt tant qu'on n'en connaît pas la provenance. Cela est naturel pour les inscriptions chrétiennes, parce que, réparties sur un espace de dix-sept siècles (on n'a pas craint de descendre jusqu'à la prise de Constantinople), souvent peu instructives pour l'histoire de siècles plus voisins de nous, pour lesquels abondent les témoignages des historiens, conçues souvent et d'assez bonne heure en un fort mauvais langage, écrites par des mains de graveurs très-inhabiles et défigurées par mainte faute d'orthographe, elles offrent à la curiosité des érudits un sujet peu attrayant. Aussi ne s'est-il pas, jusqu'ici, rencontré, comme pour les inscriptions chrétiennes de l'Italie, un de Rossi, et, pour celles de France, un É. Le Blant, qui prît en main la tâche de les ranger et de les interpréter méthodiquement, d'en constituer la science, si je puis ainsi dire. Une soixantaine de ces textes s'étaient même, par erreur, glissés dans les trois premiers tomes du *Corpus*[1], ce qui prouve qu'on n'avait pas alors d'indices bien sûrs pour en déterminer le caractère. M. Kirchhoff n'a donc guère fait plus pour les inscriptions chrétiennes que résumer les travaux antérieurs; c'est de quoi je puis témoigner particulièrement en ce qui concerne les tessons ou *ostraka*, d'origine égyptienne, que j'avais publiés naguère dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions[2]. Il en est de même pour la célèbre inscription métrique d'Autun, l'un des plus anciens aujourd'hui et des plus précieux monuments que nous possédions pour l'histoire de la liturgie chrétienne, et qui, à ce double titre, est devenu, dès sa réapparition, l'objet de travaux approfondis[3].

Le quatrième volume du *Corpus inscriptionum græcarum* devait, on l'a vu plus haut, avoir pour compléments un traité spécial de l'écriture grecque épigraphique et des tables. Le traité paléographique, rédigé en

[1] M. Kirchhoff en donne un relevé dans la préface du tome IV du *Corpus*. — [2] Tome XXI, 1^{re} partie, 1857, morceau qu'on trouvera réimprimé avec quelques améliorations dans mes *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie*. Paris, 1863, in-8°; dans le *Corpus*, n. 9060-9063. — [3] *Corpus*, n. 9890.

langue allemande, a paru en 1864, mais sous le format in-4°, dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin*, et M. Ad. Kirchhoff l'a réimprimé sous le format in-8°, en 1867, avec quelques améliorations, sous le titre d'*Études pour l'histoire de l'alphabet grec*, titre dont la modestie est en même temps fort sensée; car les éléments d'une telle histoire se sont tellement multipliés depuis cinquante ans, et ils se ramifient, si je puis ainsi parler, d'une façon si complexe, en se rattachant à l'histoire générale de l'écriture alphabétique, qu'il y a là, aujourd'hui, toute une science. En 1855, l'Académie des inscriptions proposa sur ce sujet une question qui ne reçut qu'après avoir été plusieurs fois remise au concours une solution satisfaisante, et ce fut un jeune savant français, M. François Lenormant, qui obtint le prix par un mémoire en deux gros volumes, en ce moment sous presse à l'Imprimerie nationale, et dont un extrait seulement a été publié, en 1867, dans la *Revue archéologique*. Les seuls éléments grecs de ce grand problème sont déjà nombreux et variés : il y a la paléographie numismatique, jadis esquissée par l'abbé Barthelemy dans un de ses meilleurs mémoires au *Recueil de l'Académie des inscriptions*[1]; il y a la paléographie des manuscrits sur papyrus, sur parchemin et sur papier, qui est le principal et presque l'unique sujet du grand ouvrage de Montfaucon[2], et que le professeur Constantin Tischendorf, le plus grand connaisseur de l'Europe savante, avec M. Emm. Miller, en fait de manuscrits grecs, se propose de traiter à fond dans un ouvrage où seront résumées toutes les acquisitions de la science depuis cent cinquante ans; enfin, il y a la paléographie des inscriptions, celle que les différents éditeurs du *Corpus inscriptionum græcarum* ont successivement développée, qui s'éclaire aussi par l'étude des formes archaïques de l'alphabet latin[3], et que M. Ad. Kirchhoff expose, avec toute la précision désirable, dans son mémoire déjà cité. Aussi, à part quelques additions que réclament des découvertes toutes

[1] Tome XXIV. Tous les Mémoires de Barthélemy insérés dans ce recueil auraient bien mérité d'être réimprimés en un volume, à la suite des Œuvres diverses de l'auteur. — [2] *Parisiis e typographia regia*, 1708. Les *Anecdota sacra et profana*, Lipsiæ, 1861, in-4°, de M. Const. Tischendorf, avec les trente-cinq planches qu'ils renferment, peuvent être considérés comme le spécimen d'une nouvelle Paléographie depuis longtemps promise par ce savant. Le manuel récent de M. W. Wattenbach, *Anleitung zur grieschischen Palæographie*, Leipzig, 1867, avec un atlas de douze spécimens paléographiques et un texte explicatif, laisse, sous tous les rapports, beaucoup à désirer. — [3] Voir surtout la partie du *Corpus inscriptionum latinarum* confiée aux soins de M. Fr. Ritschl : *Priscæ latinitatis monumenta epigraphica ad archetyporum fidem exemplis lithographis repræsentata*. Berolini, 1862, in-folio, avec les *Supplementa*, in-4°, publiés à Bonn en 1862 et années suivantes.

récentes[1], on peut dire que les épigraphistes éditeurs du *Corpus* se trouvent avoir rempli maintenant la promesse faite, dès le début, par M. Boeckh, et depuis si longtemps ajournée.

Il n'en est pas de même pour les tables. Nous n'avons là-dessus, à l'heure qu'il est, aucun renseignement formel, et nos lecteurs comprennent qu'il est fort difficile de s'en procurer dans l'état actuel de nos relations avec l'Allemagne. Du moins, nous croyons savoir que les académiciens berlinois, considérant l'étendue et l'importance des additions et corrections que réclame aujourd'hui l'ensemble du *Corpus* pour être mis au courant de la science, renoncent à en rédiger les tables et songeraient plus volontiers à préparer une nouvelle édition de l'ouvrage: nous regretterions beaucoup une telle décision. Parmi les tables qui sont le complément nécessaire de ces grands recueils de documents il y en a surtout une qu'il eût été nécessaire de publier avec le dernier fascicule d'inscriptions: c'est l'index par ordre alphabétique des lieux auxquels appartiennent les dix mille inscriptions du *Corpus*. On a suivi, pour classer tous ces textes, et l'on a fort bien fait, l'ordre géographique, de manière que chaque inscription se trouve rapportée au lieu où elle a été découverte; mais, d'abord, pour beaucoup de localités obscures, il faut souvent recourir à quelque dictionnaire de géographie ancienne avant de chercher dans le *Corpus* les inscriptions qu'elles ont fournies au recueil; telle est, par exemple, la petite ville de Gambrium, en Troade, où l'on n'a retrouvé jusqu'ici qu'une inscription, mais fort précieuse, car c'est un règlement somptuaire sur le deuil[2]. En outre, bon nombre de textes intéressent d'autres villes que celles où on les a trouvés. Par exemple, l'inscription reproduite au n. 5885, sous la rubrique de Rome, appartient, en réalité, à la ville asiatique de Mopsueste. Mais voici une cause plus fréquente de déplacement. Quand une cité grecque décerne des honneurs à quelque citoyen d'une autre ville, le décret, ordinairement gravé en deux ou même en trois exemplaires, a pu se conserver pour nous tantôt dans le municipe d'où émane le décret, tantôt dans la patrie du personnage en l'honneur de qui le décret est porté et qui en avait reçu officiellement une copie sur marbre; quelquefois aussi, comme pour les traités de paix, chaque partie intéressée possédait un exemplaire authentique de la pièce officielle, et, en outre, un exemplaire en était déposé, pour plus de sûreté encore, dans quelque édifice religieux. C'est ainsi que la ville de Téos, à elle seule, nous a

[1] Voir une addition fournie par M. Kirchhoff lui-même, dans le *Monatsbericht* de l'Académie de Berlin, 1870, p. 51 et suiv. — [2] *Corpus*, n. 3562.

conservé, dans ses ruines, une trentaine de décrets consacrant l'immunité ou *asylie* de son sanctuaire de Bacchus, et ces décrets émanent de villes crétoises et d'autres pays plus éloignés encore de la côte ionienne[1]; or ils sont tous réunis chez M. Boeckh, comme chez M. Le Bas, qui nous en fournit une transcription plus correcte et plus complète, dans le chapitre des inscriptions teiennes. On voit par là quels inconvénients entraîne la méthode géographique scrupuleusement appliquée. Ces inconvénients seraient corrigés par le moyen d'une table spéciale, qui devait être la première de toutes celles que l'on attend, et qui, fût-elle provisoirement la seule, rendrait beaucoup de services aux amateurs de recherches épigraphiques. L'observation qui précède s'applique également au *Voyage archéologique* de M. Phil. Le Bas, et, à plus forte raison, aux *Antiquités helléniques* de M. Rangabé, sans ôter rien, d'ailleurs, au solide mérite qui les recommande. J'y insiste d'autant plus volontiers que si, en la généralisant, quelque studieux philologue dressait, par ordre alphabétique, une table de toutes les localités anciennes où l'on a retrouvé des inscriptions grecques, avec indication des ouvrages où ces inscriptions ont été publiées, cette table serait, dans l'état actuel de la science, un des plus précieux instruments de travail que l'on pût fournir aux hellénistes et aux historiens.

Une dernière observation nous reste à faire sur l'ensemble des travaux qui ont pour objet les inscriptions grecques : c'est que, pour ces monuments, la critique, grâce à Dieu, ne se voit pas souvent arrêtée, comme pour les inscriptions latines, par le devoir de démasquer des fraudes. La langue et les antiquités grecques sont, en somme, un genre de savoir moins commun que la langue latine et les antiquités romaines. Aussi les faussaires latinistes, en épigraphie, ont-ils été plus nombreux et plus féconds; le grand nombre de leurs fraudes avait même produit, au XVIII^e siècle, une réaction de scepticisme, que représente à son plus haut degré l'*Ars critica lapidaria* du célèbre Maffei. Mais que sont les vingt cinq ou trente inscriptions apocryphes de Michel Fourmont, dont M. Boeckh a victorieusement démontré la fausseté? que sont les rares exemples du même genre épars dans divers recueils[2], à côté des cen-

[1] *Corpus*, n. 3046 et suivants; Le Bas, *Voyage archéologique*, V, Inscriptions, n. [illegible] et suivants. On trouvera d'autres exemples de ces déplacements aux n. 3352, [illegible] et [illegible] du *Corpus*; dans le *Voyage archéologique* de Le Bas, partie II, n. [illegible], etc. — [2] Les origines chrétiennes sont le terrain où s'est peut-être le plus exercée cette malsaine industrie; voir, par exemple, l'inscription de Malte, dont M. Boeckh démontra la fausseté, en 1832, dans un programme de l'Université de Berlin, et qui ne tendait à rien moins qu'à établir, pour ces premiers siècles de

taines et peut-être des milliers d'inscriptions latines dues au génie inventif des antiquaires, surtout des antiquaires italiens du XVI[e] siècle? Dans cette partie de son travail comme dans les autres, M. Boeckh s'est montré un véritable maître [1]. Non-seulement il a établi avec clarté le fait de fabrication moderne, quand il y avait lieu, mais il en a distingué avec grand soin certain cas où, comme pour la célèbre inscription de Sigée, le faux archaïsme remonte à l'antiquité même [2]. L'antiquité, en effet, a eu ses faussaires, ou simplement ses amateurs de textes archaïques, qui composaient et faisaient graver de fausses inscriptions pour orner leurs musées domestiques. Quelquefois aussi il nous est parvenu d'un texte très-ancien une copie lapidaire plus récente [3] : en pareil cas, le désaccord de l'écriture avec l'orthographe et la grammaire a pu, mais sans raison, jeter quelque doute sur l'authenticité de l'original. Au reste, quoique ces problèmes délicats s'imposent moins souvent aux éditeurs d'inscriptions grecques qu'aux éditeurs d'inscriptions latines, la tâche des premiers reste encore laborieuse; elle exige de plus les ressources d'un riche savoir et les dons d'une heureuse sagacité.

Après avoir ainsi exposé l'histoire sommaire et apprécié la méthode des principaux recueils d'épigraphie grecque, nous voudrions les considérer successivement à deux principaux points de vue : 1° celui de la langue et de la littérature, car il y a là aussi d'utiles suppléments à nos connaissances actuelles; 2° celui des mœurs et des institutions de l'ancienne Grèce.

Un premier caractère, tout extérieur et pourtant digne d'attention, qui signale l'épigraphie grecque comparée à l'épigraphie latine, est

notre ère, l'existence d'une secte pseudo-chrétienne, poussant le communisme jusqu'à la communauté des femmes. — [1] Franz, *Elementa ep. gr.*, p. 84, en note, l'atteste par cette remarquable observation, que plusieurs des inscriptions de Fourmont, reconnues pour authentiques par Boeckh, ont été, en effet, retrouvées sur les lieux par des voyageurs plus récents; que, pour les autres, la critique de l'habile épigraphiste n'a reçu encore aucun démenti par suite des découvertes récentes. — [2] Voir, par exemple, l'inscription en vers élégiaques qu'une fausse tradition attribuait à Hercule, dans l'ouvrage pseudo-aristotélique des *Récits merveilleux*, c. 133 (ou 145, édit. Beckmann), et, pour l'inscription de Sigée, les n. 8 du *Corpus* (avec les *Addenda* du tome I, p. 869) et n. 32 des *Elementa* de Franz. Cf les n. 456 et 1759 du *Corpus*. — [3] Exemples : dans le *Corpus*, n. 170, 1050, 1051 et 2655. On sait que tel est aussi le caractère de la célèbre inscription latine dite *de la colonne rostrale* : nous n'en possédons qu'une copie de beaucoup postérieure aux victoires navales de Duilius.

l'extrême simplicité de l'exécution. De bonne heure, les Romains, que l'on n'est pas habitué pourtant à voir précéder les Grecs en tout ce qui tient à l'art et au goût, ont mis une certaine recherche d'élégance dans la gravure de leurs inscriptions, surtout de celles qui décorent les monuments d'architecture ou la base des statues. Les graveurs [1] grecs se sont assez tard attachés à ce genre d'effet, et en cela ils semblent avoir suivi l'exemple des Romains. Les deux écoles de graveurs, si l'on peut employer ce mot pour un métier si modeste, commencent par de grossiers essais [2]; leur écriture se régularise peu à peu. Mais, tandis que le graveur latin chercha bientôt à varier les dimensions et la disposition des lettres, le grec, en général et durant toute la période classique, ne songea qu'à la netteté du trait. Longtemps il écrivit, comme les bœufs tracent un sillon (*βουστροφηδόν*), alternativement de la droite à la gauche et de la gauche à la droite [3]; plus longtemps encore il écrivit sans séparer les mots par des intervalles sensibles, et, quand il employa des signes de séparation (ce sont d'ordinaire deux ou trois points en ligne verticale), ces signes n'avaient pas la valeur d'une véritable ponctuation. L'écriture attique pratique dès une haute antiquité, et jusque vers le milieu du IVe siècle avant notre ère, l'usage de graver sur chaque ligne un nombre égal de lettres et de les ranger avec la même rigueur dans le sens vertical que dans le sens horizontal (*στοιχηδόν*) [4]. Cela donne à ces pages lapidaires un aspect fort régulier; mais cela en rend

[1] A vrai dire, le nom spécial de ce métier chez les Grecs et les Romains manque jusqu'ici dans nos lexiques; il manque surtout à notre langue. Ce devait être, en grec, *γλυφεύς*, et en latin, *sculptor*, comme l'indique une inscription bilingue, et, d'ailleurs, fort incorrecte, de Palerme (Orelli. *Inscr. lat.* n. 4222; *Corpus Inscr. græc.* n. 5354. Cf. Letronne, *Inscr. de l'Égypte*, n. 18). Les mots latins *lapicida*, proprement « tailleur de pierres » (quelquefois francisé en *lapicide*), et *marmorarius*, « marbrier » (*μαρμαράριος*, *Corpus*, n. 1107), ont un sens trop vague. *Quadratarius*, employé une fois pour « graveur d'inscriptions » par Sidoine Apollinaire (*Epist.* III, 12), n'est guère facile à naturaliser en français. — [2] Voir, par exemple, les premiers numéros du *Corpus*, et les inscriptions archaïques de Théra, découvertes par M. de Prokesch, publiées par M. Boeckh dans les Mémoires de l'Académie de Berlin, en 1836, reproduites avec des observations nouvelles par M. Franz dans ses *Elementa epigraphices græcæ*. — [3] L'exemple le plus remarquable de ce genre d'écriture est assurément l'inscription rapportée de Gortyne, en Crète, par M. Thenon, et qui paraît contenir (car le déchiffrement en est resté jusqu'ici imparfait) un règlement ou une loi sur les successions (*Revue archéologique* de 1863). — [4] Exemple dans la belle stèle du musée du Louvre dont l'abbé Barthélemy publia le texte en 1792 (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, tome XLIV) et qui forme un des documents principaux reproduits dans l'*Économie politique des Athéniens* de M. Boeckh.

pour nous la lecture assez pénible, car les mots se trouvent souvent coupés, à la fin des lignes, de la façon la plus bizarre et sans aucun souci de leur organisme grammatical. On s'étonne que des pièces constituant de véritables affiches, destinées à être lues par tous les passants[1], le fussent assez facilement pour qu'on se soit avisé si tard d'y introduire les divisions et les distinctions qui nous semblent aujourd'hui si nécessaires. L'habitude, apparemment, rendait les Athéniens peu sensibles à cet étrange défaut. C'est aux Romains que nous devons surtout l'exemple d'une meilleure méthode : on peut s'en convaincre en comparant, parmi les chefs-d'œuvre de l'imprimerie des Alde, les textes latins et les textes grecs, et surtout la forme des majuscules dans chacune de ces deux séries. Il est facile d'y reconnaître l'heureuse et prédominante influence d'une imitation des beaux types de l'épigraphie latine.

L'alphabet ou plutôt les alphabets employés par les graveurs d'inscriptions grecques offrent le sujet d'études et d'observations plus intéressantes encore. Je dis *les alphabets*, car ce pluriel résume le progrès considérable que nous avons fait depuis un demi-siècle dans la connaissance des écritures grecques. De même que l'idiome primitif des Hellènes s'est diversifié selon les divisions mêmes de ce petit peuple sur les parties du sol asiatique ou du sol européen auxquelles il a donné son nom; de même, l'alphabet dit *cadméen* ou l'alphabet sémitique primitif, répandu par les Phéniciens sur toutes les côtes de la Méditerranée, y a pris des formes et des développements si divers, que, sans compter les variétés latine, osque, ombrienne, étrusque et ibérienne, on trouve, dans la Grèce seulement, plus de vingt alphabets différant entre eux, avec un fonds commun, par le nombre et la figure des caractères, ce qui donne aux inscriptions doriennes, attiques, éoliennes, etc., autant de physionomies particulières, images assez fidèles de la diversité des dialectes parlés par les divers membres de la famille hellénique; indices souvent obcurs, il est vrai, mais toujours précieux, de la diversité de prononciation que devait offrir, selon les pays, ce riche et harmonieux langage. On voit ainsi les Grecs s'essayer à noter de leur mieux par l'écriture les nuances locales et les changements successifs de l'harmonie dont ils étaient si fiers, qu'ils allaient jusqu'à vouloir montrer, dans leurs

[1] La recommandation « de placer les stèles dans le lieu le plus en vue, » *στῆσαι ἐν ἐπιφανεστάτῳ τόπῳ*, est fréquente à la fin des actes officiels. (Voy. Franz, *Elementa ep. gr.* p. 315.) Au reste, il est juste d'observer que, même chez nous, les personnes illettrées réunissent volontiers, soit en lisant, soit en écrivant, les mots que la grammaire nous enseigne à séparer.

écoles, que leur langue était réellement celle des dieux de l'Olympe[1]. On voit, en même temps, combien est vaine la tentative, si souvent répétée jusqu'à nos jours, de retrouver *la vraie prononciation* du grec ancien, quand il y a eu dans l'antiquité tant de façons de prononcer le grec, tant de façons de l'écrire. Comment se fait-il, par exemple, que, avant l'introduction du Ψ, les Attiques représentent toujours par ΦΣ, jamais par ΠΣ ou par ΒΣ, le son double de cette lettre? que ΒΣ ne se soit, jusqu'ici, rencontré sur aucun texte; que ΠΣ ne se trouve que sur des textes d'origine dorienne[2]? Quel était au juste le son de l'aspiration éolienne appelée *digamma*, F, et celui de l'aspiration plus forte H, répondant à l'esprit rude de notre orthographe usuelle? Quand et comment s'est effacé, dans l'usage, le son de l'iota que nous disons *souscrit*, que les Grecs *adscrivaient* régulièrement jusqu'aux temps voisins de l'ère chrétienne, et qu'ils finirent par négliger absolument dans leur écriture épigraphique? Voilà bien des problèmes délicats, pour lesquels l'épigraphie apporte des éléments de solution nouveaux, sinon toujours décisifs; et ces éléments n'intéressent pas seulement la grammaire grecque, mais encore la grammaire comparée des langues indo-européennes. Si l'orthographe archaïque des Grecs et des Romains, si, en général, les alphabets divers employés chez les peuples Aryens eussent été mieux connus de Fr. Bopp quand il écrivait sa *Grammaire comparative* des idiomes de cette famille, nul doute que ses fines analyses de phonétique n'y eussent gagné un surcroît de précision et de rigueur que les disciples de ce maître ont seuls pu atteindre, grâce aux travaux des épigraphistes et des paléographes.

Nous avons tenu à montrer l'étroite connexité de ces divers problèmes et l'appui que se prêtent aujourd'hui des études trop longtemps isolées l'une de l'autre : un durable honneur s'attachera certainement au nom de M. Boeckh, pour avoir, en fidèle continuateur de Fr. A. Wolf, compris l'antiquité comme un large ensemble de faits et de doctrines dont les parties sont vraiment inséparables et doivent s'éclairer mutuellement. A vrai dire, c'est là l'esprit même de l'ancienne critique française, si bien représenté dès le XVIII^e siècle par Fréret dans l'Académie des inscriptions : nous pouvons rendre cet hommage à notre pays sans faire tort aux travaux de nos voisins.

[1] On en a le témoignage formel dans une page du traité de Philodème *Περὶ τῆς τῶν θεῶν εὐστοχουμένης διαγωγῆς*, col. 14, au tome VI des *Volumina herculanensia*. — [2] Franz, *Elementa ep. gr.* p. 19-21, et 127. Cf. *Corpus*, n. 3740, et le nom *Ξενοκλῆς* écrit ΚΣΕΝΟΚLΕΣ sur un vase de la Collection Durand, n. 67.

Si des alphabets nous passons aux dialectes, l'importance des grands recueils d'épigraphie ne nous paraîtra pas moins considérable.

Les documents littéraires ne nous font bien connaître que trois dialectes: le dorien, l'ionien et l'attique; encore, des deux premiers ne nous font-ils connaître qu'une forme tout artificielle, la forme qu'avait adoptée et perfectionnée telle ou telle école d'écrivains. Par exemple, le dorien de Pindare est propre surtout à la poésie patriotique et religieuse, et c'est à ce titre qu'on le retrouve peu modifié dans les chœurs des tragiques d'Athènes. L'ionien d'Hérodote est, sauf une ou deux exceptions, la langue de tous les *logographes*, c'est-à-dire de la plus ancienne école des historiens grecs. Un peu plus rapproché du dialecte attique, dans les écrits qui portent le nom d'Hippocrate, il est, là aussi, et il reste longtemps le dialecte préféré des médecins. Les grammairiens grecs qui ont traité des dialectes, ceux, du moins, dont les ouvrages sont parvenus jusqu'à nous, ne connaissent guère que les formes littéraires de *l'hellénisme*, et ils tiennent volontiers pour primitive cette commode répartition des dialectes de la langue en trois ou quatre variétés qui répondent au partage du sol grec entre les trois fils d'Hellen, les fabuleux Ion, Dorus et Eolus (le dialecte attique n'étant qu'une forme secondaire de l'ionien). C'est à peine s'ils nous signalent, dans Épicharme, un dorien particulier à la Sicile; dans Corinne, un éolien particulier à la Béotie et fort différent de celui qu'employait Sappho à Lesbos. Les inscriptions seules nous font voir combien de dialectes obscurs vivaient, à côté des dialectes littéraires, dans une région inférieure de l'hellénisme. Au commencement de ce siècle, un savant grec, Kodrikas, retrouvait encore sur le sol de sa patrie treize principales variétés dialectiques[1]. L'ancienne Grèce en avait peut-être un plus grand nombre : deux sections du *Corpus* nous le font surtout comprendre, celles qui réunissent les inscriptions *éoliennes* de la Béotie et les inscriptions *doriennes* de la Crète. D'abord l'éolisme des Béotiens, celui que Corinne employait dans ses vers, n'est point du tout le dorien de Pindare: ce dernier poëte ne chantait donc pas en sa propre langue les dieux et les héros, pas plus qu'Hérodote n'écrivait le dorien, dialecte usuel de sa patrie, Halicarnasse; chacun d'eux s'était librement choisi, avait librement enrichi un langage approprié aux sujets qu'il voulait traiter. Le recueil des inscriptions béotiennes, complété, amélioré bientôt par la diligence de M. Keil[2], nous permet aujourd'hui de mieux

[1] *Observations sur l'opinion de quelques hellénistes touchant le grec moderne.* Paris, an XII, in-8°. — [2] *Sylloge inscriptionum Bœoticarum.* Lipsiæ, 1847, in-4°.

saisir dans leur ensemble et dans leur diversité les dialectes réunis sous le nom commun d'*éolien*. De même en Crète, dans la Crète « aux cent « villes, » celui de tous les pays grecs où régna, on pourrait presque dire où sévit le plus l'étroit patriotisme des petits municipes, les dialectes, quoique tous doriens, reflètent, en quelque mesure, ces divisions municipales. Les inscriptions seules ont permis à M. Boeckh de traiter spécialement du dialecte ou des dialectes crétois. Si, après ses Introductions à ces deux parties du Recueil, on étudie les deux traités de M. H. L. Ahrens, *De dialecto æolica* (1839) et *De dialecto dorica* (1843), on a l'idée d'un bien grand progrès accompli dans ces études par les travaux des épigraphistes [1] et qu'a certainement accéléré mainte découverte postérieure à cette dernière date.

Quelques exemples particuliers le font mieux ressortir encore.

L'inscription éolo-dorienne d'Olympie, contenant un traité entre Élis et Héréa [2], les traités plus étendus entre Œanthéa et Chaléion, entre la Locride Hypocnémidienne et Naupacte [3], qui ont été retrouvés plus récemment, l'inscription crétoise de Gortyne que je rappelais plus haut, l'inscription argolique communiquée en 1860 par M. Rangabé à l'Académie des inscriptions [4], confirmant le témoignage des rares textes béotiens et mégariens contenus dans les comédies d'Aristophane, font voir à quelles profondes dissemblances allait la diversité des dialectes : elle allait parfois jusqu'à rendre pour nous presque méconnaissable, à première vue, le caractère hellénique d'un texte que l'analyse grammaticale rattache pourtant, avec peine, mais avec sûreté, à sa vraie famille. Or ce phénomène se présente encore dans le grec moderne. Il y a dans la Morée un obscur dialecte, le tzaconien, que des conditions particulières semblaient devoir protéger plus qu'aucun autre contre les altérations qui viennent du dehors, et pourtant un texte en tzaconien paraît, tout d'abord, étranger au fond de la langue hellénique : on dirait quelque patois vraiment barbare. Mais, à force de patience, on a pu

[1] Il est regrettable que nous n'ayons pas les mêmes ressources pour le dialecte ionien. Malheureusement nous avons peu d'inscriptions des villes ioniennes où le dialecte local ne se confonde pas déjà plus ou moins avec le dialecte attique. — [2] Boissonade, dans le *Classical journal*, XX, p. 285; *Corpus*, n. 11; Franz, *Elementa ep. gr.* n. 24. — [3] Le premier publié en 1854, le second, en 1869, tous deux par un savant grec M. J. N. Œconomidès, qui a déjà mis un zèle fort méritoire à en éclaircir les principales difficultés. Le premier a été, depuis, l'objet d'un travail important de M. Ross (Leipzig, 1854); le second, de quelques observations utiles de M. G. Curtius, *Studien zur griechischen and lateinischen Grammatik*, t. II, p. II, p. 440 et suiv. — [4] Tome VI des Mémoires présentés par divers savants étrangers (1863).

ressaisir, au moins sur les points principaux, le fil qui le relie à cette antique origine[1]. C'est donc sur le sol même d'un si petit canton que le dialecte de ses habitants s'est transformé par une sorte de végétation séculaire, et qu'il s'est de plus en plus éloigné des dialectes voisins. L'histoire des langues néo-latines nous présente des exemples analogues, et ces analogies relèvent singulièrement la valeur des observations recueillies dans ces derniers temps sur les dialectes grecs.

En général, et pour toutes les parties comme pour tous les âges de la langue grecque, l'épigraphie a fourni, et peut fournir encore aux lexiques des additions nombreuses et variées : tantôt c'est un dérivé qui vient s'ajouter au mot simple jusqu'ici seul connu; tantôt c'est une forme grammaticalement intermédiaire entre deux autres, que l'on pouvait admettre par conjecture, mais que l'on aime à voir attestée par un exemple authentique. Quelquefois un mot fourni par les anciens lexiques, mais dont la leçon était douteuse, se trouve confirmé ainsi par l'autorité des marbres. Certaines séries de mots, comme ceux qui expriment des fonctions publiques, s'augmentent d'une foule de synonymes dont chacun représente une nuance particulière ou un caractère nouveau pour nous de l'idée principale[2].

Ces observations d'ailleurs (le moment m'est opportun pour le remarquer) doivent surtout leur importance à l'exacte leçon des textes, et les méthodes, à cet égard, se sont fort perfectionnées. Chose étrange et pourtant vraie, il n'y a guère plus de trente ans que l'on a songé à relever les textes épigraphiques au moyen d'empreintes prises sur l'original avec du papier mouillé : ce procédé si simple, d'une pratique presque toujours sûre, permet de constater avec la dernière précision l'état du texte, les degrés de mutilation, les fautes de la gravure primitive (car les graveurs, eux aussi, sont des copistes, et, comme tels, sujets à l'erreur), et devant les étranges nouveautés que certains monuments nous apportent, il est le seul moyen qui, surtout pour un voyageur, unisse à la sûreté du relèvement une honnête promptitude. Quand les marbres sont à notre disposition, le long des murs d'un musée, un antiquaire habile et attentif les peut relever et collationner sans peine et sans beaucoup de chances d'erreur : les récents catalogues de nos musées européens[3] nous ont, en cela, rendu de grands services par la diligence

[1] C'est le sujet d'une thèse fort ingénieuse du regretté G. Deville, ancien membre de l'École française d'Athènes, mort à Paris en 1869. — [2] Nous avons étudié spécialement une de ces séries de mots dans un mémoire lu, en 1870, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et inséré aux *Comptes rendus* de ses séances, août 1870. — [3] Voir, entre autres, les catalogues de la collection épigraphique de Leyde par

des conservateurs de ces trésors. Mais autre et bien plus difficile est la tâche des voyageurs comme Ph. Le Bas, comme MM. Foucart et Wescher, comme M. Waddington, comme M. Emm. Miller, qui avaient à copier par centaines, quelquefois par milliers, des textes épigraphiques, à travers les fatigues et quelquefois les périls d'une exploration dans des pays pestilentiels, parmi des populations demi-barbares[1].

Athènes, qui est, à elle seule, comme un musée central des antiquités grecques, regorge (ce n'est pas trop dire) d'inscriptions qu'elle ne sait plus où abriter, où ranger, tant elles abondent chaque jour par le progrès de fouilles heureuses : ces inscriptions, toujours soumises à l'examen attentif des hellénistes, nous aident à fixer avec précision l'orthographe du dialecte attique selon ses différents âges[2], l'altération considérable qu'il subit dès les temps macédoniens, les progrès de ce dialecte sans couleur et sans élégance que depuis ce temps, surtout depuis l'invasion romaine en Grèce, on a désigné sous le nom de *dialecte commun*, et dont la littérature grecque nous offre un exemple dans la grécité de l'historien Polybe, comme déjà l'avait bien vu notre vieil érudit Claude Saumaise[3]. Un autre degré d'altération se marque par l'intrusion de nombreux mots latins, en particulier dans le style administratif et officiel : πάτρων, au génitif πάτρωνος, grâce à l'identité de sa racine avec celle du latin *patronus*, est un des premiers de ces intrus (*Corpus*, n. 1878, 2215, 3609, 3622, etc.), que suivront bientôt d'autres; κουράτωρ (*Corpus*, n. 3577, 5898, etc.), *curator;* τίτλος (*Corpus*, n. 3998; Ross, n. 316), *titulus;* κῆνσος (*Corpus*, n. 3751), *census;* ἄκτα (*Corpus*, n. 2927), *acta*, et ses dérivés ἀκτουάριος (n. 4004) ou ἀκτουάρις (Le Bas, *Voyage arch.* V, n. 2037); mais, ce qui altérait plus gravement l'hellénisme, des dérivés comme πατρωνεύω (*Corpus*, n. 1695), κουρατορεύω (*Corpus*, n. 2930 et 5884); des composés hybrides comme ὁροπραιπόσιτος, « le préposé à la garde des frontières » (*Corpus*, n. 1086. Cf. Le Bas, V, n. 1202, qui nous offre un exemple de πραιπόσιτος, *præpositus*), et tant d'autres qu'il est inutile d'énumérer ici. Au premier

M. Janssen (1842, in-4°); des inscriptions grecques du Louvre par M. Froehner (1865, in-12); du Musée de Toulouse par M. Roschach (1868, in-8°). — [1] Comme témoignage des nombreuses difficultés que font naître les mauvaises copies acceptées et corrigées sans contrôle, voir les notes de M. Waddington sur le recueil de Bailie, Inscriptions de Le Bas, V, n. 1300, 1311, 1316, 1320, 1340, 1371, 1383, 1421. — [2] Le premier essai méthodique en ce genre me paraît être celui de M. N. Wecklein, *Curæ epigraphicæ ad grammaticam græcam et poetas scenicos pertinentes.* Lipsiæ, 1869, in-8°. — [3] Dans sa pédantesque, mais très-savante controverse avec Heinsius et Schook : *De lingua Hellenistica* (v. surtout livre II, c. 1), et

siècle de notre ère, Quintilien[1] signale ces emprunts du grec à la langue latine; il serait intéressant d'en étudier, mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici, le caractère grammatical, et d'en suivre, siècle par siècle, le rapide accroissement[2].

Le rapprochement du grec et du latin nous conduit à signaler les inscriptions bilingues, qui sont en assez grand nombre dans nos recueils (par exemple, *Corpus*, n. 4452, 5408, 5474, 5495, 5649, 5705, etc.). Quelquefois le grec y sert à interpréter un texte conçu en une langue moins connue, comme c'est le cas pour certaines inscriptions de la Syrie et pour le monument gréco-phénicien de Malte (*Corpus*, n. 5753). Mais, en dehors même de ce cas, malheureusement assez rare, la seule juxtaposition des langues grecque et latine, dans les pays où il est fréquent, montre assez bien en quelles relations y vivaient les deux races hellénique et romaine. Enfin la proportion des inscriptions grecques par rapport aux latines en Gaule, en Espagne, en Germanie, nous sert à déterminer avec une certaine exactitude en quelle faible mesure l'action de l'hellénisme avait pénétré dans ces divers pays.

A un autre point de vue, plus spécialement littéraire, les inscriptions attiques nous intéressent par comparaison avec celles des îles de l'archipel et du continent asiatique. Au temps de Périclès et de Philippe, elles se distinguent par une sévère sobriété d'expression, et quelque chose de ce mérite se perpétue jusqu'au siècle des Ptolémées et de la domination romaine. Mais alors le goût de l'emphase, l'abondance stérile et déclamatoire du style, ce qu'on appelait dans l'antiquité, ce que Cicéron et Quintilien blâment si souvent sous le nom de goût *asiatique*, se répand dans les actes nombreux des autorités municipales. Athènes elle-même se laisse atteindre par cette corruption, contre laquelle proteste l'*atticisme* toujours défendu avec plus ou moins de succès, en théorie par les grammairiens puristes, comme Phrynichus; en pratique, par quelques écrivains et quelques esprits délicats, comme Lucien. Les pages con-

Funus linguæ hellenisticæ, 1643. — [1] *Inst. orat.* I, 5, § 58 : « Confessis quoque græcis utimur verbis, ubi nostra desunt, sicut illi a nobis nonnunquam mutuantur. » Cf. une observation piquante que fait, en sens inverse, Lucien, dans son petit traité *De la manière d'écrire l'histoire*, ch. xv. — [2] Le premier, que je sache, un Grec érudit, M. E. Sophoclis, a essayé un recensement chronologique des inscriptions grecques, à ce point de vue particulier de l'histoire de la langue, dans son *Introduction*, en anglais, à un glossaire de la basse grécité inséré au tome VIII (1860), nouvelle série, des Mémoires de l'Académie américaine de Cambridge et Boston. La méthodique et utile compilation de Wannowski, *Antiquitates romanæ e græcis fontibus explicatæ* (Kœnigsberg, 1846), aurait pu s'enrichir beaucoup par le dépouillement des recueils épigraphiques.

servées sur les marbres de la Grèce insulaire sont aujourd'hui presque les seuls documents authentiques à l'aide desquels nous puissions apprécier les défauts de l'école d'Asie et les reproches que lui prodiguent les critiques fidèles aux traditions classiques du langage et de l'éloquence[1].

La poésie a également sa place, et une place considérable, sur les marbres de l'ancienne Grèce. L'*épigramme*, *ἐπίγραμμα*, ou texte en vers gravé sur la pierre d'un monument (car c'est le sens primitif et général de ce mot dans l'antiquité) semble même une des formes les plus anciennes de l'*ἐπιγραφή*. On trouve de simples vers, puis des distiques parmi les monuments archaïques que, par une juste exception à la méthode géographique, M. Boeckh a réunis dans la première section de son recueil. Ces petites compositions, d'une simplicité d'abord un peu rude, s'étendent avec le temps à plusieurs distiques, sans dégénérer jusqu'à une abondance inconciliable avec les conditions mêmes de la gravure monumentale, au moins dans les siècles antérieurs à l'ère chrétienne. Grâce à l'heureuse souplesse de la langue grecque, le poëte épigrammatique excelle à exprimer en peu de mots, quelquefois avec un merveilleux relief, tantôt l'idée d'une dédicace ou profane ou religieuse, tantôt les sentiments d'un adieu funèbre. Aussi les Grecs ont eu de bonne heure la vanité bien naturelle de rassembler en des recueils spéciaux ces petits chefs-d'œuvre de leur poésie lapidaire[2], et ils forment deux ou trois chapitres de cette *Anthologie grecque* qui fait aujourd'hui le charme de tant d'esprits délicats. Déjà les éditions modernes de l'*Anthologie* se sont enrichies de 400 pièces environ par le dépouillement des recueils épigraphiques. L'édition Boissonade, dont nous attendons avec impatience le second volume, confié aux soins de M. Delzons, pourra certainement doubler le nombre de ces morceaux. Toutes les variétés de la force, de la grâce et de l'élégance, s'y déploient avec une merveilleuse richesse; et plusieurs écrivains illustres, comme Simonide[3], comptent parmi leurs meilleurs titres à l'admiration de la

[1] Voir, entre autres exemples de cette verbeuse éloquence, dans le *Corpus*, les n. 2347 (à Syros), 2835 (à Ténos, en l'honneur d'un citoyen romain nommé Aufidius Bassus). — [2] M. Franz réunit les titres de plusieurs ouvrages de ce genre, aujourd'hui perdus, dans le c. II de son Introduction aux *Elementa epigraphices græcæ*. — [3] Exemples dans le *Corpus* n. 150 et 1051. Cf. *Anthol. Pal.* VII, 251, et les fragments 84 et 95 de Simonide dans les *Poetæ lyrici* de Bergk. Les auteurs anciens (comme Pausanias, I, XLIII, § 2, et I, XXIX, § 9 et 10) ont souvent ou cité ou transcrit de telles inscriptions (Cf. le *Corpus*, n. 165 et 171), dont sur les marbres nous n'avons pas toujours les textes originaux, mais de simples copies, comme l'inscription en l'honneur d'Orrippus ou Orsippus de Mégare, *Corpus*, n. 1050; cf.

postérité quelques épigrammes gravées sur des monuments publics ou particuliers, en souvenir d'événements contemporains. Là aussi on peut, d'un siècle à l'autre, suivre les progrès et la décadence du goût : l'affectation et la mignardise pénètrent peu à peu dans les inscriptions métriques funéraires, comme l'emphase et la banalité des éloges dans les dédicaces et dans les épitaphes en prose. C'est un nouveau parallélisme, digne d'être noté, entre la littérature des marbres et celle des livres : des deux côtés on constate les mêmes phases de progrès et de décadence, depuis l'exquise perfection des modèles classiques jusqu'aux centons d'une versification incorrecte, en un langage demi-barbare. Deux excellents manuels, l'un de M. Welcker[1], l'autre de M. Meineke[2], offrent aux amateurs le plus heureux choix de pièces de ce genre, qui sont presque toutes, soit directement, soit indirectement, d'origine épigraphique.

Une autre classe d'inscriptions importantes pour l'histoire littéraire est celle qui renferme des διδασκαλίαι, listes ou programmes de représentations dramatiques; les catalogues *agonistiques*, ou des concours publics pour les divers exercices de l'esprit, comme il y en avait pour ceux du corps; enfin les dédicaces ou épitaphes de personnages célèbres par leurs écrits.

Les fragments de *didascalies* anciennes conservés sur les marbres sont malheureusement rares; mais ce qui en reste est plein pour nous de renseignements précieux sur les concours de comédie chez les Athéniens. Tels sont les textes qui figurent sous les n[os] 229, 230 et 231 du *Corpus*, où l'on relève les titres et les dates de plusieurs comédies perdues, appartenant à diverses périodes du drame comique, et où l'on constate le changement introduit, durant la période de la comédie *moyenne* et de la comédie *nouvelle*, dans ce que les anciens appelaient la *chorégie*, c'est-à-dire, dans ce que nous pouvons appeler l'économie des représentations : tandis que, du temps d'Aristophane, trois concurrents seulement étaient admis à faire représenter leurs pièces dans une même fête de Bacchus, plus tard, les pièces diminuant d'étendue, on en admit jusqu'à cinq à la fois. Les causes et les conséquences de ce changement seraient trop longues à développer ici.

Pausanias, I, XLIV, § 1. — [1] *Sylloge epigrammatum*, ed. 2[a], Bonnæ, 1828, in-8°. L'auteur de ce recueil ne craint pas de descendre, dans ses choix, jusqu'aux temps de la basse grécité. M. Orelli a aussi donné un choix de ces épigrammes à la suite de l'utile recueil intitulé *Delectus poetarum latinorum* (2[e] édition, Zurich, 1833, in-8°). — [2] *Delectus poetarum Anthologiæ græcæ, cum adnotatione critica*. Berolini, 1842, in-8°.

Les inscriptions agonistiques de la Béotie, au Ier siècle de l'ère chrétienne [1], nous offrent une remarquable variété de concours pour la musique, pour la poésie, et même pour la prose; celles de l'Asie Mineure sont peut-être plus remarquables encore à cet égard : à Téos, par exemple, sous le n. 3088 du *Corpus*, on trouve des concours de *calligraphie*, de *lecture* [2], de *peinture*, de *poésie mélique* et de *rhythmique*. Les solennités littéraires ne sont pas moins variées à Aphrodisias, en Carie, et dans la ville ionienne de Smyrne [3] : cela nous fait apprécier la vive activité, la noble émulation des esprits, même dans certaines régions qui, comme la Béotie, passaient pour assez peu favorisées des Muses; cela éclaire ainsi d'un jour nouveau quelques phases de l'hellénisme antique.

Il y a, en ce genre, toute une série de textes qui, complétant les trop rares témoignages des écrivains, permettent de retracer l'organisation et presque l'histoire des corporations d'acteurs ou *artistes dionysiaques*, depuis le temps de Démosthène jusqu'à la chute de l'empire romain. Nous possédons, au Musée du Louvre, une de ces inscriptions [4], autour de laquelle beaucoup d'autres, dans le *Corpus*, viennent se grouper [5]; elles ont fourni déjà le sujet de plusieurs dissertations [6], qui sont loin encore d'avoir épuisé l'étude d'un si important chapitre des antiquités grecques.

Parmi les dédicaces ou épitaphes que doit relever l'histoire littéraire on distingue d'abord celles qui concernent des personnages déjà connus, par exemple, Plutarque et ses descendants [7], Hérode Atticus et sa famille [8]. Ce dernier surtout, opulent et vaniteux, avait multiplié si bien les inscriptions monumentales, que ce qui en reste aujourd'hui a pu récemment fournir à l'un des jeunes antiquaires de l'École française d'Athènes, M. Vidal Lablache, la matière d'un assez long mémoire.

[1] *Corpus*, n. 1584-1585. — [2] *Ἀνάγνωσις*, ce que l'on retrouve aussi dans une inscription de Chios, au *Corpus*, n. 2214. — [3] *Corpus*, n. 2758 et 3208. Cf. 2880, 2089, 3148 (où je remarque des *ὑμνῳδοί*), et 3201 (où figurent, chose plus notable encore, des *ὑμνῳδοὶ τῆς γερουσίας*), 2715, etc. — [4] Fac-simile dans l'ouvrage de Clarac, *Inscriptions du Musée du Louvre*, planche XXXIV; texte courant, traduction française, avec notes dans le Catalogue de Frœhner, n. 67. — [5] N. 3068-3071. Cf. 3046, et surtout 2448, le Testament d'Epicteta. — [6] Grysar, *De Græcorum Tragœdia circa tempora Demosthenis* (Coloniæ, 1830, in-4°). Egger, *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie* (Paris, 1863, in-8°), p. 409. — [7] *Corpus*, n. 1627, 1628, 1713. Cf. n. 380, inscription honorifique de l'historien Herennius Dexippus, dont nous avons encore des écrits. — [8] *Corpus*, n. 989-994. Cf. 355, 382, 383, 3189, 3579, 6280 et suiv. etc. Des découvertes récentes ont beaucoup enrichi cette série de textes.

Mais beaucoup de personnages, qui ont dû jadis avoir un grand rôle dans les lettres et dans la science, ne nous sont aujourd'hui connus que par des témoignages lapidaires. Tel est le médecin Hermogène, fils de Charidémus, qui, vers le IIe siècle de l'ère chrétienne, paraît avoir justifié la théorie de Galien sur l'alliance de la médecine avec l'érudition ou même avec la philosophie [1]; car, ayant vécu soixante-dix-sept ans, il avait écrit un nombre égal de livres, parmi lesquels son épitaphe [2], quoique mutilée, cite encore les titres suivants : sur Smyrne, sur la Science ou la Sagesse d'Homère et sur la patrie de ce poëte; sur la fondation des villes d'Asie, d'Europe et des Iles; des Stadiasmes (ou *livres de poste*) à l'usage des voyageurs en Asie et en Europe; un traité des Stratagèmes, des Listes chronologiques de personnages (sans doute de personnages célèbres dans les lettres) romains et smyrnéens. En général, la profession des médecins est souvent célébrée [3], souvent mentionnée avec plus ou moins de détail sur les marbres [4]. Parmi ces mentions j'en signalerai encore une comme justement notable [5], c'est le résumé d'un décret du Sénat et du peuple de Rhodiapolis, en Asie Mineure, décret qui comble de toutes sortes d'honneurs un médecin illustre, officiellement proclamé *l'Homère de la poésie médicale* (ὃν ἀνέγραψαν ἰατρικῶν ποιημάτων Ὅμηρον εἶναι), que d'autres villes, Alexandrie, Rhodes, Athènes, et, dans cette dernière ville, l'Aréopage et la *Société*, comme nous dirions aujourd'hui, *des philosophes épicuriens* (οἱ Ἀθήνησιν Ἐπικούρειοι φιλόσοφοι) avaient comblé des distinctions les plus flatteuses [6]. Il était riche autant qu'érudit, et, entre autres générosités, il avait fait don de ses écrits en prose et en vers (συγγράμματα καὶ ποιήματα) aux diverses bibliothèques des villes qui lui témoignent ici de leur reconnaissance. De semblables traits de mœurs, notamment en ce qui concerne les bibliothèques [7], ne sont pas rares sur les monuments. Durant

[1] Ὅτι ἄριστος ἰατρὸς καὶ φιλόσοφος. Fabricius, *Bibliotheca græca*, t. V, p. 400, ed. Harles. — [2] *Corpus*, n. 3311. Cf. *Journal des Savants* de 1716; *Mémoires de Trévoux* de 1715; *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. IV, p. 665. — [3] Métrodore, comme médecin d'un roi de Syrie, *Corpus*, n. 3596 (à Ilium novum); Artorius, comme médecin d'Auguste, *Corpus*, n. 367 (à Athènes), 2283 (à Délos), 3285 (à Smyrne); etc. Le médecin mentionné n. 6197 était un ami du poëte latin Perse. — [4] *Corpus*, n. 367, 380, 1778, 1963, 6672, 6683, 6696, 6738, 6748, 6750, etc. Cf. Villoison, dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions, t. XLVII, p. 290. — [5] *Corpus*, n. 4315n et dans Le Bas, *Voyage archéol.*, Inscr. V, n. 1336, où le continuateur de Lebas, M. H. Waddington n'a eu que peu à ajouter à l'excellent commentaire de Franz sur ce document. — [6] Cf. Le Bas, V, n. 1206, et la note de M. Waddington sur les souvenirs de Platon et des platoniques conservés par les inscriptions. — [7] *Ephéméride archéol.* n. 4041; Le Bas, II, n. 845; V, n. 1618;

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a prorogé le terme de ses différents concours de 1871 aux époques suivantes :

1° Concours du prix ordinaire et du prix Bordin, au 30 juin 1871;

2° Des antiquités de la France, du prix Gobert et du prix de numismatique, au 30 avril 1871;

3° Du prix de la Fons-Mélicocq et du prix Brunet, au 31 décembre 1871.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Duban, membre de l'Académie des beaux-arts, est mort à Bordeaux le 8 octobre 1870.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AVRIL-MAI-JUIN 1871.

Histoire des Perses, d'après les auteurs orientaux, grecs et latins, et particulièrement d'après les manuscrits orientaux inédits, les monuments figurés, les médailles, les pierres gravées, etc., par le comte de Gobineau. — 2 forts volumes in-8°. Paris, 1869, chez Henri Plon, imprimeur-éditeur, rue Garancière, 10.

PREMIER ARTICLE.

Ce vaste et savant travail, déjà publié à la fin de 1869, aurait mérité d'être annoncé plus tôt aux lecteurs du *Journal des Savants*. Aussi n'aurions-nous pas attendu jusqu'aujourd'hui pour accomplir envers eux ce devoir, si, au moment où nous en étions le plus occupé, des événements terribles n'étaient venus donner un autre cours à nos réflexions.

Les deux nouveaux volumes que M. de Gobineau vient d'ajouter à ceux qu'il a déjà écrits sur l'Asie, et particulièrement sur cette partie de l'Asie où il a longtemps rempli des fonctions diplomatiques, ne renferment pas seulement l'histoire politique des Perses, mais leur histoire morale, religieuse, intellectuelle, poétique, ethnographique, légendaire, depuis le moment où ils commencent à apparaître comme une nationalité, tout au moins comme une race distincte au milieu de la grande famille Ariane, jusqu'après la mort d'Alexandre le Grand et bien au delà, jusqu'à la fin de la dynastie des Arsacides.

Mettant à profit ses connaissances des langues orientales et le long sé-

jour qu'il a fait dans le pays, l'auteur ne s'est pas borné, comme on l'a fait trop souvent avant lui, à recueillir les témoignages de l'antiquité grecque et latine, il s'est adressé principalement aux auteurs de l'Orient, et aux manuscrits plus qu'aux livres imprimés. Disons-le tout de suite, cette prédilection pour les écrivains arabes et persans, musulmans ou guèbres, ne lui a pas toujours porté bonheur. Si elle lui sert quelquefois à rectifier ou à expliquer d'une manière assez vraisemblable les récits d'Hérodote, ordinairement il n'en tire que des légendes, dont un grand nombre ne se recommande pas même par l'intérêt poétique, ordinairement répandu dans ce genre de fictions. L'historien est quelquefois obligé de tenir grand compte des légendes : c'est lorsque, étant nées avec les événements qui en font le sujet ou les ayant suivis de près, elles nous aident à les comprendre et à en mesurer la portée. Mais celles que M. de Gobineau se plaît à reproduire sont loin d'appartenir à cette catégorie. La plupart d'entre elles sont empruntées au Kousch-Nameh, une chronique fabuleuse qui ne remonte pas au delà du XIe siècle de notre ère. Celles que lui fournit le Shah-Nameh sur Alexandre le Grand ne méritaient pas davantage l'honneur d'être citées. On peut affirmer en toute confiance qu'elles ne changeront rien à l'idée qu'on s'est faite jusqu'aujourd'hui du vainqueur d'Arbèles.

De la légende à l'allégorie la distance n'est pas grande, et cette distance, M. de Gobineau n'a pas toujours craint de la franchir. Des personnages historiques, dont l'existence a toujours été universellement reconnue ou n'a été démentie par aucun fait positif, se transforment sous sa plume en abstractions, en symboles. C'est ainsi que le roi Zohak, le même selon lui que Déjocès, le fondateur d'Ecbatane, et Ninus, l'époux de Sémiramis, ne seraient que la personnification de l'esprit sémitique pénétrant par la conquête au milieu de l'Iran[1]. Zohak nous offrirait quelque chose de plus encore. Opposée à Djem-Schyd, le roi ou plutôt le type de l'Iran, la figure allégorique de l'antique race des Iraniens, « sa personnalité, dit M. de Gobineau[2], représente non-« seulement tout le mouvement militaire et conquérant de l'Assyrie à « l'époque de la conquête de l'Iran, mais encore une série entière et fort « longue de dynasties dont la tradition persane, qui en a oublié le dé-« tail, se souvient dans l'ensemble, puisqu'elle dit que Zohak a régné « mille ans moins un jour. » M. de Gobineau aurait dû éviter avec d'autant plus de soin cette manière de traiter, ou plutôt de supprimer l'histoire, qu'il la blâme avec une juste sévérité chez les écrivains parsis.

[1] Tome Ier, p. 134. — [2] *Ibid.* p. 135.

Un autre reproche qu'on peut adresser à l'œuvre de M. de Gobineau, c'est de manquer d'unité et de méthode. Elle nous offre moins un récit suivi des événements ou une histoire proprement dite qu'un recueil de mémoires historiques et de dissertations, de réflexions de diverses natures dont le lien est souvent difficile à apercevoir, et qui ne se rapportent pas toutes très-directement au sujet choisi par l'auteur. Ainsi l'on trouve, au chapitre IV du I[er] livre, un long parallèle entre les quatre âges d'Hésiode, les différents ordres de patriarches mentionnés par la Genèse et les cinq dynasties fabuleuses du Déçatir. Ce parallèle fût-il aussi fondé qu'il l'est peu, et le Déçatir, sur lequel il s'appuie, fût-il autre chose qu'une débauche d'imagination orientale, quelle lumière répandra-t-il sur les origines et les destinées de l'antique race des Iraniens? Un peu plus loin, au début du II[e] livre, M. de Gobineau nous expose ses idées sur les diverses manières de comprendre et d'écrire l'histoire et sur les conditions particulières que devrait remplir une histoire des Perses. Que ces considérations générales eussent fait la matière d'une préface ou d'une introduction, personne ne s'en étonnerait; mais, au milieu du volume, entre le règne d'Arbacès et celui de Ferydoun, elles ne semblent pas, quelle qu'en soit la valeur, se présenter très à propos. Ailleurs c'est une dissertation sur les noms propres ou sur les inconvénients attachés à l'usage des espèces monnayées, qui interrompt d'une manière tout aussi inattendue le tissu des faits. En d'autres moments, on nous signale les dangers d'une centralisation excessive et de ce qu'on appelle, dans le langage de la politique moderne, les droits de l'État. Il y a même une page qui est consacrée à l'apologie de la bastonnade, employée comme moyen de discipline militaire[1].

Mais, si l'unité fait défaut dans la composition, elle ne manque pas dans la pensée qui a inspiré et qui domine tout l'ouvrage. L'auteur a un système, il en a même plusieurs étroitement unis entre eux et que l'histoire des Perses, comme l'aurait fait toute autre histoire, lui fournit seulement l'occasion de mettre en lumière, nous n'oserions pas dire de démontrer. L'un de ces systèmes est celui que M. de Gobineau a développé, il y a déjà bien des années, dans son *Essai sur l'inégalité des races humaines*. Un autre, purement politique, est celui qui consiste à placer dans la féodalité le point culminant, la perfection même de l'ordre social, et à regarder les nations comme d'autant plus près de leur décadence qu'elles s'éloignent davantage de ce régime. On rencontre aussi chez M. de Gobineau des idées personnelles, un système particu-

[1] Tome II, p. 186.

lier sur la marche de l'esprit humain dans l'antiquité grecque et orientale; il a ses façons d'interpréter et de comparer entre elles les doctrines philosophiques et religieuses.

Toutes ces idées préconçues, ou du moins préétablies dans son esprit à la suite de recherches et de réflexions antérieures, trouvent pour lui leur confirmation dans les faits et les légendes dont se composent les annales du peuple iranien. Prenant le contre-pied d'une maxime célèbre, il aurait pu écrire en tête de son œuvre : *Ad probandum non ad narrandum.* En effet, malgré l'érudition originale et curieuse que l'auteur y a répandue, malgré l'exactitude et souvent la finesse d'un grand nombre d'observations de détail, il est impossible de n'y pas reconnaître un véritable plaidoyer. M. de Gobineau a fait des Perses ses clients. Il cherche à prouver qu'il n'y a pas un peuple qui leur soit supérieur par la race; qu'il n'y en a pas un qui, tant qu'il a joui de son indépendance, ait pratiqué comme eux, avec autant de bonheur et d'éclat, le régime féodal, c'est-à-dire, selon l'opinion de M. de Gobineau, le système de gouvernement et d'organisation le mieux approprié à une nation vraiment sage et généreuse. Enfin, si l'on excepte les Hébreux, dont M. de Gobineau, autant que nous avons pu le comprendre, révère les livres saints comme l'expression d'une sagesse surnaturelle, les Perses ne l'emporteraient pas moins sur les autres peuples de l'antiquité par la hauteur de leurs idées philosophiques et religieuses que par la noblesse de leur sang, la pureté de leurs mœurs et la perfection de leurs institutions.

Mais l'habile et savant avocat aurait cru n'avoir rempli que la moitié de sa tâche, si, en même temps qu'il fait ressortir les mérites incomparables de sa partie, il ne s'était appliqué à rabaisser, à dénigrer, à poursuivre de son ironie, de son mépris ou de sa colère, la partie adverse, c'est-à-dire les nations qui peuvent être considérées à juste titre comme les rivales de la Perse, et quelques-unes comme ses rivales victorieuses dans le champ de la gloire, de la puissance ou de la pensée. Telle est précisément la conduite que tient M. de Gobineau à l'égard des Assyriens, des Chaldéens, des Mèdes, des Juifs, au moins depuis leur retour de l'exil, et surtout à l'égard des Grecs. On dirait que ce sont pour lui des ennemis personnels, et que, dans une vie antérieure dont le souvenir lui serait resté, il a reçu d'eux quelque mortelle offense.

Les Grecs, selon lui, sont des artistes et rien de plus; leur gloire appartient au domaine de l'imagination et non à la vie réelle. Leurs législateurs, leurs politiques, leurs philosophes, leurs historiens même, n'ont su tirer de leur esprit que des utopies ou des fables. A l'exception

d'Aristote, né dans une ville barbare, ils ignorent à la fois la nature et l'homme, et le peu qu'ils en savent, ils l'ont appris à l'étranger, dans les grands centres de la civilisation orientale, à Babylone ou à Sardes. « Sardes, dit M. de Gobineau [1], fut la source où les Grecs vinrent puiser « leurs premières connaissances en philosophie, en métaphysique, en « histoire naturelle, et ils furent longtemps des écoliers tellement dociles, « qu'ils acceptèrent, jusque dans ses plus subtiles conséquences, le dogme « raffiné des magiciens orientaux sur les forces de la nature et les procédés « employés pour en maîtriser les effets. » Seulement M. de Gobineau oublie de nous dire quels sont ces naturalistes et ces métaphysiciens de la Lydie qui ont fait l'éducation de Démocrite, d'Hippocrate, de Socrate, de Parménide, de Philolaüs, de Platon, et quels sont les magiciens de la Grèce qui, avant Apollonius de Tyane, se rendirent si célèbres dans leur art. Mais ce n'est pas le moment de faire des réflexions critiques, nous n'en sommes encore qu'à l'exposition des idées générales de M. de Gobineau. Selon lui toutes les vertus qu'on attribue aux Grecs, toutes les victoires qu'ils s'attribuent eux-mêmes, et sur lesquelles leurs historiens s'arrêtent avec tant de complaisance, Marathon, Salamine, Platée, n'ont jamais existé que dans le domaine de la fiction. Quand on prend la peine de les juger, non d'après leurs paroles, mais d'après leurs actes, voici quelle est l'idée qu'ils nous laissent dans l'esprit. Nous laissons à M. de Gobineau le soin de l'exprimer. « Leur moralité privée et publique « est constamment restée au-dessous du mépris. Toujours vendus, tou« jours prêts à se vendre, toujours payés et ne servant pas pour l'argent « qu'ils recevaient, trahissant leurs bienfaiteurs avec la même sécurité de « mauvaise foi qu'ils mettaient à servir leurs tyrans, même sans y être « contraints, sinon par des intérêts personnels et transitoires, il est im« possible d'imaginer une nation plus vile, et elle a amplement mérité le « mal qu'en ont pensé et dit les Romains [2]. »

Mais quoi ! du sein de cette race si dégradée ne s'est-il pas élevé un homme devant lequel pâlissent toutes les gloires de l'Orient et de l'Occident, et qui, à la tête d'une armée, relativement peu nombreuse, de ses compatriotes, a mis sous ses pieds l'immense empire des Achéménides ? Alexandre le Grand ne donne-t-il pas un démenti au jugement que l'historien trop partial des Perses se plaît à porter sur les Grecs ? M. de Gobineau n'est pas troublé par cette objection. Alexandre le Grand était Macédonien, et pour lui les Macédoniens n'étaient pas des Grecs. Il s'en faut même de peu que, prenant au sérieux les récits fabuleux du

[1] Tome II, p. 45. — [2] *Ibid.* p. 240.

Shah-Nameh et d'Abou-Tahir de Tarsous, il ne reconnaisse dans le fils de Philippe de Macédoine un prince d'origine iranienne. On voit qu'il lui en coûte de ne pas aller jusque-là, mais il s'en console en louant Alexandre d'avoir adopté les mœurs, les usages et jusqu'aux cruautés de la Perse[1]. Par exemple, il lui fait un mérite du supplice barbare qu'il infligea à Bessus. « Ici, dit-il[2], le châtiment infligé par Alexandre, châ« timent de forme orientale, était tout à fait politique, et destiné à plaire « aux sujets d'Asie restés fidèles à la mémoire de Darius. »

Un châtiment de forme orientale, quelle manière ingénieuse de présenter en quelque sorte comme une question de mode ou de costume une atrocité qui révolte le sens humain ! Si la conquête n'a pas pour résultat d'imposer à la barbarie les lois de la civilisation, elle n'a plus d'excuse ni de raison d'être, et elle n'est elle-même tout à la fois qu'un effet et une cause de barbarie.

Avec les Juifs, comme nous l'avons déjà remarqué, M. de Gobineau se montre plus indulgent qu'avec les Grecs. Il ne pouvait traiter le peuple de Dieu comme ce peuple d'artistes, de philosophes, de républicains et de libres penseurs, auquel il fait remonter tous les vices de nos sociétés modernes. Quoiqu'ils appartiennent à la race sémitique, objet de son constant mépris, il fait aux Juifs l'insigne honneur de leur trouver quelque ressemblance avec les Iraniens, au moins dans leurs mœurs et leurs croyances. Mais cette grâce ne leur est accordée que jusqu'à une certaine époque de leur histoire. Depuis le moment où ils obtiennent de Cyrus et de ses héritiers l'autorisation de quitter la Babylonie pour retourner dans le pays de leurs ancêtres, ils ne sont plus à ses yeux que des Sémites ordinaires, et il les enveloppe dans le même anathème. Voici le tableau qu'il trace de cette restauration de la nationalité hébraïque qui, de la part des prophètes reconnaissants, a valu à Cyrus le surnom de Messie.

« Si la seconde Jérusalem n'avait pas existé, il n'y aurait eu rien de « moins dans le monde, sinon une de ces excroissances maladives dont « il paraît pourtant que la nullité pratique a son genre d'utilité, par cela « seul qu'elle est. La nation des Juifs aurait continué à vivre, comme le « fit sa partie la plus nombreuse, la plus riche, la plus savante, dans les « douceurs d'un exil qu'elle chérissait ; l'amas de pédants, de prêtres hy« pocrites et ignorants, et la longue queue de mendiants qui les entou« rait ne fût pas venue se donner pour centre au monde futur ; mais « les longs massacres des guerres des Macchabées, le gouvernement hon-

[1] Tome II, p. 405, 406. — [2] *Ibid.* p. 413.

« teux des Hérodes, les guerres civiles, les émeutes de populace, les « sottises qui se terminèrent, par la nécessité d'y mettre fin, avec l'épou- « vantable siége de Titus, n'auraient pas troublé les échos de l'histoire « de leurs explosions sinistres et répétées. La nouvelle Jérusalem n'eut « jamais de sentiment national; elle crut en avoir un parce qu'elle souffla « le fanatisme et l'antipathie. L'orgueil est, à l'occasion, un véhicule « pour les peuples comme pour les individus, mais il faut devant lui « quelques qualités pour qu'il les mette en branle, et les Juifs manquaient « des plus essentielles en matière politique. De là la complète nullité « pratique du second temple, qui ne fut pour les Juifs de l'univers qu'un « lieu idéal de ralliement, auquel ils ne se rattachaient pas plus que les « Arméniens actuels au monastère d'Etj-Miadzin et les Hindous à Bé- « narès. On se laisse aller volontiers de nos jours à prendre des phrases « pour des faits; les résultats effectifs restent cependant les mêmes[1]. »

Si nous avons cité en entier ce long morceau, c'est parce qu'il justifie complétement ce que nous avons dit de la manière dont M. de Gobineau comprend le rôle de l'historien et de la passion avec laquelle il mêle les discussions de notre temps à ses jugements sur l'antiquité. Mais la passion conduit rarement à la vérité. Aussi avons-nous plus d'une objection à opposer à l'acte d'accusation qu'on vient de lire.

Cette ère du second temple, qu'on nous peint si aride et si désolée, a vu naître une riche littérature, un système complet de législation et de jurisprudence, une morale des plus austères et des plus pures, des doctrines théologiques et même métaphysiques dont quelques-unes sont restées dignes de la plus sérieuse attention; enfin une révolution religieuse qui, passant de l'Orient à l'Occident, poursuit encore aujourd'hui sa carrière dans le monde entier. C'est elle qui a produit, au moins dans leur partie la plus substantielle et la plus originale, la Mischna et le Talmud, les Midraschim, l'Agada, les paraphrases chaldaïques, si pleines de philosophiques hardiesses, les spéculations encore plus hardies de la Kabbale, quelques-uns des livres compris dans l'ancien canon, et les trois sectes fameuses à l'une desquelles appartenait saint Paul, dont une autre peut être considérée comme le type et le berceau des monastères chrétiens. N'est-ce pas elle qui a entendu la parole du Christ et qui a assisté à la formation de l'Église naissante?

Le patriotisme pas plus que la foi et l'activité de la pensée n'a manqué à une époque où viennent se placer la guerre des Macchabées et la défense héroïque de Jérusalem contre les légions de Titus. Matathias et

[1] Tome II, p. 265-266.

ses fils se soulevant contre la domination des rois de Syrie, et relevant du même coup la religion de leurs pères et l'indépendance nationale de leur pays, sont à la fois des héros et des martyrs; ils n'ont rien à envier aux plus grands citoyens de la Grèce et de Rome. On en peut dire autant des défenseurs de Jérusalem, et surtout de la forteresse de Massada, pendant les derniers jours de la nationalité juive. Ces derniers, il est vrai, n'ont pas réussi, et les premiers n'ont obtenu qu'un succès de courte durée; mais la fortune des hommes est une mauvaise mesure de leur valeur. D'ailleurs, si ni les Macchabées ni les Pharisiens qui ont résisté aux armées romaines n'ont sauvé leur patrie, ils ont du moins sauvé leur foi. Jérusalem, après avoir été, pendant plusieurs siècles, depuis le retour de la captivité, le siége de l'unité politique des Israélites, est restée pour toujours le symbole de leur unité religieuse. Tous les documents contemporains, entre autres les Actes des apôtres, nous apprennent que cette unité politique n'était pas un vain mot, un lieu idéal comme Etj-Miatzin ou Bénarès, mais que de toutes les contrées où ils étaient dispersés longtemps avant la prédication de l'Évangile, les descendants du peuple de Dieu se rendaient dans la ville sainte pour y célébrer les trois grandes solennités de leur culte. Quant au gouvernement de la dynastie hérodienne, comment le leur reprocher, puisque Hérode et les princes de sa maison, issus d'une race ennemie, leur étaient imposés par la main de l'étranger? De nombreuses insurrections témoignent de l'horreur qu'ils inspiraient.

Si l'on veut se donner la peine d'aller au fond de la pensée de M. de Gobineau, on s'aperçoit que, sous le nom de la nationalité juive, c'est encore la nationalité grecque qu'il poursuit. La restauration commencée par Cyrus et achevée par Artaxerce lui en rappelle une autre : c'est celle qui fut accomplie en 1827 par les armes réunies de la France, de l'Angleterre et de la Russie. La seconde Jérusalem, il le dit expressément, n'est pour lui qu'une erreur archaïque semblable à celle qui a passionné l'Europe et surtout notre pays pendant les dernières années du règne de la branche aînée des Bourbons. « Nous avons voulu faire « sortir une Hellade de fantaisie du détritus des Paléologues[1]. »

Nous connaissons l'esprit général dans lequel M. de Gobineau a écrit son livre; nous allons maintenant entrer avec lui dans le cœur de son sujet et essayer de résumer ses opinions sur les points auxquels il s'est arrêté de préférence. Le simple récit des événements n'ayant pour lui qu'un intérêt secondaire et se distinguant à peine des légendes qui leur

[1] Tome II, p. 265.

ont été substituées par l'imagination orientale, nous devons rechercher surtout quelle idée il s'est faite d'abord de la race, ensuite de la religion et enfin du gouvernement et de l'état social des anciens Perses. Ces trois choses sont inséparables dans sa pensée, et, de même que les organes essentiels dans les animaux, ils lui représentent différents types plus ou moins parfaits, c'est-à-dire très-inégaux, qui trouvent leur expression vivante dans l'histoire des peuples les plus connus de l'antiquité et des temps modernes.

La race occupe le premier rang, car c'est elle qui décide de tout le reste. Elle détermine d'avance la religion d'un peuple, ses idées, ses croyances, qui, à leur tour, amènent inévitablement les institutions, les lois, la forme de gouvernement, les mœurs qui leur sont le plus favorables ou qui les mettent le plus en relief. Ainsi, par exemple, jusqu'au temps de Moïse, les Moabites, les Arabes et d'autres peuplades voisines de la Palestine, avaient sur la divinité à peu près les mêmes idées que les Hébreux, parce qu'elles sortaient de la même souche, parce que le même sang coulait dans leurs veines. Balaam et Job, qui ne sont point des descendants d'Abraham, ne tiennent pas sur Jéhovah un autre langage que les patriarches. Mais, à mesure que, par le mélange d'un sang étranger, leur race s'altère et se divise, la division pénètre aussi dans leurs croyances, leurs dogmes se séparent jusqu'à devenir hostiles les uns aux autres. M. de Gobineau aurait pu citer à l'appui de sa thèse la défense du Pentateuque de laisser entrer dans l'assemblée du peuple de Dieu jusqu'aux descendants les plus reculés d'Ammon et de Moab.

La religion n'exerce pas une influence moins décisive sur la politique, la législation, les mœurs, les passions elles-mêmes. Si cette dépendance paraît quelquefois douteuse chez les peuples modernes, chez les nations de l'Occident, où la vie est si complexe, où tant de courants opposés se disputent la direction de la société, elle ne saurait être mise en question en Orient; car là tout relève de la religion, tout se couvre de son nom et s'inspire de son esprit. « C'est la religion, dit « M. de Gobineau, qui est dans ces pays, non-seulement la vie de l'âme « et la lumière qui colore chaque passion et chaque instinct, mais elle « constitue également ce qu'ailleurs on appelle l'amour de la patrie. Là, « si l'affection pour le sol existe, on la partage avec des gens que l'on « déteste et que l'on méprise, qu'au besoin on égorge, parce que les « races les plus disparates sont juxtaposées et entrelacées dans les mêmes « régions. Ce qui surtout donne à chaque groupe son signe distinctif, sa « marque de reconnaissance, son mot de passe, le drapeau qu'il adore,

« qui lui fait compter ses amis et lui désigne ses adversaires, c'est le mode « de croyance [1]. »

Cette observation est juste, parce qu'on n'en exagère pas les conséquences et qu'on n'en fait pas la base d'un système absolu, inflexible, comme celui que M. de Gobineau paraît avoir appliqué à l'histoire des Perses.

AD. FRANCK.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Histoire naturelle de l'homme. — Précis de paléontologie humaine par le docteur E. T. Hamy. Paris, 1870.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [2].

Trois chapitres ont suffi à M. Hamy pour faire l'histoire de l'homme tertiaire. Il en consacre sept à l'homme quaternaire. C'est qu'en effet ici les faits se multiplient et se pressent, si bien que l'auteur n'a pu que les indiquer pour la plupart. Cette brièveté a parfois des inconvénients, mais on ne saurait la reprocher à M. Hamy. Elle lui était imposée par la nature et par la destination de son travail. Il est à désirer qu'une seconde édition, plus développée et publiée à part, évite au lecteur la nécessité de recourir presque constamment à cette multitude de publications soigneusement indiquées par l'auteur, mais dont il n'a pu guère que coordonner les résultats, sans donner les détails parfois nécessaires pour justifier ses conclusions.

Dans cette partie du livre, comme dans la précédente, l'étude du globe sert d'introduction à celle de l'homme. Les phénomènes géologiques sont indiqués; la succession des terrains qui en résultent est rappelée; les traits essentiels des faunes et des flores fossiles sont esquissés, et l'auteur insiste sur les renseignements qu'elles fournissent

[1] Tome I, p. 174-175. — [2] Voir, pour le premier article, le cahier de février 1871, p. 73.

relativement au climat. Les espèces animales dont l'histoire se rattache plus particulièrement à celle de l'homme sont étudiées avec quelque détail. M. Hamy les suit dans le temps et dans l'espace, montrant l'époque de leur apparition, celle de leur extinction ou de leurs migrations, leur développement et leur amoindrissement numérique, les limites assignées à leur aire d'habitat par les observations faites jusqu'à ce jour. . . . . etc.

S'il était nécessaire de montrer, par un exemple frappant, combien ces données de toute nature sont importantes pour éclairer notre propre histoire, il suffirait de rappeler la découverte faite, en 1819, à Sœdertelje sur le trajet du canal qui joint le lac Mœlar à la Baltique. En creusant ce canal, après avoir traversé, sur une épaisseur de 15 à 16 mètres, un dépôt stratifié de sables, de graviers et d'argiles, dont l'origine marine est attestée par les coquilles qu'il renferme, on arriva aux ruines d'une hutte jadis construite sur le sol primitif et non loin du bord de la mer. Cette hutte en bois, avec des fondations de pierre, montrait encore à l'intérieur un foyer grossier avec des charbons et quelques branches de sapin brisées, sans doute apportées là jadis pour entretenir le feu. Il est évident que le pêcheur qui éleva cette demeure vivait avant les oscillations qui ont donné à cette partie de la Suède son sol et son relief actuels. Mais il est non moins évident que la géologie et la paléontologie pouvaient reconnaître les traces de ces oscillations et déterminer d'une manière relative l'antiquité de ces restes de l'industrie humaine. Aussi est-ce seulement à la suite des progrès accomplis par ces deux sciences qu'on a compris la signification et l'importance de ce fait[1].

Suivons donc M. Hamy dans ses études sur cet ensemble de données si multiples, si diverses.

Les ouvrages de M. Lyell, dont celui de M. Hamy n'est qu'une annexe, dispensaient notre auteur d'entrer dans les détails de la géologie. Il se borne à peu près à en rappeler les traits principaux. Il insiste davantage et avec raison sur les faits paléontologiques qui jettent du jour sur la climatologie de ces époques reculées et sur l'histoire de l'homme lui-même.

Nous avons vu que la flore des temps tertiaires moyens indiquait pour nos contrées une température plus élevée de 6 à 9 degrés que celle de nos jours. La flore pliocène ou tertiaire supérieure a permis de

[1] Sir Ch. Lyell a le premier, je crois, appelé l'attention sur cette découverte dans un discours lu à la Société royale de Londres en 1834. (Hamy.)

reconnaître très-nettement un abaissement de 6 degrés environ. A ce point de vue, notre propre climat et celui des temps pliocènes devaient se ressembler beaucoup. Mais, à partir de cette époque, la température diminue rapidement. Une courte période de transition relie les derniers temps tertiaires à l'époque quaternaire et présente entre sa faune et sa flore un contraste intéressant. Les végétaux, qui, fixés au sol, subissent dans toute leur rigueur l'action des milieux ambiants, sont dès lors entièrement changés. Toutes les espèces tertiaires ont disparu et ont été remplacées par des espèces encore aujourd'hui vivantes. Les animaux, au contraire, qui, grâce à leur faculté de locomotion, à leurs habitudes, à leurs instincts, peuvent, jusqu'à un certain point, se soustraire à ces mêmes actions, ont résisté bien davantage; et des espèces, faites pour vivre sous un climat tempéré, persistent à côté des représentants d'une faune glaciale.

M. Hamy, sans être bien explicite à cet égard, semble rattacher à la période de transition l'homme qui a construit la hutte de Sœdertelje et celui dont l'illustre et vénérable Nilsson a découvert les squelettes dans les bancs coquillers soulevés de Stængenæs[1]. Je n'ai pas qualité pour juger de la valeur de ce synchronisme, qui me semblerait prêter à certaines objections. Je me borne à rappeler que l'homme de Stængenæs est remarquable par sa taille, que l'on peut estimer au moins à 1m 78, ainsi que par l'amplitude et la forme allongée de son crâne[2].

A cette période de transition succède la véritable époque postpliocène ou quaternaire. Elle s'ouvre par cette période étrange pendant [illegible] d'immenses glaciers comblaient les vallées ouvertes aujourd'hui [illegible] les Alpes et le Jura, et enveloppaient toutes nos chaînes de [illegible][3]. En même temps une vaste mer sillonnée par des glaces [illegible] la plus grande partie du nord de l'Europe, et dis[illegible] de la mer Blanche aux plaines de la Pologne méri[illegible] monts Ourals à l'Océan Atlantique actuel, les blocs erra[illegible] rochers de la Finlande et de la Scandinavie. Bien [illegible] maintenant émergées étaient alors sous les eaux.

M. [illegible] ici l'opinion de quelques géologues et en par[illegible] M. d'Omalius, trouve dans l'affaissement de ces régions

[1] [illegible] de la Scandinavie, p. 152, pl. XV, fig. 253, 254 et 255. — [2] [illegible], l'indice céphalique serait d'environ 72-73, ce qui [illegible] parmi les dolichocéphales purs (Hamy). — [3] Dans [illegible] récents, on trouve des détails relatifs à l'extension [illegible] M. Martins a traité ce sujet dans un article spécial de [illegible] 1867.

l'explication de tous les phénomènes glaciaires. Un certain nombre de contrées faisant aujourd'hui partie de l'Europe continentale étaient réduites à l'état d'archipels; la terre ferme était dentelée par des golfes profonds et de nombreuses presqu'îles; le Sahara, envahi lui aussi par la mer, ne pouvait envoyer jusqu'à nos Alpes ces courants d'air chaud, qui, sous le nom de *Fœn*, viennent, à chaque printemps, fondre les neiges de l'hiver et arrêter le progrès des glaces. Ce qui existait de l'Europe devait donc, selon notre auteur, présenter un *climat marin* fort analogue à celui de la Nouvelle-Zélande. Or nous savons que, dans ces îles, les glaciers descendent en moyenne jusqu'à 1.000 mètres au-dessus du niveau de la mer et s'abaissent parfois jusqu'à une hauteur de 115 mètres seulement (*glacier de François-Joseph*). La région des fougères arborescentes se trouve ici fort peu distante de celle des neiges éternelles. Il n'y a donc rien d'étrange, conclut M. Hamy, à ce que les végétaux des zones tempérées aient vécu aux pieds des immenses glaciers qui englobaient les Alpes et le Jura, en même temps que certaines espèces animales aujourd'hui refoulées dans les contrées boréales, telles que le renne et le bœuf musqué, trouvaient dans ce rapprochement même des conditions d'existence éminemment favorables à leur développement.

Je ne discuterai pas longuement la théorie adoptée par M. Hamy pour rendre compte des phénomènes glaciaires. Quelque séduisante qu'elle soit par sa simplicité, par les rapprochements auxquels elle emprunte une partie de ses arguments, on sait qu'elle est loin d'avoir été adoptée par tous les géologues.

Sans doute, comme le dit avec raison M. Hamy, un accroissement de froid, subit ou progressif, dû à une cause quelconque, ne suffirait pas pour rendre compte des énormes accumulations de neiges qui constituaient les glaciers quaternaires. Sans doute une augmentation d'humidité a dû intervenir. Par conséquent, la position quasi-insulaire du continent européen, à l'époque dont nous parlons, a dû être pour une part dans le phénomène étudié par l'auteur. Mais cette cause ne pouvait pas tout faire. Le froid est aussi un élément de la question.

A ce point de vue, la théorie que je viens de résumer me semble insuffisante. Elle ne rend nullement compte de la présence, dans les anciennes mers de l'Angleterre et de la Suède méridionale, de mollusques qui ne vivent actuellement que dans les mers polaires[1]. En tout cas, elle

[1] Je dois toutefois reconnaître que le résultat des draguages exécutés par les soins des savants anglais, et de M. Carpenter en particulier, pourrait lever en partie cette objection.

s'appliquerait difficilement à une première période de refroidissement, admise par M. Hamy, surtout d'après les recherches de MM. A. Julien et E. Daval, et qui aurait, pour ainsi dire, coupé en deux les temps pliocènes. Cette période, précédée et suivie d'époques caractérisées par une température supérieure à la nôtre, aurait pourtant manifesté une puissance glaciaire bien plus grande que celle dont l'époque quaternaire a laissé les preuves. Un simple affaissement du sol amenant l'apparition d'un climat marin, très-probablement plus chaud qu'il ne le serait de nos jours, suffit-il pour rendre compte de ces faits et pour expliquer le contraste que je signale? Je ne le pense pas.

Est-ce à dire que j'adopte quelqu'une des autres théories géologiques, cosmiques ou astronomiques, proposées pour expliquer les phénomènes glaciaires? Non. Il en est que je ne puis juger par moi-même. Mais je les vois repoussées par les hommes les plus compétents. D'autres sont, à mes yeux, absolument hypothétiques, et reculent la difficulté bien plutôt qu'elles ne la résolvent. En somme, les faits paléontologiques montrent, dans le passé de notre globe, des alternatives de température atmosphérique qui contrastent étrangement avec la loi générale d'un refroidissement progressif et continu. Mais la science actuelle me paraît encore impuissante à expliquer ces singulières déviations, et elle doit se résigner à prononcer ce terrible — *Je ne sais pas* — qui coûte tant à notre orgueil.

Quoi qu'il en soit, la faune et la flore de la période glaciaire présentaient un spectacle bien fait pour frapper les naturalistes. Aux plantes, aux animaux qui vivent encore à côté de nous, s'en juxtaposaient d'autres qui, comme type et comme espèces, appartiennent exclusivement, les uns aux régions boréales, les autres aux régions méridionales. Ici, l'influence d'un climat marin, maintenant dans les régions basses une température modérée, à peu de distance de la zone des glaces, me semble incontestable. La comparaison entre cet état de choses et ce qui existe à la Nouvelle-Zélande retrouve toute sa valeur, et M. Hamy a eu raison d'insister sur cette application du présent à l'interprétation du passé.

Parlons seulement des animaux. — Avec l'éminent paléontologiste, qui, plus qu'aucun autre, a jeté quelque jour dans ces études si difficiles et si complexes, avec M. Édouard Lartet, M. Hamy partage les espèces glaciaires qui manquent à notre faune actuelle en deux groupes principaux, le groupe boréal et le groupe méridional. Tous deux renferment des espèces aujourd'hui éteintes et d'autres qui ont émigré vers des contrées ou plus froides ou plus chaudes. Cette double émi-

gration en sens inverse soulève une question qui me semble avoir échappé jusqu'ici aux recherches des paléontologistes. On comprend sans peine que les espèces boréales se soient retirées vers le nord ou sur le sommet des montagnes à mesure que la température générale s'élevait. On ne voit pas bien en quoi ce réchauffement pouvait être désagréable ou nuisible aux espèces méridionales. Les extrêmes climatériques, en s'accentuant davantage, ont-ils été pour quelque chose dans leur départ pour l'Afrique où on les retrouve? L'homme, qui, dès cette époque, commence à se montrer partout dans l'Europe moyenne et méridionale, les a-t-il chassées ou détruites? D'autres causes encore inconnues ont-elles modifié les conditions d'existence de manière à leur rendre ce séjour pénible ou impossible?

Quoi qu'il en soit, ce fait prouve une fois de plus que la température, et en particulier la température moyenne, ne constitue pas à elle seule le *milieu*, quelle que soit l'influence exercée par elle directement ou indirectement.

Des deux groupes proposés par M. Lartet et acceptés par M. Hamy, le groupe méridional est de beaucoup le plus homogène au point de vue zoologique. A part le sanglier, qu'on peut regarder comme une sorte d'intermédiaire, il ne renferme que des espèces et des types appartenant essentiellement aux régions chaudes de l'ancien continent. Ce sont l'éléphant d'Afrique encore vivant, un rhinocéros au moins très-voisin de celui du Cap, des hippopotames, de grands félis, des antilopes, des hyènes... On comprend que ceux de ces animaux qui ont survécu et qui recherchaient la chaleur, ne pouvaient la trouver qu'en abandonnant les régions tempérées pour se porter vers le sud. Aussi les émigrations de ce groupe n'ont-elles eu lieu qu'en latitude.

Le groupe septentrional présente tout d'abord un trait des plus curieux. A côté du renne, du bœuf musqué, etc., espèces franchement boréales, on voit figurer non-seulement des chevaux, de vrais bœufs, etc., constituant autant de formes intermédiaires, mais encore un éléphant et un rhinocéros, représentants de types essentiellement méridionaux. Mais nous savons que le mammout (*elephas primigenius*) et le rhinocéros à narines cloisonnées (*R. tichorhinus*) portaient une épaisse et chaude toison composée d'une laine grossière et de véritables poils, qui, chez le premier, formaient au cou une crinière ayant jusqu'à 70 centimètres de long. L'un et l'autre étaient donc bien réellement des animaux de pays froids ou au moins tempérés, et faits pour représenter dans ces régions leurs congénères des climats chauds.

Lorsque l'Europe prit son relief définitif, lorsque apparurent les con-

trouvent dans les terrains de cette époque; ils y sont associés à quelques rares ossements humains, mais surtout à une multitude d'objets de diverses sortes, qui tous portent l'empreinte irrécusable de la main humaine. L'homme a donc vécu en même temps et dans les mêmes lieux que ces éléphants, ces rhinocéros disparus à jamais; il a habité la France en compagnie du renne. L'humanité ne date pas seulement de l'époque géologique actuelle; elle a traversé l'époque précédente en entier, et, comme nous l'avons déjà dit, elle a connu au moins les derniers temps tertiaires. Ces faits, aujourd'hui incontestables, constituent certainement une des plus grandes découvertes scientifiques dont puisse s'honorer le XIXᵉ siècle.

A l'aurore des temps relativement modernes, et qui sont légendaires pour nous, l'homme avait-il perdu absolument la notion de son ancienneté et le souvenir des grandes révolutions géologiques ou climatologiques dont il avait été témoin? M. Hamy pense que non, et invoque à l'appui de cette opinion, qu'il ne présente d'ailleurs que sous toute réserve, quelques-unes des anciennes légendes du monde aryan. Il aurait pu multiplier les témoignages de même nature et en demander à bien d'autres races; mais je doute qu'il eût donné pour cela plus de probabilité à ses conjectures. Les traditions scandinaves et iraniennes rappelées par lui me semblent devoir se rapporter à des phénomènes ou à des faits bien plus récents que ceux dont il s'agit ici, et il me paraît bien peu probable que l'auteur du *Vendidad* ait pu recueillir même un souvenir défiguré de l'âge du mammout et de l'ours des cavernes.

Cet âge est pour M. Hamy le premier de la période postpliocène. Notre auteur réunit donc en une seule deux périodes que M. Lartet avait distinguées[1], en plaçant celle de l'ours avant celle du mammout. En revanche, M. Dupont, se fondant sur les faits qu'il a si bien observés dans les cavernes de la Belgique, avait proposé d'admettre un *étage* de l'ours superposé à celui de l'*elephas primigenius*. M. Hamy me paraît avoir mieux représenté l'ensemble des faits en ne séparant pas comme caractéristiques des premiers temps glaciaires ces deux espèces, qui ont peut-être apparu à la même époque[2], et dont la disparition a eu lieu presque en même temps.

[1] *Nouvelles recherches sur la coexistence de l'homme et des grands mammifères fossiles.* (*Annales des sciences naturelles*, 4ᵉ série, t. XV, 1861, p. 231.) — [2] D'après MM. Murchisson, de Verneuil et de Keyserlink, le mammout aurait vécu en Silésie dès les temps tertiaires. Il se montre chez nous pour la première fois pendant la période de transition.

Dès les débuts de cet âge, l'homme est partout dans ce qui existait alors de l'Europe. On rencontre ses traces dans les couches alluviales des *bas-niveaux*, dans les cavernes qui leur correspondent. Sans doute, comme nous l'avons déjà dit, ses ossements sont très-rares et se réduisent trop souvent à quelques débris. En revanche, les objets de son industrie sont très-nombreux. Dès cette époque il travaillait la pierre, les os et les cornes des animaux servant à sa nourriture. Il savait aussi bien probablement en utiliser les peaux. Si l'on compare les objets analogues de cet âge et des temps pliocènes, on constate un progrès des plus accusés.

M. Hamy examine d'abord les instruments de pierre. En général, ces instruments sont fabriqués avec diverses variétés de silex, mais quelquefois aussi avec des quartzites, des trachytes, des phonolithes, des obsidiennes, etc. Selon les circonstances où ils se sont trouvés, ils sont plus ou moins bien conservés ou altérés dans leur structure et leur composition, à des profondeurs variables; ils peuvent encore être couverts d'incrustations calcaires ou présenter des dendrites. Mais il en est aussi qui ont conservé leur teinte primitive et une fraîcheur de taille remarquable. Les archéologues qui, comme M. Evans, ont voulu faire des diverses altérations que je viens d'indiquer autant de caractères indispensables de l'authenticité des objets, se sont certainement trompés. D'une part, ces prétendus caractères peuvent manquer sur les échantillons les plus anciens; d'autre part, on sait aujourd'hui que d'habiles faussaires les ont produits artificiellement par des procédés chimiques assez simples. En somme il en est de ces *médailles paléontologiques* comme des médailles proprement dites. Les circonstances de la trouvaille, le caractère et la perspicacité de celui qui les fait connaître le premier, sont, en cas de doute, les meilleures, presque les seules garanties réelles.

M. Hamy adopte les noms consacrés par l'usage pour désigner les armes, outils ou instruments de pierre, et les divise en deux catégories, selon qu'ils sont travaillés sur les deux faces ou sur une seulement. Le premier groupe comprend les *haches* ou *hachettes*, les *haches* à talon, les *ciseaux*, les *disques* ou *rondelles*, les *perçoirs* et les *racloirs*. Au second appartiennent les *couteaux* ou *lames*, les *pointes* de lance ou de flèche, les *grattoirs* et les simples *éclats*. L'auteur décrit rapidement ces divers objets et leurs principales modifications.

M. Hamy passe ensuite à l'examen des *stations-types* de l'âge du mammout, types déterminés par la prédominance de quelqu'une des formes précédemment indiquées. Il étudie successivement le type

de Hoxne caractérisé par l'importance relative des haches lancéolées courtes;

Le type de Saint-Acheul caractérisé par l'importance des haches lancéolées allongées, et auquel se rattachent les stations de la Porte-Mercadé, Mautort, Thuisson, Moulin-Quignon [1], les bas niveaux de Grenelle;

Le type d'Abbeville caractérisé par l'importance des hachettes amygdaloïdes;

Le type de Levallois caractérisé par l'importance des lames et couteaux, et auquel se rattachent les stations de Menchecourt, Poissy, Le Pecq, Neuilly, Clichy;

Le type de Clermont-sur-Ariége caractérisé par l'importance des disques ou rondelles, et auquel se rattachent diverses stations des vallées de la Hize, de la Sausse et de la Ceillonne.

A ces types de stations alluviales, et par cela même plus aisées à classer chronologiquement, M. Hamy rattache deux stations de cavernes, dont il fait aussi des types distincts, savoir :

Le type du Moustier, correspondant à ceux de Saint-Acheul et d'Abbeville, auquel se rattachent les grottes ou cavernes de Chez-Pouré (Corrèze), du Pey-de-l'Azé (Dordogne), de Vallières (Loir-et-Cher), de Torquay et de Wells (Angleterre), de Pont-à-Lesse (couches inférieures; Belgique) et de Carburanceli (Sicile);

Le type de Lherm, correspondant à celui de Clermont, auquel se rapportent les grottes de Bouichéta, de Bédeillac, du Maz d'Azil, de Pondres, de Nabrigas, de Vergisson, toutes situées en France.

Aux instruments pour ainsi dire courants et, en tout cas, de beaucoup les plus communs que je viens d'indiquer, il faut ajouter de véritables marteaux, dont la tête était un caillou perforé tantôt naturellement, tantôt plus ou moins artificiellement; mais les outils de cette nature sont rares. D'autres cailloux, beaucoup plus petits et percés évidemment de main d'homme, devaient être réunis en colliers, en bracelets, en ceinture, etc. C'est là un fait dont on ne peut guère douter en présence de trouvailles faites dans des cavernes du même temps ou d'un âge très-rapproché, en présence de ce qui se voit de nos jours chez les sauvages. A ces pierres percées s'associaient d'ailleurs les *coscinopora globularis*, les *orbitolina concava*, fossiles des époques géologiques antérieures, et qui, présentant une ouverture centrale plus ou moins com-

[1] Quelques géologues, se fondant sur des observations récentes, paraissent, me dit-on, vouloir reporter cette station à une époque bien plus moderne.

plète, se prêtaient aisément à un usage pareil. L'habitude de les réunir comme objet de parure peut seule expliquer leur abondance constatée par M. Rigollot dans les alluvions de Saint-Acheul et surtout leur agglomération dans un petit espace. Le cordon qui les réunissait a disparu; et ils sont restés entassés là où le hasard des flots avait jeté le bracelet ou le collier résultant de leur réunion.

Ainsi, presque au moment de son apparition, l'homme se montre à nous avec cet amour pour les parures empruntées au monde extérieur, qui, à lui seul peut-être, suffirait pour le distinguer des animaux. Il manifeste en même temps un autre instinct plus inattendu, celui des collections d'objets propres à attirer son attention par quelques particularités exceptionnelles. C'est là, du moins, l'explication donnée par M. Martin, de l'accumulation, dans quelques gisements de Grenelle, de pierres remarquables par leurs couleurs variées, par certains hasards de cassure ou de perforation. Au premier abord cette hypothèse peut paraître aventurée. Mais, si on la rapproche des faits constatés par M. Dupont dans les grottes de Chaleux, de Furfooz, etc., on ne saurait lui refuser un certain cachet de probabilité. L'éminent géologue de Bruxelles a mis hors de doute que les troglodytes de la vallée de la Lesse recherchaient et réunissaient des fossiles éocènes qu'ils allaient chercher jusqu'aux environs de Reims et dans le département de Seine-et-Oise, des coquilles, des pierres, des roches, etc.[1] Si l'on rapproche ces faits d'une foule d'autres que présente l'histoire des races sauvages actuelles, on reconnaîtra de plus en plus combien la nature humaine est partout et toujours la même. Les temps et les lieux n'y font rien. Les conditions d'existence, le plus ou moins de civilisation acquise, le caractère même de cette civilisation modifient seuls les manifestations d'instincts fondamentalement identiques.

M. Hamy résume rapidement les caractères ostéologiques qui caractérisent les quelques restes humains de ces premiers temps quaternaires, et dont voici la liste dans l'ordre adopté par l'auteur[2] :

OSSEMENTS TROUVÉS PAR :

Jager, Stuttgard, 1839.
H. de Meyer. Wiesbaden, 1841.
Ami Boué, Lahr, 1823.
Schmerling, Engis, 1833.
Faudel, Eguisheim, 1867.
De Binckhorst, Lehm de la Meuse, 1860.

[1] *Étude sur l'ethnographie de l'homme de l'âge du renne.* (*Mémoires couronnés de l'Académie de Bruxelles, 1867.*) — [2] Les dates données ici sont souvent celles de la publication plutôt que celles de la découverte.

Crahay, Caberg, 1836.
Cocchi, l'Olmo, 1863.
Aymard, le Puy, 1844.
Eugène Bertrand, Clichy, 1868.
Reboux, la Révolte.
Reboux, la Chaumière[1].
Reboux, Clichy, 1869.
Boucher de Perthes, Moulin-Quignon, 1863.
Dupont, Trou-de-la-Naulette, 1867[2].
De Vibraye, grotte d'Arcy-sur-Cure, 1860.
Fuhlrott, grotte de Néanderthal, 1856.

Je ne saurais suivre M. Hamy dans les détails que comporte l'étude de tous ces matériaux. Je me bornerai à présenter de courtes observations sur quelques-uns des faits qu'il rappelle, et sur quelques-unes de ses opinions.

Remarquons d'abord qu'un certain nombre des échantillons mentionnés par notre auteur sont très-imparfaitement connus. Il en est qui ne peuvent figurer dans l'histoire de la science qu'à titre de simple mention, constatant une fois de plus la coexistence de l'homme et des grands mammifères de ces premiers âges. De ce nombre est le crâne de Lahr découvert par Ami Boué. Ce crâne est bien probablement perdu, et perdu depuis fort longtemps. M. Pruner-bey, sur le témoignage de Gratiolet, avait cru l'avoir tenu entre ses mains, et a donné à ce sujet quelques détails reproduits en partie par M. Hamy. Malheureusement il me paraît démontré qu'il y a eu là une erreur ou une confusion. Depuis la mort de M. Serres, j'ai fait, à diverses reprises et tout récemment encore, des tentatives pour retrouver ce reste précieux des premiers hommes glaciaires. J'aurais vivement désiré l'étudier et le placer dans la collection anthropologique du Muséum. M. Gervais, successeur de M. Serres, s'est associé à mes recherches avec un empressement dont j'étais sûr d'avance. Il a ouvert une espèce d'enquête, interrogé les plus vieux employés du laboratoire d'anatomie comparée, consulté ses propres souvenirs d'ancien aide naturaliste de la même chaire. La réponse a toujours été la même. Il est plus que douteux que le crâne dont il s'agit ait été déposé au Muséum. En tout cas il en serait sorti bien avant la mort de M. de Blainville. Quelques ossements de même origine ont seuls été retrouvés et figurent dans la galerie destinée aux fossiles.

Les restes humains trouvés à Denise, près du Puy (Haute-Loire),

[1] Les recherches de M. Reboux dans les sablonnières des environs de Paris durent depuis plusieurs années, et nous ne saurions préciser la date de toutes les découvertes qu'il a faites successivement. — [2] Les recherches de M. de Perthes ont continué depuis cette époque, et j'en ai fait connaître les résultats dans une note insérée aux *Comptes Rendus de l'Académie des sciences*, 1864.

celle de Spring. Tout en faisant des réserves très-formelles, je penchais alors vers la pensée qu'une race légèrement brachycéphale avait réellement fourni les premiers éléments de la population européenne. Je crois encore que les données dont la science disposait à cette époque justifiaient cette conclusion[1]. Aujourd'hui, en présence de faits nouveaux ou mieux connus, je reconnais sans peine avoir à modifier ma première manière de voir. Toutefois je ne saurais encore me rallier entièrement à l'opinion de M. Hamy, qui, dans son livre comme ailleurs, a accepté, sur ce point, toutes les idées de M. Broca. D'une part, je ne saurais attacher la même valeur que mes deux savants collègues aux faits tirés des crânes de Lahr et de Denise. Je viens de dire pourquoi. D'autre part, je ne puis, avec M. Hamy, regarder la mâchoire de Moulin-Quignon comme sujette à suspicion. Or cette mâchoire présente avec celle de de l'Esthonien dont la tête brachycéphale est au Muséum, une ressemblance telle, qu'il est difficile de ne pas croire à d'autres rapports entre les deux races. Tout au moins faut-il reconnaître comme incontestable qu'elle indique une race à ossature fort différente de celle que possédaient les hommes d'Eguisheim et de taille bien plus petite. Recueillie dans une alluvion inférieure presque au contact de la craie, elle remonte aux tout premiers temps de l'âge du mammout[2]. Sans même invoquer les arguments que pourraient fournir les mâchoires tirées des cavernes, je crois que l'état actuel de la science tendrait à faire admettre la contemporanéité des deux races d'hommes mises ici en présence. Au reste je reviendrai sur cette question, qui, pour être traitée dans son ensemble, nécessite la connaissance de données que nous trouverons plus loin.

Quoi qu'il en soit, je reconnais avec M. Hamy qu'une race de grande taille et dolichocéphale a vécu en Europe dès les premiers temps de l'âge du mammout. Cette race, à en juger surtout par les calottes crâniennes d'Eguisheim et de Clichy, par le fragment de maxillaire supérieur re-

[1] *Rapport sur les progrès de l'anthropologie en France*, 1869. J'envisageais alors cette question surtout au point de vue des éléments fondamentaux de la race basque et de celle de quelques montagnes de la Suisse. Or, à ce point de vue, je crois n'avoir rien à changer à mes premières opinions. Seulement les observations que j'ai faites depuis cette époque m'ont conduit à rattacher certains *basques dolichocéphales* à la race paléontologique de Cro-Magnon, dont il sera question plus loin. Bien entendu que je ne fais encore ce rapprochement que sous toutes réserves. — [2] J'ai dit plus haut que l'âge de la couche d'où a été tirée cette mâchoire est aujourd'hui mis en question. Il est évident que j'aurais à modifier les conclusions que je conserve ici provisoirement, si cette couche était décidément reconnue pour être plus moderne qu'on ne l'a cru.

cueilli à la Chaumière, aux environ de Paris, aurait été caractérisée par un front à la fois aplati et étroit, par une face latéralement comprimée[1]. Le peu que M. Spring a pu nous dire de la tête trouvée par M. de Binckhorst permet sans doute d'ajouter que les incisives inférieures présentaient un prognathisme assez accusé.

Les races dont nous parlons ont dû être inégalement réparties et sans doute plus ou moins cantonnées. A en juger par le peu que nous savons, *elles ont pu* être juxtaposées dans le bassin de la Somme[2]; *probablement* la race dolichocéphale d'Eguisheim occupait seule la vallée du Rhin. Aux environs de Paris les dolichocéphales ont incontestablement précédé les brachycéphales. Dans une carrière ouverte près de Clichy, M. Eugène Bertrand a trouvé une voute de crâne humain presque complète à forme allongée d'avant en arrière, et qui gisait à 5^{m},45 de profondeur[3]. Plus tard, au même endroit, dans une couche il est vrai plus élevée de 1^{m},25, mais appartenant toujours aux *bas niveaux* dont nous parlons en ce moment, M. Reboux a recueilli divers fragments de crâne que M. Hamy, en les décrivant le premier, reconnaît avoir appartenu à une race brachycéphale et de petite taille, mais prognathe comme la précédente. Les deux types généraux se sont donc suivis de bien près dans le bassin de la Seine. Mais la race de Clichy était-elle la même que celle de Moulin-Quignon? C'est encore là un point que j'examinerai plus tard.

Les observations recueillies jusqu'à ce jour sont encore si peu nombreuses, elles laissent tant à désirer, que je ne présente ce qui précède que sous réserves. Qui sait ce que nous gardent les découvertes à venir? Un seul fait général peut-être ressort très-nettement de notre savoir actuel, mais ce fait est d'une importance réelle. Dès l'âge du mammout, dans des contrées peu distantes l'une de l'autre, à des époques relativement rapprochées et sous l'empire de milieux bien probablement très-semblables, il a existé au moins deux races humaines parfaitement distinctes. De cela seul on peut conclure que l'homme était déjà ancien sur la terre et qu'il avait subi, probablement depuis bien des siècles,

[1] Hamy. — [2] M. Hamy regarde comme dolichocéphale un fragment de crâne trouvé, en 1864, dans la carrière de Moulin-Quignon par M. Boucher de Perthes, et dont l'authenticité n'a jamais été mise en doute, non plus que celle des autres pièces rencontrées dans le voisinage. J'ai dit ailleurs comment ces nouveaux débris humains, extraits de la même carrière que la célèbre mâchoire, apportaient une preuve de plus, et vraiment irrécusable, de l'authenticité de celle-ci par la présence d'un même *limon gris*, que recouvrent la terre, le sable ou les incrustations résultant du séjour dans le terrain où tous ces ossements ont été transportés. (*Comptes-rendus*, 1864.) — [3] Le 18 avril 1868.

l'action de conditions d'existence diverses, amenées soit par sa durée dans le temps, soit par ses migrations à la surface du globe.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que, dans aucun de ces restes humains, on n'a rien trouvé qui rappelât sérieusement un singe anthropomorphe quelconque. Le crâne de Néanderthal lui-même, dont on a fait tant de bruit à ce point de vue, est parfaitement humain, et ne fait, en réalité, qu'exagérer certains caractères extérieurs du crâne celtique, dont sa cavité interne reproduit tous les caractères[1]. La contenance de cette cavité supposée entière a dû être *au minimum*, selon Huxley, de 1220 centimètres cubes; plus que double de celle du plus grand crâne de gorille mesuré jusqu'ici[2]. Ce que l'on possède des os des membres a permis, en outre, à M. Schaaffhausen de constater que, malgré leur grosseur remarquable, ces os ne s'éloignaient en rien de ce qui existe de nos jours chez les Germains. La théorie d'une origine simienne pour l'homme doit évidemment renoncer à chercher des arguments en sa faveur chez l'homme du mammout et de l'ours. Au reste, depuis que cette théorie est repoussée par les darwinistes sérieux comme M. Ch. Vogt[3], elle ne compte plus guère d'adhérents, au moins parmi les hommes de science.

J'ai insisté assez longuement sur la partie du livre de M. Hamy consacrée à l'âge du mammout. Un intérêt tout particulier s'attache en effet à l'étude de cette période, où, pour la première fois, l'homme se montre à nous bien clairement, couvrant le sol de ses tribus déjà nombreuses, et manifestant çà et là quelques-uns de ses instincts caractéristiques. Je passerai plus rapidement sur la période de transition qui relie, selon M. Hamy, cet âge à celui du renne.

Cette période comprend essentiellement les alluvions fluviatiles moyennes et les cavernes correspondantes. Elle est caractérisée paléontologiquement par la disparition graduelle d'un certain nombre d'espèces animales; archéologiquement par le développement progressif d'industries ou nouvelles ou à peine nées dans l'âge précédent; anthropologiquement par l'apparition d'une race dolichocéphale, supérieure à ses devancières par la taille, la force musculaire et peut-être aussi par l'intelligence.

La classification, la caractérisation des stations types est moins nettement formulée ici par l'auteur que dans les chapitres précédents. Il est vrai que les distinctions deviennent plus difficiles. A ne considérer que les instruments ou les outils comme dans la période précédente,

[1] Pruner-bey. — [2] Chez ce gorille (*G. Gina*) le crâne ne jaugeait que 550 centimètres cubes (Broca et Alix). — [3] *Mémoire sur les microcéphales ou hommes singes; Congrès d'anthropologie préhistorique*, 1867.

on ne trouve plus autant de prédominances marquées, faciles à reconnaître et à signaler. Les formes, les objets anciens, reparaissent associés les uns aux autres et à des objets, à des formes nouvelles, qui se reproduiront dans le dernier âge. Cette confusion même a pour nous des enseignements. On dirait que les tribus humaines, plus rapprochées, communiquent plus souvent entre elles et se font des emprunts réciproques. Toujours est-il qu'elles savent se procurer des coquilles marines dans l'intérieur des terres et des instruments en pierre empruntés à des roches étrangères au pays qu'elles habitent. L'homme est donc déjà ou voyageur ou commerçant ou, mieux encore, l'un et l'autre.

Après avoir dit quelques mots du *dépôt de Ver*, qu'il semble regarder comme isolé, M. Hamy étudie avec d'assez grands détails les deux seuls types proprement dits distingués par lui dans cette période, ce sont :

Le type de Grenelle, auquel se rapportent quelques localités de la rive droite de la Seine, aux environs de Paris, diverses stations des plateaux voisins, entre autres Pont-le-Voy, ainsi que d'autres localités plus éloignées, telles que Saint-Jean-Froidmantel, Pressigny, Pierrefitte, Saligny, Châtillon-lez-Boulogne, etc.

Le type d'Aurignac, auquel se rattachent les *grottes* ou *abris* de Châtel-Perron, Gorge-d'Enfer, Cro-Magnon, Engis, Engiboul, le Trou-du-Sureau, La Chaise et Bize.

Notre auteur caractérise le premier de ces deux types surtout par un perçoir un peu différent de celui des bas niveaux de la Somme, et par une lame plate formée d'un fragment d'os long grossièrement éclaté à l'une de ses extrémités, de manière à pouvoir s'emmancher à la façon du couteau actuel. Il est bien moins explicite relativement au second type, qui me semble manquer d'une caractéristique précise.

L'apparition d'un instrument en os dans la caractéristique du type de Grenelle annonce que le travail de cette substance gagne en importance. On constate ce progrès même dans les collections d'objets retirés des terrains alluviens, mais surtout dans celles dont les cavernes ont fourni les matériaux. A Aurignac, M. Lartet a recueilli des poinçons très-aigus en bois de chevreuil; des lances ou dards en bois de renne; des flèches en os à tête lancéolée, sans barbes ni ailerons; des lissoirs en lames minces de bois de renne. Il a retiré de la même localité, bien qu'elle eût été déjà dévastée, plusieurs autres instruments, parmi lesquels il en est un bien digne d'attention. C'est une lame en bois de renne présentant, sur l'une de ses faces planes, de nombreuses raies transversales également distancées, avec une lacune qui les divise en deux séries; sur chacun des bords latéraux ont été entaillées d'autres séries

d'encoches plus profondes et régulièrement espacées. « On serait tenté, « dit M. Lartet, de voir là des signes de numération exprimant des va- « leurs diverses ou s'appliquant à des objets distincts. » M. Steinhauer fait de ce curieux objet une marque de chasse[1].

C'est encore à Aurignac que M. Lartet a trouvé le premier sifflet de chasse fait en perçant d'un trou une phalange de renne. Là aussi le même savant a rencontré le plus ancien essai de sculpture artistique qui ait été signalé. Il s'agit d'une canine de jeune ours des cavernes, qui a été dépouillée de son émail, amincie des deux côtés et entaillée de manière à figurer très-grossièrement un bec et une tête d'oiseau.

Enfin c'est à la même époque que se montre pour la première fois, d'une manière indubitable, l'art de la poterie. A Aurignac comme à Bize on a trouvé des débris de vases en pâte grossière et mal cuite, évidemment façonnés à la main[2].

Nous n'avons pas à nous arrêter aux stations que M. Hamy rattache à son type de Grenelle. Nous ne saurions agir de même pour celles qui relèvent du type d'Aurignac. Il en est, parmi ces dernières, qui présentent un intérêt tout spécial.

Il suffit de citer celles d'Engis et de Cro-Magnon. La première rappelle les découvertes de Schmerling si longtemps méconnues, mais dont on apprécie aujourd'hui toute la valeur; la seconde a fourni à l'anthropologie des temps glaciaires les matériaux les plus complets dont nous disposions jusqu'à ce jour[3]. Sans présenter le même intérêt, les autres localités dont s'occupe l'auteur ont aussi leur part d'importance. M. Hamy indique rapidement la faune paléontologique de chacune d'elles et la nature des objets qu'elles ont fournis. Parmi ces derniers je signalerai divers objets de parure ainsi que des fragments de minerai de fer et de manganèse, trouvés par M. Bailleau, à Châtel-Perron, et

[1] Hamy. — [2] Des recherches, toutes récentes et encore inédites, dues à MM. Cartailhac et Trutat, tendent à jeter des doutes très-sérieux sur l'ancienneté des poteries d'Aurignac. Ces poteries pourraient bien devoir être attribuées à l'époque néolithique, dont ces savants pensent avoir reconnu les traces certaines dans cette grotte, dont M. Lartet rapportait le contenu tout entier à la période quaternaire. MM. Cartailhac et Trutat ont d'ailleurs confirmé, sur tous les autres points, le travail de leur éminent devancier. — [3] Les recherches de Schmerling ont duré plusieurs années, et sont toutes antérieures à 1833. L'*abri* de Cro-Magnon a été découvert en 1868. Il a été décrit avec le plus grand soin par M. Louis Lartet dans un mémoire intitulé : *Une sépulture des troglodytes du Périgord* (*Bulletin de la Société d'anthropologie*, 2e série, t. III). Ce mémoire a été reproduit en anglais dans les *Reliquiæ Aquitanicæ*, ouvrage où MM. Édouard Lartet et Christy ont exposé l'ensemble de leurs recherches communes, et qui renferme aussi la description détaillée des ossements humains de Cro-Magnon par MM. Broca et Pruner-bey.

plus nobles représentants de notre espèce aux mammifères inférieurs et même aux autres classes de vertébrés.

M. Hamy associe l'homme d'Engis, dont Schmerling et M. Spring nous ont conservé le crâne, à l'homme de Grenelle, dont M. Martin a recueilli un grand nombre de restes importants, et à celui de Cro-Magnon, si bien étudié par MM. Broca et Pruner-bey. Cette race apparaîtrait ainsi comme occupant une aire considérable pendant la période de transition. Toutefois elle partageait le sol avec une autre, que caractérisait une taille moindre et une ossature moins robuste. Il est probable que cette petite race devait avoir au moins de grands rapports avec celle dont nous avons constaté l'existence aux derniers temps de l'âge du mammout. Des débris de squelettes de ces deux anciennes populations ont été trouvés par M. Lartet dans la sépulture d'Aurignac, si malheureusement dévastée par des mains inintelligentes[1]. Il est d'ailleurs bien peu probable que la race d'Eguisheim eût disparu en totalité lorsqu'une race plus petite et plus faible avait survécu aux changements accomplis depuis le premier âge. Ainsi, à l'époque dont nous parlons, l'homme aurait été représenté en Europe par trois races au moins.

L'âge du renne, tel que le comprend M. Hamy, succède à la période de transition, et se partage lui-même en deux parties, qui me semblent correspondre à peu près aux deux âges du renne et de l'aurochs proposés par M. Lartet. Il embrasse l'ensemble des terrains quaternaires supérieurs, le *diluvium rouge* et le *lœs* restant réservés à la seconde partie. Les grands mammifères caractéristiques des âges précédents disparaissent. Le mammout seul persiste, quoique devenant de plus en plus rare, si bien qu'on ne l'a rencontré qu'une seule fois dans le lœs[2]. Le renne, au contraire, domine d'une manière remarquable, et c'est à juste titre qu'il donne son nom à cette portion des temps quaternaires. Sa présence atteste d'ailleurs que les conditions climatériques, quoique s'adoucissant quelque peu, sont encore bien sévères dans la région aujour-

[1] On sait que cette *grotte sépulcrale* renfermait dix-sept squelettes, qui en furent enlevés pour être jetés dans un coin de cimetière, et qu'on n'a pu ou qu'on n'a pas voulu retrouver plus tard, lorsque M. Lartet eut reconnu leur importance scientifique. La science a bien des fois déploré ce vandalisme; mais, si les observations de MM. Cartailhac et Trutat se confirment, la perte serait moins regrettable, car ces restes humains auraient appartenu à l'époque moderne. — [2] M. Dupont l'a également rencontré dans la grotte de Chaleux; mais les caractères de l'os et les circonstances dans lesquelles il a été trouvé ont conduit le savant belge à regarder cette pièce comme ayant été empruntée à des terrains plus anciens et transportée, à titre d'objet rare ou curieux, peut-être à titre d'amulette, dans la demeure de ces troglodytes du second âge du renne.

d'hui la plus tempérée de l'Europe, et on le voit, comme à Schussenried, suivre pour ainsi dire pas à pas la retraite des glaciers.

Les difficultés de la classification par types de stations adoptée par M. Hamy se font sentir ici peut-être plus encore que dans l'étude de l'époque précédente. De là résulte une certaine indécision dans les rapports établis par l'auteur. Il place en tête des localités appartenant à la première partie de cet âge certaines stations du Boulonnais, Châtillon-sur-Seine et Schussenried, sans indiquer aucun lien spécial entre elles; puis il distingue trois types autour desquels se rangent un petit nombre de stations; ce sont :

Le type des Eyzies, comprenant les stations de Massat, La Vache, Savigné, Le Chaffaud;

Le type de La Madeleine, comprenant les stations de Laugerie-Basse, Bruniquel, Montastruc, Lafaye, Plantade, toutes situées en France; de Salève, en Suisse; de Goyet et du Trou-Magrite, en Belgique;

Le type de Laugerie-Haute, comprenant Pont-à-Lesse et Solutré.

Dans les couches alluviales et les cavernes de cet âge, les restes de l'industrie humaine présentent l'association des plus anciennes formes à des formes toutes nouvelles. Ainsi, dans un des gisements du Boulonnais, qu'il a été des premiers à étudier, M. Hamy a rencontré des pointes de silex semblables à celles du Moustier et des casse-têtes d'Aurignac. En revanche, dans les vallées de la Somme et de la Seine, on a découvert, très-exceptionnellement il est vrai, de grandes haches ovales allongées, regardées comme caractéristiques par M. de Mortillet. La plupart de ces objets en silex attestent un progrès sensible dans l'art de la taille. Toutefois le trait le plus frappant du travail de la pierre à cette époque est la singulière prédominance des couteaux, c'est-à-dire de ces lames allongées, presque toujours un peu courbes, dont la partie concave ne présente qu'une surface continue, tandis que le côté convexe porte deux ou le plus souvent trois facettes. Cette prédominance est telle, que quelques personnes ont proposé de désigner cette époque sous le nom d'*âge des couteaux*.

Peut-être la multiplication remarquable de ces outils s'explique-t-elle par le développement même que prend, à ce moment, le travail de l'os et de la corne. Aux armes des anciens jours, aux armatures de flèches en silex à pointe fine viennent se joindre des flèches et harpons en bois de renne, qui nécessitaient un long travail et une véritable adresse. Les plus curieux consistent en une tige plus ou moins forte terminée par une pointe aiguë, en arrière de laquelle sont étagées, tantôt sur un rang,

tantôt sur deux, des pointes en forme d'épines recourbées. Ces pointes ont été réservées dans l'épaisseur du bois réduit au diamètre voulu pour former la tige. Une ou deux saillies également conservées à la partie postérieure du harpon devaient s'engager dans autant de crans ou de mortaises d'une hampe creuse[1]. Au reste, tous les harpons de cette époque n'étaient probablement pas d'une seule pièce. M. Hamy pense que certains corps en bois de renne, fusiformes, droits ou un peu courbés, ont dû fournir à la fois la pointe et le crochet d'armes plus petites, et qu'on en fabriquait aussi avec une tige portant des encoches destinées à fixer soit des crochets de même nature, soit des dents de poisson.... L'examen des armes dont se servent les sauvages actuels donne la plus grande probabilité aux conjectures de M. Hamy.

Je ne saurais rappeler ici les détails indiqués par l'auteur et relatifs aux objets de parure, aux pierres creusées pour obtenir facilement du feu, aux bâtons de commandement, qui se montrent pour la première fois... Mais je dois appeler l'attention d'une manière spéciale sur le développement artistique dont M. Hamy montre fort bien les progrès successifs. L'art du dessin ou mieux de la gravure, presque constamment appliqué à la reproduction des animaux, s'essaye d'abord sur l'os ou la corne. Il aborde ensuite la pierre. Le burin doit avoir été à peu près toujours une pointe en silex. Avec cet instrument, quelque imparfait qu'il fût, les troglodytes de l'âge du renne étaient arrivés peu à peu à des résultats vraiment remarquables. Au début, le trait est simple et plus ou moins indécis. Plus tard il se précise, acquiert de la fermeté et une sûreté singulière, se creuse davantage dans les lignes principales, indique par des incisions plus légères certains détails tels que les poils ou une crinière, et accuse même les ombres par de faibles hachures. Mais ce qu'on retrouve presque toujours c'est le sentiment vrai de la réalité et la reproduction exacte de caractères qui permettent de reconnaître souvent à coup sûr, non-seulement le groupe, mais l'espèce même que l'artiste a voulu représenter. L'ours gravé sur schiste que M. Garrigou a trouvé dans la grotte inférieure de Massat, avec le front bombé qui le caractérise, ne peut être que l'ours des cavernes, dont cet observateur a recueilli les ossements au même lieu. Lorsque l'on compare les dessins et les détails anatomiques que nous possédons sur le mammout de la Sibérie avec la gravure sur ivoire découverte par M. Lartet[2], à la Made-

[1] Lartet. — [2] La découverte de cette gravure eut lieu en 1864, sous les yeux de MM. Falconner et de Verneuil. Cet objet, si précieux à tant de titres, a été re-

leine, il est impossible de ne pas voir dans cette dernière la représentation fidèle de cet *elephas primigenius* qui a traversé tous les temps glaciaires, et dont on a rencontré les cadavres intacts dans le sol glacé du nord de l'Asie. Des bœufs, des bouquetins, le renne, le cerf, l'élan, la loutre, le castor, le cheval, l'aurochs, des cétacés, certains poissons, etc., ont pu être reconnus presque toujours avec la même certitude.

Toutefois, à en juger par ce qui nous est connu, la sculpture s'était élevée encore plus haut que le dessin chez les populations de cet âge. Laissons de côté les nombreux intermédiaires que signale M. Hamy entre les essais informes d'Aurignac et les pièces achevées des cavernes les plus récentes; ne citons que les deux manches de poignard en ivoire trouvés sous l'*abri* de Montastruc par M. Peccadeau de l'Isle. Tous deux représentent un renne accroupi, les jambes repliées, la tête allongée et les bois couchés le long du corps, de manière à ne gêner en rien la préhension de l'arme. Certainement, même à n'en juger que par la gravure, et bien mieux encore si l'on a tenu les pièces dans les mains, on devra reconnaître que les artistes de ce temps-là ne le cédaient que d'assez peu de chose à nos sculpteurs ornementistes[1].

L'homme ne figure que très-rarement parmi ces dessins, ces sculptures, et les représentations qui en ont été recueillies jusqu'ici sont d'une infériorité relative étrange à constater.

La statuette d'ivoire trouvée par M. de Vibraye, à Laugerie-Basse, accuse l'enfance de l'art. Elle représente une femme nue, sans bras, maigre, allongée, roide, portant à la région des reins des protubérances assez étranges, et dont les parties sexuelles externes sont bien probablement exagérées.

M. Massénat a retiré de Laugerie-Basse un fragment de bois de renne, sur lequel est gravé un aurochs mâle fuyant devant un homme armé d'une lance ou d'un javelot. L'animal est magnifique; l'homme, au contraire, est détestable, sans proportions et sans vérité[2]. On peut en dire autant de l'individu représenté sur une portion d'omoplate de bœuf et qui semble s'attaquer à une baleine. Cette pièce a été aussi découverte dans le même lieu par M. Massénat. Le dessin retiré de la Madeleine par MM. Lartet et Christy est peut-être un peu moins mauvais.

Quelque imparfaites que soient ces reproductions de notre espèce,

produit très-exactement dans une planche des *Annales des sciences naturelles*, 5e série, t. IV, p. 16. — [1] Dans ces sculptures les animaux sont placés en sens inverse. Dans l'une le museau s'allonge sur la lame, ce sont les jambes postérieures dans l'autre. Dans toutes deux malheureusement les lames sont brisées. — [2] Hamy.

elles n'en ont pas moins un intérêt réel. Elles nous montrent le sauvage du Périgord portant ses cheveux dressés en touffe sur le haut du front, comme certaines tribus de nos jours, et conservant au menton une longue barbiche, tandis que le reste de la figure paraît être rasé. Nous apprenons aussi qu'il visitait les bords de la mer et chassait tout nu. Il connaissait pourtant sans nul doute l'usage des vêtements, car parmi les objets recueillis dans les grottes figurent en grand nombre de véritables *aiguilles en os*, d'une finesse parfois remarquable. Au reste, il savait, comme ses devanciers, combattre la rigueur du climat par l'emploi du feu; mais ce qui le distingue peut-être sur ce point, c'est la découverte d'un moyen prompt et sûr de se le procurer. MM. Lartet et Christy ont trouvé dans la grotte des Eyzies des galets de granit creusés d'une cavité plus ou moins profonde en forme de petit godet. Avec M. Roulin ils pensent que ces instruments servaient à allumer des bâtons de bois sec qu'on faisait tourner rapidement dans ces cavités toujours rugueuses à raison de la nature de la pierre. Les sauvages de l'Amérique du Sud emploient aujourd'hui encore le même procédé.

Nous avons malheureusement bien peu de chose à dire des restes humains appartenant à cette époque si intéressante à tant d'égards. Les dents, les os des mâchoires et des membres recueillis à Laugerie-Basse par divers savants, n'ont pas encore été décrits. Le grand travail de M. Pruner-bey sur les sépultures de Solutré a peut-être paru en province, mais n'a pu encore parvenir à Paris par suite des cruelles conditions que nous font depuis près d'un an la guerre étrangère et la guerre civile[1]. Il ne nous est connu que par un court extrait[2]. Aux Eyzies l'homme n'est représenté jusqu'ici que par un fragment de mâchoire inférieure ayant appartenu à un individu de petite taille, ce qui le rapprocherait de l'une des races d'Aurignac[3]. Du haut Massat on n'a retiré qu'une molaire pentacuspide, qui peut être une dent de sagesse, et dont on ne peut tirer aucune conséquence sûre. Le beau crâne entier trouvé à Bruniquel par M. Brun se rapproche beaucoup du type féminin de Grenelle et de Cro-Magnon. Mais l'ancienneté a été contestée, et la question a besoin d'être étudiée à nouveau[4]. Un autre crâne, du même lieu, a été déformé; toutefois M. Hamy pense qu'il doit se rattacher aussi à la grande race dolichocéphale des temps antérieurs.

Un seul fait général ressort nettement au milieu de ces incertitudes,

[1] *Anthropologie de Solutré*, par M. Pruner-bey. Cet ouvrage a dû être publié sous les auspices et aux frais de l'Académie de Mâcon. — [2] *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'Homme*, novembre 1869. — [3] Hamy. — [4] Hamy.

c'est que, pendant la première partie de l'âge du renne, le sol de la France n'était pas occupé par une seule race. Le peu que nous savons des études de M. Pruner-Bey sur les têtes tirées du *Clos-du-charnier* (*station de Solutré*) suffirait, au besoin, pour justifier cette conclusion. L'éminent anthropologiste, tout en attribuant à toutes ces têtes un caractère *mongoloïde* très-prononcé, a reconnu qu'il s'en trouvait parmi elles de brachycéphales et de dolichocéphales. Il a rapproché la plupart de ces dernières des têtes de Cro-Magnon[1]; il rapporte les autres à la race de Furfooz, dont nous parlerons plus loin et que M. Hamy a rattachée au type qui se montrait à Clichy dès la fin de l'âge du mammout.

M. Hamy passe très-vite, trop vite, il faut bien le dire, sur le second âge du renne. Il rapporte toutes les stations de cette période à un seul type, celui de Chaleux, qu'il ne caractérise pas. Il se borne à mentionner cette localité à côté de quelques autres de la même province belge (le *Trou-du-Frontal*, le *Trou-des-Nutons*). Il aurait pu, ce me semble, consacrer au moins quelques lignes à cette station remarquable, qui, par suite d'un éboulement de la voûte, nous a conservé intact un *intérieur domestique* de ces temps reculés, si bien que M. Le Hon a pu le qualifier justement de *Pompéi en miniature*. M. Dupont en a retiré, entre autres, trente-six mille silex taillés, et assez d'ossements de chevaux ayant servi à la nourriture des habitants pour en charger un chariot[2]. Mais peut-être la lacune que j'indique ici et celles que je pourrais signaler ailleurs tiennent-elles tout simplement aux exigences d'un éditeur effrayé de voir un simple *Appendice* prendre les proportions d'un volume.

Quoi qu'il en soit, ce chapitre est un de ceux qui devront recevoir le plus d'additions et de perfectionnements dans la seconde édition du livre de M. Hamy.

C'est qu'en effet la période dont il s'agit a une importance très-grande. C'est elle qui, à tous les points de vue, relie les temps paléontologiques aux temps actuels. Le sol porte la trace de phénomènes sur lesquels les géologues sont loin d'être d'accord, mais qui tous accusent de vastes inondations. La fonte des glaciers y a-t-elle été pour une part? Déjà nous les avons vus reculer à Schuszenried. Nul doute que la température ne se soit progressivement élevée, d'une façon plus ou moins régulière,

[1] M. Pruner-Bey signale une ressemblance extrême entre le crâne mâle n° 8 de la collection Ferry et une tête d'Esquimau du détroit de Behring faisant partie des collections du Muséum. — [2] *Étude sur l'ethnographie de l'homme de l'âge du renne*, par M. É. Dupont, 1869

depuis cette époque jusqu'au moment où elle s'est arrêtée aux limites que nous connaissons. Ces conditions d'existence nouvelles ont dû être en grande partie cause de l'extinction de certaines espèces. Elles ont dû agir sur l'homme lui-même, et amener dans les sociétés rudimentaires de cet âge une crise dont il semble que nous saisissons les traces.

En effet, M. Hamy remarque avec raison que les œuvres de cette période portent l'empreinte d'une sorte de décadence. Le matériel instrumental se simplifie, les produits de l'industrie sont sensiblement inférieurs. La taille de la pierre se maintient, il est vrai, et se perfectionne même parfois. Mais peut-être, dirons-nous, l'intervention d'un nouvel élément anthropologique se fait-il sentir ici. A Saint-Martin d'Excideuil, par exemple, MM. Jules et Philippe Parrot ont recueilli, à côté d'objets d'une exécution grossière, des silex dont la perfection et la forme rappellent la période néolithique et le travail des artistes danois. J'ai visité la collection de MM. Parrot, et, comme M. Hamy, j'ai été frappé du contraste qu'il signale et de la ressemblance que présente surtout une magnifique pointe de lance en feuille de laurier avec les objets de même nature que j'avais vus à Copenhague. Je serais fort tenté de voir dans cette juxtaposition le témoignage d'une initiative venant du dehors. Toujours est-il que, si le travail du silex a gagné sur certains points, celui de l'os a perdu sensiblement et partout. Dans aucune des cavernes si riches et qu'il a si bien explorées, M. Dupont ne semble avoir rien découvert qui ressemble aux harpons, aux flèches barbelées des Eyzies ou de la Madeleine.

L'une des pièces trouvées dans la grotte de Lourdes par M. Alphonse Milne Edwards pourrait peut-être représenter les anciens harpons; mais quelle différence entre les petits tubercules échelonnés à la surface et les grandes épines recourbées que savait réserver et façonner l'homme de l'époque précédente[1] ! Les détails donnés sur diverses localités par MM. Chantre, Combes, Lalande, Detroyat, prêteraient à des observations analogues. L'industrie de l'os semble même disparaître entièrement dans la grotte de Pegna-la-Miel, en Espagne, explorée par M. Louis Lartet. Enfin, surtout, on n'a rencontré nulle part un objet quelconque rappelant, même de très-loin, les dessins et les sculptures d'animaux, parfaitement dignes d'être appelées des œuvres d'art, dont nous avons parlé plus haut.

La race humaine de cette époque est mieux connue que la plupart

[1] *De l'existence de l'homme pendant la période quaternaire dans la grotte de Lourdes.* (*Annales des sciences naturelles*, 4e série, t. XVII, pl. VI.)

des précédentes, grâce aux recherches persévérantes et aux riches découvertes faites par M. Dupont. Le Trou-du-Frontal lui a fourni entre autres deux têtes osseuses dont la boîte crânienne et la face sont en assez bon état pour s'être prêtées aux études détaillées de M. Pruner-bey. Au Trou-Rosette le même naturaliste a recueilli une voûte crânienne malheureusement incomplète, mais permettant toutefois de prendre certaines mesures. Enfin des mâchoires inférieures, au nombre de plus de vingt, des os du bassin et des membres supérieurs et inférieurs, ont ajouté des indications précieuses à celles que fournissaient les têtes entières et les divers fragments de crânes. Or tous ces restes ont appartenu à une race plus ou moins brachycéphale et de petite taille. Les individus dépassant quelque peu la taille moyenne ne s'y montrent qu'exceptionnellement. Aucun n'a présenté des proportions comparables à celles des hommes d'Eguisheim, de Grenelle ou de Cro-Magnon.

Le grand nombre de maxillaires inférieurs réunis par M. Dupont permet d'établir entre l'homme de la Lesse et les brachycéphales des âges antérieurs certains rapprochements d'un grand intérêt. Le naturaliste belge a nettement distingué dans sa collection deux types essentiellement caractérisés, l'un par l'exagération, l'autre par l'amoindrissement relatif de l'épaisseur des branches horizontales[1]. C'est évidemment au premier que M. Hamy, à la suite de ses études personnelles, a rattaché la mâchoire d'Arcy-sur-Cure, dont on doit la découverte à M. de Vibraye. Celle-ci, à son tour, le conduit à la mâchoire du Trou-de-la-Naulette, qui par certains caractères, exceptionnels lorsqu'on l'examine isolément, présentait quelques difficultés dont on a singulièrement exagéré l'importance[2]. Enfin, d'après M. Hamy, cette dernière ne fait que reproduire les particularités propres à une mâchoire trouvée à Clichy par M. Reboux, et qui ne s'en distinguerait que par les dimensions tenant elles-mêmes à la différence d'âge des deux sujets. Les tribus domiciliées en Belgique vers les derniers temps paléontologiques se trouvent ainsi reliées à l'une de celles qui habitaient le bassin de la Seine vers la fin de l'âge du mammout.

[1] *Étude sur l'ethnographie de l'âge du renne*, p. 30. — [2] Cette *mâchoire de la Naulette*, dont on ne possède malheureusement que la branche horizontale gauche, est à la fois très-massive et à menton remarquablement fuyant. Mais ce qui a surtout frappé les anatomistes, c'est que les alvéoles des molaires vont en s'agrandissant de la première à la troisième, progression inverse de celle qu'on observe presque constamment dans les races humaines actuelles, et qui rappelle, au contraire, la disposition et les rapports existants chez les singes anthropomorphes; aussi n'a-t-on pas manqué d'insister à outrance sur ce rapprochement.

D'autre part, à l'époque où je m'occupais de la mâchoire de Moulin-Quignon, je ne manquai pas de la comparer à celles d'Aurignac et d'Arcy-sur-Cure. MM. Lartet et Pruner-bey voulurent bien assister à cet examen, dont j'ai indiqué dans le temps les résultats essentiels[1]. En somme, il en résulte qu'à certains égards et par quelques-uns des caractères les plus frappants, la mâchoire d'Arcy tient encore le milieu entre celle de Moulin-Quignon et celle d'Aurignac. Plus tard, ayant visité la collection de M. Dupont, j'ai pu constater d'autres ressemblances très-grandes entre les maxillaires de Belgique et les fragments recueillis en France par MM. Lartet, de Vibraye et B. de Perthes. A elle seule la description faite par M. Pruner-bey des restes humains extraits du Trou-du-Frontal suffit pour reconnaître plusieurs de ces ressemblances. Ainsi toutes les races brachycéphales et de petite taille dont nous avons rencontré les traces viennent aboutir à la race de la Lesse, si nous en jugeons par les caractères essentiels de la mâchoire inférieure. Je suis, du reste, le premier à reconnaître que les caractères tirés de cet os seul ne peuvent autoriser que de simples conjectures.

Mais là ne s'arrête pas cette chaîne, qui, d'anneaux en anneaux, embrasse toute l'époque postpliocène. J'ai signalé depuis longtemps l'extrême ressemblance existant entre la mâchoire de Moulin-Quignon et celle d'une des têtes d'Esthoniens qui, grâce à MM. de Baër et de Khanikoff, ont été cédées au muséum de Paris par celui de Saint-Pétersbourg. Enfin, au premier coup-d'œil jeté sur ces mêmes têtes contemporaines, M. Dupont demeura frappé des analogies étranges que l'une d'entre elles présentait avec celles qu'il venait de retirer du Trou-du-Frontal, et l'étude détaillée ne fait que confirmer cette première impression. Ainsi nous suivons en quelque sorte étapes par étapes cette petite race, depuis les premiers temps de l'âge du mammout jusqu'à nos jours, depuis les bassins de la Somme, de la Seine, de la Saône, de la Garonne, de la Lesse, jusqu'aux bords de la Baltique et sur bien d'autres points, comme l'a montré M. Pruner-bey, comme j'ai pu le constater par moi-même[2].

Sans doute les points de repère qui jalonnent cette longue route ne présentent pas tous des garanties égales de fixité et de certitude. Tou-

[1] *Première note sur la mâchoire humaine découverte par M. B. de Perthes dans le diluvium d'Abbeville.* (*Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, 20 avril 1863.) — [2] Voir le *Discours sur la question anthropologique*, par M. Pruner-bey. (*Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique.* Session de Paris, p. 345.) J'ai trouvé sur quelques points de la Bretagne, en particulier près de Pont-l'Abbé, chez une métayère de mon honorable confrère M. du Chatellier, la taille, les pro-

tefois il m'a paru intéressant de montrer jusqu'où le savoir actuel pouvait se hasarder et quelles lueurs il commence à jeter dans les épaisses ténèbres qui enveloppaient naguère ce lointain passé de l'espèce humaine.

La comparaison des faits contemporains avec ceux que révèle la paléontologie permet d'aborder, en outre, un problème qui ne manque pas d'intérêt, et que j'ai déjà indiqué. Les restes recueillis aux environs d'Abbeville, à Clichy, dans les grottes d'Arcy, d'Aurignac, de la Naulette, etc., appartiennent-ils à une seule et même race, ou bien peut-on les rapporter à deux groupes de populations ayant eu en commun la petitesse de taille et la brachycéphalie, mais différant par d'autres caractères? Tout tendrait, ce me semble, à faire adopter cette dernière opinion. Les mâchoires de la Naulette et de Moulin-Quignon, en tant que nous les connaissons, peuvent être prises pour deux extrêmes correspondant aux deux types reconnus par M. Dupont. Les trois têtes d'Esthoniens provenant du musée de Saint-Pétersbourg présentent également deux types bien distincts, dont j'ai indiqué les différences. A côté des Esthoniens à cheveux et à teint de couleur claire, de Baër a montré qu'il en existe près de Dorpat dont les cheveux sont noirs et le teint basané. Malte-Brun nous apprend encore que, parmi les populations des bords de la Baltique, bien distinctes des populations aryanes par leur taille peu élevée, il en est qui se distinguent entre toutes par l'exagération de ce caractère, très-sensible surtout chez les femmes[1]. Il semble donc que, dans le passé comme dans le présent, le type humain à taille peu élevée et brachycéphale dont nous parlons en ce moment ait été représenté par deux groupes secondaires. Ici encore pourtant je dois reconnaître ce qu'il y a encore d'incertain dans ces inductions, que je ne présente ici qu'à titre de conjectures. Bien des recherches seront nécessaires, soit pour les confirmer, soit pour les infirmer définitivement. Toutefois les faits recueillis jusqu'ici paraissent leur donner un certain degré de probabilité.

L'histoire de l'homme postpliocène, grand et dolichocéphale, est moins complète que celle de son frère. Nous avons vu que M. Hamy admet l'existence de deux races distinctes présentant ces caractères,

portions et les traits que supposent en tout les ossements fossiles. J'ai dit ailleurs comment le mélange, sur divers points de l'Europe, de cet élément allophyle commun avec les éléments aryans, avait produit les rapports qui ont frappé quelques observateurs. (*La race prussienne; Revue des Deux-Mondes*, 1871.) — [1] « Les Lettons sont, « en général, d'une très-petite taille, les femmes surtout; il y en a qu'on prendrait « pour des naines. » (De Storch cité par Malte-Brun, t. VI.)

celle d'Eguisheim et celle de Grenelle ou de Cro-Magnon. M. Hamy rattache sans hésitation le crâne de l'Olmo à la première, malgré son crâne relativement plus large et élevé.

La race d'Eguisheim n'aurait, paraît-il, laissé de traces que dans les terrains du premier âge. Du moins M. Hamy rapporte-t-il à celle de Cro-Magnon tous les restes humains du même type général découverts dans les couches plus modernes. On suit cette dernière pendant toute la première moitié de l'âge du renne et jusqu'à la sépulture si riche de Solutré, où elle se montre associée à plusieurs autres. Peut-être lorsque nous aurons l'ouvrage de MM. de Ferry et Pruner-bey [1], lorsque nous pourrons apprécier exactement l'époque à laquelle s'est peuplé ce grand *cimetière* qui, pour M. Hamy, clôt les premiers temps de l'âge du renne, peut-être, dis-je, trouverons-nous que sa formation s'étend bien au delà, et que certains hommes de Solutré ont vécu en même temps que ceux de Chaleux ou ont même assisté à l'aurore de la période actuelle [2]. Mais, à en juger par les seuls documents que nous possédions en ce moment, on n'aurait encore trouvé aucun reste d'homme grand et dolichocéphale datant de la seconde moitié de l'âge du renne.

Est-ce à dire que cette race ait disparu? Je suis bien loin de le penser, et j'ai même la presque certitude d'avoir retrouvé quelques-uns de ses descendants parmi les habitants du cœur de nos landes bordelaises. Du moins ai-je pu constater chez eux une dolichocéphalie des plus apparentes et la saillie très-accentuée de la bosse occipitale, jointes à la largeur de la face, au développement des pommettes, aux fortes dimensions du maxillaire inférieur, qui caractérisent le type de Cro-Magnon. Ces traits étaient surtout très-prononcés chez une femme que j'ai pu regarder à loisir, sans pouvoir malheureusement me livrer à un examen détaillé et scientifique. Or on sait que les caractères de race se conservent habituellement chez la femme mieux que chez l'homme. Toutefois l'étude des crânes est nécessaire pour confirmer ou infirmer ces appréciations, et, malgré bien des démarches, je n'ai pu encore m'en procurer.

De son côté, M. Pruner-bey, tout en formulant ses conclusions avec plus de réserve que lorsqu'il s'agit des brachycéphales, avait déjà rattaché à son type mongoloïde, d'une part, les crânes basques dolichocéphales de Z..., d'autre part, les hommes de Cro-Magnon. Il en a

[1] *Le Mâconnais préhistorique*, ouvrage auquel j'ai déjà fait allusion. — [2] Voir les extraits du *Mâconnais primitif* dans les *Matériaux pour l'histoire naturelle et primitive de l'homme*, novembre 1869.

décider laquelle des deux a entraîné l'autre, ou même de démontrer que cet entraînement a existé.

Je serais plus porté à croire qu'elles ont progressé ensemble dans la voie qu'avaient ouverte le temps et sans doute aussi une sécurité, un bien-être relatifs. Pas plus dans ces âges reculés que de nos jours, il ne devait y avoir de grands rapports entre la hauteur de la taille ou la forme du crâne et la puissance intellectuelle. Quant au cerveau on sait bien aujourd'hui, à n'en pouvoir douter, que son volume ne fait pas tout, et que, même au point de vue d'un matérialisme absolu, il faut, en fait de substance cérébrale, tenir compte de la *qualité* au moins autant que de la *quantité*.

Tout en étudiant surtout au point de vue archéologique les manifestations intellectuelles dont l'homme fossile nous a laissé la trace dans ses œuvres, M. Hamy s'est bien gardé de négliger l'ordre de considérations dont s'étaient servis avec tant d'avantage de Jussieu, Nilsson et leurs imitateurs. Il a placé à la fin de chacune des principales parties de son livre des *Résumés ethnologiques succincts*, dans lesquels il compare les produits de l'industrie ou des arts paléontologiques à ce qu'on voit aujourd'hui chez diverses populations. Grâce à ce rapprochement, il cherche à déterminer approximativement le degré de civilisation atteint par les populations primitives de notre Europe tempérée. L'homme miocène, dont nous avons vu que M. Hamy admet pleinement l'existence, était à ses yeux une sorte de Tasmanien ou d'Australien, qui devait sa nourriture plutôt au hasard qu'à son industrie. L'homme pliocène est devenu un véritable chasseur, mais il n'est encore guère que cela. L'âge du mammout offre de nombreux rapports avec ce qui existe encore en Océanie. Enfin, notre auteur rapproche les hommes du premier âge du renne de certains peuples habitant aujourd'hui le nord de l'Europe ou de l'Asie, tels que les Lapons, les Esquimaux et les Tchouktchis. Toutefois il fait remarquer avec raison qu'au moins au point de vue artistique les troglodytes du Périgord se montrent sensiblement supérieurs aux chasseurs, aux pêcheurs, aux pasteurs, qui continuent, « de nos jours, dans les régions circumpolaires, l'âge du renne de « France, de Suisse et de Belgique, avec ses caractéristiques zoologiques, « ethnographiques, etc. »

M. Hamy consacre ses deux ou trois dernières pages à montrer comment on suit encore le renne au delà de l'époque quaternaire dans les dépôts tourbeux du nord de l'Europe et comment il s'y présente parfois accompagné de silex taillés rappelant les principaux types dont il a été question. Il en conclut que certaines peuplades avaient suivi cet

animal dans son émigration vers le nord, tandis que d'autres demeuraient en place luttant contre les conditions plus ou moins défavorables d'une époque de transition géologique. Bientôt arrivèrent au milieu de ces populations primitives les hommes armés de la hache polie, qui, dit l'auteur, « étaient peut-être les descendants des premiers dolichocéphales « que nous avons étudiés. » C'était le commencement de l'ère néolithique, qui devait durer jusqu'à l'apparition des métaux. Arrivé à ce point, M. Hamy touchait donc à l'époque géologique actuelle, et, par conséquent, sa tache était accomplie.

Cette tâche n'était rien moins que facile. L'auteur avait à réunir pour la première fois un nombre considérable de faits restés épars jusqu'à ce jour, à les coordonner d'après une méthode qui était à trouver, à les distribuer dans un cadre tracé par lui, mais que les nécessités du moment le forçaient à retrécir. Il a surmonté ces difficultés de manière à faire désirer que son livre reparaisse avec tous les développements qu'il comporte. Mais dès à présent, et par cela même qu'il a substitué un tableau d'ensemble à des faits jusque-là sans liaison, M. Hamy a rendu à la science anthropologique un service très-réel, très-sérieux, et qui provoquera, à coup sûr, de nouveaux progrès.

A. DE QUATREFAGES.

DES PRINCIPALES COLLECTIONS D'INSCRIPTIONS GRECQUES publiées depuis un demi-siècle, et particulièrement du Corpus inscriptionum græcarum, *auctoritate et impensis Academiæ litterarum regiæ Borussicæ, ed. Aug. Boeckh, J. Franz, Ad. Kirchhoff, Berolini, 1825-1859, 4 volumes in-folio.*

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

De la littérature et de l'histoire littéraire nous passons naturellement à l'histoire des événements politiques et militaires, des institutions et des mœurs de l'ancienne Grèce. Les documents de cette seconde classe sont très-nombreux dans nos recueils épigraphiques, et chaque jour le nombre s'en augmente par d'heureuses découvertes. Quelques-uns sont des textes d'une étendue considérable et d'une importance proportionnée à leur étendue.

[1] Voir le cahier de mars 1871.

La célèbre *Chronique de Paros*, qui figure dans le *Corpus* sous le n° 2374, est, à elle seule, tout un livre : c'est un manuel de chronologie, jadis gravé sans doute sur les murs d'une école, et qui, même en son état actuel de mutilation, fournit encore de très-précieux éléments aux annales de la Grèce[1]. *L'Édit du maximum*, porté en 303 par Dioclétien et ses collègues, document bilingue découvert successivement et par tronçons dans diverses localités de l'ancien monde, où les copies officielles s'en étaient multipliées, forme aujourd'hui l'ensemble le plus instructif de notions sur la valeur des denrées et sur le salaire des professions les plus diverses à cette époque de l'empire romain[2]. Le principal monument de la ville gallo-grecque d'Ancyre, le *Testament politique* d'Auguste est, surtout depuis les découvertes et les collations définitives de MM. G. Perrot et Guillaume, le résumé le plus original, quoique le moins impartial, des cinquante ans de ce long règne[3]. Le texte grec de l'inscription trilingue de Rosette a, dès son apparition, fait époque dans l'égyptologie, particulièrement pour l'histoire de l'Égypte ptolémaïque[4]. Plus récemment retrouvé et plus précieux encore parce qu'il nous parvient complet, le décret de Canope[5] confirme les découvertes dont la pierre de Rosette était devenue l'instrument ou dont elle avait fourni l'occasion; en outre, il nous apporte une foule de notions nouvelles sur l'organisation civile et religieuse du même pays sous les Lagides. Mentionnons aussi, moins pour leur étendue que pour leur originalité singulière, pour les recherches dont elles suggérèrent l'idée et pour les résultats historiques que le génie pénétrant de M. Letronne tira de ces recherches : 1° La double inscription du monument d'Adulis relevée, en 545 de l'ère chrétienne, par le voyageur Cosmas Indicopleustès, et qui forme aujourd'hui les n°s 5127

[1] Aussi M. C. Müller l'a-t-il justement comprise, en 1841, dans le premier volume de ses *Fragmenta historicorum Græcorum* (Bibliothèque Firmin Didot). — [2] L'édition la plus complète, avec un commentaire approfondi, par notre confrère M. Henri Waddington, s'en trouve dans la Ve partie du *Voyage archéologique* de Ph. Le Bas, *Inscriptions*, n° 535. Il a été tiré à part quelques exemplaires de cet important travail. — [3] C'est surtout d'après les planches 27 et 28 de l'ouvrage de MM. Perrot et Guillaume (*Exploration archéologique de la Galatie*, etc.), que M. Mommsen a pu donner la recension la plus sûre et la restitution la plus complète de ce monument, dans son mémoire intitulé : *Res gestæ divi Augusti ex monumentis Ancyrano et Apolloniensi* (Berolini, 1865, in-4°). — [4] Sur la partie grecque de l'inscription le travail le plus complet est, jusqu'à présent, celui de M. Letronne, *Inscriptions de l'Égypte*, tome Ier, n° 25, où l'on trouvera soigneusement visés les écrits antérieurs sur le même sujet. — [5] Textes publiés simultanément par M. Lepsius (Berlin, 1866, in-4°), par MM. Reinisch et Roeseler (Vienne, 1866, in-8°),

et 5128 du *Corpus;* 2° l'inscription du roi éthiopien Silco, découverte par le voyageur français Gau, commentée d'abord par Niebuhr, en 1820, puis par M. Letronne, dans le *Journal des Savants*, en 1825, et dans le tome IX des Mémoires de l'Académie des inscriptions, en 1831, insérée au *Corpus* sous le n° 5072; l'étude récente des documents coptes a, sur plusieurs points, complété et confirmé les inductions que l'habile critique avait fait sortir de l'analyse des deux textes grecs pour l'histoire des peuples barbares voisins de l'Égypte, et de la propagation du christianisme dans ces contrées. Un document non moins précieux, que possède aujourd'hui le musée de Toulouse, est le décret de la communauté juive de Ptolémaïs, dans la Pentapole, en l'honneur d'un Romain, Marcus Tittius, qui fut consul l'an 832 de Rome, sous le règne de Tibère. Apporté en France au commencement du XVIII^e siècle, ce document y est devenu le sujet de curieuses observations sur les progrès de l'hellénisme parmi ce peuple juif si jaloux pourtant de sa religion, de ses mœurs, de ses traditions séculaires. Le troisième tome du *Corpus* contient peu de pièces qui, malgré leur brièveté relative, méritent davantage de fixer l'attention[1]. Il en contient une encore qui, sans être unique en son genre, car on en possède un certain nombre d'analogues pour le sujet, l'emporte sur les autres, soit grecques soit latines, par son étendue et par la variété des précieux renseignements paléographiques, grammaticaux et historiques qu'elle nous fournit : c'est la partie grecque des célèbres *Tables d'Héraclée*, dont l'une porte au verso le texte d'une loi romaine, et qui, publiées pour la première fois en 1738, figurent au *Corpus* sous les n^{os} 5773 et 5774. Elles contiennent : 1° la délimitation authentique d'un territoire consacré à Bacchus, près de Tarente; 2° les conditions d'exploitation de ce territoire. Elles ont fourni naguère à M. Amédée Peyron, mort en 1870, à Turin, la matière d'un mémoire qui restera comme le testament scientifique et comme l'un des chefs-d'œuvre de cet illustre antiquaire[2].

qui paraissent s'en disputer la découverte. Un troisième texte, en démotique, avait échappé à ces trois savants; il est encore inédit. M. A. Mariette doit le publier prochainement avec les autres monuments de Tanis. Une publication spéciale du texte grec a été commencée par M. Wescher dans la *Revue archéologique* de juillet 1866. — [1] N° 5361; cf. n° 2114^b, *in Addendis*, la mention d'une *συναγωγὴ Ἰουδαίων*. — [2] *La prima Tavola di Eraclea* (Torino, 1869, in-folio). A propos des signatures et cachets des commissaires que nous offre cette première table, consulter aussi A. Dumont, *de Plumbeis apud Græcos tesseris* (Lutetiæ Parisiorum, 1870, in-8°), p. 52 et suivantes. A la même classe de documents appartiennent l'inscription bilingue de Delphes, que restitue et commente M. C. Wescher dans le mémoire cité plus bas,

Certaines séries d'inscriptions, correspondant à ce que nous appellerions aujourd'hui un dossier ou un carton dans les archives municipales, se rapportent à un même sujet. Ainsi, à Téos, nous trouvons trente pièces en divers dialectes constatant les droits reconnus par autant de cités helléniques à l'asile du dieu Dionysos[1]. C'est tout un chapitre d'histoire, plein de faits nouveaux et de traits parfois piquants, que mettent habilement en relief les commentaires de M. Boeckh et de M. Waddington. Les villes de Crète y jouent un grand rôle; or les ruines de ces villes nous ont rendu, depuis ces dernières années, un très-grand nombre d'actes publics, surtout de traités de paix, qui, joints à des pièces du même genre retrouvées sur presque tous les points du sol hellénique, forment vraiment comme les plus anciennes archives de la diplomatie européenne[2]. *L'histoire des anciens traitez* de Barbeyrac, publiée à La Haye en 1739, se trouve ainsi enrichie de cinquante pièces au moins, presque toutes complètes ou à peu près, et qui constatent pour nous, en un précieux détail, les plus vieilles pratiques du droit des gens.

Deux usages du droit international sont subsidiairement éclairés par les documents dont je parle. Les villes grecques, dans les cas de litiges difficiles à décider, ou lorsque seulement s'étaient accumulés chez l'une d'elles de trop nombreux procès en souffrance, avaient coutume de faire venir d'une ville voisine un ou plusieurs juges extraordinaires qu'elles chargeaient de pourvoir aux besoins urgents de la justice. Ces juges s'appelaient *δικασταὶ μετάπεμπτοι* ou *ἔκκλητοι*, leur fonction spéciale s'appelait *ἐκκλησία*, et leur récompense, tout honorifique, était un de ces décrets qui, parvenus jusqu'à nous en très-grand nombre, nous montrent toute l'économie d'une si utile institution[3]. C'est encore à des décrets du même genre que nous devons de connaître, dans ses conditions principales et dans ses variétés, la *proxénie*, espèce de fonction demi-officielle et demi-officieuse, qui ressemble au *consulat* du droit moderne, et qui reliait par des relations de bienfaisance ou tout au moins

les nos 1732, 1254, 2905, 4892, 5594, etc., du *Corpus*, et la sentence des frères Minutius, qui est un des monuments les plus anciens et les plus considérables de l'épigraphie latine. — [1] *Corpus*, n° 3046 et suivants, série plus complète et plus correcte, dans l'ouvrage de Le Bas, V, n° 60 et suivants. J'ai traduit les vingt-deux principaux de ces documents, à la suite du mémoire qui sera cité dans la note suivante. — [2] Qu'il me soit permis de renvoyer, sur ce sujet, à mes *Études historiques sur les traités publics chez les Grecs et chez les Romains* (nouvelle édition, Paris, 1866, in-8°). — [3] Sujet traité spécialement dans un mémoire en allemand de M. H. C. Meier (Halle, 1846, in-4°), et dans une thèse latine de M. Ch. Bétant (Berolini, 1862, in-8°).

d'obligeance réciproque tant de municipes trop enclins à s'isoler et même à se combattre au nom d'intérêts hostiles ou simplement de vanités inconciliables[1].

Aucune ville ancienne n'a été plus fière de ses avantages naturels ou acquis que la ville d'Athènes; aucune n'a pris un soin plus jaloux de son histoire et ne nous a laissé un plus grand nombre de livres sur ce sujet. Elle avait même, pour ces sortes d'écrits, un nom particulier, celui d'*Atthide*[2]. Mais, comme la plupart de ces ouvrages ont péri, ou totalement ou en partie, l'épigraphie athénienne nous est d'un grand secours pour remplir tant de lacunes produites par les ravages du temps; et, heureusement, nulle part l'épigraphie n'est aussi abondante, aussi variée que dans la cité de Minerve. Plusieurs séries y ont une importance capitale.

C'est d'abord celle des actes relatifs aux finances, dont le premier, envoyé jadis en France par M. de Choiseul Gouffier, fournit à Barthélemy le sujet d'un intéressant mémoire[3]. Aujourd'hui, plusieurs autres textes de ce genre successivement découverts, puis rapprochés et commentés par M. Boeckh, forment la plus solide base de son *Économie publique des Athéniens*. Entre la première et la deuxième édition de ce bel ouvrage, on découvrait au Pirée les restes de dix-huit inventaires de la marine athénienne au temps de Démosthène; ces documents sont devenus la matière d'un juste volume, *Attisches Seewesen*[4], qui complète la *Staatshaushaltung der Athener*. Il n'a manqué à M. Boeckh, pour donner à ce nouveau livre un caractère plus rigoureux, qu'une connaissance directe des pratiques de la marine et du vocabulaire nautique, qui, de l'antiquité jusqu'à nous, s'est, m'assure-t-on, perpétué assez fidèlement chez les marins grecs.

A ces documents se rattachent : 1° des listes de villes tributaires d'Athènes, listes publiées et habilement commentées par M. Rangabé dans ses *Antiquités helléniques*, puis rattachées par M. Boeckh à sa seconde édition de l'*Économie publique des Athéniens ;* 2° les comptes des dépenses

[1] Sujet traité, en lui-même, par M. H. C. Meier, dans une dissertation latine (Halis, 1843, in-4°), et dans ses rapports avec les institutions consulaires modernes, par M. Ch. Tissot. (Thèse pour le doctorat. Dijon, 1863, in-8°.) — [2] Ce qui reste des écrivains d'*Atthides* a été soigneusement recueilli par M. C. Müller dans les *Fragmenta historicorum Græcorum*. — [3] *Dissertation sur une ancienne inscription grecque relative aux finances des Athéniens* (c'est le n° 147 du *Corpus*), Paris, 1792, in-4°. Extrait du tome XLVII des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*. — [4] Quelques fragments nouveaux, que n'a pu connaître M. Boeckh, ont été publiés dans l'*Éphéméride archéologique* d'Athènes, n°s 1355, 1356, 3662; c'est dans ce dernier fragment que figure le nom de Démosthène.

faites pour la construction d'édifices publics et particulièrement ceux qui se rapportent au célèbre temple de Minerve Poliade, sur l'Acropole[1]; 3° les inventaires annuels des riches offrandes déposées dans le Parthénon. Les recueils de Boeckh et de Rangabé contiennent déjà une trentaine de ces inventaires[2]. Le nombre en a plus que doublé depuis l'époque de ces deux publications; dans leur ensemble, que présente à peu près complet la première classe épigraphique du *Voyage* de M. Le Bas[3], et surtout si on les rapproche de textes analogues appartenant aux autres villes de la Grèce[4], ils forment le recueil le plus intéressant et le plus varié pour l'histoire des finances et des arts. Le moyen âge ne nous a pas légué, je crois, une collection pareille à celle-là[5]. Elle fournirait, à elle seule, le sujet d'un livre original et instructif : quelque esprit studieux, quelqu'un, par exemple, de nos jeunes candidats au doctorat ès-lettres, ferait bien d'en saisir l'opportunité[6].

Cette mention du doctorat me conduit naturellement à la thèse que soutenait, au mois d'août dernier, devant la Faculté des lettres de Paris, M. Albert Dumont, de l'École française d'Athènes, déjà connu par divers travaux, qui ne sont que les prémices d'une moisson plus abondante. Cette thèse a pour objet de restituer, sur un espace de cinquante années environ, la série, malheureusement fort mutilée, des archontes athéniens[7], et cela d'après le témoignage de *stèles éphébiques* que, depuis

[1] *Antiquités helléniques*, t. I[er], ch. III, n° 56 et suivants. Publiées aussi pour la première fois dans le même recueil, les listes des tributs forment le XX[e] appendice de la deuxième édition de l'*Économie publique des Athéniens* de M. Boeckh. — [2] *Corpus*, n[os] 137, 142, 150, 153; Rangabé, *Antiquités helléniques*, chapitre IV, n[os] 90-111. — [3] *Voyage archéologique*, *Inscriptions*, I, n[os] 158, 245. Malheureusement, cette partie attend encore le commentaire, avec transcription en caractères courants des textes en majuscules épigraphiques. Le travail d'interprétation, interrompu par la mort de M. Le Bas, s'arrête au n° 51 de cette série. — [4] Voir, par exemple, dans le *Corpus*, n° 2852, une liste semblable, avec la lettre d'envoi du roi Séleucus aux Milésiens (avant J. C. 243), et n° 2139, à Égine, une liste de menus ustensiles Plutarque a là-dessus deux témoignages intéressants : *Vie de Sylla*, c. XII, et *Pourquoi la Pythie ne répond plus en vers*, c. VII. — M. E. Curtius, *Inscriptiones Atticæ nuper repertæ*, n. VII, a publié une liste d'offrandes faites par des esclaves fugitifs, offrandes dont M. Wallon a, depuis, déterminé le véritable caractère (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, tome XIX, 2[e] partie, 1852). — [5] C'est, du moins, ce qui me paraît ressortir d'une bibliographie spéciale que me fournit, sur ce sujet, l'obligeance de mon savant confrère M. L. Delisle. — [6] M. J. Overbeck n'a pas manqué de recueillir dans ces catalogues ce qui convenait au sujet de son intéressante et méthodique compilation : *Die antiken Schriftquellen zur Geschichte der bildenden Künste bei den Griechen* (Leipzig, 1868, in-8°). — [7] *Essai sur la chronologie des archontes athéniens* (Paris, 1870, in-8°); M. R. Neubauer venait précisément de publier un essai semblable dans ses *Commentationes epigraphicæ* (Berolini, 1869, in-8°).

dix ans, les fouilles ont mises à découvert. Déjà beaucoup de textes sur l'institution des *éphèbes*, forme tardive et nom tardif de l'éducation publique, particulièrement chez les Athéniens, étaient épars dans divers recueils épigraphiques. Les nouveaux textes sont d'une plus grande étendue; ils sont souvent complets et d'une importance incomparable avec celle des documents jusqu'ici publiés, et ils nous révèlent une organisation vraiment remarquable des écoles où les jeunes Athéniens se préparaient à la vie publique par les exercices du corps et par ceux de l'esprit. Par un contraste à la fois étrange et triste, il se trouve que les institutions dont M. Dumont présente le tableau dans un ouvrage en ce moment sous presse, ne se sont développées et ne nous sont bien connues que pour les siècles de la décadence; il semble que l'éducation athénienne ait surtout formé de bons citoyens au temps où elle n'avait pas encore cette régularité savante que nous font voir les documents naguère mis au jour; nouvelle preuve de la stérilité du formalisme administratif chez les peuples où manque la véritable séve patriotique et morale.

M. Carl Wescher, lors de son séjour en Orient, comme membre de notre École française d'Athènes, avait songé à un travail sur ce sujet; il en a été détourné par d'autres et très-utiles études, dont il commence à nous faire jouir. Son mémoire, écrit, j'aime à le dire, de main de maître, sur l'inscription bilingue relative à l'*Amphictionie delphique*[1], nous en est un beau spécimen. Il a aussi attaché son nom à une publication du plus haut intérêt, celle des inscriptions découvertes d'abord par le célèbre Ottfried Müller, puis et en beaucoup plus grand nombre par M. P. Foucart et par son collègue à l'École française, sur le soubassement du temple d'Apollon à Delphes, et qui nous apportent d'abondants témoignages sur un usage jusqu'ici tout à fait inconnu, celui des affranchissements sous forme de vente à un dieu. MM. Wescher et Foucart, associés pour la publication de ces textes[2], se sont ensuite partagé le soin de les commenter, l'un en historien de l'institution même qu'ils nous font connaître; l'autre en philologue et pour les nombreuses particularités grammaticales qu'ils nous présentent. M. Foucart a naguère accompli sa part de la tâche ainsi divisée[3]; M. Wescher

[1] *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, tome II, série VII : *Étude sur le monument bilingue de Delphes*. — [2] *Inscriptions recueillies à Delphes et publiées pour la première fois* par C. Wescher et P. Foucart, membres de l'École française d'Athènes (Paris, 1863, in-8°). — [3] *Mémoire sur l'affranchissement des esclaves par forme de vente à une divinité, d'après les inscriptions de Delphes* (Paris, 1857, in-8°). Cf. le Mémoire du même auteur *Sur les Ruines et l'histoire de Delphes* (Paris, 1865, in-8°).

ne tardera pas, nous l'espérons, à remplir l'autre; mais un récent voyage en Égypte avec M. Emm. de Rougé, une riche récolte de textes grecs rapportée de ce voyage et destinée à former un supplément au recueil de Letronne, l'édition, en ce moment sous presse, des fragments du géographe Denys de Byzance, mainte autre digression laborieuse et méritoire, l'ont, jusqu'ici, empêché d'acquitter cette promesse.

La mention que nous venons de faire des inscriptions grecques de l'Égypte nous rappelle une série de textes, en apparence peu intéressants, les *proscynèmes* «actes d'adoration,» ou simples actes de visite, qui pourtant sont devenus, grâce à l'ingénieuse sagacité de Letronne, une source de renseignements variés sur les mœurs et les institutions des anciens et divers habitants de la vallée du Nil, pendant une durée de cinq ou six siècles : c'est sur ces chétifs témoignages que repose en partie cette amusante histoire de la statue vocale de Memnon, un des chefs-d'œuvre de l'éminent épigraphiste français. Les textes écrits au calamus sur des fragments de poterie, les *ostraka*, comme nous nous habituons justement à les nommer, sont aussi, depuis qu'on les réunit avec soin et qu'on réussit, chose fort difficile, à les déchiffrer sûrement, la matière d'études absolument neuves sur l'économie financière de l'Égypte[1]. Par là l'épigraphie se rattache à l'interprétation des textes sur papyrus, qui a si utilement contribué, dans ces derniers temps, à nous faire connaître la vie privée, comme la vie publique, des habitants de ce pays sous la domination des Grecs et des Romains[2].

L'étude des religions est une de celles qui ont le plus à profiter des textes épigraphiques : caractères et attributs des divinités païennes, dépenses des fêtes religieuses et des sacrifices, règlements des corporations vouées au culte, construction et entretien des temples, etc., il n'est aucun de ces sujets que le *Corpus* de Berlin, les recueils de Le Bas, de M. Waddington et de M. Rangabé, n'enrichissent et n'éclairent ou par des documents souvent explicites, ou par des renseignements précieux même dans leur plus étroite brièveté. En Lydie et à Rhodes,

[1] Voir le *Corpus*, n° 5109, comprenant 36 textes; les *Papyrus grecs du Louvre*, p. 427, 433; et la *Revue archéologique* de 1865 (articles de M. Fröhner). M. Hase, dans son cours de paléographie et de grec moderne, a surtout contribué aux progrès de ces déchiffrements. — [2] Voir la thèse de M. F. Robiou : *Ægypti regimen quo animo susceperint et qua ratione tractaverint Ptolemæi* (Rhedonis, 1852, in-8°); l'introduction de J. Franz aux inscriptions de l'Égypte, dans la XXIX° partie du *Corpus*, et le mémoire de M. G Lumbroso (couronné en 1869 par l'Académie des inscriptions) : *Recherches sur l'économie politique de l'Égypte sous les Lagides* (Turin, 1870, in-8°).

est fournie par le décret de Mégalopolis qui décernait les honneurs divins à Philopémen, à l'un des héros de Plutarque[1]! Combien nous préférons reposer notre attention sur ces actes des cités grecques encore indépendantes, dans lesquels nous retrouvons les noms et quelquefois la pensée de leurs plus nobles citoyens. J'ai rappelé, en commençant cet article, les inventaires de la marine athénienne; nous y voyons Démosthène inscrit comme *triérarque*, une des fonctions qu'il se vante justement d'avoir remplies avec la conscience d'un bon patriote[2]. A côté de Démosthène, plusieurs documents du même temps mentionnent et nous font connaître l'administration de l'intègre Lycurgue, l'auteur du discours *contre Léocrate*[3]. Avec les inscriptions attiques antérieures à l'archontat d'Euclide (403 avant J. C.) on pourrait animer de quelques couleurs plus vives et plus vraies un tableau de la vie du peuple athénien en ce siècle, le plus agité, mais le plus brillant de son histoire. Thucydide, Xénophon et Plutarque, même complétés l'un par l'autre, et par les extraits d'autres écrivains, que nous transmet la *Bibliothèque* de Diodore de Sicile, trouvent encore un commentaire plein d'intérêt dans ces mille témoignages que les marbres nous ont transmis des passions politiques, de l'activité industrieuse, de l'esprit religieux ou superstitieux du peuple athénien. Il y a, par exemple, telle anecdote dans le *Périclès* de Plutarque, qu'est venue naguère confirmer une découverte faite parmi les ruines de l'Acropole[4]. Deux latinistes, M. Orelli, en 1846, et, avec une science encore plus sûre, M. Nipperdey, en 1857 et 1862, ont donné un grand prix à leurs éditions de Tacite en éclairant, spécialement à l'aide des inscriptions latines, les récits de cet historien. Un helléniste ferait utilement le même travail pour les principaux historiens grecs; il pourrait éclairer aussi d'un jour nouveau presque chaque page de Pausanias, le voyageur antiquaire. Thucydide, tout le premier, semble nous y avoir conviés en insérant, trop rarement sans doute, dans sa narration le texte de plusieurs actes publics relatifs à la paix de Nicias[5]; il nous appartient d'éclairer mainte autre page de son livre

[1] *Corpus*, n° 1536; inscription très-mutilée, que M. Keil a examinée et restituée avec plus de succès dans ses *Analecta epigraphica et onomatologica* (Lipsiæ, 1842, in 8°). — [2] Discours *sur la Couronne*, § 247, éd. Voemel: Ἐμοὶ μὲν ὑπῆρξεν.... χορηγεῖν, τριηραρχεῖν, εἰσφέρειν, etc. *Éphém. arch.* n° 3662 : Τριήρης Εὐτυχής, Λυσικλείδου ἔργον. Τριήραρχοι Φιλιππίδης Παιανιεύς, Δημοσθένης Παιανιεύς. Cf. n° 3146 et 3271. — [3] Voir nos *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie*, p. 58 et suiv. — [4] Plutarque, *Périclès*, c. XIII. La base d'une statue d'*Athena Hygiea*, mentionnée dans ce passage, a été récemment retrouvée. On en pourra voir le dessin dans le *Voyage archéologique* de Le Bas, n° VIII des planches d'épigraphie. — [5] Voir nos *Études sur les traités publics chez les Grecs et chez les Romains*, chap. II.

par une plus large application de cette méthode. Un historien grec ne pouvait toujours prévoir ce qui, pour nous autres modernes, semblerait chez lui incomplet ou obscur; sans le blâmer trop sévèrement, nous sommes heureux de pouvoir çà et là suppléer à son silence, et quelquefois, en y suppléant, nous prévenons ou nous corrigeons certaines erreurs de la critique sur les mœurs de l'antiquité. Par exemple, on a souvent signalé le caractère impersonnel de l'oraison funèbre païenne, et particulièrement de cet éloge des guerriers athéniens que Thucydide a mis dans la bouche du grand orateur Périclès; on ignorait, ou l'on n'avait pas remarqué que l'orateur, en pareil cas, parlait devant une tombe où les noms de ces soldats étaient gravés sur une stèle funéraire, ce qui le dispensait le plus souvent de prononcer les noms dans son discours, surtout s'il n'avait pas à faire ressortir le mérite éminent d'un général ou de quelqu'un de ses soldats, comme le fit plus tard Hypéride dans son discours, récemment retrouvé, en l'honneur des héros de la guerre lamiaque. Nous avons précisément, dans notre Musée de Paris[1], une de ces stèles funéraires. Le discours de Périclès contient, d'ailleurs, une allusion discrète à l'usage dont il s'agit[2]; si elle n'a été comprise ni signalée par aucun des interprètes modernes de Thucydide, c'est que ces interprètes étaient trop peu antiquaires pour avoir songé au rapprochement que nous signalons.

Les amateurs d'anecdotes, de révélations piquantes sur les mœurs, sur les travers même et les ridicules de l'humanité, peuvent trouver profit, en parcourant nos recueils épigraphiques, à y relever les innombrables témoignages que les hommes des temps anciens, depuis les plus illustres jusqu'aux plus humbles, y ont gravés de leurs sentiments de famille, de leurs passions, de leurs occupations journalières. On est touché, par exemple, de voir le nom d'Alceste rappelé sur des épitaphes (*Corpus*, n. 5759 et 6636) en l'honneur d'épouses qui se dévouèrent jadis au salut de leurs maris, comme cette célèbre héroïne; on aime qu'un païen soit loué pour n'avoir jamais voulu « faire de tort ni à ses « amis, ni à ses ennemis » (Le Bas, V, n. 499). On sourit de la confiance qui grave sur les tombeaux : « Un tel, ami ou aimé de tous » (*Corpus*, n. 3865, 4000, 6447, 6747^b, 9258, 9670). Cela fut de tout temps si difficile! Mais il faut nous arrêter dans la revue, déjà bien longue, où nous avons voulu comprendre sommairement tant de sujets divers,

[1] Catalogue Fröhner, n° 112; *Corpus*, n° 165; fac-simile dans Clarac, pl. X-XIII. — [2] Thucydide II, XXXV : *Ἐμοὶ ἀρκοῦν ἂν ἐδόκει εἶναι, ἀνδρῶν ἔργῳ γενομένων ἔργῳ καὶ δηλοῦσθαι τὰς τιμὰς, οἷα καὶ νῦν περὶ τὸν τάφον τόνδε δημοσίᾳ παρασκευασθέντα ὁρᾶτε.*

et il y a encore quelques réflexions que nous voudrions, avant de finir, soumettre à nos lecteurs.

D'abord, on a dû remarquer quelle large part notre France a prise dans les travaux qui ont tant élargi et fécondé, surtout depuis cinquante ans, le domaine de l'épigraphie grecque. Si, pour d'autres parties de la connaissance du monde ancien, les écoles de savants étrangers, et particulièrement l'école allemande, nous dépasse par le nombre et l'activité des travailleurs, pour l'épigraphie grecque nous soutenons avec honneur une lutte pourtant difficile[1]. Le nom de Letronne garde, et au premier rang, sa place à côté du nom d'Aug. Boeckh. Nos voyageurs archéologues, comme Le Bas et M. H. Waddington, ont rapporté d'Orient une moisson plus considérable encore que celle de Müller, d'E. Curtius, de L. Ross. C'est un ministre français, M. Villemain, qui eut, en 1843[2], l'heureuse pensée d'envoyer en Orient M. Ph. Le Bas, avec un savant architecte, pour recueillir des inscriptions, fouiller le sol, dessiner les monuments antiques; et, même inachevé, le *Voyage archéologique* de M. Le Bas, avec les additions qu'y apporte, et le commentaire que vient d'y joindre son confrère M. Waddington, compte, en son genre, parmi les plus importantes publications de notre temps. C'est aussi un de nos ministres, M. de Salvandy, qui, en fondant l'École française d'Athènes, a ouvert au zèle de plusieurs jeunes et studieux esprits une voie de recherches où, sous le patronage de l'Académie des inscriptions, leurs efforts ont largement contribué au progrès de la science[3]. M. Beulé d'abord[4], puis M. Hanriot[5], M. Carl Wescher, M. Heuzey[6],

[1] Voir dans Engelmann, *Bibliotheca scriptorum classicorum et græcorum et latinorum* (VII[e] édition, 1858), p. 194 et suivantes, l'article *Inscriptiones*, article intéressant, mais incomplet sur plusieurs points, notamment en ce qui concerne les travaux de M. Letronne. — [2] L'idée en fut suggérée à M. Villemain par les travaux que publiait Ph. Le Bas, depuis 1835, sur les inscriptions comprises dans le grand ouvrage de l'Expédition de Morée, notamment par son travail sur une importante inscription d'Égine (*Nouvelles Annales de l'Institut archéologique*), inscription reproduite, en 1843, au *Corpus*, n° 2139, *in Addendis*, et dans les *Antiquités helléniques* de Rangabé, n° 688, avec des corrections utiles. — [3] Voir 1° l'intéressante notice publiée, sur cette école, en 1863, par un très-bon connaisseur en matière d'antiquités, M. Ernest Vinet; 2° La série des Rapports présentés sur ses travaux, à l'Académie des inscriptions, depuis 1850 jusqu'à l'an dernier; 3° le *Bulletin* que l'École publie, depuis 1868, à Athènes, sous les auspices de son directeur actuel, M. Émile Burnouf. — [4] *L'Acropole d'Athènes*, 1853; — *Études sur le Péloponèse*, 1855; — *Les Monnaies d'Athènes*, 1858, etc. — [5] *Recherches sur la topographie des dèmes de l'Attique* (Napoléon-Vendée, 1853, in-8°). — [6] *Le Mont Olympe et l'Acarnanie*, 1860. *Mission archéologique de Macédoine.* Fouilles et recherches exécutées dans cette contrée..... par ordre de l'empereur Napo-

M. G. Perrot[1], M. Alexandre Bertrand[2], M. Albert Dumont, pour me borner à quelques noms parmi les plus méritants, ont dignement répondu à cet appel de l'autorité publique. Les *Archives des missions scientifiques* et la *Revue archéologique* en témoignent, année par année, de 1850 à 1870. Plusieurs thèses, présentées à notre Faculté des lettres pour le doctorat, attestent cette alliance nouvelle et heureuse de l'archéologie avec les études universitaires[3]. En dehors de l'Université, nos deux confrères MM. H. Waddington et le comte Melchior de Vogüé[4], M. Ernest Renan[5], M. Emm. Miller[6], enfin M. Fr. Lenormant[7], à l'exemple de feu son père, Ch. Lenormant, l'un des savants jadis attachés à notre expédition scientifique de Morée, honorent la France comme hellénistes et comme antiquaires. En même temps qu'ils enrichissaient nos musées d'acquisitions importantes, que nous envient les plus riches collections, ils déposaient dans des livres d'une valeur durable les résultats de leurs recherches. Enfin, ce que peut-être il me sera permis de rappeler ici, dès 1844, à la Faculté des lettres de Paris, le suppléant de M. Boissonade, du maître illustre qui nous avait donné, en 1817, un excellent modèle de critique épigraphique[8], essayait, dans une série de

léon III (avec le concours de M. Daumet, architecte. Paris, 1864 et années suivantes). — [1] *Mémoire sur l'île de Thasos* (Paris, 1864, in-8°); *De Galatia provincia* (Paris, 1867, in-8°). — *Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie*, ... exécutée en 1861 (avec le concours de M. Guillaume, architecte, et de M. Delbet, docteur en médecine), et publiée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, 1863 et années suivantes. — [2] *Études de mythologie et d'archéologie grecques, d'Athènes à Argos* (Rennes, 1858, in-12); — *De Fabulis Arcadiæ antiquissimis* (Parisiis, 1859, in-8°). M. Al. Bertrand est aujourd'hui le conservateur du Musée de Saint-Germain, fonction pour laquelle l'avaient naturellement désigné ses études ultérieures sur les antiquités celtiques et romaines de notre pays. — [3] Je renvoie, pour la bibliographie de ces thèses, à l'excellente *Notice sur le doctorat* ès lettres de MM. Ath. Mourier et F. Deltour (Paris, 1869, in-8°), qui contient non-seulement les titres, mais une analyse de toutes ces thèses. — [4] *Asie centrale. Inscriptions sémitiques* (et grecques, surtout de Palmyre), publiées avec traduction et commentaire (Paris, 1869). Le comte de Vogüé a été le compagnon et le collaborateur de M. H. Waddington dans ce voyage, auquel nous devons une très-riche moisson d'épigraphie grecque. — [5] *Mission de Phénicie* (avec la collaboration de M. Thobois, architecte. Paris, 1864 et années suivantes. — [6] Divers Mémoires d'épigraphie grecque publiés dans la *Revue archéologique* et dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions*. — [7] *Recherches archéologiques à Éleusis* (1860), publiées en 1862; — *Monographie de la voie sacrée Éleusinienne*, 1re partie, 1864; — *Inscriptionum græcarum centuriæ septem*, publiées dans le *Rheinisches Museum*, Nouvelle série, t. XXI et suiv. — [8] *Ad inscriptionem Actiacam* (celle qui est insérée aujourd'hui dans le *Corpus*, n° 1793) *commentatio*, à la suite de son édition des Lettres d'Holstenius, p. 415-458.

leçons spéciales, d'initier ses auditeurs à cette science alors peu répandue parmi le public français. Ce sont là des travaux que nous pouvons, avec une juste satisfaction, opposer à ceux des antiquaires allemands. Ils nous autorisent même à souhaiter qu'une chaire soit fondée pour l'épigraphie grecque à côté de celle que, depuis 1855, le collége de France possède pour l'épigraphie latine, et qui est si bien remplie par M. L. Renier.

Des régions de l'érudition académique et du haut enseignement l'épigraphie aurait maintenant à descendre et à prendre quelque place au moins dans les livres, sinon dans les cours, d'enseignement secondaire; c'est ce que M. Philippe Le Bas a déjà tenté pour l'épigraphie latine[1]. Mais le seul aperçu que nous avons tracé suffit à faire voir que bien des monuments de l'épigraphie grecque, surtout de ceux qui appartiennent à la période classique, mériteraient de figurer dans nos manuels d'histoire; ils y apporteraient un surcroît de vérités utiles à répandre même parmi nos jeunes élèves.

Il serait encore opportun de rédiger un manuel spécial d'épigraphie grecque, moins peut-être sur le plan des *Elementa epigraphices Græcæ* de Franz que sur le plan, un peu élargi, du *Manuel d'épigraphie chrétienne, d'après les marbres de la Gaule*, par M. Edmond Leblant[2]. Composé il y a trente ans, l'ouvrage de Franz ne représente plus aujourd'hui la richesse et la variété des documents épigraphiques réunis dans des recueils qui sont, en partie ou en totalité, postérieurs à sa publication; il est, d'ailleurs, plus approprié par sa forme aux habitudes de l'esprit allemand qu'à celles de l'esprit français. La tâche dont je parle pourra justement séduire quelqu'un de nos jeunes épigraphistes qui ont déjà donné des preuves de leur savoir et de leur habile critique.

É. EGGER.

[1] *Appendices* de son *Histoire romaine* (Paris, 1846, deux vol. in-12). — [2] Paris, 1869, in-12, librairie académique de Didier.

The massacre of Saint-Bartholomew, preceded by a history of the religious wars in the reign of Charles IX, by Henry White. London, 1868, in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Le chapitre II de l'ouvrage de M. Henry White résume l'histoire du calvinisme sous le règne de Henri II (1547-1559). Je n'ai à y signaler aucun fait essentiel qui n'ait déjà été relevé par d'autres historiens. Mais, si l'auteur anglais ne nous dit rien ici que ne sussent les personnes versées dans la matière, il a du moins le mérite d'avoir reproduit, avec un grand bonheur d'expressions et en recourant aux meilleures sources, la physionomie de ce règne, où s'allumaient les passions qui allaient éclater avec tant de violence sous les règnes suivants. M. H. White entremêle son récit de portraits habilement touchés, et où il cherche à reproduire avec le plus de fidélité possible le caractère des acteurs du grand drame politique auquel il nous fait assister. La peinture qu'il nous trace de Catherine de Médicis m'a plus particulièrement frappé; on y trouve la preuve du progrès que je signalais dans mon premier article, à propos des jugements portés par les écrivains britanniques sur la France au XVIe siècle. Catherine de Médicis n'est plus, sous le pinceau de notre auteur, cette figure hideuse et cruelle, ce monstre envoyé par l'Italie, tel que les protestants d'outre-Manche se sont si souvent représenté la mère de Charles IX et de Henri III. M. H. White interroge les témoignages qui, émanant d'observateurs désintéressés, doivent inspirer le plus de confiance [2]. Cela lui permet de faire la distinction des bonnes et des mauvaises qualités de Catherine, et, le départ opéré, il lui est moins difficile de s'expliquer la conduite de cette reine et les changements que présentent, aux diverses époques de sa vie, sa politique et son attitude. L'écrivain anglais n'a pas été moins juste, quoiqu'il se montre sévère, quand il juge Diane de Poitiers, cette coquette hautaine qui sacrifiait la France à ses intérêts de femme et de mère. Du connétable Anne de Montmorency, il ne nous montre guère que les vilains côtés, qui font, j'en conviens, largement ombre à son image. La

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de mars, p. 142. — [2] Notamment Brantôme, E. Alberi et les relations des ambassadeurs vénitiens.

duchesse de Valentinois ne fut qu'une favorite envers laquelle on a le droit d'être rigoureux; mais le connétable, quoique ne devant être regardé que comme un capitaine médiocre, un esprit étroit et obstiné chez lequel il n'y eut rien de généreux ni de grand, avait une énergie incontestable, qui aurait été mieux employée dans un temps de répressions moins impitoyables et de persécutions moins aveugles, déplorables violences à l'exposé desquelles est principalement consacré le chapitre II.

Le règne de François II fournit le sujet du chapitre III (1559-1560). Ce chapitre débute également par le portrait des personnages auxquels appartient le principal rôle dans les événements : Marie Stuart, les membres de la branche cadette de Lorraine, notamment François de Guise et son frère le cardinal Charles; puis la famille des Bourbons, Antoine et le prince de Condé; enfin Coligny et son frère d'Andelot. On peut louer dans ces divers portraits les mêmes qualités qui recommandent ceux que l'auteur a précédemment tracés; ils sont exécutés dans la même manière, c'est-à-dire largement dessinés. M. H. White a négligé les détails, pour ne pas tomber dans des longueurs; mais certains traits particuliers empruntés à la vie de ces personnages sont rapportés en passant, afin de donner une idée plus saisissante de leur tournure d'esprit et de leur caractère. La ressemblance me paraît avoir été plus atteinte pour le cardinal de Lorraine que pour son frère François de Guise, dont, à mon avis, l'écrivain anglais n'a pas suffisamment mis en relief les grands côtés. Tout impartial qu'il veut rester, notre auteur ne sait pas complétement se défendre d'une prédilection pour Coligny ni d'une certaine antipathie contre l'auteur du massacre de Vassy, bien supérieur à l'amiral comme homme de guerre. Mais, si je regrette que sa plume n'ait pas assez fait ressortir tout ce que valait le grand capitaine qui nous rendit Calais et a si héroïquement défendu Metz[1], ce n'est pas par un vain désir de voir exalter un des plus

[1] Ce n'est pas que M. H. White déprécie François de Guise, mais il ne s'attache qu'à ses qualités secondaires, et il rappelle plus ce qu'il y eut d'intéressé dans sa conduite que de vraiment grand dans ses actes. Aussi crois-je devoir rappeler le portrait beaucoup plus exact qu'a tracé du héros de Metz M. Joseph de Croze dans son excellent ouvrage intitulé : *Les Guise, les Valois et Philippe II* (t. I, p. 8).

« François de Lorraine, l'aîné de la famille, hérita du duché de Guise et de la « plus grande partie des biens de son père. Il avait été élevé dans le maniement des « armes et les habitudes de la guerre par Sansac, gentilhomme angoumois. Grand « et dégagé de taille, d'un noble port de tête, le visage long, le teint basané par « le soleil et la guerre, ayant les yeux vifs et brillants, avec une barbe blonde comme « ses cheveux, le nouveau duc de Guise était surtout bien doué pour l'action. Dès

fermes champions de notre nationalité, c'est parce qu'à mon avis on ne saurait s'expliquer la popularité prodigieuse et l'influence considérable dont a joui François de Guise, si l'on n'appréciait pas à leur valeur les rares qualités dont il était doué. Ce ne fut pas seulement par son affabilité, par sa libéralité, que le duc de Guise gagna l'affection du peuple, c'est encore et surtout par ses talents et son énergie. Les Français ont toujours eu besoin d'une idole, d'un homme qui personnifiât les qualités qu'ils prisent davantage et leurs tendances du moment. Quand leur roi faisait défaut à l'idéal qu'ils aimaient à rencontrer dans leur chef, ils le cherchaient ailleurs, et, aux époques où le souverain avait perdu son prestige, lorsqu'un homme supérieur s'est présenté sachant flatter les instincts populaires et réaliser, du moins en apparence, ce que rêvait pour maître la nation qui ne se sentait plus suffisamment gouvernée, il a pu arriver à un degré de puissance et d'autorité que jamais la loi ni l'ordre établi ne seraient parvenus à lui assurer [1]. Tel fut le cas pour François de Guise, doué de ce bouillant courage et de cette mâle intrépidité qui enthousiasment le soldat. Plein d'urbanité dans son commerce, bon compagnon et humain envers ses troupes, même envers ses ennemis, serviable pour ses officiers, toujours assurés de trouver en lui un protecteur bienveillant, zélé pour la défense de la religion catholique, qui se confondait alors, dans l'esprit de la grande majorité des Français, avec la patrie, François de Guise, tout Lorrain qu'il était, s'offrait à la foule comme un type de patriotisme fort supérieur à celui qu'aurait pu présenter l'hérétique Coligny, de sang pourtant tout à fait français, mais d'un caractère taciturne et sévère. Son aspect extérieur, qui dénotait la décision et la fermeté d'âme également reflétées par sa parole brève et précise, ajoutait encore à la confiance qu'il inspirait à la nation par ses antécédents. On désignait en lui le véritable régent; bien des gens n'auraient pas été éloignés de lui décerner la couronne, parce

« son début, au siége d'Ivoy, où il combattait sous les ordres de son père, il avait « déployé ce courage, cette vigilance, ce sang-froid, qui firent de lui l'un des pre- « miers capitaines de son temps. D'un cœur hardi avec l'âme haute, d'un esprit « clairvoyant avec un caractère ferme, de manières élégantes et imposantes tout à « la fois, le duc François était simple et affectueux avec ses amis, bon et généreux « envers ses soldats, bienveillant pour ses serviteurs, affable avec dignité envers ses « inférieurs, et d'un abord facile pour tous; il se montra, dans toutes les circons- « tances de sa vie, généreux dans la victoire, infatigable à la guerre, constamment « dévoué à sa foi religieuse, et fortement attaché au pouvoir pour le faire servir au « bien de l'État et à sa propre élévation. » — [1] Ceci peut s'appliquer à Jean sans Peur, duc de Bourgogne, à Henri, duc de Guise, et, jusqu'à un certain point, à Charles le Mauvais, roi de Navarre.

[illegible] uniquement qu'un adolescent [illegible] de sa mère que pour [illegible] d'une jeune épouse légère et frivole. Toutefois les [illegible] l'une de ses femmes, qui [illegible] de l'autre, [illegible] leur ennemie. [illegible] François de Guise [illegible] comme des étrangers [illegible] de la noblesse en étaient [illegible] populaire une [illegible] pour combattre les protestants.

L'histoire du calvinisme sous le règne de François II a été élucidée par les travaux contemporains plus encore que les événements du règne de son père. Et ici même, dans ce journal, un historien éminent en a étudié en détail un des plus importants épisodes, le *tumulte d'Amboise*[1]. J'ai moi-même, dans d'autres articles, discuté quelques-uns des faits que M. H. White relate au chapitre III[2]. Je ne m'arrêterai donc pas sur ce que dit son ouvrage du rôle du protestantisme sous François II, et je passe au chapitre IV, qui nous offre plus d'originalité et d'intérêt. L'auteur anglais y esquisse un tableau de la France et de la nation française au commencement du règne de Charles IX.

Je disais dans mon premier article que M. H. White semble avoir pris pour modèle Macaulay. C'est plus particulièrement au chapitre IV que cette observation est applicable. Comme l'illustre historien, notre auteur cherche à résumer dans un tableau vivant et coloré les données qu'on recueille çà et là sur l'état du pays et de la société dont il suit les vicissitudes et raconte les sanglantes agitations. Mais il est difficile, même à l'intelligence la plus pénétrante et la plus judicieuse, de résumer en quelques pages ce que l'on sait de l'état économique et politique de notre patrie à une époque où elle présentait tant de diversité et d'inégalités. Sans doute ce ne sont pas quelques généralités hasardées que nous donne sur ce sujet M. H. White; il procède là comme il le fait quand il trace le portrait d'un personnage; il choisit certains traits caractéristiques, certains exemples décisifs, qui lui tiennent lieu d'une enquête dont il n'eût pu reproduire les éléments multiples. D'un fait significatif heureusement mis en relief, il veut que le lecteur induise ce qu'était l'ensemble. Si une telle méthode est plus propre à convaincre

[1] Voy. les articles de M. Mignet dans le *Journal des Savants*, juillet et août 1857. — [2] Voy. *Journal des Savants*, 1870.

que celle des écrivains qui substituent des formules absolues et dénuées de preuves tirées des faits à un exposé minutieux et critique des témoignages authentiques, elle n'est pas cependant encore assez sûre pour ne laisser aucun doute dans l'esprit du lecteur réfléchi. Quand il s'agit de peindre un personnage, le procédé est moins sujet à l'erreur; car il y a dans toute figure des lignes maîtresses, qu'il suffit d'indiquer pour en reproduire avec toute sa vérité la physionomie. Les artistes le savent fort bien, et les croquis s'exécutent d'après ce principe. En deux ou trois coups de crayon on a rendu l'expression d'un visage, d'une attitude ou d'un geste. Mais, quand on se propose d'exposer la situation d'une société dont l'organisation est nécessairement complexe, si l'on se borne à quelques lignes, on court risque de donner une idée inexacte des faits, parce que l'idée qu'elles suggèrent sera trop absolue; on fera prendre comme générales des données qui ne sont qu'exceptionnelles ou particulières. Tel est le reproche que peut encourir le tableau, pourtant si habilement composé, que renferme le chapitre IV de M. H. White. Il embrasse trop de choses en trop peu de mots. Ce qu'il dit est vrai sans doute, mais d'une manière relative et partiellement. Le désir de demeurer concis l'oblige à supprimer les observations restrictives dont presque chacun des articles qu'offre le chapitre en question aurait besoin. On peut juger de l'amplitude du sujet que ce chapitre embrasse par le sommaire suivant.

« Contraste; pouvoir du roi et des nobles; les provinces; routes; « façon de voyage; forêts; bêtes fauves; brigandage; auberges; ligue de « la Loire; agriculture; condition des paysans; vente de la terre; servage; « gages; prix des denrées; nourriture; lois somptuaires; changement dans « la société; ignorance du peuple; population de la France; taxes, armée « et marine; le clergé; superstition; justice; peines; grossièreté des « mœurs; architecture privée; Paris; grandes villes de France: Orléans, « Rouen, Bordeaux, Dieppe, Lyon, Boulogne, Dijon, Moulins et Saint- « Étienne. »

C'est, comme on voit, la France tout entière, telle qu'elle était à l'avénement de Charles IX, que M. H. White veut nous peindre en raccourci. A ne prendre que les faits principaux, le tableau est, je le crois, conforme à la réalité, autant qu'on peut la saisir à la distance de trois siècles: la teinte générale me paraît, toutefois, un peu trop sombre. Il est en effet à noter que les misères et les souffrances dont on se plaignait, les désordres et les abus qui se produisaient alors, ont été surtout mentionnés par les écrits du temps; mais des faits moins saillants attestent l'aisance et la prospérité relatives d'une bonne partie de la nation.

Ce n'est pas par des exceptions et des circonstances accidentelles que l'on peut juger de l'état d'une société et d'un pays; il faut, pour saisir la vérité, s'attacher à certaines données qui sont étroitement liées à l'ordre général et habituel. M. H. White n'a pas toujours ainsi procédé; et voilà pourquoi il se représente la France comme encore plus arriérée, au commencement du règne de Charles IX, qu'elle ne l'était, à mon avis du moins; pourquoi il exagère certaines imperfections de son organisation et de ses mœurs, et cela dès le début du chapitre. Je le laisse ici parler :

« La France n'était pas, au milieu du XVI[e] siècle, le pays centralisé, « bien ordonné et bien administré que le voyageur du XVIII[e] est si cu« rieux de visiter, qu'il ne quitte qu'à regret. De nom, c'était une mo« narchie; mais une volonté ferme manquait à son roi, qui finissait par « n'être dans l'État qu'un personnage de parade. Les nobles avaient « beaucoup hérité de l'esprit altier et turbulent des Francs, leurs ancêtres, « et, en dépit, sinon à raison de ce que Louis XI avait fait, ils con« tinuaient à ne voir guère plus dans le souverain que le *primus inter* « *pares*, lui rendant le respect qu'ils devaient à leur chef nominal, mais « lui résistant quand ils le trouvaient bon, et n'étant retenus dans le « devoir que par la puissance des autres barons leurs rivaux. Quand « Montluc somma les nobles mutinés du midi de la France de rentrer « dans l'obéissance et de se soumettre au roi, ils s'écrièrent : « Quel roi? « Nous sommes les rois, nous; celui dont vous parlez est un petit reyot, « nous lui donnerons le fouet et nous lui apprendrons à gagner sa vie « comme les autres. » (Voy. *Commentaires*, liv. V.) C'est beaucoup dans « cet esprit que la maison de Guise agit à l'égard de François II et de « ses deux successeurs. »

Assurément, comme je le notais plus haut, le peuple français a toujours aimé à rencontrer dans son roi un chef effectif et véritable; le prestige de la royauté n'a jamais été assez grand pour qu'un monarque incapable ou enfant se soit vu entouré du même respect, du même dévouement que s'attirait le prince, quand il réunissait à la dignité du rang l'énergie et le courage personnels. De là les séditions et les troubles qui ont agité, chez nous, la plupart des régences et le règne des rois que la maladie ou l'âge avait affaiblis. Mais il en a été ainsi un peu partout, et même en Angleterre, où la couronne est environnée de tant de prestige, on a vu les Tudors, grâce à leur fermeté et à leur résolution, arriver à un degré d'autorité que n'avaient point eue les Plantagenets. En France, la noblesse, pendant longtemps, lutta contre les tendances envahissantes de la royauté, et les vassaux persistèrent à ne voir dans le

monarque que le premier des pairs du royaume. Mais, s'il est une époque où nos rois exercèrent une autorité absolue, où les gentilshommes, tout en demeurant en possession de leur souveraineté féodale, commençaient à courber la tête devant l'omnipotence royale, ce fut assurément la fin du xv^{e} et dans la première moitié du xvi^{e} siècle, c'est-à-dire après Louis XI et Louis XII. La monarchie était arrivée à un degré de souveraineté qu'elle n'avait jamais atteint antérieurement. Le parlement, en grande partie dans la main du roi, imposait aux gentilshommes le respect des ordonnances du monarque, et, dans ses *grands jours*, réprimait leur insolence. Les baillis et les sénéchaux du roi surveillaient les seigneurs, et opposaient la justice du prince à l'ancienne justice des barons. Le roi trouvait alors dans ses armées permanentes, dans les magistrats nommés par lui et dont le nombre s'était multiplié, la juridiction étendue, des moyens d'assujettissement et des serviteurs plus dociles que ne l'étaient pour ses vassaux leurs propres agents; enchaînés à la cour par des charges lucratives dont le prince disposait selon son caprice, par des grâces dont il était, avec ses favoris, le dispensateur, les nobles des plus hautes maisons tendaient à être plus que des courtisans, comme le furent, sous Henri II, le connétable de Montmorency, le maréchal de Saint-André et tant d'autres. Claude de Guise avait préparé la fortune des siens en flattant Louis XII et François I^{er}, et la rivalité qui régnait entre les grands tenait plus au désir de chacun d'eux de capter la faveur royale, qu'à l'hostilité qui naissait du contact, de l'opposition de leurs intérêts domaniaux et du conflit de leur autorité seigneuriale, comme cela avait eu lieu en pleine féodalité; la lutte des nobles entre eux s'était en quelque sorte transportée de leurs fiefs dans le palais du souverain. On n'a qu'à lire ce qu'écrivait, en 1546, un ambassadeur vénitien, Marino Cavalli, pour se convaincre que, vers le milieu du xvi^{e} siècle, la volonté du roi était tout, jusque dans l'administration de la justice. « Même ceux (des nobles), nous dit-il, qui possèdent des revenus et des « États, ne sont les maîtres, pour ainsi dire, qu'en premier ressort; on « en appelle au roi, qui juge de pleine autorité[1]. » Si l'esprit de révolte ou d'indépendance se réveilla chez les grands avec le calvinisme, s'il se couvrit du manteau de la réforme, ce fut non la suite de ce qui s'observait depuis un demi-siècle, mais une dérogation à l'ordre qui tendait auparavant à s'établir. Ce n'est pas, d'ailleurs, de leurs ancêtres les Francs, que les nobles avaient hérité de cet esprit turbulent qui

[1] *Relations des ambassadeurs vénitiens*, trad. et publ. par Tommaseo, t. I, p. 173 et suiv. Cf. ce que dit Jérôme Lippomano, *ibid.* t. II, p. 493.

leur est reproché par l'auteur anglais: on reconnaît là un des caractères de la race gauloise, dans laquelle les Francs s'étaient totalement fondus, depuis six à sept siècles; il se retrouvait aussi bien chez les gentilshommes que dans le tiers état, et l'on en saisit les manifestations pendant tout le cours des événements de notre histoire. Le prestige qu'avaient su reconquérir les rois de France après la guerre de cent ans, et qui se perdit sous Henri III, que Henri IV rendit au trône, qui atteignit son plus grand éclat sous Louis XIV, protégea même l'enfance de Charles IX. Pendant la première phase des guerres de religion, la personne royale fut respectée, et les mécontents s'efforçaient de rejeter sur les conseillers du trône la responsabilité des mesures contre lesquelles ils s'élevaient avec colère, en sorte que l'axiome constitutionnel anglais, *The king cannot do wrong*, était en réalité appliqué. Donc, s'il est une époque où ce que nous dit M. H. White de la monarchie française, est moins fondé qu'à aucune autre antérieure, c'est précisément celle que marque le début du règne de Charles IX.

La peinture que nous fait l'écrivain anglais de la condition des paysans peut être également taxée d'exagération. Si on l'en croit, la population rurale n'avait pas participé au progrès qui s'accomplissait depuis un demi-siècle dans les villes[1]. On peut opposer à cette assertion le témoignage de J. Bodin, qui a tant de poids. N'écrivait-il pas ces lignes dans son *Discours sur les causes de l'extrême cherté qui est aujourd'hui en France*, imprimé en 1574[2].

« Auparavant, à cause des guerres qui durèrent plus de deux cents ans, « le peuple estoit en petit nombre; les champs par conséquent déserts, « les villages despeuplez et les villes inhabitées, désertes et despeuplées; « les Anglois les avoient ruinées et saccagées, bruslé les villages, meurtri, « tué et saccagé la plus grande partie du peuple, ce qui estoit cause que « l'agriculture, la trafique et tous les arts méchaniques cessoient. Mais « depuis ce temps là, que la paix longue qui a duré en ce royaume, « jusques aux troubles qui s'y sont esmeuz pour la diversité des religions, « le peuple s'est multiplié, les terres désertes ont été mises en culture, « le païs s'est peuplé d'hommes, de maisons et d'arbres; on a défriché « plusieurs forests, landes et terres vagues, plusieurs villages ont esté « bastis, les villes ont esté peuplées et l'invention s'est mise dedans les

[1] « The agricultural population had been almost untouched by that spirit of progress, which had been felt in the great cities and towns and had led the way to « the revival of religion. » (*Ouv. cit.* p. 121.) — [2] Voy. Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, t. VI, p. 434.

« testes des hommes pour trouver les moyens de profiter, de trafiquer « et d'avoir de l'or et de l'argent. »

Il ne serait pas difficile de produire des témoignages attestant qu'à l'avénement de Charles IX l'état des classes rurales s'était, sur bien des points, amélioré, et que la culture avait atteint une assez grande prospérité. Je me bornerai à quelques citations.

Un membre de la société archéologique de Sens, M. Lallier, dans un curieux et consciencieux travail sur le revenu de la propriété foncière dans le Sénonais depuis le XVIe siècle[1], a établi, par l'examen de baux authentiques et de documents irrécusables, que l'agriculture, aux environs de cette ville, avait atteint, au moment où éclatèrent les guerres de religion, un degré de perfection et de richesse qu'elle n'a retrouvé que depuis peu d'années. Cet érudit a relevé le montant des redevances obtenues des fermiers et des métayers depuis l'année 1500 jusqu'à nos jours et établi les périodes d'accroissement et de décadence qu'elles présentent. Les fermages consistant presque toujours en denrées, il a eu peu à se préoccuper de l'effet des dépréciations monétaires amenées dans le XVIe siècle par l'affluence des métaux précieux. Ce qu'il a constaté, c'est que, de l'an 1500 à l'an 1560, le produit des terres avait presque doublé; depuis 1560, au contraire, le revenu est allé sans cesse en décroissant, et, à la fin de la guerre, en 1600, il représentait à peine le quart de ce qu'il était quarante ans plus tôt. Notons en passant que, vingt ans après, le pays ayant été de nouveau parcouru et ravagé par les armées, lors des troubles qui marquèrent le commencement du règne de Louis XIII, l'abaissement se reproduisit; le revenu tomba au point de ne plus représenter que le cinquième de ce qu'il était sous Henri II. M. Lallier a mis en relief cet autre fait significatif, que les fermages, qui, avant 1560, étaient stipulés payables en froment, ne se payaient plus, après cette époque, qu'en seigle et en avoine ou tout au plus en méteil, parce que la perte du bétail et la ruine des fermiers, privant les terres d'engrais et des amendements nécessaires, elles ne donnaient presque plus de froment et ne rendaient que des céréales d'un ordre inférieur.

Des mémoires manuscrits sur l'agriculture, que possèdent les Archives nationales (KK. 943-944), prouvent qu'au milieu du XVIe siècle cette branche de l'industrie humaine n'était pas, en France, à beaucoup près aussi arriérée que les paroles de M. H. White le pourraient faire supposer. Tout ce que le célèbre Olivier de Serres avait emprunté dans

[1] *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. VI, p. 151 et suiv.

son *Théâtre d'agriculture*, publié en 1600, à l'expérience de ses compatriotes, atteste, chez bon nombre de cultivateurs, autre chose que la misère et une aveugle routine. Quelques procédés agricoles s'étaient améliorés depuis peu; c'était le temps où l'on apportait d'Italie chez nous la culture du maïs. Un ambassadeur vénitien, Jean Michiel, s'extasiait, en 1561, sur la richesse des produits du sol français. Quant à la question des salaires dont notre auteur signale le taux peu élevé, il eût bien fait de consulter ce que dit M. E. Levasseur dans son excellente *Histoire des classes ouvrières en France*[1]. Il y eût vu qu'à la fin du xv° siècle ces salaires, lorsqu'on prend le soin de les comparer au prix des denrées et des objets de première nécessité, s'offrent comme déjà assez élevés. D'ailleurs, ainsi que le note le savant économiste, le taux des salaires ne mesure pas toujours le bien-être de la classe ouvrière.

Dans le long paragraphe consacré aux impôts, et où est signalé tout ce qu'il y avait d'arbitraire et de désordre en matière de levée et de gestion des deniers de l'État, notre auteur a, je le crains, trop fait fond sur les plaintes que le peuple élevait contre les taxes. Ces plaintes se sont produites à presque toutes les époques. Comme l'impôt a toujours été une lourde charge, comme le marchand et le laboureur étaient fort avares d'un argent qu'ils gagnaient difficilement, on comprend que ceux-ci en réclamassent sans cesse la diminution; les plaignants ne voulaient pas tenir compte de l'accroissement des besoins de l'État. On doit sans doute reprocher à François I^er^ et à Henri II leurs prodigalités; mais même ces dépenses excessives de la cour fournissaient à certains commerces et à certaines industries un puissant aliment. M. H. White a quelque peu perdu de vue ces vérités, quand il écrit :

« Les taxes n'avaient pas d'assiette régulière, et, quelque mesure que « l'on prît, il suffisait du bon plaisir du roi pour l'abroger. Ce fut « surtout le cas sous François I^er^, dont les sujets, alors qu'ils murmu« raient contre l'énormité des tailles, taillons, aides, subsides, impôts « et gabelles, songeaient au bon vieux temps de Louis XII, qu'ils regret« taient. François I^er^ dissipait ses revenus avec la plus déplorable im« prévoyance; c'était à qui pillerait davantage le trésor public, surtout « parmi les favoris et les maîtresses du roi. Les dépenses auxquelles don« nèrent lieu, en 1541, les noces de sa nièce Jeanne d'Albret et du duc « de Clèves, furent telles, que, pour couvrir le déficit, on n'étendit pas « seulement la gabelle ou impôt du sel à plusieurs des provinces méri-

[1] *Histoire des classes ouvrières en France, depuis la conquête de Jules César jusqu'à la révolution*, t. I, p. 573.

« dionales, on la doubla dans celles où elle existait déjà, avec l'espoir « que le produit en doublerait également. Mais le prince fut frustré dans « son attente, et l'on dut chercher ailleurs les moyens de grossir les « revenus. On abaissa le titre de la monnaie, en élevant la valeur du « marc d'argent de 165 à 185; on créa une foule d'offices qui s'ache- « taient à prix d'argent; les charges de judicature devinrent vénales; on « établit des loteries, on imposa au clergé des décimes additionnels; les « églises furent dépouillées de leurs ornements d'or et d'argent, de leurs « joyaux; la dette s'accrut par la création de rentes qui se vendaient à « l'Hôtel de Ville de Paris, parce qu'on comptait sur les bourgeois pour « s'en porter acquéreurs. Cent soixante mille écus furent ainsi empruntés « au denier douze, c'est-à-dire à 8 1/3 p. o/o. Les surintendants des « finances étaient alors tenus de fournir de l'argent, dussent-ils s'en pro- « curer sur leur garantie personnelle; et, lorsque tout moyen d'y arriver « faisait défaut, et qu'on avait tout à coup besoin d'une somme consi- « dérable pour quelque caprice royal ou quelque nouvelle maîtresse, « on pendait un financier et l'on confisquait ses biens. »

Pour se convaincre que M. White tombe ici dans l'exagération, il n'y a qu'à remarquer que François I[er] avait consacré à la protection des lettres et des arts des sommes considérables que le trésor devait naturellement fournir; ajoutons que le bon roi Louis XII, dont le peuple regrettait le gouvernement paternel, ne réduisit la taille d'un tiers qu'en aliénant le domaine, et, sans les mesures conservatoires et intelligentes du Parlement, il aurait appauvri la France. L'établissement régulier de la vénalité des charges de judicature n'apporta pas, comme on le répète trop souvent, un mal nouveau; il mit fin à un trafic interlope et scandaleux. Depuis longtemps avant Louis XII, ces charges et divers offices se vendaient en fait; le principe de la vénalité reconnu, la transmission de ces charges moyennant finances donna lieu à de moindres abus. Ce qui fut déplorable, c'est l'accroissement du nombre des charges et offices, en vue d'augmenter le revenu que produisait leur vente, surtout des offices de finances. La tendance à multiplier les emplois publics, non dans l'intérêt du service et de l'administration, mais pour satisfaire des convoitises particulières, est un abus bien ancien chez nous. Ceux auxquels les emplois étaient conférés, les ayant payés de leurs deniers, les regardaient comme une propriété et y faisaient attacher des priviléges d'immunité, au détriment de la classe des contribuables. Cependant, si François I[er] laissa s'étendre le mal, si, à cet égard, la situation empira sous son règne, il essaya d'introduire des améliorations qui dénotent des habitudes d'administration mieux entendue et mieux contrôlée, et

c'est de lui que date un commencement d'ordre dans la perception des impôts. Il n'existait pas, avant son règne, de centre commun des revenus de l'État. Le domaine était administré dans les provinces par des officiers royaux ayant la qualification de *trésoriers de France*. Les baillis royaux, les sénéchaux, prévôts et vicomtes, opéraient la recette des revenus et droits domaniaux qui constituaient originairement les deniers ordinaires de la couronne, dont le produit était recueilli par un *changeur du Trésor*. Les tailles, les aides, et chaque branche des autres impositions composant les deniers extraordinaires avaient leurs collecteurs, receveurs et fermiers spéciaux, qui tous versaient dans les mains des receveurs généraux, au nombre de six. Le changeur du Trésor, ou celui des receveurs généraux qu'il plaisait au roi de choisir, accompagnait ordinairement la cour. Il avait pour mission d'acquitter les dépenses du gouvernement et les pensions, au moyen des sommes qu'il tirait des généralités et il disposait par assignation des fonds des recettes générales demeurés sans emploi. François [1] modifia ce système; il porta à seize le nombre des receveurs généraux, et les chargea de recueillir tous les impôts quels qu'ils fussent, supprimant ainsi la distinction qui existait encore nominalement entre les revenus ordinaires, qui appartenaient à la couronne, et les revenus extraordinaires, qui ne devaient être employés que pour les besoins de l'État. Un mode de comptabilité régulière fut imposé au trésorier de l'épargne, qui devait, à toute heure, être en mesure de montrer le fonds des finances; un intendant des finances eut pour attribution de surveiller sa gestion.

Bref, sous François I^{er}, s'introduisit une organisation simple et méthodique, qui, si elle eût été maintenue, aurait pu conduire à de nouvelles améliorations et procurer des économies dans les frais de gestion; mais malheureusement on en revint plus tard au système des receveurs spéciaux pour chaque classe d'impôts.

Notre auteur, en ce qu'il dit du système des impôts, a eu le tort de confondre toutes les provinces dans une commune appréciation. Il écrit (p. 129) : « Aucune charte, aucune clause protectrice ne garantissait le « paysan de l'injustice. » Il est ici beaucoup trop absolu, et il néglige de faire la distinction essentielle entre les pays d'États et ceux qui ne l'é-

[1] Cette réforme fut en grande partie l'œuvre de l'infortuné Semblançai. C'est évidemment au sort de ce magistrat et à celui du surintendant G. Bayard, mort en prison, que M. H. White fait allusion dans les dernières lignes du passage cité ci-dessus. Ce furent, comme on sait, moins la pensée de se débarrasser de ministres gardiens trop jaloux des deniers de l'État, que des rancunes de femmes qui valurent à Semblançai et à G. Bayard leur condamnation.

taient pas. Grâce à ces assemblées provinciales, où les trois ordres se trouvaient représentés, la répartition et le recouvrement des impôts demeurèrent soumis, dans les pays qui en avaient le privilége, à une surveillance qui fut une barrière contre les plus criants abus. Ces États résistèrent à des innovations portant atteinte aux priviléges de la province. Ainsi dans le Languedoc, au moment où François Ier multipliait, pour faire de l'argent en les vendant, les places des finances, les États s'opposèrent à l'établissement des élus royaux. Plus tard, dans cette même province et en Bretagne, lorsque la somme demandée par la couronne excédait la proportion ordinaire, les députés portèrent souvent jusqu'aux pieds du trône leurs réclamations, et ils obtinrent maintes fois des réductions.

Dans les provinces qui jouissaient de l'avantage d'une représentation locale, chaque année des commissaires envoyés par le roi venaient notifier la quote-part des contributions à fournir. La formule même, jointe à l'acte par lequel l'assemblée accordait la somme réclamée, atteste qu'elle n'entendait pas obéir à une injonction ou à un ordre, mais qu'elle accordait libéralement et volontairement la somme fixée, en vue de la défense du royaume et de ses besoins.

Dans les pays d'États, les exemptions d'impôts se réduisaient à un petit nombre de privilégiés; la taille personnelle, dont le grand inconvénient était de n'avoir pas d'assiette fondée sur des règles fixes, y demeurait inconnue; la taille sur les biens, assise d'après un *compoix terrier* ou cadastre, établi et rectifié aux frais et par les soins des intéressés, offrait une plus égale répartition, et la facilité de la perception épargnait les rigueurs des poursuites. L'autorité des commissaires départis, qui devint si étendue dans les provinces dites par la suite *pays d'élection*, était très-restreinte dans les pays d'États; ces magistrats y veillaient uniquement pour le prince. Les contribuables, au lieu d'être distraits de leurs juges naturels, quand il s'élevait des contestations sur les sommes exigées ou acquittées, ainsi que cela se passait ailleurs, comparaissaient, dans ces mêmes pays d'États, devant les tribunaux ordinaires[1].

Tout cela aurait dû être pris en considération par M. H. White; mais, préoccupé de son sujet principal, l'histoire de la lutte religieuse, il n'a étudié que superficiellement plusieurs des matières qu'il traite en passant dans son chapitre IV, et il cherche, comme je l'ai déjà noté, plus les effets d'ombre que de lumière. D'ordinaire, et cela tient au cadre qu'il s'est

[1] Voyez, à ce sujet, A. Bailly, *Histoire financière de la France*, t. I, p. 261 et suiv.

.:ards qui restaient, en France,

·té française du XVIe siècle achevé, .ıements qui signalèrent les débuts ıce de sa mère. Le chapitre V nous roi au massacre de Vassy et à l'entrée essort des témoignages contemporains, oyal enfant, spirituel, gracieux et de jolie de Catherine, qui avait laissé percer tout .ue et de duplicité, sous le règne éphémère se flattaient qu'arrivé à sa majorité Charles ·ur intelligent et équitable. Ceux qu'on aurait hommes à idées libérales se berçaient de ·venir qui devait si peu répondre à leur attente. vait compté sans les passions profondes dont la On s'imaginait que les États généraux, convoqués ient porter remède aux maux du pays. Le chan- xposa dans une noble harangue les difficultés de la le salutaires avis. Il y avait malheureusement bien que la sienne, où habitassent la modération et la pru- .s étaient déjà si animés, que ses plans sagement conçus pic. Des symptômes révolutionnaires se manifestant inisme, ainsi que l'ont fait trop souvent chez nous les ·ndit la main aux artisans de désordre et d'anarchie. Ce .ns l'ancienne France les assemblées politiques, c'est que, des moments difficiles, les remontrances et les réclama- ent généralement le caractère de menées factieuses et de atre l'ordre public. On s'y agita, on s'y accusa plus qu'on ne remédier au mal, dont l'excès semblait réclamer ces change- dicaux et soudains auxquels l'esprit français est malheureuse- op enclin. L'effet des tendances turbulentes et des récriminations ntes du parti qui, en 1560, voulait des réformes, fut, comme cela naintes fois produit depuis, une réaction en faveur du *statu quo*, -dire, à l'époque dont il est ici parlé, de l'Église romaine et de ıipotence de la cour. Nous en suivrons les effets dans un prochain ·le.

ALFRED MAURY.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. Prosper Mérimée, membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'un des assistants du *Journal des Savants*, est décédé à Cannes, le 23 septembre 1870.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Dehèque, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est décédé à Étretat, le 17 décembre 1870.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Longet, membre de l'Académie des sciences, est décédé à Bordeaux, le 23 avril 1871.
M. Payen, membre de la même Académie, est décédé à Paris, le 12 mai 1871.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Auber, membre de l'Académie des beaux-arts, est décédé à Paris, le 12 mai 1871.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Distractions d'un membre de l'Académie des sciences de l'Institut de France, directeur du Muséum d'histoire naturelle, lorsque le roi de Prusse Guillaume Ier assiégeait Paris,

de 1870 à 1871. Paris, imprimeries de Gauthier-Villars et d'Ad. Lainé, librairies de Gauthier-Villars et de F. Didot, 1871, deux fascicules de 58 et 102 pages. — Le recueil formé par ces deux fascicules renferme plusieurs des écrits lus par M. Chevreul à l'Académie des sciences pendant le siége de Paris par les Prussiens. La première partie comprend d'abord une courte note sur la différence et l'analogie de la méthode *a posteriori* expérimentale dans ses applications aux sciences du concret et aux sciences morales et politiques, puis un exposé des raisons pour lesquelles l'aliment de l'homme et des animaux supérieurs doit être d'une nature chimique complexe. Viennent ensuite un résumé historique des travaux dont la gélatine a été l'objet, et diverses notes relatives au bombardement du Muséum. La seconde partie est remplie tout entière par un mémoire étendu, intitulé : *D'une erreur de raisonnement très-fréquente dans les sciences du ressort de la philosophie naturelle qui concernent le concret.* Le savant auteur, prenant pour point de départ ce principe que nous ne connaissons les êtres que par leurs attributs, après avoir précisé rigoureusement les termes dont il va se servir et défini avec soin le domaine d'une grande partie des connaissances humaines, s'attache à signaler plusieurs exemples de l'erreur produite dans les sciences par des propositions qui, fondées sur la connaissance de la *partie* seulement, sont exprimées avec l'assurance que donnerait la connaissance du *tout.* Ces exemples sont principalement tirés des divers systèmes de classification des diverses espèces végétales et animales. M. Chevreul examine spécialement deux célèbres hypothèses relatives à la méthode naturelle, celle de Geoffroy Saint-Hilaire, connue sous le nom d'*unité de composition*, et l'hypothèse du *progrès*, de Serres, et montre pourquoi elles s'excluent. Plus loin, il explique pour quelle raison les espèces chimiques ne se prêtent pas à une classification comparable à celle des espèces vivantes. Les chapitres suivants sont consacrés par l'auteur à exposer le principe de sa *classification zoologique par étages*, à déterminer le rôle de l'embryologie dans la classification proprement dite des espèces animales. A cette fréquente source d'erreurs qui consiste à avancer des propositions générales et à donner des théories fondées sur des connaissances toujours partielles, M. Chevreul indique pour remède le contrôle prescrit par la méthode *a posteriori* expérimentale.

Histoire de la Gaule sous la domination romaine jusqu'à la mort de Théodose, par M. Amédée Thierry, membre de l'Institut. Nouvelle édition. Paris, imprimerie de Viéville et Capiomont, librairie de Didier et C^ie^, 1871, deux volumes in-12 de xxv-448 et 447 pages. — *L'Histoire de la Gaule sous la domination romaine*, de M. Amédée Thierry, suite et complément de son importante *Histoire des Gaulois*, doit comprendre quatre volumes, indépendamment du *Tableau de l'empire romain*, qui lui sert d'introduction et qui forme un ouvrage à part. Cette histoire se divise en deux parties, dont la première, s'arrêtant à la mort de Théodose et aux grandes invasions barbares, est la seule qui ait vu le jour. Publiée de 1840 à 1842, refondue en 1866 (2 vol. in-8°), elle paraît aujourd'hui pour la première fois dans le format in-12, ce qui ne peut que contribuer à accroître encore le succès et la popularité de ce beau travail. La seconde partie, encore inédite, et qui embrassera toute la période renfermée entre le règne d'Honorius et l'extinction de la domination romaine dans les Gaules, est en ce moment sous presse; elle formera également deux volumes.

Philosophie contemporaine, par M. Amédée de Margerie, professeur à la Faculté des lettres de Nancy. Paris, imprimerie de Lainé, librairie de Didier et C^ie^, 1870, in-12 de xx-412 pages. — L'auteur de cette remarquable étude ne s'est pas con-

tenté d'exposer avec méthode et impartialité les différents systèmes de philosophie qui ont préoccupé les esprits à notre époque. Chaque doctrine est par lui résumée et jugée tour à tour. Après avoir laissé la parole aux écrivains qu'il apprécie, il la prend lui-même, critique d'autant plus judicieux qu'il s'est montré d'abord consciencieux et fidèle interprète. La première partie du livre, où M. Cousin est étudié dans ses œuvres et dans celles de ses maîtres et de ses disciples, depuis Laromiguière et Maine de Biran jusqu'à MM. Jules Simon et Janet, constitue une histoire complète du spiritualisme français au XIX^e siècle. Au chapitre suivant, le savant professeur discute les affirmations ou les négations du matérialisme moderne, empruntées aux ouvrages de Broussais et aux livres plus récents de MM. Buchner et Moleschott. En examinant l'*Essai sur la métaphysique d'Aristote*, il oppose à la notion primitive de l'être absolu, enseignée par M. Ravaisson, la conscience immédiate du moi, et à l'usage exclusif du syllogisme, la méthode dialectique ou de transcendance; enfin, appréciant successivement la philosophie dite rationaliste, représentée par MM. Saisset, Jules Simon et Janet, et la philosophie chrétienne étudiée dans Bonald et Lamennais, Frayssinous et le P. Gratry, l'auteur approfondit avec succès une question délicate, celle de l'accord de la raison avec la foi; mais, en intitulant son œuvre : *Philosophie contemporaine*, M. de Margerie donne peut-être au public le droit de la trouver incomplète. On pourra s'étonner de le voir consacrer plusieurs pages à M. de Bonald sans nommer Joseph de Maistre, négliger M. Waddington lorsqu'il parle de M. Caro, et oublier Balmes en citant le P. Gratry. Ces omissions sont facilement réparables. Elles nous promettent sans doute une nouvelle série d'études aussi intéressantes que les premières pour tous ceux qui ont conservé le culte de la véritable philosophie.

Le général Vandamme et sa correspondance, par A. Du Casse. Paris, imprimerie de Paul Dupont, librairie de Didier et C^{ie}, 1870, 2 volumes in-8° de 520 et 591 pages. — Vandamme, nommé chef de corps peu de jours après son enrôlement comme soldat, et général quelques semaines après sa promotion au grade de chef de bataillon, cet homme de guerre qui a pris une part active aux plus grands événements militaires de la République et de l'Empire, et qui a été si diversement jugé, méritait sans doute d'être l'objet d'une étude spéciale; mais ce qui donne un intérêt particulier à l'ouvrage de M. Du Casse, c'est le soin qu'il a pris de mettre au jour la partie la plus importante de la correspondance considérable entretenue pendant vingt ans, par le général Vandamme, avec ses frères d'armes et un grand nombre des principaux personnages de l'époque. Les lettres écrites ou reçues par Vandamme et divers autres documents inédits sont insérés, d'après leur ordre chronologique, dans le récit de sa vie, auquel se mêle naturellement un exposé sommaire des grands faits politiques et militaires de notre histoire pendant les dernières années du XVIII^e siècle et les premières années de celui-ci. La lecture attentive de la correspondance de Vandamme nous a paru justifier cette remarque de l'auteur, qu'indépendamment de leur valeur historique ces lettres sont encore dignes d'intérêt, en ce qu'on y suit, par les modifications graduelles du ton et du langage, les modifications correspondantes de la société française, depuis le commencement de la révolution jusqu'en 1815.

Mémoires de Philippe Boudon, sieur de la Salle, 1626-1652, publiés, sur le manuscrit inédit, par le comte de Baillon. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Léon Techener, 1870, in-12 de XVI-127 pages. — Philippe Boudon, né à Montpellier en 1626, avocat au parlement de Paris et ensuite trésorier de France en Languedoc, a laissé des mémoires qui, bien que peu étendus et d'une importance

secondaire, nous semblent tout à fait dignes du soin qu'a pris M. le comte de Baillon de les tirer de l'oubli. Témoin des événements de la Fronde et s'y trouvant mêlé quelquefois, l'auteur raconte simplement ce qu'il a vu, sans prendre parti ni pour les frondeurs ni pour Mazarin, et nous fait connaître beaucoup de petits faits et de particularités intéressantes. En 1652, Philippe Boudon quitte la France pour visiter la Hollande, le Danemark, la Suède et l'Italie. Les récits de ses voyages révèlent un remarquable esprit d'observation, et contiennent des notions instructives sur l'état de l'Europe ainsi que sur les personnages qui y jouaient un rôle à cette époque. La reine Christine de Suède l'avait accueilli avec faveur et voulut se l'attacher en le nommant gentilhomme de sa chambre. Vivant ainsi dans une sorte de familiarité avec elle, il a pu l'étudier de près, et il nous donne de curieux renseignements sur cette princesse, sur sa cour et sur ceux qui l'approchaient. L'auteur de ces mémoires paraît avoir eu une certaine renommée comme érudit. Ami de Conrart, de Gabriel Naudé et de Saumaise, il fut apprécié de Colbert, qui le chargea de chercher et d'acheter pour lui, en Languedoc, des manuscrits destinés à enrichir sa bibliothèque. M. de Baillon a placé en tête de l'ouvrage une introduction qui en fait ressortir l'intérêt, et il a joint au texte des mémoires toutes les notes historiques nécessaires pour en faciliter l'intelligence.

Chronique normande de Pierre Cochon, notaire apostolique à Rouen, publiée pour la première fois en entier, par Ch. de Robillard de Beaurepaire; Rouen, imprimerie de Boissel; Paris, librairie de Dumoulin, 1870, in-8° de XXXIX-372 pages. — Ce volume, qui ouvre une série de publications entreprises par la société de l'histoire de Normandie, contient une chronique écrite au XV^e^ siècle par Pierre Cochon, notaire apostolique à Rouen, qu'il ne faut pas confondre avec son contemporain l'évêque de Beauvais, Pierre Cauchon, si connu par le triste rôle qu'il joua dans le procès de Jeanne d'Arc. Une partie seulement de cette chronique, celle qui se rapporte au règne de Charles VII, avait été mise en lumière par M. Vallet de Viriville. L'ouvrage entier, qui est d'un véritable intérêt pour l'histoire du XV^e^ siècle, paraît aujourd'hui pour la première fois. M. de Beaurepaire l'a fait précéder d'une savante introduction où il apprécie le mérite de l'œuvre, et réunit toutes les indications qu'il a pu se procurer sur la biographie de l'auteur. On trouve à la fin du volume un document d'histoire locale moins important sous le titre de *Chronique rouennaise* de 1371-1434, et une table alphabétique des noms et des matières.

Voltaire et la société française au XVIII^e^ siècle; Voltaire et Frédéric, par Gustave Desnoiresterres. Paris, imprimerie Viéville et Capiomont, librairie Didier et C^ie^, 1870, in-8° de 520 pages. — C'est une véritable histoire de Voltaire qu'a entreprise M. Gustave Desnoiresterres; il en a déjà donné, dans trois précédents volumes, comme autant de chapitres détachés : *La jeunesse de Voltaire*, *Voltaire au château de Cirey* et *Voltaire à la cour*. Celui qu'il vient de faire paraître raconte le séjour de son héros auprès de Frédéric. Cet épisode fort curieux en lui-même de la vie du patriarche de Ferney lui sert à encadrer un tableau animé et spirituellement touché de la cour du roi philosophe. On sait déjà d'une manière générale, mais on aimera sans doute aujourd'hui à voir en détail et par de curieux exemples, jusqu'à quel point les Français, leur langue et leurs idées, étaient en honneur auprès du fondateur de la puissance prussienne. M. Desnoiresterres nous introduit d'abord dans l'intimité de Frédéric en nous présentant les portraits et en nous racontant la vie des principaux membres de son entourage : le marquis d'Argens, la Mettrie, Maupertuis, le chevalier de Chasot, Darget, Algarotti, George Keith (le fameux *milord Maréchal*), lord Tyrconnel, Pollnitz. Nous citerons ensuite parmi les points traités par lui qui

nous ont paru offrir le plus d'intérêt : la description de Sans-Souci, le procès de Voltaire avec le juif Abraham Hirsch; ses rapports avec Lessing, qui donnèrent peut-être naissance, dans l'âme du critique allemand, à son hostilité passionnée contre l'esprit français, ou contribuèrent du moins à la développer; la querelle de Voltaire et de Maupertuis et la célèbre *Diatribe du docteur Akakia*, enfin la rupture entre Frédéric et lui, l'histoire des incidents de son voyage de retour et notamment celle de l'*avanie de Francfort*. L'auteur a largement puisé dans les mémoires contemporains publiés à diverses époques en France et en Allemagne, et en a tiré habilement parti pour animer son facile et spirituel récit. Ses jugements portent l'empreinte d'un sincère désir d'impartialité, qui n'exclut pas toutefois une tendance marquée à plaider les circonstances atténuantes en faveur de son héros.

Mémoires de la société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. 7e volume de la IIIe série (année 1869). Lille, imprimerie de L. Danel, librairie de L. Quarré; Paris, librairie de Didron, 1870, in-8° de 561 p. avec planches. — Ce nouveau volume renferme, comme les précédents, outre les rapports, comptes rendus et procès-verbaux de la société, un grand nombre de mémoires intéressants à divers titres sur les sciences appliquées, les beaux-arts, la littérature et l'archéologie. Nous citerons parmi ceux qui nous ont paru avoir le plus d'importance : *Recherches sur le blanchiment des tissus*, par M. J. Kolb; *Étude des vibrations d'une masse d'air renfermée dans une enveloppe bi-conique*, par M. Gripon; *la Photographie, ses origines, ses progrès, ses transformations*, par M. Blanquart-Évrard; *Histoire des états de Lille*, par M. le comte de Melun; *Appareil avertisseur des commencements d'incendie*, par M. Jules Leblake; *Examen analytique des expériences d'acoustique musicale de M. Delezenne*, par M. Charles Meerens; *Notice sur Noyelles-sur-Selle et ses barons*, par M. J. Desilve; *Sépultures anciennes de Ferrière-la-Grande*, découvertes par M. Dombret.

Œuvres dramatiques de Lope de Vega, traduction de M. Eugène Baret, doyen de la Faculté des lettres de Clermont, associé étranger de l'Académie d'histoire de Madrid, t. II, *Comédies*. Paris, imprimerie Viéville et Capiomont, librairie de Didier et Ce, 1870, 1 vol. in-8° de 571 pages. — Nous avons annoncé le premier volume des *Œuvres dramatiques de Lope de Vega*, traduites et accompagnées d'une étude sur le poëte, par M. Eugène Baret. Le second volume a paru il y a quelques mois; il contient sept comédies choisies parmi les meilleures du poëte. Les caprices de l'imagination la plus romanesque et la peinture si vive de l'époque et du caractère national n'empêchent point d'y admirer une connaissance approfondie du cœur humain tel qu'il est dans tous les temps et dans tous les pays. Ce sont d'abord : les *Caprices de Bélise*, peinture de la *melindrosa*, c'est-à-dire de la petite maîtresse espagnole, pièce pétillante d'esprit, restée encore aujourd'hui l'une des plus populaires de la scène espagnole; l'*Eau ferrée de Madrid*, pièce pleine d'esprit et de grâce, et où Molière, sans doute, a pris l'idée de son *Amour médecin*; le *Chien du Jardinier*, qui offre plus d'un rapport avec le proverbe de Musset : *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*; *Le Certain pour l'Incertain* nous transporte à Séville pendant les premières années du règne de don Pèdre le Cruel, que Lope met déjà aux prises, pour une rivalité d'amour, avec Henri de Transtamare : c'est une « comédie héroïque » tenant plus du drame que de la comédie, et empreinte au plus haut degré des mœurs et des usages nationaux; *La demoiselle servante* est une comédie fort originale, très-souvent jouée encore; elle commence comme le *Cid*, avec cette différence que le vieillard outragé est vengé, non par l'épée d'un fils, mais par le poignard de sa fille; *Aimer sans savoir qui*, comédie de *cape et d'épée*, pleine de générosité et de grandeur d'âme, abonde aussi en

détails caractéristiques et pittoresques; enfin, la *Fausse ingénue*, pièce originale et d'un vif intérêt dramatique. Chacune de ces comédies est précédée d'une notice littéraire et accompagnée de notes.

L'Esprit de mon temps, ou Considérations sur les tendances et les préoccupations contemporaines au point de vue moral, particulièrement en France, par M. Dubois-Guchan, conseiller à la cour de Lyon. Lyon, imprimerie de Bellon; Paris, librairie de Didier et C^ie^, 1870, in-8° de 505 pages.

M. Dubois-Guchan, qui, dans un précédent ouvrage, *Tacite et son siècle*, avait étudié la société romaine impériale d'Auguste aux Antonins, nous donne aujourd'hui le fruit des méditations de toute sa vie sur une époque non sans analogie avec la première, malgré des différences heureusement très-profondes. Bien que notre état social, nos mœurs et leur tendance, soient le principal objet du livre, il embrasse un champ plus vaste et moins bien défini que le titre ne pourrait le faire supposer, et se prête difficilement à l'analyse. On y trouve, sous une forme très-littéraire et souvent remarquable, une suite d'études philosophiques sur plusieurs des grandes questions intéressant l'humanité tout entière aussi bien que sur celles qui préoccupent particulièrement notre temps et notre pays. Les enseignements fournis à l'auteur par l'expérience personnelle du magistrat s'y unissent aux résultats des réflexions du moraliste et aux souvenirs des lectures de l'érudit. Divers chapitres traitent *du bien et du mal, de la logique pure et du sentiment, de l'idéal, de l'homme, de la famille, de l'humanité, du progrès*, etc., avant ceux plus particulièrement consacrés à notre esprit public, à nos mœurs actuelles, à la physionomie générale du XIX^e^ siècle. Quel que soit le jugement qu'on portera sur quelques-unes des opinions de l'auteur et sur plusieurs parties de ce vaste ensemble, on s'accordera, pensons-nous, à reconnaître l'élévation des vues qui l'ont inspiré, la passion du bien qui l'anime. Plusieurs des *pensées* dans lesquelles il a résumé ses jugements méritent de rester. Les prévisions qu'il exprimait dans ces pages, imprimées à la fin de 1869 et dans les premiers jours de 1870, semblent emprunter une valeur prophétique aux douloureux événements que nous venons de traverser et à ceux qui s'accomplissent encore. « Que sais-je, disait-il (p. 503), « si notre indépendance nationale est bien à l'abri de ce qui corrompt notre société? « En attendant, cette société, superficiellement régulière et tranquille, semble vivre « insouciante en face d'un guet-apens permanent, qui peut l'atteindre mortellement « en vingt-quatre heures; jusque-là, nous avons, j'en conviens, toutes les illusions « que peut se permettre et que peut goûter un grand malade. »

Manuel d'épigraphie chrétienne d'après les marbres de la Gaule, accompagné d'une bibliographie spéciale, par Edmond Le Blant, membre de l'Institut. Paris, imprimerie de Pillet, librairie de Didier et C^ie^, 1869, in-12 de 267 pages.

Ce manuel, résumant les notions nécessaires pour s'initier à la connaissance de l'épigraphie chrétienne de notre pays, rend un précieux service à beaucoup d'esprits studieux, auxquels un pareil secours avait fait défaut jusqu'ici; il fera mieux comprendre aussi l'importance de monuments dont la conservation est encore aujourd'hui trop souvent tenue pour chose indifférente. Il est inutile de dire quelle compétence apportait à un pareil travail l'auteur de l'ouvrage justement admiré des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII^e^ siècle* (1856-1865). Il indique successivement ce que furent les inscriptions chrétiennes, comment se composait leur texte, quels en étaient les éléments, comment l'influence des lieux, celle des temps, y ont laissé leur marque. Il compare les épitaphes chrétiennes avec les épitaphes païennes, celles de la Gaule avec celles d'autres contrées, éclairant à chaque

exécutées, dans diverses parties de la monarchie austro-hongroise, par M. Fr. Von Hauer. Les objets décrits doivent former le premier fondement du musée de la Société. La livraison se termine par une instruction sur les fouilles à opérer dans les *tumuli*, par le baron Ed. Von Sacken. On trouve, en outre, dans les deux cahiers, des comptes rendus bibliographiques, des mentions de découvertes, et des informations relatives à l'organisation de la Société anthropologique. On ne peut que souhaiter vivement le succès des travaux de cette compagnie savante, aux recherches de laquelle les contrées si diverses de l'empire autrichien offrent un champ non moins vaste que fécond.

SUISSE.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XVII, première et seconde livraison; Genève, librairie de J. Jullien; Paris, librairie d'Allouard, 1870, in-8° de 327 pages. — Nous avons eu souvent l'occasion de signaler l'importance des publications de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Le recueil de ses mémoires, qui compte déjà seize volumes in-8°, est une source précieuse de renseignements non-seulement sur l'histoire locale, mais sur les sujets d'érudition les plus variés. Le tome XVII, dont les deux premières livraisons ont paru, ne sera pas moins remarqué que les précédents. On y trouve une savante notice de M. H. Bordier sur Jean Bagnyon, avocat des libertés de Genève en 1487, un mémoire de M. Roget sur l'expédition d'une compagnie de cavalerie génevoise en 1562; une étude du même auteur ayant pour titre : *Les propositions de Jacques Boutilier ou discussion constitutionnelle à Genève en 1578;* un recueil de documents relatifs aux libertés municipales de quelques villes du Faucigny et une notice biographique très-étendue sur Théodore Agrippa d'Aubigné, accompagnée de pièces et lettres inédites, par M. Théophile Heyer. — La même Société vient d'entreprendre une autre collection de mémoires, publiés à part dans le format in-4°, et dont le premier cahier contient la traduction française d'une étude du savant archéologue italien J. B. de Rossi intitulée : *Des premiers monuments chrétiens de Genève et spécialement d'une lampe en terre cuite avec l'effigie des douze apôtres.*

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

JUILLET 1871.

LE VOL DES OISEAUX.

Mémoire sur le vol des insectes et des oiseaux, par M. Marey.
Paris, Victor Masson et fils, 1869.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Huber, de Genève, publiait, en 1784, un mémoire, souvent cité et curieux à quelques égards, sur le vol des oiseaux de proie. Ils se séparent, suivant lui, en deux classes bien distinctes, les voiliers et les rameurs. Les premiers, soutenus et poussés par le vent, sont, s'il faut le croire, portés sans fatigue au point qu'ils veulent atteindre; les rameurs seuls ont besoin d'agiter leurs ailes pour voler et de dépenser un travail. Les assertions beaucoup trop absolues de l'ingénieux écrivain ne valent pas d'être sérieusement discutées. Quelles réflexions les lignes suivantes peuvent-elles, par exemple, inspirer à un mécanicien?

« La légèreté spécifique et relative aux dimensions rend le voilier « inhabile à forcer le vent; les voiles déployées, le vent le pousse en ar« rière, tout en le haussant et l'éloignant toujours plus du but, s'il ne « fermait ses ailes pour donner tête baissée dans le vent dans lequel ce « qu'il a de poids spécifique suffit pour le faire pénétrer en plongeant. »

« Lorsqu'un oiseau rameur, dit ailleurs Huber, donne la chasse à un « voilier, il tente de se précipiter sur lui pour le saisir (le lier) et l'ame-

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de mars, p. 129.

« ner en culbutant avec lui jusqu'à terre, où il achève de le mettre hors « de combat; mais le plus souvent le voilier, voyant porter sur lui avec « cette furie, esquive par un léger mouvement de côté, et le rameur, « emporté par sa propre vitesse, irait toucher terre et s'y fracasser, s'il « n'usait de certaine faculté qu'il a de s'arrêter au plus fort de sa vitesse « et de se reporter droit en haut au degré nécessaire pour être à portée de « faire une seconde descente, ce qu'il exécute en ouvrant tout à coup « ses ailes, qu'il tenait serrées pendant la descente; ce mouvement suffit, « non-seulement pour arrêter la descente, mais encore pour le porter « sans qu'il fasse effort aussi haut que le niveau dont il est parti. On ap- « pelle cette montée une *ressource*, du latin *resurgere*. »

Cette ressource est signalée et décrite dans les traités de fauconnerie, et la faculté qu'a l'oiseau de remonter sans effort paraît constante à la plupart des observateurs. Laissons de côté les derniers mots de la citation précédente, dont l'exagération est évidente. L'oiseau peut-il réellement renverser le sens de sa vitesse et faire servir à la remonte la force vive acquise pendant la chute? Théoriquement rien ne s'y oppose; je veux dire qu'en laissant de côté la valeur numérique des coefficients spécifiques, des surfaces et des poids qu'il faut considérer, la résistance de l'air peut produire la conversion complète du mouvement. Cette résistance, en effet, est normale à la surface sur laquelle elle s'exerce; l'oiseau peut donc, en déployant ses ailes et se tournant lui-même d'une manière convenable, lui imposer la direction qui lui convient, entre des limites fort écartées. S'il se dirige, par exemple, horizontalement du nord au sud, la résistance initiale, dont la composante, dans le sens du mouvement, est nécessairement dirigée vers le nord, peut, sous cette seule restriction, prendre toutes les directions possibles de l'est à l'ouest, du zénith au nadir, et, par des altérations successives, transformer la direction primitive en une autre directement opposée.

Cherchons, en négligeant pour simplifier l'influence de la pesanteur, évidemment défavorable au phénomène de *la ressource*, quel est, pour une vitesse donnée de l'oiseau, le rayon minimum du cercle dans lequel peut s'accomplir une telle conversion.

Supposons un pigeon qui, dans un air tranquille, se meut avec la vitesse v : tout à coup il étend ses ailes pour faire naître une résistance qui lui fasse rebrousser chemin; il doit évidemment les placer obliquement pour obtenir une composante perpendiculaire à la direction de son mouvement, soit α l'angle de cette direction avec la normale à la surface des ailes; la résistance, dirigée suivant cette normale, sera proportionnelle au carré de cette vitesse normale $v^2 \cos^2 \alpha$, et la compo-

sante normale au mouvement, celle qui en change la direction, est $v^2 \cos^2 \alpha \sin \alpha$. Le maximum de ce produit correspond à l'angle dont la tangente est $\frac{1}{\sqrt{2}}$, c'est-à-dire 35° 17'; tel est l'angle que la normale aux ailes doit faire constamment avec la direction du mouvement, pour que celle-ci subisse la variation la plus rapide possible. Soit, dans cette hypothèse, ρ le rayon de la courbe décrite, P le poids de l'oiseau, la composante normale sera, comme on sait, égale à $\frac{Pv^2}{g\rho}$, mais, en nommant S la surface des ailes, cette composante est, d'après la loi expérimentale admise pour la résistance,

$$k \frac{Sv^2}{2g} \cos^2 \alpha \sin \alpha,$$

k étant un coefficient numérique égal à 1,60 environ, en remplaçant $\cos^2 \alpha \sin \alpha$ par sa valeur $\frac{2}{3\sqrt{3}}$ on aura

$$\frac{P}{\rho} = 1,60 \frac{S}{3\sqrt{3}},$$

$$\rho = \frac{3P\sqrt{3}}{1,60 S}.$$

S'il s'agit d'un pigeon, nous pouvons prendre $P = 0,3$, $S = 0,075$ en adoptant, comme toujours, pour unités, le kilogramme et le mètre carré; la formule précédente assigne à ρ une valeur comprise entre treize et quatorze mètres; c'est le rayon du plus petit cercle dans lequel puisse se mouvoir l'oiseau sous la seule influence de la vitesse acquise, sans dépenser plus d'effort qu'il n'en faut pour maintenir les ailes déployées sous l'orientation la plus favorable.

M. Marey, dans ses intéressantes recherches sur le vol des oiseaux, rapproche le phénomène, suivant lui bien constaté, de la ressource, des expériences faites par M. J. Pline sur des papillons artificiels qui, abandonnés à eux-mêmes, peuvent, après avoir acquis une certaine vitesse en descendant, décrire une courbe de petit rayon et remonter en partie sous l'influence de la résistance de l'air. On doit observer toutefois que le rayon de la courbe décrite, très-petit dans les expériences citées, ne mesure nullement celui du cercle dans lequel peut se mouvoir un oiseau. Ce rayon est proportionnel, en effet, au

rapport $\frac{P}{S}$ du poids à la surface résistante; or ce rapport est, pour une feuille de papier, deux cents fois moindre environ que pour un oiseau. Nous n'avons pas encore analysé complétement le phénomène de la ressource; s'il est vrai, en effet, que, sans déployer aucun travail, l'oiseau puisse tourner dans un cercle de treize mètres de rayon, un observateur éloigné, le voyant décrire la moitié de ce cercle, peut croire à un changement brusque et spontané dans la direction du mouvement; mais un ralentissement considérable doit se produire en même temps, et c'est par là que les récits si souvent reproduits des phénomènes de la ressource passive sont contredits par la théorie.

La diminution de la vitesse est due à la composante de la résistance tangente à la direction du mouvement. Cette résistance, en adoptant les notations déjà employées, est mesurée par $\frac{kv^2}{2g}\cos^3\alpha$, c'est-à-dire d'après la valeur de α, dans le cas de la déviation la plus rapide possible, $\frac{kv^2\sqrt{2}}{3g\sqrt{3}}S$. Le travail résistant correspondant à un élément parcouru $d\sigma$ est

$$\frac{kv^2\sqrt{2}S}{3g\sqrt{3}}d\sigma.$$

Il faut l'égaler, d'après un théorème connu, à la différentielle de la demi-force vive $-\frac{P}{2g}dv^2$, et on en déduit

$$\frac{dv^2}{v^2}=-\frac{2k\sqrt{2}S}{3P\sqrt{3}}d\sigma,$$

et, par conséquent, en nommant v_0 la vitesse initiale, et σ l'arc total parcouru

$$l\frac{v^2}{v_0^2}=-\frac{2k\sqrt{2}}{3P\sqrt{3}}S\sigma,$$

$$v^2=v_0^2 e-\frac{2k\sqrt{2}S\sigma}{3P\sqrt{3}}.$$

Si l'on suppose l'arc σ égal à la moitié d'une circonférence dont le rayon est treize mètres, $k=1,60$ et $\frac{S}{P}=\frac{1}{4}$. Cette formule, réduite en nombre, donne la vitesse finale v, inférieure à la cinquantième partie

de v_0, et, si l'on songe que l'influence de la pesanteur, évidemment nuisible à la ressource, a été négligée, il faut en conclure qu'après avoir accompli son évolution l'oiseau, s'il s'abstenait de tout travail, ne conserverait pas la vitesse nécessaire pour l'élever à une hauteur appréciable.

Un savant autrichien, Prechtl, a publié, en 1846, un volume entièrement consacré à l'étude du vol des oiseaux.

Après avoir, dit-il dans sa préface, consacré quarante ans d'observations et de recherches à l'étude de cette belle question, il veut, pendant que l'âge le lui permet encore, faire connaître le résultat de ses travaux.

Prechtl prétend embrasser la question tout entière. Habile anatomiste, il décrit chaque muscle pour en discuter le mode d'action. Mathématicien assez instruit pour effectuer exactement une intégration, il croit pouvoir réduire en formules les conséquences des hypothèses admises.

Une idée fort séduisante et très-vraisemblable sur le mécanisme de l'aile est indiquée dans la première partie du livre de Prechtl : l'aile de l'oiseau, pendant le vol, ne peut agir sans cesse dans une direction utile. Quand elle s'est abaissée, il faut la relever et produire une réaction nuisible. C'est cette difficulté qui, acceptée sans résistance comme sans étonnement, a conduit Navier à d'étranges résultats; c'est elle qui faisait dire à Foucault : « A l'impossible nul n'est tenu, pas même la nature; » Prechtl la fait disparaître, en admettant que l'imbrication des plumes de l'aile la rende résistante dans un sens seulement et lui permet, dans l'autre, d'être traversée par le vent sans lui résister sensiblement.

« L'air, dit M. Marey, qui adopte cette assertion, ne trouve de résis« tance contre l'aile que de bas en haut, tandis qu'en sens inverse il se « fraye une issue facile en fléchissant les longues barbes des plumes « qui ne sont plus soutenues. »

L'assertion de Prechtl a, nous devons le dire, rencontré des contradicteurs, et plusieurs auteurs la déclarent absolument sans fondement; l'examen le plus superficiel en fait apercevoir, il est vrai, l'exactitude pour l'extrémité des longues barbes, mais, pour les parties les plus rapprochées du corps de l'oiseau, elle semble difficile à justifier. Des assertions également formelles dans les deux sens réclameraient un examen nouveau facilement accessible aux expérimentateurs.

La partie mathématique du livre de Prechtl laisse prise malheureusement à de graves objections, et ses formules ne méritent aucune confiance. Je veux me borner à indiquer ici la théorie proposée par Prechtl pour le calcul de l'élévation dû à chaque coup d'aile de l'oiseau. La for-

mule, en effet, est fondamentale, et l'erreur complète sur laquelle elle repose est aisée à rendre manifeste.

Le centre de gravité de l'oiseau doit se mouvoir, en vertu d'un principe incontesté de la mécanique, comme si toutes les forces qui agissent aux différents points du corps y étaient transportées à chaque instant en conservant leur direction et leur grandeur, et, par conséquent, l'accroissement de force vive de l'oiseau est égal au travail *que feraient* les forces après cette translation. Si l'oiseau s'élève avec une allure régulière, la force vive est constante, et le travail positif dû à la résistance de l'air pendant un coup d'aile doit égaler le travail négatif dû à la pesanteur. Ce dernier travail étant le produit du poids de l'oiseau par la hauteur dont il s'élève, on aperçoit le moyen de former une équation propre à calculer cette hauteur.

Prechtl, qui connaît ce principe, oublie malheureusement le mot souligné dans l'énoncé; il ne calcule pas le travail que *feraient* les forces transportées au centre de gravité, mais celui qu'elles font réellement dans leur action véritable aux différents points du corps. Ces deux travaux, qui sont égaux pour les forces égales et parallèles dues à la pesanteur, ne le sont ni exactement, ni même d'une manière grossièrement approchée, pour les forces dues à la résistance de l'air. L'équation de Prechtl, si le travail dû aux forces horizontales n'y était pas négligé, exprimerait, non que la vitesse du centre de gravité est constante, mais que la force vive totale de l'oiseau, y compris celle qui résulte de l'agitation des ailes, demeure invariable, et les deux propositions sont non-seulement différentes, mais contradictoires.

L'examen seul de la formule en montre avec évidence l'inexactitude; elle fournit en effet, pour la hauteur *gagnée* à chaque coup d'aile, une expression toujours positive, qui diminue sans jamais s'annuler avec la vitesse d'abaissement de l'aile et la densité du milieu. L'oiseau pourrait donc, quelque lourd qu'il fût, quelque petite qu'on supposât la surface de ses ailes, et quelque lentement qu'il les fît mouvoir, s'élever dans un milieu aussi rare qu'on voudra le supposer.

Ces conséquences nécessaires de la théorie contestée peuvent dispenser d'un plus long examen.

Le mémoire de M. Marey laisse de côté les calculs mathématiques, qui, jusqu'ici, ont si mal réussi à ses devanciers; l'expérience est son guide à la fin comme au commencement, et des procédés fort ingénieux et précis lui fournissent des documents qu'il accumule pour les livrer aux amis de la science. Le vol de l'insecte, beaucoup plus simple que celui de l'oiseau, est cependant, sous un certain rapport, plus diffi-

cile à étudier avec précision. Les coups d'aile en effet sont incomparablement plus rapides, et, sans recourir à des artifices particuliers, l'œil serait incapable de les suivre et de les compter. La détermination du nombre des battements est le premier problème abordé et résolu. La grandeur de ce nombre, très-variable avec l'espèce de l'insecte, est révélée par l'élévation du son qui accompagne le vol. Les mouches et les moustiques produisent, on le sait, un son extrêmement aigu; la note est plus grave pour le bourdon et l'abeille, plus grave encore pour les macroglosses et le sphinx; elle cesse pour d'autres lépidoptères, dont le vol silencieux, comme celui du papillon, n'est pas perceptible à l'oreille humaine.

A chaque note correspond un nombre déterminé et connu de vibrations, et l'oreille peut, par conséquent, indiquer avec précision le nombre des coups d'ailes donnés par seconde; mais de grandes difficultés se rencontrent; le son n'est ni fixe ni régulier dans les variations. Il est impossible, en outre, de distinguer le vol de chaque aile; rien ne prouve, d'ailleurs, que les battements produisent directement le son entendu et en déterminent la hauteur. Des naturalistes fort compétents l'ont contesté, et une expérience de Lacordaire semble décisive; l'insecte enduit d'une couche gélatineuse imperméable continue à voler sans produire aucun son. Le battement des ailes n'est pas cependant altéré, et l'éminent entomologiste en conclut que le mouvement de l'air aspiré et rejeté par les trachées est la cause véritable des vibrations sonores qui accompagnent le vol. Ces vibrations sont-elles synchrones au mouvement de l'aile dont elles deviennent la conséquence? M. Marey le pense sans pouvoir le rendre évident; les méthodes qu'il emploie sont d'ailleurs indépendantes de toute hypothèse.

La première, qu'il nomme méthode graphique, est fondée sur un principe bien connu, mais dont l'application au cas actuel présentait de grandes difficultés fort habilement surmontées par M. Marey.

L'animal, délicatement saisi par la partie inférieure de l'abdomen, est placé de telle sorte que les ailes, qu'il agite aussitôt avec violence, viennent, à chaque battement, frôler une bande de papier noirci qui se déroule régulièrement et sur laquelle chaque coup d'aile laisse par conséquent une trace nette et distincte. La figure obtenue est d'une régularité parfaite, et toute erreur sur le nombre total des vibrations semble absolument impossible; un bourdon, par exemple, soumis à ce mode d'expérience, accuse nettement 250 à 260 coups d'ailes parfaitement distincts pendant une seule seconde.

Une objection se présente cependant : la résistance du papier, si

petite qu'on puisse la faire, ne doit-elle pas retarder les vibrations et en diminuer le nombre? On ne saurait en douter, et, pour un même insecte, un frottement plus ou moins considérable causé par un contact plus ou moins accentué, peut faire descendre le nombre des vibrations de 321 à 240. La fréquence des mouvements varie de plus avec leur amplitude, quelquefois, pour un même insecte, dans le rapport de 1 à 3, et l'amplitude elle-même dépend du caprice de l'animal. Ces restrictions étant faites, citons quelques chiffres.

NOMBRE DE BATTEMENTS EN UNE SECONDE :

Mouche...........	330
Bourdon..........	240
Abeille............	150
Guêpe.............	110
Libellule..........	28
Papillon...........	9

Méthode optique. — Une méthode fort ingénieuse a complété les résultats de la méthode graphique; l'habile expérimentateur, après de difficiles essais, est parvenu à poser au bout de l'aile à étudier une parcelle de cire à cacheter blanche préalablement fondue sur une pointe d'aiguille. Le refroidissement est assez rapide pour que l'insecte conserve le petit fardeau qu'on lui impose; l'animal, saisi ensuite au bout d'une pince, et, comme le dit M. Marey, volant sur place, fait décrire au petit point brillant ainsi obtenu une courbe fixe dans l'espace que la persistance d'impression sur la rétine rend visible; c'est la méthode si ingénieusement appliquée par Wheatstone à l'étude des mouvements vibratoires.

La ligne décrite par la pointe de l'aile devient ainsi très-nettement perceptible, elle ressemble à un huit de chiffre très-allongé, dont les deux boucles, variables de grandeur et d'ouverture, sont souvent assez inégales pour donner à la figure l'apparence d'une ellipse.

En dorant la face supérieure de l'aile d'une guêpe, l'animal, placé dans un rayon de soleil, montre, par les réflexions sur cette petite surface devenue brillante, les directions successives qu'elle prend pendant la durée d'un battement. La figure du huit se présente avec des intensités fort inégales dans les deux moitiés de l'image, dont l'étude montre que le plan de l'aile occupait, pendant l'ascension, une position favorable à la réflexion, défavorable, au contraire, pendant la descente. Si l'on re-

tourne l'animal, les apparences se présentent bien entendu en sens inverse, et confirment par là l'explication, d'ailleurs évidente.

Les mouvements complexes, accompagnés des changements continus du plan de l'aile, tendraient à faire admettre l'existence d'un appareil musculaire très-complexe lui-même, dont l'anatomie cependant ne révèle nullement l'existence. M. Marey a parfaitement démontré, en effet, que, pour produire les actes successifs du vol, il suffit d'un va-et-vient alternatif imprimé par les muscles; la résistance de l'air et la flexibilité des surfaces et de la nervure qui sert de charnière entraînent tout le reste.

Un appareil fort simple, nommé à bon droit par M. Marey *insecte artificiel*, confirme toutes ces explications et peut à lui seul en tenir lieu : deux ailes artificielles sont composées d'une nervure rigide terminée en arrière par un voile flexible formé de baudruche soutenue par de fines nervures d'acier. Le plan de ces ailes est horizontal, un mécanisme de levier les élève ou les abaisse sans permettre aux points d'attache aucun autre mouvement; c'est une pompe qui fait jouer les leviers en comprimant ou dilatant des membranes en caoutchouc sur lesquelles ils sont articulés. L'air comprimé ou raréfié dans un tambour fermé par ces membranes leur imprime des mouvements puissants et rapides qui se transmettent aux ailes.

Si l'on dore l'extrémité de ces ailes, auxquelles les articulations de l'appareil ne peuvent imprimer qu'un mouvement de va-et-vient, et qu'on fasse rapidement marcher la pompe à air, après avoir fixé le tambour, les ailes, agitées sur place comme celles d'un insecte saisi par l'abdomen, décrivent précisément le huit de chiffre observé sur l'animal vivant, et l'éclat des deux branches éclairées par un rayon de soleil varie, dans les deux cas, précisément de même sorte; mais l'expérience devient plus décisive et plus simple, si l'on donne à l'insecte artificiel la possibilité de se mouvoir, en rendant le levier qui le porte mobile autour d'un axe vertical, en même temps que l'angle qu'il fait avec cet axe peut varier librement entre des limites fort écartées; si l'on agit alors sur la pompe, en agitant les deux ailes, on voit l'appareil tourner aussitôt autour de son axe, sans autre force motrice que celle développée par les deux ailes alternativement poussées de haut en bas et de bas en haut. En changeant, par un pivotement du tambour, le plan d'oscillation des ailes, et faisant en sorte qu'elles oscillent dans un plan horizontal, la nervure étant tournée vers le haut, on développe une force ascensionnelle sous l'influence de laquelle le levier qui porte l'insecte s'élève lentement sans tourner; pour l'abaisser, au contraire, il suffit de faire faire

un demi-tour à l'insecte, de façon que les ailes, oscillant toujours dans un plan horizontal, mais tournant leur nervure en bas, développent une force verticale descendante, capable de soulever un léger contre-poids, qui, dans l'état de repos des ailes, aurait la force de soulever, en s'abaissant lui-même, le tambour qui leur est lié. En donnant enfin au plan d'oscillation une position oblique, les deux effets se produisent à la fois, et l'insecte, soulevé et porté en avant, tourne autour de l'axe vertical, en s'élevant en même temps malgré l'action de son poids qui tend à l'abaisser, ou s'abaissant au contraire, malgré le contre-poids plus ou moins puissant qui tend à l'élever.

Le problème que s'est proposé M. Marey est de démontrer expérimentalement le mécanisme du vol chez les insectes; l'insecte artificiel en fournit une solution aussi simple qu'élégante et complète, à laquelle aucune objection ne semble possible. En imitant, jusque dans leurs détails préalablement étudiés, les inflexions et les déviations des ailes véritables, M. Marey dirige son petit appareil horizontalement ou verticalement et dans le sens qui lui plaît; sa seule préparation consiste, avant de faire jouer le soufflet moteur, à disposer l'axe autour duquel s'agitent les deux ailes, de manière à donner à leur oscillation la direction que chercherait un insecte, s'il voulait suivre le même chemin. Mais cette similitude cherchée et obtenue entre l'original et la copie laisse subsister, à cause de sa perfection même, en présence de l'insecte artificiel, le même problème précisément que pour un insecte véritable, avec cette différence, toutefois, que la possibilité de manier le mécanisme lentement, et de l'arrêter à volonté, rend l'étude plus facile et les vérifications immédiates. Quelles sont les forces motrices et la loi de leur intensité? M. Marey, dans son mémoire, semble glisser trop légèrement sur ce point essentiel de la théorie qu'il étudie, et, satisfait d'avoir préparé les éléments à la réponse exacte, il se borne à l'esquisser en quelques lignes.

Les ailes de l'insecte, pour produire l'ascension, doivent osciller, pour adopter l'expression de M. Marey, dans un plan horizontal; c'est-à-dire que l'axe autour duquel elles tournent alternativement dans un sens et dans l'autre doit être placé verticalement; c'est tout le contraire précisément de ce qu'à première vue il serait naturel de présumer, car, pour produire une résistance dirigée de bas en haut, il est nécessaire de donner à la surface mobile un mouvement de haut en bas, et, par conséquent, cela semble inévitable de la faire tourner autour d'un axe horizontal : mais, d'un autre côté, par un tel mécanisme, le mouvement en sens contraire, nécessaire pour ramener l'aile à sa position primitive,

produirait une force précisément égale et contraire, et, pour ne pas annuler l'effet total, il faudrait donner aux vitesses des valeurs inégales, que Navier supposait dans le rapport de dix à un.

Les choses, en réalité, se passent autrement : pour produire une force verticale, l'aile tourne autour d'un axe vertical. Si elle était remplacée par un plan rigide et inflexible, la force de résistance évidemment horizontale ne pourrait contribuer en rien à vaincre le poids du corps. Mais l'aile est flexible, elle se courbe sous l'influence de la résistance, qui, toujours normale aux surfaces, lui impose précisément la forme nécessaire pour faire naître une composante verticale; lorsque l'aile, revenant à sa position première, recommence sa course en sens inverse, la résistance horizontale change de direction, impose à l'aile une courbure opposée, et fait naître de nouveau une composante verticale dirigée comme la précédente; les deux périodes opposées du battement concourent donc à l'effet désiré. La force horizontale qu'elles produisent change de sens, il est vrai, et son effet est nul pendant l'oscillation complète, mais la force verticale, beaucoup moindre, qui serait nulle, si l'aile était inflexible, reste constante de direction, et, pour cette raison, devient seule efficace. Pour se pousser horizontalement, l'insecte, au contraire, doit faire osciller ses ailes verticalement, c'est-à-dire de haut en bas et de bas en haut. L'effort vertical dû à la descente détruit alors l'effort inverse dû à la montée; mais la courbure alternative de l'aile dans les deux sens produit une force horizontale de direction invariable, qui conserve toute son action. L'oscillation oblique produira évidemment les mouvements intermédiaires, toujours dirigés parallèlement à l'axe qui sert de charnière.

Cette partie du travail de M. Marey relative aux insectes semble définitive et à l'abri de toute objection. L'étude des oiseaux offrait plus de difficultés. Nous aurons à dire comment l'éminent physiologiste les a surmontées en partie, et quels problèmes font naître encore, après l'avoir lu, ces êtres gracieux, mais étranges, qui semblent contredire à chaque instant avec tant d'aisance les lois les plus certaines de la dynamique.

J. BERTRAND.

(*La suite à un prochain cahier.*)

The massacre of Saint-Bartholomew, preceded by a history of the religious wars in the reign of Charles IX, by Henry White. London, 1868, in-8°.

TROISIÈME ARTICLE [1].

L'insurrection calviniste de 1562 ne peut être envisagée, au point de vue de sa légitimité, de la même manière par un protestant et par un catholique. Que les huguenots aient alors agi en rebelles, il est difficile de le contester; mais, suivant qu'on admet l'infaillibilité de l'Église catholique romaine ou la supériorité du christianisme tel que le comprenaient les réformés, on verra dans les révoltés des coupables ou les champions de la vérité religieuse; on les assimilera à des fauteurs d'erreurs et d'anarchie ou on les comparera aux premiers chrétiens, qui, eux aussi, résistaient à l'autorité établie et renversaient les monuments d'un culte abominable à leurs yeux. M. H. White tenant manifestement pour le protestantisme contre le catholicisme, on ne saurait exiger de son impartialité de condamner absolument l'appel que le calvinisme fit aux armes contre ses oppresseurs. Ce n'est donc pas sur ce terrain qu'il est permis à la critique purement historique de s'établir. Mais, à côté de la question théologique, qui ne relève que de la foi et de la conscience, se place une question de fait dont la solution est indépendante des croyances religieuses qu'on adopte. Les maux apportés à la France par la guerre civile qui éclata en avril 1562 ont été si grands, que chacun des deux partis s'est efforcé d'en rejeter la responsabilité sur le parti opposé. Eh bien, quel est le plus fondé dans ses accusations? de quel côté est venue l'agression proprement dite? Voilà ce qu'on peut examiner, sans avoir besoin de souscrire préalablement à telle ou telle confession religieuse. M. H. White a eu naturellement à toucher ce point délicat, et je dois l'étudier avec lui.

Notre auteur l'observe judicieusement au début de son chapitre VI, l'année 1562 marqua, en France, une période de réaction contre un mouvement d'opinion qui avait, auparavant, toujours été grandissant. Voici comment il s'exprime :

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de mars, p. 142; pour le deuxième, le cahier d'avril-mai-juin.

« Tout effort puissant est suivi d'une réaction. On a vu comment, du-« rant les quarante années précédentes, le protestantisme se répandit « dans toute la France; les mesures destinées à l'écraser n'avaient abouti « qu'à lui donner une plus grande vitalité. Nous approchons maintenant « d'une période de contre-révolution; le flot de la réforme a atteint son « niveau le plus élevé; il ne tardera pas à baisser; il le fera lentement et « suivant une marche irrégulière, mais de telle façon, que le point de « vue religieux se perdra finalement dans la lutte politique qui suivit. »

Quelle était la cause de ce revirement? Les droits accordés aux protestants sous François II, ceux que leur conférait l'édit de janvier 1562 n'étaient que des concessions arrachées au gouvernement par la crainte que lui inspiraient les sectaires; car, ainsi que le remarque un observateur pénétrant de ce qui se passait vers cette époque, l'ambassadeur vénitien Jean Correro, les huguenots étaient aussi hardis et entreprenants que les catholiques étaient timides; ceux-ci se montraient, comme l'ont presque toujours été en notre pays les conservateurs, *divisés et nonchalants, laissant le roi faire et dire seul, attendant que tout remède leur vînt de la cour*[1]. Au contraire, les réformés, quoique en beaucoup plus petit nombre, étaient unis et pleins d'audace; ils n'étaient en aucune façon reconnaissants à Catherine et à ses conseillers de ce qui leur venait d'être accordé, car ils le tenaient pour un droit qu'il eût été injuste de leur refuser, et, sentant fort bien que ces concessions avaient été par eux conquises, ils travaillaient incessamment à les étendre. Les catholiques zélés, le clergé surtout, gémissaient de voir la porte chaque jour plus largement ouverte à l'hérésie. En sorte qu'excepté la catégorie fort restreinte des hommes conciliants, qui voulaient avant tout qu'on procédât avec prudence, personne n'était satisfait. L'édit de janvier ne pouvait donc créer qu'un état provisoire, les calvinistes se promettant, quand ils seraient les plus forts, d'abolir l'Église romaine et de la remplacer dans le royaume par l'exercice exclusif de leur culte[2]. Les catholiques et Catherine elle-même, désabusée des illusions qu'elle nourrissait au colloque de Poissy, attendaient l'occasion propice pour revenir sur des concessions dont tout leur annonçait le danger. Mais, comme c'était afin de

[1] *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. II, p. 121. — [2] Voy. pour les preuves que le calvinisme professait alors une intolérance au moins égale à celle de l'Église romaine et peut-être plus exclusive, l'article de M. G. Gandy, intitulé : *La Saint-Barthélemy* dans la *Revue des questions historiques*, 1re année (1866), 1re livraison, p. 16 et suiv. J'ai fait plusieurs emprunts à ce savant travail, quoiqu'il m'ait paru inspiré par un esprit d'hostilité contre le protestantisme, qui nuit à l'impartialité des jugements qui y sont portés.

ramener la paix que l'édit avait été rendu, le gouvernement devait tenir et tenait en effet à ce qu'il fût sincèrement observé; l'intérêt politique de la France l'obligeait à être pour le moment loyal dans sa tolérance. Il n'en était pas de même de la population catholique, révoltée de cette demi-reconnaissance de l'hérésie, inquiète de ses progrès, et qui, oubliant la nécessité politique, ne songeait qu'à s'opposer aux entreprises hardies des sectaires. La volonté du roi, dictée par la régente, était donc mal obéie; de sourdes hostilités se continuaient entre les deux partis; des collisions éclataient journellement dans les provinces[1]. Pour assurer, dans de telles conjonctures, le maintien du principe de la tolérance, il eût fallu en obtenir des deux partis religieux la reconnaissance réciproque, et avoir sous la main un grand nombre de magistrats modérés, impartiaux, animés d'un patriotisme éclairé, qui travaillassent activement à apaiser les passions et à arracher de chaque communion des garanties sérieuses; on agit tout autrement. Les catholiques ardents prenaient pour chefs les princes lorrains, chez lesquels l'ambition s'associait à une aversion prononcée contre l'hérésie; les huguenots avaient à leur tête un prince non moins ambitieux, et, de plus, brouillon et léger, Louis de Condé.

Le massacre de Vassy a été, dans l'opinion de plusieurs historiens, la cause véritable de la guerre de 1562; et, en effet, les religionnaires se soulevèrent en masse, immédiatement après cette fatale échauffourée, dont Condé prit prétexte pour appeler tous ses coreligionnaires à la révolte. Si cette tuerie avait été un acte sans précédent dans la querelle qui divisait alors les deux camps religieux; s'il y avait eu là une provocation gratuite, que n'expliquaient ni l'attitude des protestants ni l'état des esprits, l'œuvre en un mot lâchement préméditée de François de Guise et de ses gens, on comprendrait qu'une telle violation de l'édit de janvier eût dû exciter chez les huguenots une indignation que rien ne pouvait contenir, qu'ils eussent dû y voir la preuve que leur perte était jurée; dans ce cas, ils auraient pris les armes par droit de légitime défense. Mais les calvinistes ne pouvaient ignorer qu'ils s'étaient déjà bien souvent attiré, par leurs attaques peu mesurées contre le culte catholique, de pareilles agressions; ils en appelaient sans cesse à l'insurrection, et, dès que le gouvernement royal avait l'air de revenir sur les conces-

[1] Voir ce que dit F. de la Noue, au début de ses Mémoires (chap. Ier), où il déclare que, malgré l'édit, la France ne fut pas *du tout remise en tranquillité, tant à cause de l'ardeur qui estoit en ceux de la religion pour s'establir et confirmer en la liberté qu'ils avoyent obtenue que pour la crainte générale des catholiques, qui ne pouvoient souffrir une telle nouveauté.*

sions par eux obtenues, ils menaçaient de tirer l'épée. Aussi, malgré les prescriptions de l'édit de janvier, n'avaient-ils pas désarmé. Les espérances que leur avaient fait concevoir les récents succès de l'actif apostolat des ministres envoyés par Calvin les rendaient en bien des lieux insolents et mutins. Ils étaient les premiers à violer dans leurs paroles les principes de la tolérance, et ils se livraient encore çà et là à de plus graves violences. Cette attitude doit sans doute être mise sur le compte de l'ardeur de leurs convictions; on peut l'excuser par celle de leurs adversaires; mais il est à remarquer que, se donnant pour plus éclairés et plus vertueux que les catholiques, dont ils prétendaient réformer les croyances et les mœurs, c'était à eux à prêcher d'exemple, et à faire accepter, en la pratiquant sincèrement, la liberté de conscience. M. H. White ne dissimule pas les torts des calvinistes, que ceux-ci n'auraient pas dû oublier quand ils reprochaient avec tant de colère aux catholiques le massacre de Vassy. Je reproduis ici les paroles de l'écrivain anglais[1]:

« Les huguenots étaient presque aussi turbulents que les adhérents de « l'Église romaine. En une foule de lieux, ils étaient devenus assez forts « pour défier les peines édictées contre eux; ils s'emparaient des églises, « chassaient les moines de leurs couvents, faisaient des feux de joie avec « les crosses, les images et les reliques, et demandaient hautement l'exten- « sion de leurs priviléges. Le 5 juin 1561, lors de la procession de la « Fête-Dieu à Lyon, un huguenot s'efforça d'arracher l'hostie des mains « du prêtre; cela provoqua une émeute; le peuple criait: A bas les hé- « rétiques! Au Rhône les hérétiques! Plusieurs furent noyés, et l'on traîna « dans les rues le corps du principal du collége de la Trinité. »

L'écrivain anglais aurait pu produire bien d'autres exemples de ces regrettables violences des calvinistes à l'égard de l'ancien culte; elles étaient surtout fréquentes dans le Midi, où les passions religieuses et politiques ont toujours été plus ardentes que dans la France du nord. Les concessions faites par l'édit de janvier ne les réfrénèrent que faiblement, quoiqu'il prononçât la peine de mort contre ceux qui troubleraient, à l'avenir, les cérémonies catholiques et se rendraient coupables de profanations. Théodore de Bèze nous apprend qu'en Guienne, le 6 janvier 1562, les protestants, bien qu'ayant pleine liberté de leur religion avaient massacré des prêtres[2]. Hubert Languet écrivait vers la même époque à l'Électeur de Saxe, qu'en Gascogne, dans le bas Languedoc, en Provence et jusqu'aux Pyrénées, à quarante lieues à la ronde, nul prêtre romain n'osait plus se montrer, que partout les idoles étaient

[1] *Ouv. cit.* p. 185. — [2] Voy. la dissertation de M. G. Gandy citée, p. 34.

abattues. Au moment où leurs demandes étaient écoutées, les huguenots mettaient à mort à Montpellier environ deux cents personnes, pillaient la cathédrale, interdisaient le culte aux alentours de la ville, saccageaient les églises de Montauban, de Castres et de divers autres endroits[1]. Ce n'était, il est vrai, le plus souvent que des représailles amenées par les agressions des catholiques, qui ne pouvaient supporter les prédications des ministres contre l'Église romaine, leurs attaques furibondes contre les objets de la vénération publique[2]. Les horreurs commises à Vassy furent un fait du même ordre, quoique offrant de plus grandes proportions[3], que ceux qui se passaient depuis quelque temps. L'édit de janvier était encore trop nouveau pour qu'on pût espérer que les violences cesseraient tout à coup; aussi le fanatisme des soldats de Fr. de Guise, tout en affligeant profondément les protestants, ne pouvait-il beaucoup les surprendre. Au lieu de verser de l'huile sur le feu, il eût fallu persévérer dans les voies d'une conciliation à laquelle Catherine avait convié les deux partis, en tentant de rapprocher Condé et les princes lorrains[4]. Les chefs réformés auraient dû se borner à poursuivre énergiquement la répression du crime commis le 1er mars. Déjà Théodore de Bèze s'était transporté à Monceaux pour faire à la reine mère de vives représentations. En suivant une ligne de conduite résolue, mais légale, on aurait vraisemblement obtenu satisfaction, d'autant plus que Fr. de Guise, au lieu de se poser en exterminateur des hérétiques, avait honte du massacre qu'il avait laissé accomplir, et se défendait de l'avoir provoqué[5]. Le fait, d'ailleurs, était arrivé dans une petite localité, et n'aurait pas eu le retentissement éclatant qu'il obtint, sans les événements qui se passèrent ensuite à Paris, si les huguenots, s'en tenant à des plaintes respectueuses et fermes à la fois, n'étaient pas accourus de tous côtés en armes. Mais il s'agissait, au fond, d'une question de rivalité entre Condé et le parti des triumvirs. Des deux côtés on voulait dominer Catherine, qui cherchait à échapper par de faux-fuyants à ce double danger. Si Condé n'avait été préoccupé que des intérêts de sa

[1] Voyez la dissertation citée de M. G. Gandy, p. 30. — [2] Voyez notamment ce que dit Michel de Castelnau (*Mémoires*, liv. III, ch. VI) des violences que les catholiques commirent à l'égard des huguenots à Cahors, le 16 novembre 1561. — [3] Il y eut à Vassy soixante personnes tuées et environ deux cents blessées. — [4] Castelnau, *Mémoires*, liv. III, ch. V. — [5] On sait que Fr. de Guise répéta cette déclaration au lit de mort; quand même on douterait de sa sincérité, elle prouve, du moins, qu'il ne se donnait pas comme décidé à faire une guerre sans merci à l'hérésie. (Voy. les judicieuses observations de L. Ranke, *Histoire de France, principalement pendant le XVIe et le XVIIe siècle*, trad. Porchat, t. I, p. 234.)

religion, il se serait appuyé de la violation de l'édit de janvier qui venait d'avoir lieu d'une manière si épouvantable à Vassy, pour obtenir, en faveur de l'exercice du culte réformé, de plus solides garanties. Il était tout puissant sur ses coreligionnaires, qui ne pouvaient se passer de son intervention; il se trouvait en situation de contenir les exaltés, et, assuré du concours de la reine-mère, il aurait donné aux réclamations justement soulevées par l'acte odieux de Fr. de Guise, une force qui les eût vraisemblablement fait aboutir. Le chancelier de l'Hospital faisait, de son côté, des efforts pour retenir l'impétuosité des réformés, vers les opinions desquels il inclinait pourtant. Coligny, d'ailleurs, était opposé, dans le principe, à ce qu'on recourût à la guerre, pressentant les maux qu'elle allait apporter; il ne céda qu'aux sollicitations de ses frères et de sa femme. Condé savait si bien que sa conduite devenait celle d'un rebelle, puisque le jeune roi se rendait aux instances quelque peu impérieuses d'Antoine de Bourbon et du connétable, que, craignant l'accusation de félonie, qu'il avait déjà encourue après la conjuration d'Amboise et à laquelle il avait failli succomber, il mit en avant le spécieux prétexte de délivrer Charles IX et la reine mère des mains de leurs ennemis. La conduite ultérieure du prince montra avec une entière évidence qu'il respectait peu la liberté du monarque, et qu'il voulait, en s'assurant de sa personne, gouverner sous son nom et ruiner le crédit des Lorrains. Il faut le dire aussi, pour atténuer le tort de Condé, Catherine, dont la façon d'agir était toujours ambiguë, parut l'autoriser à procéder comme il le fit[1].

M. White insiste sur cette circonstance, mentionnée notamment par La Noue[2], que la prise d'armes des huguenots fut un fait spontané; qu'il n'y eut pas de plan concerté à l'avance[3]. Sans doute, mais en se rendant auprès de leur chef, les seigneurs protestants étaient manifestement disposés à entamer la guerre. Déjà, l'année précédente, ils avaient annoncé leur intention de recourir aux armes. Condé avait, en septembre 1560, fomenté dans le sud-est de la France une insurrection dont les éléments demeuraient tout préparés; en sorte qu'il a suffi de

[1] Voy. ce que dit Saulx-Tavannes dans ses *Mémoires* (t. II, p. 326, éd. Petitot) de l'inclination que montrait Catherine du côté de Condé, auquel elle aurait, selon lui, conseillé de se rendre à Paris et demandé appui contre les triumvirs. Il ressort du témoignage de Jean de Mergey (*Mémoires*, éd. Petitot, p. 45) que Condé et les siens étaient autorisés par une lettre de cette reine à tenter d'enlever Paris à ceux-ci. La lettre qu'elle adressa au prince par le baron de La Garde (*Mémoires de Condé*, t. III, p. 123), sans être bien explicite, annonce cependant la pensée d'en solliciter l'appui. — [2] La Noue, *Mémoires*, ch. I, p. 145 et suiv. éd. Petitot. — [3] Voy. la dépêche de Lhuillier du 20 avril 1562 (*Cabinet historique*, t. II, p. 291) citée par M. White, p. 201.

pour celui de la controverse théologique; car sa citation de l'évêque d'Hippone nous fait tout naturellement poser cette question : « De quel « côté étaient, en 1562, les vrais chrétiens? » les catholiques pouvant s'appuyer de l'autorité du même Père; et, pour quiconque a lu saint Augustin, dont les doctrines ont servi de base principale à la dogmatique catholique, c'est beaucoup plus aux enseignements de l'Église romaine qu'aux principes calvinistes que ramènent ses vues sur le christianisme.

Il est difficile de justifier l'insurrection de 1562 par ce droit de légitime défense que les réformés mettaient alors en avant dans leurs placards. Ne formant que la minorité de la population dans la plupart des villes dont ils s'emparèrent par surprise, ils ne pouvaient, au point de vue du droit, prétendre imposer leur culte. Exercer leur religion, tout en respectant celle du plus grand nombre, voilà seulement ce qu'ils étaient fondés à exiger, et ils le sentaient si bien, qu'il ne fut question, dans l'acte d'association signé à Orléans le 11 avril, que de la défense de la liberté de conscience. Eh bien, leurs actes s'écartèrent immédiatement d'une pareille ligne de conduite. Ce ne fut pas une guerre défensive qu'ils soutinrent pour maintenir leur droit d'honorer Dieu selon leur façon d'interpréter l'Évangile, mais une guerre des plus agressives contre ceux qui demeuraient attachés à la vieille tradition catholique. A Orléans, à Bourges, à Lyon, et dans une foule d'autres villes, ils saccagèrent les édifices religieux[1], profanèrent les objets de la vénération publique, violèrent les sépultures, chassèrent les prêtres des églises ou les retinrent comme otages, insultèrent même aux souvenirs les plus glorieux de la nation, ainsi qu'ils le firent en brisant et précipitant dans la Loire la statue de Jeanne d'Arc[2]. Ce vandalisme et ces fureurs, au lieu de servir leur cause, n'étaient propres qu'à exaspérer une popula-

[1] Les dévastations des protestants appartiennent, il faut cependant le reconnaître, encore plus à la seconde et à la troisième guerre civile qu'à la première. Voici ce qu'écrit l'ambassadeur vénitien, Jérôme Lippomano : « Dans les premiers « troubles, lorsque les huguenots prirent Poitiers, ils n'étaient pas encore aussi « furieusement enragés; ils se contentèrent d'abattre les images, les statues et les « autres ornements, de dégarnir les niches et les chapiteaux, enfin de briser les « orgues pour fondre des balles d'arquebuse, comme ils l'ont fait pour le bel orgue « de l'église de Saint-Pierre, à Poitiers. Sa construction, me disaient les chanoines, « coûta plus de 30,000 écus, et il en faudrait davantage pour le restaurer. Au temps « des seconds et des troisièmes troubles, les huguenots, avec une fureur diabolique, « ont ravagé jusqu'aux murailles; ils ont brisé les tombeaux, déterré les cendres de « leurs pères et de leurs aïeux, dans toutes les provinces de France où ils avaient pris « le dessus. » (*Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. II, p. 315.). — [2] Voy. ce que dit M. H. Martin, dans son *Histoire de France*, à l'année 1562.

tion que ses préjugés et ses croyances rendaient peu disposée à accepter le principe encore si nouveau de la liberté de conscience, et la guerre, loin d'assurer les progrès de la réforme en France, ne fit que les arrêter[1].

Les calvinistes étaient moins directement menacés que Condé ne voulait le faire croire. Si, au lieu de se rendre à Paris, Guise eût marché contre les protestants de l'ouest et du midi, qu'il eût ainsi annoncé le projet de les écraser, la prise d'armes eût pu être regardée comme légitime. Un péril aussi imminent les aurait certes autorisés à tirer l'épée. Mais il n'était encore question, pour les triumvirs, que de faire révoquer l'édit de janvier. C'est pour cela que le prince lorrain, qui voulait annuler l'influence de Condé, se rendit dans la capitale, où les réformés n'étaient qu'en très-petit nombre, où leur culte se réduisait à quelques prêches tenus dans les faubourgs Saint-Marceau et Popincourt. Les mesures dirigées contre ces petites assemblées par le connétable de Montmorency, et qui lui valurent le sobriquet de capitaine *Brise-bancs*, n'avaient point encore eu lieu, quand Condé commença d'appeler ses coreligionnaires aux armes. Et, d'ailleurs, l'exécution à laquelle le connétable fut poussé par la haine des Parisiens contre les calvinistes, devait être, moins encore que la catastrophe de Vassy, un grief suffisant pour légitimer l'insurrection. Le massacre de Sens, dont j'ai rappelé l'an dernier dans ce Recueil les navrants détails[2], eût été certes un motif plus sérieux et aurait pu donner à croire aux protestants qu'on les voulait exterminer. Mais cette épouvantable boucherie est des 12 et 13 avril. Condé avait déjà lancé, depuis cinq jours, sa lettre à toutes les Églises protestantes, manifeste appel à l'insurrection; et l'acte d'association dressé à Orléans est du 11 avril. Le massacre de Sens fut donc autant le contre-coup de la prise d'armes calviniste que l'effet des causes qui l'avaient provoquée.

[1] Voici ce qu'écrivait Jean Correro, à propos de cette insurrection : « Si l'on disait « que la guerre de 1561 jusqu'à 1563 fut utile au roi, on semblerait avancer un « paradoxe ; et cependant rien n'est plus vrai. Sans la guerre dont je parle, le roi se « trouverait à présent dans la plus affreuse détresse, et la France serait presque toute « entière à la merci des rebelles ; car le penchant aux choses nouvelles était déjà si « prononcé, et ces prédicateurs étaient si fort en crédit, qu'ils seraient parvenus à « persuader sans obstacle tout ce qu'ils auraient voulu. Mais, comme des paroles ils « en vinrent aux armes, et qu'ils commencèrent à piller, à démolir, à massacrer, le « pauvre peuple se ravisa et dit : « — Qu'est-ce donc que cette religion ? Quels sont « ces hommes qui se vantent de comprendre l'Évangile beaucoup mieux que les « autres, et où ont-ils vu que le Christ commande de voler et de tuer son prochain. » (*Relat. des amb. vénit.* t. II, p. 120-121.) — [2] Voy. *Journal des Savants*, ann. 1870, p 215 et suiv.

En résumé, M. H. White me semble outre-passer la vérité et s'écarter de ses habitudes d'impartialité, quand il écrit : « On a essayé de faire « retomber sur les huguenots la terrible responsabilité d'avoir été les « auteurs de la guerre civile. En faisant habilement parler les docu- « ments, on parviendra, sans difficulté, à établir cette thèse, comme on « l'a fait pour bien d'autres mensonges historiques; mais les dires des « témoins oculaires et des auteurs qui jouèrent un rôle dans les événe- « ments du printemps 1562, conduisent à des conclusions opposées. »

Ces témoignages, qui sont beaucoup moins explicites que ne l'admet notre auteur, ne sauraient prévaloir sur l'étude raisonnée et le rapprochement des actes. M. White passe d'ailleurs sous silence une circonstance des plus importantes, les menées de Condé à Paris, où, à la tête d'un certain nombre de gentilshommes, il essayait, par une démonstration armée, de faire respecter l'édit de janvier. La présence du prince dans la capitale était au moins imprudente, car l'attitude menaçante de ses hommes tendait à provoquer un soulèvement des habitants, zélés catholiques en immense majorité[1]. Il avait fallu en quelque sorte violenter les sentiments de la population pour promulguer l'édit qu'avait refusé d'abord d'enregistrer le Parlement, non moins hostile aux huguenots. Antoine de Bourbon, pour contre-balancer l'influence de son frère, s'était hâté d'appeler François de Guise[2]. L'entrée du héros de Calais et de Metz dans les murs de Paris obligea Condé à fuir à la Ferté-sous-Jouarre, mais il ne renonça pas à l'idée de s'imposer à une ville où il ne comptait pourtant qu'un fort petit nombre d'adhérents. Les seigneurs protestants arrêtèrent avec lui le projet de s'en emparer; ils s'avancèrent jusqu'à ses portes et se rendirent maîtres du pont de Saint-Cloud. Condé n'abandonna son entreprise téméraire que quand il eut été averti que Fr. de Guise avait réussi à faire quitter au roi Fontainebleau. C'est alors que les huguenots songèrent à Orléans, où d'Andelot pénétra le premier. Tout ceci nous apparaît comme les préliminaires de l'insurrection qui s'organisait. Charles IX et sa mère témoignèrent quelque appréhension et quelque regret de se confier aux triumvirs, mais ils ne préféraient pas pour cela s'en remettre à Condé et accepter l'intervention dangereuse de ses gentilshommes armés par lui proposée[3].

[1] Voy. ce que dit La Noue (*Mémoires*, ch. II, p. 128). — [2] Castelnau, *Mémoires*, liv. III, ch. VII, p. 165, édit. Petitot. — Saulx-Tavannes, *Mémoires*, édit. Petitot, t. II, p. 326. — [3] On voit, par ce que rapporte Castelnau (liv. III, ch. IX, p. 177), que Catherine s'efforçait d'opérer une réconciliation de Condé et des triumvirs, et qu'elle condamnait à la fois l'appel que faisait le premier à l'insurrection et les menées des seconds. Saulx-Tavannes, catholique partial, accuse beaucoup trop cette

D'ailleurs il est à noter que ni Fr. de Guise ni Antoine de Bourbon n'usèrent de violence à l'égard de Catherine, qui se résigna à accompagner son fils. On ne saurait nier que le premier prince du sang, le connétable, les maréchaux de Saint-André, de Termes et de Brissac, unis aux princes lorrains, ne représentassent ce qu'il y avait de plus élevé dans l'État et ne constituassent les conseillers les plus naturels de la couronne[1]. La détermination qu'ils avaient prise avait donc bien autrement de poids aux yeux de la régente, que l'opinion de Condé, frère cadet du roi de Navarre et compromis dans le parti huguenot. Cette princesse s'en apercevait avec déplaisir, préoccupée qu'elle était de garder intacte son autorité.

Cela ne veut pas dire que la conduite de Fr. de Guise et de ses alliés du triumvirat n'ait été profondément regrettable, car elle allait à l'encontre du maintien de la paix; elle contrariait les intentions que manifestait le gouvernement royal. Peut-être, lors même que les réformés n'eussent pas commencé les hostilités, les triumvirs auraient-ils réussi par leur coalition à arracher à Catherine le retrait de l'édit de janvier. Alors seulement les calvinistes eussent été excusables d'en venir à une résistance armée, bien que la prudence eût certainement conseillé de n'y point recourir. Ce n'était pas du premier coup qu'on pouvait espérer faire abandonner le principe séculaire de l'étroite union de l'Église et de l'État. Les triumvirs, pas plus que la grande majorité de la population, ne comprenaient que la conscience a des droits supérieurs à ceux dont était investie la royauté par la tradition et la loi, que la proscription de la nouvelle doctrine était aussi injuste qu'imprudente.

Le recours aux armes fut donc un fait en quelque sorte fatal, étant données le fanatisme des deux partis et l'ambition rivale de Fr. de Guise et de Condé. Comme je l'ai déjà remarqué en étudiant cette époque, la situation était si tendue, que le plus léger mouvement populaire pou-

princesse d'avoir favorisé exclusivement les huguenots. (Cf. Condé, *Mémoires*, t. III, p. 328.) — [1] Voy. ce que dit Michel de Castelnau (*Mémoires*, liv. III, ch. VIII, p. 174). Il est certain qu'Antoine de Bourbon, quel qu'ait été d'ailleurs son caractère, avait des droits à être écouté, appuyé surtout qu'il était par les plus hauts dignitaires de l'État. Les protestants avaient bien su faire valoir cette raison, lors de la conjuration d'Amboise, et Saulx-Tavannes dit, avec une justesse parfaite : « Les huguenots s'aydent des loix de l'Estat comme des Escritures saintes, en tant qu'elles leur aydent ou profitent; disent que l'entreprise d'Amboise estoit juste sur le roy François deuxiesme, majeur de quinze ans; qu'il avoit besoin du roy de Navarre et prince de Condé pour le gouverner; et, au temps que le roy Charles n'en avoit [illegible] ans, disoient que le roy de Navarre, qui devoit par les loix en estre tuteur, le [illegible]. » (*Mémoires*, t. II, p. 332.)

vait allumer l'incendie. Mais cela n'innocente pas la conduite de Condé; cela ne fait pas qu'il n'ait pas poussé le premier cri de guerre, et c'est à lui, dans ce funeste conflit, qu'incombe la principale responsabilité.

M. White nous retrace plusieurs des sanglants épisodes de la lutte qui suivit. Les représailles des catholiques furent assurément plus violentes et plus impitoyables que n'avaient été les attentats qui les avaient provoquées. Tout en les flétrissant, comme elles le méritent, nous ne devons pourtant pas perdre de vue les excès du parti opposé. Les huguenots ne s'en prenaient pas qu'à des images où ils voyaient des idoles, qu'à des reliques dont ils réprouvaient la vénération, qu'à un culte dont l'éclat et la pompe les indignaient, ils donnaient aussi la mort; et, avec leurs adversaires, ils se représentaient les massacres dont ils étaient les auteurs comme des actes méritoires de justice[1]. Pénétrés des exemples de l'Ancien Testament, ils trouvaient ou croyaient trouver dans la sévérité de la législation mosaïque, dans la conduite des Israélites à leur arrivée en Palestine, la justification de pareilles atrocités. L'auteur anglais, qui nous fait assister aux horreurs commises par les catholiques, aurait pu ne pas oublier celles qui sont à la charge des calvinistes, par exemple le meurtre de Lamothe-Gondrin, celui du baron de Fumel et des cordeliers de Marmande, qui avaient précédé la catastrophe de Vassy[2]. Si l'on se place au point de vue du droit moderne, les catholiques paraîtront certainement les plus coupables, leurs forfaits étant plus nombreux; mais peut-on oublier que le peuple était habitué depuis des siècles à voir punir de mort l'hérésie, qu'on lui enseignait qu'il n'y a pas de plus grand crime que la révolte contre l'Église, car elle est une révolte contre Dieu et perd les âmes pour l'éternité.

Les chapitres VI et VII du livre qui nous occupe sont consacrés à l'histoire de la seconde guerre civile, à laquelle mit fin la paix de Longjumeau, de si courte durée. Une fois les hostilités entamées et les deux partis religieux définitivement reconnus comme belligérants réguliers,

[1] « Au contraire les prédicateurs catholiques soutenoient que ce n'estoit point de « cruauté, la chose estant advenue pour le zèle de la religion catholique, et alléguoient « l'exemple de Moyse, qui commandoit à tous ceux qui aimoient Dieu de tuer, sans « exception de personne, tous ceux qui avoient plié les genoux devant l'image d'or « pour luy faire honneur, etc. » (Castelnau, *Mémoires*, liv. III, ch. VII, p. 167.) — Th. de Bèze, dans sa profession de foi (v[e] point, p. 119), est d'avis qu'on extermine les prêtres, et Calvin (Ap. Becan. *Opuscul.* 17, aphor. 15, *Oper.* t. V) provoque aux mêmes mesures contre les Jésuites. — [2] Voy. ce que dit Montluc, *Commentaires*, liv. V, p. 342-344, édit. A. de Ruble.

les principes du droit deviennent de plus en plus difficiles à appliquer; le critique impartial, dégagé de tout esprit de secte, de toute préoccupation théologique, éprouve un réel embarras. Aussi est-ce avec raison que M. White a inscrit pour titre, en tête du chapitre VII, le mot de *chaos*. Catholiques et protestants rivalisent désormais de violences et de duplicité, d'atrocités et d'intrigues. J'ai, dans de précédents articles[1], apprécié les principaux événements qu'expose ici l'auteur anglais, dont on lira les chapitres VI et VII avec intérêt, quoiqu'ils ne jettent sur les faits que peu de lumières nouvelles.

La troisième guerre civile, qui éclata en 1568, a d'autant plus d'importance, pour le sujet principal de l'ouvrage, qu'elle s'offre à nous comme ayant plus directement préparé la situation qui aboutit à la Saint-Barthélemy. La paix de Saint-Germain-en-Laye, conclue en août 1570, et que, par un jeu de mots, on avait judicieusement qualifiée de boiteuse et malassise[2], ne fut qu'un leurre. Tout donne à penser qu'elle n'était pas sincère. Sans doute les concessions accordées aux huguenots par les traités précédents n'avaient jamais été, dans l'esprit des catholiques, irrévocables et définitives. Le principe de la tolérance absolue en matière de foi ne saurait être admis par l'Église romaine; elle ne consent à laisser subsister l'hérésie, à respecter un culte différent du sien que pour éviter de plus grands maux[3]. Telle a été sa ligne constante de conduite. C'est donc seulement là où elle rencontre des dissidents assez forts et assez nombreux pour qu'il soit imprudent de les priver de la liberté de conscience, que l'Église admet la tolérance, tolérance toute civile et non théologique. Ainsi, en cette matière, le point à examiner pour un catholique se réduit à une simple question d'opportunité. Le roi de France, quoique astreint à jurer, lors de son sacre, de protéger et de défendre la foi catholique, avait donc pu, sans manquer à ses serments, autoriser, en 1563 et en 1568, la pratique du culte réformé. Il fallait, avant tout, rendre la paix au pays,

[1] Voy. le *Journal des Savants*, année 1870. — [2] Cette épithète, qui indiquait le peu de confiance qu'on avait dans une telle paix, fait allusion aux deux principaux personnages qui l'avaient négociée, Armand de Biron, qui était boiteux, et de Mesmes, qui était seigneur de Malassise. — [3] « Sous la tolérance civile on entend « tolérer simplement ceux qui professent d'autres religions séparées et différentes « de la religion catholique, qui est la seule vraie, et par conséquent la seule qui « conduise au salut éternel; et les tolérer sans aucune intention de vouloir recon« naître par cet acte de tolérance ces religions comme cultes vrais, mais uniquement « par raison d'État et de la tranquillité publique. » (A. Theiner, *Histoire des deux concordats de la République française et de la République cisalpine*, t. II, p. 71. Voy. ce que dit cet auteur du caractère opposé des deux espèces de tolérance.)

désolé par la guerre civile, mettre la religion de l'État elle-même à l'abri des malheurs auxquels cette guerre l'exposait. A deux reprises différentes, les huguenots avaient été jugés trop puissants pour qu'on pût espérer en avoir raison par les armes. Mais, depuis deux années, les choses avaient pris une autre tournure. Les meilleures troupes protestantes avaient péri à Jarnac et à Moncontour; le chef redouté et populaire des calvinistes, Condé, n'était plus; d'Andelot avait succombé près de Saintes. Encore quelques avantages et il ne paraissait pas difficile de frapper un dernier coup et d'anéantir les rebelles. Une telle entreprise demeurait pourtant fort aléatoire. Poussés à bout, les protestants pouvaient opposer une résistance désespérée. Ils n'étaient pas, d'ailleurs, épuisés de ressources, et reprenaient, en certains cantons, l'avantage. Cette réflexion, qui se présenta à l'esprit de Charles IX et à celui de sa mère, les fit renoncer à l'idée de continuer la guerre. Ils se flattaient, tout l'indique, d'arriver à ruiner le calvinisme par des moyens qui exigeaient moins de sacrifices d'hommes et d'argent, mais qui demandaient, en revanche, beaucoup d'hypocrisie et d'adresse. Les protestants comptaient, dans leurs rangs, une noblesse nombreuse, qui faisait leur force. C'était avec elle qu'il importait surtout au gouvernement royal de se réconcilier. Elle avait été jetée dans le parti huguenot plus par mécontentement et jalousie de la cour que par conviction religieuse; elle trouvait dans le parti dit *des Politiques* un appui qui pouvait devenir dangereux. Le moment était d'ailleurs opportun pour tenter de se l'attacher. Les grandes individualités que redoutait Catherine et qu'elle s'était efforcée d'opposer les unes aux autres avaient disparu : Antoine, roi de Navarre, Fr. de Guise, le connétable de Montmorency. La maison de Bourbon n'était plus, en fait, représentée que par le jeune Henri de Navarre, qui ne pouvait, pour le moment, donner beaucoup d'ombrage. Le maréchal de Damville n'exerçait pas encore l'influence qu'il acquit depuis; c'était déjà un embarras, mais non un adversaire. On était fondé à supposer que les seigneurs huguenots, désarmés par des concessions apparentes et des procédés bienveillants, seraient aisément mis dans l'impossibilité d'agir, le jour où l'on frapperait, où l'on retiendrait prisonnier le seul chef qu'eût encore le parti, Coligny.

Tel paraît avoir été le plan que se tracèrent Charles IX et sa mère. Le traité de Saint-Germain n'avait, ce semble, d'autre but que d'abuser les protestants, de leur enlever toute cause de défiance, de permettre d'attirer la noblesse huguenote à la cour pour en paralyser les menées, en surveiller et, au besoin, en atteindre le chef redouté, l'amiral, dont il fallait avant tout gagner la confiance.

Les termes mêmes du traité, renouvelés en grande partie de celui qui avait été signé à Amboise, le 19 mars 1563, montrent que les concessions étaient faites plus en faveur des seigneurs que de la population protestante, que la liberté de conscience était un privilége qui leur était accordé, non un principe qu'on entendait appliquer en faveur de tous les réformés. En effet, l'exercice de la nouvelle religion était octroyé à toute personne ayant haute justice ou plein fief de haubert, à savoir dans le principal domicile, que le maître fût présent ou absent, et dans les autres maisons en sa présence seulement; le tout, tant pour le seigneur que pour sa famille, ses sujets et autres qui y voudraient aller. Les simples feudataires avaient le même droit pour eux, leur famille et dix de leurs amis au plus. La pratique du culte calviniste n'était autorisée que dans les villes où il se trouvait déjà établi; on ne le concédait, en outre, que pour deux villes par grand gouvernement, et dans les faubourgs seulement; de plus, dans quatre des places de la reine de Navarre, en ses pays d'Albret, d'Armagnac, de Foix et de Bigorre. On l'interdisait absolument tant à Paris qu'à dix lieues aux environs, et à deux lieues autour de la cour.

Ainsi limitée, la concession faite aux réformés ne leur permettait guère de répandre la foi nouvelle ni de gagner des prosélytes. C'était comme un armistice pendant lequel les deux armées gardent chacune leurs positions respectives.

Plusieurs auteurs se sont appuyés, pour soutenir la sincérité des intentions tolérantes de la cour, sur l'opposition que fit à la conclusion du traité de Saint-Germain le pape Pie V, qui n'avait pas été consulté, et qui écrivait, à cette occasion, à Catherine : « Comme il ne peut y avoir « de communion entre Satan et les fils de lumière, on doit se tenir « pour assuré qu'il ne peut y avoir aucune composition entre les catho- « liques et les hérétiques, sinon pleine de fraudes et de feintise. » Mais ces paroles du Saint-Père prouvent seulement qu'on ne l'avait pas mis dans le secret des vues cachées qu'on pouvait avoir, et cela sans doute parce qu'on ignorait quelle durée les circonstances imposeraient à un armistice dont tout l'effet eût été perdu, si l'on avait laissé clairement percer la pensée prochaine de le rompre. Bien au contraire, la reine mère et le roi insistaient près du Saint-Siége sur la nécessité de faire la paix, et l'on rejetait, dans la même intention, l'offre que Philippe II faisait au roi, d'envoyer un secours de 3,000 chevaux et de 6,000 fantassins[1]. Il en résulta, comme cela ressort des dépêches de Walsin-

[1] Voy. Castelnau, *Mémoires*, liv. VII, ch. XII, p. 502.

gham, l'ambassadeur d'Angleterre, un assez grand froid entre les cours de France et d'Espagne[1]. On ne négligea rien pour calmer l'irritation que cette paix avait provoquée chez le clergé de diverses localités, et des instructions furent données pour faire observer sérieusement le traité. M. H. White cite une lettre de Charles IX, en date du 4 mai 1572, adressée aux baillis, et qui se trouve conservée aux archives de Gap. Le roi leur recommande de *tenir la main à l'exécution exacte de son édit de pacification et de punir ceux qui y contreviendraient*[2]. Ces faits et d'autres encore pourraient, j'en conviens, donner à croire qu'il n'y avait pas d'arrière-pensée chez Charles IX et sa mère; d'autant plus que le cardinal de Lorraine parut alors fort mécontent et fut au moment de quitter la cour[3]. Fornier, dans son *Histoire inédite de la maison de Guise*, avance pourtant que ce prélat était dans la confidence des mesures de répression terrible que l'on préparait sous le couvert de cette pacification menteuse. Suivant lui, dans un conseil secret auquel assistaient la reine-mère, le duc d'Anjou, le duc de Guise et de Retz, *tous gens*, dit-il, *d'un secret inviolable*, le cardinal proposa de frapper un grand coup d'État. On n'accepta pas l'exécution, au moins immédiate, de ce projet hardi. M. White n'a rien dissimulé des raisons sur lesquelles on peut se fonder pour soutenir la sincérité des intentions du gouvernement royal, en particulier de Charles IX; mais il montre que toutes les vraisemblances s'opposent à ce qu'on admette tant de loyauté de la part de Catherine, qui avait depuis longtemps renoncé à l'idée que les deux cultes pussent subsister à la fois dans le royaume. «La plus sérieuse objection à la sincérité du gouvernement, écrit-il (p. 326), est «la réserve, le mauvais vouloir, que mirent les chefs réformés à se présenter à la cour, même à visiter leurs propres domaines; pourtant, «s'ils soupçonnaient une trahison, pourquoi acceptèrent-ils la paix de «Saint-Germain? Pourquoi auraient-ils souscrit à un traité qui n'aurait «été qu'un piége? Ne valait-il pas mieux tomber sur le champ de bataille, en combattant pour la liberté, que de périr sans gloire, pris «comme des rats dans une souricière? Sully répond dans une certaine «mesure à la question ici posée. Il écrit dans ses *Œconomies royales*[4] :

[1] Cette paix avait aussi pour objet de ménager à la cour de France un rapprochement avec la reine d'Angleterre, qui protégeait les protestants. (Voy. Castelnau, *liv. cit.* p. 503.) — [2] *Ouv. cit.* p. 325. — [3] Il y a, nous devons le dire, des présomptions que ce traité, conclu malgré l'Espagne, avec laquelle les Guises étaient en intelligence, fut plus particulièrement l'œuvre de Charles IX, qui l'appelait avec orgueil son traité, sa paix, tandis que son frère, le duc d'Anjou, le désapprouvait complétement. Mais, ainsi que le remarque M. White, on ne saurait admettre de sincérité dans son acceptation chez Catherine. — [4] Chap. 1, p. 218, éd. Petitot.

« Faisant alors bien estat de former entr'eux tous une plus ferme union « et bonne correspondance que jamais, et d'establir par leur continuelle « résidence en cette ville (la Rochelle) un solide fondement à leurs « affaires[1]. »

Ainsi les protestants comptaient profiter de cette paix, qui les mettait momentanément à l'abri des attaques des catholiques, pour se fortifier et se préparer, au besoin, à une nouvelle lutte, dont l'issue promettrait alors de leur être plus favorable. Catherine et son fils, animés depuis longtemps d'une haine mal dissimulée contre les huguenots[2], ne pouvaient avoir tout à coup changé de sentiments, et cela précisément au moment où ceux-ci semblaient près de succomber. Cette considération s'oppose à ce qu'on admette qu'ils songeassent sérieusement à une réconciliation définitive; il ne devait y avoir là qu'un changement de tactique à l'égard de leurs ennemis, comme l'a pensé Sully[3]. Éloigner toute défiance de la cour chez la noblesse huguenote pour arriver à la museler plus sûrement, et démanteler en quelque sorte les forteresses des calvinistes, afin de s'en rendre maître ensuite par surprise : tel paraît avoir été le plan du roi et de sa mère en concluant la paix. Il ne s'ensuit pas que, chez Catherine, dont les projets n'avaient jamais rien de bien arrêté, que, chez Charles IX, qui était d'un caractère mobile et violent, on eût formellement résolu de se débarrasser de Coligny et de quelques autres chefs calvinistes. On était trop loin, en 1570, du jour où un pareil dessein eût été praticable pour en avoir fermement décidé l'exécution. Mais, d'autre part, on sait que le roi et sa mère avaient depuis longtemps la conviction que le moyen le plus sûr de rétablir l'ordre dans le royaume était de frapper les principaux meneurs de la faction huguenote. Ce procédé n'avait pas été absolument désapprouvé par Catherine et son fils aux conférences de Bayonne[4]. Ce qu'ils voulaient

[1] Cf. pourtant ce que dit La Noue des motifs de cette paix, chap. XXX, p. 292. — [2] « Plus, deux causes de haine que la reine mère disoit souvent avoir contre les « huguenots, et telle qu'elle ne cesseroit jamais, à sçavoir : d'avoir nommé anté- « christs ceux de sa maison et qu'un huguenot eust tué son seigneur et mary, plus, « la haine extrême que le roy Charles disoit ne s'estre jamais pu empescher de por- « ter aux huguenots, depuis qu'ils eurent entrepris de se saisir de sa personne à « Meaux, et qu'ils le contraignirent de s'enfuir. » (Sully, *Œconomies royales*, ch. IV, p. 233.) — [3] « Toutes lesquelles particularitez bien considérées par la cour, ceux « qui en avoient l'administration craignans qu'il arrivast encore pis si l'on hazardoit « d'avantage contre de tant obstinez rebelles, mutins et séditieux, qui ne combat- « toient plus qu'en gens desespérez et qui vouloient vaincre ou mourir, ils chan- « gèrent tout à coup d'opinion et de forme d'attaquement, prenans résolution de « se desfaire d'eux par d'autres voyés que celles des armes apparentes. » (*Œconomies royales*, ch. I, p. 218.) — [4] Le duc d'Albe écrivait à Zuñiga, le 9 septembre 1572 :

seulement alors, c'était, avant tout, d'éviter la guerre civile [1]. La reine mère n'était pas, d'ailleurs, la femme des mesures violentes et inopinées, des remèdes héroïques. Pendant tout le temps de sa régence, sa conduite avait été cauteleuse et circonspecte; elle s'était attachée à éloigner toutes les causes de dissensions intérieures; les événements qui se produisirent plus tard nous la montrent négociant et parlementant sans cesse. Le cardinal P. de Santa-Croce, qui jouissait de toute sa confiance et auquel elle s'était plus d'une fois ouverte, écrivait en parlant d'elle, en 1563 (27 juin): «Elle veut marcher avec prudence et dissimula-«tion, jusqu'à ce que le roi son fils soit en âge [2].» Catherine, instruite par l'expérience, devait s'apercevoir que, si, dès le début de la guerre, on avait mis la main sur les chefs calvinistes, il eût été ensuite facile de réduire l'insurrection, car telle était l'opinion de plusieurs politiques italiens en communion de vues avec elle.

L'ambassadeur vénitien Jean Correro écrivait en 1569 :

«Or, c'est une opinion commune qu'il aurait suffi pour cela (il parle «de la guérison des plaies que la guerre civile avait faites à la France), «dès le commencement, de se débarrasser de cinq ou six têtes et pas «davantage; on aurait, par ce moyen, brisé l'organisation si compacte «de la conspiration; on aurait intimidé la noblesse et découragé le «peuple, qui croit ne pouvoir succomber tant qu'il suit le conseil et la «fortune de quelque chef renommé. Après leur avoir enlevé ces chefs, «les nobles se seraient soumis d'eux-mêmes [3].»

Lorsque le duc de Ferrare se rendit en France, en 1564, il proposa au gouvernement royal d'employer les moyens les plus énergiques contre les principaux chefs du parti huguenot, ne se restreignant pas toutefois au chiffre fort limité qu'indique Correro et auquel s'arrêtait aussi le duc d'Albe, lorsqu'il donnait un conseil analogue pendant les conférences de Bayonne [4]. Ce même duc de Ferrare fit reproduire son avis par tous les agents qu'il accrédita depuis près la cour de France [5].

«Muchas vezes me ha accordado de aver dicho a Su Mag. esto mismo en Bayona, y «de lo que mi offrecio, y veo que ha muy bien desempeñado su palabra.» (Voy. Athan. Coquerel, *La Saint-Barthélemy*, p. 12, dans la *Revue théologique*, 1859.) — [1] Voy. l'excellent exposé des conférences de Bayonne, donné par M. J. de Croze dans son ouvrage: *Les Guises, les Valois et Philippe II*, t. I, p. 141 et suiv. — [2] «Vuol andar «con ogni quiete e dissimulazione, fin chè il re suo figliolo sia in età.» (*Lettre du card. de Santa Croce*, publ. par Aymon, p. 243.) — [3] *Relat. des ambassad. vénit.* t. II, p. 117. — [4] Il dit à Catherine: «Que quando quiesiesen usar de otro y averlo, «con no mas personas que con cinco o seys que son el cabo de todo esto, los toma-«sen a su mano y les cortasen las cabeças.» (Dépêche du duc d'Albe à Philippe II, du 21 juin 1565, dans les *Papiers du cardinal de Granvelle*, t. IX, p. 298.) — [5] «Ci

Ces sentiments furent aussi de bonne heure ceux de Charles IX; ils se réveillaient surtout en lui chaque fois qu'il avait reconnu son impuissance à rétablir l'ordre et la paix par un compromis avec les réformés. Dès l'année 1561, Michel Suriano s'exprimait ainsi à son égard [1] :

« Ces insolences (il parle ici des protestants) irritèrent le jeune roi, « naturellement roide et sévère. D'après même le conseil de ceux qui « gouvernaient, il prit une résolution qui aurait bien purgé le royaume, « s'il avait eu le temps de l'exécuter, et qui aurait laissé de son nom « une mémoire éternelle; il voulait fondre sur les chefs, les punir sans « rémission et éteindre ainsi l'incendie. Mais il rencontra des obstacles; « le premier, c'est que les chefs étaient des gens de renom et de grande « importance, des princes du sang, des personnages principaux du « royaume, entourés d'un grand nombre de partisans; le second, c'est « qu'il manquait de force pour les combattre et d'argent pour se pro- « curer cette force; qu'il ne savait à qui se fier; il soupçonnait ses favoris « les plus intimes, plusieurs même de ses conseillers. »

Après tant d'efforts dépensés pour accabler les armées huguenotes, il était donc naturel que le roi et sa mère en revinssent à un moyen qui leur avait été depuis longtemps suggéré, qu'au lieu de tenter de vaincre avec leurs troupes cette résistance opiniâtre, ils s'attachassent à des voies détournées, qu'ils recourussent à la ruse pour abattre les chefs qui avaient fait tout le mal.

Quand il s'agit de juger la politique de certains personnages dont les habitudes et l'histoire attestent le défaut de franchise et la duplicité, on ne saurait s'en tenir aux documents diplomatiques, puisque le but qu'ils se sont souvent proposé a été précisément de donner le change sur leurs intentions. Entre leur langage officiel et leur conduite il y a parfois un désaccord complet [2]. Tel est le cas pour Catherine et Charles IX. Il est donc des plus vraisemblables que, tout en cherchant à opérer la réconciliation des deux partis religieux qu'il importait à leurs projets du

« rallegriamo con la Maestà sua con tutto l'affetto dell'animo, ch'ella habbia presa « quella risolutione così opportunamente sopra la quale noi stesso l'ultima volta « che fummo in Francia parlammo con la Regina Madre..... Dipoi per diversi « gentilhuomini che in varie occorrenze habbiamo mandato in corte siamo instati « nel suddetto ricordo. » (Dépêche d'Alfonse II à Fogliani, du 13 septembre 1573, conservée dans les Archives de Modène et citée dans un curieux et remarquable article du *North British review* (octob. 1869, p. 35), sur le massacre de la Saint-Barthélemy.) — [1] *Relat. des ambassad. vénit.* t. I, p. 525. — [2] Voilà pourquoi on ne saurait rien conclure des sentiments qu'exprimèrent publiquement, au sujet de la paix, Charles IX et sa mère, tels qu'ils sont rapportés dans les *Mémoires du maréchal de Vieilleville*, liv. IX, ch. XLIX-LI; liv. X, ch. I et II.

moment de voir s'effectur, la mère et le fils préparaient, pour un avenir plus lointain, la ruine des protestants et la perte de Coligny. Il fallait qu'on eût parlé au pape dans ce sens pour qu'il s'imaginât, comme nous l'apprend une dépêche adressée de Durtal, en date du 28 novembre 1571, à François de Médicis, que Charles IX faisait venir l'amiral à la cour dans l'intention de se défaire de lui[1] : opinion conforme, du reste, à celle qui se répandit vers l'époque de la Saint-Barthélemy[2]. Si l'on songe au changement d'attitude apparent et assez brusque du gouvernement royal à l'égard des huguenots, alors que rien n'indique que Charles IX eût abdiqué ses préventions antérieures, que Catherine ne fût plus l'ennemie de Coligny et qu'elle eût rompu les attaches qu'elle avait du côté des Lorrains, on sera amené à croire, je le répète, que la paix de Saint-Germain eut pour principal objet de préparer un piége à l'amiral et d'enlever aux protestants les moyens de recommencer la guerre. Cette vue permet d'expliquer à la fois les témoignages produits pour et les témoignages produits contre la préméditation de la journée du 24 août. Un coup imprévu donna le signal de ce qu'on se proposait de faire sans avoir encore rien de bien arrêté. On voulait arriver à se rendre maître des chefs calvinistes. L'attentat dirigé contre Coligny fut cause qu'on procéda à une exécution plus violente et plus impitoyable qu'on ne l'avait rêvé. C'est ce que je montrerai dans un quatrième et dernier article.

ALFRED MAURY.

(*La fin à un prochain cahier.*)

[1] A. Desjardins, *Négociations avec la Toscane*, t. III, p. 732. — [2] Voy. ce qui est dit, à ce sujet, dans l'article du *North british Review*, déjà cité.

attiques qui portent le nom de Plutarque [1], les Vies de sophistes par Philostrate et par Eunape [2], les Notices éparses dans Suidas [3], enfin les nombreux fragments des ouvrages d'Hermippus, de Juba, de Didyme et de tant d'autres, représentent pour nous une littérature où toutes les œuvres de l'esprit humain avaient leur histoire, depuis la musique jusqu'à l'érudition, où les moindres artistes, les moindres inventeurs, depuis les hommes de génie jusqu'aux esclaves célèbres par leur instruction [4], étaient curieusement signalés à la reconnaissance de la postérité. Au IXe siècle après J. C., après bien des destructions causées par la barbarie ou par l'ignorance, la *Bibliothèque* du patriarche Photius atteste encore des richesses littéraires qui nous étonnent.

Les Grecs méritaient donc au plus haut degré que leur littérature trouvât chez nous des historiens. Elle n'en a pourtant trouvé qu'assez tard. Publiée de 1705 à 1728, la *Bibliotheca græca* de Fabricius [5], en quatorze volumes in-4°, est à la fois le plus considérable et le premier effort de l'érudition moderne pour nous présenter dans son ensemble l'histoire de cette littérature qui, d'Homère à la prise de Constantinople par les Turcs, compte au moins 2,500 ans d'une fécondité inégale, mais

sophes sont réunies en un volume, à la suite du Diogène Laërce, dans la Bibliothèque Firmin Didot; Paris, 1850. — [1] Textes réunis dans le XXXIIe volume de la Bibliothèque Firmin Didot. — [2] Voir surtout l'excellente édition qu'en a donnée M. A. Westermann, en 1833, et qui est comme le complément de son *Histoire de l'éloquence grecque*, publiée, en allemand, à Leipzig, dans le cours de la même année. — [3] Voir la très-commode compilation d'A. Westermann intitulée Βιογράφοι, *Vitarum scriptores græci minores* (Brunswick, 1845, in-8°), et dont le complément est la *Vita Æsopi*, publiée, la même année, par cet habile éditeur, d'après une collation nouvelle des manuscrits de Breslau, de Munich et de Vienne. Dans le premier volume je ne remarque que trois ou quatre omissions, qu'il peut être utile de signaler ici : 1° celle de la vie anonyme d'Apollonius Dyscole, publiée par Sylburg, en tête de son édition du traité Περὶ συντάξεως (Francfort-sur-le-Mein, 1590, in-8°) et que l'on retrouve dans le manuscrit n° 541 du supplément grec de notre Bibliothèque nationale; 2° celle de la notice de Suidas sur le poëte épique Évhodus; 3° celle d'une vie d'Aristote *ex veteri translatione*, publiée, entre autres, par Buhle (t. I, p. 55 de son édition, restée incomplète, de cet auteur) et qui est certainement d'origine grecque; 4° celle de la notice de Suidas sur le médecin Oribase. Cf. K. Wachsmuth, *De fontibus ex quibus Suidas in scriptorum græcorum vitis hauserit*, dans les *Symbolæ philologorum Bonnensium* (Lipsiæ, 1864-1867). — [4] C'était le sujet d'un livre spécial du péripatéticien Hermippus Περὶ τῶν διαπρεψάντων ἐν παιδείᾳ δούλων, dont il ne reste qu'un fragment (t. III, p. 51 de la collection de C. Müller). Cf. D. Th. Gevers, *De servilis conditionis hominibus artes, litteras et scientias Romæ colentibus* (Lugduni Batavorum, 1816, in-4°). Ces esclaves, on le sait, étaient presque tous des Grecs. — [5] Reimarus, *De vita et scriptis J. A. Fabricii* (Hamburgi, 1737), p. 118 et suivantes.

période par période, les pertes et les acquisitions du vocabulaire. Encore moins songea-t-il à étudier les origines de l'hellénisme, sa division en dialectes et toutes les questions relatives à ce sujet complexe. Il releva seulement, et à l'occasion, les titres des rares écrits, qui, comme le traité de Saumaise, *De lingua hellenistica*, y pouvaient jeter quelque lumière. Alors on laissait cette besogne aux grammairiens de profession ou aux philologues aventureux qui, dans les origines de la langue grecque, ne recherchaient rien moins que les origines mêmes du langage. Dès 1746, l'immortel Fréret avait pourtant marqué d'une main très-ferme la vraie méthode à suivre pour la solution de ces difficiles problèmes[1], et il avait en cela devancé les leçons qu'allait bientôt nous apporter l'étude du sanscrit[2]. Harles[3], qui, en 1778, préparait déjà la quatrième édition de la *Bibliothèque grecque* de Fabricius, préludant à ce travail par le judicieux abrégé qu'il intitula modestement *Introductio ad historiam linguæ græcæ*[4], remplit, au moins en bibliographe, cette lacune de l'histoire littéraire : cent pages environ de ses prolégomènes sont consacrées à l'histoire de la langue grecque elle-même, avant le premier chapitre, qui traite des auteurs antérieurs à Homère. Depuis Harles, on n'a guère manqué à ce devoir, même dans les plus humbles manuels à l'usage des étudiants, comme est celui de Groddek, publié à Vilna en 1821.

La critique philosophique a pris plus lentement sa place dans l'histoire littéraire, et cela était naturel. Assembler et classer des faits, les vérifier par un contrôle scrupuleux des témoignages, est une chose moins difficile que d'en expliquer la succession et d'en apprécier la valeur esthétique ou morale. Allier l'étude des monuments de l'art à celle des œuvres littéraires est un mérite rare, même en Allemagne, où ce-

virili ætate, de imminenti senectute, de vegeta senectute, de inerti ac decrepita senectute latinæ linguæ. — [1] *Observations générales sur l'origine et l'ancienne histoire des habitants de la Grèce*, mémoire analysé dans le tome XXI du *Recueil de l'Académie des inscriptions*, imprimé dans le tome XLVI. L'analyse seule en est réimprimée au tome I[er] des *Œuvres* de Fréret, Paris, 1796, in-8°. Voir surtout le § 9 de ce beau mémoire. — [2] Entre autres écrits que l'on peut consulter sur ce sujet, voir, en particulier, l'excellente Introduction de M. Michel Bréal à sa traduction de la *Grammaire comparée* de Bopp; Paris, 1866, et le discours du même prononcé à la réouverture de ses leçons au collége de France *Sur les progrès de la grammaire comparée* (Paris, 1868. — Extrait des Mémoires de la Société de linguistique). — [3] J'écris ce nom comme paraît l'avoir toujours écrit celui qui le portait, et qui est mort en 1815. Je ne sais pourquoi beaucoup de philologues l'écrivent *Harless*. — [4] 1[re] édition, 1778; 2[e] édition, 1795, avec des suppléments publiés en 1804 et 1806.

pendant les études d'antiquité ont eu, de bonne heure, un caractère plus encyclopédique que dans les écoles de France et d'Angleterre. Aussi quand M. Schoell entreprit, en 1819, de nous donner une *Histoire de la littérature grecque profane depuis son origine jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs*[1], il n'en trouva chez ses devanciers que les matériaux réunis avec plus ou moins de diligence; il n'eut sous les yeux aucun modèle qu'il pût suivre sans réserve pour la méthode. Il crut devoir se justifier, dans une note qui termine son *Introduction*, de n'avoir «jamais consulté» le *Lycée* de La Harpe, pour ne pas «succomber à la «tentation de contredire un littérateur si distingué et d'attaquer un «écrivain si éloquent.» La justification était presque inutile, surtout en vue d'un *Précis* comme, à cette occasion, il appelle son propre livre. On l'absoudra sans peine aussi pour avoir négligé l'*Histoire* trop peu *critique de l'éloquence chez les Grecs*, par Belin de Ballu, publiée en 1813, et qui ne se recommandait à lui ni par le fond, ni par le style. Ce n'étaient pas là de véritables guides pour un futur historien de la littérature grecque. Or M. Schoell, homme très-laborieux, mais d'un esprit médiocre, ne pouvait suppléer de lui-même aux leçons qui lui ont manqué. Ses savants amis de France et d'Allemagne, entre autres M. Bast et M. Boissonade, lui fournissaient pour ce travail, comme pour ses travaux précédents, de précieuses indications sur le détail des faits, rien de plus. Pour la mise en œuvre des matériaux et pour l'ordonnance de l'ensemble, il était réduit à ses propres forces, et il en sentait lui-même l'insuffisance; car il déclare n'avoir voulu écrire qu'une «compilation» et «un livre élémentaire.» Mais un livre en huit volumes peut-il s'appeler élémentaire? et n'a-t-on pas le droit d'y chercher autre chose que des nomenclatures et de froides notices biographiques? Schoell le sentait si bien, qu'il a voulu nous donner davantage; comme le montrent assez le cadre et les divisions générales de son livre, il voulait raconter l'histoire de la langue d'après les monuments de tout genre, depuis les inscriptions jusqu'aux chefs-d'œuvre de la poésie clas-

[1] C'est la 2e édition de l'*Histoire de la littérature grecque* publiée en 1813 par Schoell et dont le premier volume traitait de la littérature profane, et le second de la littérature ecclésiastique. Mais, à vrai dire, en renonçant à traiter de la littérature sacrée et en développant jusqu'à sept volumes (le VIIIe ne contient que des tables) la matière résumée en un seul dans son premier essai, l'auteur avait le droit de présenter ce second ouvrage comme un travail tout nouveau. Voir l'*Essai sur la vie et les ouvrages de M. S. F. Schoell* par A. Pihan de La Forest (Paris, 1835), p. 73 et suiv. où cet ouvrage de Schoell est apprécié, comme tous les autres ouvrages du même auteur, avec une indulgence qui va quelquefois jusqu'à la puérilité.

sique; il voulait apprécier l'influence des événements politiques et des institutions sur le progrès des arts et sur leur décadence. Mais, pour faire honneur à une telle ambition, et pour embrasser avec quelque force un sujet si complexe, il aurait fallu le dévouement d'une vie entière, non pas seulement quelques années d'une assiduité distraite, comme elle le fut, par des voyages, par des préoccupations et des travaux politiques d'un tout autre genre; il aurait fallu la science de l'helléniste unie au talent de l'homme de goût. Or de Strasbourg, où il suivit les leçons des plus estimables érudits, Schoell n'avait guère emporté que la passion des recherches, l'amour des vieux livres et une certaine habitude de compiler avec méthode; d'ailleurs, ses nombreux ouvrages de géographie, de statistique, d'histoire diplomatique, lui ont coûté trop de peines et de temps, pour qu'il ait pu pénétrer bien avant dans les littératures classiques de l'antiquité. Quoique supérieure à son livre sur la littérature latine, son Histoire de la littérature grecque est, en somme, une œuvre de faible valeur, et surtout dépourvue d'originalité.

Quand l'auteur ne trouve pas dans les livres qu'il compile quelque jugement tout fait sur les écrivains célèbres, il est incapable d'en exprimer un qui lui soit personnel. Il avait peu lu les originaux, et il en connaissait trop peu la langue pour être directement sensible à leurs beautés comme à leurs défauts. Les mots grecs que çà et là il a dû citer sont imprimés dans son livre avec une déplorable négligence[1]. Quand il se réfère au témoignage d'un ancien, on s'aperçoit souvent que le témoignage a été mal compris. Par exemple, lorsqu'il écrit, à propos du *Phédon* de Platon[2]: « S'il faut en croire une épigramme de l'Anthologie, « le célèbre Panétius le rejetait comme supposé, » son assertion se fonde sur une méprise: le poëte dont il s'agit a seulement voulu dire que Panétius, en niant l'immortalité de l'âme, avec beaucoup d'autres stoïciens, va, du même coup et sans intention, condamner le *Phédon* comme une œuvre apocryphe, ou plutôt qu'*il en fera un apocryphe*, *νόθον τελέσει*[3]. De telles finesses échappent naturellement à celui qui n'est pas familier avec la langue grecque, surtout avec la langue si raffinée des épigrammatistes de l'Anthologie. Ailleurs[4], c'est le titre d'un ouvrage du grammairien Hérodien qu'il traduit à contre-sens, faute d'avoir seule-

[1] Cf. t. II, p. 241, une note qui prouve qu'il se rendait peu compte de la légitimité des préceptes des grammairiens grecs sur l'accentuation. — [2] T. II, p. 386. — [3] *Anthologie Palatine*, IX, 358. L'auteur de cette épigramme est inconnu. — [4] T. V, p. 28. Ce n'est pas, d'ailleurs, la seule inexactitude que présente son catalogue des ouvrages d'Hérodien.

ment ouvert l'ouvrage : Περὶ μονήρους λέξεως ne veut pas dire *Sur les monosyllabes;* mais, ce qui est difficile à exprimer en français sans une périphrase, « sur les mots *isolés des autres mots* par quelque caractère « grammatical particulier, » comme *παρθένος*, le seul nom en *νος* qui n'ait pas l'accent sur la dernière ou sur l'antépénultième. Il n'est guère plus excusable quand il traduit par *Des élections* le titre Περὶ καταρχῶν ou Περὶ ἀπαρχῶν, d'un poëme astronomique sur les auspices ou présages tirés de la position des astres pour les diverses actions de la vie[1]; car il avait sous les yeux ce qui reste de cet ouvrage dans la *Bibliotheca* de Fabricius, et il en indique lui-même assez exactement le contenu. C'est Fabricius qui l'a trompé en traduisant par *De electionibus;* mais Fabricius ajoutait tout de suite *sive de auspiciis.*

Schoell, s'il s'aventure à résoudre quelque question délicate de chronologie littéraire, n'y est guère plus heureux. Ainsi, au livre III, chapitre XIX, où il traite de l'éloquence : « Lorsque les historiens commen« cèrent à insérer dans leurs compositions les harangues prononcées par « les hommes d'État, ceux qui parlaient en public sentirent la nécessité « de mettre à leurs discours un soin qu'ils avaient négligé jusqu'alors, « et, au lieu de s'abandonner à l'inspiration du moment, ils commen« cèrent à préparer leurs discours et à les rédiger par écrit. Ainsi se forma « à Athènes un art nouveau, dont la Sicile avait déjà produit des maîtres, « et dont les lois étaient tracées dans des ouvrages qu'on ne connaissait « pas encore dans la Grèce orientale. » Voilà des suppositions bien gratuites, augmentées d'une erreur certaine et d'une contradiction, au moins apparente, entre les deux parties de la seconde phrase. Les harangues insérées par Thucydide et Xénophon dans leurs récits n'ont certes pu stimuler le zèle des orateurs attiques à préparer ou à corriger leurs discours avec plus de soin, car ces harangues sont de la main même de l'annaliste, qui, en Grèce, ne s'avisa pas une seule fois, que l'on sache, d'emprunter un discours original pour en orner son ouvrage[2].

D'un autre côté, si la rhétorique savante est d'origine sicilienne, comme on le croit d'ordinaire[3], les Athéniens n'ont pas formé cet art, ils l'ont

[1] T. VI, p. 76. Cf. Fabricius, t. IX, p. 322, éd. Harles. — [2] Deux historiens romains seulement, Caton et Fannius, avaient quelquefois admis dans leurs récits le texte authentique des discours publiés par leurs auteurs. Voir notre *Examen critique des historiens d'Auguste*, p. 347. — [3] Voir le mémoire de M. E. Havet *sur la Rhétorique connue sous le nom de Rhétorique à Alexandre*, dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. II de la 1re série, 1848.

tout au plus accommodé à leurs besoins et à leur goût, après l'avoir reçu des rhéteurs siciliens comme Titias et Corax.

Il est inutile aujourd'hui d'insister longuement sur de telles erreurs[1]; il serait même inutile d'en parler, si le livre de Schoell n'avait pas conservé longtemps, en France et en Belgique[2], une sorte d'autorité classique, et cela, faute de toute sérieuse concurrence. Ce livre a, du reste, un mérite réel et durable, c'est celui d'une bibliographie abondante et presque toujours exacte. M. Schoell avait été libraire pendant quelques années; on s'en aperçoit au soin avec lequel il traite cette partie de l'histoire littéraire[3]. Ses notices sur les éditions et quelquefois même sur les manuscrits des auteurs grecs ont une véritable valeur; malgré quelques erreurs et d'inévitables lacunes, elles sont encore aujourd'hui fort bonnes à consulter, d'autant plus que les fâcheuses exigences de nos libraires français n'ont guère permis, depuis Schoell, à aucun historien des littératures anciennes de suivre l'excellent exemple qu'il avait donné. La bibliographie, je le sais, est une richesse qui encombre et dont un manuel n'aime pas à s'embarrasser. Mais les rédacteurs de manuels devraient au moins prendre la peine de nous indiquer les sources où nous puiserons, au besoin, ce qu'ils ne veulent ou ne peuvent pas nous offrir. Combien serait plus utile l'ouvrage si estimable de M. Pierron[4], s'il nous faisait connaître quelques-uns des travaux modernes sur le texte des auteurs grecs, s'il nous renvoyait aux principaux articles de Fabricius, aux lexiques de bibliographie spéciale comme celui de Schweiger[5] et surtout celui de Hoffmann[6]. Les Allemands s'entendent beaucoup

[1] Il s'en faut que l'auteur les ait toutes relevées dans ses divers *Errata*, et je ne sais si elles l'ont été dans la traduction allemande de ce livre, traduction publiée par Schwarze et Pinder (Berlin, 1828-1830) et que je n'ai pu consulter. — [2] En 1837, M. Roulez publiait à Bruxelles un *Manuel de l'histoire de la littérature grecque, abrégé de l'ouvrage de Schoell*. — [3] Voir, p. XIII et XIV de sa Préface, de très-minutieuses observations sur les erreurs des bibliographes relatives au format des livres. C'est à la même préoccupation que nous devons, p. XXXV et suiv. de son Introduction, une très-utile concordance des pages de la 3e édition de la *Bibliotheca græca*, de Fabricius, avec la 4e édition, celle de Harles. Ce m'est l'occasion naturelle de rappeler un curieux article de M. Boissonade sur le *Répertoire de littérature ancienne*, de M. Schoell (1808), article réimprimé au tome II, p. 472 de *La critique littéraire sous le premier Empire*. — [4] *Histoire de la littérature grecque*, dont la 5e édition, publiée en 1869, atteste la juste popularité. Nous reviendrons plus loin sur cet ouvrage. — [5] *Handbuch der classischen Bibliographie. Erster Theil. Griechische Schriftsteller*. (Leipzig, 1830, in-8°.) — [6] *Lexicon bibliographicum sive index editionum et interpretationum scriptorum græcorum tum sacrorum tum profanorum*. (Lipsiæ, 1832-1836; 3 vol. in-8°.) Une très-simple amélioration, qui rend ce lexique fort supérieur à tous les autres, c'est que le nom de chaque auteur y est suivi d'un renvoi au tome

mieux que nous à concilier, dans leurs manuels, l'érudition positive et la critique purement littéraire et morale : c'est un art où nous ne saurions trop nous rapprocher de leur méthode. Schoell, Alsacien de naissance et familier avec la langue allemande, a pu faire ainsi aux successeurs et aux abréviateurs de Fabricius une foule d'emprunts dont profitent ses lecteurs français.

Une autre idée excellente, mais que son livre réalise imparfaitement, c'est celle d'une table synchronique de l'histoire politique et de l'histoire littéraire dans le genre de celle qui termine le *Voyage d'Anacharsis*. Malheureusement, celle qui remplit presque à elle seule le VIII^e volume de Schoell est d'une déplorable imperfection. Les noms d'écrivains et d'artistes y figurent ordinairement sans le moindre indice de la spécialité de leurs œuvres, sans renvoi au tome et à la page où l'on voudrait trouver la notice qui les concerne. La chronologie grecque a fait, en ces derniers temps, et notamment pour les lettres et les arts, des progrès considérables. Il serait temps qu'un philologue scrupuleux voulût bien résumer ces acquisitions nouvelles et nous préparer, ne fût-ce que pour la littérature classique, un manuel de chronologie moins embarrassant par son volume que les *Fasti hellenici* de Clinton, et qui serait comme le complément de toutes les histoires littéraires de la Grèce. M. de Muralt nous a donné, en ce genre et pour les annalistes byzantins, un premier essai que l'on peut signaler à l'estime des esprits studieux[1].

A vrai dire, le champ de la langue et des lettres helléniques est trop riche, trop étendu, pour qu'une vie d'homme suffise à l'explorer, à le creuser dans tous les sens. « Toutes mes lectures, pendant trois ans, « nous dit Schoell dans sa préface, se rapportaient uniquement à la lit- « térature grecque. » *Pendant trois ans!* et il croit nous avoir ainsi rassurés. Mais c'est lui-même qui, un peu plus bas, nous apprend, d'après un calcul fait par Fr. Aug. Wolf, que le nombre des seuls ouvrages grecs profanes qui nous sont parvenus, complets ou mutilés, s'élève à près de douze cents, qu'il faudrait avoir lus avant d'entreprendre une histoire générale des lettres en Grèce, et cela en dehors du christianisme! En-

et à la page de la *Bibliotheca græca* de Fabricius, où l'on trouvera la notice qui le concerne. — Un autre répertoire fort commode à consulter est la *Bibliotheca scriptorum classicorum et græcorum et latinorum*, par Engelmann, dont la bibliographie remonte à l'an 1700 et s'étend, dans la septième et dernière édition, jusqu'en 1858. — [1] Éd de Muralt, *Essai de chronographie byzantine, pour servir à l'examen des annales du Bas-Empire et particulièrement des chronographes slavons* (de 395 à 1057); Saint-Pétersbourg, 1855, in-8°.

core ne parlons-nous pas des auteurs qui, pour n'être connus que par des fragments, n'en ont pas moins une importance capitale, comme, par exemple, le prince des critiques alexandrins, Aristarque. En présence d'une telle statistique, avouons que la *Bibliotheca græca* de Fabricius pouvait être utilement complétée, corrigée, mise au courant des progrès de la science dans une édition comme celle d'Harles, édition qui, d'ailleurs, demeura inachevée; mais qu'élever à côté de ce monument d'érudition un monument de haute critique qui lui soit comparable pour les proportions est une tentative au-dessus des forces humaines, surtout en ce siècle où la vie studieuse a tant de peine à s'isoler, à se recueillir dans la retraite, où les travaux de longue haleine trouvent si difficilement un éditeur courageux et dévoué. Entre de modestes manuels, qui se résignent à l'exacte sécheresse des faits, et des traités complets, mais d'une étendue qui en rendrait la rédaction et la publication presque impossible, il n'y a place que pour des histoires où l'auteur ne comprendra qu'un genre d'écrits ou une période plus ou moins considérable dans la vie littéraire du peuple grec.

En fait et par la force des choses, si ce n'est pas à cette ambition que se sont bornés les historiens modernes de la littérature hellénique, c'est le seul succès qu'ils aient pu atteindre, comme nous le verrons bientôt.

Quatre fois depuis Schoell a été renouvelée l'entreprise d'une histoire générale des lettres grecques : par M. Bernhardy, par Otf. Müller, en Allemagne, par William Mure en Angleterre, par M. Emile Burnouf en France, sans parler des simples manuels comme le manuel allemand de Ficker, traduit en français par M. Theil, le livre allemand de Nicolaï[1], le livre anglais de Talfourd et de ses collaborateurs[2], le livre français de M. Alexis Pierron. De ces quatre entreprises une seule, celle de Bernhardy, a été menée à bonne fin; l'ouvrage de ce dernier savant est même arrivé à sa seconde édition; mais aussi est-il conçu et exécuté sur un plan assez modeste, quoique avec des prétentions philosophiques un peu ambitieuses. Otf. Müller, subitement interrompu par la mort, n'aura rempli que la moitié du cadre qu'il s'était tracé :

[1] Magdeburg, 1865-1866, en deux volumes in-8°, que l'auteur nous donne comme *Umarbeitung und Ausführung der Skizze von E. Horrmann's Leitfaden zur Geschichte der griechischen Literatur.* — [2] 2e édition, London, 1850, in-8°, dans l'*Encyclopædia metropolitana* rédigée sur le plan de S. Coleridge. M. Talfourd a pour collaborateurs, dans ce volume, MM. Blomfield, Pococke, Ottley et Thompson. Le volume s'arrête à Bion et Moschus; mais la petite table chronologique que les rédacteurs ont empruntée à Bernhardy (édition de 1836) s'étend jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs.

c'est M. Donaldson en Angleterre, M. Capellina en Italie, qui ont complété l'œuvre de cet éminent maître. M. W. Mure n'a pu atteindre non plus au delà d'un cinquième volume, qui achève à peine le siècle de Philippe et d'Alexandre. Enfin M. E. Burnouf n'a renfermé en deux volumes l'ensemble d'une telle histoire qu'en s'arrêtant au VI^e siècle de l'ère chrétienne, et, entre ces limites, en abrégeant d'une manière capricieuse et souvent injuste quelques-uns des chapitres les plus intéressants, les plus importants à développer. Tout en faisant la part des accidents humains dans l'inégal succès de tant d'efforts, il faudra pourtant reconnaître qu'un mauvais sort n'en a pas seul décidé : la matière était trop vaste pour être utilement embrassée dans toutes ses parties par le même savant, si courageux et si dévoué qu'il fût à ce travail. Prenons tout de suite la question qui se présente la première, et que déjà nous avons signalée plus haut, celle des origines et de l'histoire de l'*hellénisme*, en donnant à ce mot le sens que lui donnent les grammairiens[1]. Quelques pages seulement chez Müller et M. Burnouf, et cela presque sans citations d'exemples, sans renvois aux textes originaux, sont tout ce qui répond à notre curiosité sur ce sujet capital. M. Bernhardy nous satisfait un peu mieux, sinon par des vues très-neuves et par une grande abondance de détails, du moins par des renvois aux textes anciens et aux livres spéciaux des modernes. Seuls Schoell et W. Mure ont voulu l'étudier dans son ensemble; seuls surtout ils ont rattaché à l'histoire de la langue celle de l'écriture, qui en est vraiment inséparable. Mais aucun d'eux, même le dernier venu dans la carrière, n'expose largement les rapports primitifs du grec avec l'idiome oriental d'où il dérive, son unité originelle, sa division en dialectes, la différence des dialectes littéraires et des dialectes populaires, la prédominance du dialecte dit *commun* depuis les temps macédoniens, la formation du grec ecclésiastique, la tradition persévérante du dialecte classique dans les écoles de littérateurs byzantins, la persistance des idiomes ou patois municipaux dans cette dernière période et les diverses influences sous lesquelles se forma le romaïque ou grec vulgaire. Ces phases nombreuses de l'hellénisme ont fait, depuis plusieurs années, l'objet d'ouvrages ou de mémoires spéciaux, comme ceux de Kodrikas[2], de M. H. L. Ahrens[3], de M. Amédée

[1] Voir notre *Essai sur l'histoire de la critique chez les Grecs*, p. 460 et suiv. et le *Thesaurus* d'H. Estienne, aux mots Ἑλληνίζειν et Ἑλληνισμός. — [2] *Μελέτη τῆς κοινῆς ἑλληνικῆς διαλέκτου*, etc. Paris, 1818, in-8°, avec une dédicace en français à l'empereur de Russie Alexandre, protecteur de la langue et de la religion grecques. Cf. les *Observations* du même auteur *sur l'opinion de quelques hellénistes touchant le grec moderne*. Schoell (t. I, p. 74, et t. III, p. 12) offre, sur le dialecte commun, quelques bonnes observations mêlées de beaucoup d'erreurs. — [3] *De*

Peyron[1], de M. Kreuser[2]. On attend encore le linguiste habile qui coordonnera, résumera tous ces travaux, de manière à composer pour la langue grecque un livre tel que celui de J. Grimm pour l'allemand[3], et celui de notre compatriote, M. Renan, pour les langues sémitiques[4]. Au point où en sont aujourd'hui les études de grammaire comparative, cette histoire peut offrir le plus sérieux, à la fois, et le plus séduisant intérêt; les esquisses incomplètes que nous présentent nos cinq historiens de la littérature grecque en donnent seulement une faible idée. L'esquisse d'Otf. Müller est peut-être, dans sa brièveté, la plus instructive de toutes, celle qui montre le plus vif sentiment de la vie d'une langue, et qui fait le mieux voir combien les développements et les altérations de son organisme reflètent fidèlement les progrès de la pensée et les vicissitudes de la vie morale chez le peuple qui l'a parlée depuis tant de siècles. Mais, pour développer dignement cette esquisse, il aurait fallu plus de temps et d'espace que ne s'en donna l'auteur, écrivant un peu à la hâte, et surtout écrivant, comme on sait, son livre pour la jeunesse et pour le grand public, plutôt encore que pour des lecteurs préparés par l'étude à le comprendre et à l'apprécier par le détail. Examinées de près, ces belles pages de Müller donnent prise à bien des objections. Par exemple, dès le début : « On sait aujourd'hui, nous dit-il,

dialectis æolicis et pseudæolicis (Gottingæ, 1839); *De dialecto dorica* (1843). Je ne sais quelle cause a empêché M. Ahrens d'achever cette importante série, au moins par un travail d'ensemble sur le dialecte ionien. Le gros livre de Bredov, *Quæstionum criticarum de dialecto Herodotea libri IV* (Lipsiæ, 1846) et les études de M. Littré et de M. J. F. Lobeck sur le dialecte hippocratique, en peuvent du moins fournir les principaux éléments. Un bon résumé des formes de la grécité ionienne chez Hérodote se trouve dans la préface de G. Dindorf, en tête de son édition de cet historien. (1844, Bibliothèque de Firmin Didot.) — [1] *Origine dei tre illustri dialetti greci paragonata con quella dell' eloquio illustre italiano*, dans la 2e série, vol. I des *Mémoires de l'Académie de Turin* (1838). Le progrès des études grecques n'a pas confirmé toutes les vues, d'ailleurs si ingénieuses, de M. Peyron; mais le mémoire où il les expose garde néanmoins une grande valeur, et l'auteur avait bien le droit de le réimprimer, comme il l'a fait naguère avec d'utiles changements, à la suite de sa traduction italienne de Thucydide (Turin, 1861, in-8°, XIIe appendice). On ne peut oublier, à ce propos, des leçons, bien ingénieuses aussi, de M. C. Fauriel, dans son cours sur Dante et les origines de la littérature italienne, publié en 1854 par M. J. Mohl. — [2] Lecture faite en 1842, au cinquième congrès des philologues allemands, et imprimée dans le Recueil des actes de cette assemblée (Ulm, 1843, in-4°, p. 45 et suiv.) : *Wie kamen wir Neuern zum Griechischen, zu unserem Wissen so wohl als zu unsern Vorurtheilen.* — [3] *Geschichte der deutschen Sprache* (Leipzig, 1848, 2 vol. in-8°). — [4] *Histoire générale des langues sémitiques* (Paris, 1855, in-8°, Impr. imp.) — Réimprimé en 1858 et en 1863, avec des corrections et des additions).

« que ce sont les parties les plus abstraites d'une langue, celles qui « peuvent le moins dériver de l'imitation des impressions extérieures, « qui ont été les premières établies et qui ont pris les premières une « forme définie, » et il cite, à ce titre, le verbe *être* dans le sanscrit, le lithuanien et le grec. Rien n'est plus contestable ni plus contesté que cette théorie, et attribuer un sens primitivement abstrait au radical *as* ou *es* du verbe *être* dans les langues ariennes, c'est affirmer beaucoup plus que ne démontrent les plus anciens emplois de ce verbe, soit isolé, soit en composition, chez les peuples de notre race. M. É. Burnouf, qui a spécialement étudié le sanscrit et qui s'est fait connaître, comme indianiste, par d'utiles publications[1], n'approuverait sans doute pas sur ce point la doctrine de Müller; mais, à son tour, il exprime, sur le grec même, des assertions qui semblent d'autant plus hasardées, qu'il ne les appuie sur aucun témoignage formel. Ainsi, au commencement de son trop court chapitre sur *la langue grecque et ses origines :* « Il y a eu en « Grèce une langue commune produite par l'action réciproque des dia- « lectes originairement parlés par les races helléniques. Cette langue « commune n'a aucun avantage particulier qui la distingue de ces dia- « lectes, tandis que chacun d'eux a des caractères et des aptitudes qui « lui sont propres. » Or quand apparaît pour nous cette langue *commune*, celle que les grammairiens appellent *κοινὴ διάλεκτος*? A partir du siècle d'Alexandre. Où en sont les monuments? Sur les inscriptions, sur les papyrus grecs de l'Égypte, dans les écrits de quelques auteurs, et particulièrement de Polybe, enfin dans les Lexiques de quelques grammairiens tels que Mœris et Phrynichus. Eh bien, ces témoignages s'accordent pour nous montrer dans le *dialecte commun* une simple et naturelle déformation du dialecte attique chez les peuples hellènes que rapprochait, que confondait le progrès même de leur unité nationale, sous les Macédoniens d'abord, puis sous les Romains, dans un temps et parmi les classes de la société où s'affaiblissait chaque jour l'autorité des modèles produits par la littérature athénienne, et où quelques lettrés gardaient seuls le sentiment et l'intelligence des formes grammaticales particulières aux dialectes de Pindare et de Sappho. Le mélange et l'*action réciproque* des dialectes ne sont donc pour rien dans le travail qui produisit alors la *langue commune*. Cela serait trop long à démontrer ici par une série d'exemples; mais les monuments anciens que nous avons rappelés,

[1] *Méthode pour étudier la langue sanscrite*, par É. Burnouf et E. Leupol; Nancy et Paris, 1859, in-8°. — *Dictionnaire sanscrit-français en caractères européens*, par les mêmes; Nancy et Paris.

et les ouvrages, que nous avons cités plus haut, des philologues modernes, fourniront des preuves nombreuses à l'appui de notre objection.

On voit combien il est difficile de traiter brièvement des problèmes d'une complexité si grande et d'un caractère si délicat.

É. EGGER.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Traité d'assainissement industriel comprenant la description des principaux procédés employés dans les centres manufacturiers de l'Europe occidentale pour protéger la santé publique et l'agriculture contre les effets des travaux industriels, par M. Charles de Freycinet, ingénieur au corps impérial des mines, publié par ordre de Son Exc. le Ministre de l'agriculture et du commerce, 1 volume de texte x-473 pages, avec atlas de XX planches. Paris, Dunod, éditeur, quai des Augustins, n° 49, 1870.

Il a suffi longtemps de la police locale pour que les usines et les ateliers, lors même qu'ils étaient dans l'enceinte des villes, ne nuisissent pas à leurs voisins, les autorités chargées de la propreté et de la sûreté de la voie publique disposant du pouvoir de faire droit aux plaintes des habitants. Cet état de choses s'explique par le petit nombre des usines et des ateliers alors existant relativement à ce qu'ils sont aujourd'hui, par l'étendue des villes, eu égard aux populations, et par les habitudes de leurs habitants, qui, en les rendant moins difficiles sur l'état des voies publiques, leur faisaient supporter sans peine ce qui paraîtrait aujourd'hui intolérable.

Ce n'est guère qu'à partir de 1807 à 1810 que la nécessité se fit sentir de soumettre les usines et les ateliers à des règlements ayant force de loi; et la raison en était qu'à cette époque on venait d'établir en grand la préparation de la *soude* dite *artificielle*, en décomposant d'abord le sel *marin* par l'acide sulfurique, puis le *sulfate de soude*, produit de

cette opération, en *sel de soude* (sous-carbonate de soude) au moyen du charbon et de la craie chauffés dans des fours à réverbère. Effectivement la décomposition du sel marin par l'acide sulfurique donnait lieu à un dégagement d'acide chlorhydrique qui ne permettait à aucune plante de vivre dans le voisinage de l'usine où l'on opérait cette décomposition; en outre, l'acide chlorhydrique, se répandant au loin, produisait le même désastre en agissant sur les moissons et les arbres comme gaz, ou bien, après s'être uni à la vapeur d'eau atmosphérique, il tombait sur les végétaux sous la forme de pluie corrosive. Qu'on me permette de donner quelques détails historiques sur la découverte du procédé au moyen duquel on convertit en grand le *sel marin* en *sel de soude;* l'importance de cette découverte sur les progrès des arts chimiques est telle, que la vérité relative aux auteurs auxquels on la doit ne peut être considérée comme indifférente, lorsque longtemps elle est restée incomplète et qu'on rattache, comme je le fais, à cette découverte, la cause principale du premier acte administratif relatif à la classification des établissements industriels.

L'extraction du sodium du sel marin à l'état de *sel de soude* est connu généralement sous le nom de procédé de *Leblanc;* en 1856, lorsque le gouvernement consulta le comité consultatif des arts et manufactures, puis l'Académie des sciences, sur la question de savoir si l'on devait faire droit à la demande d'une récompense nationale pour la *famille Leblanc*, en me prononçant pour l'affirmative, je proposai qu'on l'étendît à la *famille Dizé* à cause de la coopération du chef de cette famille avec Leblanc à la découverte d'un procédé dont le temps a mis en évidence l'importance industrielle.

Mon opinion se fondait sur les détails que m'avait donnés De la Metherie, rédacteur du *Journal de physique*, d'après lesquels Leblanc, s'étant adressé à D'Arcet le père, professeur de chimie au Collége de France, pour faire des expériences sur l'extraction de la soude du sel marin, D'Arcet mit Leblanc en relation avec Dizé, son préparateur, et de leur travail commun sortit le procédé qui porte le nom de *Leblanc*, malgré la part d'invention qui, selon moi, revient à Dizé, opinion qui ne fut pas, en 1856, celle d'une grande majorité de la commission de l'Académie composée de Thénard, Chevreul, Pelouze, Regnault, Balard et Dumas, rapporteur.

L'idée d'extraire la soude du sel marin n'était pas nouvelle en 1789, et, si l'histoire des connaissances chimiques eût été faite dans un autre esprit que celui qui a présidé à la conception de la plupart des écrits relatifs à cette histoire, on saurait que le *premier procédé au moyen duquel*

on a retiré la soude du sulfate de cette base obtenu de la décomposition du sel marin par l'acide sulfurique appartient à un religieux, le P. *Malherbe*, qui l'imagina il y aura bientôt un siècle, en 1777. Le procédé consistait à fondre le sulfate de soude intimement mêlé de 1/10 de charbon avec 1/3 de fer ou de vieilles ferrailles. L'efficacité du procédé fut démontrée en 1778, et l'industriel Alban la constata dans sa fabrique de Javelle avant le mois de juin 1794[1].

C'est donc au P. Malherbe que revient l'honneur d'avoir démontré le premier que l'on peut obtenir le sodium du sel marin à l'état de soude carbonatée, en décomposant son sulfate par le charbon et fixant en même temps le soufre au fer; procédé remarquable, parce qu'il est complet, le charbon enlevant l'oxygène au soufre et celui-ci se portant sur le fer.

En définitive, Malherbe est donc le véritable auteur de la découverte de la SOUDE *dite* ARTIFICIELLE, *et non tout autre.*

Revenons à la décomposition du sulfate de soude par le charbon et la craie.

On dit que De la Métherie imagina un procédé, imparfait sans doute, pour obtenir la soude de son sulfate; puis on cite Leblanc comme l'auteur unique d'un procédé qu'il proposa au duc d'Orléans d'exploiter en grand; on ajoute que le duc, voulant en savoir la valeur, consulta D'Arcet, professeur de chimie au Collége de France, et c'est alors, dit-on, qu'intervint Dizé, préparateur de D'Arcet, âgé de vingt et quelques années. Cette allégation, acceptée comme vraie, aurait pour conséquence rigoureuse que Dizé ne serait pour rien dans la découverte du procédé, *puisque ce procédé aurait été inventé avant que Dizé en eût eu connaissance.*

Mais cette version est loin d'être conforme à des détails que me donna De la Métherie de 1803 à 1805, et qui, quelques années après, me furent exactement reproduits par Dizé; en outre, le passage suivant du rapport fait à l'Académie, en 1856, dont j'ai parlé il y a un moment, me semble être plus conforme que contraire à mon opinion.

« Il est évident, en effet, que, s'il s'agissait de reconnaître que *Dizé a « été mêlé aux essais effectués par* LE BLANC (*sic*)[2] pour perfectionner le

[1] *Rapport sur les divers moyens d'extraire avec avantage la soude du sel marin*, par Lelièvre, Pelletier, D'Arcet et Alexandre Giroud, page 171 du II[e] volume des mémoires de Pelletier. — [2] Je ferai remarquer que le nom de *Leblanc* est ainsi écrit dans son opuscule, *Cristallo-technie*, imprimé en 1802, et qu'il prend la qualité d'*officier de santé* et non de docteur en médecine. Il est évident que Le Blanc n'est pas son nom; car on lit, aux pages 71 et 72 de l'opuscule, qu'il existe à Saint-Denis un M. *Leblanc* (*sic*) qui a son âge, son prénom (Nicolas).

« dosage des matières employées dans la fabrication de la soude, qu'il « est devenu son associé et qu'il en aurait les droits commerciaux, qu'il « a pris une *part importante dans l'organisation des fourneaux et du matériel* « *de la fabrique* de la maison-de-Seine, qu'il aurait spécialement droit « aux deux cinquièmes de tous les bénéfices résultant pour *Le Blanc* de « l'invention de la soude, il n'y aurait aucune difficulté, car tout cela « est *constaté et authentique.* » (Tome XLII des comptes rendus de l'Académie, dernière ligne de la page 573.)

La commission, après avoir donné à entendre que le procédé de Leblanc soumis à l'examen de D'Arcet était complet, reconnaît EXPLICITEMENT cependant que *Dizé a été mêlé aux essais de Leblanc;* à la vérité, elle s'empresse de déclarer qu'il ne s'agissait que de *proportions*, et plus loin, elle dit encore que *Dizé a pris une part importante dans l'organisation des fourneaux et du matériel de la fabrique, tout cela est* CONSTATÉ *et* AUTHENTIQUE sans doute ; mais ce qui ne l'est pas, c'est l'*affirmation* que Dizé n'a pris part qu'à la détermination des *proportions* du mélange soumis au feu et à l'*organisation des fourneaux et du matériel de la fabrique*, et c'est là *précisément* ce que je conteste.

Dizé était bien le chimiste de la société composée du duc d'Orléans, de son homme d'affaires Shée, de Leblanc et de lui, Dizé, car il est dit dans le rapport officiel fait au Comité de salut public, au nom d'une commission formée de Lelièvre, Pelletier, D'Arcet, et Alexandre Giroud :

« L'établissement est déjà tout formé à la Franciade. Le citoyen Dizé, « l'un des coassociés, en a dirigé particulièrement la construction; elle « est faite de manière qu'il peut servir également à toute espèce d'usages « et de procédés de ce genre; *c'est une justice que lui rendent ses coas-* « *sociés.* »

Ces citations me suffisent, en ce qu'elles prouvent que, si Leblanc avait imaginé un *procédé* avant de connaître Dizé, ce procédé était loin d'être parfait, et que, si Dizé, jeune homme et simple préparateur de D'Arcet, n'avait pas été pour beaucoup dans la mise en état du procédé pratique, il n'eût pas eu une part s'élevant aux deux cinquièmes des bénéfices.

Je m'abstiens de toute remarque relative aux conséquences que l'on a tirées *des brevets* d'invention et des grandes qualités intellectuelles que l'on a attribuées à Leblanc. Je renvoie au tome XLII des comptes rendus de l'Académie, page 576, et aux *écrits mêmes* de Leblanc pour l'appréciation des qualités intellectuelles de l'auteur.

En définitive, mon opinion est celle-ci : Leblanc a eu l'initiative de

l'idée d'extraire la soude du sulfate de cette base au moyen du charbon; mais il a été secondé assez puissamment par Dizé pour que cette idée soit devenue un procédé industriel, en substituant la craie au fer employé plus de douze ans auparavant dans le procédé de Malherbe; et cette part à l'invention d'un procédé qui n'a rien de bien original en prenant en considération l'invention de Malherbe, me paraît assez grande pour ne pas séparer, dans une histoire impartiale des arts chimiques, le nom de Dizé du nom de Leblanc, surtout quand il s'agit d'une récompense donnée à un *procédé industriel* dont le bénéfice a été, par acte notarié, réparti en *deux parts exactement définies*.

Enfin, une dernière citation montrera que Chaptal, dans le tome II de sa chimie appliquée aux arts, imprimé en 1807 (pages 147 et 148), s'est énoncé d'une manière tout à fait conforme à l'opinion que je viens de résumer.

« On a trouvé plus d'avantage à décomposer le sulfate de soude (*que* « *le sel marin*); et MM. *Leblanc*, *Dizé*, Bourlier, etc., ont fait connaître, « à ce sujet, des procédés plus ou moins économiques.

« MM. Leblanc et Dizé mêlent et broient 1000 parties de sulfate « de soude avec 550 charbon et 1000 craie de Meudon lavée. On « n'introduit la craie qu'après que le mélange des deux premières subs« tances est opéré. »

Certes, si mon opinion eût eu besoin de confirmation, ce passage dissiperait tous les doutes, surtout quand on saura, comme je le sais, la conduite qu'a tenue Chaptal à l'égard de Dizé dans plusieurs circonstances[1].

Je passe au décret impérial du 15 octobre 1810. Le titre est :

Décret impérial relatif aux manufactures et ateliers qui répandent une odeur insalubre ou incommode.

Il a pour objet de répartir en trois classes les manufactures et ateliers qui *répandent une odeur* insalubre ou incommode et d'exiger l'intervention de l'autorité pour former un de ces établissements.

La *première classe* comprend ceux qui doivent être éloignés des habitations particulières. Un décret du Conseil d'État les autorise.

[1] Il s'agit de la communication que Dizé fit à Chaptal d'un procédé de tirer parti du *schlot* des salines, et ensuite d'une demande de la place d'inspecteur des teintures des Gobelins, devenue vacante. Je publierai quelque jour sur l'histoire chimique de mon temps de longs détails sur Chaptal, concernant Dizé, Vauquelin et moi-même.

La *seconde classe* comprend des établissements dont l'éloignement des habitations n'est pas rigoureusement nécessaire; mais la formation n'en est autorisée qu'après la certitude acquise que le voisinage n'aura point à souffrir des opérations qu'on y exécutera. Les préfets autorisent ces établissements sur l'avis des sous-préfets.

La *troisième classe* comprend les établissements qui peuvent, sans inconvénient, être voisins des habitations, mais ils doivent rester soumis à la surveillance de la police. L'autorisation de ces établissements est donnée par les sous-préfets, qui prennent préalablement l'avis des maires.

Le progrès de la science a agi de deux manières distinctes pour modifier la classification des établissements industriels : la *première*, en rendant certaines industries moins insalubres au double point de vue du voisinage et des ouvriers qui les exercent; la *seconde*, en donnant naissance à des industries nouvelles.

La science a bien mérité de l'humanité en agissant ainsi sur l'industrie; non-seulement en rendant un art moins insalubre elle a amélioré l'hygiène publique, mais presque toujours elle a servi à la fois le producteur et le consommateur; le producteur, en lui donnant le moyen de recueillir des produits qui, perdus auparavant, étant désormais recueillis, sont venus diminuer le prix de vente et augmenter ainsi le nombre des consommateurs. Enfin, en abaissant les classes respectives des industries, elle a allégé les conditions des établissements, et a donné par là plus de liberté au producteur.

On s'explique ainsi comment le perfectionnement des procédés industriels a dû apporter des modifications plus ou moins grandes à la classification des établissements industriels, prescrite par le décret de 1810.

En prenant en considération un certain nombre d'industries postérieures au décret, particulièrement des industries relatives aux matières d'origine organique, nous trouverons des causes d'insalubrité dont les effets ne se manifestent qu'avec le temps : tels sont des débris, des détritus, des matières qui, sortant de l'usine à l'état inodore, au bout d'un certain temps portent l'infection dans les sols et dans les eaux qui les ont reçus. C'est surtout en traitant, dans un dernier article, de l'*hygiène des villes*, que je parlerai avec quelque détail de ces faits, dont l'étude n'a pas cessé de m'occuper depuis 1826.

L'état de choses que je viens d'exposer explique la nécessité où s'est trouvée l'autorité, après un demi-siècle, de remanier la classification des établissements insalubres du décret impérial du 15 octobre 1810,

en publiant, le 31 décembre 1866, une *nomenclature des établissements insalubres, dangereux ou incommodes, annexée au décret.* Il est entendu que les industries postérieures au 15 octobre 1810 y sont comprises.

Ce travail a occupé le *Comité consultatif des arts et manufactures* du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, qu'il comprenait alors, pendant plusieurs années; et, pour qu'il fût au niveau des connaissances industrielles, sur la demande du Comité, M. le Ministre chargea M. l'ingénieur des mines de Freycinet d'étudier en Angleterre, en Belgique, dans la Prusse rhénane et la France, les établissements industriels au point de vue de l'hygiène, et de comprendre dans ses études les villes principales où il aurait l'occasion de séjourner.

Les voyages de M. de Freycinet ont duré plusieurs années. Les rapports qu'il a adressés au Ministre ont été jugés assez importants pour qu'ils fussent publiés, et l'Académie des sciences, en leur décernant un des prix de la fondation Montyon, a donné un témoignage public de l'importance qu'elle leur reconnaît. Enfin l'auteur les a refondus en deux volumes, qui ont été publiés par ordre du Ministre : le premier est consacré aux établissements industriels, et le second l'est à l'hygiène des villes.

Deux parties partagent le premier volume :

La PREMIÈRE PARTIE, intitulée SALUBRITÉ INTÉRIEURE, concerne l'*hygiène des ouvriers.*

Elle se compose de deux chapitres, le premier comprend les *procédés généraux*, et le deuxième, les *procédés spéciaux.*

La SECONDE PARTIE, intitulée SALUBRITÉ EXTÉRIEURE, concerne l'hygiène des *voisins des usines.*

Elle comprend *deux sections :*

La PREMIÈRE SECTION concerne les *dégagements de produits gazeux;*

La DEUXIÈME SECTION concerne les *résidus qui sont solides ou liquides.*

Enfin chacune des sections se divise en *deux chapitres*, dont le premier comprend l'exposé des *procédés généraux*, et le deuxième, celui des *procédés spéciaux à une industrie particulière.*

En suivant cet ordre dans l'examen du livre de M. de Freycinet, nous ne nous arrêterons que sur les points qui présentent quelque intérêt au point de vue de l'importance ou de la nouveauté.

Ce premier article a pour objet la *salubrité intérieure.*

PREMIÈRE PARTIE.

SALUBRITÉ INTÉRIEURE.

CHAPITRE PREMIER.

PROCÉDÉS GÉNÉRAUX.

Autant la ventilation fut négligée autrefois, autant elle est pratiquée aujourd'hui dans tous les édifices et constructions où se trouvent réunies un certain nombre de personnes, comme salles de spectacle, amphithéâtres, écoles, lieux d'assemblées quelconques, etc. Aujourd'hui les écuries, les étables, les bergeries, les magnaneries bien construites, sont ventilées.

En ventilant l'atmosphère limitée d'un édifice, on ne se propose pas seulement d'empêcher que l'air *expiré* puisse être *inspiré* de nouveau, mais on veut encore enlever tout ce qui sort du corps à l'état gazeux, ou qui, comme l'eau de la transpiration cutanée, est susceptible de le prendre. Par exemple on a admis qu'en une heure il suffit de $\frac{1}{3}$ de mètre cube ($333^{\text{lit}},4$) à un homme pour obtenir le premier effet; mais, si l'on veut entraîner à l'état de vapeur toute l'eau de la transpiration cutanée et pulmonaire avec un air dont la température est de 15 degrés et à moitié saturé de vapeur d'eau, il faudra un peu moins de 6 mètres cubes. MM. F. Leblanc et Peclet ont constaté que l'air d'une salle ainsi ventilée n'est pas odorant, quoiqu'il soit fétide dans la cheminée de tirage où il est en mouvement; ce fait, dont on n'a point donné la cause, rentre dans une catégorie de faits organoleptiques qui m'ont semblé n'être point inexplicables. Quoi qu'il en soit, aujourd'hui beaucoup de personnes admettent que, pour une température de 15 à 20 degrés, il faut 30 mètres cubes d'air par heure et par personne pour assurer une bonne ventilation.

M. de Freycinet ne donne aucune formule, les jugeant peu utiles au but qu'il s'est proposé. En parlant de la *ventilation naturelle* qu'on opère dans les édifices et quelques ateliers, il cite deux appareils à ventilation d'un usage assez fréquent en Angleterre : l'un est appelé *syphon automatique de Watson*, son inventeur; l'autre consiste en un bec de gaz qui est adapté à un appareil très-simple placé au plafond de la pièce qu'on veut

ventiler; imaginé par un chirurgien, M. de la Garde, il a été perfectionné par M. Stevens, constructeur d'appareils à gaz.

Mais ces appareils, et d'autres qui leur sont analogues, sont impuissants à protéger les ouvriers occupés d'une industrie où les opérations produisent ou dégagent des poussières assez ténues pour rester suspendues dans l'air, et pénétrer avec lui jusqu'aux poumons. Longtemps plusieurs personnes très-instruites, parmi lesquelles je citerai Magendie, ne voulaient pas admettre, je ne dis pas l'inconvénient, mais le danger de ces poussières. Il s'agissait, dans l'exemple que je cite, du poussier de charbon employé par des fondeurs en cuivre à saupoudrer les moules où l'on coule le bronze. Une commission nombreuse de savants, de médecins et de membres de l'Administration, constata le danger du poussier et l'avantage de le remplacer par la fécule de pomme de terre. Le rapport établit le fait qu'un malheureux ouvrier fondeur était mort à Lariboisière de l'infiltration du poussier de charbon dans ses poumons, ainsi que je le reconnus moi-même par un examen approfondi[1]. Enfin, conformément au rapport de la Commission des arts insalubres, l'Académie des sciences décerna, en 1854, un prix Montyon à M. Pierre-Aimé Rouy, auteur de la substitution de la fécule au poussier de charbon, dans le moulage du bronze. Si cet art fut amélioré par la substitution d'une matière blanche tombant sur le moule, à cause de sa grosseur, sans se tenir en suspension dans l'air à l'instar du poussier de charbon, il ne le fut pas par la *ventilation*, mais je le cite comme un exemple frappant de l'utilité de la ventilation pour soustraire les ouvriers aux poussières qu'ils seraient dans le cas d'aspirer avec l'air.

M. de Freycinet répartit les moyens de ventiler les ateliers d'industrie à poussière en trois groupes de puissance inégale :

Le premier comprend les plus efficaces; ce sont les *ventilateurs mécaniques* les plus puissants, tels les caisses à piston, les pompes, les soufflets, les ventilateurs à aubes, à hélice, etc.

Au deuxième appartiennent des appareils de chauffage ou *calorifères*, poêles, cheminées à double courant d'air, cuves à air chaud, etc. Ces

[1] Cet examen *approfondi* était nécessaire pour qu'on n'attribuât pas la présence de la *matière noire* à de la *mélanose*, matière que je connaissais depuis longtemps par l'étude que j'en avais faite, à l'invitation de Dupuytren, et plus tard de Laennec; ce grand médecin m'avait avoué que, la première fois qu'il eut occasion d'observer la *mélanose*, il eut la pensée de la considérer comme du noir de fumée provenant d'une combustion incomplète du combustible servant à l'éclairage; j'ai donc eu raison de dire, *après un examen* APPROFONDI, pour prévenir toute objection.

appareils diffèrent des premiers, dont l'usage se continue l'hiver et l'été, en ce que l'usage des calorifères cesse avec la belle saison, époque de l'année où les fenêtres des ateliers peuvent être ouvertes, telles sont les fabriques de cigares, de cartonnages, etc.

Le troisième groupe comprend les *foyers à cheminées d'aspiration*, principalement d'usage dans des ateliers voisins les uns des autres, et disposés circulairement au foyer. M. de Freycinet cite comme un exemple remarquable de cette disposition, les fabriques d'engrais chimiques de Glasgow, au centre desquelles est établie une cheminée haute de 142 mètres, dont la puissance de tirage est prodigieuse.

On trouve dans l'ouvrage de M. de Freycinet de très-bons renseignements sur les meilleures dispositions pour assurer l'efficacité de la ventilation.

Sous le titre de : *Moyens destinés à prévenir les dégagements à l'intérieur des ateliers*, M. de Freycinet fait connaître divers moyens ingénieux de soustraire les ouvriers à des dégagements de gaz, de vapeur, de poussière, non plus cette fois qui peuvent être perdus sans inconvénient, mais de matières utiles ou vénales, capables d'affecter la santé des ouvriers; tel est le chlore du chlorure de chaux, la poussière de chaux, de ciment, de céruse, etc.

Parmi les procédés dont parle M. de Freycinet, il en est un que M. Perrigault, de Rennes, dit avoir imaginé en 1863, après qu'il eut fait l'observation que des poussières suspendues dans l'air d'une chambre où parvenait un rayon de lumière qui les rendait visibles se fixaient sur des surfaces solides, en vertu d'une attraction particulière, lorsqu'elles en étaient à une distance de 1 à 2 millimètres. Cette observation le conduisit à imaginer une caisse à laquelle on a donné son nom; elle est longue de $4^m,50$, large de $1^m,90$, et a $1^m,10$ d'élévation. L'intérieur est divisé par des planchettes en dix compartiments de 9 centimètres de hauteur, disposés de manière qu'une poussière quelconque, par exemple, de tan moulu, de farine, etc., étant entraînée par un courant d'air modéré du compartiment inférieur au compartiment supérieur, s'échappe après avoir déposé toute ou presque toute la poussière dont ce courant d'air était chargé. L'écorce de chêne destinée au tannage est broyée dans un moulin à noix couvert, et sa poussière est lancée dans le compartiment inférieur par un petit ventilateur aspirant l'air du moulin chargé de poussière. M. de Freycinet ne dit pas si le dessous des tablettes est aussi chargé de poussière que le dessus, comme cela devrait être si la cause qu'il indique de la fixation de la poussière est la véritable.

Appareils à protéger les organes respiratoires.

Les procédés décrits jusqu'à cette partie de l'ouvrage sont insuffisants pour préserver les ouvriers du dégagement de certaines matières, gaz ou poussière, qui affectent les organes respiratoires.

Afin d'y parvenir, on a imaginé deux sortes de petits masques, dits *respirateurs*, au moyen desquels on préserve le nez et la bouche de la poussière; ils sont maintenus au moyen de cordons noués derrière la tête.

Le *respirateur* du docteur Stenhouse consiste en une couche mince de charbon de bois serré entre deux toiles métalliques à larges mailles. Ce charbon, dit *platinisé*, parce qu'il est préparé avec du bi-chlorure de platine, est préférable à tout autre : il sert un mois et plus sans être renouvelé. Il agit par *affinité capillaire* sur les gaz et les vapeurs.

Le *respirateur* du docteur Stenhouse a été employé dans les égouts, et dans les hôpitaux où règnent des maladies contagieuses.

Le *respirateur* de la maison Jeffreys, propre à préserver l'ouvrier des poussières, est formé de plusieurs épaisseurs de toile métallique à mailles très-fines, laissant passer les gaz. On peut le fabriquer en fil de cuivre plaqué.

Ce respirateur est bien plus fréquemment employé que le précédent, et les ouvriers l'estiment extrêmement; il sert dans le moulage des métaux, le broyage des pierres, le polissage, etc. M. de Freycinet cite la pulvérisation de l'émeri, la composition des mélanges dans lesquels entrent la chaux, le sulfate de soude, le bioxyde de manganèse, l'acide arsenieux, etc.

Dans des villes très-industrielles, lorsque le temps est *bas et humide* et que l'atmosphère est chargée, les particuliers font usage du respirateur dans les rues.

En France, les *respirateurs* ont eu moins de succès qu'en Angleterre, et, en effet, ceux qu'on a imaginés contre la poussière plombeuse sont en partie délaissés. Quoi qu'il en soit, M. de Freycinet parle des *masques hygiéniques* de MM. Paris et Poirel, de l'appareil de M. Galibert, destinés principalement aux ouvriers puisatiers, égoutiers, vidangeurs, aux pompiers, etc.

M. de Freycinet fait remarquer qu'on emploie encore avec succès un simple voile de batiste rabattu, une touffe de chanvre ou de lin, une éponge humectée, même un mouchoir sur le nez et la bouche, noué derrière la tête, pour se préserver des poussières.

Mesures destinées à combattre l'infection.

On comprend que la bonne tenue des ateliers exige des soins de propreté de tous les instants, tels que le balayage, des lieux d'aisance en communication avec des foyers d'appel, le lessivage des murailles à la chaux, etc. M. de Freycinet parle, dans les temps de maladies dites *épidémiques*, *contagieuses*, de l'emploi d'agents chimiques tels que le chlore, le chlorure de chaux, le perchlorure de fer, et de quelques autres préparations dont l'*acide phénique* est l'agent, préparations que fait en grand, à Manchester, avec un grand succès, M. le docteur Calvert. Aujourd'hui l'usage en est répandu dans le monde entier.

Il importe que l'on sache bien la différence existant entre les agents chimiques d'assainissement que je viens de nommer; mais cet article, trop long déjà pour les sujets qui me restent à y traiter, m'oblige de renvoyer l'examen des actions respectives de ces divers agents à l'article où je traiterai de l'hygiène des villes.

Mesures hygiéniques diverses.

Les mesures dont parle M. de Freycinet, prises par les patrons en faveur de leurs ouvriers, montrent qu'en France aussi bien qu'en Angleterre les industriels prennent l'initiative de précautions excellentes pour combattre les inconvénients de l'industrie en donnant à ceux qui l'exercent des habitudes de propreté, et en veillant encore sur leur santé, lorsqu'ils sont hors de l'atelier.

C'est ainsi que, dans beaucoup de grandes usines, un local est affecté aux repas des ouvriers, et, en Angleterre, la loi en fait même un article obligatoire pour les femmes et les adolescents dans les fabriques insalubres et même dans des filatures et établissements analogues.

Les ouvriers attachés à des ateliers d'acétate de plomb, de céruse, sont obligés, avant de les quitter, de se laver les mains dans des baquets d'eau de sulfure de potassium très-faible, qui neutralise l'oxyde de plomb en le sulfurant; les ouvriers attachés à des fabriques d'allumettes phosphorées se lavent les mains avec un savon caustique mêlé de sable, propre à détacher de la peau des parcelles de phosphore qui seraient des causes de nécrose, sans cette précaution.

Limite d'âge et durée du travail.

Un des points auxquels le Gouvernement français attache avec raison

le plus d'importance, en fait d'industrie, est la législation relative aux ouvriers, en ayant égard à l'âge, au sexe et à la durée du travail. La loi de 1841 n'ayant pas réalisé tout ce qu'on pouvait en espérer, le Gouvernement français, avant d'y apporter quelque changement, a désiré connaître la législation étrangère. Aussi M. de Freycinet a-t-il eu mission de l'étudier dans les pays où il est allé, et ce n'est effectivement qu'après avoir comparé les lois étrangères avec la nôtre et en avoir étudié les résultats comparatifs que l'on sera en mesure de justifier les propositions de changements qu'on jugera convenable d'apporter à la loi de 1841.

M. de Freycinet dit qu'à l'étranger on est à peu près d'accord pour admettre :

1° Que les enfants ne doivent pas être reçus dans les fabriques avant huit ans, et qu'ils ne peuvent être assimilés aux hommes qu'à l'âge de dix-huit ans;

2° Que les enfants sont distingués en deux catégories :

La première, de huit à treize ans;

La seconde, de treize ans à dix-huit;

3° Que les enfants doivent être exemptés du travail de nuit, sauf le cas de force majeure;

4° Que les femmes âgées de plus de dix-huit ans restent assimilées aux enfants de la deuxième catégorie;

5° Que les enfants de la deuxième catégorie et les femmes de plus de dix-huit ans ne doivent pas être retenus à l'usine plus de douze heures par jour;

6° Que les enfants de la première catégorie ne doivent faire que la moitié du service des enfants de la deuxième.

M. de Freycinet ne dissimule pas qu'il existe des industries tellement insalubres, qu'on ne pourrait y admettre sans inconvénient des enfants de huit ans. Aussi fait-il remarquer que la loi anglaise n'autorise qu'à onze ans l'admission des enfants dans les usines où l'on repasse les métaux, où l'on coupe la futaine, et qu'à douze ans, celle des enfants dans des usines où l'on fond et recuit le verre, etc.

Enfin M. de Freycinet cite un certain nombre d'industriels anglais qui reconnaissent que les lois qui élèvent l'âge d'admission des enfants et qui abrégent la durée du travail ont été avantageuses plutôt que nuisibles aux patrons.

Telles sont les matières traitées dans les PROCÉDÉS GÉNÉRAUX de la

salubrité intérieure. En évitant les détails, je crois en avoir dit assez cependant pour donner à mes lecteurs une idée juste du mérite de cette partie de l'ouvrage de M. de Freycinet; l'exposé des faits est précis, et la coordination, bien réfléchie, permet à l'esprit de la saisir sans peine et d'en tirer toutes les lumières désirables dans les applications qu'il voudra en faire. Je serai bien plus bref dans l'exposé que je vais faire du deuxième chapitre concernant les *procédés spéciaux* des industries considérées au point de vue des précautions prises dans l'intérieur des usines où on les pratique.

CHAPITRE II.

PROCÉDÉS SPÉCIAUX.

M. de Freycinet traite avec détail des procédés les plus efficaces pour mettre les ouvriers à l'abri des émanations dangereuses que présentent le grillage des minerais de cuivre et de plomb, la préparation des alliages de ces métaux, la coupellation des alliages de plomb et d'argent. Il fait connaître les grands perfectionnements apportés depuis une vingtaine d'années à la fabrication de la céruse $(3(\ddot{C}\dot{p}b)+(\dot{H}H\dot{p}b),)$ et il insiste avec raison sur la part qu'ont prise à ces perfectionnements MM. Th. Lefebvre, de Lille; Bezançon, de Paris; Ozouf, de Saint-Denis : c'est en évitant autant que possible le contact de l'oxyde de plomb avec la peau qu'ils ont atteint ce but. Les ouvriers travaillent avec sécurité lorsqu'ils ne sont plus exposés aux poussières plombeuses, parce que celles-ci se produisent dans des capacités closes, ou qu'elles sont tenues mouillées, ou enfin qu'elles sont réduites à l'état d'une pâte huileuse préparée avec un vrai succès par M. Bezançon, de Paris, à l'avantage de ses ouvriers et du consommateur. Voici son procédé : la céruse destinée à être vendue en pâte huileuse en sortant des premières meules à eau, est introduite demi-humide dans des pétrins mécaniques avec une certaine quantité d'un mélange de 1 partie d'huile de lin et de 2 parties d'huile d'œillette. La pâte qui en résulte est passée entre des cylindres broyeurs ou lamineurs, qui lui donnent l'homogénéité convenable en en expulsant l'eau, de sorte que la céruse pâteuse, ne retenant plus que l'huile, peut être livrée au commerce, sans que la santé de l'ouvrier ait été exposée. Ce procédé ingénieux et salubre repose sur une sorte d'*affinité élective*, que j'ai qualifiée de *capillaire* parce qu'elle s'exerce à la surface d'un corps qui conserve sa solidité en adhérant intimement à un liquide qui conserve sa liquidité. J'ai montré que

la poudre de céruse, réduite en pâte avec de l'eau mise en contact avec une huile, perd son eau en absorbant cette huile, tandis que des terres argileuses, le kaolin, par exemple, réduit en pâte avec de l'huile, perd cette huile par son contact avec l'eau; les affinités électives des matières solides, eu égard à l'eau et à l'huile, sont donc inverses dans les deux exemples que je viens de citer; ils rappellent ainsi ces faits curieux d'*affinités électives* où nous voyons, par exemple, la potasse précipiter la magnésie, et l'ammoniaque précipiter l'alumine de leurs sulfates respectifs, en s'emparant de l'acide sulfurique, à l'exclusion de la matière précipitée.

M. de Freycinet décrit ensuite le procédé au moyen duquel M. Ozouf prépare à Saint-Denis la céruse d'après une méthode précise, où il décompose l'acétate tribasique de plomb par l'acide carbonique pur. Le produit qu'il obtient sans compromettre la santé de ses ouvriers a eu le grand avantage d'être dépouillé de 5 à 6 centièmes d'acétate de plomb contenu dans beaucoup de céruse du commerce, et cet acétate augmente sensiblement l'insalubrité de la céruse dans les usages auxquels on l'emploie. Le procédé de M. Ozouf est donc préférable, à tous égards, à l'ancien procédé dit *de Clichy*.

M. de Freycinet, après avoir examiné les perfectionnements apportés à la préparation de la céruse avec l'intention surtout de la rendre moins insalubre, dit quelques mots de l'usage de la *peinture au blanc de zinc*, qui, en définitive, résument l'opinion qu'en portent les fabricants de céruse. Quant à la mienne, je ne l'exprime pas en disant *renoncez à la peinture au blanc de plomb*, mais, après avoir mis deux ans à l'examen comparatif des deux peintures et avoir rédigé un mémoire de 80 pages, imprimé en 1850 dans le vingt-deuxième mémoire de l'Académie des sciences; de plus, après avoir suivi pendant plus de dix ans les effets de l'action des agents extérieurs sur la peinture au blanc de zinc d'une maison qui m'a appartenu, je dis avec assurance : *Je préfère la peinture au blanc de zinc à la peinture à la céruse;* et probablement je publierai bientôt un examen comparatif de ce que sont devenus en ce moment (1871) les essais comparatifs des expériences décrites dans le mémoire de 1850.

M. de Freycinet parle de l'emploi de la céruse pour le blanchiment des dentelles pratiqué industriellement par des femmes en Hollande et en Belgique, industrie déplorable pour ces femmes, et qui a plus d'un inconvénient pour les personnes qui se parent de ces dentelles. Il est pénible de penser que de tels procédés existent encore quand il serait si facile de leur en substituer de parfaitement salubres! J'en dirai autant

de l'emploi de verts arsenicaux pour colorier des tissus destinés à faire les *feuilles des fleurs dites artificielles* et même des vêtements de bal. En y substituant le *vert de Pannetier*, dont M. Guignet a découvert la fabrication, on remplace une matière vénéneuse par un *sesquioxyde de chrome hydraté*, qui n'a aucun inconvénient à tous égards.

M. de Freycinet entre dans des détails nécessaires pour que ses lecteurs prennent une idée juste des améliorations apportées à l'application des émaux plombeux sur différents objets; à la préparation des produits arsenicaux; à l'intervention du mercure dans plusieurs industries, telles que l'étamage des glaces, la dorure et l'argenture; au secrétage des peaux et à l'arçonnage; au repassage sur la meule des couteaux, des outils à tranchant, à l'aiguisage ou empointage des aiguilles. L'assainissement de ces dernières industries consiste à soustraire les ouvriers à des poussières résultant d'un mélange de l'usure de la meule et du métal qu'on y présente. Dans la fabrication des épingles faites avec du laiton, l'amélioration consiste à soustraire l'ouvrier aux poussières cuivreuses.

M. de Freycinet, en parlant des allumettes chimiques, fait connaître les procédés les plus récents; ils présentent des modifications considérables relativement à ceux qui ont été employés d'abord; car, dans l'origine, on appliquait le phosphore *blanc* ou plutôt incolore et transparent sur l'allumette soufrée, et le malheureux ouvrier, en respirant la vapeur du phosphore, était exposé à la nécrose des os maxillaires; aujourd'hui il n'y est plus exposé.

M. de Freycinet parle aussi des allumettes chimiques préparées avec le phosphore dit *rouge* ou *amorphe;* il expose le procédé suivi à Lyon par les frères Cognet avec un grand succès.

En fait d'industrie concernant les matières minérales, il parle encore des poteries, du bleu d'outre-mer, du chlorure de chaux, du blanchiment au chlore; de la concentration de l'acide sulfurique, et enfin des *amorces fulminantes* préparées avec l'azotate de mercure et l'alcool.

En décrivant l'étamage du fer, il fait voir que les inconvénients principaux tiennent moins aux deux métaux qu'à l'altération par la chaleur du suif ou de la matière grasse qui recouvre le bain d'étain où plonge le fer qu'on veut étamer.

La première partie de l'ouvrage relative à la *salubrité intérieure* traite encore des sujets importants et susceptibles de suggérer plus d'une réflexion intéressante; il s'agit d'industries dont la matière première est d'origine organique.

La préparation du tabac a été prodigieusement améliorée par l'em-

ploi des machines que M. Rolland a introduites dans les manufactures de l'État, et ici distinguons la préparation du *tabac à priser* exigeant ce qu'on appelle une fermentation, de la préparation du tabac à fumer, qui n'en exige pas et qui consiste essentiellement dans la dessiccation des feuilles.

Le tannage des peaux, au point de vue de la salubrité, a donné lieu à des opinions qui ne sont pas toujours exactes dans l'expression, par la raison que l'on confond le *travail* dit *de rivière* avec la mise en fosse de la *peau préparée* et de la matière astringente destinée à la tanner. Or, c'est le *travail de rivière*, commun au tannage et à d'autres industries, qui donne lieu aux plaintes dont le tannage est l'objet; en effet, *épiler* et *écharner*, voilà la cause de ces plaintes. Les débris de ces opérations, les *plains de lait de chaux* dans lesquels les peaux ont macéré, jetés hors de l'usine, portent l'infection dans le sol et dans les eaux stagnantes. La salubrité exige donc que ces détritus et les eaux sorties de l'usine soient immédiatement dispersés au loin.

M. de Freycinet parle du blanchiment au chlore, de la fermentation produisant la bière et le vin, du sciage des bois, du dévidage des cocons, de la préparation de la laine, du coton, du chanvre et du lin, de la boyauderie, et signale encore, dans le travail du caoutchouc, le fâcheux effet sur les ouvriers de la vapeur du sulfure de carbone.

Mais il existe une industrie nouvelle, la préparation du *sulfate de quinine*, qui donne lieu à des accidents aussi graves que singuliers, dont je dirai quelques mots; malheureusement la cause n'en est pas connue : ce qu'on admet, en fait, c'est que, dans la *préparation de la quinine, toutes les opérations sont dangereuses, et plus particulièrement le broyage et le tamisage de l'écorce, ainsi que la purification du sulfate brut.* On ne compte guère que quatre établissements de ce produit dans le monde : à Nogent-sur-Marne, à Londres, à Francfort et à New-York.

Je termine ce trop long article par la citation suivante, que j'emprunte à l'ouvrage de M. de Freycinet; c'est M. Armet de Lisle, le fabricant de Nogent, qui parle.

« Il suffit quelquefois de stationner dans l'usine pour contracter la « maladie. » Elle consiste en une éruption sur la peau, accompagnée de démangeaisons, parfois si douloureuses, que le malade est porté au suicide.

Je reprends la citation de M. Armet de Lisle.

« De trois frères du même père et de la même mère, l'un, l'aîné, « reste dix ans sans rien avoir; le plus jeune, depuis trois ans, n'a pas « encore été atteint; le second attrape la maladie au bout d'un mois,

« quitte la fabrique et reste un an ou quinze mois sans vivre avec ses « frères. Au bout de ce temps, donnant la main à un voiturier de l'u- « sine pour décharger une voiture de toiles enveloppes des ballots de « quinquina, il est repris de la maladie, qui le tient huit jours au lit avec « les yeux fermés.

« Une servante, travaillant près de l'usine, est forcée de quitter la « maison.

« Plusieurs ouvriers, prenant des vêtements ou des outils de leurs « camarades, sont malades pour deux, trois et quelquefois huit jours.

« Un ancien ouvrier passant sur la berge, l'usine étant ouverte, est « repris de la maladie pendant deux ou trois jours. »

E. CHEVREUL.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Dans sa séance du 29 juin 1871, l'Académie française a élu M. Patin à la place de secrétaire perpétuel, vacante par le décès de M. Villemain.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Dans sa séance du 30 juin, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu M. Thurot à la place vacante par le décès de M. Villemain, et M. de Rozière à la place vacante par le décès de M. Alexandre.

Dans la même séance, l'Académie a élu M. Amari, à Florence, associé étranger en remplacement de M. Amédée Peyron, décédé.

Dans sa séance du 7 juillet, la même Académie a procédé à l'élection de deux

académiciens libres. M. Robert a été nommé en remplacement de M. Prosper Mérimée, et M. Thomas-Henri Martin, en remplacement de M. Dehèque.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Dans sa séance du 29 juillet, l'Académie des sciences morales et politiques a élu M. Henri Martin à la place vacante, dans la section d'histoire, par le décès de M. Pierre Clément.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

L'Académie des sciences pendant le siége de Paris, par M. Grimaud de Caux. Paris, imprimerie de E. de Soye, librairie de Didier et C^ie^, 1871, in-12 de XXXII-240 pages. — Ce livre est consacré à raconter, en ce qui concerne l'Académie des sciences, un des épisodes les plus glorieux que l'Institut de France ait eu à enregistrer dans ses annales, et en même temps un des traits les plus caractéristiques du siége de Paris. M. Grimaud de Caux, dans son avant-propos, rappelle dans quelles circonstances ont été composés, lus et discutés, les travaux dont il rend compte, et il décrit « ces séances d'Académie, tenues quelquefois à la lueur des bougies, au bruit des « obus éclatant non loin du monument, dont il avait fallu blinder les ouvertures « pour préserver de l'incendie les trésors que la science y a accumulés. » Après des considérations générales fort justes et fort élevées, et quelques détails sur l'organisation de l'Institut, l'auteur fait connaître le nom des membres présents aux diverses séances, et donne ensuite l'analyse, parfois même le texte entier des *lectures, communications* et *discussions*, qui, de septembre 1870 à février 1871, ont excité le plus d'intérêt, soit à cause de l'opportunité, soit par le fond même et la grandeur du sujet. Nous citerons, entre autres, les travaux de MM. Chevreul, Faye, Payen, Sainte-Claire Deville, Dubrunfaut, Stanislas Meunier, Grimaud de Caux, etc. Un chapitre de réflexions finales et une table analytique des matières terminent le volume.

Le Parlement de Paris à Troyes en 1787, par M. Albert Babeau. Troyes, imprimerie de Bertrand Hu; Paris, librairie de Dumoulin, 1871, in-12 de 128 pages. — L'exil du Parlement de Paris à Troyes (17 août — 24 septembre 1787) est un des événements qui caractérisent le mieux l'état des esprits en France, pendant les années qui précédèrent immédiatement la révolution. On sait que cet exil eut pour cause l'opposition du Parlement à l'enregistrement de l'édit de subvention territoriale, qui établissait l'égalité de l'impôt foncier, en frappant les propriétés du clergé et de la noblesse comme celles du reste de la nation. « Telle était, dit avec raison « M. Babeau, la fatalité qui poursuivait le gouvernement royal, que ses intentions « les plus équitables étaient méconnues et tournaient contre lui. Le Parlement, qui

« repoussait la subvention territoriale, était regardé comme le plus ferme défenseur « du peuple, en faveur duquel elle était décrétée. » L'auteur raconte avec impartialité et d'une façon intéressante tous les incidents de cette lutte du pouvoir judiciaire contre le pouvoir royal; mais son travail, qui est surtout une étude d'histoire locale, se recommande particulièrement par des détails curieux, pour la plupart inédits, sur le séjour du Parlement de Paris dans la ville de Troyes.

Récits de l'invasion. — Alsace et Lorraine, par Alf. Mézières, professeur à la Faculté des lettres de Paris. Paris, imprimerie de Viéville et Capiomont, librairie de Didier et C^ie^, 1871, in-12 de VII-205 pages. — M. Mézières a réuni sous ce titre divers articles, tous, à l'exception d'un seul, écrits et publiés pendant le siége de Paris. Les circonstances au milieu desquelles ils ont été composés à l'aide de lettres particulières et de fragments de journaux étrangers, ont été cause, sans doute, qu'ils offrent, sur plusieurs points, des inexactitudes de détail. L'auteur s'est décidé néanmoins à les publier tels qu'ils ont paru sans aucun changement. Il n'a pas voulu altérer le sentiment qui les a dictés : il sdoivent rester comme un monument fidèle des pensées et des préoccupations de la capitale pendant l'investissement et le bombardement. L'invasion en Lorraine, l'invasion en Alsace, le siége de Metz en 1870, la résistance dans la Moselle, la Lorraine pendant l'armistice, forment autant de chapitres séparés de ce navrant et pourtant glorieux récit. La délibération du conseil municipal de Metz, en date du 11 février dernier, a été ajoutée en appendice.

Histoire de Verdun et du pays Verdunois, par M. l'abbé Clouët, bibliothécaire de la ville, etc., tomes I, II et III. Verdun, imprimerie et librairie de Ch. Laurent, 1870, 3 volumes in-8° de 538, 599 et 656 pages. — Ce travail considérable, fait d'après les sources, s'arrête, dans le troisième volume, à l'année 1430. Nous nous proposons de revenir sur l'ensemble de l'ouvrage dès qu'il sera terminé.

Cartulaires inédits de la Saintonge, par l'abbé Th. Grasilier. Saint-Maixent, imprimerie de Reversé; Niort, librairie de Clouzot, 1871, deux volumes in-4° de LXXVIII-176 et XXIX-249 pages. — Cette importante publication, entreprise sous les auspices de M^gr^ l'évêque de la Rochelle et de Saintes, et exécutée avec autant de soin que d'érudition par M. l'abbé Grasilier, met en lumière trois monuments qui sont d'une grande valeur pour l'histoire de la Saintonge et intéressent en même temps, à plus d'un titre, l'histoire générale de la France. Le tome I^er^ comprend : 1° le cartulaire de l'abbaye de Saint-Étienne de Vaux, de l'ordre de Saint-Benoît, publié d'après le manuscrit du XIII^e^ siècle conservé à la Bibliothèque nationale de Paris, fonds latin n° 10124; 2° les chartes du prieuré conventuel de Notre-Dame-de-la-Garde en Arvert, diocèse de Saintes, ordre de Granmont, publiées d'après des copies transcrites au XVIII^e^ siècle sur les originaux aujourd'hui perdus. Les chartes de l'abbaye de Vaux, dont huit seulement ont été imprimées dans le *Gallia christiana*, sont au nombre de soixante et douze; la plus ancienne est de l'année 1075, date de la fondation de l'abbaye, et la plus récente de l'an 1270. Les soixante et quatorze chartes du prieuré de la Garde en Arvert s'étendent de l'année 1195 à l'année 1342. Le second volume est rempli tout entier par le cartulaire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Saintes, de l'ordre de Saint-Benoît, monastère de femmes, fondé en 1047 par Geoffroi Martel, comte d'Anjou, et sa femme, Agnès de Bourgogne, veuve de Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine. Ce cartulaire, dont le manuscrit original est à la Bibliothèque publique de Saintes, a été souvent cité et mis à profit par Du Cange et par les auteurs du *Gallia christiana*. Il contient deux cent soixante et seize pièces, presque toutes du XI^e^ et du XII^e^ siècle. Le savant éditeur a placé en tête du

premier volume des prolégomènes étendus, où il réunit les renseignements historiques fournis par les trois cartulaires, et traite, sous des titres communs, les questions auxquelles donne lieu leur étude. Indépendamment de ce grand travail, M. l'abbé Grasilier a eu soin de faire précéder chacun de ces trois documents d'une introduction spéciale et de le faire suivre d'une table des noms et d'un index chronologique et analytique des chartes.

Franz Schubert, sa vie et ses œuvres, par M^me A. Audley. Saint-Germain, imprimerie de L. Toinon; Paris, imprimerie de Didier et C^ie, 1871, 1 vol. in-12 de III-352 pages. — M^me Audley, dont une *Vie de Beethoven*, récemment publiée et annoncée ici, a été fort bien accueillie du public, fait paraître aujourd'hui une étude très-intéressante aussi sur un génie moins grandiose sans doute, mais original et profond dans le genre auquel il s'était particulièrement consacré, et qu'il a porté à sa perfection. Il y a quelques années encore, on savait bien peu de chose en Allemagne et presque rien en France sur la vie de Franz Schubert; l'ouvrage du docteur Kreiszle von Hellborn, complété dans plusieurs éditions successives, a fini par combler cette lacune et a été la base principale du travail de M^me Audley. Il s'ouvre par un chapitre préliminaire sur le *Lied*, cette création spéciale de la muse allemande, à laquelle Gœthe et Schubert, unissant leur génie, ont donné tant de puissance et de charme, et se termine par un catalogue des œuvres de l'artiste avec la date de leur composition. On sait qu'un grand nombre sont restées inédites.

Mission scientifique au Mexique et dans l'Amérique centrale, ouvrage publié par ordre de S. M. l'Empereur et par les soins du Ministre de l'instruction publique. — Linguistique. Manuscrit Troano. Études sur le système graphique et la langue des Mayas, par M. Brasseur de Bourbourg. Imprimerie impériale, 1869-1870, 2 vol. grand in-4°, le premier de VIII-244 pages, avec XXXVI planches coloriées et figures dans le texte, le second de XLIX-464 pages. — M. Brasseur de Bourbourg, à qui ses nombreux travaux sur les langues et l'histoire des anciennes nations civilisées de l'Amérique marquaient une place à part dans la commission scientifique du Mexique, a fait paraître l'année dernière les deux volumes que nous annonçons et qui renferment les résultats de ses recherches comme membre de cette commission. Ses investigations se sont portées principalement sur le Yucatan, région la plus riche en ruines de villes antiques, en monuments figurés et en inscriptions hiéroglyphiques, et où la race indigène a conservé assez de vitalité pour garder sa langue et en faire adopter l'usage par les descendants de la race conquérante. M. Brasseur, après s'y être perfectionné dans la connaissance de la langue du pays, le *maya*, et y avoir recueilli les éléments d'une grammaire, d'un dictionnaire et d'une chrestomathie, essaya sans succès d'appliquer au déchiffrement des inscriptions de Copan l'alphabet incomplet donné par un évêque contemporain de la conquête, Diego de Landa, dans sa *Relation des choses de Yucatan* (publiée par M. Brasseur, texte et traduction, Paris, 1864). Toutefois ce n'était pas sur la pierre seulement que les anciens Yucatèques avaient essayé de fixer l'expression de leurs pensées. Les premiers conquérants espagnols du Yucatan parlent des *livres* nombreux qui se trouvaient en la possession des indigènes. Ces livres consistaient en une grande feuille repliée plusieurs fois sur elle-même et renfermée entre deux planches ornées avec soin. Le papier était fait d'écorces ou de racines d'arbres et enduit d'un vernis blanc sur lequel on traçait les hiéroglyphes et les peintures symboliques. Ces précieux documents furent pour la plupart livrés aux flammes dans les premiers temps de la conquête. On peut supposer que les indigènes parvinrent à en cacher quelques-uns, mais un certain nombre fut transporté en Europe.

ressante question, de discuter successivement ceux que chaque ordre de connaissances pouvait lui fournir, et de ne conclure que d'après l'ensemble des résultats acquis d'une manière incontestable. Après une introduction renfermant des considérations générales et une étude sur les conditions d'existence, la situation sociale et le degré de civilisation des Bretons avant la conquête romaine (civilisation que les témoignages comparés des auteurs de l'antiquité représentent comme plus avancée qu'on ne le suppose généralement), l'auteur retrace à grands traits le tableau des quatre invasions romaine, anglo-saxonne, danoise et normande; puis, entrant dans le cœur de son sujet, il étudie avec beaucoup de soin et de détail les documents historiques qui peuvent jeter quelque lumière sur la façon dont s'est opérée la fusion des races à la suite de ces diverses invasions et particulièrement de la seconde. Il fait voir que l'extermination fut loin d'être aussi générale qu'on l'a prétendu; il montre des tribus entières faisant alliance avec les envahisseurs et se fondant avec eux, des villes restées bretonnes au milieu même des royaumes saxons; il cite des documents constatant l'existence de serfs bretons attachés à la glèbe. Toute cette partie est très-habilement traitée et convaincante; mais l'auteur en tire selon nous une conclusion exagérée lorsqu'il affirme qu'à l'époque de la conquête normande «la population de la Grande-Bretagne était principalement «composée de descendants des anciens Bretons.» Le chapitre suivant est réservé aux *preuves philologiques;* c'est la partie de beaucoup la moins bonne de l'ouvrage. L'auteur croit trouver un élément celtique considérable dans la langue anglaise : les listes de mots qu'il apporte comme preuves ne sont nullement satisfaisantes. Les mots d'origine vraiment celtique y sont fort peu nombreux : or on s'expliquerait difficilement que les conquérants saxons aient imposé si complétement leur langue à un peuple vaincu plus civilisé qu'eux, s'ils n'avaient eu en définitive, dans les royaumes de l'Heptarchie, la supériorité numérique. M. Nicholas fait ressortir plus loin les témoignages d'un mélange des deux peuples qu'apportent les noms de lieux et de personnes en Angleterre; il indique aussi l'influence des lois bretonnes sur l'ancienne législation anglo-saxonne. La dernière partie est consacrée à développer les indices de la fusion de races que présente la constitution physique du peuple anglais ainsi que ses qualités intellectuelles et morales. C'est là encore un excellent travail, rempli de bonnes observations et de remarques ingénieuses. Les *conclusions* de l'auteur terminent le volume, qu'enrichissent divers appendices et une table alphabétique des matières. En résumé l'ouvrage du D^r^ Nicholas, bien conçu, bien écrit et d'une lecture facile, prouve certainement la non-destruction du peuple indigène et le caractère mixte de la nation anglaise; il réussit moins bien à prouver que les deux éléments s'y trouvent en proportions égales; tout semble indiquer, au contraire, dans l'est et dans le centre de l'île, une prédominance décidée de l'élément anglo-saxon.

Irish folk lore, traditions and superstitions of the country, with humorous tales. Traditions populaires irlandaises, légendes et superstitions, par *Lageniensis*, Glascow, imprimerie de Ball et Bain; Londres et Glascow, librairie de Cameron et Ferguson, 1870, in-12 de x-312 pages. — L'Irlande est par excellence le pays des légendes et des traditions. Nulle autre contrée en Europe n'offre une mine plus riche, peut-être même aussi riche, de poétiques trésors et d'antiques souvenirs, le peuple qui l'habite étant privilégié, comme on le sait, sous le double rapport des facultés imaginatives et de la fidélité à la tradition. Déjà cette mine a été explorée dans diverses directions, et les récits populaires, aussi bien que les monuments connus de l'ancienne littérature nationale, ont été mis à profit, un peu par

JOURNAL

DES SAVANTS.

AOÛT 1871.

Le commerce et l'industrie d'après les peintures antiques. (*Otto Jahn. Ueber Darstellungen des Handwerks und Handelsverkehrs auf antiken Wandgemälden.*) Leipzig, 1868, grand in-8° avec six planches.

On a pu rechercher successivement sur les bas-reliefs, sur les pierres gravées, sur les vases peints, la représentation, très-incomplète du reste, c'est-à-dire très-simplifiée, de certaines industries de l'antiquité. Le petit nombre des figures ou l'exiguïté du cadre ne permettaient que des indications sommaires plus propres à exciter la curiosité des modernes qu'à les instruire. La peinture, au contraire, peut retracer des scènes, embrasser une opération dans son ensemble, en faire sentir tous les détails : il semblait que les murs de Pompéi, couverts de peintures décoratives, devaient nous offrir en abondance des sujets tirés des habitudes, de la vie, du commerce, de l'activité familière d'une cité. Malheureusement les peintres qui ont décoré Pompéi et Herculanum sont restés fidèles aux traditions : ils ont emprunté leurs idées à la mythologie, leurs modèles à la Grèce, et reproduit sans cesse la légende d'Actéon, de Thésée, d'Europe, de Persée, de Narcisse, d'Hermaphrodite, etc., de sorte que les découvertes récentes ajoutent bien peu, dans ce genre, à ce que nous savions déjà.

Quand les écoles grecques inclinèrent vers la décadence, le besoin de nouveauté porta cependant plusieurs artistes vers la peinture que

les modernes appellent la *peinture de genre*[1]. On se moquait d'eux; on les appelait *peintres de bagatelles* et *peintres de haillons*[2]; mais leurs œuvres étaient recherchées. Piréicus se fit un nom par ses boutiques de barbiers, de tailleurs; Antiphilus peignit un esclave soufflant le feu et une fabrique de laine; Philiscus, un atelier de peintre; Simus, l'usine d'un foulon. Il était donc naturel de supposer que les décorateurs de Pompéi auraient imité aussi un genre qui s'accommodait si bien à l'ornement des petites maisons et surtout des boutiques de Pompéi. Il n'en est rien, car ce n'est que par exception qu'on a pu recueillir à Pompéi des représentations de la vie réelle. C'est un regret pour nous, qui trouverions dans l'abandon pittoresque des anciens des renseignements plus précieux que dans la reproduction perpétuelle des dieux, des héros et des nymphes.

M. Otto Jahn, sitôt enlevé à la science, a réuni et décrit, dans un mémoire de cinquante pages, lu d'abord à l'Académie de Dresde, tout ce que nous possédons dans ce genre. Le document le plus important est une série de petits tableaux qui font voir les citoyens d'une ville trafiquant ou travaillant en plein forum, je veux dire en plein marché. Il y a plus d'un siècle (le 25 mai 1755) que ces peintures ont été découvertes et publiées par l'Académie d'Herculanum, sans qu'elles aient obtenu l'attention qu'elles méritent. Elles sont, en effet, exécutées d'une main si rapide, si négligente, que, même dans le musée de Naples, où elles sont aujourd'hui, elles arrêtent à peine le regard du visiteur. Toutefois, à travers ce barbouillage, il faut démêler tout ce qu'il y a de vif, de réel, de spirituel.

On reconnaît d'abord l'architecture d'un forum; on pense même au forum de Pompéi, malgré la différence des chapiteaux, qui sont corinthiens, tandis que ceux du forum de Pompéi sont doriques. L'artiste a pu évidemment varier les détails selon sa fantaisie, changer les chapiteaux, ajouter des guirlandes de feuillage; mais les piédestaux placés en avant des colonnes, les statues équestres, le second étage de colonnes superposé au premier portique[3], les maisons indiquées à l'arrière-plan, d'autres particularités qui rappellent Pompéi, notamment la situation de l'école ouvrant sur le forum, donnent quelque vraisemblance à cette supposition.

La première scène montre deux marchands d'étoffes. L'un fait tâter le moelleux d'un tissu violet à deux acheteuses assises sur un banc,

[1] Voyez, sur *la peinture de genre*, le mémoire de M. Gebhardt, ancien membre de l'école d'Athènes. — [2] *Ῥωπόγραφοι, ῥυπαρόγραφοι*. — [3] Pl. III, fig. 5.

et derrière lesquelles une esclave se tient debout; l'autre écoute les plaintes d'une femme, accompagnée de son amie; il lui prouve sans doute que le manteau, échancré par le cou, qu'elle lui a acheté la veille, est excellent et lui sied mieux qu'elle ne le croit.

Plus loin, un cordonnier essaye des chaussures à un personnage coiffé d'une barrette qui rappelle singulièrement la renaissance. Le cordonnier est agenouillé devant son client; dans le fond, des chaussures sont suspendues au mur, et un autre cordonnier semble appeler les passants ou les arrêter en leur vantant sa marchandise.

Un autre tableau représente un cordonnier pour femme et pour enfants. L'honorable commerçant est debout; après avoir pris mesure avec une baguette, il apporte un brodequin à quatre Pompéiennes assises, dont l'une tient un petit enfant sur ses genoux. Deux sont vêtues à la grecque; les deux autres, peut-être leurs esclaves, ont une tunique collante, comme la Minerve trouvée à Olympie, vieux costume des Osques, emprunté aux Doriens. De petites paires de souliers sont figurées çà et là sur le fond, avec une négligence qui ne permet de chercher aucun détail de fabrication. La composition de cette petite scène est charmante, l'exécution atroce et mérite à peine le nom d'*ébauche*.

La chaussure est si exactement interprétée par la sculpture antique, qu'il n'est point besoin de la décrire. Une autre peinture de Pompéi nous montre deux petits génies exerçant le métier de cordonniers[1]. L'un tient une forme, l'autre prépare le cuir qu'ils doivent adapter sur la forme. Sur une planche, soutenue par deux consoles de bois semblables à celles que l'on fabrique encore aujourd'hui, et dans un armoire, dont les deux battants sont ouverts, on voit des brodequins, disposés par paires; ils sont faits de manière à couvrir la cheville, sans être lacés, par l'étranglement même de leur forme. Un petit vase et un bassin contiennent la couleur qui sert à lustrer le cuir.

Du reste, des chaussures véritables ont été trouvées dans des tombeaux romains, en Angleterre[2], en Hollande[3], en Allemagne[4]; elles sont en veau ou en cuir couleur de pourpre, comme les babouches des Orientaux, les unes travaillées avec soin, d'autres garnies de clous. Je reviens au marché et au peintre de Pompéi. A côté du cordonnier, il a représenté un vieux marchand, à la tête chauve, assis auprès d'une table : cette table est couverte d'instruments et de petits objets qui res-

[1] *Antichità di Ercolano*, I, 35, p. 185; Overbeck, *Pompéi*, II, p. 199; Otto Jahn, pl. VI, fig. 1. — [2] Otto Jahn, p. 12. — [3] Jannsen, *Musée de Leyde*, p. 154, pl. II, III et IV. — [4] Otto Jahn, p. 13.

semblent à ce que nous appelons de la *quincaillerie*. Des esclaves, portant au bras des paniers, ont l'air de marchander. Dans le fond du tableau, des citoyens, adossés aux colonnes du portique, regardent, causent, réfléchissent. Si les objets vendus par le quincaillier, pinces, ciseaux, épingles à cheveux, fibules, ne sont pas très-clairement indiqués, il n'en est pas de même des vases que vend le chaudronnier, son voisin. On reconnaît les vases de cuivre qui remplissent le musée de Naples et que les fouilles découvrent dans toutes les maisons de Pompéi. Ces vases sont posés à terre, sur la place publique : le marchand en tient un et le frappe avec une baguette pour montrer à un acheteur, qui tient par la main un enfant, combien le métal est sonore, bien battu, exempt de fissure. Les Arabes ne s'y prennent point autrement pour acheter ou vendre leurs vases de métal, qui ressemblent encore singulièrement aux vases antiques et par leur forme et par leur destination.

C'est encore en Orient que nous reportent le boulanger, assis à la turque sur son comptoir, et le marchand de boissons chaudes, dont la marmite bout en plein air sur un *brazero*, tandis qu'il y plonge le vase qu'un acheteur prend avec précaution au bout d'une longue pince. Les peintures de Pompéi et d'Herculanum ont plusieurs fois reproduit le sujet du boulanger avec ses variantes : la plus intéressante est celle qui nous fait voir le marchand assis, comme je le disais tout à l'heure, au milieu de tous ses pains[1]. Les pains sont ronds, divisés par dix rayons en dix côtés qui se séparent aisément sous la main : tels sont encore exactement aujourd'hui les pains qu'on fait à Naples et dans le sud de l'Italie. M. Fiorelli a trouvé dans un four de Pompéi, il y a quelques années, quatre-vingts pains carbonisés qui ne diffèrent en rien de ceux que je viens de décrire.

Enfin, pour compléter ce tableau du marché, l'artiste n'a oublié ni le mulet récalcitrant chargé d'un bât, qui semble fait d'hier, ni le chariot à roues pleines, taillées dans un morceau massif, comme les roues des chariots qu'on voit encore en Troade et dans l'Asie Mineure[2]. Ici sont arrêtés les badauds, qui lisent l'*album* où sont peints les actes publics et les édits; là se rassemblent, pour entrer dans les thermes, les baigneurs tenant à la main l'*alabastron*, petit vase qui contient l'huile parfumée dont ils se feront frotter le corps; plus loin un maître d'école donne sa leçon, et, tandis que ses élèves dociles sont assis, leur ardoise

[1] Pl. IV, fig. 2. — [2] D'autres chariots, plus élégants, portant une immense outre en peau de bœuf pleine d'huile ou de vin que le marchand débite au passage, sont le sujet de deux tableaux (pl. V, fig. 1 et 2).

sur leurs genoux, il administre le fouet à un coupable que deux camarades tiennent par les mains et par les pieds. Au même ordre d'idées se rattache un jeune homme dessinant une statue du forum et faisant consciencieusement ses études d'après la bosse. Enfin, le peintre n'a oublié ni les polissons qui se lutinent autour d'une colonne, ni l'aveugle à la longue barbe conduit par son chien et recevant l'aumône d'une femme qui sort avec son esclave.

Des peintures de plus grande dimension et mieux exécutées ont été découvertes en 1826, dans la maison d'un foulon, ouvrant, d'un côté, sur la rue de Mercure, de l'autre, sur une rue qui a pris son nom (*Fullonica*). Dans l'atrium, un pilier, couvert de peintures, s'élevait auprès d'une petite fontaine. Ce pilier a été enlevé et placé au musée de Naples; il a été décrit plus d'une fois. Au premier plan, une femme assise remet une étoffe à une petite esclave. Un ouvrier, dont la tunique est serrée et comme nouée autour du corps, les regarde, tout en cardant vigoureusement un manteau blanc, bordé de pourpre, suspendu à une tringle. Un autre ouvrier apporte une cage d'osier sur laquelle l'étoffe sera étendue; il tient à la main le vase où du soufre jeté sur les charbons ardents dégagera une fumée propre à blanchir le manteau. C'est le procédé qu'emploient encore les modernes. Sur une autre face du pilier, des niches cintrées contiennent de grandes cuves où trempent des étoffes qu'on lave. Des esclaves, les pieds dans la cuve, piétinent ces étoffes, de même que les femmes arabes lavent leur linge en le piétinant sur les rochers d'un torrent; c'était ce que les anciens appelaient *la danse du foulon* (*saltus fullonicus*)[1]. L'artiste a peint avec le même soin la presse, avec ses deux montants, ses deux énormes vis, qu'on tournait à l'aide de poignées pour aplatir l'étoffe sous les planches qui leur donnaient l'apprêt nécessaire. Enfin, le séchoir est figuré par de longues tringles suspendues au plafond par des câbles. Des linges y sont étendus; un esclave remet à une jeune femme une étoffe dépliée, tandis que la femme du foulon en prend note sur ses tablettes.

J'ai visité avec une curiosité particulière la maison de Pompéi où ces peintures avaient été recueillies. J'y ai compté dans une cour vingt-deux bassins construits en maçonnerie, à des niveaux différents, de façon que l'eau pût passer de l'un dans l'autre. Par devant, des bancs devaient recevoir les étoffes. A l'autre extrémité de la cour, sept cuves plus petites servaient à fouler. La chambre de dépôt, avec les traces des *rayons*, c'est-à-dire des planches apposées en guise de rayons, les fourneaux,

[1] Sénèque, *Epist.* xv.

le séchoir, sont encore reconnaissables. Dans d'autres ateliers de foulon, j'ai vu des feuilles de plomb très-épaisses revêtant l'intérieur des cuves construites en ciment[1]. Quelquefois aussi l'on trouve des jarres pleines d'une terre grasse, qui doit être cette terre de cimole (craie marneuse) dont parle Pline, et qui contribuait à blanchir les étoffes autant que les fumigations de soufre ou l'urine recueillie dans des vases placés, à cet effet, au coin des rues[2].

Les menuisiers figurent aussi parmi les sujets traités par les décorateurs de Pompéi. On les voit célébrant les fêtes de Dédale : Dédale était alors leur patron, comme saint Joseph est leur patron aujourd'hui. Quatre hommes élancés, vigoureux, en tunique, les jambes nues, portent en procession sur des planches une petite chapelle en roseau, ornée de fleurs, de festons et de petits vases de toute sorte, coupes, lécythi, œnochoés, etc. Dans le premier compartiment est une statuette de Dédale, pensif, un doigt sur la bouche, contemplant le cadavre de Talos, son neveu, qu'il a tué en lui enfonçant un clou dans la tête. Sur le deuxième compartiment, deux statuettes de scieurs de long, qui scient; derrière eux un enfant qui rabote; l'invention de la scie et du rabot était attribuée à Dédale.

Une peinture de plus petite dimension nous montre deux petits génies ailés, personnification du travail et de l'industrie du menuisier. L'un est assis à terre, l'autre debout, et ils s'appliquent d'un commun effort à équarrir avec une scie un panneau de bois assujetti sur l'établi. Du reste l'établi, la scie, le maillet, le fer courbé ou valet qui assujettit la planche sur l'établi, tout est tellement semblable aux instruments et au matériel de nos jours, qu'on est humilié de reconnaître combien les modernes ont peu inventé dans ce genre d'industrie.

De même que les Grecs et les Romains avaient attaché à chaque divinité des génies qui portaient leurs attributs ou leurs armes, de même ils ont personnifié par des génies ailés diverses branches du travail et divers métiers.

Nous avons déjà cité les génies cordonniers, menuisiers; d'autres peintures de Pompéi nous font voir les génies du moulin et les génies du pressoir. Lorsqu'on songe aux horreurs d'un *pistrinum*, c'est-à-dire du lieu où le blé était réduit en farine, puis en pâte, avant de passer au four, lorsqu'on se figure les malheureux esclaves tournant la meule sous le fouet, les yeux bandés ou les yeux perdus de fumée, ruisselant

[1] Dans l'usine de foulon, voisine de la maison de Siricus. — [2] Pline, XXVIII, XVIII.

de sueur à la clarté d'une lampe, travaillant la nuit, les entraves aux pieds, on admire comment la mythologie et l'art ont pu déguiser tant de misères sous tant de charmes. La scène inventée par l'artiste est le moment du repos. Ce ne sont plus des esclaves, ce sont de jolis petits ânes qui tournaient la vaste meule; les génies viennent de les dételer, ils les caressent, ils leur passent au cou des guirlandes de feuillage pour écarter les mouches; eux-mêmes, étendus sur l'herbe, prennent leur repas, se divertissent, jusqu'à ce que l'heure de reprendre le travail soit arrivée. Éros et Psyché les regardent et semblent tirer de ce spectacle des réflexions philosophiques.

La scène du pressoir offre quelques détails qui ne sont pas sans intérêt. Entre d'énormes poteaux dressés en terre sont assujettis des rangs de madriers, séparés par des planches horizontales très-épaisses. Ces madriers pèsent sur une corbeille pleine de raisins; le jus s'échappe à flots, tombe dans un large conduit en métal et de là dans une cuve. Deux génies ailés enfoncent des coins pour augmenter la pression : un troisième, armé d'un pilon, écrase des raisins dans un vase placé sur un fourneau. Prépare-t-il du *vin cuit?* ou n'écrase-t-il le raisin et ne le fait-il chauffer que pour obtenir une fermentation plus rapide? Voilà ce que je ne saurais dire : peut-être fabrique-t-il simplement du raisiné.

L'industrie la plus flatteuse et le plus souvent choisie par les artistes de Pompéi est celle des fleurs. Le goût des fleurs et l'art de les mêler aux cérémonies, aux fêtes religieuses ou domestiques, aux festins, avaient appartenu par excellence à la Grèce. Le nom d'Athènes, selon la naïve étymologie des paysans de l'Attique, viendrait d'*ἄνθος*, fleur. L'Attique, en effet, malgré son aridité apparente, a une flore très-riche, que la nature renouvelle à chaque saison, aussi généreusement que dans les montagnes verdoyantes et les vallées fertiles de la Grèce ou de l'Asie Mineure.

Dès le mois de février les anémomes aux couleurs variées, les narcisses aux grappes odorantes, les cyclamens serrés dans les fentes des rochers commencent à fleurir. Le printemps finit quand le nôtre commence et une autre série de fleurs plus robustes résiste mieux à la sécheresse et au soleil. Les orchidées, les bruyères blanches, les iris, les pensées, couvrent les montagnes, les asphodèles et les ornithogales tapissent les plaines. Plus tard, les lauriers roses qui remplissent les ravins et les torrents, les agnus-castus, les myrtes, le romarin, le thym et d'autres plantes aromatiques, bravent les ardeurs de l'été : les baigneurs du mois d'août trouvent la plage de Phalère toute blanche de lis sauvages qui s'épanouissent au milieu du sable et des coquillages re-

jetés par la mer. Il faut avoir vécu longtemps en Grèce et en intimité constante avec la nature pour comprendre le charme de cette flore, que les Grecs avaient divinisée et dont ils s'enivraient. J'omets tout ce que la main des hommes avait apporté des pays lointains, cultivé, répandu dans les jardins; j'omets ces branchages poétiques qui contribuaient, autant que les fleurs, à décorer les temples, les colonnades, les maisons, le front des vainqueurs ou des convives.

On conçoit l'importance du commerce des fleurs avec de tels goûts : les Italiens et les Osques de Pompéi avaient pris aux Grecs ces habitudes et cette passion. Rien n'est plus gracieux que les peintures qui retracent les travaux des petits génies qui figurent le commerce des fleurs[1]. La grande table, couverte de feuilles et de fleurs, les corbeilles qu'ils apportent, qu'ils vident, qu'ils emplissent, les guirlandes suspendues à des traverses qui touchent le plafond, les bandelettes autour desquelles s'ajustent les tresses, tout nous rappelle Glycère, la belle bouquetière de Sicyone qu'aimait le peintre Pausias, dont Pausias copiait les œuvres, tant elle savait habilement disposer les nuances et composer ses bouquets. Les plus spirituelles représentations, dans ce genre, se trouvent dans quatre compartiments décoratifs d'une chambre sépulcrale que Santi-Bartoli a dessinés. Des enfants cueillent des fleurs, remplissent leurs corbeilles, les portent sur leurs épaules, attachées en équilibre sur un bâton. On remarquera surtout le petit marchand qui se promène tout nu, portant, comme au bout d'une ligne, cette série de guirlandes suspendues qui rappellent les cordes d'une harpe. Nos marchands de lacets ambulants n'ont point un autre système de suspension.

Enfin les peintres anciens, après avoir représenté diverses industries, devaient représenter aussi les détails de leur art : c'est ce qui nous touche le plus. Otto Jahn[2] a réuni sur la même planche les monuments figurés qui ont trait à ce sujet. M. Leemans l'avait fait avant lui[3].

Le plus joli tableau est de Pompéi. La scène est un jardin : à travers un portique orné de guirlandes de lauriers et d'un bucrâne, on voit en perspective un vase sur un piédestal et une statue, qui indiquent fort sommairement les distances : quelques tiges de plantes à droite du portique; à l'un des pilastres est accroché un tableau avec son châssis composé de quatre bâtons cloués aux quatre angles. Au premier plan est

[1] On peut comparer aux peintures les sarcophages romains où sont sculptées des scènes du même genre (Gori, *Inscr. Etrur.*, III, 9 et *Columb.*, p. XI, vignette).

[2] Planche V, fig. 5 à 11. — [3] *Mededeeling omtrent de Schilderkunst der Ouden.* Amsterdam, 1850.

assise une jeune femme, vêtue d'une longue tunique jaune et d'un manteau violet. Elle regarde avec attention un hermès de Bacchus à longue barbe, qu'elle copie : sa main gauche tient une palette, sa main droite prend un pinceau dans la boîte à couleurs, qui est ouverte et posée sur un tronçon de colonne; à ses pieds un enfant tient le tableau qui l'occupe : ce tableau est encadré (j'allais dire tendu) dans son châssis; on distingue une figure isolée qui doit être la copie de l'hermès. Dans le fond, adossées au pilastre du portique, deux jeunes femmes contemplent attentivement l'artiste. L'une, la tête enveloppée d'un voile rouge, tient un éventail en forme de feuille; l'autre, un doigt sur les lèvres, semble recommander le silence à son amie, pour ne pas interrompre ce beau travail.

Une composition du même genre, mais plus simple, a été trouvée encore à Pompéi, en 1846[1]. C'est encore une femme qui peint, assistée de deux femmes qui la regardent. La plupart des archéologues ont pensé avec raison que cette femme était la célèbre *Iaia* de Cyzique, dont parle Pline[2], et que Varron avait connue dans sa jeunesse. Elle avait travaillé à Rome et à Naples. A Rome, elle avait peint sur ivoire, à l'encaustique, des portraits de femmes; elle en avait peint aussi à la détrempe et au pinceau. A Naples, elle avait fait une vieille femme, de grande dimension et son propre portrait, vu dans le miroir. Par la rapidité et l'adresse, elle surpassait les peintres les plus célèbres de son temps, Sopolis et Dionysius. On conçoit donc que sa mémoire fût demeurée chère aux habitants du golfe de Naples et aux Pompéiens.

Puisque nous venons de prononcer le nom de Varron, il est bon de rappeler un bas-relief qu'Otto Jahn a également reproduit[3], d'après Santi-Bartoli, qui l'avait vu entre les mains de Monsignor Ciampini[4]. Une femme voilée, personnification de la peinture elle-même, serre la main d'un homme qui tient un rouleau. Elle lui présente un pinceau et lui adresse les paroles qui sont gravées sur le champ du bas-relief, FAXIS VARRO, comme pour exhorter Varron à enrichir de portraits, comme il l'a enrichi, en effet, son livre sur les hommes illustres. Quatremère de Quincy et Raoul Rochette[5] ont cru que ce sujet rappelait encore Iaia.

Quoi qu'il en soit, nous remarquerons ici, au point de vue de la technique, que le pinceau présenté à Varron est semblable à nos pinceaux modernes; il est composé de poils liés par un fil serré dont on

[1] *Bullet. Napolit.*, V, p. 12. — [2] XXXV, cxxxv. — [3] Planche V, fig. 8. — [4] *Sepolcri antichi*, Roma, 1697. — [5] *Peintures antiques inédites*, p. 339.

Je voudrais ajouter aux renseignements sur l'industrie et le commerce tirés des peintures antiques ceux que m'a fournis l'étude des boutiques mêmes de Pompéi. Je sors par là du cadre que s'est tracé Otto Jahn : mais ce complément me paraît utile et fera l'objet d'un autre article.

BEULÉ.

Histoire des Perses, d'après les auteurs orientaux, grecs et latins, et particulièrement d'après les manuscrits orientaux inédits, les monuments figurés, les médailles, les pierres gravées, etc., par le comte de Gobineau. — 2 forts volumes in-8°. Paris, 1869, chez Henri Plon, imprimeur-éditeur, rue Garancière, 10.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Des trois points capitaux autour desquels viennent se grouper, avec plus ou moins d'ordre, les recherches et les réflexions si variées que M. de Gobineau a réunies dans son histoire des Perses, le premier qui doit occuper notre attention, c'est la race, puisque la race est, dans son système, le principe qui détermine, en quelque sorte, d'avance, non-seulement chez les Perses, mais chez tous les peuples, la forme de la religion et l'organisation de la société.

La nation à laquelle les Grecs ont donné le nom de Perses, parce qu'à l'époque où ils entrèrent en relation avec elle la Perside était la partie dominante de son empire, cette nation s'appelle de son vrai nom les Iraniens. C'est ainsi qu'elle-même s'est toujours appelée depuis son origine jusqu'à nos jours. Formée d'une branche de la grande famille indo-européenne, elle nous est unie à la fois par son origine première et par ses alliances successives avec les Scythes, ancêtres de ces puissantes races du Nord, de ces tribus germaniques qui ont eu la gloire de détruire l'empire romain et de poser les bases de la société féodale. A ce double titre, les Iraniens sont chers à M. de Gobineau, pour qui la féodalité est la perfection de l'ordre social, et qui ne déteste

[1] Voir pour le premier article, le *Journal des Savants*, cahier d'avril-mai-juin, p. 185 et suiv.

rien autant que la centralisation, empruntée par les gouvernements modernes à celui de l'ancienne Rome.

Les Iraniens, selon M. de Gobineau, ont encore un autre mérite. Grâce à l'activité et à la souplesse de leur intelligence, et à la situation géographique de leur territoire, ils ont constamment servi de médiateurs entre l'Asie orientale et l'Europe, faisant passer de l'une à l'autre les idées, les croyances et même les traditions historiques, où chacune des deux nous laisse apercevoir les traits distinctifs de son génie.

Ce rôle ne saurait, sans doute, être complétement contesté à la Perse, puisque, pendant de longs siècles, elle n'a cessé d'être en communication avec la Grèce et que plusieurs de ses dogmes, par exemple la résurrection des morts, la hiérarchie des anges et des démons, la puissance redoutable de Satan sur l'homme et sur l'univers, peuvent, sans peine, malgré les transformations qu'ils ont subies, être reconnus dans la religion des peuples modernes. Mais l'action médiatrice, dont M. de Gobineau ne fait honneur qu'à elle, a été exercée avec plus d'éclat, et d'une manière plus féconde, par la Grèce et par la Judée. Les dogmes que nous venons de rappeler, c'est en passant par la Judée qu'ils ont pénétré, avec beaucoup d'autres, venus d'une source encore plus éloignée, dans l'intelligence et dans la foi des nations de l'Occident. Et l'histoire de l'Orient, celle de la Perse en particulier, qu'en saurions-nous, qu'en aurions-nous su pendant longtemps sans Hérodote et les autres historiens Grecs? Ce que l'Orient et la Perse ont de plus essentiel et de plus original en philosophie, la doctrine de l'émanation, ce sont également les Juifs et les Grecs qui l'ont mis à la portée de l'esprit européen, les premiers dans le système de la kabbale, les seconds dans les spéculations métaphysiques de l'école d'Alexandrie.

Mais, si la Perse n'a jamais tenu, entre les deux grands courants de la civilisation humaine, la position intermédiaire que lui attribue exceptionnellement son dernier historien, on ne peut nier qu'elle ne se distingue du reste de l'Asie par le caractère viril et l'esprit relativement modéré de la race qui a formé le premier noyau de sa population. Durs au travail et courageux à la guerre, simples dans leurs goûts et chastes dans leurs mœurs, comme tous les peuples livrés à l'agriculture et à la vie pastorale, les Iraniens, tant qu'ils ont gardé la pureté de leur sang, se sont toujours montrés également éloignés des habitudes farouches des Scythes, de la mollesse des Hindous, de la basse servilité et du despotisme implacable des Assyriens et des Chaldéens. Modérés par nature, bien qu'à l'exemple de la plupart des peuples de l'antiquité ils aient

souvent offert à la divinité des sacrifices humains, cette modération était entretenue en eux par le sentiment religieux. Le culte iranien, comme M. de Gobineau l'observe avec justesse, en prescrivant le respect de toutes les choses utiles de la nature et particulièrement des éléments, de l'eau, du feu, des minéraux confondus avec la terre, ne laissait qu'une très-faible place à l'industrie, et par là même préservait ses sectateurs du goût du luxe et de l'amour des richesses.

Comment donc la Perse a-t-elle perdu ses antiques vertus et sa liberté originelle? Comment nous apparaît-elle, à partir d'une certaine époque, comme un des foyers les plus renommés du luxe et de la corruption, du despotisme et de la servitude? Par la conquête, nous répond M. de Gobineau, et par l'altération profonde qu'elle apporta à ses instincts naturels, à ses institutions et à ses mœurs. Cette explication, en attendant qu'elle soit confirmée par les faits, peut être acceptée en toute confiance, car elle s'applique à toutes les races humaines qui, appelées à jouer un rôle dans l'histoire, ont exercé ou subi la force des invasions armées. Or la Perse a passé par les deux états, elle a été tout à tour conquise et conquérante.

C'est une nation d'origine sémitique, et, par conséquent, selon les idées de M. de Gobineau, d'une race très-inférieure, ce sont les Assyriens qui, en ajoutant son territoire à leur immense empire, ont poussé la Perse à sa décadence morale et politique. Encore est-il à remarquer que la domination assyrienne ne s'est point exercée sur elle d'une manière directe, mais seulement par l'intermédiaire des rois Mèdes, ses vassaux.

Le premier de ces souverains étrangers, simples lieutenants d'une autre puissance qu'ils subissaient eux-mêmes en la faisant accepter autour d'eux, c'est Zohak, ou Déhak ou Déhaka, le propre neveu du roi de Babylone Shedad, et proche parent de Djem, le dernier roi iranien. On suppose que c'est le même que Déjocès, et que les Iraniens se sont volontairement livrés à lui en le faisant intervenir dans leurs querelles intérieures. Les chroniqueurs orientaux, au moins ceux d'entre eux qui consentent à voir en lui un personnage historique et non un symbole de la domination assyrienne, le représentent comme un cruel tyran, persécuteur du peuple sur lequel il régnait et de ses princes légitimes. Ainsi, après avoir détrôné le roi iranien, il ne lui suffit pas de lui ôter la vie, il veut qu'il meure dans le plus affreux supplice. Il le fait scier en deux avec une arête de poisson.

Mais un de ses successeurs fut encore plus méchant et plus féroce que lui, en même temps qu'il dépassa les dernières limites de l'orgueil.

C'est Kousch, surnommé Pyldendan, c'est-à-dire l'homme aux dents d'éléphant, le fondateur de Kouschan, peut-être la même ville qui porte aujourd'hui le nom de Kaschan, et où il fit rendre à son image, sculptée dans le marbre, les honneurs divins. Partagé entre le meurtre et la débauche, il égorge de ses propres mains, jusque dans son lit, les objets de ses éphémères passions, et, le lendemain, en fait des divinités que, sous peine de mort, le peuple est obligé d'adorer. Sans respect pour les plus saintes lois de la nature, il réunit dans la même honte et sacrifie à la même fureur la fille et la mère. L'avortement ou l'infanticide viennent s'ajouter à l'inceste, quand les victimes du tyran, enlevées à une race détestée, lui font craindre un ennemi sorti de son propre sang.

De telles abominations, si nous en croyons M. de Gobineau, ne s'expliquent que par l'influence de la race, qui seule les rend possibles[1]. Si cela était vrai, toutes les races humaines mériteraient notre réprobation au même degré que la race sémitique, mère des rois de Ninive et de Babylone, car il n'en est pas une seule qui en soit complétement exempte. Si Zohak et Kousch-Pyldendan, que M. de Gobineau ne nous fait connaître que par des légendes relativement très-modernes, ont réellement existé, les excès et les crimes qui leur sont reprochés ne diffèrent pas essentiellement de ceux que l'histoire attribue à plusieurs empereurs romains et à quelques-uns des souverains grecs de l'Égypte et de la Syrie. Ils sont les mêmes que les voyageurs constatent encore aujourd'hui chez les sultans malais de l'île de Java[2] et chez les rois nègres de Dahomey. Nous ne croyons pas nous aventurer beaucoup en supposant qu'avec un peu d'étude on les découvrirait sans peine chez les princes absolus de l'Inde et de la Chine. Mais pourquoi chercher nos preuves aussi loin? Nous pouvons les tirer du livre même où se trouve exposé le système que nous combattons. Lorsqu'ils sont parvenus à réunir sous leur sceptre un empire aussi vaste et aussi puissant que celui qui avait écrasé leurs ancêtres, les rois de souche iranienne, les grands rois comme on les appelle, ressemblent beaucoup par leurs mœurs, leur caractère, leur orgueil insensé, aux anciens souverains d'Assyrie. Cambyse, pour citer un exemple, ne vaut pas mieux que « l'homme « aux dents d'éléphant. » Il y a aussi à cette cour des rois de Perse des reines qui tiennent une digne place à côté de leurs époux.

Les causes véritables des aberrations de toute espèce qui accom-

[1] Tome I, p. 143-144. — [2] Voyez le beau livre de M. Roger de Beauvoir : *Voyage en Australie et à l'île de Java*, 2 vol. grand in-18, Paris, 1870.

pagnent, à certaines époques et chez certains peuples, l'exercice de l'autorité suprême, sont d'abord la barbarie et ensuite le despotisme. La barbarie n'est pas un vice du sang, c'est un état par lequel ont passé tous les peuples et dont quelques-uns ne sont pas encore sortis, c'est l'état dans lequel le sentiment moral et les facultés supérieures de l'âme humaine ne sont pas encore assez développés pour mettre un frein aux passions brutales et imposer une règle à la puissance. Le despotisme, que M. de Gobineau a le tort de confondre avec la centralisation[1], produit, en général, au moins sur ceux qui l'exercent, les mêmes effets que la barbarie, parce qu'il est comme elle sans règle et sans frein. L'histoire de l'empire romain nous en fournit la preuve aussi bien que celle des empires asiatiques; il y a peu d'intelligences assez fortes pour résister à l'ivresse que donne la possession d'un pareil pouvoir.

En répudiant les conséquences exagérées qui lui sont imposées par l'esprit de système, nous ne répudions pas le principe. Nous admettons l'influence de la race dans les limites où elle est démontrée par l'expérience. Nous savons qu'elle est très-puissante en Orient, où elle tient la place de la nationalité, et nous sommes heureux de reconnaître que M. de Gobineau s'en est servi plus d'une fois avec beaucoup de science et d'habileté pour expliquer certains faits demeurés jusque-là presque incompréhensibles. Dans ce nombre nous comprenons l'histoire du faux Smerdis et de la révolution à laquelle il dut sa chute.

Le règne de Smerdis le mage, de cet imposteur qui prit la place du frère de Cambyse, c'est une de ces conspirations ténébreuses comme on n'en rencontre qu'en Orient, et qui avait pour but, non la satisfaction d'une ambition personnelle, mais la revanche d'une race vaincue et opprimée, la substitution de la domination chaldéenne ou sémitique à celle des Iraniens. Le massacre de cet usurpateur et celui des autres mages de la ville de Suse par Darius et ses compagnons, c'est la réaction du vainqueur contre ce succès éphémère du vaincu, réaction dont le triomphe a été ensuite célébré annuellement par la fête nationale de la magophonie, durant laquelle aucun mage ne pouvait se montrer dans les rues.

Ces mages, comme M. de Gobineau le remarque avec raison, ce n'étaient pas les prêtres de la religion de Zoroastre ou les prêtres mazdéens, puisqu'au temps où se passent ces événements le mazdéisme n'existait pas encore. Mais il y avait, à cette époque, dans le vaste empire des Achéménides, d'autres prêtres qui n'étaient point de race ira-

[1] T. I, p. 142.

est pas certainement qui soit mieux assorti au despotisme, et c'est par là que la monarchie absolue se rapproche de l'extrême démocratie.

Nous sommes beaucoup moins près de nous entendre avec M. de Gobineau lorsqu'il soutient, d'après des traditions et des documents tout à fait modernes, et un passage du Vendidad qui aurait mérité au moins l'honneur d'être cité, que le nom de Dews s'appliquait d'abord aux aborigènes du pays dont les Iraniens prirent possession, et qu'il n'a été pendant longtemps qu'un terme de mépris pour désigner une race vile, corrompue, difforme et dégradée par la servitude[1]. M. de Gobineau ne s'arrête pas là : dans ces anciens habitants de la Perse il croit reconnaître une colonie de nègres, arrivés là on ne sait comment ni depuis quand, et réduits en esclavage par les nouveaux venus. Cette opinion nous paraît à la fois contraire aux textes des livres saints de l'Iran et à tous les exemples que nous fournit l'histoire des religions.

On sait que, dans le système théologique du Zendavesta, les dews sont les démons, les agents, les ministres d'Ahrimane, comme les amschaspands, les izeds et les férouers, c'est-à-dire les anges compris dans la hiérarchie céleste, sont les agents et les ministres d'Ormuzd. Ils forment d'innombrables légions, commandées par des chefs non moins rusés que puissants, qui obéissent, sur un signe, à leur maître suprême. Or on comprend que des vaincus, que des esclaves, surtout lorsqu'ils joignent la laideur du corps à l'abaissement de l'âme, deviennent des objets de raillerie et de mépris; il est inadmissible qu'ils inspirent la terreur et que leur nom soit transporté à des êtres supérieurs à l'homme, doués d'une intelligence et d'une force surnaturelles.

A cette raison, tirée de l'ordre moral, vient se joindre une observation fondée sur l'histoire. Le nom que les Iraniens donnent aux démons, et qu'il serait difficile peut-être de rencontrer avant la rédaction du Zendavesta, est le même au fond que celui qui désigne les divinités de l'Inde. *Dew* diffère à peine de *déwa*. Il résulte de là, comme la remarque en a déjà été faite, que, pénétrée d'un souffle spiritualiste inconnu avant elle dans les contrées où elle prit naissance, la religion iranienne, pour faire place à des puissances plus sages et plus pures, a précipité dans les noirs abîmes de l'enfer les dieux voluptueux et sanguinaires de l'Olympe brahmanique. C'était le moyen le plus sûr, en fondant les nouveaux dogmes, de déshonorer les anciens.

Le même fait s'était produit auparavant, à l'occasion de l'avénement du mosaïsme, et il s'est produit plus tard, sous l'influence de la reli-

[1] T. I, p. 15 et suiv.

nienne. « Les prêtres chaldéens, dit M. de Gobineau[1], au temps de « Cambyse et bien auparavant, formaient un corps. Ils étaient puissants « et nombreux; ils étaient à la tête d'adhérents dévoués; ils dirigeaient « beaucoup de consciences; ils pouvaient échauffer, exciter les imagi- « nations et faire mouvoir beaucoup de bras; enfin ils représentaient « bien les populations sémitiques si nouvellement rattachées à l'empire « et qui renfermaient dans leur cause celle des colons grecs de l'Asie « Mineure; ils constituaient toute l'intelligence, toute la science, toute « l'activité morale des Babyloniens, Syriens, Lydiens, Phrygiens, Ca- « riens, qui se sentaient humiliés et blessés par la conquête iranienne. » Ce sont eux qui, après avoir un instant ressaisi le pouvoir par les mains de Smerdis, ont succombé avec lui sous les coups de Darius. Il est à remarquer d'ailleurs que le faux Smerdis n'a jamais permis à aucun grand de la Perse d'approcher de sa personne, et qu'il exempta pour trois ans du service militaire et de l'impôt les Chaldéens et les Babyloniens, en un mot, tous ses sujets d'origine sémitique.

Quant à la ressemblance de l'usurpateur avec le frère de Cambyse et à la mutilation qui le fit reconnaître par une de ses femmes, ce sont des circonstances fabuleuses, que l'imagination des Grecs a mêlées à ce récit. Les historiens orientaux n'en parlent pas.

C'est également par la diversité et l'antagonisme des races que M. de Gobineau nous rend compte de la politique des rois de Perse, sous la dynastie des Achéménides, et de la façon dont ils choisissaient, dans l'intérêt de leur autorité absolue, les serviteurs de leur cour et de leur empire. Afin d'être plus sûr de leur soumission, on les prenait dans les classes inférieures de la nation et au sein des races conquises, telles que les Mèdes, les Assyriens, les Juifs, les Grecs, plutôt que chez les descendants des grandes familles iraniennes. Ces derniers, fiers de leur origine personnelle, et exaltés par l'orgueil de la race conquérante, étaient naturellement portés à s'attribuer des droits et mettaient des conditions à leur obéissance. Les premiers, sachant qu'ils n'avaient pas d'autre titre que la faveur du prince, s'efforçaient de la conserver par un dévouement sans scrupule et sans bornes[2]. Ce système est à peu près celui qu'ont pratiqué pendant longtemps les sultans de Constantinople, confiant les dignités de pachas et de vizirs à des hommes de la plus vile condition, quelquefois à des esclaves. Ne peut-on pas dire qu'il a été aussi à l'usage des empereurs romains, quand ils déléguaient, en quelque sorte, à de simples affranchis, l'exercice du souverain pouvoir? Il n'en

[1] T. I, p. 577. — [2] T. II, p. 1-45.

gion chrétienne. Moïse et les prophètes, pour affermir leur peuple dans la croyance à un seul Dieu et le guérir de son penchant à l'idolâtrie, n'imaginèrent rien de mieux que de faire passer pour des démons, *schédim*, pour des puissances infernales et malfaisantes, les vieilles divinités de la Syrie et de la Phénicie, par exemple, Astarté et Belphégor. C'est sans doute parce qu'elles pratiquaient leur art sous l'invocation de ces divinités détrônées, et qu'elles entretenaient par ce moyen un foyer d'idolâtrie, que les magiciennes sont traitées avec tant de rigueur par le législateur des Hébreux. « Une magicienne, dit le Pentateuque, tu ne la « laisseras point vivre. »

Cette conduite fut exactement suivie par les théologiens du christianisme à l'égard de la mythologie païenne. Saint Augustin en a fait un système qu'il développe avec complaisance dans la *Cité de Dieu*. Pour lui, les prodiges de toute espèce que les historiens de l'antiquité attribuent à leurs dieux ont réellement existé, les oracles qui ont été rendus en leur nom se sont réellement accomplis; mais ces prétendus maîtres du ciel n'ont jamais été que les ministres de l'enfer; la puissance dont ils ont fait preuve, leur beauté, leur science, leur force ou leurs grâces, n'ont été employées qu'à tromper, à séduire ou à persécuter les hommes. De cette façon on ruinait les anciennes croyances sans donner prise à l'incrédulité.

Ces considérations nous amènent naturellement à parler des idées de M. de Gobineau sur la religion iranienne.

L'opinion générale est que les croyances religieuses de la Perse ne se distinguent de celles de la race ariane en général, ne s'élèvent au-dessus du culte poétique de la nature, ne revêtent le caractère d'un système imposant où la morale tient sa place à côté de dogmes arrêtés, que du moment où elles sont renouvelées et en partie créées par Zoroastre; par conséquent l'œuvre de ce réformateur, un des plus grands qu'ait jamais connus l'antique Orient, est regardée comme un bienfait pour le peuple iranien et comme un incontestable progrès dans l'histoire de l'humanité. M. de Gobineau est d'un avis absolument contraire. Selon lui, la religion de la Perse, aussi longtemps qu'elle est restée éloignée de l'influence assyrienne, s'était élevée, avant Zoroastre, au plus haut degré de pureté et de perfection qu'elle pût atteindre en raison de son principe et de son origine purement humaine. Zoroastre n'a exercé sur elle d'autre influence que de l'altérer, de la corrompre, de la dépouiller de son caractère national, pour lui imposer des idées et des formes étrangères.

Pour donner quelque fondement à cette assertion il aurait fallu nous

montrer, à l'aide de documents incontestables, plus anciens que le Zendavesta, en quoi consistait cette primitive religion de l'Iran que le mazdéisme a remplacée. C'est ce que M. de Gobineau ne fait pas. Il ne s'explique sur ce sujet que par fragments isolés et sans établir une différence saisissable entre les croyances iraniennes et celles de la race ariane, prise dans son ensemble[1]. Or, ce qu'étaient les croyances de la race ariane dans les temps reculés dont il est question, nous le savons par les Védas. C'était le pur polythéisme encore mêlé au naturalisme, c'est-à-dire à l'adoration directe des objets de la nature. Dans les Védas on adresse des prières et l'on offre des sacrifices, non-seulement aux innombrables divinités qui président aux phénomènes du monde visible, mais à ces phénomènes eux-mêmes et aux éléments qui en sont le siége, au vent, à la pluie, au feu, à l'air, à la lumière, etc.

Si telle était l'ancienne religion iranienne, et nous n'avons aucune raison de croire qu'elle fût essentiellement différente, on voit sur-le-champ combien elle était inférieure à celle qu'apporta Zoroastre. Dans celle-ci la divinité et la nature, au lieu de se confondre ou de se substituer l'une à l'autre, sont nettement séparées. Le bien et le mal le sont également, de sorte que l'homme n'a plus qu'à choisir entre les deux. Ses faiblesses et ses passions n'ont plus pour excuse celles que la mythologie brahmanique, et après elle la mythologie grecque, prête aux habitants de l'Olympe. Le bien et le mal, à leur plus haute expression, sont représentés par deux puissances qui ont régné tour à tour sur le monde et entre lesquelles il se partage aujourd'hui ; mais la puissance du bien doit l'emporter définitivement sur celle du mal. Ormuzd sera le vainqueur d'Ahrimane, qui, d'adversaire deviendra le serviteur de l'ordre, de l'harmonie, du bonheur universels. Ce sont pourtant ces idées que M. de Gobineau nous présente comme une décadence du génie religieux de la Perse.

Mais, à l'époque où Zoroastre enseignait sa doctrine, les conquêtes de Cyrus et la politique de ses successeurs avaient mêlé la noble race des Iraniens aux populations sémites de l'ancien empire d'Assyrie, et la thèse générale de son livre faisait à M. de Gobineau une nécessité de démontrer que ce contact avec une race inférieure n'a pas été moins funeste à la religion de la Perse qu'à sa liberté, à ses institutions et à ses mœurs. Et en quoi consiste le dommage causé par Zoroastre aux croyances établies depuis des siècles chez ses ancêtres ? Il leur donna un caractère plus systématique et plus savant. Il classa, et, si l'on peut

[1] Voy. t. I, p. 22-27, 38-50, 94, 120-123.

parler ainsi, il disciplina les puissances célestes et infernales. Il prit soin de définir avec plus de précision leurs attributions respectives. Il imposa à la piété des formes extérieures dont elle s'était passée jusqu'alors. Il créa un sacerdoce qui n'existait pas. En un mot, il fit de la religion une science et une institution lorsqu'elle n'était encore qu'un instinct, un sentiment et une tradition flottante[1]. Une telle œuvre sera considérée par tous les esprits désintéressés comme un titre de gloire. M. de Gobineau en fait à Zoroastre un sujet de reproche, prétendant que par là il a introduit au sein de sa race l'esprit d'organisation et d'unité, le symbolisme mystique, les spéculations subtiles et dangereuses qui caractérisent les Sémites babyloniens. Du symbolisme à l'astrologie et à la magie il n'y a qu'un pas, qui fut rapidement franchi. M. de Gobineau oublie qu'il n'existe point de culte sans symboles, et que les Arians et les Iraniens ne pouvaient pas plus s'en passer que les Assyriens.

D'ailleurs, s'il faut accepter pour vrai ce que M. de Gobineau pense de la science assyrienne, Zoroastre, en supposant qu'il l'ait mise à contribution dans la composition de son propre système, était-il si coupable de puiser à pleines mains à cette source abondante? Voici, en effet, dans quels termes M. de Gobineau parle de Babylone : « Ses prêtres « et ses docteurs, réunis en collége, avaient élaboré un système de con« naissances des plus étendus et qui embrassait l'étude de la nature « entière, de la nature métaphysique comme du monde matériel, sous « la forme d'une théorie dont on peut, sans nul doute, contester les « principes quant à leur justesse, mais dont il y a ignorance plus que « rectitude de jugement à contester les qualités grandes et profondes[2]. » Nous ne demanderions pas mieux que d'échapper à ce reproche d'ignorance dont nous sommes menacé; mais, nous sommes obligé de le confesser en toute humilité, cette science babylonienne est pour nous une ombre insaisissable.

Nous croirons plus volontiers à la féodalité de la Perse, non parce qu'elle nous semble l'état social le mieux approprié à une race aussi parfaite que la race iranienne, mais parce que la féodalité caractérise, chez presque tous les peuples, un certain degré assez peu avancé de civilisation. Elle est la première forme d'organisation, de législation et de gouvernement, qui succède d'habitude à la guerre et à la conquête. On la rencontre chez les Arabes de l'Afrique, chez les Maronites du Liban, chez les peuples du Japon et de la Chine aussi bien que chez les Ger-

[1] Tome II, p. 62 et suiv. — [2] Tome I, p. 416.

mains et les Francs du moyen âge. M. de Gobineau n'a pas de peine à démontrer qu'elle a existé pendant longtemps dans l'Iran.

Mais ce que nous ne pouvons lui accorder, c'est que, dans le livre d'Esther, dans le tableau que le chroniqueur hébreu nous présente de la cour et de la monarchie d'Ahasvérus, on trouve « l'idéal des Assises « de Jérusalem [1]. » M. de Gobineau, avec la fécondité d'imagination qui le distingue, y aperçoit quelque chose de plus merveilleux encore; il y reconnaît les deux éléments essentiels du vrai gouvernement parlementaire : une chambre des seigneurs, qui partage avec le prince le pouvoir législatif, et des officiers, agents directs du pouvoir, c'est à-dire des ministres, qui parlent au nom de la couronne [2]. Dans ce sultan imbécile et fantasque que le récit biblique nous peint si bien, et que M. de Gobineau croit être Xerxès, il sera difficile, quelque bonne volonté qu'on y apporte, de reconnaître le prototype des Godefroy de Bouillon, des Foulques, des Baudouin, des Lusignan, et la cour des pairs des temps féodaux de la chrétienté n'est pas mieux représentée par les sept eunuques qui se tiennent constamment aux ordres d'Ahasvérus.

Voici quelques autres jugements de M. de Gobineau qui méritent d'être signalés. Xerxès, malgré son orgueil et sa cruauté poussés jusqu'à la démence, ne manquait ni de grandeur d'âme ni de raison [3]. Si, après la bataille de Salamine, qu'en fait il avait gagnée, il renonça à la conquête de la Grèce, c'est que les basses intrigues mises en jeu autour de lui, et par les Grecs et par ses propres sujets, l'avaient dégoûté du monde. Laissant son armée sous la garde de Mardonius, il se retira mélancoliquement au fond de son palais [4].

Alexandre le Grand a fait acte de justice et de raison en se débarrassant de Clitus et de Callisthène. C'était une sage politique qui lui conseillait d'exiger, à la façon des rois d'Orient, les honneurs divins. A la politique venait se joindre le sentiment religieux. « Il voulait (je cite les « propres expressions de M. de Gobineau), il voulait qu'on le crût Dieu, « parce qu'il était convaincu de l'être; il se sentait Dieu, et tout ce qui « était divin l'attirait! Partout il poursuivait l'infini..... Il admettait « tout : les dieux de la Troade et le Jéhovah hébreu, les mystères grecs « et les mystères chaldéens. On pourrait affirmer de lui, comme on l'a « dit de Spinosa, qu'il était ivre de Dieu [5]. »

Nous n'essayerons pas de réfuter ces paradoxes, ainsi que beaucoup d'autres que nous pourrions citer. Le paradoxe, c'est l'esprit général du

[1] Tome II, p. 160. — [2] *Ubi supra.* — [3] Tome II, p. 196. — [4] *Ibid.* p. 196. — [5] *Ibid.* p. 465-466.

livre, c'est son caractère, son empreinte originelle, car c'est l'esprit même de l'auteur. Mais on manquerait de justice, si l'on ne reconnaissait dans l'un et dans l'autre des qualités brillantes, une vive imagination, qui n'exclut point l'érudition la plus variée, des aperçus de détail dont l'originalité se concilie avec la finesse et l'exactitude, une fécondité de ressources qui semble inépuisable et au-dessus de la fatigue. Ajoutez à cela une vivacité de langage et une chaleur d'âme qui font qu'on s'intéresse même aux opinions de M. de Gobineau dont on se sent le plus éloigné.

AD. FRANCK.

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE GRECQUE.

GRUNDRISS DER GRIECHISCHEN LITTERATUR; mit einem vergleichenden Ueberblick der Römischen, von G. Bernhardy. Halle, 1852-1859, 3 vol. in-8°. — *A critical History of the language and litteratur of ancient Greece, by William Mure.* Second edition, London, 1854-1857. 5 vol. in-8°. — *Histoire de la littérature grecque jusqu'à Alexandre le Grand, par Ottfried Müller, traduite, annotée et précédée d'une Étude sur Ottf. Müller et sur l'École historique de la philologie allemande, par K. Hillebrand.* Paris, 1866, chez A. Durand. 2 vol. in-8°; 2° édit. en 3 vol. in-12. — *Ἱστορία τῆς ἀρχαίας ἑλληνικῆς φιλολογίας. Συνέχεια τῆς ὑπὸ* K. O. *Μυλλέρου συγγεγραμμένης ἱστορίας ἀπὸ τῶν ἀρχαιοτάτων χρόνων μέχρι Σωκράτους, ἐξελληνισθεῖσα μετὰ πολλῶν προσθηκῶν καὶ διορθώσεων ὑπὸ Ἰωάννου* N. *Βαλέττα. Ἐν Λονδίνῳ.* Williams and Norgate, 1871, 2 vol. in-8°. — *Histoire de la littérature grecque, par Émile Burnouf.* Paris, 1869, chez Delagrave et C^ie^, 2 vol. in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

De toutes les littératures connues, la littérature grecque est celle qui

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de juillet, p. 296.

se développe le plus régulièrement à travers le cours des siècles. Une sorte de méthode naturelle semble en diriger la marche et les progrès : la poésie apparaît d'abord, riche, abondante, variée, mais s'épanchant pour ainsi dire en un seul lit, dans la période épique; puis ce flot généreux se partage en plusieurs courants, la poésie didactique, l'élégie, l'ode, le drame sérieux et le drame comique, l'iambe ou la satire en vers; et à côté de ces divers genres de compositions apparaît la prose, qui sert d'expression à la philosophie, aux sciences physiques et à l'histoire. Plus tard paraîtront la grammaire, la critique, l'érudition proprement dite, qui sera l'honneur des écoles d'Alexandrie et de Pergame. Nulle part et jamais l'esprit humain n'a plus méthodiquement reconnu, divisé, fécondé son domaine [1]. Mais cette admirable régularité ne rend pas beaucoup plus facile la tâche d'un historien des lettres grecques. Leur richesse même est si grande, et parmi ces trésors le temps a fait de si cruels ravages, que des problèmes naissent à chaque pas devant l'observateur qui veut suivre et s'expliquer la marche de l'hellénisme à travers les siècles. Les origines orientales de la race grecque, de sa langue, de ses fables et de sa religion sont, en général, hors de doute. Mais par combien de voies ont émigré vers l'Europe les plus anciennes familles de cette race privilégiée? Que sont les Pélasges, que sont les Thraces, que sont les Phrygiens par rapport aux Hellènes? S'ils sont des ancêtres, comment se fait-il que les Hellènes se les représentent volontiers comme des barbares? Orphée, Eumolpe, Thamyris, ces poëtes civilisateurs des temps anté-homériques, n'ont laissé aucun monument authentique de leur génie; leur personne même est plutôt légendaire qu'historique : on en ressaisit péniblement les traits dans le demi-jour des traditions fabuleuses; des conjectures, que le progrès des études orientales a permis de rendre de plus en plus précises, rattachent Orphée aux premiers âges de la poésie qui fut d'abord commune aux Indiens et aux Hellènes; mais entre l'Himalaya et le Rhodope, saura-t-on jamais quel chemin a suivi, quelles formes a traversées cette noble et tragique légende de l'amant d'Eurydice [2]? Sur tant de questions obscures, pour lesquelles nous manquent les documents authentiques, il faut se résigner au désaccord des historiens et des critiques modernes.

On s'y résigne moins pour l'auteur, ou pour les auteurs de l'*Iliade* et

[1] E. Burnouf, t. I, p. 32 et suiv. Cf. mes *Mémoires de littérature ancienne*, p. 269 et suiv. — [2] E. Burnouf, t. I, p. 55. Cf. F. Nève, *Essai sur le mythe des Ribhavas* (Paris, 1847), p. 243 et suiv. et 253.

de l'*Odyssée*. Heureux âge de la critique que celui où le vieil Homère nous apparaissait simplement comme un frère aîné de Virgile, composant, écrivant même ses deux épopées, selon un plan mûri par la réflexion, agençant, avec un art profond, comme Virgile, des récits, des descriptions, des discours, pour le plus bel effet d'une composition multiple et savante! Tout bon professeur de rhétorique pouvait suffire alors au devoir d'expliquer et d'apprécier Homère [1]. Les choses ont bien changé depuis un siècle et demi! Perrault d'abord, avec son mesquin scepticisme, l'abbé d'Aubignac avec ses conjectures téméraires, ont d'abord jeté le trouble dans l'école; puis Vico, en rattachant d'une main hardie l'histoire de la poésie épique à celle des diverses phases de la civilisation, élargissait les conditions du problème, qu'il était, d'ailleurs, peu capable de résoudre par l'érudition; puis Robert Wood y introduisait un élément nouveau par la comparaison des textes homériques avec la nature qu'ils dépeignent. Bientôt F. A. Wolf, le sagace et profond helléniste, recueillait dans l'antiquité le témoignage d'un scepticisme trop peu remarqué jusqu'alors à l'égard de la personnalité d'Homère; il essayait de restituer avec rigueur l'histoire des deux épopées dans son rapport avec celle même de l'écriture. Enfin l'étude agrandie de l'épopée chevaleresque en Europe et celle de l'épopée indienne offrait la matière de comparaisons, négligées ou impossibles jusqu'à nos jours, avec l'*Odyssée* et l'*Iliade*. Ainsi ce qu'on est convenu aujourd'hui d'appeler la question homérique prenait peu à peu des dimensions et une importance tout à fait nouvelles. Je ne songe pas à raconter ni même à résumer ici ces curieuses controverses. Un des derniers savants qui s'y sont engagés, M. Valettas [2], atteste que la seule bibliographie d'Homère remplit deux volumes in-folio dans le catalogue de la Bibliothèque du *British Museum*. Même à ne prendre, parmi tant de livres, que l'excellent, que ce qui, du moins, mérite d'être lu et mis à profit, où ne serait-on pas entraîné? Je voudrais seulement montrer, dans les plus récentes histoires de la littérature grecque, quelle

[1] Qu'il me soit permis de renvoyer, sur cette histoire des controverses homériques dans notre pays, aux divers morceaux que j'ai réunis, en 1862, dans mes *Mémoires de littérature ancienne*. Le traducteur d'Ottfr. Müller, M. Hillebrand, sera aussi consulté avec beaucoup de profit dans ses *Notes complémentaires* sur les chapitres IV et V de l'auteur allemand. — [2] *Ὁμήρου βίος καὶ ποιήματα. Πραγματεία ἱστορικὴ καὶ κριτική*, Londres, 1867, un des plus méthodiques et des plus savants plaidoyers en faveur de l'opinion classique. Un concours ouvert, il y a quelques années, à Odessa, par M. Théodore Rhodokanaki, a produit deux *Histoires des poëmes homériques* (en grec); l'une par G. Mistriotis (Leipzig, 1867), l'autre par M. Angelos Blachou (Athènes, 1866).

place occupent et quel caractère ont pris les opinions sur Homère : cela suffira, je pense, pour marquer les directions principales de l'esprit critique sur ce sujet, qui domine tous les autres dans les études d'antiquité classique.

M. William Mure[1] ramène judicieusement à quatre les opinions dont il s'agit :

1° Celle d'Aristote, d'Aristarque et de Longin, du plus grand nombre des anciens et des modernes, qui admettent simplement et sans discussion un Homère auteur de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*.

2° Celle des *Séparatistes* anciens (χωρίζοντες), qui attribuent chacun de ces deux poëmes à un auteur différent. On sait que cette doctrine, déjà renouvelée au XVIIIe siècle par Vico, a trouvé chez nous, dans Benjamin Constant, un spirituel et brillant défenseur.

3° Celle qui admet que des récits épiques, produits par de nombreux et divers auteurs, longtemps épars, se sont plus tard rapprochés grâce au lien naturel des événements, et ont pris, sous la main de quelque habile arrangeur, la forme qu'ils ont aujourd'hui.

4° Celle qui suppose qu'une sorte de noyau épique s'est développé, à travers les âges, moitié par l'extension du sujet primitif, moitié par l'adjonction d'épisodes d'abord indépendants. L'*Iliade* et l'*Odyssée* auraient eu ainsi chacune un auteur principal, avec un certain nombre d'auteurs secondaires.

F. A. Wolf, lorsqu'il prononçait le *Alea jacta est*, au chapitre XXVIe de ses célèbres *Prolégomènes*, inclinait visiblement vers la troisième hypothèse. Mais (on l'a trop souvent oublié en parlant de son *paradoxe*), dans sa *Préface* de 1795, il se ralliait à la quatrième, qui concilie assez bien les scrupules de l'ancienne école classique avec les hardiesses des critiques novateurs.

Lorsque Schoell écrivit son chapitre sur Homère, personne, en France, n'avait encore étudié sérieusement les idées de Wolf et de ses disciples. Il se montre peu habile à les comprendre et à les réfuter. Je doute même qu'il connût les *Prolégomènes* autrement que par la maladroite et malveillante analyse qu'en avait donnée M. de Sainte-Croix dans le *Magasin encyclopédique*. A propos des *Séparatistes*, il commet une lourde bévue en les appelant « une espèce de critiques des temps postérieurs qui firent des recherches sur ces poëmes et en retranchèrent

[1] T. I, p. 220.

« quelquefois des passages qui leur paraissaient hétérogènes[1]. » Rien pourtant n'était plus facile que de retrouver et de comprendre les témoignages anciens qui établissent nettement le caractère de ces critiques. Il parle également avec négligence de la précieuse compilation de notes grecques connue sous le nom de *Scholiaste de Venise :* c'est trop peu de dire « que « la publication de ces scholies a commencé une nouvelle époque pour « la critique du texte d'Homère dont elles offrent l'histoire la plus com- « plète[2]. » Il faudrait ajouter qu'elles sont le riche arsenal d'où Wolf a tiré la plupart des preuves qui, par une série d'habiles inductions, l'ont amené à ses mémorables doctrines sur les poëmes homériques.

Mais ce qui marque bien l'état des esprits dans notre pays, en 1823, c'est cette conclusion de Schoell :

« Nous avons exposé avec impartialité et candeur les hypothèses op- « posées : nous avouerons que quelquefois la force des motifs sur lesquels « M. Wolf a étayé son système a failli nous entraîner. Si nous avons ré- « sisté à la séduction, c'est qu'indépendamment du raisonnement lumi- « neux de ses adversaires, nous sommes vivement effrayés de ce pyrrho- « nisme qui veut aujourd'hui se glisser dans les sciences et ébranler les « traditions littéraires, comme il a détruit la foi religieuse et troublé le « bonheur d'une époque dans laquelle la Providence nous a condamné « à vivre[3]. »

Passons sur le médiocre style de cette profession de principes; les scrupules de l'auteur ne sont-ils pas étranges? On était donc encore près du temps où M. de Sainte-Croix insinuait, contre Wolf, que ce pouvait être une insulte envers la mémoire d'Homère que de prétendre qu'il n'avait pas existé. A cet égard, l'orthodoxie littéraire était presque placée au même rang que l'orthodoxie religieuse. Dès 1831, l'*Histoire des poëtes homériques*, par Dugas-Montbel, sans produire une sensation bien vive dans le public, y accréditait du moins un esprit de sage tolérance; elle contribuait surtout à dissiper un grave malentendu. Sincère admirateur et interprète assez habile de cette vieille poésie, Dugas-Montbel montrait par son exemple qu'on peut contester la tradition classique sur Homère sans perdre le sentiment et le goût, sans méconnaître les beautés de l'œuvre qui porte ce nom illustre.

Au reste, même en Allemagne, les idées de Wolf ne restaient pas sans contradicteurs, parmi lesquels est au premier rang, pour le savoir et pour le talent, Ottfried Müller. Les chapitres IV et V du livre que M. Hillebrand a traduit en français, ne sont, comme tout le livre, qu'une es-

[1] T. I, p. 113, note. — [2] T. I, p. 140-141. — [3] T. I, p. 123-124.

quisse, mais une esquisse à la fois nette et brillante. L'auteur croit fermement à la réalité du personnage d'Homère; il cherche sérieusement et avec une rare finesse à déterminer quelle fut sa véritable patrie entre tant de villes qui se disputaient l'honneur de lui avoir donné le jour. Mais il ne croit pas que cet Homère ait pratiqué l'usage de l'écriture, et il lui reconnaît non-seulement des maîtres, comme déjà faisait Aristote, mais des collaborateurs, des continuateurs dans l'œuvre même de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. On ne saurait être plus ingénieux à montrer l'unité morale et dramatique de chacun de ces poëmes, ni plus sincère à y signaler des traces, aujourd'hui évidentes, d'interpolations souvent considérables. Quelques taches pourtant déparent ces belles pages, empreintes d'un sentiment si pur et si élevé de l'antiquité grecque. Par exemple, lorsqu'il écrit : «Le doute qui plane sur l'authenticité des «derniers livres de l'*Iliade* a bien moins de fondement que celui qui «s'est élevé contre la première moitié du poëme..... Une tragédie eût «pu, il est vrai, se terminer par la mort d'Hector, mais non un poëme «épique, *puisqu'une des plus importantes exigences de ce genre de poésie* «*est celle de calmer l'âme agitée*[1].» Où donc Müller a-t-il vu ce précepte rigoureux? Dans le P. Le Bossu ou dans quelque commentateur italien de la *Poétique* d'Aristote? Il n'est certainement pas dans la *Poétique* même du Stagirite, et il faudrait beaucoup de complaisance pour le tirer de la comparaison qu'elle établit entre le drame et l'épopée. Ailleurs je m'étonne d'une sorte de contradiction. L'auteur n'est pas éloigné d'admettre que, dans le VI[e] chant de l'*Iliade*, la scène entre Diomède et Glaucus a été interpolée par un homéride de Chio, en l'honneur peut-être de quelque descendant de Glaucus. Et, après s'être montré si facile, voici comment il va défendre contre les critiques anciens l'authenticité du X[e] chant :

«Il s'est conservé une tradition d'après laquelle ces scènes nocturnes «formaient, dans l'origine, un poëme à part, que Pisistrate fit ajouter à «l'*Iliade*. Elle est appuyée par la circonstance que l'on ne trouve, ni «avant ni après ce livre, la moindre allusion aux faits qu'il contient..... «On pourrait même omettre ce livre entier sans causer une lacune «sensible dans le poëme; mais *il est manifeste* qu'il a été fait expressé«ment pour occuper la place où il se trouve, pour compléter le reste de «la nuit et pour ajouter un nouvel exploit à ceux des héros grecs; car «seul il serait incomplet, et il ne pourrait guère faire partie d'un autre «poëme [2].»

[1] T. I, p. 112 de la traduction française. — [2] T. I, p. 105 et suiv.

Boileau ou M^me^ Dacier, réfutant quelque incivilité de Perrault à l'égard d'Homère, n'auraient pu mieux dire. Mais Perrault, s'il avait lu la *Poétique* d'Aristote, aurait pu, avec le même sérieux, leur objecter ce principe du chapitre VIII, que « ce qui peut être dans un tout ou n'y pas « être sans qu'il y paraisse, ne fait pas partie du tout. »

La critique allemande, souvent si dédaigneuse pour notre critique du XVII^e^ siècle, ne rentre-t-elle pas ici dans ces vieux errements?

En général, la doctrine de Müller sur les deux poëmes homériques est celle d'un conservateur, comme nous disons en politique; mais ce conservateur fait bien des concessions à l'esprit nouveau, et il tombe parfois, pour défendre l'opinion classique, dans des subtilités qui semblent compromettre beaucoup sa cause. Telle est, par exemple, cette conclusion : « Si l'achèvement de deux poëmes pareils semble une œuvre « trop gigantesque pour que la vie d'un seul homme ait pu y suffire, on « pourrait avoir recours à l'hypothèse qu'après avoir fait l'*Iliade* dans « la maturité de sa jeunesse, Homère aurait communiqué, dans sa vieil- « lesse, à un élève initié le plan depuis longtemps conçu de l'*Odyssée* « et lui en aurait confié l'exécution[1]. »

C'est presque, on le voit, l'idée qu'on trouve dans le célèbre *Traité du Sublime*[2], et que Vico avait hardiment transformée quand il déclarait que l'*Iliade* était l'œuvre de la maturité vigoureuse d'un peuple, et l'*Odyssée* celle de sa vieillesse toujours féconde et riante. Mais il y a dans tout cela quelque abus d'esprit, et l'on aimerait vraiment une façon plus droite d'interpréter les faits et d'apprécier les témoignages formels de l'antiquité (quand, par bonheur, ils subsistent) sur la constitution primitive des poëmes homériques.

Si ancienne qu'elle soit, l'opinion qui partage entre deux poëtes l'*Iliade* et l'*Odyssée* n'a pris consistance que chez les modernes. Les observations qui l'appuient chez les scholiastes d'Homère sont presque toutes assez futiles. De tous nos *séparatistes* modernes, celui dont les arguments me frappent le plus est M. É. Burnouf. Il les résume en quatre ou cinq pages, en les ramenant à quelques chefs principaux : la langue, le théâtre des événements, l'orientation, les comparaisons (étudiées, comme on le pense bien, au point de vue historique et non pas seulement pour la beauté poétique du style), les dieux et les hommes.

[1] T. I, p. 123. — [2] Chap. IX, p. 94 de la traduction italienne, que je saisis cette occasion de signaler, de M. Giovanni Canna (Florence, 1871). Ce petit volume, très-substantiel, dont je ne connais pas autrement l'auteur, me paraît d'un philologue habile et fort au courant de tous les travaux de la critique moderne.

De ce parallèle entre les deux poëmes, il conclut nettement : 1° Que « l'*Iliade* a été composée en Asie, et l'*Odyssée* dans l'ouest de la Grèce, et « qu'ainsi un intervalle maritime de deux cents lieues au moins sépare les « pays où elles sont venues au jour; » 2° qu'un intervalle de deux ou trois siècles est nécessaire pour expliquer la profonde transformation sociale accomplie dans le monde grec entre le temps que représentent les héros du premier de ces deux poëmes et le temps que représentent les héros du second. La force des preuves rassemblées ici en quelques pages est vraiment saisissante. Il y manque pourtant, ce qui manque d'ordinaire dans le livre de M. Burnouf, le surcroît de lumière que peuvent seules apporter des citations ou tout au moins des renvois aux textes originaux. Les gens du monde sont fort en garde contre les hardiesses de la nouvelle critique au sujet d'Homère. Ils ne se rendront pas à des assertions tranchantes et sommaires comme celles où se borne, où se complaît même l'esprit de notre savant compatriote, et les érudits de profession, pour peu qu'ils le trouvent en faute sur quelque point, deviendront défiants sur bien d'autres où il néglige de s'expliquer par le détail et pièces en main. Ce n'est pas que nous approuvions beaucoup, en ces matières, la méthode de M. W. Mure, qui rappelle un peu trop par ses lenteurs celle des romanciers anglais : longues analyses des poëmes homériques, longs développements dans le texte et dans les appendices, si bien que, sur les deux premiers volumes de cette Histoire, cinq ou six cents pages sont uniquement occupées par des discussions sur Homère. Une telle diffusion devient vite fatigante pour le lecteur le plus zélé. Il y a un milieu entre ces deux excès, et M. Bernhardy s'y tient le plus souvent avec bonheur. La division de son livre en *Histoire intérieure* (*innere Geschichte*) de la littérature et *Histoire spéciale des divers genres* a quelque chose d'obscur qui répugne à notre esprit français; son style, chargé d'expressions techniques et abstraites, comme celui de W. Mure (autant du moins que j'en suis juge), a des défauts plus graves encore, qu'il serait difficile de corriger dans une traduction française sans altérer le fond même des pensées. Mais la distribution des matières, dans ce livre, est heureuse et mérite qu'on la recommande à nos futurs historiens des littératures anciennes. C'est une bonne méthode que celle qui consiste à exposer dans un texte principal et substantiel les idées générales sur chaque sujet, en réservant pour le texte secondaire les discussions de détails, la citation des témoignages classiques de l'antiquité, la bibliographie critique des ouvrages modernes. Le lecteur voit ainsi d'un coup d'œil ce qu'il lui importe de lire pour la recherche et l'étude qu'il se propose. A cet égard, l'ouvrage de M. Bern-

hardy est vraiment un bon modèle, et nous souhaiterions qu'une traduction libre et intelligente, faite en notre langue et d'accord avec l'auteur allemand, pût en répandre chez nous l'usage et en accroître l'autorité. Le grand succès du livre d'Ottfr. Müller peut encourager à l'œuvre le savant français qui saura s'y dévouer.

Sur les poëmes homériques, après un scrupuleux examen des éléments du problème (fables et traditions nationales, vers héroïques, récitation avec accompagnement musical ou rhapsodie, écoles de chanteurs, etc.), M. Bernhardy se rattache, en définitive, à une solution qui respecte la personnalité d'Homère, mais qui l'idéalise en la respectant. Il voit en lui le représentant d'un dernier effort de l'art pour donner, après bien des essais, à la poésie épique une forme précise et des proportions régulières[1]. Wolf est toujours le père ou l'inspirateur de ces diverses théories, qui toutes se renferment dans l'étude du monde grec et ne cherchent pas au dehors le secret de ses mystérieuses origines, mais qui interrogent et interprètent la tradition hellénique avec une science profonde et un esprit très-pénétrant.

M. É. Burnouf a sur ses devanciers, même sur Ottfr. Müller, deux avantages considérables. D'abord, il a jadis appris le sanscrit à l'école de son illustre parent, Eug. Burnouf, et, bien que ses confrères dans les études orientales lui reprochent de n'avoir pas, en étymologie, des procédés assez sévères, c'est beaucoup de connaître directement les religions et les épopées indiennes, qui ont avec les religions et les épopées grecques des rapports étroits et nombreux. Puis, à l'exemple de Fauriel, dont les leçons sur ce sujet ont laissé, Dieu merci, un durable souvenir dans la critique française[2], il sait que nos épopées et nos mœurs chevaleresques du moyen âge doivent être aujourd'hui étudiées avec soin quand on veut pénétrer l'esprit de la Grèce héroïque. Cette double connaissance lui a permis de saisir et de marquer, mieux que ne l'avait fait jusqu'ici la critique française, certains traits de l'épopée antique. J'aime à signaler, en ce genre, la page que je vais transcrire.

« Ce qui caractérise les épopées, dans leur fond, c'est le merveilleux « et l'héroïsme. Le merveilleux n'est pas une machine poétique, comme « on l'a cru longtemps, mais simplement l'intervention dans les choses « terrestres d'une puissance supérieure et divine. La notion d'une pro-

[1] Voir surtout, t. II, p. 108 et suiv. — [2] Je suis témoin de l'intérêt que ces leçons inspirèrent alors, et j'en ai rendu compte, avec tout le soin dont j'étais capable, dans le *Journal général de l'Instruction publique* de 1837 et 1838.

« vidence ne constituerait pas à elle seule le merveilleux poétique, « parce que la Providence agit par des lois universelles, et ne s'écarte, « par conséquent, jamais de l'ordre du monde. Mais, si l'on symbolise « une puissance surnaturelle quelconque sous des formes et avec des « attributs définis, et si on lui prête des actions locales qui puissent, en « apparence du moins, s'éloigner de l'ordre universel et du cours ordi- « naire des choses, ces actions mêmes ont un caractère individuel, et « leur développement dans la poésie constitue le merveilleux. Les « dieux, les démons, les saints, les anges, les magiciens, les devins, « sont, suivant les époques, les représentants ordinaires du merveilleux « dans les épopées. Chez les modernes, et, en général, chez les peuples « qui connaissent l'unité de Dieu, les personnages que nous venons de « nommer tiennent de l'être suprême le pouvoir surnaturel qu'ils « exercent dans les poëmes. Chez les anciens, les dieux sont comme les « forces naturelles sous l'empire desquelles se produisent toutes choses; « il semble donc qu'ils ne devraient jamais agir que conformément à la « nature. Les choses merveilleuses dont ils sont les auteurs prouvent « une fois de plus qu'ils sont supérieurs aux forces naturelles et que « celles-ci n'agissent qu'en sous-ordre, dans des événements dont les « dieux sont les véritables causes. C'est pour cela même que, dès les « temps les plus reculés, les Grecs et tous les peuples aryens ont fait « d'eux des personnes divines et leur ont généralement donné la forme « humaine, ou, du moins, les formes de la vie. » (Tome I, p. 71-72.)

Cela est aussi nettement dit que finement conçu, et cela fait bien sentir les progrès de nos idées sur la poésie et la religion des premiers âges. Mais, si la comparaison des monuments littéraires de l'Inde avec ceux de la Grèce éclaire et dirige la critique en matière d'épopée grecque, elle est plus utile encore pour la période anté-homérique, pour celle que l'on appelle volontiers la période des poëtes *hymniques*, ou de l'hymne religieux. Là, en effet, les œuvres grecques ont péri et n'ont guère laissé d'autre souvenir que le nom de leurs auteurs, plus ou moins entouré d'une auréole légendaire. Les hymnes dits homériques, si précieux d'ailleurs qu'ils soient, appartiennent presque tous, on le sait, à un âge moyen entre l'époque d'Homère et celle de Solon[1]; les hymnes orphiques sont le produit tout artificiel de la philosophie et du paganisme en décadence.

[1] Voir H. Hignard, *Des Hymnes homériques* (Paris, 1864), ouvrage qui résume et complète, sur plusieurs points, les meilleurs travaux de la critique concernant ce recueil d'hymnes.

L'Inde, au contraire, a conservé les hymnes de ses vieux *rishis*, et elle les a conservés dans un état d'intégrité vraiment merveilleuse[1] : c'est une mine où chaque jour nous puisons les plus naïfs témoignages sur la vie, sur la religion simple et patriarcale des ancêtres de la race hellénique, et, si l'on peut conjecturer ce que furent jadis les hymnes d'un Pamphus ou d'un Orphée, c'est sans doute en interrogeant les hymnes du Véda. M. Burnouf ne manque pas d'y recourir et d'en citer des exemples pour caractériser cette première période de la poésie grecque, dont les monuments ont tous disparu. Mais, ici comme dans le reste de son livre, on regrette la rapidité trop sommaire des aperçus et le manque de renvois aux documents originaux et aux écrits de ses prédécesseurs (car il en a eu) sur le même sujet. On ne saurait trop le redire à ceux qui s'obstinent dans cette méthode, il ne faut pas encourager le public à se passer de preuves sur les sujets sérieux; il est assez enclin par lui-même à cette frivolité de jugement. On le sert mieux, on sert mieux les vrais intérêts de la science en mêlant l'érudition à la critique dans les livres d'histoire et de littérature anciennes. Pourvu, d'ailleurs, que ce mélange soit fait habilement, il intéresse les esprits mêmes qu'il sollicite à quelque effort d'attention. Pourquoi M. É. Burnouf, un homme si savant et si ingénieux, donne-t-il au livre qu'il intitule : *Histoire de la littérature grecque*, la forme d'une suite d'articles destinés à une Revue? Pourquoi ne prend-il la peine d'apprécier aucun de ses devanciers, et se borne-t-il à nous donner, en deux pages, au début de son premier volume, une liste incomplète et inexacte des cinquante ou soixante ouvrages anciens ou modernes qu'il a consultés? Je doute, pour ma part, que cette façon un peu légère d'en user avec les lecteurs, ait auprès d'eux tout le succès qu'on semble en attendre. Un choix discret de citations prises chez les anciennes autorités de la critique jette quelquefois une variété utile dans la continuité d'une exposition toute personnelle à l'auteur, l'auteur fût-il, comme c'est le cas, un écrivain distingué. J'en voudrais donner un exemple à propos de cette poésie lyrique des vieux âges, que M. Burnouf nous fait apprécier en indianiste dans la deuxième section de son premier volume.

Ce que les disciples de W. Jones et de Colebrooke nous ont appris sur les caractères de l'hymne primitif, déjà, en 1769, un Français,

[1] Voir l'ouvrage de M. Barthélemy Saint-Hilaire, *Des Védas* (Paris 1854, in-8°), et les *Études sur la Grammaire védique* de M. Ad. Regnier, dans le *Journal asiatique* de 1856-1858.

Thomas, dans son *Essai sur les éloges*, l'avait heureusement deviné; il l'avait décrit d'une manière éloquente dans ce passage, que je me plais à citer, de son deuxième chapitre :

« Le genre des éloges est très-ancien. Si on en cherche l'origine, on « la trouvera dans les premières hymnes qui furent adressées à la divi- « nité. Ces hymnes furent inspirées par l'admiration et la reconnais- « sance. L'homme, placé en naissant sur la terre, dut être frappé du « grand spectacle que déployait à ses yeux la nature. L'étendue des « cieux, la profondeur des forêts, l'immensité des mers, la richesse et « la variété des campagnes, cette multitude innombrable d'êtres en « mouvement, destinés à servir d'ornement au globe qu'il habite; tout « ce vaste assemblage dut porter à son esprit une impression de gran- « deur. Bientôt un autre sentiment dut succéder à celui-là. Il vit que « cette nature si riche avait des rapports avec lui. Les astres lui prê- « taient leur lumière. Des fruits naissaient sous ses pas ou se détachaient « des branches pour le nourrir. Les arbres le protégeaient de leur ombre « et offraient un asile à son repos. Les cieux, pendant son sommeil, « semblaient se couvrir d'un voile et n'envoyaient à son séjour qu'une « lumière douce et tranquille. Frappé de tant de merveilles, il sent « que leur cause n'est point en lui-même; il sent que tout est l'ouvrage « d'un être qui se dérobe à ses sens, mais qui se manifeste à lui par ses « bienfaits. Alors il le cherche à travers ce monde solitaire où il a été jeté; « il le demande aux cieux, à la terre, à tout ce qui l'environne; il prête « l'oreille pour l'entendre. Plein du sentiment religieux qui s'élève dans « son cœur, il mêle sa voix à celle de la nature, et du sommet d'une « montagne ou dans un vallon écarté, au bruit des fleuves et des tor- « rents qui roulent à ses pieds, il chante une hymne en l'honneur de la « divinité dont il éprouve la présence et qui le fait exister et sentir. La « première hymne qui fut chantée dans cette solitude du monde fut une « grande époque pour le genre humain. Bientôt on vit les pères assem- « bler leurs enfants au milieu des campagnes pour rendre les mêmes « hommages. On vit le vieillard entouré de moissons, tenant d'une main « une gerbe de blé et de l'autre montrant les cieux, apprendre à sa fa- « mille à louer le Dieu qui la nourrissait.

« Dans ces premiers temps on loua la divinité au lever du soleil; « c'était une espèce de création nouvelle qui rendait l'univers à l'homme. « On la loua aux approches de la nuit, parce que son obscurité et son « silence inspiraient l'effroi. On la loua de même au renouvellement de « l'année, au commencement des saisons, à chaque nouvelle lune[1]. Il

[1] Comparer avec ce passage caractéristique les analyses et les exemples que ren-

« semble que, vers l'origine du monde, l'homme, peu assuré des bien-« faits de la nature, s'étonnait, pour ainsi dire, à chaque instant, de n'en « être pas abandonné; et le désordre qu'il voyait dans plusieurs endroits « de la terre encore sauvage lui faisait mettre un plus grand prix à « l'ordre constant qu'il apercevait dans les cieux. »

N'y a-t-il pas, je le demande, n'y a-t-il pas pour nous un intérêt piquant, presque un devoir de justice à signaler ces heureuses divinations de l'esprit critique chez nos littérateurs français? J'en sais d'autres, après cette belle page de Thomas, qui mériteraient d'être citées; j'en sais de l'illustre Fréret[1], de son disciple Bougainville[2], du modeste abbé Souchay[3], et, à la place de M. É. Burnouf, j'aurais mis quelque orgueil patriotique à leur assurer, par d'habiles extraits, un retour de juste popularité.

Tout n'a pas vieilli dans les travaux de cette ancienne école académique; il s'en faut. Elle eut beaucoup de savoir; elle eut l'esprit qui féconde le savoir; elle eut quelquefois la sagacité qui devine et prévient les découvertes de l'érudition. Peut-être n'a-t-elle pas fait beaucoup pour les progrès de la critique appliquée aux monuments des littératures primitives; elle a fait davantage pour la critique historique et particulièrement en ce qui touche les premiers siècles de l'histoire romaine. Seulement, il y a, sur ces difficiles questions d'origines, une limite où s'arrête volontiers l'esprit français. Quand il a vu, quand il s'est bien démontré que le siècle d'Homère n'a pu produire l'épopée comme le siècle de Virgile, et que les deux épopées homériques représentent le travail et le génie d'une école plutôt que d'un seul homme, il hésite à s'aventurer plus loin; il n'ose pas, comme on l'a tant de fois essayé en Allemagne depuis Wolf, faire par conjecture, dans cette brillante communauté du génie épique, la part de chacun des Homères qu'il croit reconnaître à travers l'obscurité des âges. Ainsi encore, après avoir reconnu ce qu'il y a d'arbitraire et de romanesque dans certains récits de Denys d'Halicarnasse et même de Tite-Live sur l'histoire primitive de Rome, l'esprit français n'ose guère aller plus loin. Il n'essaye pas de relever sur un autre plan l'édifice renversé par la critique. Il craint les romans de l'érudition savante à l'égal des romans de la naïveté popu-

[illegible] cité plus haut, de M. Barthélemy Saint-Hilaire, p. 37 et suiv., et les [illegible] de M. F. Nève sur le *Rig-Véda*, p. 36, 50-83. — [1] Mémoire *sur l'Origine et* [illegible] *des premiers habitants de la Grèce*, analysé au tome XXI, pu- [illegible] du *Recueil de l'Académie des inscriptions*. — [2] Mémoire *sur les* [illegible] *premier âge*, etc., t. XXIX du même Recueil. — [3] Mémoires [illegible] t. XII et XVI du même Recueil.

laire. Sagesse ou timidité, c'est un des traits de notre caractère et, si je puis dire, de notre tempérament.

Quoi qu'il en soit, sur la question homérique, malgré bien des divergences de méthode, une sorte d'opinion moyenne tend à s'établir parmi les critiques. Ni les douteurs ne sont si absolus dans leur scepticisme qu'ils ne concèdent quelque chose à l'autorité de la tradition; ni les défenseurs de la tradition ne méconnaissent qu'elle n'est pas uniforme et constante, même dans l'antiquité, puisqu'il y avait chez les Alexandrins des partisans de *deux Homères;* puisqu'il y avait, dans cette savante école, des grammairiens assez hardis pour retrancher ici un chant de l'*Iliade,* là un chant et demi de l'*Odyssée,* etc. Après tout, ces problèmes d'histoire et de critique littéraire ne sont pas de ceux qui exigent ou qui comportent une solution rigoureuse. La paix du monde n'y est pas intéressée. Chez nous, en particulier, les savants maîtres qui enseignaient, il y a trente ans, la littérature grecque à l'École normale, peuvent considérer, sans offense comme sans inquiétude, que de leur enseignement soient sortis des conservateurs tels que M. E. Havet[1] et M. Pierron[2], des sceptiques tels que M. É. Burnouf. L'important, c'est que, pour les uns comme pour les autres, l'épopée homérique reste, en sa juvénile beauté, une des merveilles du génie humain.

É. EGGER.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] *De Homericorum poematum origine et unitate* (Paris, 1843). — [2] *Histoire de la littérature grecque,* 5e édit., 1869; voir surtout p. 88. Mais de ces conclusions sur Homère, il ne faut plus séparer désormais les *Appendices* de la belle édition de l'*Iliade,* donnée, en 1869, par M. Pierron; ils présentent bien des concessions à l'esprit de la critique wolfienne.

Traité d'assainissement industriel comprenant la description des principaux procédés employés dans les centres manufacturiers de l'Europe occidentale pour protéger la santé publique et l'agriculture contre les effets des travaux industriels, par M. Charles de Freycinet, ingénieur au corps impérial des mines, publié par ordre de Son Exc. le Ministre de l'agriculture et du commerce, 1 volume de texte x-473 pages, avec atlas de XX planches. Paris, Dunod, éditeur, quai des Augustins, n° 49, 1870.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

IIe PARTIE.

SALUBRITÉ EXTÉRIEURE.

La PREMIÈRE PARTIE de l'ouvrage de M. de Freycinet a, comme nous l'avons vu, pour objet la SALUBRITÉ INTÉRIEURE des usines, c'est-à-dire que l'auteur y a envisagé l'industrie relativement à la santé des ouvriers.

La DEUXIÈME PARTIE, objet de cet article, traite de la SALUBRITÉ EXTÉRIEURE, c'est-à-dire que l'auteur parle de l'influence fâcheuse des usines sur leur voisinage, causée par des matières qui, n'ayant point été recueillies, en sortent, soit à l'état aériforme, soit à celui d'un résidu liquide ou solide, susceptible de corrompre les eaux ou d'infecter le sol qui le reçoit.

Ici se présente une difficulté réelle pour concilier à l'avantage de tous des choses contraires, l'industrie indispensable aux sociétés humaines progressives, dont la prospérité n'est possible qu'avec plusieurs conditions de liberté, et la santé publique, qui serait gravement compromise du moment où l'administration supérieure cesserait d'avoir l'œil ouvert sur tant de causes qui la menacent incessamment, et dont un assez grand nombre, dans la société moderne, sont imprévues.

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de juillet, page 309.

IIe PARTIE.

SALUBRITÉ EXTÉRIEURE.

SECTION PREMIÈRE.

DÉGAGEMENTS.

CHAPITRE PREMIER.

PROCÉDÉS GÉNÉRAUX.

M. de Freycinet en compte quatre :

1° *L'isolement des usines et autres conditions topographiques;*
2° *L'emploi de hautes cheminées;*
3° *La condensation dans l'eau* des produits dégagés gazeux;
4° *La combustion dans des foyers* des produits gazeux dégagés susceptibles d'être brûlés ou dénaturés par la chaleur.

1. — Isolement des usines et autres conditions topographiques.

S'il serait dangereux pour l'hygiène publique, contraire à l'industrie et à ses progrès, de ne pas chercher la distance à laquelle cesse d'être nuisible un établissement industriel qui répand dans l'atmosphère les produits gazeux les plus nuisibles à l'homme et à ses cultures, il faut reconnaître avant tout que, si cette distance peut être déterminée sans grande difficulté dans une localité, elle ne pourra être généralisée et étendue à d'autres localités trop différentes de la première.

Quand le décret de 1810 prescrivit la distance de mille mètres des habitations pour l'établissement des usines les moins salubres, il fixa une limite vraiment raisonnable, car on est aujourd'hui généralement d'accord pour admettre qu'au delà de 1000 mètres les inconvénients des usines les plus nuisibles sont légers et qu'ils sont nuls à 2000 mètres.

Quelle est la vérité? C'est qu'il existe des localités où la distance de 1000 mètres des habitations pourrait être réduite sans inconvénient, par suite de deux circonstances très-favorables à la dispersion rapide d'émanations gazeuses nuisibles, à savoir l'altitude du lieu et un mouvement de l'air habituel entraînant rapidement ces émanations loin des lieux habités et des champs cultivés, et garantissant ainsi ceux-ci de toute atteinte nuisible à la santé des êtres vivants.

Au reste, l'homme le plus intéressé au choix du lieu où une usine doit être placée est l'industriel lui-même; car, si le lieu choisi est bas,

s'il s'agit d'une vallée où, lorsque l'air n'est pas stagnant, il ne se renouvelle que lentement, une telle circonstance expose l'industriel à des procès ruineux; aussi est-il intéressé à recourir à tous les moyens susceptibles d'atténuer les inconvénients des émanations de l'usine. Alors des plantations bien entendues relativement à la distance du lieu d'où sortent les exhalaisons nuisibles, vapeurs et gaz, ne sont point à négliger de sa part.

II. — Emploi des hautes cheminées.

De l'avantage de l'altitude du lieu où l'on veut établir une usine relativement à la dispersion au loin des produits gazeux qui s'en échappent, on peut déduire la conséquence de la hauteur des cheminées des usines en général, lors même qu'elles ne répandent dans l'air que des fumées noires sortant de foyers qui ne sont pas absolument fumivores.

L'étude des procédés des arts industriels contemporains, au point de vue de l'entendement, faite, non dans un esprit dogmatique, mais eu égard à la réalité, à ce qui est, intéresse vivement le savant curieux de se rendre compte de la diversité des esprits dans la diversité des pratiques, des procédés suggérés à chacun d'eux pour exécuter une même chose dont le but définitif est l'*intérêt*. Ainsi la hauteur des cheminées des fourneaux, aujourd'hui admise de tous les industriels les plus habiles, a été assez longtemps un objet de contestation; des ingénieurs n'ont pas manqué d'alléguer des raisons pour lesquelles on devait se garder des cheminées élevées, les cheminées basses leur étant préférables, prétendaient-ils, eu égard à l'économie en même temps qu'à l'efficacité.

En Angleterre, M. de Freycinet dit qu'il n'existe pas de fabrique quelque peu importante qui n'ait une cheminée principale de 30 ou 40 mètres au-dessus du sol, dans laquelle affluent les gaz des fours et la fumée des foyers; les cheminées de 60 à 80 mètres n'y sont pas rares. Il en est de 100 mètres, et nous avons cité celle de la fabrique d'engrais de Glascow qui n'en a pas moins de 142. Enfin, on voit dans le pays de Galles, sur le flanc d'un coteau, la cheminée grimpante d'une usine métallurgique qui n'a pas moins de 300 mètres. En France, la plupart des cheminées ont de 30 à 40 mètres; la plus haute, croit M. de Freycinet, est celle de M. Maletra, à Rouen; son élévation est de 74 mètres. A Montredon, près de Marseille, une cheminée traînante d'un four à sulfate de soude s'ouvre assez loin de l'usine, à un niveau excédant celui de l'usine de 110 à 120 mètres. En Belgique et en Allemagne, la hauteur des cheminées est intermédiaire entre celles d'Angleterre et de France.

Un industriel intelligent ne doit jamais perdre de vue l'occasion qu'il peut avoir de neutraliser dans une cheminée des émanations dangereuses qui sont antagonistes, par exemple des gaz chlorhydrique et ammoniaque; on peut neutraliser, sinon dans des cheminées, du moins dans des conduits humides, des acides sulfureux et sulfhydrique.

Mais aussi il devra éviter de recevoir dans une même cheminée des vapeurs inflammables capables de produire des détonations avec un air qui renfermerait encore une quantité notable d'oxygène, après avoir servi à la combustion d'un foyer.

III. — Condensation dans l'eau.

Lorsqu'un gaz nuisible, qui s'échappe d'une usine dans l'atmosphère, est soluble dans l'eau, on peut en empêcher la dispersion ou la diminuer beaucoup dans l'atmosphère au moyen du contact de l'eau qu'on effectue en recourant à trois modes principaux.

Le *premier* consiste à conduire le gaz dans une masse d'eau plus ou moins profonde; le *second* à le présenter à de grandes surfaces humides; le *troisième* à injecter de l'eau dans un extrême état de division au centre du volume du gaz qu'il s'agit de dissoudre.

1er *Mode.*

L'appareil où le gaz se produit est mis en communication avec l'eau d'un vase appelé *condenseur,* au moyen d'un tube plongeant dans la masse de liquide, supposons de trois décimètres; lorsque le gaz traversera l'eau, la pression intérieure de l'appareil sera égale à celle de l'atmosphère, plus trois décimètres d'eau; et, par la raison que le gaz qui touche l'eau à l'orifice inférieur du tube est dans une condition plus favorable à la solution que le gaz qui a traversé les trois décimètres d'eau sous la forme de *bulles*, il y a avantage à employer trois condenseurs; chacun des tubes ne plongeant que d'un décimètre dans l'eau, la pression intérieure est toujours celle de l'atmosphère, plus celle d'une colonne d'eau de trois décimètres ou d'une tranche d'eau de trois décimètres d'épaisseur; mais alors la solution du gaz est plus efficace.

2e *Mode.*

Le gaz peut être mis en contact avec des surfaces mouillées, qui sont celles d'un système ou batterie de bonbonnes de verre ou de grès humide à l'intérieur, placées sur un plan horizontal, ou qui appartiennent soit à de petits morceaux de coke, soit à de petites boules de porcelaine ou de grès, qui remplissent une tour dite à *cascades,* dont la hauteur peut être de 40 mètres et la section de 4 mètres carrés; de l'eau venant

du haut de la tour mouille la surface du coke ou des boules, en même temps que le gaz arrivant par la partie inférieure de la tour s'élève en se dispersant entre les morceaux de coke ou les boules constamment mouillées.

Il est évident qu'en usant d'un de ces deux modes, on recueille aisément le gaz dissous dans l'eau.

C'est donc un moyen de se procurer l'acide chlorhydrique dégagé par la réaction de l'acide sulfurique convenablement étendu d'eau et du sel marin.

3ᵉ *Mode.*

Il consiste à diriger de l'eau aussi divisée que possible dans une masse gazeuse, qui est, en général, de l'air mêlé au gaz soluble; l'eau retombe ensuite en pluie avec le gaz soluble qu'elle a dissous.

Ce mode se distingue des deux précédents en ce qu'il est procédé d'*assainissement*, et non procédé de *fabrication;* en d'autres termes, il ne se prête pas comme eux à donner une solution aqueuse d'un gaz susceptible d'être mis dans le commerce.

IV. — Combustion dans les foyers.

Pour ceux qui savent le parti qu'on a tiré des foyers comme moyen d'assainissement d'un grand nombre d'industries qui répandent dans l'atmosphère des matières nuisibles à la santé, ou des odeurs qui, sans l'être précisément, sont plus ou moins désagréables; et, d'une autre part, comme il existe certains produits gazeux d'usine qui, longtemps rejetés au loin comme inutiles, ont été récemment dirigés dans des foyers où brûlés soit seuls, soit mélangés, ils ont donné d'excellents résultats, il ne sera pas déplacé, je pense, d'exposer quelques généralités relatives à cette partie de l'ouvrage de M. de Freycinet.

J'examinerai d'abord l'action de l'air sec sur le charbon, celle de la vapeur d'eau, enfin l'action de l'air plus ou moins humide.

Le charbon de bois ordinaire, outre le carbone, qui en constitue la plus grande partie, contient encore de l'hydrogène, de l'azote, une petite quantité d'eau hygrométrique et des matières fixes minérales qui restent à l'état de cendre après la combustion.

Le charbon privé d'eau hygrométrique brûlé en couche mince sur une grille, par de l'air que je supposerai sec, donne du gaz acide carbonique qui peut être mêlé d'une petite quantité d'oxyde de carbone, de gaz azote, d'hydrogène, de vapeur d'eau de nouvelle formation et de l'azote atmosphérique bien plus considérable que la quantité du même corps que le charbon a pu dégager.

Lorsque de la vapeur d'eau passe sur une colonne de charbon rouge de feu, la première action est une production de gaz acide carbonique et d'hydrogène pur; car j'ai démontré, il y a plus de quarante ans, que l'hydrogène de la vapeur d'eau ne se carbure pas. Quant à l'acide carbonique, il se change en gaz oxyde de carbone, et, dès lors, pour un volume de vapeur d'eau, on obtient volumes égaux d'oxyde de carbone et de gaz hydrogène; le produit gazeux renferme, en outre, une petite quantité de gaz hydrogène et d'azote qui étaient unis au carbone.

Les faits précédents rappelés expliquent la combustion du charbon de bois dans le *haut fourneau*. Supposons qu'on le mette au feu avant d'y jeter le minerai et le fondant qu'on y mêle sous le nom d'*erbue* ou de *castine*. L'air plus ou moins humide introduit à la base du fourneau a pour premier effet de convertir le charbon en gaz acide carbonique et de séparer le gaz hydrogène et le gaz azote du charbon; l'eau que contient l'air atmosphérique est convertie en acide carbonique et en hydrogène; enfin, ces produits, s'élevant, trouvent un excès de carbone qui change l'acide carbonique en oxyde de carbone. On voit donc que les fluides élastiques qui sortent du four par le *gueulard* présentent de l'oxyde de carbone, de l'hydrogène et de l'azote dont la plus grande partie vient de l'air atmosphérique.

C'est à Ebelmen, ainsi que je l'ai dit dans ce journal[1], que l'on doit la belle observation, qu'après la production de l'acide carbonique à la base de la colonne du combustible du *haut fourneau*, et le dégagement de chaleur qui en est la conséquence, il y a ensuite, au contraire, refroidissement lors de la conversion de l'acide carbonique en oxyde de carbone, qui s'opère dans la région immédiatement supérieure à celle où l'acide carbonique a été produit.

Les considérations précédentes expliquent très-bien les effets variés qu'on peut observer, d'une part, entre les mêmes gaz ou vapeurs combustibles qu'on veut brûler dans un foyer, suivant l'épaisseur du charbon ou du coke placé sur la grille du foyer, lorsque les gaz qu'il s'agit de détruire sont obligés de traverser la couche du combustible brûlant avec l'air atmosphérique; et, d'autre part, le compte-rendu de cet effet conduit à examiner s'il ne serait pas plus avantageux pour le résultat définitif qu'on se propose d'obtenir de faire arriver les gaz ou les vapeurs qu'on veut détruire par des ouvertures débouchant dans le foyer non au-dessous, mais au-dessus de la couche du combustible.

C'est encore ici l'occasion de se rendre compte de la nature variée

[1] *Journal des Savants*, mai 1842, p. 273-281.

et dès lors des propriétés différentes des gaz ou vapeurs à détruire, car, à la rigueur, il en est qui peuvent céder à la chaleur agissant physiquement comme dissociant les éléments d'un composé nuisible, et le problème à résoudre est de porter la température au degré où il se décompose par la chaleur du foyer. Mais le cas le plus ordinaire est la destruction du composé nuisible par la propriété comburante de l'oxygène; ce cas comprend des carbures d'hydrogène, des composés ternaires d'oxygène, de carbone et d'hydrogène, et des composés de ces mêmes éléments, plus de l'azote. En un mot, ces composés appartiennent presque toujours à la matière organique.

Il est encore deux cas dont je crois devoir faire mention : c'est d'abord celui où un composé comme l'acide sulfhydrique, n'étant pas en grande quantité, peut être converti dans un foyer en eau et en gaz acide sulfureux. Certes ce gaz est insalubre, mais, à diffusion égale, il l'est moins que le sulfhydrique. Le second cas est celui où les gaz ou vapeurs nuisibles altérables par la combustion, comme le sont des composés dont le carbone et l'hydrogène font partie, sont en assez forte proportion avec l'air pour produire une détonation.

Enfin, il est une dernière considération générale à exprimer; elle porte sur la nécessité de la division où doivent se trouver ces gaz ou vapeurs que l'on veut détruire, relativement aux interstices du combustible en ignition qu'ils doivent traverser, ou à l'état de mélange et de proportion convenables lorsqu'ils doivent être brûlés au-dessus du combustible dans la chambre du foyer, si cette expression m'est permise, et c'est surtout alors qu'on doit réfléchir au moyen de s'opposer aux explosions.

IIe PARTIE.

SALUBRITÉ EXTÉRIEURE.

SECTION I.

DÉGAGEMENT.

CHAPITRE II.

PROCÉDÉS SPÉCIAUX.

Les considérations générales que nous venons d'exposer, applicables aux procédés spéciaux dont nous avons à parler, sont assez précises

pour que je n'entre pas dans les détails de cette partie de l'ouvrage; nous passerons donc rapidement sur les moyens de combattre les actions délétères des acides chlorhydrique et sulfureux, des vapeurs nitreuses, et de l'acide sulfhydrique dont l'auteur s'occupe d'abord.

L'acide chlorhydrique, comme nous l'avons dit, est le plus puissant destructeur au double point de vue de l'action et de l'étendue de ses effets; on le combat en opérant l'action de l'acide sulfurique convenablement dilué d'eau sur le sel marin dans un fourneau clos dont la gaz chlorhydrique qui en sort se condense sur des surfaces mouillées que lui présentent des batteries de bonbonnes; et le succès est obtenu lorsque le mouvement de vapeur acide dans l'intérieur des bonbonnes est convenablement lent pour que la condensation soit obtenue avec le moindre nombre de ces vases. La loi anglaise oblige l'industriel à condenser le gaz de manière que, sur cent parties, il n'y en ait pas plus de cinq qui se perdent dans l'air. Un appareil dit *aspirateur* est annexé à chaque fabrique pour s'assurer de l'exécution de la loi.

On peut encore recueillir le gaz chlorhydrique dans des condenseurs verticaux cylindriques ou quadrangulaires remplis de boules de porcelaine ou de grès, entretenues constamment mouillées, afin de dissoudre le gaz chlorhydrique arrivant dans le condenseur par la partie inférieure.

Si les inconvénients du dégagement de l'acide sulfureux dans l'atmosphère ne sont ni aussi graves ni aussi étendus que ceux du gaz acide chlorhydrique, ils n'en sont pas moins encore considérables, et nous devons faire remarquer qu'il existe bien des industries différentes, de l'usine desquelles il se dégage. Je citerai la fabrication de l'acide sulfurique, le grillage des sulfures métalliques, le raffinage du soufre, le passage des laines et des plumes à l'acide sulfureux, la combustion de la houille et même celle du coke, l'affinage de l'argent, etc. A la vérité, ces industries ont été bien assainies. Autrefois, pour 100 parties de soufre brûlées pour la fabrication de l'acide sulfurique, on en perdait de 28 à 30 à l'état de gaz acide sulfureux, aujourd'hui la moyenne est de 6 ou 7.

Au lieu de passer les laines, les plumes, à la vapeur du soufre allumé dans des chambres, on peut les passer dans de l'eau d'acide sulfureux. Au lieu de perdre l'acide sulfureux provenant du grillage des pyrites, on peut le recueillir dans des chambres de plomb, où on le convertit en acide sulfurique au moyen des vapeurs nitreuses.

Vapeurs nitreuses.

Les vapeurs nitreuses, représentées essentiellement par de l'acide

hypoazotique et de l'acide azotique, se dégagent des chambres de plomb où l'on fabrique l'acide sulfurique; le meilleur procédé pour les empêcher de nuire, est la *colonne* ou la *Tour-de-Gay-Lussac* de 3 à 10 mètres de hauteur, remplie de morceaux de coke ou de boules de porcelaine ou de grès : c'est de l'acide sulfurique concentré, et non de l'eau, qui absorbe la vapeur nitreuse. M. de Hemptinne emploie des boules creuses de grès de 15 centimètres de diamètre percées de cinq trous à la partie supérieure, qui, en se remplissant à moitié d'acide sulfurique, présentent une grande surface à l'extérieur et à l'intérieur, et agissent alors efficacement.

Hydrogène sulfuré (acide sulfhydrique).

« L'hydrogène sulfuré est peu préjudiciable à la végétation, » dit avec raison M. de Freycinet, en supposant qu'il le soit dans les cas ordinaires, « mais il est dangereux à respirer, ajoute-t-il, et il cause des dégâts dans « les maisons d'habitation, où il noircit l'argenterie, les ornements mé- « talliques et les peintures, notamment celles au blanc de plomb. »

Il n'est pas inutile de faire remarquer que l'acide sulfhydrique, dont l'odeur se manifeste dans une foule de cas, par exemple, toutes les fois que des solutions du sulfate de potasse de soude, de chaux, sont en contact avec certaines matières organiques, lorsque des bains sulfureux, dits de *Barége*, sont répandus sur la voie publique, etc., ce qui alors affecte désagréablement l'odorat et *cause les dégâts* dont parle M. de Freycinet, s'il pénètre dans nos habitations, n'est pas jugé nuisible par l'ouvrier qui, dans une usine de produits chimiques, est exposé à le respirer; il le juge donc tout autrement que les gaz chlorhydrique et sulfureux, que les vapeurs nitreuses, qui l'affectent douloureusement aussitôt qu'il les respire, tandis que, si le gaz sulfhydrique commence par l'affecter désagréablement, bientôt il y est accoutumé; et il est à ma *connaissance personnelle* que des ouvriers, avertis qu'il y avait danger, même de la vie, de rester quelque temps exposé à ce contact, ont été en quelque sorte forcés par leur chef de sortir de l'usine pour respirer le grand air.

Cette remarque faite, il y a donc plus d'une raison de se tenir en garde contre les effets que l'acide sulfhydrique tend à produire comme agent délétère, et de préserver de l'altération les métaux usuels et les peintures à base plombeuse.

Lorsqu'il ne se dégage qu'en petite quantité, on peut le brûler dans un foyer, ou l'absorber par un lait de chaux, ou le détruire par le chlore, mais, s'il s'agissait d'une source continue d'acide sulfhydrique,

on chercherait à recueillir *industriellement* le soufre pour en faire usage comme *matière première* utile; en ce cas, si l'on a lieu d'espérer une solution heureuse et prochaine du problème, on peut dire avec M. de Freycinet qu'aujourd'hui les *procédés d'assainissement sont nombreux, mais aucun n'est entièrement satisfaisant.* Je renvoie à l'ouvrage pour connaître les difficultés du problème.

Acide arsenieux.

Le procédé de *salubrité extérieure* des minerais arsenifères qui laissent dégager de l'*acide arsenieux* par le grillage consiste à faire parcourir aux vapeurs un conduit horizontal assez long pour que la totalité de l'acide arsenieux soit déposée, de sorte que l'air qui a servi à la combustion arrive à la base de la cheminée verticale du four de grillage, de manière qu'il ne contienne plus de produit toxique.

Gaz de l'éclairage.

M. de Freycinet ne parle du gaz de l'éclairage que pour indiquer quelques particularités nouvelles relatives à son épuration et au nettoyage des appareils sur lesquelles la pratique a prononcé favorablement en Angleterre.

Une préparation avantageuse pour absorber l'acide sulfhydrique, c'est la sciure de bois humectée d'une solution de litharge dans l'eau de soude. Il se produit un sulfure de plomb noir, qui, par une exposition à l'air de quelques heures, perd sa couleur, mais non son efficacité; car la même préparation peut être employée huit à dix mois.

M. de Freycinet parle ensuite du procédé employé par le directeur de la grande usine de gaz de Londres. Au moyen de la vapeur et des pompes de l'usine, il nettoie cinq grands cylindres garnis de coke humide pour absorber l'ammoniaque et cinq larges caisses remplies de chaux et d'oxyde de fer pour absorber l'acide sulfhydrique.

Gaz des fours à ciment, à chaux, à briques, etc.

La lecture des huit pages consacrées à ce sujet par M. de Freycinet m'a fait penser à l'utilité d'un *Traité général de l'assainissement des usines*, qui serait divisé en deux parties.

La *première* comprendrait l'étude de chaque *cause simple* qui concourt à l'assainissement;

La *seconde partie* traiterait de chaque industrie en particulier, avec l'indication des causes simples auxquelles il faut avoir égard pour l'assainissement des usines où l'on exécute les opérations de cet art.

Cette disposition des matières aurait un avantage considérable quant à la précision des idées et aux détails que permettrait la *première partie*, et, par la concision avec laquelle chaque industrie serait traitée, dans la *deuxième partie*, elle donnerait d'ailleurs à l'auteur toute facilité de faire connaître ce que telle industrie peut présenter de particulier relativement à la connaissance qu'on aurait acquise, dans la première partie, des causes d'assainissement envisagées en général.

Une méthode qui pourrait présider à un tel ouvrage lui donnerait un caractère éminemment philosophique; évidemment, la première partie tout à fait abstraite correspondrait à l'esprit de la physique, puisqu'elle traiterait de chaque cause d'assainissement, comme la physique traite de chaque propriété qu'elle examine; et la seconde, occupée des industries en particulier, correspondrait à l'étude du *concret*. Là encore serait une application de nos vues à l'étude des sciences naturelles.

Appliquons cette manière de voir aux inconvénients signalés par l'auteur dans la fabrication des ciments, de la chaux, des briques; ils consistent:

1° Dans la fumée provenant du carbone des combustibles;

2° Dans le dégagement des acides sulfureux et sulfhydrique;

3° Dans des fumées blanchâtres acides;

4° Dans des émanations fétides provenant des matières soumises à l'action de la chaleur;

5° Dans de l'air chaud capable de nuire à la végétation.

Les causes de ces inconvénients ainsi déterminées, il serait aisé d'y remédier en consultant un *Traité d'assainissement des usines* composé avec les idées que je viens d'exposer; car, dans la première partie, on aurait parlé de l'inconvénient d'une combustion incomplète qui donne lieu à une production de noir de fumée, — et aussi des combustibles minéraux pyriteux qui produisent en brûlant de l'acide sulfureux. Quant aux trois derniers inconvénients, c'est dans la deuxième partie qu'il en aurait été question.

On aurait fait remarquer que l'inconvénient de fumées blanchâtres et acides qui s'était manifesté dans la grande fabrique de ciment de M. Demarle de Boulogne, tenait à ce qu'on délayait la pâte du ciment avec de l'eau de mer, et qu'on faisait usage de celle-ci pour éteindre le coke. Une vapeur formée d'eau, de sel marin, d'acide chlorhydrique

et de poussières diverses, provenait si bien de l'eau de mer, que l'inconvénient a cessé dès qu'on a eu remplacé ce liquide par de l'eau douce.

Quant à des émanations fétides, elles peuvent provenir des matières calcaires d'origines diverses, par exemple, entre Londres et Rochester, on fabrique le *ciment de Portland* avec de la chaux et du limon de la Tamise; de là un dégagement de gaz hydrogènes carburés, d'acide sulfhydrique, d'oxyde de carbone, etc. M. Medlock a imaginé un four où tous ces inconvénients disparaissent.

Ce four serait utile dans le cas où l'on chaufferait des argiles fétides de nature limoneuse comme celles de Guétary (Basses-Pyrénées).

Parlons de l'inconvénient de l'air chaud à l'égard de la végétation. Si, dans tous les cas où il a été question, au comité consultatif des arts et manufactures, de ces inconvénients attribués au voisinage des fours à chaux et à plâtre, je n'ai jamais dit qu'il y ait une cause permanente de dommages pour la culture dans les circonstances ordinaires où on les établit, j'ai toujours pensé qu'il existe des circonstances où ce dommage pouvait avoir lieu, et cette opinion n'est point une hypothèse de ma part, elle résulte de quelques observations personnelles. Ainsi j'ai pu me convaincre que de l'air chaud provenant de *brûlis* de mauvaises herbes ayant touché l'envers des feuilles d'un certain nombre d'arbres, sans y occasionner la *moindre brûlure*, les avait séchées au point de détruire leur végétation. Cette observation n'est donc point à dédaigner lorsqu'on veut établir des fours à chaux ou à plâtre. Il faut leur donner autant d'altitude que permet la localité et consulter la direction des vents dominants. Cette observation peut être appliquée à des cas accidentels où des dommages peuvent avoir été produits sur des plantes voisines de fours à chaux ou à plâtre, et ce serait commettre une injustice, dans un cas particulier, de *juger en principe que le dommage n'est pas possible.*

M. de Freycinet traite ensuite d'un grand nombre d'industries variées; mais, les moyens d'assainissement dont il parle ne présentant rien de bien nouveau, je me bornerai à une revue succincte de cette partie de l'ouvrage.

Il parle de l'efficacité d'un long conduit pour condenser les vapeurs plombeuses qui se dégagent lors du traitement de minerais du Chili; des dépôts et du traitement des huiles minérales (pétrole); de la distillation de bois pour en retirer à la fois du charbon et de l'acide acétique en brûlant dans le foyer les gaz inflammables; de la gélatine, de la colle forte, de l'extraction des matières grasses animales, de leurs tissus, de

la conservation des peaux au moyen de l'acide phénique employé avec tant de succès par M. Calvert; des bougies stéariques, de la fabrication du savon en vases clos, de la révivification du noir animal, des engrais artificiels, et enfin de la manière d'éviter les *fumées noires* dans les foyers. S'il n'existe pas encore de procédé simple *absolument efficace*, on ne peut se dissimuler que, depuis une quinzaine d'années, de grands progrès aient été accomplis dans tous les centres industriels où, auparavant, l'atmosphère était constamment obscurcie par d'épaisses fumées. Nous répéterons que ce sujet est si général, qu'il eût été convenable, ce nous semble, de le traiter dans les procédés généraux.

IIe PARTIE.

SALUBRITÉ EXTÉRIEURE.

SECTION II.

RÉSIDUS SOLIDES ET LIQUIDES.

CHAPITRE PREMIER.

PROCÉDÉS GÉNÉRAUX.

Ce chapitre, un des plus intéressants de l'ouvrage par son importance, sa généralité et la manière dont l'auteur l'a traité, ne nous arrêtera cependant pas longtemps, notre intention étant de revenir sur ce qui en est ,selon nous, la *généralité*, dans l'article ou nous parlerons de l'hygiène des villes.

M. de Freycinet examine la position des usines relativement aux circonstances topographiques les plus favorables à la dispersion au loin des résidus liquides et solides.

Après avoir montré les avantages des cours d'eau puissants et du bord de la mer, où les résidus liquides et même solides peuvent être dissous ou simplement délayés dans une masse d'eau considérable, relativement à la leur, et alors disséminés au loin, de manière à perdre toute influence nuisible sur le voisinage de l'usine, il parle successivement des *paits-absorbants* ou *boit-tout* pour écouler les résidus liquides dans le sein de la terre, de l'enfouissement dans le sol des résidus boueux ou solides, de la clarification des résidus liquides par voie de dépôt ou de filtrage, du déversement des résidus liquides et solides sur les sols arables, enfin du traitement de ces résidus par la chaux.

C'est à partir principalement de ce chapitre inclusivement jusqu'à la fin de l'ouvrage, que l'on peut voir la justification de ce que j'ai avancé dans l'article précédent sur les causes d'insalubrité d'un certain nombre d'industries relatives aux matières organiques, industries créées postérieurement au décret de 1810[1]: je donnerai plus de clarté à ma pensée en reproduisant ici, comme exemple de la manière dont j'ai envisagé la question spéciale à l'hygiène publique, un résumé des conditions auxquelles un *boit-tout* doit satisfaire pour qu'il soit efficace. Voici ce résumé, que M. de Freycinet a bien voulu insérer dans son ouvrage.

« Les *boit-tout* (dit M. Chevreul), sorte de puits creusés dans le sol « avec l'intention d'y faire couler les eaux qui sont à sa surface, n'ont « d'efficacité qu'à trois conditions.

« La *première* est que le liquide qu'on fera écouler dans le *boit-tout* ne « corrompe pas la nappe d'eau potable qui alimente les puits et la source « d'eau servant aux usages économiques du pays où ces *boit-tout* seront « creusés.

« La *seconde* est que les *boit-tout* aient leur fond dans une couche « parfaitement perméable; autrement le terrain, bientôt saturé, ne per- « mettra plus au *boit-tout* d'absorber l'eau.

« La *troisième* est que la couche perméable où se rendra l'eau que « l'on veut évacuer de la superficie du sol, étant située au-dessous de « la nappe d'eau qui alimente les puits du pays, cette couche perméable « ne conduira pas les eaux dans une nappe d'eau servant à l'économie « domestique d'un pays autre que celui où le *boit-tout* est creusé.

Je serais heureux que les lecteurs du *Journal des Savants* vissent qu'en traitant de la salubrité publique je ne l'ai point fait d'une manière légère, et qu'ils ne trouvassent pas déplacé qu'après avoir achevé de rendre un compte fidèle d'un ouvrage comprenant l'assainissement des usines et des villes, et propre à honorer et son auteur et le ministre qui en a rendu l'exécution possible, j'exposasse quelques vues générales extraites en partie d'écrits déjà publiés, et qui, loin d'émaner d'hypothèses gratuites, reposent sur des expériences dont les premières remontent à l'année 1826, époque de l'origine de mes recherches sur les eaux de la Bièvre, dont l'influence en teinture était une obligation de la place à laquelle je venais d'être appelé aux Gobelins.

Les développements que M. de Freycinet donne à l'établissement des puits absorbants sont en parfait accord avec le résumé que je viens de reproduire; ils montrent la réserve avec laquelle l'autorité supérieure

[1] *Journal des Savants*, page 314, alinéa 6ᵉ.

doit procéder lorsqu'il s'agit d'autoriser à creuser des *puits absorbants*, car bien peu de localités se prêtent à les recevoir, sans que des populations, plus ou moins voisines de ces puits, ne soient exposées à souffrir de l'altération des eaux qui, jusque-là, avaient satisfait à tous leurs besoins, par la raison que les résidus liquides qui sortent d'une usine portent la corruption dans la nappe d'eau où débouchent les puits absorbants.

Clarification par voie de dépôt ou de filtrage.

M. de Freycinet a décrit la clarification des eaux par voie de dépôt et par voie de filtrage avec des détails d'autant plus intéressants, qu'il existe un procédé fort ingénieux de M. l'ingénieur des mines Parrot, déjà ancien, connu sous le nom de *digues filtrantes*, dont l'efficacité est hors de doute.

Un chenal reçoit le liquide trouble et le conduit dans un *bassin de dépôt;* de là il passe dans un *bassin d'épuration* qu'une *digue filtrante*, composée de deux couches verticales extrêmes de gravier et une couche centrale et aussi verticale de sable fin, sépare d'un *bassin triangulaire*, dit *régulateur*.

La condition essentielle à remplir dans la pratique est que le liquide parvienne à la digue après avoir déposé tout ce qu'il tenait en suspension. Dès lors, le liquide clair passe dans les interstices du filtre sans y rien laisser.

Si la *digue filtrante* de Parrot diffère des filtres qui retiennent entre leurs interstices les matières solides, cause du trouble des liquides qu'on y passe, et si parfois même les nettoyages fréquents qu'ils exigent en rendent l'usage plus dispendieux que l'usage de la *digue filtrante* de Parrot, ce n'est point, à mon sens, une raison de substituer à la qualification de *filtrante* de la digue de Parrot l'épithète de *perméable*, car tout filtre est perméable au liquide trouble qu'on y passe, et les filtres de *papier* et de *tissu*, employés dans les laboratoires de chimie et dans plusieurs arts, le sont, en général, pour recueillir aussi bien les *matières solides* suspendues dans le liquide que le liquide lui-même, et dès lors, si les interstices du filtre se bouchent, c'est un accident et un inconvénient.

M. de Freycinet parle de l'emploi des eaux et des matières boueuses qui, sortant des usines, peuvent être répandues comme *engrais*, parce qu'elles renferment des matières propres à la végétation. Je reviendrai, dans l'article suivant, sur ce sujet, qui n'intéresse pas moins l'agriculture que l'hygiène des villes.

Enfin il termine ce chapitre par l'emploi de la chaux, soit pour neutraliser des liquides qui sortent des usines à l'état acide, soit pour en séparer des matières toxiques à l'état de composés solides insolubles, ainsi que j'ai proposé de le faire dès 1846.

II^e PARTIE.

SALUBRITÉ EXTÉRIEURE.

SECTION II.

RÉSIDUS SOLIDES ET LIQUIDES.

CHAPITRE II.

PROCÉDÉS SPÉCIAUX.

Ce chapitre, comme le précédent, est du plus grand intérêt. Pour s'en convaincre il suffira, en prenant en considération le talent de M. de Freycinet, d'énumérer le sujet dont il parle; c'est de la *salubrité extérieure* des industries suivantes :

Les résidus liquides et solides sortant des fabriques de soude, par le procédé dit de Leblanc;

Ceux qui sortent des fabriques de couleurs, des teintureries, des fabriques de papiers peints, des papeteries, des distilleries, des sucreries, des féculeries, des amidonneries, etc.; de plusieurs usines à l'état de matières grasses ou savonneuses, des fabriques de colle-forte, de gélatine, des tanneries; il finit par l'examen du rouissage du chanvre et du lin, opéré dans les eaux naturelles. Chacune de ces industries pourrait être l'objet d'un examen spécial digne d'intérêt, mais qui serait certainement déplacé dans le *Journal des Savants;* et, si je n'attachais pas tant d'importance à l'œuvre si consciencieuse et si utile de M. de Freycinet, je croirais avoir dépassé les bornes des deux articles que j'ai consacrés au *Traité d'assainissement* de l'auteur. Cependant, tout en me proposant de revenir sur quelques points relatifs à cette partie de l'ouvrage dans l'examen que je ferai très-prochainement de ses *Principes de l'assainissement des villes*, je terminerai cet article par quelques remarques relatives aux fabriques de soude et par quelques considérations complémentaires de l'idée que j'ai émise plus haut sur la distribution des matières d'un *Traité général d'assainissement industriel.*

Remarques sur les résidus liquides et solides des fabriques de soude.

On a pu voir combien l'extraction du sodium, à l'état de *sel de soude* (*sous-carbonate de soude*), du sel marin par le *procédé* dit de Leblanc, exige de précautions pour ne pas nuire à la santé publique. Non-seulement elle donne lieu à une émanation d'acide chlorhydrique si nuisible aux hommes et aux cultures, mais à des eaux acides de chlorures de manganèse et de fer, et à des *charrées*, résidus solides du lessivage de la soude brute, qui produisent les inconvénients les plus graves, soit que les premières soient répandues dans les eaux ou déversées dans des fosses, soit que les résidus solides soient déposés sur le sol; là ils exhalent de l'acide sulfhydrique dans l'air, et ils empoisonnent les cours d'eau où les pluies qui les lavent s'écoulent.

M. de Freycinet expose les essais dont ces *charrées* ont été l'objet pour remédier aux inconvénients qu'elles présentent dans le voisinage des lieux où elles sont déposées.

L'industrie a eu l'heureuse idée de les exploiter pour en retirer le soufre qu'elles renferment principalement à l'état de sulfure de calcium uni à de la chaux; mais, si de grandes difficultés ont été surmontées déjà, si l'espérance la plus légitime est permise, qu'avant peu la science aura triomphé de celles qui existent encore, on ne peut considérer la question comme résolue.

Après avoir lu avec beaucoup d'attention l'ouvrage si consciencieux et si précis de M. de Freycinet, que l'auteur veuille bien me permettre de lui soumettre quelques remarques; les unes sont relatives aux planches de l'atlas et les autres sont un complément de quelques réflexions que j'ai faites déjà sur la composition d'un *Traité d'assainissement industriel.*

Plusieurs figures ne sont pas accompagnées d'un texte suffisant pour expliquer clairement aux lecteurs tout ce qu'il leur importe de connaître afin d'avoir une idée claire des machines, des agencements de leurs parties ainsi que de leurs effets. Évidemment des explications plus détaillées de certains mécanismes, de certains procédés, seraient profitables à des lecteurs qui ne sont pas familiarisés avec les objets auxquels je fais allusion.

Il m'a semblé qu'un *Traité d'assainissement* gagnerait en simplicité et en précision en en consacrant la *première partie* aux GÉNÉRALITÉS, dans lesquelles je comprends les *principes* sur lesquels reposent les procédés d'assainissement et des *procédés* qui sont *généraux parce qu'ils s'appliquent intégralement à des industries diverses.*

La *deuxième partie* traiterait des INDUSTRIES SPÉCIALES.

Dans chacune d'elles on énumérerait les principes d'assainissement qui la concernent en développant ce qu'il pourrait y avoir de spécial dans l'application de ces principes à cette industrie, et ici on traiterait :

Premièrement, de la *salubrité intérieure*, qui concerne la santé des ouvriers.

Deuxièmement, de la *salubrité extérieure*, qui concerne le voisinage eu égard aux moyens d'assainissement des gaz ou des vapeurs, des résidus liquides et solides qui sortent de l'usine.

Le lecteur trouverait donc dans une même industrie tout ce qui la concerne spécialement au double point de vue de la salubrité intérieure et de la salubrité extérieure.

Enfin, en répartissant les industries spéciales en trois groupes, à savoir :

1° Celles qui concernent exclusivement les matières minérales ;
2° Celles qui concernent exclusivement les matières organiques ;
3° Enfin, celles dont le caractère est mixte à cause de la part d'influence égale ou approchant de l'égalité qu'y prennent la matière inorganique et la matière organique.

Indubitablement cette distribution des matières serait favorable à l'exposé des généralités et des détails spéciaux aux industries ; indubitablement des généralités relatives à la distinction de chacun des trois groupes d'industries ne manqueraient pas d'intérêt et pourraient avoir l'avantage, sans allonger l'ouvrage, d'insister davantage sur ce qu'une industrie peut avoir de spécial.

E. CHEVREUL.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans sa séance du 10 juillet 1871, l'Académie des sciences a élu M. Puiseux à la place vacante dans la section de géométrie par le décès de M. Lamé.

Dans sa séance du 31 juillet, la même Académie a élu M. de Lacaze-Duthiers à la place vacante dans la section d'anatomie et zoologie par le décès de M. Longet.

Dans sa séance du 28 août, cette académie a élu M. Belgrand académicien libre en remplacement de M. Auguste Duméril, décédé.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Saint Louis et Alfonse de Poitiers, étude sur la réunion des provinces du midi et de l'ouest à la couronne et sur les origines de la centralisation administrative, d'après des documents inédits, par Edgard Boutaric, sous-chef de section aux Archives de l'Empire, professeur à l'École des chartes. Paris, imprimerie et librairie de H. Plon, 1870, in-8° de 550 pages. — L'Académie des inscriptions et belles-lettres avait proposé en 1859, pour sujet de prix à décerner en 1861, la question suivante : « Faire connaître l'administration d'Alfonse, comte de Poitiers et de Toulouse, d'a-« près les documents originaux qui existent principalement aux Archives de l'Empire, « et rechercher en quoi elle se rapproche ou diffère de celle de saint Louis. » Répondant à cet appel, M. Boutaric traça, dans un mémoire plein d'érudition, le tableau

de l'administration d'Alfonse de Poitiers, et son travail fut couronné par l'Académie en 1861; mais, depuis cette époque, l'auteur n'a cessé d'améliorer et de compléter son œuvre. « Le sujet, dit-il, est magnifique, et nous nous en sommes épris. Nous n'a- « vons pu voir sans étonnement et sans admiration une administration savante, à « une époque que bien des hommes éclairés regardent comme barbare; administra- « tion qui avait ses principes et ses règles, et qui, malgré ses erreurs et ses fautes, « fut plus paternelle et plus loyale, plus soucieuse du droit et des intérêts populaires « que celle de temps moins éloignés de nous. » C'est donc sur un plan agrandi et avec des développements nouveaux que M. Boutaric traite, dans ce volume, un sujet si important et dont il a si longtemps étudié tous les aspects. Il n'a pas réuni moins de quatre mille documents inédits pour reconstituer l'administration du comte Alfonse, et les notions nouvelles et précises qu'il apporte seront d'une véritable utilité pour connaître à fond le moyen âge. Dans la forme définitive qu'il vient de recevoir, ce savant ouvrage a obtenu la plus haute distinction à laquelle l'auteur pût prétendre : l'Académie des inscriptions lui a accordé le premier prix Gobert de cette année. Ce suffrage, qui nous dispense de tout éloge, sera certainement ratifié par l'accueil du public.

Mémoires de l'Institut impérial de France, Académie des inscriptions et belles-lettres, tome XXVI, 2e partie. Paris, Imprimerie impériale, 1870, in-4° de 560 pages. — La première partie de ce vingt-sixième volume des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* a paru en 1867. Voici les titres des huit mémoires compris dans la seconde partie, qui a été publiée au commencement de l'année 1870 : Mémoire sur quelques nouveaux fragments inédits de l'orateur Hypéride, par M. É. Egger; Mémoire sur la dynastie des Lysanias d'Abilène, par M. E. Renan; Mémoire sur le calendrier des Lagides, à l'occasion de la découverte du décret de Canope, par M. A. J. H. Vincent; Recherches sur les bourreaux du Christ et sur les agents chargés des exécutions capitales chez les Romains, par M. Edmond Le Blant; Mémoire sur cette double question : 1° Thèse particulière : Sont-ce des soldats qui ont crucifié Jésus-Christ? 2° : Thèse générale : Les soldats romains prenaient-ils une part active dans les supplices? par M. Naudet; Mémoire sur la langue de Joinville, par M. Natalis de Wailly; Mémoire sur les sources philosophiques des hérésies d'Amaury de Chartres et de David de Dinan, par M. Charles Jourdain; Mémoire sur la cohorte du préteur et le personnel administratif dans les provinces romaines, par M. Naudet. Le volume se termine par deux notes additionnelles aux Mémoires de MM. Egger et Renan.

Histoire de la conquête de Constantinople, par Geoffroi de Ville-Hardouin, avec la continuation de Henri de Valenciennes, texte rapproché du français moderne et mis à la portée de tous, par M. Natalis de Wailly, membre de l'Institut. Coulommiers, imprimerie de Moussin; Paris, librairie Hachette et Cie, 1870, in-12 de XIII-287 pages. — Après nous avoir donné un texte rajeuni de l'*Histoire de saint Louis* de Joinville, M. N. de Wailly met aujourd'hui à la portée de tous, par un travail semblable, l'importante histoire de la conquête de Constantinople, par Geoffroi de Ville-Hardouin, avec la continuation de Henri de Valenciennes. Cette seconde publication ne peut manquer d'obtenir le même succès que la première. L'intérêt de l'une et de l'autre sera facilement apprécié de tous ceux qui aiment à étudier l'histoire à ses véritables sources. De tels travaux ne sauraient être trop encouragés, puisqu'ils ont pour but de propager des livres excellents, trop peu lus, et qui, selon la juste remarque de M. de Wailly, seraient depuis longtemps populaires, si tous ceux qu'ils doivent intéresser les avaient pu comprendre.

Mémoires de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, année 1870, III° série, VIII° volume. Lille, imprimerie de L. Danel, librairie de L. Quarré. Paris, librairie de Didron, 1871, 1 vol. in-8° de 663 pages, avec nombreuses planches et figures. — Le volume de *Mémoires* que vient de faire paraître la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille fait mieux que de soutenir la réputation d'un recueil déjà supérieur aux publications analogues de la plupart des sociétés provinciales; il apporte la preuve d'un progrès incontestable. Plusieurs des mémoires qu'il renferme offrent un grand intérêt par leur sujet même et par la façon dont il est traité. Deux surtout méritent d'être tout particulièrement signalés : l'un est une « Étude géologique sur les collines tertiaires du département du Nord, « comparées avec celles de la Belgique, » par MM. J. Ortlieb et E. Chelloneix. C'est un travail très-détaillé et très-bien fait, quoique encore incomplet à certains égards; il ne renferme pas moins de 230 pages avec 7 planches coloriées et de nombreuses figures dans le texte. Pour ne point disperser les renseignements relatifs à chaque localité, les auteurs ont préféré décrire à part chacune des collines des deux pays; mais ils résument, à la fin de l'ouvrage, les rapprochements et les différences constatés dans la composition minéralogique, la faune et le développement de chaque assise. L'autre travail, dont il est inutile de faire ressortir l'importance, est une collection complète des inscriptions numidiques avec des aperçus ethnographiques sur les Numides, par M. le général Faidherbe. On trouvera là, réunies commodément sur un petit espace (7 planches), toutes les inscriptions numidiques déjà connues, plus une quarantaine d'inédites. Le savant général présente d'abord un *État de la question*, où il expose les données réellement acquises à la science, jusqu'ici dispersées dans un grand nombre de publications. Il donne ensuite de précieux renseignements sur l'ethnographie du nord de l'Afrique, et notamment sur la race blonde d'origine septentrionale qui envahit cette contrée environ quatorze siècles avant notre ère, figurée sous le nom de *Tamehou* sur les monuments égyptiens. L'auteur attribue à cette race conquérante, non aryenne selon lui, l'érection des nombreux dolmens de l'Algérie; elle a fini par se fondre dans la population berbère indigène, qui garde encore des traces non équivoques de ce mélange. M. Faidherbe examine les tentatives de traduction de M. le docteur Judas, qui ne lui paraissent pas présenter des caractères suffisants de certitude. Il reproduit à la fin les inscriptions touaregs modernes avec la transcription et la traduction françaises données par M. le colonel Hanoteau. Nous devons citer encore des Recherches chimiques sur la betterave à sucre et sur le fruit du *Bertholletia excelsa* du Brésil par M. B. Corenwinder; un Mémoire fort intéressant sur l'industrie du lin par M. Ed. Martin; une analyse comparative des calcaires du département du Nord, par M. E. Savoye; des considérations sur le mode d'action des coups de feu tirés à bout portant... par M. A. Houzé de l'Aulnoit; des observations sur le tam-tam des Chinois, par M. Bachy... etc. Indiquons enfin des études bibliographiques sur Philippe de Comines et Auger de Bousbecques, accompagnées de reproductions héliographiques d'anciens portraits de ces personnages.

Les Idylles de Théocrite, traduites du grec par C. E. Rathier, licencié ès lettres, etc. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Hachette et C^ie^, 1871, in-12 de xv-232. — Théocrite a déjà été traduit en France par Gail, Geoffroy, M. Léon Renier et M. Leconte de Lisle. Longepierre et M. Ambroise-Firmin Didot en ont donné des imitations en vers. On ne se plaindra pas néanmoins de posséder cette nouvelle interprétation, qui pourra aider à vulgariser parmi nous ce qui nous a été conservé de l'aimable poëte de Syracuse. Le style du traducteur, d'une allure rapide et d'une sim-

plicité qui n'exclut pas la grâce, pourra donner, à défaut du texte, une idée assez approchée de l'original. M. Rathier n'a point voulu, dit-il, s'aider des travaux de ses devanciers de peur d'être entraîné à d'involontaires plagiats, et il n'a accepté d'autre aide que celle des scholies grecques pour l'intelligence de cet auteur souvent obscur. De nombreuses notes littéraires, historiques et surtout philosophiques, accompagnent la traduction.

Saint-Évremont. Étude historique, morale et littéraire, suivie de fragments en vers et en prose, par Gustave Merlet. Paris, imprimerie de Jouaust, librairie de A. Sauton, 1870, in-12 de 336 pages. — M. Merlet, l'auteur remarqué des *Portraits d'hier et d'aujourd'hui*, a fait précéder ce choix de fragments en vers et en prose de Saint-Évremont, d'une fort intéressante étude sur l'écrivain élégant et parfois profond, l'épicurien égoïste, mais délicat, qui occupe une place à part dans l'histoire de la société et des lettres du XVII^e siècle. Après avoir raconté sa vie, où il est particulièrement vrai de dire que l'homme explique l'écrivain, M. Merlet l'apprécie successivement comme moraliste, historien et critique. On ne peut que reconnaître la justesse de son jugement, lorsqu'il ajoute, comme correctif à des éloges mérités, que Saint-Évremont « manque trop de cet accent qui donne à la voix toute sa portée, parce qu'il procède d'une âme éprise du vrai et d'un cœur ému pour le bien ou le beau. » (P. 112.)

La Batrachomyomachie d'Homère, combat des rats et des grenouilles, poëme héroï-comique, traduit du grec en vers français, par V. Q. Thouron, président honoraire de la Société académique du Var. Toulon, imprimerie de F. Robert; Paris, librairie de A. Durand et Pedone-Lauriel, 1871, in-8° de 18 pages. — M. Thouron, auteur de diverses poésies provençales et françaises, après avoir publié une traduction en vers de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, a voulu y joindre celle de l'ingénieuse parodie qui nous est parvenue sous le nom d'Homère. Le titre de la brochure semble indiquer que M. Thouron n'a pas le plus léger doute sur cette attribution. Ses vers faciles et spirituels seront lus avec plaisir.

Les Fastes de Rouen, poëme latin, par Hercule Grisel, prêtre rouennais du XVII^e siècle, publié avec une étude littéraire et des notes historiques et bibliographiques, par F. Bouquet (publication de la Société des bibliophiles normands). Rouen, imprimerie de Henri Boissel, 1870, in-12 de XVIII-669 pages. — Hercule Grisel, écrivain médiocre du temps de Louis XIII, a laissé, outre un certain nombre d'ouvrages justement oubliés, un poëme latin contenant une histoire de Rouen, disposée dans l'ordre de la succession des mois de l'année et des jours de chaque mois. Cet ouvrage, dont une partie seulement avait été publiée, a le mérite de nous offrir des descriptions exactes, des détails abondants, et de mettre sous nos yeux un tableau animé de la vie publique et privée des habitants de Rouen au début du XVII^e siècle, c'est-à-dire à l'époque la plus brillante peut-être des annales de cette ville. M. F. Bouquet a donné les soins les plus judicieux à cette publication si intéressante pour l'histoire locale. Les notes nombreuses qu'il a jointes au texte en faciliteront l'intelligence, et on ne lira pas sans profit son étude littéraire sur Grisel, placée en tête du volume.

Notes sur les médailles gauloises offrant le triskèle, l'astre à quatre rayons et les légendes ATEVLA *et* CALEDV....., par E. Hucher. Chartres, imprimerie de Garnier, 1870, in-8° de 16 pages. — Ce travail, qui a été lu au congrès scientifique de France, tenu à Chartres en 1869, donne la solution de trois questions de numismatique gauloise posées en ces termes par l'auteur : 1° L'émission des statères d'or au type macédonien n'a-t-elle pas été, au début du monnayage gaulois,

distinguée, chez les Carnutes, par le triskèle cantonné de points? 2° Le tatouage qui se voit sur la joue du personnage de droite des statères d'or au type de l'aigle est-il particulier aux peuplades du bassin de Paris et de la Beauce? 3° Quel est le pays d'émission des médailles d'argent aux légendes ATEVLA-VLATOS et CALEDV-SENODON, mêlées à d'autres types certainement étrangers aux Carnutes et plus nombreux que les ATEVLA?

Quelques observations sur la lecture des inscriptions libyques, par Ch. de Cressot. Châtellerault, imprimerie de A. Rivière, 1871, in-4° de 52 pages (autographiées) avec deux planches.— Pendant l'hiver de 1870, l'auteur de ce mémoire ayant été conduit à s'occuper des inscriptions libyques, crut reconnaître que quelques-unes d'entre elles sont composées en langue latine et écrites en caractères berbères. Cette opinion, déclarée fausse par M. Letourneux, président de la Société algérienne de climatologie, et invraisemblable par M. Renan, fut accueillie avec plus de faveur par M. de Saulcy. M. de Cressot soumet aujourd'hui son travail au public, et nous ne pouvons ici que le signaler à l'attention des juges compétents.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar. Onzième année, 1870. Colmar, imprimerie de C. Decker, 1870, in-8° de 466 pages avec planches. — Ce volume contient les quatre mémoires dont voici les titres : Essais sur le climat de l'Alsace et des Vosges par M. Charles Grad; Introduction à l'étude météorologique de l'Alsace, par M. G. A. Hiver; Essai d'une étude géologique comparée des Pyrénées, du plateau central et des Vosges, par M. le docteur Blaicher; Observations météorologiques faites à l'École normale de Colmar pendant l'année 1869, relevé dressé par M. Armbruster, professeur.

L'Esprit et la lettre dans la morale religieuse, par M. l'abbé Michaud, docteur en théologie. — *La Foi.* — Paris, imprimerie de Soye, librairie de Didier et C^{ie}, 1870, in-18 de xx-412 pages. — L'esprit et la lettre sont deux éléments essentiels qui se retrouvent dans toutes les choses humaines. L'esprit doit vivifier la lettre, et la lettre exprimer la vie de l'esprit ; l'ordre dans les âmes ne s'obtient et ne se maintient que par l'observation de cette grande vérité. Telle est la pensée qui a inspiré M. l'abbé Michaud ; après avoir publié un premier volume sur la *Piété*, il vient d'en donner un sur la *Foi*, que suivront bientôt deux autres consacrés à l'*Espérance* et à la *Charité*. Celui que nous annonçons est écrit avec talent et fort digne d'attention ; on y trouvera un grand nombre de citations intéressantes. Quelques chapitres paraissent avoir été composés sous l'impression des discussions qui agitaient le monde religieux, pendant que l'auteur écrivait. M. Michaud traite d'abord de l'amour du vrai, du bien et du beau, de l'amour de l'infini, de la nature et de la grâce, puis, après avoir montré comment la foi et la raison se prêtent un mutuel et nécessaire appui, il examine l'avenir de la foi en face de l'esprit moderne, les tentations contre la foi et les grandes objections contemporaines.

Le texte Tu es Petrus et super hanc petram *dans la version slavonne de la Bible*, par le P. Gagarin de la Compagnie de Jésus, 1871. Versailles, imprimerie de Beau ; librairies de Beau et de Bernard, in-12 de 24 pages. — Dans la plupart des traductions des Évangiles en ancien slavon, entre autres dans le missel glagolitique publié à Rome en 1741, les célèbres paroles : *Tu es Petrus et super hanc petram* sont rendues par les mots : *ty esi Petr i na sem kameni*, où disparaît nécessairement toute analogie de son entre le nom commun *pierre*, *kamen*, et celui du prince des Apôtres. On trouve cependant dans quelques autres manuscrits la version fort digne de remarque : *ty esi Petr i na sem Petre*, *tu es Petrus et super hunc Petrum*. Cette variante se rencontre notamment dans l'Évangile d'Assemani, qui jouit de la même

autorité parmi les manuscrits glagolitiques que l'Évangile d'Ostromir parmi les cyrilliques, et qui a été publié à Agram en 1865 par Mgr Strossmayer et le Dr Racki; elle se rencontre également dans les deux anciens manuscrits serbes d'origine glagolitique publiés à Belgrade par M. Danicic, en 1864. Le R. P. Gagarin, dans cette dissertation courte, mais savante et nourrie de faits, s'attache à prouver l'antériorité de la version *na sem Petre*, et à établir qu'elle ne peut être attribuée qu'au traducteur primitif, saint Cyrille. Il s'appuie à cet effet sur l'autorité de Schaffarik, qui, depuis la découverte des fragments glagolitiques de Prague, s'est rangé, ainsi que tous ou presque tous les Slavistes, à l'opinion qui reconnaît saint Cyrille comme l'inventeur de l'alphabet glagolitique, et saint Clément, évêque de Velitza au commencement du xe siècle, comme le véritable créateur de l'écriture dite *cyrillique*. Le P. Gagarin, toutefois, se sépare de Schaffarik, lorsque ce dernier propose, sans pouvoir s'appuyer sur l'autorité d'aucun manuscrit, de substituer le pronom démonstratif féminin au pronom masculin, et de lire *na sej petre*. Ce dernier mot, qui n'a point de signification dans les langues slaves, ne serait alors que le mot grec *πέτρα* non traduit. Cela s'expliquerait d'autant plus difficilement que, dans tous les autres passages des Évangiles, le mot grec *πέτρα* est constamment rendu par *kamen*.

Syndorix, le barde de Penmarc'h, par Mme Auguste Penquer. Paris, imprimerie de Charles Noblet, 1870, in-8° de 21 pages. — Mme Penquer, dont nous avons annoncé ici l'année dernière le beau poëme de Velléda, a fait paraître récemment une œuvre beaucoup plus courte, mais remarquable encore par la pensée qui l'a inspirée aussi bien que par la fermeté et le coloris du style. Elle y résume très-heureusement, dans l'allocution suprême du vieux barde, Syndorix, l'esprit de la Gaule antique sur le point de se transformer, et les aspirations qui s'y faisaient jour vers un idéal plus élevé et une religion plus pure. Ce petit poëme était destiné au congrès celtique international qui devait avoir lieu à Brest en 1869.

Pernette, par Victor de Laprade, de l'Académie française, édition illustrée, Paris, imprimerie de Simon Raçon et Cie, librairie de Didier et Cie, 1870, grand in-8° de VIII-292 pages. — *Pernette* est véritablement une œuvre à part dans notre littérature. On l'a comparée à *Hermann et Dorothée* de Gœthe; libre de toute imitation et de tout système, procédant d'une inspiration plus élevée et plus chaleureuse, elle a un charme plus pénétrant, une plus haute valeur morale et poétique que l'œuvre d'une régularité constante, mais un peu froide, du grand poëte allemand. *Pernette* est à la fois une idylle et une épopée, et c'est à la réalité que M. de Laprade a emprunté ses principales figures; il n'a eu pour les tracer qu'à rappeler les souvenirs de son enfance et les traditions du foyer domestique.

Le premier chant commence par une fête de fiançailles. Le repas s'achève à peine lorsque arrive une sinistre nouvelle ; le conquérant qui pèse sur l'Europe, et dont les victoires coûtent si cher à la France, réclame une nouvelle levée d'hommes. Déjà trois fois, au prix de presque tout son patrimoine, la mère de Pierre, le fiancé de Pernette, a racheté son fils unique, le soutien de ses vieux jours. La haine du despote, l'amour du clocher poussent les conscrits à la résistance; ils se réfugient dans des bois, sur des hauteurs d'où on ne peut les arracher. Mais, aux jours de l'invasion étrangère, les réfractaires veulent combattre pour l'indépendance de leur pays, ils se forment en corps de francs-chasseurs et livrent à l'ennemi un combat sanglant. Ils sont vainqueurs; mais Pierre, leur jeune chef, doit payer la victoire de sa vie et Pernette de son bonheur. Le septième chant nous fait assister à la scène belle et touchante des derniers moments du héros : le viatique lui est porté sur le

champ de bataille et la bénédiction nuptiale rend épouse sur l'autel de la mort celle qui doit toujours rester vierge. Le poëte a su trouver là d'admirables accents.

Un épilogue nous initie à la vie de deuil et de sainteté de la vierge-veuve. Elle se dévoue à la mère inconsolable de son époux et aux enfants du village auxquels elle transmet les nobles traditions, l'amour du bien, le mâle courage. Les habitants du Forez gardent encore son pieux souvenir et vénèrent le tombeau où elle repose auprès de Pierre. — Les beaux vers par lesquels M. de Laprade dédie son poëme *Aux aïeux* méritent d'être particulièrement signalés. — *Pernette* est le poëme que le public a le mieux accueilli en France depuis plusieurs années. Diverses éditions in-8° et in-12 ont déjà paru ; celle dont nous rendons compte ici est imprimée avec beaucoup de soin, et est accompagnée de vingt-sept compositions de Jules Didier, fort belles pour la plupart, mais d'un mérite inégal. Elles ont été gravées par Gauchard.

Albert le Grand, l'ancien monde devant le nouveau, par Octave d'Assailly, Paris, imprimerie de J. Claye, librairie de Didier et C^ie^, 1870, tome I^er^, in-8° de VIII-448 pages. — Ce premier volume conduit la vie d'Albert le Grand depuis sa naissance (1193) jusqu'au moment où il se rend à Paris pour y enseigner (1245). L'auteur n'a pas prétendu se renfermer dans le récit des faits relatifs au fameux dominicain et à l'influence qu'il a exercée. M. d'Assailly explique lui-même dans son avant-propos quel est son plan et dans quel esprit il l'a conçu. « Notre vue, dit-il, em« brasse une immense époque et se reporte, tour à tour, sur les trois pays qui sou« tinrent jadis la chrétienté comme un trépied, la France, l'Allemagne et l'Italie ; « notre critique la résume, cette époque, dans un personnage éminent, aux pieds « duquel gravitent ces diverses sphères d'activité. » Il termine en exprimant le vœu qu'il lui ait été donné « d'atteindre ce point juste qui doit désormais fixer sur le « fort et le faible d'un gouvernement spirituel et temporel absolu, sur les causes « finales de sa politique, sur le bien et le mal, en un mot, qui se sont produits sous « son égide, le sentiment du chrétien et l'opinion du philosophe. » Nous craignons que, malgré le talent qu'il avait déjà révélé dans un précédent ouvrage, *les Chevaliers-poëtes de l'Allemagne*, malgré les études très-variées dont il donne la preuve, malgré la constante recherche du style, l'auteur n'ait réussi que bien imparfaitement dans l'entreprise si vaste et si hardie qu'il s'était proposée pour tâche.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1871.

La chaleur solaire et ses applications industrielles par A. Mouchot.
Paris, Gauthier-Villars, 1869.

Le livre de M. Mouchot a plus d'un mérite. Je signalerai tout d'abord le moins commun, sans contredit, dans les écrits d'un inventeur; c'est une extrême et sincère modestie. Craignant par-dessus tout de s'attribuer les découvertes d'autrui, M. Mouchot, après avoir réalisé, en suivant ses propres idées, des expériences curieuses et utiles, s'est fait érudit pour chercher, depuis l'antiquité, les traces de ses prédécesseurs et démontrer, pièces en main, sans y mêler aucun discours superflu, que le problème auquel il s'est appliqué a déjà été abordé et résolu par des méthodes analogues à la sienne.

Tous les moteurs naturels, on l'a souvent remarqué, tirent leur origine directement ou indirectement de l'action du soleil. La force du vent, l'action des cours d'eau, le pouvoir calorifique du combustible qui chauffe une machine à vapeur dérivent également de l'énergie incessamment versée par les rayons solaires. Ce sont eux, en effet, qui, en échauffant inégalement les diverses contrées, ne souffrent dans l'atmosphère aucun repos durable; en échauffant les eaux de la mer ils les changent en vapeurs qui, élevées au sommet des montagnes, en redescendent condensées pour alimenter les fleuves. C'est la lumière solaire, enfin, qui, par un artifice inexpliqué jusqu'ici, décompose dans les plantes l'acide carbonique de l'air pour y fixer le carbone, dont la combustion crée une puissance motrice. Les applications industrielles des rayons solaires nous sont donc depuis longtemps familières; M. Mou-

chot ne l'ignore pas, et le rappelle en termes excellents, mais il prétend les mettre plus directement en usage en recueillant la chaleur versée sur un point quelconque de la surface terrestre pour la substituer au combustible. Le jour où l'on pourra faire marcher une machine à vapeur ou à air chaud, entretenir le foyer destiné à la cuisson des aliments sans autres frais que ceux de première installation, un grand et mémorable service sera rendu à l'humanité. M. Mouchot ne réclame pas l'honneur qui doit s'attacher à une telle découverte; conduit par ses études de physique expérimentale à entrevoir une solution, il a étudié avec un esprit sagement critique les tentatives produites jusqu'ici; acceptant sans scrupule toutes les idées qui pouvaient le conduire au but, il les a réunies et perfectionnées sans autre souci que celui de bien faire, et l'appareil auquel il s'est arrêté, très-intéressant déjà pour les physiciens, doit donner le plus sérieux espoir d'un succès pratique et complet dans les régions où un soleil plus ardent rayonne presque constamment dans un air pur et sans nuages.

Examinons avant tout l'ordre de grandeur de cette force qu'il s'agit de recueillir et d'utiliser en partie. Des expériences concordantes dues à Wollaston, à Herschell et à Pouillet, évaluent à 38 mètres environ l'épaisseur de la couche de glace recouvrant uniformément la terre, dont la chaleur versée par le soleil pourrait, chaque année, déterminer la fusion : 1 kilogramme de charbon produit, en brûlant, 8,500 calories, c'est ce qu'il faut pour fondre 107 kilogrammes de glace environ, et, par conséquent, les 30,000 kilogrammes de glace fondue qui représentent la chaleur versée par mètre carré représentent la combustion de 290 kilogrammes de charbon, soit 800 grammes par jour environ — moins de 1 kilogramme de charbon par jour pour chaque mètre carré de surface utilisée, tel est le maximum théorique au-dessus duquel il ne faut pas songer à s'élever, et dont, sans aucun doute, on restera toujours fort loin. Le nombre des mètres carrés est, il est vrai, illimité; mais la dépense ne peut manquer de leur être proportionnelle, et il n'est pas aisé de concentrer sur un seul appareil toute la chaleur reçue sur un grand espace. Qu'on ne s'attende donc pas à voir créer de puissantes machines en remplaçant par le soleil nos mines de houille et nos forêts; il ne peut être question que d'effets modestes et de travaux qui ne demandent pas une très-grande force. Le problème ainsi restreint n'en conserve pas moins une très-grande importance, et les expériences de M. Mouchot, non moins que ses consciencieuses études historiques sur la question, en ont sans aucun doute avancé la solution.

La science recueille tous les faits et les enregistre sans parti pris.

Ceux qui, rapprochant la chaleur de la lumière, tendent à révéler l'identité essentielle des deux phénomènes, ont été considérés à bon droit comme de haute importance. Melloni, en prouvant la polarisation des rayons calorifiques; Léon Foucault et M. Fizeau, en constatant leur interférence, ont fait d'utiles et belles expériences; mais les différences doivent être aussi soigneusement notées et ne sont pas moins dignes d'attention. Melloni, dans ses expériences célèbres et classiques, a distingué l'athermansie de l'opacité, la faculté d'intercepter les rayons calorifiques de celle d'arrêter les rayons lumineux. Depuis longtemps, d'ailleurs, la différence avait été signalée, et c'est à Mariotte qu'il faut en reporter le mérite. « Il faut remarquer, dit-il dans son traité des cou-« leurs, que la lumière et la chaleur du soleil passent avec une égale « facilité à travers le verre et les autres corps transparents; mais il n'en « est pas de même de la chaleur du feu et de sa lumière. »

Scheele, un siècle plus tard, affirmait qu'une lame de verre placée entre un miroir et le feu interceptait assez complétement la chaleur pour qu'on n'obtînt plus aucun effet au foyer du miroir. L'assertion était trop absolue et fut combattue par Pictet. La lame de verre arrête une grande partie de la chaleur, mais non la totalité.

La chaleur se réfracte comme la lumière et en même temps qu'elle; mais l'étude minutieuse des phénomènes révèle encore de notables différences. Buffon paraît avoir fait le premier des recherches dans cette direction. « Les rayons jaunes, dit-il, sont ceux qui ébranlent le plus « fortement la rétine et qui brûlent le plus violemment. » L'énoncé n'est pas exact : ce sont les rayons rouges qui, parmi ceux du spectre solaire, contiennent le plus de chaleur, et les rayons violets, d'après les expériences de Rochon, en sont presque entièrement dépourvus; mais il y a plus, et c'est une des belles découvertes de W. Herschell, c'est au delà du rouge et dans la région où l'on ne perçoit aucune lumière que l'intensité calorifique présente son maximum.

Cette distinction depuis longtemps connue, comme on le voit, entre les rayons calorifiques et lumineux, est le point de départ et la base des études de M. Mouchot. Mon intention n'est pas d'en faire ici l'histoire; que l'on me permette cependant de citer, à son occasion, un intéressant travail de M. Jannsen sur les milieux de l'œil qui, d'après ses expériences, présentent une différence extrêmement tranchée entre la faculté de livrer passage à la chaleur et celle de se laisser traverser par la lumière; ainsi s'explique la possibilité de regarder un objet incandescent, quelquefois même le soleil, sans s'exposer à se brûler la rétine.

Les rayons du soleil traversent sans perte notable une lame mince de verre pour éclairer et échauffer les objets placés derrière; la chaleur obscure, au contraire, est presque complétement arrêtée par elle. Sur 100 rayons calorifiques émanés d'une lampe, 39, suivant Melloni, traversent une lame de verre qui laisse passer 26 sur cent des rayons émis par le platine incandescent, 6 seulement par le cuivre à quatre cents degrés et pas un seul des rayons émanés d'une masse de cuivre à cent degrés. C'est cette propriété du verre qui explique la haute température d'une serre vitrée exposée au soleil; on y doit chercher l'explication d'une expérience très-remarquable, due à Saussure, et celle, enfin, des expériences récentes de M. Mouchot.

Les rayons du soleil, en pénétrant dans une serre vitrée, vont échauffer directement les parois et les objets placés dans son intérieur, à peu près comme ils le feraient, si les glaces des châssis étaient enlevées. Mais la chaleur obscure ainsi produite et accumulée dans l'intérieur de la serre ne peut plus en sortir par voie de rayonnement; les rayons émanés des objets échauffés sont arrêtés par les vitres, et cette cause de refroidissement est presque complétement supprimée. C'est Saussure le premier qui, sans apercevoir l'explication précise de ce fait anciennement connu, s'efforça de l'utiliser. L'expérience suivante restera mémorable dans l'histoire des applications de la chaleur solaire.

« C'est un fait bien connu, dit-il, et sans doute depuis longtemps, « qu'une chambre, un carrosse, une couche, sont plus fortement échauf- « fés par le soleil lorsque les rayons passent au travers des verres ou des « châssis fermés, que quand les mêmes rayons entrent dans les mêmes « lieux ouverts et dénués de vitrages. On sait même que la chaleur est « plus grande dans les chambres dont les fenêtres ont un double châssis. « Lorsque je réfléchis pour la première fois sur ces faits si connus, je « fus bien étonné qu'aucun physicien n'eût cherché jusqu'où pourrait « aller cette augmentation ou cette concentration de chaleur.

« Pour faire donc cette expérience alors nouvelle, j'ai fait faire, en « mars 1767, cinq caisses rectangulaires de verre blanc de Bohême, « chacune desquelles est la moitié d'un cube coupé parallèlement à sa « base. La première a 1 pied de largeur en tous sens sur 6 pouces de « hauteur; la seconde, 10 pouces sur 5, et ainsi de suite jusqu'à la cin- « quième, qui a 2 pouces sur 1. Toutes ces caisses sont ouvertes par le « bas et s'emboîtent les unes dans les autres sur une table fort épaisse « de poirier noirci à laquelle elles sont fixées. J'emploie sept thermo- « mètres à cette expérience, l'un suspendu en l'air et parfaitement isolé « à côté des boîtes et à la même distance du sol; un autre placé sur la

« caisse extérieure en dehors de cette caisse et à peu près au milieu; le « suivant posé de même sur la seconde caisse, et ainsi des autres jus- « qu'au dernier, qui est sous la cinquième caisse et à demi noyé dans « le bois de la table.

« Tout cet appareil exposé au soleil dans un lieu découvert, par « exemple, sur le mur de clôture d'une grande terrasse, je trouve que « le thermomètre suspendu à l'air libre monte le moins haut de tous, « que celui qui est sur la caisse extérieure monte un peu plus haut, en- « suite celui qui est sur la seconde caisse et ainsi des autres, en obser- « vant cependant que celui qui est placé sur la cinquième caisse monte « plus haut que celui qui était sous elle à demi noyé dans le bois de la « table. J'ai vu celui-là monter jusqu'à 70° Réaumur (87°,5 cent.); les « fruits exposés à cette chaleur s'y cuisent et rendent leur jus. »

Saussure, en variant son expérience et dirigeant sans cesse la caisse vers le soleil pour qu'elle reçoive perpendiculairement ses rayons, a fait monter son thermomètre jusqu'à 10 degrés au-dessus de la température de l'eau bouillante.

« Quant aux applications, dit-il, je m'en suis occupé; comme je ne « me flattais pas de fondre les métaux, je ne pensai qu'à faire servir « cette invention à des usages qui ne demandent qu'une chaleur peu su- « périeure à celle de l'eau bouillante. » Les essais ne furent pas heureux, et Saussure ne réussit même pas à préparer de la soupe dans son appareil.

L'expérience cependant ne manqua pas d'attirer l'attention : un physicien français, Ducarla, tout en se formant d'étranges opinions sur la théorie des appareils de Saussure, indiqua de réels perfectionnements à y apporter.

Ducarla soutenait que, si l'élévation de température n'était pas plus grande sous les caisses de verre superposées, c'était parce que la chaleur était bue par les supports à mesure qu'elle se concentrait dans l'appareil. Il essaya, pour faire disparaître cet inconvénient, de former les supports eux-mêmes d'enveloppes alternées de verre et d'air. De plus, il plaça sur la dernière caisse un réservoir massif noirci entièrement et destiné à *tasser* le feu solaire.

Ducarla, qui n'était pas expérimentateur, se flattait, d'après ses théories, d'entasser et de conserver le feu solaire pour fondre telles et autant de matières qu'on voudrait, fût-ce après un mois de pluie. La chose, disait-il, paraît digne de vérification. Elle l'était en effet, mais sa théorie, aujourd'hui, ne mérite pas d'être sérieusement discutée. Disons seulement que, dans son projet, M. Mouchot a emprunté l'idée d'un

miroir réflecteur sans lequel les succès qu'il a obtenus auraient *été* sans doute impossibles.

Un savant illustre, John Herschell, avait repris, en 1834, au cap de Bonne-Espérance, les expériences de Saussure, sans joindre à l'effet des verres successifs l'action d'un miroir réflecteur. Ses résultats, quoique fort curieux, sont restés sans application. Une petite boîte en acajou noircie en dedans fut fermée par une vitre coupée, mais ajustée sans mastic, et on l'exposa simplement au soleil, de manière que les rayons vinssent tomber d'aplomb sur la vitre. Le thermomètre indiqua 65° centigrades, mais, en accumulant simplement du sable autour de la boîte pour empêcher le contact de l'air froid, on le vit s'élever jusqu'à 81°.

La même boîte étant placée dans un châssis en bois bien garni de sable et fermé par une feuille de verre, ce qui fait en tout deux cloisons vitrées, on vit le thermomètre s'élever à 97° puis à 103° et un jour enfin, dans des conditions exceptionnellement favorables, à 116°. On fit des expériences avec des œufs, des fruits, de la viande, tout cela fut parfaitement cuit. On prépara aussi une assez forte étuvée de viande et de légumes, et les assistants y trouvèrent un goût excellent.

Sir John Herschell était persuadé que, sans lentilles ni réflecteurs, en augmentant seulement le nombre des châssis, il arriverait à une température voisine de l'ignition, mais il n'est pas allé plus loin dans cette voie.

Depuis longtemps déjà, et par des procédés entièrement distincts de ceux de Saussure, la chaleur solaire avait été utilisée. Les miroirs et les lentilles sont des instruments bien anciennement connus pour lui faire produire, en la concentrant, des effets considérables. On sait l'histoire controversée, mais très-ancienne assurément, des miroirs ardents d'Archimède. Le premier ouvrage où il soit parlé de miroirs ardents est l'optique d'Euclide. C'est là, dit-on, qu'Archimède, son disciple, puisa l'idée de l'appareil destiné à incendier les vaisseaux romains. Képler et Descartes, comprenant l'impossibilité de réussir avec un seul miroir, n'hésitèrent pas à ranger la tradition au nombre des fables. Leur assertion serait exacte, si l'on ne pouvait employer qu'un seul miroir, mais rien ne limite le nombre des pièces de l'appareil.

Le célèbre et ingénieux père Kircher, guidé peut-être par un passage de Vitellio, auteur du XIII^e^ siècle, entrevit la possibilité de réaliser la célèbre expérience au moyen d'une série de miroirs plans. Mais il n'avait que cinq miroirs à sa disposition. Le succès de ses expériences fut incomplet, et il en termine ainsi le récit : « Quels phénomènes terribles

« n'aurait-on pas, si l'on employait, par exemple, mille miroirs! Je prie « donc instamment les mathématiciens de tenter avec soin cette expé- « rience; ils éprouveront qu'il n'est pas d'appareil catoptrique aussi « propre que celui-ci à porter l'incendie au loin. »

Buffon réalisa, un siècle plus tard, le projet de Kircher. Le miroir qu'il fit construire était formé de 360 glaces portées sur un châssis rectangulaire ayant sept pieds de largeur sur huit de hauteur. Ces glaces, mobiles en tout sens, étaient séparées les unes des autres par un intervalle de quatre lignes (0^{m},01); il fallait une demi-heure pour les disposer de façon à faire coïncider les diverses images qu'elles donnaient au soleil, mais l'appareil, une fois réglé, pouvait servir indéfiniment, tant que la distance du foyer n'avait pas besoin d'être changée. A 50 pieds, le foyer avait environ 6 pouces, à 150 pieds il en avait 16. Les résultats dépassèrent l'attente de Buffon lui-même et confirmèrent les prévisions de Kircher. Le 10 avril 1747, 128 glaces mirent le feu à une planche de sapin goudronné à la distance de 150 pieds, l'inflammation fut subite et eut lieu dans toute l'étendue du foyer. Buffon réussit à enflammer du bois à la distance de 200 pieds (68 mètres) et fondit également plusieurs métaux à la distance de 12 ou 13 mètres.

Lorsque, laissant de côté la condition d'une grande distance, nécessaire pour la solution du problème d'Archimède, on veut seulement faire servir les rayons solaires à produire des effets calorifiques considérables, un seul miroir suffit, et les dimensions n'ont pas besoin d'être considérables. Le *Journal des Savants* du mois de mars 1666 donne les détails suivants sur un miroir construit par Villette, opticien de Lyon alors fort célèbre :

« La figure du miroir est ronde, du diamètre de 30 pouces (0^{m},80) et « quelque chose de plus. Il est bordé, d'un côté, d'un cercle d'acier, afin « qu'il demeure dans sa juste figure. Il est facile de le remuer, quoiqu'il « pèse plus d'un quintal (50 kilos), et on le met aisément en toute sorte « de situation. Le point brûlant est distant du centre du miroir d'environ « 3 pieds. Le foyer est large comme un demi-louis d'or, on y peut passer « la main pourvu que ce soit avec précipitation, car, si elle demeurait le « temps d'une seconde, on serait en danger de se faire beaucoup de mal. »

Voici quelques-unes des expériences rapportées.

Un petit morceau de fer de marmite s'est mis en goutte prêt à tomber en quarante secondes; un petit morceau de fer-blanc a été percé en six secondes; l'acier dont les horlogers font leurs ressorts s'est troué en neuf secondes.

D'autres miroirs sont restés célèbres dans l'histoire de la science en

raison surtout de l'illustration des expérimentateurs qui en faisaient usage, pour y chercher le foyer d'une chimie nouvelle. Les miroirs fondus par Tschirnauss, dans une verrerie créée à ce dessein par l'électeur roi de Pologne, produisit, dit Fontenelle, des nouveautés de dioptrique et de physique presque miraculeuses. Le duc d'Orléans voulut en posséder un semblable et l'acheta de Tschirnauss. Malgré le nom de miroir, qu'on lui a donné constamment, c'était une simple lentille de verre de 3 pieds de diamètre. Les deux surfaces étaient sphériques et chacune de 12 pieds de rayon.

Les effets, si violents qu'ils soient, obtenus sur un point seulement, par la réflexion ou la réfraction à l'aide d'un miroir ou d'une lentille, ne sont pas une épreuve suffisante de la puissance mécanique des rayons solaires. Si l'on veut, par exemple, échauffer une masse d'eau, il est évidemment inutile de concentrer les rayons en un de ses points, qui les recevra au détriment des autres sans que la masse s'échauffe pour cela plus rapidement.

M. Mouchot, dans les appareils qu'il a construits avec un plein succès, associe les deux procédés en les réduisant, condition essentielle, à leurs traits les plus simples. Le miroir n'a nullement besoin d'être façonné avec le même soin que les miroirs ardents dont le foyer ne saurait être trop petit; pourvu que les rayons soient envoyés vers l'objet de grande dimension qu'il s'agit d'échauffer, le but sera atteint; et M. Mouchot a pu remplacer les surfaces sphériques ou paraboliques par un cylindre de construction incomparablement plus facile. Le choix de la substance réfléchissante conserve toutefois toute son importance, et malheureusement la plus avantageuse est en même temps l'une des plus dispendieuses. L'argent, sur 100 rayons solaires, en réfléchit 92, et l'acier poli 60 seulement; l'alliage de cuivre et d'étain qui porte le nom de métal de miroirs n'en réfléchit que 64. Les miroirs d'argent doivent donc être adoptés, mais il suffit de les construire en plaqué, pour qu'en restant très-suffisamment inaltérables leur prix devienne très-modéré. Pour faire bouillir et vaporiser plusieurs litres d'eau, M. Mouchot les place dans une sorte de marmite cylindrique en cuivre enfermée elle-même dans un bocal de verre revêtu d'un couvercle également en verre dont les parois ne sont guère plus épaisses qu'une vitre ordinaire.

Un réflecteur cylindrique en plaqué d'argent, à la section duquel on donne grossièrement la forme d'une parabole, et dont la surface ne surpasse pas un demi-mètre carré, suffit pour faire bouillir en une heure et demie 3 litres d'eau dont la température initiale est de 15°. Un mi-

roir de 5 mètres de long et de $0^{m},50$ en hauteur a fait bouillir, en 35 minutes, 5 litres d'eau pris à la température de 10°.

Dévoué à la vérité sans arrière-pensée, M. Mouchot ne dissimule nullement la différence qui sépare la vaporisation de l'ébullition. « Une « des causes qui nuisent le plus au succès des applications nouvelles, « c'est, dit-il avec grande raison, la tendance à s'exagérer l'importance « des résultats obtenus, et, par suite, à en tirer des conclusions dont on « ne se donne pas assez la peine de vérifier l'exactitude. » En ce qui concerne les essais relatifs à la chaleur solaire, Ducarla n'est malheureusement pas le seul qui mérite ce reproche. Buffon lui-même n'en est pas exempt. Buffon, en effet, très-excusable de n'avoir pas devancé la découverte de la chaleur latente, faisait, comme le montre M. Mouchot, la confusion signalée plus haut en ne distinguant pas la chaleur capable de porter l'eau à 100 degrés de celle qui peut rapidement la réduire en vapeur. M. Mouchot fait, au contraire, très-exactement le calcul de l'effet maximum que l'on peut attendre de sa machine, c'est-à-dire en supposant que rien ne s'y perde.

Une surface de 1 mètre carré normalement exposée aux rayons du soleil reçoit par minute, à Paris, d'après les expériences de Pouillet, jusqu'à 13 calories dans les circonstances les plus favorables. Il est donc probable que, dans celle des régions équatoriales où l'air est le plus pur, ce flux de chaleur s'élève au moins à 15 calories, c'est-à-dire à 900 calories par heure. Une machine à moyenne pression et à détente dépense, d'un autre côté, 2 kilogrammes de houille par force de cheval et par heure. Cette combustion représente 15,000 calories; mais, comme les meilleurs foyers n'en utilisent guère que la moitié, nous trouvons qu'un réflecteur de 8 mètres carrés pourra renvoyer assez de chaleur pour faire marcher une machine d'un cheval de force.

Les circonstances n'ont pas permis, jusqu'ici, à M. Mouchot de vérifier directement par l'expérience cette déduction très-certaine des mesures les plus dignes de foi; mais ses résultats, pour être obtenus sur une petite échelle, ne paraissent pas moins décisifs. Un réflecteur de 1 mètre carré d'ouverture, dirigeant les rayons solaires sur une chaudière de cuivre enfermée sous une cloche de verre, lui a fourni rapidement de la vapeur à 5 atmosphères de tension. La prudence seule a empêché de franchir cette limite.

La loyauté de M. Mouchot, si scrupuleuse et si complète envers ses devanciers, n'est pas moindre envers les contemporains qui l'ont précédé ou suivi dans sa voie. Une lettre du célèbre Éricsson a été traduite et imprimée pour la première fois en France, je crois, dans le livre de

M. Mouchot. Elle confirme, sur plus d'un point, les prévisions du savant français sans rien enlever aux droits qui résultent pour lui d'essais poursuivis depuis près de dix ans et partiellement publiés à plusieurs reprises.

« Pendant le cours de cette année (1868), dit M. Éricsson, j'ai cons« truit trois machines en vue d'obtenir une force motrice, et je les ai « nommées *machines solaires*. Une de ces machines est mise en mouve« ment par la vapeur que produit la concentration des rayons calori« fiques; les autres sont mues par la force empruntée à l'air atmosphé« rique directement chauffé par la chaleur solaire.

« D'après mes expériences, lorsque les machines à vapeur et à air chaud « sont à la température nécessaire, l'action du soleil sur une surface de « 10 pieds en carré ($7^{mc},2877$) est capable de vaporiser 487 pouces « cubes (8 litres environ) d'eau par heure au moyen de mes appareils « de concentration. On ne peut, dit Éricsson, trop apprécier l'importance « de ce résultat en considérant qu'une telle vaporisation dénote un flux « de chaleur capable d'élever 35,000 livres à 1 pied de hauteur par « chaque minute, ce qui est plus que l'équivalent du cheval vapeur. »

Les résultats d'Éricsson diffèrent peu de ceux que M. Mouchot avait antérieurement obtenus à Tours.

Parmi les nombreuses et judicieuses citations qui donnent au livre de M. Mouchot un intérêt réel pour tous les curieux de l'histoire de la science, j'en veux signaler une encore qui donne lieu à une très-singulière remarque.

En examinant et appréciant tous les moyens proposés jusqu'ici pour utiliser la chaleur, M. Mouchot signale avec raison comme très-remarquable, et susceptible sans doute d'être utilisée pour l'emploi de la chaleur solaire, la machine inventée par M. Cagniard Latour, et sur laquelle de Prony, Charles, Montgolfier et Carnot, ont fait, au nom de l'Institut, un rapport très-favorable. Ce rapport, excellent à plus d'un titre, en donne en quelques pages une idée très-exacte et très-claire; l'extrait étendu qu'en rapporte M. Mouchot laisse subsister cependant un doute inexplicable, sur lequel son attention ne s'est pas portée.

On sait qu'un corps plongé dans un fluide perd une partie de son poids égale à celle du fluide qu'il déplace; c'est sur ce principe qu'est établie la machine proposée par M. Cagniard.

Le moteur, dans cette machine, n'est point la vapeur de l'eau bouillante, comme dans les machines à feu ordinaires, mais un volume d'air qui, porté à froid au fond d'une cuve remplie d'eau chaude, s'y dilate et qui, par l'effort qu'il fait alors pour se reporter à la surface, agit à la ma-

nière des poids, mais de bas en haut, conformément au principe énoncé ci-dessus.

Ce moteur une fois trouvé, on peut l'employer de bien des manières différentes; voici celle de M. Cagniard :

Sa machine est, à proprement parler, composée de deux autres qui ont des fonctions tout à fait distinctes. La première est destinée à amener au fond de la cuve d'eau chaude le volume d'air froid dont il a besoin. La seconde a pour objet d'appliquer à l'effet qu'on veut produire l'effort que cet air, une fois dilaté par la chaleur, fait pour se reporter à la surface supérieure du fluide. Pour remplir le premier objet, qui est d'amener l'air au fond de la cuve, M. Cagniard emploie une vis d'Archimède. Si une pareille vis fait monter un fluide en le faisant tourner dans tel ou tel sens, il est évident qu'elle devra le faire descendre, si on la tourne en sens contraire; si donc elle est plongée dans l'eau de manière que la seule partie supérieure de son filet spiral reste dans l'air, elle devra, lorsqu'on la tournera en sens contraire, faire descendre au fond de cette masse d'eau l'air qu'elle saisit à sa partie supérieure à chaque tour de sa rotation. C'est ce qui a lieu, en effet, dans la machine de M. Cagniard; l'air dont il a besoin est d'abord porté au fond du réservoir d'eau froide où est plongée la vis; de là, il est conduit, par un tuyau, au fond de la cuve d'eau chaude. La chaleur de cette eau le dilate aussitôt et crée ainsi la nouvelle force qui doit servir de moteur : ainsi se trouve rempli le premier objet du mécanisme proposé.

Le second objet est d'appliquer le nouveau moteur à l'effet qu'on veut produire; pour cela l'auteur emploie une roue à augets entièrement plongée dans la cuve d'eau chaude. L'air dilaté et rassemblé au fond de cette cuve trouve une issue qui lui est ménagée pour le diriger sous ceux des augets dont l'ouverture est tournée en bas. Alors sa force ascensionnelle chasse l'eau de ses augets, et le côté de la roue où ils se trouvent devenant plus léger que l'autre côté où les augets restent pleins, la roue tourne continuellement comme les roues ordinaires.

Cette roue, une fois en mouvement, peut transmettre à d'autres mobiles quelconques, soit par engrenage, soit par d'autres moyens, l'action du moteur. Dans la machine construite par M. Cagniard, l'effet produit consiste à élever, au moyen d'une corde attachée à l'axe de la roue, un poids de 15 livres avec la vitesse uniforme verticale de 1 pouce par seconde, tandis que la force mouvante appliquée à la vis est seulement de 3 livres avec la même vitesse. L'effet de la chaleur est donc de quintupler l'effet naturel de la force mouvante.

On conçoit que, l'effet de la force mouvante étant quintuplé, on

peut prélever sur cet effet même de quoi suppléer à cette force mouvante et qu'il restera encore une force disponible quadruple de cette même force mouvante. C'est ce qui a lieu, en effet, dans la machine de M. Cagniard. Il établit, par un joint brisé, la communication entre l'axe de la roue et celui de la vis. Celle-ci tourne alors comme si elle était mue par un agent extérieur, et consomme par ce mouvement un cinquième de l'action du moteur. Le reste sert à élever un poids de 12 livres avec la vitesse constante de 1 pouce par seconde, c'est-à-dire que la machine se remonte continuellement d'elle-même et que, de plus, il reste une force disponible quadruple de celle que devrait employer un agent extérieur qui aurait à entretenir par lui-même le mouvement de cette machine.

Il résulte de cet exposé, disent en terminant les commissaires de l'Académie, que, dans la machine de M. Cagniard, *la chaleur quintuple au moins le volume de l'air qui lui est confié*, puisqu'il est évident que l'effet produit doit être proportionnel au volume de cet air dilaté.

Le raisonnement est exact; la force produite est égale au poids d'un volume d'eau égal à celui de l'air déplacé; elle est donc proportionnelle au volume de l'air. Mais comment les illustres commissaires de l'Académie ont-ils pu admettre un instant qu'il fût quintuplé? Pour quintupler un volume d'air à la pression constante, il faut porter la température à onze cents degrés environ; comment croire qu'une pareille augmentation se produise dans une cuve dont la température, disent plus loin les commissaires, ne dépasse pas 75 degrés? La machine de Cagniard promettait de grands avantages; elle n'a pas réussi cependant; il n'en existe, à ma connaissance, aucun modèle fonctionnant aujourd'hui; il y a là un point douteux qu'il faudrait éclaircir. Je le signale à l'attention de M. Mouchot.

Il ne s'agit pas, on l'a compris, dans la pensée de M. Mouchot, de transformer tout à coup l'industrie par la révélation d'une puissance nouvelle gratuitement offerte aux mécaniciens. Le judicieux auteur ne se fait sur ce point aucune illusion. Les idées théoriques qu'il veut utiliser sont depuis longtemps connues et acceptées dans la science; les méthodes qu'il emploie sont la combinaison de procédés séparément essayés déjà avec un succès douteux. Les expériences dans lesquelles il n'a pu, jusqu'ici, réunir toutes les conditions favorables, doivent déjà cependant montrer aux plus incrédules la possibilité de faire marcher une machine à vapeur sans brûler un gramme de charbon. Mais le soleil est chose fugitive et incertaine dans nos climats; il ne faut pas espérer d'en faire dépendre la force motrice d'une industrie régulière et moins

encore le dîner d'une famille. Mais en Égypte, en Algérie, dans toutes les régions tropicales où le soleil se montre à la fois régulier et ardent, les appareils de M. Mouchot, perfectionnés en vue des besoins et d'après les circonstances locales, sont appelés, j'en ai le ferme espoir, à rendre des services sérieux. C'est là, avec l'estime des amis de la science, la récompense la plus précieuse et la seule désirée par l'auteur d'un livre excellent, où la science la plus exacte et la plus assurée est mêlée, non sans art, à de nombreux et intéressants documents historiques qui la rendent à la fois accessible à tous et réellement attrayante pour les lecteurs d'élite.

J. BERTRAND.

Les boutiques de Pompéi.

J'ai décrit, dans un récent article, les peintures antiques qui nous faisaient connaître les détails du commerce et de l'industrie au premier siècle de notre ère[1]. Les boutiques de Pompéi contiennent des enseignements d'un autre genre, qui ont aussi leur intérêt et leur précision. C'est de l'histoire familière, racontée par les monuments eux-mêmes, c'est-à-dire prise sur le vif.

Ce qui frappe d'abord à Pompéi, c'est qu'il y a des boutiques partout. Comme à Rome, c'était une source de revenus, et les plus riches propriétaires ne négligeaient point de bâtir, sur les quatre rues qui déterminaient leur îlot de terrain, des boutiques qu'ils multipliaient autant qu'il était possible. Les ruines qu'on a découvertes sous l'église de Sainte-Anastasie, à Rome, au-dessous du Palatin, laissent même supposer que les empereurs faisaient cette spéculation. Les propriétaires des maisons de Pompéi étaient d'ailleurs presque tous des marchands. Les plus belles maisons sont flanquées de boutiques à droite et à gauche de la porte d'entrée, et les boutiques communiquent directement, soit avec l'atrium, soit avec le couloir qui mène de la porte à l'atrium. Ces boutiques, plus spacieuses que les autres, servaient donc au propriétaire : il y vendait les objets propres à son commerce; il y avait son comp-

[1] Voy. le cahier d'août 1871.

toir, si c'était un changeur ou un banquier (le coffre-fort était dans le fond de l'atrium scellé dans le sol)[1]; il y exposait un choix de marchandises, s'il faisait trafic d'étoffes, de tapis, de cordages, d'agrès, etc.; enfin, ses esclaves ou son portier (*dispensator*) y vendaient son huile, son vin, son blé, ses fruits, s'il était un propriétaire rural, vivant de ses produits, comme certains propriétaires de Florence font vendre leur vin par leur portier.

Ce qui frappe surtout, c'est que presque tous les habitants de Pompéi exerçaient une industrie, soit par eux-mêmes, soit par leurs affranchis, soit par leurs esclaves. On conçoit l'exclamation naïve de ce Pompéien qui a fait encastrer en mosaïque dans le dallage de son atrium l'inscription suivante : « Salut, gain, » SALVE, LVCRV.

Tout le monde a présentes à l'esprit les dispositions si élémentaires d'une boutique de Pompéi. C'est une ouverture presque égale à la distance des deux murs qui déterminent la largeur de la boutique. Le jour, cette vaste baie est ouverte aux passants; la nuit, elle est close par des volets épais en bois, qui glissent dans une rainure ménagée par l'architecte sur le sol. Ces clôtures ont été rongées par le temps et l'humidité; mais elles ont laissé leur empreinte sur les cendres du Vésuve qui les ont ensevelies. M. Fiorelli a fait couler du plâtre dans les moules naturels ou bons creux que le bois avait laissés en pourrissant. On peut voir aujourd'hui comment se recouvraient les planches de ces fermetures, comment la porte était ménagée sur le côté, quelle grosse serrure la fermait; on comprend aussi le texte du Digeste[2] qui nous apprend que parfois une chaîne assujettissait les volets et les rendait solidaires.

L'intérieur de la boutique était généralement divisé dans sa hauteur : le rez-de-chaussée était pour l'industrie; l'entre-sol servait de logement et d'entrepôt au marchand. L'existence de ces entre-sols est démontrée par les trous des poutres qui supportaient les plafonds et par les escaliers ou traces d'escaliers qui y conduisaient.

Devant chaque boutique règne un trottoir, en briques, en stuc, en galets recueillis sur la plage, en mortier amalgamé de débris de marbre poncés. Parfois, dans la dalle de lave qui borde le trottoir, on remarque un trou oblique, où le voyageur et le paysan passaient, comme dans un

[1] On a trouvé plusieurs de ces coffres-forts garnis de bandes de fer et de clous comme les nôtres, fixés par une barre de fer scellée dans le sol; cette barre pénétrait par un trou ménagé dans le fond du coffre; le coffre étant ouvert, on passait dans l'orifice qui terminait la barre de fer une traverse qui la retenait et empêchait d'enlever le coffre-fort. — [2] XXXIII, titre VII, loi 7.

anneau, le licou de leur cheval ou de leur mulet, lorsqu'ils voulaient s'arrêter chez le marchand.

Le soir, les boutiques étaient éclairées par des lampes fumeuses. Les rues n'avaient point d'éclairage; les passants attardés portaient des lanternes assez semblables aux nôtres. La sécurité, la propreté, la police de la ville, gagnaient peu à cette absence d'éclairage fixe. Constantinople, avec ses rues obscures et ses chiens qui se jettent en hurlant sur les étrangers, a dû conserver les traditions de l'antiquité. Les douze dieux, le serpent Agathodémon, qu'on peignait sur les murs pour écarter les affronts des passants pendant le jour, devaient produire peu d'effet dans les ténèbres. Les propriétaires qui menaçaient de la colère de Vénus pompéienne[1] n'étaient alors pas plus écoutés.

Les piliers qui séparaient les boutiques les unes des autres portent encore des inscriptions tracées au pinceau : blanchies à la chaux à diverses reprises, elles ont été recouvertes par des inscriptions nouvelles. Ce sont presque toujours des excitations électorales, des recommandations de candidatures par des électeurs influents ou des clients intéressés. « Je vous prie de nommer édile M. Casellius, » ou bien « Fidelis vous « prie de nommer, etc.[2] » Très-rarement on y reconnaît des annonces correspondant à nos affiches modernes. On a relevé sur le pilier d'une maison, depuis comblée par ceux-mêmes qui l'avaient fouillée, une annonce où Julia, fille de Spurius Félix, met en location pour cinq ans des mansardes et une quantité considérable[3] de boutiques.

Les oisifs et les enfants ont tracé aussi sur le stuc, le plus souvent avec la pointe d'un clou ou d'un couteau, des caricatures, des gladiateurs, des alphabets. Ces *graffiti* ont été l'objet de publications spéciales. La plus considérable est celle du père Garrucci. Quant aux enseignes proprement dites, on en a peu trouvé. Le phallus a été fort mal interprété. Une rosace et un damier incrusté en mosaïque dans des piliers indiquent-ils, comme quelques personnes l'ont cru, la boutique d'un maître mosaïste? L'ancre, le navire, la chèvre, le moulin tourné par un âne, l'amphore portée par deux esclaves, sont des signes choisis à plaisir par les possesseurs des boutiques ou des maisons, bien plus que des armes parlantes de leur commerce. Nous savons, du reste, qu'à Rome certaines maisons étaient reconnaissables, comme

[1] *Abiat* (pour *habeat*) *Venere Pompianam iradam qui læserit, etc.....* L'orthographe est d'un Osque qui avait peu fréquenté l'école. — [2] *M. Casellium ædilem faciatis oro* ou *Fidelis orat.* — [3] *Neuf cents*, mais il faut entendre par là *beaucoup*, un nombre indéterminé; de même qu'en français l'on dit : j'ai *mille* ennuis, *mille* affaires.

dans notre vieux Paris, aux enseignes qui remplissaient l'office de notre numéro. L'histoire a conservé le souvenir de quelques-unes de ces enseignes : L'*Ours coiffé*[1], la *Grenade*[2], les *Poules blanches*[3], *etc.*

L'aspect des boutiques de Pompéi est triste et nu aujourd'hui. Les murs dépouillés, les clôtures enlevées, les supports et armoires disparus sans laisser de traces, déroutent l'imagination. Tout paraît petit, surtout avec un soleil qui met tout en lumière; les lézards qui se glissent vivement entre les pierres et les mouches qui bourdonnent au milieu d'un silence de mort éloignent toute idée de commerce, de richesse, d'animation. Une étude attentive et quelques efforts d'esprit ne tardent pas à opérer dans le cerveau du visiteur l'œuvre de reconstruction.

Ce banc d'abord, qui est sur le devant de la plupart des boutiques, est la place de l'étalage. Les marchands, avec des planches et des appareils qui étaient dans le genre des nôtres, y étalaient leurs plus beaux échantillons. Les rainures et les traces des gonds dans le seuil expliquent le système de fermeture et d'ouverture. Ici était la réserve ou salle de dépôt; par cet escalier, on montait à la chambre où dormait la famille. Les boutiques d'huile, de vin[4], de boissons chaudes, se reconnaissent à leurs vases, fourneaux, comptoirs ornés de marbre. Les cafés, où l'on vendait le vin cuit, le vin aromatisé, l'hydromel, le salep, attirent surtout le regard des visiteurs. On leur montre même les peintures assez grossières d'un de ces cafés, où des soldats trinquent avec des verres semblables à ceux que contient par centaines le musée de Naples, et dont la forme rappelle nos verres à bière, sauf le renflement qui donne plus de prise aux doigts.

Les boutiques destinées à d'autres industries déroutent davantage le visiteur, parce qu'elles n'ont conservé le plus souvent que leurs murs dans un état parfait de nudité. Il faut un peu de réflexion pour concevoir que, même aujourd'hui, dans le midi de l'Europe, l'ameublement des magasins est plus que simple. Un comptoir de bois, une chaise et un escabeau en font les frais. Les denrées délicates, les drogues, les couleurs, sont dans des vases de terre cuite ou de verre. Le pain, la viande, la charcuterie, sont fixés par des crochets à de petites planches mobiles qu'on suspend le matin en dehors de la boutique et qu'on retire le soir. Les paniers, les corbeilles de jonc tressé jouent aussi un grand rôle

[1] *Ad Ursum pileatum.* — [2] *Ad malum Arabicum*, c'était la pauvre maison où logeaient les Flaviens avant d'arriver à l'empire. — [3] *Ad gallinas albas;* c'était une station ou auberge au septième mille, près du Tibre; la villa de Livie était voisine. [4] *Popinæ, Tabernæ vinariæ.*

dans les boutiques de Naples. Tout cela a dû exister à Pompéi, mais a été condamné, par la matière même, à périr promptement sans laisser de traces.

Les industries de luxe avaient des coffres, des armoires, où l'on serrait les étoffes, les métaux précieux, etc. . . Les habitants de Pompéi, lorsqu'ils sont venus fouiller les cendres sur l'emplacement de leur maison, dont les terrasses et les toits sortaient du sol, ont emporté surtout ce genre de richesse, aussi bien que les tableaux, les mosaïques mobiles, l'ivoire, les statuettes. Ils n'ont recherché ni le savon, ni les couleurs au fond de la cuve, ni les pains desséchés dans le four, ni les légumes pourris dans le cellier; en un mot ils nous ont laissé ce qui était peu digne de coûteuses recherches; ils ont retiré tout ce qui avait plus de valeur. Si quelques boutiques ont été négligées, c'est que leurs propriétaires étaient morts, soit asphyxiés sur place, soit foudroyés dans leur fuite par le gaz acide carbonique qui s'échappait du sol. C'est ainsi que dans une boutique attenant à la maison du poëte tragique, on a recueilli deux colliers d'or, des bracelets, quatre boucles d'oreilles, des anneaux pesants, et des squelettes. Évidemment ces malheureux avaient rassemblé leurs bijoux pour les emporter : mais nous ne sommes pas dans la boutique d'un joaillier, qui serait ou mieux garnie ou absolument dégarnie.

Enfin, pour compléter l'aspect des rues commerçantes, il faut se figurer les auvents, les branchages de laurier, de chêne vert et d'oranger, les guirlandes mêlées de fleurs[1]. Les boutiques de Portici et de Resina, surtout celles des marchands de fruits, sont encore ornées de cette façon. Il faut imaginer les toiles tendues d'un côté de la rue à l'autre, les peintures qui brillaient partout et qui égayaient le fond même des petites boutiques, toute la menuiserie extérieure rehaussée des tons les plus vifs; les comptoirs en plein vent des marchands d'eau à Naples (*aquaioli*) en conservent la tradition. Il faut ajouter, pour l'éclat du coup d'œil, les étalages faits à la porte et jusqu'en pleine rue, comme à Séville, comme à Gênes et surtout comme au Caire et à Tunis; les étoffes brillantes, la gaze transparente, les tapis, les armes, etc., sont suspendus sous la main des passants. Les rues marchandes sont un mélange d'obscurité et de fraîcheur, de mollesse et d'activité. De toutes parts, les eaux des petites fontaines courent le long des ruisseaux à la pente rapide. Les marchands sont assis sur le seuil; les femmes, les oisifs, les esclaves, causent avec eux; les costumes eux-mêmes sont variés: l'Alexandrin et l'Africain se mêlent aux Osques et aux Latins; les

[1] L'Εἰρεσιώνη des anciens, figurée sur les monnaies d'Athènes.

esclaves syriens coudoient les esclaves grecs. A travers les portes des maisons qu'une grille légère ferme seule pendant le jour, on voit les *atria*, avec leurs colonnes frappées obliquement par le soleil, le jet d'eau babillard, les fleurs qui croissent auprès de la table de marbre, le chien qui sommeille. Pompéi me reporte malgré moi en Orient, pendant les ardeurs de l'été. J'y retrouve les mêmes oppositions d'ombre et de lumière; la vie m'y apparaît avec les impressions si diverses du commerce et de l'indolence, de la chaleur et des précautions pour l'adoucir, du luxe et de la simplicité. Le soleil, la beauté, la couleur, rehaussent les détails les plus vulgaires : les bazars de l'Orient en sont, j'en suis sûr, l'image la plus juste et la véritable tradition.

Il résulte des observations qui précèdent que deux choses sont également difficiles à deviner, d'abord quel était le nom du propriétaire ou du locataire de la boutique, ensuite quelle était son industrie. Heureusement, il y a des exceptions; par exemple, à l'angle de la voie Stabienne et en face de la maison de M. Epidius Sabinus, on a déblayé, le 9 décembre 1853[1], une boutique qui contenait divers objets, deux sonnettes, un anneau d'argent, une garniture de meuble incrustée d'argent et gravée, un vase de bronze, quelques terres cuites et une lampe à deux becs; une des chaînes qui servaient à suspendre cette lampe portait sur une plaque l'inscription suivante : D·IVNI PROCVLI. Quelle était la nature du commerce de Junius Proculus? Rien ne le laisse soupçonner.

Il n'en est pas de même de la boutique de Nonius Campanus, située à l'angle de la rue des Thermes, pavée de briques et de petits morceaux de marbre, revêtue d'un enduit blanc sur lequel tranchent des lignes rouges tirées par le peintre. Sur un mur, on lit en belles lettres tracées à la pointe, les noms et qualités de M. Nonius Campanus, ancien soldat, propriétaire de la boutique où des esclaves travaillaient pour lui. Ces esclaves étaient des corroyeurs ou pelletiers[2], ainsi que le prouvent deux tranchets à lames recourbées, propres à tailler le cuir, neuf autres tranchets à manches de fer, des crocs pour tendre les peaux, un marteau, une hachette, des tenailles, etc. On a remarqué encore les restes d'un banc de bois, une plaque de travertin sur laquelle on battait et assouplissait les cuirs, deux petites chaînes de bronze, le fléau d'une balance, des serrures, des ornements d'os et de métal qui avaient revêtu un coffre de bois, des monnaies, quelques vases de terre,

[1] Fiorelli, *Histor. Pompeian. antiq.* t. II, p. 587. — [2] Fiorelli, *Giornale degli Scavi*, 1862.

une ampoule en verre. Sur le mur, au-dessous de l'inscription tracée par la main du soldat Nonius, on lit en lettres cursives *Scaura Angipta sudit hic buaria*[1] : « Scaura Angipta (peut-être faudrait-il lire Scaura « l'égyptienne) a cousu ici des peaux de bœuf. » C'est ainsi qu'on trouve parmi les inscriptions funéraires de Rome une certaine Julia Tananea qui prend le titre de *Satrix Augustæ*, « cordonnière de Livie. »

Après l'industrie du *pelletier*, nous rencontrons celle du *marchand de couleurs* (*pigmentarius*). Le 16 avril 1856, les explorateurs de Pompéi ont déblayé une boutique pavée de briques; les murs étaient blancs. Ils y ont recueilli deux amphores, des coupes, des vases avec leur couvercle, beaucoup de couleur blanche, rouge et verte; un couteau de fer, un disque de marbre pour broyer les couleurs, une coquille, huit poids en marbre noir, un en marbre blanc, un petit fermoir en os, une tessère ronde avec l'inscription IOV·A·X, enfin un gros morceau de bitume.

Les trous d'un escalier en bois et d'un plancher indiquent nettement l'entre-sol. On y a trouvé un squelette avec deux pièces de monnaie, quatre vases, deux fourneaux, deux lampes, sept charnières en os qui appartenaient à un coffre, de gros morceaux de couleur rouge et de couleur bleue. Le marchand de couleurs s'était réfugié dans son entresol, et y avait été asphyxié.

Le *teinturier* (*offector*) vient après le marchand de couleurs. Une inscription électorale, tracée en grandes lettres sur le pilier de la boutique, nous apprend que le maître de la boutique votait pour Posthumius Proculus. La boutique a deux entrées, l'une sur la rue qui descend du forum, l'autre sur la rue qui mène au temple d'Isis. Ces ouvertures étaient fermées la nuit par des planches à recouvrement qui se glissaient dans les rainures. Les planches ne joignaient pas exactement; en poussant on les faisait fléchir de façon à agrandir leur écartement. C'est ce qui explique l'acte de ce philosophe pythagoricien qui vient payer son cordonnier, trouve sa boutique fermée, apprend qu'il est mort, et, ne voulant point frustrer même un mort, écarte deux planches et glisse dans le magasin les pièces de monnaie qu'il apportait. On remarque dans la boutique du teinturier des vasques pour l'immersion des étoffes, revêtues d'un stuc très-dur; cependant le ciment est rongé par les acides. Dans le fond d'une vasque on a recueilli une poudre noire qui a été soumise à l'analyse chimique : c'était du sulfate de fer.

L'industrie du *foulon*, ou blanchisseur de laines et apprêteur d'étoffes,

[1] *Sudit* est pour *suit*. L'orthographe de ces *graffiti* est souvent fort peu édifiante

a déjà été décrite d'après les peintures du musée de Naples. On sait quelle était l'importance de cette industrie dans l'antiquité. Les foulons de Pompéi formaient un collége, avaient une basilique, c'est-à-dire une Bourse où ils se réunissaient. La prêtresse Eumachia, à laquelle ils avaient élevé une statue, avait contribué à l'embellissement de cette bourse, ce qui rappelle la Bourse à la Soie (*Seteria*) de Valence, construite, dit-on, par Chimène. Les vêtements de laine jouaient un si grand rôle dans le costume antique, et le voisinage des Apennins couverts de troupeaux devait donner au commerce de la laine une telle importance, qu'on s'explique la richesse des foulons de Pompéi et leur nombre[1]. J'ai décrit la principale usine : il y en avait d'autres, une notamment à côté de la maison de Siricus. C'est là qu'on voit encore les bassins de ciment sur les fourneaux et les capsules ou revêtements de plomb qui les protégent.

Les *boulangers* ne sont pas moins nombreux, quoique, dans les maisons riches, il y eût des fours particuliers et des moulins. La maison de Pansa contient encore trois moulins en lave, un puits, un four à ventilateur. Dans la rue Domitienne, après la maison de Polybe, on entre dans une boulangerie. La boutique communique avec l'atrium, et, de l'atrium, on passe par le tablinum dans la boulangerie proprement dite. Les moulins sont montés sur une base encastrée dans une chaussée bien pavée. Le récipient, en forme de double cône qui sert de meule (*catillus*), pivote sur la borne (*meta*) de lave; une cavité circulaire, entaillée au pied de cette borne fixe, recevait la farine. Non loin, des jarres pour contenir l'eau, une table pour pétrir, un vase pour la fleur de farine, deux serpents peints sur le mur, pour écarter le mauvais œil et procurer une bonne cuisson.

Du reste, les boulangers avaient, comme de nos jours, un talent et une réputation inégales. Les plus renommés marquaient leur pain comme la boulangerie viennoise à Paris. Des pains recueillis à Herculanum portent les inscriptions suivantes : CELERIS Q·GRANI ou VERI· SERV.

Un boulanger de Pompéi fut nommé duumvir à l'unanimité; il s'appelait P. Paquius Proculus. La maison a été fouillée et reconnue en 1868, par Fiorelli qui, en lisant sur une colonne de l'atrium, l'ins-

[1] Nous connaissons diverses corporations de Pompéi. Ainsi, sur le pilier qui sépare la foulonnerie de la maison voisine, on lit . M·HOLCONIVM PRISCVM II VIR·I·D·POMARI VNIVERSI CVM HELVIO VESTALE ROGANT. La corporation des fruitiers, avec son président Vestalis, recommandait la candidature de M. Holconius.

cription à la pointe PAQVIA, n'a plus douté qu'il ne fût dans la demeure d'une famille très-estimée à Pompéi, et dont plusieurs membres avaient rempli des fonctions municipales. Or cette demeure est une boulangerie; elle s'est même successivement agrandie; car un mur a été abattu et l'a mise en communication avec la maison voisine. Le pétrin, le four, cinq moulins, dont trois sont intacts, ne laissent aucun doute sur le genre d'industrie exercé par le propriétaire.

Dans la rue des Augustales, au coin de gauche, au n° 25, une autre boulangerie se fait remarquer par la peinture qui a été placée au-dessus du four; cette peinture représente un magistrat en toge distribuant des pains.

Une boulangerie plus grande a été fouillée, en 1866, par Fiorelli. C'est là qu'il a trouvé quatre-vingts pains, toute la fournée du jour, carbonisés dans le four où l'éruption du Vésuve les avait fait oublier; les esclaves, évidemment, avaient pris la fuite. Les cinq meules du pistrinum sont ébréchées par l'usage. Des tuyaux de plomb amenaient l'eau de l'aqueduc de Pompéi dans un réservoir. Un tour aidait à passer directement les pains pétris et préparés à celui qui les enfournait. Les latrines sont voisines, ce qui n'ajoutait pas au charme du lieu, surtout si l'on songe qu'il était couvert, c'est-à-dire sombre et enfumé[1]. Il est vrai qu'aujourd'hui encore, dans certaines parties de la Sicile, les latrines sont dans la cuisine, dans un enfoncement séparé par un simple rideau : c'est la tradition de Pompéi. On remarque, sur le trottoir qui est en face de la boulangerie, deux piliers coniques de lave tout neufs qui allaient remplacer les meules usées et ébréchées que je viens de citer.

Les boutiques de *barbiers* (*tonstrinæ*) sont plus difficiles à reconnaître, l'aménagement étant moins caractéristique. On en voit une cependant en prenant à gauche dans la rue de Mercure. Dès l'entrée, un banc offrait aux clients le loisir d'attendre leur tour. Au-dessus du banc, deux niches, ménagées dans l'épaisseur de la muraille, servaient à déposer les coiffures ou vêtements qui gênaient l'opération. Les rochers taillés auxquels étaient adossées certaines maisons d'Athènes sont percés de niches, rectangulaires ou cintrées, qui étaient comme de petites armoires. Les maisons et les chapelles de l'Orient ont conservé cet usage. Au centre de la boutique, un tabouret en maçonnerie était destiné au

[1] Dans la maison du boulanger Proculus, les latrines sont mieux placées; l'inscription SECVNDVS HIC CACAT ne permet point d'en méconnaître la destination.

patient. Je ne parle ni du rasoir court et arrondi, avec son manche, ni des ciseaux, ni de la pince à épiler, ni du miroir à la main; tout cela doit être étudié au musée de Naples.

Une *pharmacie* a été signalée par une boîte à drogues, des pilules, un vase de verre qui contenait six litres (mesure italienne) de baume. De même que le *droguiste* de la rue de Stabia (nº 25)[1] a été trahi par une certaine quantité de drogues noircies et de pâte décomposée. A droite, dans un atrium, est un triple fourneau avec trois chaudières établies à des niveaux différents. Une mosaïque squamée orne le prothyrum. Les fouilles qui ont eu lieu le 12 juillet 1847 ont fait trouver deux statuettes de Jupiter, une d'Isis, une d'Hercule et une de l'Abondance, en bronze.

Les fabriques de *savon* offrent encore moins d'intérêt. Des tas de chaux excellente, sept bassins au niveau du sol, des débris de matière grasse que l'analyse a fait estimer du savon, furent observés dans les fouilles de 1783. Une autre fabrique, située dans la rue des Augustales, au coin d'une petite ruelle, est remarquable uniquement par son four construit en encorbellement, comme le trésor de Mycènes.

Le four me fait penser au *potier* dont la fabrique était située hors les murs, sur la voie des Tombeaux. Lui aussi avait un four, et un four à réverbère, construit en pierres et en briques. La voûte du fourneau était plate, percée de petits trous pour laisser entrer la flamme dans la partie supérieure du four proprement dit où les vases cuisaient. Dans les parois, des ouvertures étaient ménagées et des tuyaux de terre cuite permettaient d'activer ou de modérer la cuisson. Trente-quatre petites marmites étaient encore dans le four, que j'ai vu en 1851 et qui s'est malheureusement écroulé en 1854.

Lorsque j'ai décrit la boutique de Nonius Campanus, j'ai omis à dessein, parmi les objets qu'on y a trouvés, cent quatre couvercles de vases. Il n'y avait que des couvercles; les vases étaient restés en débris dans la boutique située en face, qui était celle d'un potier ou d'un marchand de vases. Quand l'immense quantité de vapeur d'eau que vomissait de temps à autre le Vésuve se condensait, de véritables torrents tombaient sur Pompéi et entraînaient les objets ainsi qu'une inondation. J'en ai cité jadis des preuves, en voici une nouvelle. L'eau a bouleversé la boutique du marchand de vases, renversé et brisé les vases eux-mêmes; mais, comme les couvercles étaient à la fois plus résistants

[1] Je n'ai pas besoin de dire que ces numéros sont modernes et ajoutés par Fiorelli pour la clarté des explorations.

et plus propres à flotter, le courant les a entraînés dans la boutique de Nonius Campanus, où ils ont été rejetés et entassés.

Je m'étais promis de ne point parler des *marchands d'huile*. Cependant les fouilles de 1852 ont découvert une boutique assez belle pour mériter une exception : elle est située au coin de la rue de la Fontaine-du-Bœuf et donne sur la rue de Stabia. Le comptoir est revêtu de marbre gris et de cipollin. Sur le devant, il y a une plaque ronde de serpentin et des rosaces. Sur l'appui du comptoir, le pied d'un vase de bronze est resté adhérent; le vase lui-même a disparu. Huit jarres sont encastrées dans la maçonnerie du comptoir. La neuvième est dans l'angle, auprès d'une petite cave ou puits revêtu de ciment. C'était là qu'on conservait l'huile dans sa fraîcheur et qu'on la puisait. La même habitude s'est conservée dans l'Italie méridionale.

Quant aux *tavernes* proprement dites ou boutiques de marchands de vins, elles ont été trop souvent décrites pour qu'il soit utile d'y revenir. J'en citerai deux seulement, parce que le nom de leur propriétaire est connu. La plus vaste est celle de Fortunata, derrière la fontaine qui représente un aigle tenant un lièvre dans ses serres, sujet figuré sur les monnaies d'Agrigente. L'inscription qui mentionne Fortunata est sur le pilier extérieur; le comptoir de maçonnerie est recouvert de marbre, et, sur ce marbre, les tasses et les verres ont laissé une marque ronde, trace évidente de leurs pieds. Au fond de la boutique, deux petites chambres recevaient les consommateurs plus importants. La taverne de Phœbus est à côté de la citerne publique; elle contenait, quand on l'a fouillée, une tirelire, un squelette d'homme et deux squelettes d'animaux. L'inscription, qui a fait connaître le nom de Phœbus, est ainsi conçue : « Phœbus avec ses clients vous prie d'élire duum-« virs M. Holconius Priscus et C. Gaulus Rufus [1]. » Je puis citer encore Pérennius Nymphéroïs, le marchand de boissons chaudes. Les verres et les tasses ont laissé une marque sur le marbre du comptoir, dont leur pied protégeait la surface. Une tête d'enfant en marbre est engagée dans la maçonnerie d'une niche; sans doute, c'était un fragment de statue brisée dans le récent tremblement de terre et recueilli par Nymphéroïs. On a trouvé dans la boutique une lampe et un phallus de bronze avec des clochettes.

Pompéi avait aussi ses auberges. Il y avait, comme dans l'Italie, *l'albergo nobile* et l'auberge plus vulgaire, *la locanda*. L'auberge plus riche était

[1] M. Holconium Priscum, C. Gaulum Rufum II vir. Phœbus cum emptoribus suis rogat.

dans la ville, auprès de la porte d'Herculanum. Elle appartenait à Albinus, dont le nom, tracé en lettres noires, a été recueilli pendant les fouilles de 1770. On voit encore la pierre pour les cavaliers qui montaient sur leur cheval, le seuil abaissé pour le passage des chars, la vaste cour avec cuisine et chambres de voyageurs, les deux cafés (*thermopoles*), l'un interieur, l'autre voisin et communiquant avec l'auberge. Il en est de même encore dans nos villes de province. Dans l'écurie, on a recueilli des ossements de chevaux, des essieux, des débris de chars. La cave a 35 mètres de largeur et trois soupiraux.

Sur la voie des Tombeaux, en dehors de la ville par conséquent, était une auberge moins elegante. Elle fait partie d'un long bâtiment avec un portique et des boutiques sous les arcades. Une fontaine et un abreuvoir indiquent un lieu de halte pour ceux qui entraient dans Pompei et allaient au marche. Les paysans s'y arrêtaient volontiers, car on a trouvé le squelette d'un âne et les debris d'une petite charrette, divers comestibles, un mors. Le bâtiment est couvert en terrasse; les chambres étaient au dessus des boutiques.

Je terminerai en citant la petite auberge de *l'Éléphant*, découverte en 186[illegible], à côte de la maison de Siricus. A l'extérieur est peint un elephant entouré par un enorme serpent et conduit par un nain. Une inscription nous apprend que Sittius a restauré ou fait restaurer cette peinture [1], car l'on ne sait si c'est le propriétaire ou le peintre qui s'appelait Sittus. Je croirais plus volontiers que c'est le propriétaire, parce que les peintres de Pompei n'avaient point l'habitude de signer leurs œuvres. Une autre inscription avertit les passants qu'ils trouveront dans cette maison hospitalière toutes les commodités désirables et une salle à manger avec trois lits. HOSPITIVM HIC LOCATVR. TRICLINIVM CVM TRIBVS LECTIS ET COMMODIS. L'intérieur est petit, très-modeste, la decoration nulle. On n'a trouvé que des ustensiles de cuisine. Je suppose qu'on venait à *l'Éléphant* faire des parties fines, comme de nos jours chez le traiteur; peut-être même étaient-ce des parties de debauche, attendu que le quartier était mal famé; en face est le lupanar, que son plan, ses peintures, ses inscriptions, ne permettent point de méconnaître. Mais j'arrive ici à un genre d'industrie qu'il ne me convient point de decrire. Je termine sans avoir épuisé mon sujet.

BEULÉ.

[1] [illegible] RESTITVIT ELEPANTVM. L'H d'*elephantus* a été omis.

The massacre of Saint-Bartholomew, preceded by a history of the religious wars in the reign of Charles IX, by Henry White. London, 1868, in-8°.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

En politique, on arrête quelquefois longtemps à l'avance de grands projets, mais il est rare qu'on ne soit pas conduit par la suite des événements à les modifier, à s'écarter du moins, au jour de leur exécution, du plan qu'on avait d'abord formé. Il est donné à certains hommes d'État de prévoir l'avenir, la prévision ne s'étend jamais jusqu'aux faits de détail, aux circonstances accidentelles; or celles-ci altèrent le cours prévu des choses et obligent à abandonner, dans la pratique, bien des idées qu'on avait, à l'origine, adoptées. C'est ce qui advint après la paix de Saint-Germain. J'ai dit, dans un précédent article, qu'elle semble avoir été conclue avec la secrète pensée, chez le roi et sa mère, de préparer la ruine du calvinisme en mettant plus facilement ses chefs sous leurs mains. Quoiqu'il accordât la liberté de conscience, le gouvernement se réservait de revenir, dès qu'il le pourrait sans péril, sur les concessions qui étaient faites. Ainsi l'entendait Catherine de Médicis, et il est à supposer que Charles IX, en traitant avec les huguenots, n'était pas plus sincère qu'elle. Mais, à mesure qu'il s'éloignait du temps où sa mère avait régné en son nom, il aspirait davantage à secouer une domination qui lui devenait à charge; il pensait en même temps à affranchir son royaume de l'espèce de vassalité dans laquelle prétendait le retenir l'Espagne, secondée par les Guises. La mort de sa sœur Élisabeth et les soupçons qui s'élevaient à ce sujet contre Philippe II venaient encore refroidir Charles IX pour son beau-frère. Catherine elle-même n'était pas éloignée de croire que son gendre avait été le meurtrier de sa fille. Avec l'éducation que recevaient alors les princes, entré dans l'âge des illusions et des brillantes espérances, le jeune roi devait rêver gloire et souhaiter pour ses États un agrandissement qui en assurât l'indépendance et en accrût les ressources. A partir de 1570, il

[1] Voir, pour le premier article, le *Journal des Savants*, cahier de mars, p. 142; pour le deuxième le cahier d'avril-mai-juin, p. 241; pour le troisième celui de juillet, p. 276.

put se livrer librement à ces pensées [1], et, sous leur influence, il dut laisser sommeiller en lui l'aversion qu'il avait pour les huguenots, puisqu'il ne pouvait songer à faire la guerre simultanément à ceux-ci et à Philippe II. La paix conclue rendait un peu d'ordre et de calme au pays; le danger de nouvelles luttes armées à l'intérieur semblait conjuré, et, sans abandonner absolument le dessein de punir un jour les chefs calvinistes et de comprimer ensuite l'hérésie, Charles IX tourna ailleurs ses vues. Il avait besoin des gentilshommes protestants pour combattre l'Espagne, car c'était chez eux qu'il était assuré de rencontrer le plus d'hostilité contre elle. D'autre part, les Pays-Bas, où la réforme comptait de si fermes adhérents, détestaient le joug espagnol et soutenaient contre Philippe une lutte héroïque; ils sentaient qu'ils pouvaient difficilement se passer de l'appui de quelque grande puissance; une opposition d'intérêts commerciaux les empêchait de se tourner vers l'Angleterre, malgré la communauté de foi religieuse; ils inclinaient du côté de la France. Le comte Louis de Nassau, frère du prince d'Orange, vint offrir à Charles IX l'annexion à ses États des provinces néerlandaises révoltées, à condition que ce prince les aiderait à chasser les Espagnols. De telles ouvertures tentaient l'ambition de Charles, et, une fois qu'il eut conçu le projet de faire la guerre au fils de Charles-Quint, tout un nouveau système de politique se présenta à son esprit : c'était d'unir les différents ennemis de l'Espagne autour de son trône pour les opposer à cette redoutable rivale. Charles trouva chez Coligny un concours empressé, et chez Henri de Bourbon, plus politique que sa mère, un bon vouloir qui acheva de l'engager dans les voies nouvelles que lui ouvrait la proposition de Louis de Nassau. Ceci expliqué, le mariage de Marguerite de Valois avec le roi de Navarre, loin d'apparaître comme la plus machiavélique des combinaisons, n'est plus qu'une des habiletés auxquelles Charles recourut pour atteindre son nouveau but. On comprend que le massacre de la Saint-Barthélemy, qui suivit de si près la célébration de cette union, ait fait supposer au gros du public qu'il y avait là un piége abominable tendu aux protestants, et, suivant l'expression prêtée au roi de France, un moyen de les prendre à la pipée. Voilà pourquoi L'Estoile, qui recueillait tous les commérages de Paris, a représenté ce mariage comme l'une des trames préparées contre

[1] Charles IX écrivait, le 11 mai 1572, à François de Noailles : « Toutes mes fan[illegible] sont bandées pour m'opposer à la grandeur des Espagnols; et délibère m'y [illegible] le plus dextrement qu'il sera possible. » (Voy. Noailles, *Henri de Valois*, [illegible])

Coligny et ses coreligionnaires, pourquoi Sully et J. de Thou ont écrit dans le même sens. Mais les témoignages les plus explicites et les plus authentiques déposent du contraire. Saulx-Tavannes nie absolument toute connexion entre le mariage d'Henri et de Marguerite et les événements du 24 août. De l'aveu de Marguerite[1], c'étaient les Montmorency qui avaient les premiers mis en avant cet hymen, alors qu'il était encore question de donner la sœur de Charles au roi de Portugal. Philippe II et le pape s'étaient activement entremis pour faire réussir cette dernière union. Coligny, au contraire, usa de toute son influence pour vaincre la résistance que Jeanne d'Albret opposait à l'autre mariage. Ainsi les catholiques se montraient contraires à l'alliance de Marguerite et d'Henri de Navarre, qui était vue d'un œil favorable par les protestants et les politiques. Ce seul fait démontre suffisamment que l'hymen en question ne fut pas l'œuvre de la perfidie des catholiques, comme l'observe notre auteur avec beaucoup de raison, et après de judicieux historiens, tels que M. J. de Croze[2]. L'idée d'une semblable union n'était pas d'ailleurs nouvelle. Dès l'enfance d'Henri et de Marguerite, on y avait songé comme à un moyen de cimenter étroitement l'amitié des Valois et des Bourbons, et Antoine, auquel il ne fut pas donné de la voir se réaliser, l'appelait de tous ses vœux[3]. Catherine inclinait plutôt du côté du roi de Portugal, mais, une fois que le projet eut été arrêté par le roi, elle ne négligea rien près de sa fille pour le lui faire agréer[4]. Charles IX apporta à la conclusion du mariage une ardeur et une tenacité qui attestent quelle importance il y attachait pour sa politique. Sans doute, dans l'accueil empressé qui fut fait, à Blois[5], à Jeanne d'Albret, par le roi et sa mère, il y eut plus de calcul que de sincérité, mais ces démonstrations affectées d'amitié n'impliquent pas le dessein qu'on a prêté dès cette époque à Catherine et à son fils. Elles trouvent leur explication dans un commun désir chez ces deux personnages de dissiper les préventions que la reine de Navarre avait encore contre une alliance qui ne répondait pas à ses vœux; et combien de mariages, même bourgeois, où une future belle-mère est ainsi entourée des cajoleries des parents de celle qui veut devenir sa bru,

[1] *Mémoires*, éd. Guessard, p. 24. — [2] *Les Guises, les Valois et Philippe II*, t. I, p. 200. — [3] C'était en 1557; voy. ce qui est rapporté par M. H. White (p. 347) de ce que dit le roi Henri II au jeune Henri de Béarn et de la lettre d'Antoine de Bourbon à sa sœur Marguerite, duchesse de Nevers. — [4] Voy. la pièce exposée au musée des Archives nationales, sous le n° 767. — [5] Disons en passant que M. H. White (p. 354) montre que l'arrivée de Jeanne à Blois se place non en mai, comme on l'a généralement répété, mais en mars.

« qu'il espère que le pape ne compromettra pas tout en tenant la corde « trop roide dans une affaire qui tient beaucoup plus à la politique « qu'aux scrupules de religion, puis il menace de passer par-dessus la « dispense, s'il est amené à ne consulter que les meilleurs moyens de « rétablir la tranquillité dans son royaume et de faire le mariage pro- « jeté. Dans un post-scriptum, le roi dit en dernier lieu : Qu'il vient de voir « Salviati, le nonce du pape, auquel il a communiqué la substance de la « dépêche en le priant d'écrire au Saint-Père à la même fin. Salviati « écrivit-il comme le roi le lui demandait? Oui, et toute sa correspon- « dance atteste qu'il ignora absolument l'existence d'une machination « quelconque jusqu'au jour du massacre; et ce jour même, le roi don- « nait ses instructions à Beauvillé, qui partait pour Rome, le chargeant de « justifier l'hymen qui venait d'avoir lieu par cette considération que les « huguenots se trouveraient ainsi liés à la couronne. A la même date « il écrivait à De Ferrails que le mariage était nécessaire et que voilà « pourquoi on l'avait célébré sans attendre l'arrivée de la dispense, « célébration qui avait eu lieu au grand contentement de tous ses « sujets. — Or, qu'aucune allusion à une trame qui se serait ourdie ne se « trouve dans ces diverses dépêches, c'est là une preuve décisive qu'elle « n'exista pas. Nous ne devons point, en conséquence, accorder grande « attention à la lettre de d'Ossat, qui ne fait après tout que répéter « ce qu'il entendait dire. Quant à l'anecdote rapportée par Alessandrino, « ce que l'on peut alléguer de plus fort en faveur de son authenticité, « ce sont les paroles mystérieuses qui terminent une lettre adressée à lui « par Rusticucci, le 6 mars 1572, et qui contiennent une allusion à « quelque chose qu'avait dit Charles IX, et qui ne devait être transmis « qu'à l'oreille du pape. »

Les raisons que l'auteur anglais fait ici valoir ont assurément beaucoup de poids, et elles sont tout à fait concluantes à l'égard des motifs qui déterminèrent Charles IX à donner la main de sa sœur au roi de Navarre; elles me paraissent moins décisives quant au message particulier et de bouche que le nonce aurait reçu pour le Saint-Père. M. White me semble avoir attaché trop peu d'importance à ce que nous donne à entendre Alessandrino. Celui-ci en dit assez pour nous faire comprendre qu'afin d'obtenir l'adhésion du pape, si opposé au mariage, le roi avait affecté de lui laisser entrevoir un plan qu'il tenait pourtant à garder secret. Aucun fait ne prouve que ce plan ait été le massacre du 24 août. L'exclamation du nonce, à la nouvelle de cette épouvantable exécution, montre que Charles n'avait rien articulé de précis; c'était par voie d'interprétation qu'Alessandrino y reconnaissait la con-

firmation de ce qui lui avait été dit à mots couverts; car, ainsi que cela ressort d'un témoignage qu'il est difficile de rejeter, Charles s'était borné à assurer le pape que l'hymen de sa sœur avait pour objet de lui permettre de se venger un jour de ses ennemis les huguenots. S'il s'ensuit que, comme je l'ai déjà noté, le roi n'avait pas abandonné l'espoir d'abattre l'hérésie, il n'en résulte pourtant pas qu'il eût dans la pensée de le faire prochainement; ses paroles impliquent seulement qu'Henri de Navarre enchaîné par ce mariage, et détaché des intérêts du parti protestant, il devenait plus facile au roi d'écraser ses ennemis. Mais, je le répète, il n'y avait là qu'un dessein lointain, et dont la réalisation n'était possible qu'après qu'on aurait frappé une ennemie plus redoutable, l'Espagne. Et, à la rigueur, Charles IX se serait-il fait scrupule de leurrer le Saint-Père par une vague promesse, afin d'en arracher la dispense si désirée. Les paroles auxquelles se réfère la lettre du 6 mars 1572, même entendues dans le sens d'un projet hostile aux huguenots, ne sont donc pas contradictoires avec les dépêches dont s'appuie M. White. Ces dépêches nous font connaître quelles étaient les intentions présentes du roi, non ses vues pour l'avenir; elles montrent à quel point celui-ci tenait à la conclusion d'un mariage étroitement lié à des visées de politique extérieure; on ne doit, en conséquence, y chercher aucune trahison. Le cardinal Alessandrino a prêté à Charles IX des intentions plus immédiates et plus précises qu'il n'en avait, et a supposé que tout était préparé pour une mesure à laquelle ce prince ne songeait pas dans le moment. Quant à l'anecdote de l'anneau, on ne saurait guère en dénier l'authenticité, comme l'a judicieusement remarqué l'auteur de l'article du *North British Review*, déjà cité. Je lui emprunte les principales considérations qu'il a présentées à ce propos.

Le plus ancien auteur qui ait rapporté l'anecdote est Capilupi, lequel écrivait environ sept mois après la date à laquelle elle se place. Folieta (*De sacro fœdere*) l'a répétée; on la trouve ensuite racontée dans tous ses détails par les biographes du pape Pie V, Catena et Gabuzzi. Le premier était secrétaire du cardinal Alessandrino dès juillet 1572. Avant de publier son ouvrage il le présenta à son patron, circonstance qui donne à son témoignage une grande valeur. Quant à Gabuzzi, il est si bien informé de tout ce qui touche à Alessandrino, qu'il nous a conservé l'inscription gravée sur l'anneau envoyé par Charles IX après la mort de Pie V à ce cardinal. C'était sur les instances du même Alessandrino qu'il avait composé la vie du saint pape; le cardinal lui en avait fourni les matériaux. Le livre, une fois écrit, fut soumis à l'examen et à l'approbation de Camille Borghèse, depuis Paul V. Or comment supposer

que le neveu et l'ancien légat de Pie V, qu'un pontife tel que Paul V, eussent laissé passer dans un ouvrage aussi grave que la vie d'un pape qui avait été mêlé aux affaires les plus délicates de son temps, un récit où se seraient trouvées rapportées des paroles faussement attribuées au roi de France sur un fait de cette importance. Voilà une première présomption. Le témoignage d'Hippolyte Aldobrandini, qui fut pape sous le nom de Clément VIII, est plus décisif encore. Quand, parvenu au Saint-Siége, il eut à prononcer sur la dissolution du malheureux mariage d'Henri IV et de Marguerite, il rappela à Camille Borghèse et aux autres cardinaux l'anecdote de l'anneau dont il vient d'être question, et c'est par lui qu'on a appris l'exclamation que poussa Alessandrino à la nouvelle du massacre de la Saint-Barthélemy. Sans doute, comme l'observe M. White, d'Ossat ne fait que répéter ce qu'il avait entendu dire, mais son informateur est un personnage bien sérieux, puisque c'est Clément VIII lui-même. Ce pape lui envoya une relation de la journée de la Saint-Barthélemy dont il était l'auteur, et où était consigné ce que le cardinal français a rapporté. La relation de Clément VIII n'a pas au reste disparu; car c'est, selon toute vraisemblance, celle qui se trouve parmi les manuscrits du marquis Capponi[1]. D'après ce qu'écrit Aldobrandini, Charles IX aurait déclaré qu'il ne faisait le mariage de sa sœur avec Henri de Navarre, que dans l'intention de se venger des ennemis de Dieu et de son propre royaume, qu'avec la pensée de punir un jour les rebelles, ce que, ajoutait-il, montrera l'événement, n'en pouvant dire davantage[2]. Telles sont les paroles dont on s'est surtout appuyé pour voir dans l'hymen qui semblait resserrer l'alliance des Bourbons et des Valois la plus infernale des embûches. Mais, mises en regard de celles qui terminent la lettre d'Alessandrino à Rusticucci[3], elles n'accusent pas autre chose qu'un lointain projet d'écraser les huguenots, projet qu'il était dans le moment de l'intérêt de Charles de faire entrevoir au pape afin de surmonter ses résistances. Le vague même qui règne dans les paroles du roi prouve qu'il n'y avait rien d'arrêté, et que l'époque où le plan indiqué se réaliserait était loin d'être

[1] Voyez ce que dit l'auteur de l'article du *North British Review*, n° 101, cité, p. 41.
[2] « Significate Pontifici illumque certum reddite, me totum hoc quod circa id matri- « monium feci et facturus sum, nulla alia de causa facere quam ulciscendi inimicos « Dei et hujus regni et puniendi tam infidos rebelles, ut eventus ipse docebit, nec « aliud vobis amplius significare possum. » — [3] « Con alcuni particolari che io porto, « de' quali ragguagliero N. S^re a bocca, posso dire di non partirmi affatto male spe- « dito. » (Voyez Ranke, *Histoire de France pendant le XVI^e et le XVII^e siècle*, trad. Porchat, liv. IV, ch. III, p. 309.)

rapprochée. A cet égard les dépêches à Ferrails sont péremptoires. La dissimulation profonde qu'impliquerait le dessein attribué à Charles IX de préparer le massacre des protestants en donnant la main de sa sœur au plus élevé d'entre eux, n'est guère admissible chez un jeune homme tel qu'était le roi, quelque habitude de duplicité qu'on lui suppose. Et d'ailleurs il faudrait alors admettre, contrairement aux faits les mieux établis, que ce fut Charles IX qui dirigea toute la trame, tandis que l'on sait que Catherine et le duc d'Anjou ont été les principaux promoteurs de la néfaste journée du 24 août. Or ce dernier prince avait été précisément l'un des plus opposés au mariage de Marguerite avec Henri de Navarre; ce qui achève d'écarter la supposition que l'hymen fut imaginé comme une sorte de panneau où devaient se laisser prendre les huguenots.

Quelque confiant qu'ait été Coligny, il n'aurait pu pousser assez loin la simplicité pour ne pas soupçonner ce qui se machinait. Le fait est que les négociations et les démarches du roi de France tendaient alors à un but purement politique, l'union de toutes les forces du royaume contre l'Espagne. Il s'agissait de revenir sur le traité de Cateau-Cambrésis. Il fallait pour cela s'assurer l'alliance de l'Angleterre et soutenir l'insurrection des Pays-Bas. Charles IX, en épousant la fille de l'empereur d'Allemagne, dont les dispositions conciliantes à l'égard des protestants étaient peu d'accord avec la politique de Philippe II, avait été déjà conduit à s'éloigner de celui-ci. L'expérience et le concours de l'amiral semblaient d'ailleurs indispensables à ceux qui tenaient à voir le gouvernement français opérer un revirement dans sa diplomatie. La reine d'Angleterre, Élisabeth, recommande à son ambassadeur, Walsingham, d'écrire à Lamothe-Fénelon qu'elle verrait avec plaisir le roi de France appeler à sa cour Coligny, personnage de trop d'importance pour qu'on le laissât à l'écart à la Rochelle. L'amiral, qui venait de contracter un nouvel hymen, était peu enclin à se rendre dans une cour où il se savait de nombreux ennemis et dont il redoutait les intrigues; il céda cependant aux instances qui lui furent faites; on l'assurait de divers côtés des bonnes intentions du roi à son égard; ce que confirment plusieurs témoignages, notamment celui de Walsingham. Charles IX devait d'autant plus désirer un rapprochement avec Coligny, qu'entouré à sa cour de personnes dévouées à l'Espagne, de catholiques hostiles au projet de soutenir les rebelles des Pays-Bas, les conseils lui faisaient défaut pour l'exécution de son projet. Cela ne veut pas dire qu'il ait été pris tout à coup d'une belle passion pour un homme qui l'avait si longtemps combattu. Je le répète, l'intérêt

politique fut, selon toute apparence, l'unique cause qui valut à l'amiral un accueil si empressé de la part du roi. Catherine paraît avoir agi, en cette circonstance, comme elle allait bientôt le faire pour le mariage de sa fille avec Henri de Navarre. Voyant Charles résolu à poursuivre un plan qu'elle ne condamnait peut-être pas absolument, elle ne songea plus qu'à bien se mettre avec l'amiral afin de ne pas trouver en lui un ennemi et de sauvegarder l'influence qu'elle voulait conserver sur son fils. C'est encore Walsingham qui le remarque, et M. White nous dit avec raison que la reine-mère parut entrer tout à fait dans les vues du roi. Elle assura Téligny, le gendre de l'amiral, et le comte Louis de Nassau, qui avait été le principal intermédiaire entre la cour et les chefs protestants retirés à La Rochelle, qu'elle ne désirait rien tant que le maintien du traité de Saint-Germain, et cela pour le repos et le bonheur de l'État, que son fils avait besoin des avis de Coligny. Celui-ci partit pour Blois, malgré les observations de Jeanne d'Albret, à laquelle il répondit en loyal gentilhomme qui ne veut pas mettre en doute la parole de son roi. Il est vrai qu'il se fit escorter par cinquante seigneurs de son parti, mais, ainsi que l'observe M. White, cela ne prouve pas qu'il se défiât de Charles IX; il avait à pourvoir à sa sûreté personnelle dans une cour où Henri de Guise comptait tant d'affidés et où l'on ne se faisait pas faute de meurtres et de guet-apens. Coligny, arrivé à Blois le 12 septembre 1571, fut, dès le premier jour, l'objet des plus flatteuses attentions. Il y a lieu de reproduire à ce propos la réflexion que j'ai déjà consignée au sujet de la réception faite l'année d'après à la reine de Navarre; les témoignages d'amitié prodigués par Charles IX à l'amiral sentaient l'affectation et l'hypocrisie. On sait les paroles que le jeune roi adressa à Coligny quand, celui-ci s'étant jeté à ses genoux, Charles le releva et l'embrassa, en lui disant : « Ce jour est le plus beau de ma « vie; votre venue est plus pour moi que celle de ceux que j'ai reçus « depuis vingt ans. » Plus sincères, je pense, étaient les mots qui précédèrent ces paroles : « Mon père, nous vous tenons enfin, vous ne nous « échapperez pas quand vous voudrez. » La préoccupation qui dominait le monarque c'était en effet de ne plus laisser Coligny dans les rangs de ses ennemis. Et la preuve que tout cet accueil fut une démonstration calculée, c'est que Catherine elle-même, qui n'aimait certes point l'amiral et qui redoutait sa présence à la cour, lui donna un baiser et s'empressa de le conduire, comme elle l'eût fait pour un ami dévoué, dans la chambre de son fils bien-aimé, le duc d'Anjou (Henri III), alors indisposé.

S'il n'a pu y avoir, dans le principe, d'affection sérieuse de Charles IX

pour l'amiral, les relations journalières et intimes qui s'établirent entre eux paraissent avoir fait naître un véritable attachement. La communauté d'intérêts lie bien vite les hommes. Charles et Coligny étaient sans cesse en conférences; leurs conversations roulaient principalement sur la guerre des Pays-Bas. L'amiral, qui n'avait rien tant à cœur que cette guerre parce qu'il y voyait, comme l'ont remarqué les écrivains contemporains, un moyen de détourner au dehors l'esprit turbulent de la noblesse protestante[1] et de consolider ainsi la paix intérieure, qu'il avait rompue naguère à regret, encourageait le roi dans ses projets. Il souhaitait d'ailleurs tout naturellement voir triompher la cause de ses coreligionnaires, victoire qui ne pouvait manquer d'apporter en France de nouvelles garanties à la liberté de conscience. Charles demandait à être soutenu dans ses plans; il était d'un caractère inconstant et assez irrésolu; il n'avait pas secoué, à beaucoup près, la domination morale de sa mère, et la subissait encore tout en souhaitant y échapper. Coligny, qui comprenait bien que l'influence de Catherine ne pouvait que préjudicier à ses vues, poussait le roi à s'émanciper; c'est, du moins, ce qui a été rapporté avec grande vraisemblance. On colportait des paroles du roi[2] assez significatives; Catherine en prit de l'ombrage et sentit se réveiller chez elle une antipathie, une aversion, qui n'était pas effacée de son cœur. C'est ce que nous apprend Walsingham, dont Lamothe-Fénelon a reproduit les paroles.

Une telle appréciation des dispositions respectives de Charles et de sa mère nous donne la clef des événements qui s'accomplirent l'année suivante. La position de l'amiral était fort délicate et pleine de difficultés; il se trouvait être à peu près le seul entre ceux dont l'avis comptait près du roi à soutenir le projet, d'une politique si française, de faire la guerre à l'Espagne dans les Pays-Bas, projet qui devait être pourtant repris par Catherine, quand elle travaillait à faire élire son fils le duc d'Anjou roi de Pologne[3], et que, plus tard, devait poursuivre le duc d'Alençon. Mais un tel plan rencontrait, après la paix de Saint-

[1] C'est dans ce sens qu'il faut entendre les paroles de Coligny qu'a rapportées Saulx-Tavannes, en leur prêtant un caractère de menaces qu'il avait intérêt à exagérer, pour justifier la Saint-Barthélemy. « Faites la guerre aux Espagnols, Sire, « ou nous serons contraints de vous la faire; nous ne pouvons plus tenir notre « peuple. » (*Mémoires*, t. III, p. 270.) — [2] Voy. ce que dit le *Journal de P. de L'Estoile*, à l'année 1572, p. 73, édit. Petitot. Charles IX, disait-on, s'était plaint a Coligny de sa mère, *qui voulait mettre le nez partout, qui était la plus grande brouillote de la terre!* — [3] Voy. ce que dit M. Henri Martin dans son *Histoire de France*, à l'année 1573, t. X, p. 428.

Germain, de nombreux contradicteurs, aussi résolus que passionnés. Morvilliers écrivit un mémoire pour réfuter celui que l'amiral avait soumis à Charles IX. Saulx-Tavannes ne se prononça pas avec moins d'énergie. Les catholiques appréhendaient par-dessus tout la force qu'une telle guerre donnerait aux huguenots; c'était, à leurs yeux, un précédent funeste de soutenir un peuple révolté contre son prince légitime. A ces objections de principe ils en ajoutaient d'autres tirées des difficultés de l'exécution et alléguaient l'état déplorable des finances[1]. Charles IX ne voulait ou n'osait rien brusquer, et, tiraillé en différents sens, bien qu'inclinant du côté de Coligny, qui ne faisait après tout qu'insister sur un projet dont le roi avait eu l'idée, il laissait la situation devenir de plus en plus tendue. L'Espagne, pénétrant les desseins de Charles, poussait les Guises à une résistance qu'ils n'étaient que trop disposés à opposer à la volonté royale. Sur le bruit qu'on allait tirer l'épée en faveur des Pays-Bas, le clergé faisait retentir la chaire des déclamations les plus violentes, traitant d'impie une guerre entreprise en faveur des hérétiques. Catherine se rapprochait des princes lorrains, et l'hostilité des catholiques à l'égard des huguenots, qu'on s'était flatté d'arrêter par la paix de Saint-Germain, se perpétuait en s'envenimant; elle avait percé jusque dans les fêtes célébrées à l'occasion du mariage d'Henri de Navarre et de Marguerite[2].

Tout présageait donc une prochaine explosion des passions qui n'a-

[1] Voy. *Mémoires de Saulx-Tavannes*, t. III, p. 260 et suivantes, 311 et suivantes. — [2] Voy. la description que M. H. White a donnée (p. 380 et suiv.) du mariage et des réjouissances qui eurent lieu à cette occasion. L'auteur anglais pense qu'on ne doit pas attacher grande importance aux allusions peu favorables aux huguenots que l'on crut saisir dans la scène allégorique qui fut représentée à l'hôtel Bourbon, le mercredi soir 20 août, lors des fêtes du mariage, et où était figurée la lutte des bons et des mauvais anges. . . Il faut convenir, en effet, qu'on s'expliquerait difficilement qu'au moment où l'on voulait réconcilier les deux partis on eût choisi, avec intention, un sujet destiné à froisser Henri de Navarre et sa suite. Il peut cependant y avoir eu quelques malicieuses allusions dans l'exécution de cette bouffonnerie tout à fait dans le goût du temps. Les acteurs n'avaient pas les mêmes préoccupations que le roi, et, à ce propos, je rappellerai ce que M. White rapporte lui-même précédemment (p. 333) des fêtes du mariage de Charles IX et d'Élisabeth. Dans une des représentations allégoriques, le roi apparaissait sous les traits de Jupiter, la jeune reine sous ceux de Minerve, Catherine sous ceux de Junon, tandis que les calvinistes intervenaient sous la figure de Typhon et des géants. On lisait au-dessous ces deux vers, qui sont une claire allusion aux trames qui se préparaient contre les huguenots :

Cadme, relinque ratem; pastoria sibila finge;
Fas superare dolo, quem vis non vincit aperta.

vaient cessé de gronder sourdement; voilà ce qui explique les sinistres pressentiments de plusieurs des gentilshommes calvinistes présents alors à Paris, ce qui détermina quelques-uns d'entre eux, comme le capitaine Blosset[1], à quitter la ville. La tentative d'assassinat dirigée contre l'amiral déchaîna la tempête et précipita ceux qui avaient le plus contribué à l'amener sur une pente où il ne leur fut plus possible de s'arrêter. Les détails de ce guet-apens, que M. White rapporte avec précision et expose avec une grande clarté, lèvent les doutes que l'on pourrait encore conserver sur la part qu'y eurent les Guises, Catherine et le duc d'Anjou. La duchesse de Nemours, qui n'avait jamais cessé d'accuser l'amiral du meurtre de son premier époux et de demander publiquement justice[2], unit en cette circonstance sa vengeance à la haine de Catherine. Le témoignage du duc d'Anjou, corroboré par celui de sa sœur Marguerite[3], est ici irrécusable. Je veux parler de ce qui est relaté dans le *discours du roi Henri III à un personnage d'honneur et de qualité, estant près de S. M. à Cracovie*, publié pour la première fois à la suite des *Mémoires* de Villeroi[4]. Opposé à la guerre à laquelle poussait Coligny, le duc d'Anjou partageait avec sa mère la défaveur de Charles IX dont elle commençait à être l'objet; celui-ci, toujours violent, avait même un jour menacé son frère de le faire poignarder. « En joignant toutes les circonstances passées avec cette dernière ren« contre, dit Henri III, dans l'opuscule ici rappelé, nous demeurâmes « l'un et l'autre persuadés (il parle de sa mère) et comme certains que « l'amiral estoit celui qui avoit imprimé au roi quelque mauvaise et « sinistre opinion de nous et résolûmes dès lors de nous en défaire. » Un document récemment mis en lumière nous fournit d'autre part l'aveu de Catherine elle-même. Dans une dépêche à Du Ferrier, ambassadeur de la cour de France à Venise[5], elle avoue avoir ordonné une exécution qui seule, suivant elle, pouvait punir la rébellion et la désobéissance de l'amiral et de son parti. Ce sont donc les Guises, Catherine et le duc d'Anjou qui ont armé le bras de Maurevel[6]; mais

[1] Voy. ce que rapporte L'Estoile, année 1572, édit. Petitot, t. I, p. 74. — [2] Cette complicité de Coligny dans le meurtre de François de Guise, dont il s'est toujours défendu et qui répugne à ce qu'on sait du caractère de l'homme, était regardée par bien des catholiques prévenus comme un fait avéré. (Voy. Claude Haton, *Mémoires*, t. I, p. 363.) — [3] Voy. ce que dit Marguerite dans ses *Mémoires*. — [4] Voy. édit. Petitot, p. 506 et suiv. — [5] Ce document, qui se trouve à la Bibliothèque nationale, ms. fonds français, n° 1555, f° 139, a été signalé par M. Éd. de Barthélemy — [6] C'est ainsi que, comme le note M. White, doit être rétabli le nom de l'assassin de Coligny, qu'on écrit généralement Maurevers,

ce que M. White ne dit pas, parce qu'il n'en transpire rien dans les Mémoires de Saulx-Tavannes ni dans la conversation d'Henri III à Cracovie, c'est que Philippe II avait travaillé de son côté à ce crime abominable. Une pièce publiée par le P. Theiner dans sa continuation des *Annales* de Baronius, et qu'a relevée dans un excellent article sur la Saint-Barthélemy M. E. Boutaric[1], le prouve clairement. Il s'agit d'une dépêche secrète datée de Madrid, du 5 août 1572, adressée au cardinal de Como par l'archevêque de Rossano, nonce du Saint-Siége près la cour d'Espagne. Il y est dit que, si le roi de France a l'intention de purger son royaume de ses ennemis, le moment est venu; qu'en s'entendant avec le roi d'Espagne il pourra détruire ce qui en reste, surtout à présent que l'amiral est à Paris, ville dont la population est fort attachée à la religion catholique; qu'il serait facile à Sa Majesté Très-Chrétienne de le faire disparaître pour toujours; que Philippe II fera des ouvertures dans ce sens au roi de France et offrira ses services[2]. On sait d'ailleurs que le roi d'Espagne envoya six mille écus de récompense au meurtrier de Coligny[3]. Le coup manqua, et Maurevel ne parvint qu'à blesser sa victime. Cette tentative, loin d'avoir l'approbation de Charles IX, l'irrita fortement, moins sans doute parce qu'il avait pris de l'attachement pour Coligny, que parce qu'elle contrariait ses projets et lui créait de redoutables complications. Il est bien difficile de croire en effet que les paroles que prononça le roi à la nouvelle de cet attentat fussent une feinte destinée à donner le change sur ses desseins. Les témoignages les plus authentiques mentionnent la vive colère dont il se montra animé contre le duc de Guise, qu'il soupçonnait, non sans cause, d'avoir été l'instigateur du crime, et Marguerite de Valois affirme que, si le duc ne se fût caché, son frère l'aurait fait pendre sur l'heure. Donc Charles IX n'avait alors aucune intention de frapper les protestants et de revenir sur l'édit de 1570. Ses ordres à Mandelot sont précis à cet égard. Il lui écrivit de faire savoir à ses sujets, quels qu'ils fussent, que son intention formelle était de faire observer inviolablement son édit de pacification. Il écrivit dans le même sens à Lamothe-Fénelon.

mais sur la forme duquel les contemporains ont beaucoup varié. — [1] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 5e série, t. III, (1862), p. 11 et suiv. — [2] Theiner, *Annales ecclésiastiques* (Romæ, 1856), t. I, p. 327, 328. — [3] « Ha avuto con questa occa« sione, dal Rè di Spagna, sei mila scudi a conto della dote di sua moglie, a richiesta « di casa di Guise. » (Dépêche de Petrucci, du 16 septembre 1572. Dans Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, t. III, p. 838.) — Le 27 décembre 1574, le cardinal de Guise demandait à Philippe II une nouvelle somme d'argent pour Maurevel. (Voy. de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. II, p. 505.)

Ces instructions, au demeurant, sont en parfait accord avec sa conduite sitôt après l'assassinat de l'amiral. Il ordonne à Téligny de monter à cheval et de courir à la recherche de l'assassin; il prescrit au prévôt de Paris de prendre des mesures contre les mouvements populaires qui pourraient se produire à la suite de cet attentat. Les emportements auxquels Charles se laisse aller, quand Henri de Navarre et le jeune prince de Condé viennent lui demander l'autorisation de quitter Paris, où ils ne se trouvent plus en sûreté, dénotent également l'irritation et le dépit que lui causait cet événement; il ne l'avait donc ni préparé ni prévu, et les souvenirs de Marguerite de Valois, les réflexions de Saulx-Tavannes sur la Saint-Barthélemy, achèvent de confirmer le critique impartial dans l'opinion que Charles ne fut pour rien dans l'assassinat.

Les sentiments de Catherine et du duc d'Anjou, depuis Henri III, étaient tout différents. A la nouvelle de cette tentative avortée d'assassinat sur l'amiral, ils se montrèrent inquiets, non irrités; leur agitation était extrême. C'est qu'ils redoutaient que, si l'amiral venait à en réchapper, la part qu'ils avaient eue dans la prémiditation du guet-apens ne fût découverte : « Notre importante entreprise ayant manqué, dit Henri III « dans le discours cité, ma mère et moi nous eûmes ample matière à « réflexions et à inquiétudes pendant tout le jour. » Il y avait encore espérance que les balles étaient empoisonnées et que la blessure serait mortelle, et voilà ce qui mettait sans doute Catherine et son fils préféré dans une grande perplexité. De plus, il était fort à croire que les huguenots, auxquels le coup enlevait toute confiance dans la loyauté de la cour, et qui accusaient plus particulièrement la reine-mère, prendraient les armes pour venger leur chef. Catherine et le duc d'Anjou devaient donc craindre pour leur propre vie. Paris était dans un état de fermentation effrayant; des attroupements remplissaient les rues et des menaces se faisaient entendre de part et d'autre. Tout annonçait une explosion.

Charles tint à se rendre de sa personne chez Coligny. Quand bien même son amitié pour l'amiral ne lui eût pas dicté cette démarche, elle lui aurait été commandée par la nécessité de décliner ostensiblement toute participation au meurtre. Catherine et le duc d'Anjou se crurent obligés de l'accompagner. Le roi partit à pied pour la demeure de l'illustre blessé; il était morne et silencieux, et si absorbé dans ses réflexions, que, malgré ses habitudes de dévotion, il négligea d'ôter son chapeau devant une image de Vierge placée au coin de la rue qu'il traversait. C'est à peine s'il répondit aux acclamations du peuple

qui se pressait devant l'hôtel de l'amiral, où étaient accourus une foule d'amis agités et inquiets; ils remplissaient l'escalier de l'hôtel et regardèrent d'un œil menaçant monter Catherine et le duc d'Anjou, que la rumeur publique accusait de l'attentat.

Les détails de l'entrevue de Charles et de Coligny ont été trop souvent rapportés pour qu'il soit besoin de les rappeler ici [1]; ils montrent l'intérêt que prenait le monarque à l'état de la victime, et ils suggèrent la même observation qui a été consignée plus haut à propos des entretiens affectueux qu'avaient eus si souvent auparavant les deux personnages. Il est presque impossible de supposer chez le roi une perfidie assez noire pour que ces marques d'intérêt au lit du blessé n'aient été qu'une indigne comédie [2]. On ne sait pas avec certitude toutes les paroles qui furent alors échangées; mais ce qui en transpira indique chez l'amiral des plaintes contre ses ennemis, dont abondait la cour, où les affidés de l'Espagne allaient rapporter, disait-il, au duc d'Albe tout ce qui s'y passait. Ce langage ne put qu'accroître les mauvais sentiments de Catherine. Charles paraît, il est vrai, s'être montré réservé sur la question de la guerre de Flandre, à laquelle Coligny revenait sans cesse. L'excitation du parti catholique rendait en effet pour le moment le projet peu praticable; mais le roi déclara qu'il tiendrait la main à l'observation de l'édit de pacification, ajoutant qu'il avait envoyé des commissaires dans tout le royaume pour y pourvoir, et il prit à témoin sa mère de la vérité de ce qu'il avançait; celle-ci confirma ses paroles, à quoi Coligny opposa quelques mots indiquant qu'il était peu confiant dans la sincérité et l'efficacité de telles mesures. Charles n'en maintint qu'avec plus de force son engagement.

Il est vrai qu'Henri III a raconté les circonstances de cette entrevue un peu différemment; mais, outre que les souvenirs sont rarement précis chez tous les témoins de semblables détails, il y a lieu d'observer que ce prince a été trop compromis dans le meurtre de l'amiral pour qu'on puisse se fier à lui sans réserve. Afin de se justifier, il a dû exagérer ce qu'il y avait de provoquant et d'irrévérencieux dans l'attitude des gentilshommes huguenots; il est toutefois une circonstance sur laquelle on peut l'en croire, c'est que Catherine, sous prétexte qu'un plus long entretien aurait fatigué l'amiral, insista pour que le roi prît congé de lui. Elle avait, certes, plus que jamais à redouter l'ascendant de Coligny sur Charles IX, et c'est là un indice de la diversité des vues que poursuivaient alors le jeune monarque et sa mère.

[1] Voy. de Thou, l. LII. — [2] C'est cependant ce que soutinrent ensuite les protestants. (Voy. Mergey, *Mémoires*, p. 65, édit. Petitot.)

Guises en particulier, la popularité du duc Henri était telle, qu'il y avait à craindre que le roi ne marchât à sa perte. Les événements, de quelque manière qu'ils se déroulassent, étaient donc gros de conséquences; ce qui entraînait les moins graves, c'était de frapper l'amiral, d'achever l'œuvre de Maurevel, et d'étendre l'exécution aux principaux chefs protestants. Telle fut l'opinion de la reine mère et de ses intimes. Pour parvenir à ce but, *ruses et finesses*, disait le duc d'Anjou, ne sont plus de mise : il faut agir par *voie découverte*. Coligny se trouvait placé sous la protection royale; l'attachement que lui témoignait Charles IX ne donnait pas à supposer que celui-ci consentît à le sacrifier. On devait tout faire pour triompher de la résistance du roi.

M. White, quand il en vient à parler de ce qui se passa au Louvre le 23 août, soumet les différents témoignages à une critique sévère. Des trois relations que nous possédons, l'une, consignée dans les *Mémoires de l'État de France*, émane des protestants et n'a pas une autorité suffisante : aussi notre auteur la rejette-t-il résolûment; l'autre, que nous fournissent les *Mémoires de Marguerite de Valois*, lui paraît peu acceptable; la troisième est la seule à laquelle il attache une réelle valeur; c'est le récit que fit Henri III à Cracovie, et dont il a été question plus haut; mais ce récit ne cadre pas avec l'ordre certain des événements, et il est, à quelques égards, en contradiction avec le témoignage irrécusable des registres du Bureau de la ville de Paris. Tout en admettant qu'Henri III nous a rapporté les faits tels qu'ils se sont passés, M. White suppose avec beaucoup de vraisemblance qu'il ne nous a pas dit la vérité tout entière.

A l'aide des documents les plus authentiques que nous avons sur les événements qui précédèrent immédiatement le massacre, l'écrivain anglais nous donne un tableau, habilement tracé, des conciliabules, des menées, des tergiversations, qui se produisirent dans la demeure royale et alentour. Peut-être l'auteur a-t-il le tort de prétendre reproduire textuellement les entretiens de Catherine et de son fils. Les témoins n'ont guère pu nous en rapporter que le sens général. Mais, à part quelques détails dont la réalité demeure douteuse, on doit reconnaître que tout l'exposé présenté ici par M. White est des plus satisfaisants; il achèvera de convaincre ceux qui conservent encore quelques doutes que le massacre des protestants n'avait point été résolu à l'avance, que le 24 août ni un jour quelconque n'avait été fixé pour une si épouvantable mesure. On ne doit voir là qu'une catastrophe, parce que la détermination de frapper tous les huguenots fut prise à l'improviste pour parer au danger que créait l'assassinat de Coligny; c'est ce qu'indique

déjà assez clairement le récit de J. de Thou, confirmé, dans une certaine mesure, par ce qu'avançait l'évêque de Valence Montluc, quand il cherchait à disculper le duc d'Anjou (Henri III). L'ordre fut arraché à Charles IX, qui résistait d'abord, auquel on exagéra l'imminence du péril, dont on blessa ensuite la susceptibilité en affectant de croire que c'était par couardise qu'il ne se rendait pas aux raisons pressantes qui lui étaient apportées. Le roi, avec sa violence et sa mobilité accoutumées, en accorda plus qu'on ne le lui demandait, et, redoutant les représailles qu'une telle atrocité pouvait lui attirer, il s'écria qu'on frappât tous les hérétiques. Ceux qui ourdissaient depuis plusieurs jours cette trame funeste se hâtèrent d'assurer l'exécution d'un ordre donné dans un moment d'emportement et de lassitude, et sur lequel dès lors Charles pouvait revenir. Et, en effet, à minuit, quand Catherine se rendit près du roi, elle le trouva dans des dispositions tout autres. Il parlait d'appeler près de lui les huguenots pour défendre sa vie, qu'il jugeait menacée; il éclatait en imprécations contre son frère le duc d'Anjou. Mais le duc de Guise, le duc de Nevers, le chancelier de Birague, de Retz et Saulx-Tavannes arrivaient au Louvre; les dispositions étaient prises. La reine mère dit à Charles d'un ton sévère qu'il n'y avait plus à reculer, qu'il était trop tard, et que revenir sur ce qu'il avait ordonné, c'était perdre la plus belle occasion que Dieu eût donnée à l'homme de se délivrer de ses ennemis. Le roi céda, en s'apitoyant un instant sur le sort de ceux qui allaient être égorgés. On lui faisait donc en quelque sorte violence; les paroles de Catherine à son fils montrent toutefois que les huguenots étaient, au fond, encore regardés par lui comme des ennemis; que le projet qu'elle le pressait d'exécuter n'était pas absolument nouveau, qu'il avait été jadis agité. Charles IX ne l'avait éloigné que pour le but politique du moment; l'estime qu'il conçut ensuite pour Coligny avait atténué son aversion pour les protestants et fait indéfiniment ajourner la pensée de les frapper. Catherine le ramena, quand il y pensait le moins, à cette pensée première, et, je le répète, le revirement si rapide qui s'effectua dans la volonté de ce prince à l'égard des calvinistes prouve que les sentiments de bienveillance qu'il affichait auparavant étaient calculés, ou tout au moins peu profonds.

La répression dépassa en étendue et en violence celle à laquelle Catherine avait songé. Une fois les passions déchaînées, il était malaisé de les arrêter. Il faut le dire aussi, bien des catholiques frappaient avec d'autant plus de rage qu'ils se croyaient eux-mêmes menacés par les protestants. D'autre part, si Catherine exagérait au roi le danger de la

situation, elle était cependant fondée à redouter, pour la tranquillité du royaume, les conséquences de l'influence que l'amiral prenait sur lui. Le fanatisme des catholiques exaltés, excité par les Guises, était tel, que, si Charles IX se fût tourné résolûment du côté des huguenots en faisant la guerre de Flandre, sa couronne eût été en péril. Le sort d'Henri III pouvait l'atteindre, ceux qui allaient être bientôt les ligueurs tenant déjà sur son compte le langage insolent qu'ils tinrent quelques années plus tard à l'égard de ce dernier[1]. Dès 1568, à la suite des massacres dont ils avaient été victimes à Amiens, à Auxerre, à Fréjus, les protestants entendaient dire hautement à leurs ennemis, que, dès que la moisson et la vendange seraient achevées, on ferait main basse sur eux, et que, si le roi le voulait empêcher, on l'enfermerait dans un couvent et l'on mettrait un autre à sa place[2].

Je ne suivrai pas M. White dans le récit de cette néfaste journée, où se reproduisirent des scènes semblables à celles qui s'étaient passées dans Paris au temps de Charles VI, scènes qui ont été comme l'avant-coureur de celles auxquelles la grande révolution a fait assister nos pères. Ces horreurs prouvent qu'il y eut à toutes les époques nombre de scélérats, surtout dans les grands centres de population, prêts à donner carrière à leurs passions sauvages dès qu'un désordre éclate; quelle que soit la cause au nom de laquelle le sang coule, la justice est violée et la propriété attaquée. Les massacreurs de la Saint-Barthélemy, dont on retrouve dix-huit et vingt ans plus tard plusieurs dans les rangs des Seize, profitèrent de ce prétendu châtiment de l'hérésie pour satisfaire des convoitises coupables, des vengeances personnelles et des ambitions désordonnées. Au 24 août 1572, comme lors des massacres de septembre, on ne respecta ni l'âge, ni le sexe, ni la vertu, ni la science, ni les services rendus à la patrie, et, afin de donner au carnage l'apparence d'un grand acte de justice populaire, on inventa une conspiration.

On s'est fondé, pour soutenir que la Saint-Barthélemy a été le résultat d'une longue préméditation, sur ce qui se passa dans les provinces après le 24 août. Mais, comme l'observe judicieusement M. White, loin de pouvoir être invoqués en faveur de cette opinion, les massacres qui ensanglantèrent différentes villes de France déposent du contraire. A moins qu'on ne suppose, écrit-il, que Catherine et ses conseillers

[1] Henri III, dans sa relation déjà citée, rapporte, entre autres motifs allégués par Catherine à Charles IX, *que les catholiques étaient décidés, pour la protéger, à élire un capitaine général et à faire une ligue offensive et défensive contre les huguenots, en sorte que le roi demeurerait seul, enveloppé en grands dangers, sans puissance ni autorité.* — [2] Voy. de Thou, *Hist. univ.*, lib. XII.

italiens étaient les plus maladroits des conspirateurs, on doit admettre que, s'ils avaient décidé l'extermination en masse des huguenots, ils auraient pris les mesures nécessaires pour que l'exécution se fît partout le même jour. Or c'est ce qui n'eut pas lieu. Ordonnés, ainsi que l'attestent les documents officiels, par le roi, sitôt qu'il eut cédé aux conseils de sa mère, ces massacres, qui furent en quelques villes l'œuvre spontanée du fanatisme populaire, ont été la conséquence du premier crime. Une fois les scènes d'horreur accomplies dans Paris, il fallait aller jusqu'au bout, sinon les protestants se levaient dans tout le royaume, comme ils l'avaient fait après l'affaire de Vassy. Mais les instructions inhumaines envoyées par Charles IX à ses lieutenants ne sont pas, je le répète, la preuve d'une préméditation antérieure au 24 août. Il se passa alors un fait fort analogue à ce qui arriva en septembre 1792. Les massacres des prisons ne furent pas, à Paris, le résultat d'une longue préméditation. La Commune s'y décida en quelques heures. Mais, une fois le forfait accompli, des émissaires se rendirent en différentes villes pour organiser de semblables égorgements; çà et là le sang fut versé à la seule nouvelle des fureurs dont la capitale venait d'être le théâtre [1].

Combien y eut-il de victimes? On a singulièrement varié sur le chiffre, ainsi qu'on peut le constater par le tableau qu'a dressé M. White; il oscille entre deux limites aussi éloignées que 2,000 et 100,000. Notre auteur s'arrête au chiffre de 20,000, admis par de Thou, La Popelinière et Montfaucon. Eût-il été en réalité moins élevé encore (dans des évaluations de ce genre, on est toujours porté à l'exagération), la Saint-Barthélemy n'en devra pas moins encourir toute notre exécration. Odieuse par les moyens mis en usage, elle n'atteignit même pas le but que se proposaient ses auteurs; et certains furieux, quelque temps après, parlaient de recommencer [2]. Si les calvinistes furent d'abord frappés de terreur [3], si un grand nombre d'entre eux émigrèrent à Genève et dans les pays étrangers, leur parti n'en garda pas moins les places fortes de la Rochelle, Montauban et Sancerre, qui fournirent à l'hérésie un asile où elle put organiser sa défense et préparer une nouvelle guerre civile. Charles IX et Catherine le comprirent bien vite;

[1] On doit aussi reproduire contre la préméditation de la Saint-Barthélemy l'argument si décisif que faisait valoir Montluc, évêque de Valence, alors qu'il cherchait à laver le duc d'Anjou aux yeux des Polonais; c'est que, si le massacre de tous les protestants avait été décidé à l'avance, on ne se serait pas d'abord borné à tenter de faire assassiner Coligny, on aurait enveloppé l'amiral dans l'extermination générale. — [2] Voy. ce que de Thou (liv. LIV) dit du projet du bâtard d'Angoulême. — [3] Voy. ce que rapportent Gamon et Claude Haton dans leurs *Mémoires*.

ils tentèrent de dissimuler leur forfait en le représentant comme une mesure purement répressive, devenue impérieusement nécessaire pour arrêter la conjuration huguenote qui s'ourdissait. Ils protestèrent de leur intention de maintenir l'observation de l'édit qu'ils venaient de déchirer d'une manière si perfide; ils s'efforcèrent d'arrêter l'émigration des calvinistes. Les conséquences de ce sanglant coup d'État n'étaient pas moins graves à l'extérieur qu'à l'intérieur. La Saint-Barthélemy avait éveillé la défiance et soulevé l'indignation des puissances protestantes auxquelles Charles IX donnait, à Villers-Cotterets, de si positives assurances de faire respecter la paix de Saint-Germain. Il importait de ne pas se les aliéner, car les projets contre l'Espagne n'étaient pas absolument abandonnés et l'on avait besoin de leur appui. Schomberg écrivait d'Allemagne au roi qu'on n'avait plus à compter sur les alliés protestants, si ceux-ci n'acquéraient la preuve que le massacre n'avait pas eu lieu par ses ordres[1]. On s'empressa donc, à la cour, de déguiser les faits, on insista sur cette circonstance, qu'il n'y avait pas eu préméditation, qu'on avait seulement entendu frapper certains chefs ambitieux. On cacha les circonstances les plus compromettantes et l'on mit tout le reste sur le compte de l'exaspération populaire. Le gouvernement français s'engagea même à prouver la réalité de la prétendue conspiration. Les Pays-Bas et l'Angleterre, qui ne voulaient pas se brouiller avec Charles IX, dont l'alliance était à ménager, se contentèrent de ces promesses, qu'on ne tint pas et pour cause. Après qu'on eut fait le procès à deux malheureux huguenots qui payèrent de la vie le crime de leurs ennemis, on prit soin d'arrêter la procédure et de faire disparaître les pièces accusatrices[2].

Ainsi la Saint-Barthélemy fut à la fois un grand crime et une grande faute; elle a attaché à la mémoire de ses auteurs un ineffaçable stigmate. Tous subirent la peine de leur forfait. Henri de Guise périt comme Coligny, qu'il avait fait assassiner. Charles IX mourut en proie aux remords; sa mère, méprisée de tous, ne retrouva pas dans le parti catholique exalté une popularité qu'elle cherchait à acquérir. Henri III en fut réduit à

[1] Voy. la note de F. Bourquelot sur la correspondance de Charles IX et de Schomberg, conservée dans la collection Dupuy, à la Bibliothèque nationale, *Mémoires de Claude Haton*, t. II, p. 692. — [2] « Afin que ce que vous avez dressé des « choses passées à la Saint-Barthélemy ne puisse être publié parmi le peuple, et « mêmement entre les étrangers, comme il y en a plusieurs qui se mêlent d'écrire « et qui pourraient prendre occasion d'y répondre, je vous prie qu'il n'en soit rien « imprimé ni en françois ni en latin, mais, si en avez retenu quelque chose, le gar- « der vers vous. » (Lettre de Charles IX au président de Cély, du 24 mars 1573, dans la *Revue rétrospective*, 2ᵉ série, t. III, p. 195.)

frapper celui-là même qui avait été son complice dans le carnage du 24 août, et il tomba sous le poignard des fanatiques, dont il avait jadis allumé les fureurs. La religion catholique n'eut pas moins à regretter que la politique française cette abominable journée. Le pape, qui prenait au sérieux, d'après les rapports que lui faisait la cour des Valois, la prétendue conspiration huguenote [1], envoya son nonce complimenter Charles IX d'avoir échappé par miracle aux ennemis de la foi, en prévenant leurs desseins. Ce prince se sentait fort embarrassé des éloges que lui prodiguait le Saint-Siége [2], car ils le compromettaient auprès des puissances protestantes. Des prêtres, des prélats, donnèrent hautement leur approbation à la mesure [3], et un représentant du souverain pontife alla jusqu'à blâmer ceux qui, tout en ayant coopéré au massacre, avaient témoigné quelque compassion pour les victimes [4]. Ce furent

[1] Voy. Theiner, *Annales*, t. I, p. 329, cf. *North British Review*, n° 101, p. 97, où sont rapportés les différents témoignages sur la joie qu'éprouva Grégoire XIII et les actions de grâces qu'il fit rendre à Dieu. Ces témoignages sont à mettre en regard de ce que dit M. Gandy (*Revue des questions historiques*, 2ᵉ livraison, octobre-décembre 1860, p. 379 suiv.). Le pape put croire à une conjuration huguenote qu'on aurait prévenue par le massacre, mais il se montra assurément peu scrupuleux en approuvant les moyens employés; car il n'ignorait pas qu'il y avait eu un affreux carnage, et, d'après un témoignage que rappelle M. Gandy, il pleura sur les innocents qui pouvaient avoir alors péri; les innocents, à ses yeux, semblent avoir été les catholiques qui reçurent par méprise la mort, comme il y en eut effectivement quelques-uns. Le légat Fabio Orsini, en passant à Lyon, où les circonstances de l'exécution qui avait eu lieu dans cette ville lui furent rapportées, n'octroya-t-il pas publiquement le pardon aux massacreurs? — [2] Voy. ce que rapporte de Thou (liv. LIV) de l'embarras de Charles IX, qui, sans insister sur la victoire que louait le légat, se borne à l'assurer de son zèle pour la religion catholique. Les ministres, dit cet historien, avaient fait donner avis au cardinal des Ursins de parler sobrement de cette affaire, mais il ne laissa pas d'exalter la prudence du roi. — [3] Voy. notamment Claude Haton, *Mémoires*, t. II, p. 691. M. Gandy, dans le savant article cité ci-dessus, où domine un manifeste parti pris de tout justifier, soutient que le clergé de Paris ne pouvait refuser, sur la double invitation de la cour et du parlement, de remercier Dieu de la journée par une messe d'actions de grâce. Mais le clergé n'a pas ici l'excuse qu'on peut faire valoir pour Grégoire XIII; il avait été témoin des horreurs commises, et il savait fort bien que les accusés avaient été frappés sans être jugés. Nul n'a dit qu'il ait agi par peur et en protestant tout bas, comme le fit le parlement. Le fait est qu'on tenait, dans la majorité du clergé, un tel moyen de frapper l'hérésie pour légitime. — [4] C'est ce qu'attestent ces incroyables paroles du nonce Salviati, dans une dépêche du 2 septembre 1772 : « Il « Re Cristianissimo in tutti questi accidenti, in luogo di giudicio e di valore ha mos- « trato animo cristiano, con tutto habbia salvato alcuno. Ma li altri principi che « fanno gran professione di cattolici e di meritar favori e gratie del papa hanno poi « con estrema diligenza cercato a salvare quelli più di Ugonotti che hanno potuto,

les auteurs italiens les plus dévoués au Saint-Siége qui s'attachèrent à établir que l'assassinat de Coligny et le massacre des protestants avaient été le résultat d'un plan longuement prémédité, plan qui était à leurs yeux un chef-d'œuvre de prudence et d'habileté. Les ennemis du catholicisme ont souvent rappelé ces déplorables erreurs des ministres de la parole divine, qui subissaient l'influence des idées perverses de leur temps [1]; ils s'en sont armés contre l'Église.

Ce qui fait de la Saint-Barthélemy un crime plus épouvantable peut-être que ceux d'un caractère analogue qui marquèrent les troubles du XIV^e, du XV^e et du XVIII^e siècle, c'est qu'au lieu d'avoir eu pour instigateurs et principaux artisans des hommes sortis des classes inférieures de la société, quelques ambitieux vulgaires ou déclassés, des démagogues sans consistance et sans honneur, elle fut l'œuvre de personnages qui semblaient, par leur rang, leur éducation et leur naissance, appelés à donner l'exemple de la justice, de la modération et de l'humanité. Notons, toutefois, avec M. White, pour nous consoler de la tache qui déshonore en 1572 nos annales, que le principal auteur de ce hideux coup d'État est une femme étrangère, compatriote et disciple de Machiavel, qui prenait ses conseillers parmi les Italiens imbus de ses détestables principes. Nous remercions l'auteur anglais d'avoir terminé son livre par cette remarque. Mais nous sommes bien contraints d'ajouter que le sens moral doit être singulièrement affaibli chez un peuple où un acte tel que la Saint-Barthélemy rencontre tant de complices et d'approbateurs. C'est que la guerre civile, les guerres religieuses, avaient profondément ébranlé dans les cœurs les sentiments de mansuétude et de charité que le christianisme répand et enseigne, mais qui demandent, pour exercer tout leur empire, des temps de concorde et de paix.

Alfred MAURY.

« e se non gli nomino particolarmente, non si maravigli, per che indiferentemente « tutti hanno fatto a un modo. » (Voy. *North British Review*, n° 101, p. 47.) C'est ce même Salviati qui proposait de se débarrasser par *tous les moyens possibles* de la comtesse d'Entremont, pour empêcher son mariage avec l'amiral. — [1] C'est ce qui avait lieu notamment pour la doctrine de l'assassinat politique, si malheureusement acceptée par les cours du XVI^e siècle. (Voy. les judicieuses observations de M. E. Boutaric, *art. cit.* p. 26.)

Dictionnaire turk-oriental destiné principalement à faciliter la lecture des ouvrages de Bâber, d'Aboul-Gâzi et de Mir-Ali-Chir-Nevâï, par M. Pavet de Courteille, professeur au collége de France. 1 vol. très-grand in-8° de XIV et 562 pages. Paris, Imprimerie impériale, 1870.

Les relations de la France avec l'empire ottoman remontent, comme chacun sait, au règne de François Ier, c'est-à-dire à environ trois siècles et demi; la langue turque est professée au collége de France et à l'École spéciale des langues orientales vivantes depuis 1784 et 1795, et cependant la littérature turque nous est beaucoup moins connue que celles de l'extrême Orient. Cette circonstance, qui peut sembler étrange à première vue, tient à deux causes principales. D'abord, la littérature turque n'est guère que le reflet, souvent assez pâle, des littératures arabe et persane, beaucoup plus anciennes et plus riches qu'elle; ses plus célèbres productions dans les genres plus spécialement littéraires sont des traductions d'ouvrages écrits en arabe et en persan. En second lieu, l'étude du turc a été chez nous le partage presque exclusif des drogmans, et ceux-ci, à quelques exceptions près, sont trop peu disposés à faire profiter le public du fruit de leurs connaissances. Cependant la langue turque, outre une multitude de poëtes, compte un grand nombre d'historiens ou plutôt de chroniqueurs dont les ouvrages mériteraient d'être traduits, au moins par extraits. N'est-il pas regrettable, pour ne pas dire plus, que nous ne possédions encore aucune version *imprimée* d'ouvrages tels que le *Djihân-Numa*, ou cosmographie, de Hadji-Khalfa, si souvent citée et mise à contribution d'après la traduction manuscrite d'Armain par notre illustre d'Anville; de l'*Histoire des guerres maritimes des Turcs*, par le même polygraphe; de l'*Histoire de l'empire turc jusqu'à Soliman le Grand*, par Saad-Eddin? Aussi est-ce avec une véritable satisfaction que nous avons vu un laborieux orientaliste, petit-fils du savant Silvestre de Sacy, s'adonner spécialement à la culture des lettres turques, qu'il est chargé de professer au collége de France depuis environ dix-sept ans. Mais M. Pavet de Courteille s'est acquis des titres encore plus grands à l'estime et à la reconnaissance des orientalistes. Non content de leur faire connaître, par des éditions correctes et des traductions élégantes, deux ouvrages, l'un en vers, l'autre en prose, célèbres chez les Turcs de l'empire ottoman, il a entrepris de

fonder en France sur une base solide l'enseignement du turc oriental, c'est-à-dire de la langue en usage chez les populations qui habitent à l'est de la mer Caspienne, langue qui offre, comme il le dit, «le type pur «et primitif de cet idiome que les Osmanlis modernes ont laissé écraser «sous l'invasion toujours croissante des mots arabes et persans.» Dans cette voie, un seul Français l'avait précédé d'une manière sérieuse : c'était le savant Étienne Quatremère, car on ne peut guère mentionner que pour mémoire les aperçus ingénieux, mais incomplets, de l'illustre Abel-Rémusat, dans le tome I (et malheureusement resté le seul) de ses *Recherches sur les langues tartares*, et les courts essais d'Amédée Jaubert publiés dans le *Journal asiatique* il y a bientôt un demi-siècle.

Dans le dictionnaire qu'il nous donne aujourd'hui, M. Pavet de Courteille a fait entrer non-seulement les mots que lui ont fournis plusieurs lexiques originaux, mais ceux qu'il a puisés dans deux ouvrages historiques fort importants, les *Mémoires* du sultan Baber, fondateur de l'empire mongol dans l'Hindoustan, et l'*Histoire généalogique* des Tartares par Abou'l-Ghazi Béhadur-Khan. Il n'a pas négligé non plus une autre source, fréquemment mise à contribution par Étienne Quatremère, je veux dire les *Œuvres complètes* du vizir Ali-Chir-Névaï. On sait que l'illustre orientaliste que nous venons de nommer avait recueilli d'abondants matériaux pour la composition d'un dictionnaire turc-oriental. Il n'en a utilisé qu'une faible partie dans ses divers écrits, notamment dans l'*Histoire des Mongols de la Perse*, et dans sa notice de la chronique persane du règne de Chah-Rokh, fils de Tamerlan, insérée au tome XIV du *Recueil des notices et extraits des manuscrits*. Le reste est conservé en manuscrit à la bibliothèque royale de Munich et a été mis à profit par un orientaliste allemand, M. Théodore Zenker, dont l'ouvrage, en cours de publication, est favorablement apprécié par M. Pavet de Courteille, qui a oublié toutefois de rappeler les secours que l'auteur a trouvés dans les papiers de M. Quatremère.

On peut s'étonner que M. Pavet de Courteille n'ait pas mis *directement* à contribution les notes imprimées, si savantes, si nombreuses, d'Étienne Quatremère. Elles lui auraient fourni le moyen d'éviter quelques erreurs, de combler quelques lacunes de son beau travail. Il aurait pu recourir utilement aussi à des publications d'un ordre inférieur, il est vrai, mais cependant dignes d'estime, telles que le *Supplément à l'histoire générale des Huns, etc.*, par Jos. Senkowski[1], et le mémoire de feu Charmoy intitulé : *Expédition de Timoûr-i-lénk ou Tamerlan contre*

[1] Saint-Pétersbourg, 1824, in-4°.

Toqtamiche[1]. A la suite de ce mémoire, l'auteur a publié un grand nombre de textes d'écrivains arabes, turcs et surtout persans, où se trouvent plusieurs mots turcs qu'il a, pour la plupart, expliqués d'une manière satisfaisante. La lecture des chroniqueurs persans de l'époque mongole aurait fourni d'utiles indications à M. Pavet de Courteille; c'est une mine où il aurait bien fait de puiser largement et non pas seulement dans trois ou quatre cas, comme il s'est contenté de le faire. L'auteur du présent article se rappelle encore avec reconnaissance combien ces divers genres de secours lui ont été jadis utiles pour expliquer quelques mots d'origine turque ou mongole, qu'il rencontrait dans ses recherches sur l'histoire ou la géographie de l'empire persan et de l'Asie centrale. Il en est de même de la lecture des principales relations de voyages dans des pays occupés par des populations turques ou mongoles. Il n'est pas jusqu'aux voyages en Perse où M. Pavet de Courteille aurait pu rencontrer de précieux renseignements, puisque la cour des Sophis avait plus d'un fonctionnaire dont le titre officiel était emprunté à la langue turque telle qu'elle est encore en usage à l'est de la mer Caspienne.

Le plan qu'a adopté M. Pavet de Courteille, d'ajouter à beaucoup d'articles de son dictionnaire des exemples plus ou moins longs empruntés à divers écrivains turcs, lui a permis de noter des faits curieux pour la connaissance des mœurs, des croyances, des productions naturelles des contrées de l'Asie centrale. Nous allons indiquer plusieurs de ces particularités intéressantes, après quoi nous soumettrons au savant auteur les observations que nous a suggérées une lecture attentive de son travail. Sous l'article *ouïoun*, اويون, « portion, ration, » on lit une curieuse citation de Baber, qui nous fait connaître un singulier usage des Afgans. Lorsque des guerriers de ce peuple ne pouvaient plus soutenir la lutte, ils se présentaient devant leurs ennemis en tenant de l'herbe entre leurs dents, comme s'ils avaient voulu dire : « Nous voilà, nous « sommes votre part[2]. » Au mot *bourna*, بورنا, « d'abord, au commence« ment, » on rencontre un passage du même auteur où se trouve retracée la façon dont les femmes consultaient l'avenir. « Quand les femmes, y « est-il dit, veulent savoir si elles auront un fils ou une fille, elles pren« nent deux morceaux de papier; sur l'un elles écrivent Ali ou Haçan, « sur l'autre Fatime. Puis elles les placent dans deux boules de limon « qu'elles mettent dans une coupe d'eau; celle des deux qui s'ouvre la « première leur sert à deviner l'avenir[3]. »

[1] *Mémoires de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, VIe série, sciences politiques*, t. III, p. 89-505. — [2] M. Pavet de Courteille, p. 89. — [3] P. 167, 168.

On sait que, chez les Mongols et les Turcs, le nombre neuf, *tokouz*, était considéré comme un nombre sacré. « Tchinghiz-khan, dit Étienne Quatremère, se prosternait neuf fois devant la divinité. Le drapeau des Mongols avait neuf pointes. Les officiers qui portaient le titre de *Tarkhan* avaient le privilége de ne pouvoir être jugés et punis qu'après avoir commis neuf fautes. Dans les Mémoires de Baber, un des officiers de ce prince lui dit : « Vous aviez pris avec moi l'engagement de ne pas « me mettre en jugement tant que je n'aurais pas péché neuf fois. » On voit, dans le même ouvrage, que l'on fléchissait le genou neuf fois devant un prince. Lorsqu'on offrait au prince des présents d'une espèce quelconque, ces objets devaient être au nombre de neuf, et cet usage s'est toujours conservé chez les peuples turcs et mongols. . . . D'après cet usage le mot turc *tokouz* désignait constamment la quantité d'objets offerts au sultan; et, comme, à cet égard, la coutume était invariable, le même terme, sans aucune addition, se prenait quelquefois dans le sens de *don*, présent[1]. »

On voit, par trois citations poétiques consignées par M. Pavet de Courteille, sous l'article *tokouz* (p. 239), que, chez les Djaghataïens, il était d'usage de boire neuf coupes si une seule goutte s'échappait de la coupe, et trente coupes si la première venait à se renverser. Aussi l'expression : Ma coupe s'est renversée, s'employait-elle pour dire : Je me suis enivré.

On lit sous l'article اوماق, *oumâk*, que ce mot, qui signifie proprement un os, s'emploie pour désigner une race, une famille. La même particularité se reproduit avec le mot سونگاك, *soungâc* (p. 362), qui signifie également un os et une race. On peut ajouter qu'il en est de même pour le persan استخوان, *oustoukhvân*, et pour l'arabe عظم, *azhm*, ainsi qu'Étienne Quatremère en a déjà fait l'observation[2]. A l'article اولوش, *oulouch*, « part, portion, » on lit que, d'après un ancien usage attesté par Baber, celui qui s'était distingué, chez les Mongols, par sa bravoure contre l'ennemi, recevait, dans les grandes occasions, telles que les fêtes ou les repas, une part exceptionnelle appelée *oulouch béhadury*.

Sous le mot است, *oust*, « en dessous, » on trouve cités deux vers dont voici le sens : « Le jardin du paradis et les parterres de délices se « trouvent sous les pieds des mères; si tu désires arriver quelque jour « dans les bosquets éternels, deviens poussière sous les pas d'une mère[3]. »

[1] *Notices et Extraits des manuscrits*, t. XIV, 1re partie, p. 32, 33, n. Cf. Charmoy, *opus supra laudatum*, p. 137, 138, n. 14; C. d'Ohsson, *Hist. des Mongols*, t. I, p. 35, note 1. — [2] *Histoire des Mongols de la Perse*, p. 92, 425, 426. — [3] P. 19.

M. Pavet de Courteille aurait pu faire observer que le poëte turc cité par lui s'est inspiré d'une parole attribuée à Mahomet et qui est ainsi conçue : الجنّة تحت اقدام الامّهات, « Le paradis est sous les pieds des « mères; » c'est-à-dire, comme l'observe S. de Sacy, qu'il dépend d'elles en quelque sorte d'en accorder ou d'en interdire l'entrée à leurs enfants, et que, pour l'obtenir, il faut se rendre digne de leurs bénédictions. Un poëte persan a dit en conséquence : « Ne retire jamais ta tête de « dessous la main de ta mère, car la poussière du chemin que les mères « foulent aux pieds est le diadème de la tête des enfants. Sois poussière « sous les pas de ta mère, car le paradis sera aux lieux où reposeront « ses pieds[1]. »

On lira avec intérêt dans le dictionnaire turk-oriental (article تسكيرى, p. 214, 216) le récit d'une espèce de joute poétique entre le sultan Baber et un de ses généraux, doué du talent des vers comme le conquérant, son maître. Le lecteur saura gré à M. Pavet de Courteille de lui avoir fait connaître les pièces de ce petit débat entre le souverain et son vassal.

Parmi les mots que l'on peut s'étonner de ne pas rencontrer dans le beau volume dont nous rendons compte, je signalerai le terme جغرات, *djoughrât*, « lait aigre, » qui, d'après les lexicographes persans, appartenait au dialecte de Samarcande, et que l'on trouve dans la relation du voyageur anglais Wood[2]. C'est sans doute le même mot qui, dans le turc occidental, s'écrit يوغرت ou يوغورت, *ïoghourt*. Le mot اغروق, *oghrouk*, est simplement interprété par poids, fardeaux[3]. L'auteur aurait pu renvoyer à une savante note d'Étienne Quatremère[4], où l'on voit que ce mot, d'origine mongole, signifiait dans le principe une tente, et qu'ensuite il désigna « le camp, le quartier, la réunion des tentes, avec tout ce « qu'elles contenaient, tel que les femmes, les enfants, les esclaves, le « gros bagage. » Le mot بلن, *boulan*, « élan, » grand quadrupède de l'espèce du cerf, a été omis[5]. Il en est de même des mots داروى ميلتق, *darouy miltik*, « poudre à fusil, » كورنمكى, *guranmégui*, « audience, » جيدوق, *djidouk*, « enseigne, drapeau, » وشاق, *ouïchâq*, « jeune garçon, page, » كچم, *ketchim*, « armure de fer dont on munit la partie du bras entre le coude « et la paume de la main; c'est un tissu très-épais de petits cercles mé-

[1] *Pend-Nameh ou le Livre des conseils* de Férid-Eddin Attar, traduit et publié par M. le baron Silvestre de Sacy, Paris, 1819, in-8°, p. 125. — [2] *Personal narrative of a Journey to the source of the river Oxus*, p. 311. — [3] P. 25. — [4] *Mongols de la Perse*, p. 98-101. — [5] Cf. Charmoy, *loco laudato*, p. 146, 147.

« talliques[1]. » M. Pavet donne ce dernier mot sous la forme كيجم, mais en lui attribuant le sens de « armure du cheval au jour du combat. »

Un terme dont on peut encore signaler l'omission, c'est celui de اچكى, *itchéky*, dans le sens de « garde du corps, » que l'on rencontre fréquemment chez les historiens des dynasties turques de la Perse, et dont j'ai donné de nombreux exemples ailleurs. Je regarde ce mot comme formé du turc ايشك, *ichik*, « seuil, » ou peut-être de ايچ, *itch*, « le dedans, « l'intérieur. » Il y avait à la cour de Perse, sous les monarques Soufis, « un officier appelé le grand *Ichik agassi* ou maître du dehors, sous lequel « sont tous les *kechiktchi*, كشيكچى[2], qui sont gardes du roi, qui gardent « sa personne la nuit. Il aura peut-être plus de deux mille personnes « sous lui[3]. » La charge d'*Ichik agassi* existe encore à la cour de l'émir de Bokhara, et M. de Khanikoff traduit ce titre par celui de maître des cérémonies[4]. Mohan Lal écrit à tort I'shak Qasi[5].

On cherche tout aussi vainement un terme, d'origine persane, à la vérité, mais qui a passé dans le turc-oriental, ainsi qu'Étienne Quatremère l'a fait observer[6]. C'est le mot *djomry* ou *djemry*, جمرى, qui signifie homme turbulent, et que l'on emploie au pluriel sous la forme اجامره, *adjamiré*, laquelle est empruntée à la langue arabe. Dans une chronique persane intitulée *Djami-Moufidy*, on voit le terme *adjamiré* accolé aux mots *djouhhal* et *aoubâch* (ignorants et vagabonds[7]); plus loin, il y est

[1] Senkowski, *Supplément à l'histoire des Huns*, p. 115, et sur *wichâk*, en particulier, cf. Quatremère, *Histoire des Sultans mamlouks de l'Égypte*, t. I, 1re partie, p. 108, et Daulet-chah, *apud* Charmoy, *Expédition d'Alexandre le Grand contre les Russes*, p. 33. Le mot كچيم se rencontre dans ce passage de Khondémir relatif à Baber : با جيبه وكچيم اسپ در آب راند بتشويش بسيار از آن جانب بيرون رفت. « Ayant poussé son cheval dans le fleuve, quoiqu'il « fût armé d'une cuirasse et d'un *ketchim* (brassard), il gagna l'autre rive avec une « grande peine; » *Habib Assiyer*, ms. Gentil, t. III, fol. 284 r°. Cf. Erskine, *A history of India under the two first sovereigns of the house of Taimur*, t. I, p. 152, où toutefois le mot *ketchim* est traduit par housses. — [2] M. Pavet de Courteille n'a pas donné le mot كيشك, *kichic*, que le *Loghati turki* (*apud* Quatremère, *Mongols*, p. 311 B) traduit par پاسدارى, « la garde; » mais il a enregistré le terme ايچكى, avec la signification d'intime, intérieur. — [3] *État de la Perse*, manuscrit français de la Bibliothèque nationale, n° 6114, p. 27. Cf. le Père Raphaël du Mans, *Relation manuscrite de la Perse*, ms. 10260 *ter*, fol. 6 v°, Chardin, *Voyages*, t. VI, p. 105, 106. — [4] *Bokhara; its amir and its people*, p. 238. — [5] *Travels*, 1846, p. 238. Cf. l'*Histoire des Khans mongols du Turkistan et de la Transoxiane*, traduite du persan, etc., par C. Defrémery; Paris, 1853, in-8°, p. 96, 97. — [6] *Mongols de la Perse*, p. 226, 227, note. — [7] دست بر آورده جهال واجامره واوباش, manuscrit persan 45, fonds Gentil, à la Bibl. nation. f° 64 v°.

le nom d'un oiseau appelé en arabe حواصل, *haouassil*. Ce dernier mot est une forme plurielle, dont le singulier est حوصلة, *haoussala*. M. Pavet de Courteille n'a pas cherché à déterminer de quel oiseau il s'agit. Mais la chose n'est pas douteuse, si l'on a recours à un passage de la grande *Histoire des Animaux* de Démiry, déjà cité par M. de Jong, et où l'on voit que le *haoussal* est un grand oiseau, doué d'un jabot volumineux (*haoussala*, d'où vient son nom); on l'appelle aussi بجع, *bedja*, chameau aquatique (*djemel-alma*) et *coï*[1].

L'expression composée جوز بويا, *djaouz bouïa*, est traduite (p. 294) par « noix de teinture. » La vraie traduction est « noix odorante, » et il s'agit ici de la noix muscade[2]. On rencontre (p. 416) un mot قپچور, *koptchour*, traduit par « tribut fixé officiellement, » et moins de trois pages plus loin, le mot قغجور, *koghdjour*, interprété par « impôt régulier, contribution en bétail. » Il est probable que ce sont là deux formes différentes du même mot, et qu'au lieu de *koghdjour*, il vaut mieux lire قفجور, *kofdjour*, le ب, *b*, et le پ, *p*, permutant avec le ف, *f*, mais non avec le غ, *g*. M. Pavet de Courteille ne donne aucun exemple du mot en question. Ét. Quatremère a fait connaître le mot قبجور, *kobdjour*, ou قوبجور, *koubjour*, mongol d'origine, et signifiant : 1° un pâturage; 2° un impôt payé pour les animaux et consistant en une tête de bétail par chaque centaine ou son équivalent en monnaie[3]. M. Brosset cite un mot mongol, *ghoubtchigour*, signifiant impôt sur les revenus de la terre, cens, tribut[4].

On trouve (p. 417) un mot qui nous paraît orthographié peu exactement. C'est le terme قراقچی, *karaktchy*, interprété par « voleur de grand « chemin. » Nous pensons que la forme exacte est *kazaktchy*, avec un *za* (z) au lieu du *ra* (r), ainsi qu'on la rencontre, du reste, chez M. Pavet de Courteille (p. 404, v. قزاق). Ce terme est formé du mot *kazak* ou mieux *kazzak*, que le *Loghati turki*[5] interprète par le persan راهزن, « voleur de « grand chemin, » mais qui, primitivement, désignait un partisan, un homme qui ne combat point en bataille rangée, mais qui exécute des incursions rapides et imprévues. De là vient le persan قزاق, « incursion,

[1] *Lataïfo'lma'arif, auctore Abu-Mançur... at Tha'alibi*, Lugduni Batavorum, 1867, in-8°, p. XII, XIV. — [2] Cf. les *Voyages d'Ibn-Batoutah*, publiés et traduits par C. Defrémery et le docteur B. R. Sanguinetti, t. IV, p. 243. Voyez encore le *Dictionnaire français-arabe* d'Ellious Bocthor et Caussin de Perceval, v° Muscade, et Edward Lane, *An arabic-english Lexicon*, v° *djaouz*, جوز, p. 485 C. — [3] *Histoire des Mongols de la Perse*, p. 256-259. Cf. le *Tarikhi Guzidè*, manuscrit persan de Brueix, n° 9, fol. 198 v°, et Abou'l-Faradj, *Historia dynastiarum*, p. 501, l. 15, où on lit قويجور. C. d'Ohsson a lu *Countchour* (*Histoire des Mongols*, II, 264), et *Coïtchour* (*ibid.* IV, 370, 371, 420). — [4] *Annales de la Géorgie*, additions et éclaircissements, p. 438. — [5] Cité par Quatremère, *Mongols de la Perse*, p. 406, note.

On peut regretter que M. Pavet de Courteille n'ait pas fait connaître quelle est la vraie leçon. Le mot *témadjamichy* (p. 216) est traduit par état de gêne, d'angoisse. Il aurait été à propos d'ajouter que Quatremère l'a interprété par dispute, combat, en s'appuyant sur divers passages d'auteurs persans[1], qui n'admettent pas d'autre sens.

A l'article *baghiry kara* (p. 152), M. Pavet de Courteille aurait pu renvoyer, au sujet de l'oiseau appelé de ce nom (littéralement à la poitrine noire), à la relation de James Morier[2], ou à celle de J. Ed. Alexander, qui le dépeint comme une des variétés du coq de bruyère (*grouse*) de la Perse, et parle de son vol bruyant[3].

Page 155, on trouve le mot بايداغ, *baïdagh*, avec le sens de drapeau, mais sans aucun exemple à l'appui, ce qui me fait croire que ce pourrait bien n'être qu'une leçon fautive du mot persan بيراق, *beïrak*, qui, comme on le sait, a passé dans le turc occidental avec la signification de drapeau, étendard. Je dois ajouter, toutefois, que M. de Khanikoff donne aussi la forme *baïdak*[4].

Le mot چاو, *tchao*, est traduit (p. 281) par « voix, son, nouvelle, appel, » et l'auteur y rattache le terme چاوچى, qui signifierait crieur public. Mais il y a là, je le crains, un double emploi et une confusion avec le terme جار, *djar*, expliqué sept pages plus haut par bruit, son, appel, convocation, messager. Les formes *djar* et *djartchi* sont les seules correctes, ainsi qu'on peut le voir en consultant les notes d'Étienne Quatremère[5] et de Charmoy[6]. On lit dans la *relation* manuscrite *de la Perse*, par le père Raphaël du Mans : « Jartchi bachi, publieur ou chef « d'iceux. Iceluy a soubs soy une quantité d'autres qui, pour 4 ou 5 f., « courent le long des rues pour faire disquisition des choses perdues, « criant à haute voix[7], etc. »

Le mot چپر, *tchéper*, est expliqué d'une manière insuffisante, en moins d'une ligne et sans l'addition d'aucun exemple. Il aurait été à propos de renvoyer, à son sujet, à une des plus savantes notes d'Étienne Quatremère[8].

A la page 158, on trouve le mot بغناق, *boghnâk*, interprété par « tresse

tersbourg, 1858, p. 136, l. 12. — [1] *Mongols*, p. 105. — [2] *Second journey through Persia*, etc., p. 121, 122, 283. — [3] *Travels from India to England*, p. 165. — [4] *Bokhara*, p. 237. — [5] *Notices des manuscrits*, t. XIV, 1re partie, p. 92, 93. — [6] *Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg*, 6e série, t. III, p. 370, note 28. — [7] Ms. de la Bibliothèque nationale, fol. 6, r°. Cf. Chardin, qui écrit Yartchi, t. VI, p. 273; t. VIII, p. 95, 142; Gemelli Carreri, *Voyage du tour du monde*, édit. de 1737, t. II, p. 43, 44, 176; Drouville, *Voyage en Perse*, édit. in-12, 1828, t. I, p. 176, note 2. — [8] *Histoire des Mongols de la Perse*, p. 335-337.

« de soie, en forme de boucles de cheveux, que les Mongols s'attachent « à la tête et que les femmes cousent tout à l'entour de leur coiffure. » Je crois que la leçon *boghnâk* est fautive et qu'il faut lire *boghtâk*, بغتاق, mot sur lequel j'ai donné ailleurs des détails très-circonstanciés[1]. Ce qui prouve que, dans le mot en question, il doit y avoir un ت, *t*, et non un ن, *n*, c'est que le voyageur arabe Ibn-Batouta, qui cite deux fois la coiffure dont il s'agit, en écrit le nom avec un ط, *th*, lettre qui permute souvent avec le ت ou *t* simple[2]. Le dictionnaire persan intitulé *Borhâni-Kathi* donne les deux orthographes, écrivant بغطاق, *boghthak*, et بغتاق, *boghtak*. Abou'l-faradj adopte la forme بوقتاق[3]. M. d'Ohsson, parlant du mariage du sultan Œuldjaïtou, dit que l'on mit sur la tête de l'épousée le *bakhtak*, mot qui signifie casque en persan[4]. C'est du *bogtak* qu'il est question dans ce passage d'Alexandre Burnes : « Leur coiffure (aux femmes turcomanes) ferait honneur à nos élégantes dans une salle de bal. Elle « consiste en un grand turban blanc de la forme d'un *shako* militaire, « mais plus haut; il est recouvert d'une écharpe rouge ou blanche, qui « retombe jusqu'à la ceinture[5]. »

A la page 148 on lit une citation d'Abou'l-Ghazi dans laquelle il est dit que le sultan seldjoukide Sindjar livra bataille à Geuz-Khan. Au lieu de كوز, Geuz, il faut lire كور, Gour. On sait que le titre de Gour-Khan, que M. d'Ohsson traduit par grand khan[6], désignait, au XIIe siècle, le souverain de l'Asie centrale, dont la capitale était Bélasaghoun, et dont l'empire était appelé par les musulmans le Karakhitaï. Sur la défaite de Sindjar par le khan du Karakhitaï, on peut voir le récit de Hamd-Allah-Mustaufi[7].

A l'article قالاغاى (p. 407) on lit que ce terme est un mot de ralliement dont se servent les مانكنعت en temps de guerre. M. Pavet de Courteille n'a pas essayé de transcrire le nom en question, qui doit être celui de quelque tribu turque. Ne s'agirait-il pas ici des Mankguites مانكغيت, une des principales tribus uzbèkes[8]?

[1] *Journ. asiat.* août 1847, p. 169-171 : septembre 1850, p. 157-159. — [2] *Voyages* publiés et traduits par C. Defrémery et le Dr B. R. Sanguinetti, t. II, p. 379, l. 1, 388, l. 1. — [3] *Historia dynastiarum*, p. 492. — [4] *Histoire des Mongols*, t. IV, p. 484. — [5] *Voyages en Boukharie*, t. II, p. 367. — [6] *Histoire des Mongols*, I, 165. Cf. *ibidem*, p. 63 et 99. Dans ce dernier passage il est dit que le mot *gour*, en mongol, impliquant l'idée de totalité, *gour-khan* signifie proprement khan universel. Sur le titre de *Gour-khan*, cf. encore Ibn-Alathir (t. XI, p. 55), où on lit كو au lieu de كور. — [7] *Histoire des Seldjoukides et des Ismaéliens ou Assassins de l'Iran*, traduite par C. Defrémery, Paris, 1849, in-8°, p. 68-70. Cf. Ibn-el-Athiri *Chronicon quod perfectissimum inscribitur, volumen undecimum... edidit* C. J. Tornberg, Upsaliæ, 1851, p. 53 et suiv., sous l'année 536 de l'hégire (1141-1142 J. C.). — [8] Cf. Khanikoff, *Bokhara*, p. 74, 76, 77.

A l'article قار, *kar*, « neige » (p. 395), on lit que les *Karligh*, tribu turque, ont été appelés ainsi parce qu'ils ne purent suivre Djenguiz-Khan à travers les neiges à son retour du Gourdjistân. Il ne faut sans doute voir là qu'une de ces étymologies hasardées, fabriquées après coup par les grammairiens ou les lexicographes orientaux, et qui ne résistent pas à un examen sérieux. Le nom des Karliks ou Karlouks est bien plus ancien que Djenguiz-Khan, puisqu'il se rencontre dès le xe siècle chez le géographe arabe Ibn-Haoukal, sous la forme Kharloukhi, خرلخية (cf. Quatremère, *Mongols de la Perse*, p. 52, note; d'Ohsson, *Voyage d'Abou-el-Cassim*, p. 148, 149). Sous l'année 524 de l'hégire (1130 de J. C.), Ibn-Alathir mentionne des Turcs Karloughi, car c'est ainsi qu'il faut lire (قارلغية), avec le manuscrit venu de Constantinople, au lieu de قارغلية, que porte l'édition de M. Tornberg (t. XI, p. 54, 55, 56, 57). D'ailleurs Djenguiz-Khan ne porta pas ses armes dans le Gourdjistân ou Géorgie. Mais, d'après Mirkhond (*Vie de Djenguiz-Khan*, édition Amédée Jaubert et Alphonse Belin, p. 17), il faut substituer le nom du fabuleux Oghouz-Khan à celui de Djenguiz-Khan. Le pays dans lequel ce prince avait fait une expédition était le Ghour (il faut lire ainsi au lieu de غوز, *ghouz*) et le Ghardjistân[1].

A l'article چام, *tcham*, il faut lire سقيزى, *sakizy*, et non سقيرى, *sakiry*. Il y a simplement omission d'un point, ainsi qu'on peut s'en convaincre en recourant à l'article سقيز, *sakiz* (p. 349).

M. Pavet de Courteille a omis d'indiquer qu'un certain nombre des mots compris dans son dictionnaire comme appartenant au turc oriental étaient d'origine arabe. Tels sont اختيار, *ikhtiar* (p. 101), سقا, *saka*, « canal d'irrigation » (p. 349), طاقيه, *thakia*, « espèce de coiffure » (p. 382), غرار, *ghirâr*, « sac » (p. 385), داغل, *daghil*, « trompeur, fourbe, vaurien » (p. 316). Le mot بوروت, *bourout*, « moustache, » n'est autre que le persan بروت, et le terme باغلطاق, *baghilthak* (p. 152), est aussi un terme persan, sur lequel Ét. Quatremère[2] et M. Dozy[3] ont donné des détails circonstanciés, auxquels M. P. de Courteille aurait pu renvoyer ses lecteurs. Quant au mot كرك, *gourc*, « rhinocéros, » qui est indiqué comme persan, il a, dans cette dernière langue, un sens différent, celui de loup. Il aurait été à propos de faire remarquer que le mot *pouché-câl* ou *pouch-câl*, « saison des pluies, » (p. 158) est hindoustani d'origine, et que le mot *balich*, « somme d'argent » (p. 154), appartient originairement à la

[1] Quatre lignes plus bas, on doit lire اجماعت قارلق en place de اجماعت ارقارلق. — [2] *Histoire des sultans mamlouks*, t. Ier, 2e partie, p. 75, 76, note. — [3] *Dictionnaire des noms des vêtements chez les Arabes*, p. 81-84.

langue mongole [1]. Le terme *coutaoual, coutaoul* (p. 463), n'est autre chose que l'hindoustani *cotoual*[2]. Le mot آل, *âl*, qui signifie proprement vermeil, est traduit (p. 29) par cachet, sceau des rois turcs marqué en rouge sur les diplômes. Je suis fort tenté de croire que, dans ce sens, l'adjectif *âl* doit toujours être suivi du substantif *tamgha*, lequel, par contre, s'emploie quelquefois isolément [3]. Sous le mot چکیده, *tchékidè*, « jujube, » le lecteur est renvoyé à چیکه, *tchica*, qui est peut-être la vraie leçon. Mais le mot *tchica* manquant complétement dans le *Dictionnaire turk-oriental*, je suis fort tenté de le considérer comme une forme fautive de چیگدا, *tchigda*, qui signifie effectivement jujube et que l'on trouve à la page 307.

Malgré les quelques imperfections de détail que nous avons dû y signaler, et qu'il était bien difficile d'éviter dans un travail de cette nature, le premier sur la matière publié en Europe, le *Dictionnaire* de M. Pavet de Courteille est un important service rendu aux études turques. De plus, il ne sera pas inutile pour la lecture des écrivains persans postérieurs à l'époque de Djenguiz-Khan, puisque ces auteurs ont introduit dans leurs compositions un grand nombre de termes mongols ou djaghataïens, dont plusieurs manquent encore dans les dictionnaires persans les plus étendus. Ajoutons, en terminant, une nouvelle dont ne pourront manquer de se réjouir les amis de la littérature turque et de l'histoire orientale; c'est que le savant auteur, accomplissant une promesse faite dans sa préface et dont nous n'aurions osé espérer une si prompte exécution, publie en ce moment la traduction complète des *Mémoires* du sultan Baber [4].

C. DEFRÉMERY.

[1] On peut voir sur ce mot l'*Histoire des khans mongols du Turkistan et de la Transoxiane*, déjà citée, p. 71, note. — [2] Cf. M. Garcin de Tassy, les *Aventures de Kamrup, par Tahcin-Uddin, traduites de l'hindoustani*, p. 198. — [3] Cf. Silvestre de Sacy, *Journal des Savants*, 1829, p. 343, et l'*Histoire des khans mongols du Turkistan*, etc. p. 95, note — [4] Voici le titre de cette belle publication, qui se recommande non-seulement aux orientalistes, mais aux historiens et aux géographes : *Mémoires de Baber (Zahir-ed-din-Mohammed), fondateur de la dynastie mongole dans l'Hindoustân, traduits pour la première fois sur le texte djagataï* par A. Pavet de Courteille, 2 volumes grand in-8°. Paris, Maisonneuve et C^ie^, 1871. — Nous pourrons en faire l'objet d'un compte rendu dans le *Journal des Savants*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Rapport sur un voyage archéologique en Thrace, par M. Albert Dumont, Paris, Imprimerie nationale, 1871, in-8° de 69 pages. — M. Albert Dumont, auquel on doit déjà plusieurs travaux importants sur l'antiquité hellénique, notamment un volume sur les *Inscriptions céramiques de Grèce* et un *Essai* sur la chronologie des archontes athéniens postérieurs à la CXXII[e] olympiade et sur la succession des magistrats éphébiques, vient de publier un rapport résumant les résultats obtenus par lui dans le voyage archéologique qu'il a fait en Thrace, du mois de juin au mois de décembre 1868. De Constantinople il s'est rendu à l'extrémité de la province, au point de jonction de la chaîne de l'Hémus avec celle du Rhodope; puis, après diverses explorations particulières, il a descendu le cours inférieur de l'Hèbre jusqu'à Énos, et, de là, regagné Constantinople en suivant les côtes de la mer Égée et de la Propontide. L'intérêt qu'offrent ces recherches est d'autant plus grand, que la Thrace intérieure n'avait jamais encore été visitée au point de vue archéologique. Les résultats généraux exposés par M. Dumont, dans ce premier compte rendu, offrent déjà un grand intérêt, et ne peuvent faire que désirer plus vivement la prochaine publication du récit complet de son voyage et du travail d'ensemble où il se propose de coordonner les faits nouveaux recueillis par lui, et de montrer comment ils éclairent l'histoire, à diverses époques, d'une des provinces de l'Europe orientale les plus vastes et les moins connues.

Histoire de Savoie, d'après les documents originaux, depuis les origines les plus reculées jusqu'à l'annexion, par Victor de Saint-Genis. Chambéry, imprimerie de Bonne, Conte-Grand et C[ie]; Paris, librairie d'Amyot, 1868-1870, 3 volumes in-12 de 526, 560 et 622 pages. — Ce travail historique considérable, bien conçu et très-développé, est écrit avec méthode, et a, entre autres mérites, celui de mettre en lumière un grand nombre de documents originaux dont la plupart étaient inédits. L'auteur s'est attaché surtout à faire connaître les institutions et les mœurs de la Savoie, et à mettre en relief le rôle considérable du tiers état dans ce pays pendant le moyen âge et dans les temps modernes. Le premier volume s'arrête à l'année 1516. Dans le tome second, le récit des faits se continue jusqu'à la fin de l'année

1712, et s'achève dans le troisième volume, depuis la révolution inaugurée en Savoie par les réformes du roi Victor-Amédée II, en 1713, jusqu'à l'annexion à la France en 1860. A la fin de ce dernier volume, sont placés les documents historiques recueillis par l'auteur et une table analytique des matières.

Histoire de l'arrondissement de Péronne et de plusieurs localités circonvoisines, par l'abbé Paul de Cagny, associé correspondant de la Société des antiquaires de France. Péronne, imprimerie de J. Quentin; Paris, librairie de Dumoulin, 1869-1870, deux volumes in-8° de XL-808 et 826 pages avec planches. — Une première édition de ce savant ouvrage a été publiée en 1844, et a obtenu un légitime succès. M. l'abbé de Cagny a voulu néanmoins améliorer encore ce premier travail par vingt années de recherches nouvelles, et il le soumet aujourd'hui au jugement du public, complétement revu, enrichi de nouveaux documents, et mis au courant des découvertes archéologiques qui ont été faites depuis 1844, dans quelques-unes des localités dont il s'occupe. Le premier volume comprend, outre une introduction et une statistique de l'arrondissement de Péronne, une notice étendue sur cette ville, et une description historique et statistique de toutes les communes des cantons de Péronne, d'Albert, de Bray et de Chaulnes. Le second volume traite des cantons de Combles, de Ham, de Nesle et de Roisel.

Le Kiang-Nan en 1869, relation historique et descriptive par les missionnaires de la Compagnie de Jésus en Chine, Paris, imprimerie de De Soye, librairie de Téqui, 1870, in-12 de 320 pages avec deux cartes. — On trouvera dans cette intéressante relation des travaux de nos missionnaires de nombreuses remarques sur la géographie, l'histoire naturelle et les mœurs de Kiang-Nan. Cette riche province, autrefois une des mieux connues de la Chine, a été dévastée par la guerre des Taï-pin; sa topographie elle-même a subi d'importantes modifications causées par la ruine de bien des villes importantes et le déplacement de la population primitive. On ne peut donc qu'accueillir avec empressement un ouvrage qui nous la fait connaître telle qu'elle est aujourd'hui. Les productions du sol sont indiquées avec soin dans la narration des missionnaires, ainsi que les procédés de culture employés par les indigènes.

Journal asiatique ou recueil de mémoires, d'extraits et de notices relatifs à l'histoire, à la philosophie, aux langues et à la littérature des peuples orientaux, publié par la Société asiatique. Paris, Imprimerie nationale, librairie d'Adolphe Labitte, 1870-1871, sixième série, six n°, 56 à 60 et n° 62, in-8° de 528-308-192 pages. — Un grand nombre de travaux intéressants et variés remplissent les six cahiers du Journal asiatique nouvellement parus. On y trouvera : des Études sur les noms arabes de diverses familles de végétaux, œuvre posthume de M. J. J. Clément-Mullet; Les mots égyptiens dans la Bible, par M. Harkavy; Du régime des fiefs militaires dans l'islamisme, et principalement en Turquie, par M. Belin; Un sacrifice à Athtar, bas-relief avec inscription himyarite nouvellement découvert, par M. Clermont-Ganneau; Études bouddhiques : Les quatres vérités de La prédication de Bénarès, par M. L. Feer; Nouvel essai sur l'inscription de Marseille, par M. J. Halévy. Le n° 59 est consacré tout entier au procès-verbal de la séance annuelle de la Société asiatique; on y remarquera le rapport de M. E. Renan sur les travaux relatifs aux études orientales en France pendant l'année 1869-1870. Le n° 60 est occupé par des recherches sur la formation de la langue arménienne, par M. K. Patkanoff, traduites du russe par M. Évariste Prud'homme, et annotées par M. Éd. Dulaurier. Le n° 61, qui renfermera les mois d'octobre, novembre et décembre 1870, paraîtra prochainement. Le n° 62 contient un curieux récit de voyage : L'Arabie vue en 1837-

1838, par M. Fulgence Fresnel. Chaque cahier donne, en outre, des nouvelles, mélanges et comptes rendus bibliographiques.

ITALIE.

Sui Canti popolari siciliani, studio critico di Giuseppe Pitre. — *Canti popolari siciliani* raccolti ed illustrati da Giuseppe Pitre. — *Étude critique sur les chants populaires italiens*, par Joseph Pitre. Palerme, imprimerie du *Journal de Sicile*, 1868, in-12 de 160 pages. — *Chants populaires siciliens*, recueillis et commentés par Joseph Pitre, et précédés d'une *Étude critique* du même auteur. Palerme, imprimerie de Fr. Lao, librairie de Louis Pedone Lauriel, 1870-1871, deux volumes in-12 de xi-452 et x-500 et 16 pages. — M. Joseph Pitre, qui s'est déjà fait connaître par plusieurs publications relatives pour la plupart à la littérature de la Sicile, vient d'apporter dans ce recueil de chants populaires et dans l'étude qui le précède, un double et précieux tribut à l'histoire de la poésie et des traditions populaires. Treize cents chants populaires siciliens avaient déjà été publiés par Léonard Vigo (Catane, 1857, in-8°), dix ans plus tard, M. Salomone Marino y ajouta un supplément de sept cent cinquante (Palerme, 1867, in-8°). M. Pitre, dans les deux volumes qu'il vient de faire paraître, en apporte plus de mille nouveaux, distribués, selon le sujet qu'ils traitent, en vingt-neuf séries. Le I^er^ volume renferme de courtes pièces vraiment populaires, des chansons réduites quelquefois à une seule strophe. Le second volume se compose de légendes sacrées et profanes, de chants de nourrices et d'enfants, d'énigmes, etc., et d'un supplément. Il est accompagné d'un glossaire et suivi d'un choix de trente-deux mélodies. Ces chants, nous dit dans son avertissement le savant éditeur, sont fort répandus dans toute la Sicile; ils ont été recueillis, les uns dans les provinces de Messine et de Syracuse, d'autres dans celle de Girgenti, les autres enfin, et c'est le plus grand nombre, dans la province de Palerme. Le dialecte de chacun d'eux a été conservé, et des notes placées au bas des pages expliquent les mots qui s'écartent le plus de la langue littéraire. L'étude critique qui ouvre le volume avait déjà paru à part en 1868; en la reproduisant, M. Pitre y a fait diverses additions. C'est un traité fort intéressant sur la poésie populaire italienne. Après des remarques très-fines et très-justes sur l'origine et la diffusion des chants populaires en général, il étudie spécialement ceux de la Sicile, dans leur versification, leur valeur littéraire, les sentiments qui les ont inspirés les idées, les réminiscences historiques dont ils portent la trace. Dans la seconde partie de ce travail il fait ressortir les caractères différents qu'offre la muse populaire dans les diverses régions de l'Italie; il s'occupe d'abord des populations dont la langue est étrangère à l'italien, tels que les Albanais et les Grecs de la Sicile et du midi de la Péninsule; puis il passe en revue les chants de toutes les contrées de langue italienne jusqu'à la Corse et au Frioul. A la suite de ce traité se trouve un document utile, quoique sans doute incomplet : une *bibliographie des chants populaires italiens*. L'auteur a donné un court supplément à cette bibliographie dans le second volume des *Chants populaires*.

Diplomi greci inediti ricavati da alcuni manoscritti della Biblioteca comunale di Palermo, tradotti da Giuseppe Spata. Turin, Imprimerie royale, 1870, in-8° de 140 pages. — M. Giuseppe Spata, qui a déjà publié, en 1864, un grand travail sur les Chartes grecques conservées aux archives de Palerme, nous donne aujourd'hui le texte et la traduction de vingt-quatre diplômes grecs inédits, dont les originaux se

trouvent à la bibliothèque communale de la même ville. Ces documents, écrits en grec barbare, appartiennent aux XI^e, XII^e et XIII^e siècles. Le plus ancien est de l'année 1095, le plus récent date de 1221.

SUISSE.

Atsume gusa, pour servir à la connaissance de l'extrême Orient. Recueil publié par F. Turrettini, fascicule I^{er}, *Heike monogatari*, récits de l'histoire du Japon au XII^e siècle, traduits du japonais par François Turrettini. Partie I, Genève, imprimerie Ramboz et Schuchardt, librairie de H. Georg; Paris, librairie de Maisonneuve, 1871, in-4° de 24 pages et 3 planches. — Sous le titre d'*Atsume gusa* (recueil de fleurs, *anthologie*), M. F. Turrettini se propose de publier une série de textes, traductions, articles critiques et mémoires relatifs à l'extrême Orient. Les peuples tartares, mongols ou mandchous, y trouveront leur place à côté de la Chine et du Japon. Le premier fascicule vient de paraître. Il contient une élégante traduction du premier chapitre du *Heike monogatari*, sorte d'épopée moitié romanesque, moitié historique, où sont racontées les luttes des deux plus puissantes familles féodales qui, vers la seconde moitié du XII^e siècle, se disputaient la domination du Japon. Ce curieux ouvrage, regardé comme classique par les Japonais, est précieux pour l'étude de cette période intéressante et obscure de l'histoire du Japon. De nombreuses notes enrichissent le texte, auquel sont joints trois grandes gravures *fac-simile* et un syllabaire japonais. L'exécution typographique est fort belle. Les caractères chinois employés sont du type Marcellin Legrand.

Mittheilungen der schweizerischen entomologischen Gesellschaft. Bulletin de la société suisse d'entomologie. Année 1870, Schaffouse, imprimerie d'Alexandre Gelzer, 1870-1871, vol. III, in-8°, fasc. IV, V, VI et VII, pages 152 à 376. — Ce bulletin, qui se publie sous la direction du docteur Gustave Stierlin de Schaffouse, contient divers travaux intéressants relatifs à l'entomologie, écrits soit en allemand, soit en français. Nous citerons particulièrement des articles sur la distribution géographique des espèces, par Meyer-Dür, Stierlin et F. Jäggi; des études sur les microlépidoptères, de M. H. Frey, et de nombreuses monographies par MM. de Saussure, Gautier des Cottes, etc.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

OCTOBRE 1871.

La théorie de la Lune d'Aboul-Wefâ.

Comptes rendus de l'Académie des Sciences, 1836, 1843, 1862, 1871. Journal des Savants, 1841, 1843.

Les astronomes arabes ont-ils connu, au xᵉ siècle, l'inégalité de la Lune appelée variation?

La question a été longuement discutée déjà dans le *Journal des Savants*. Biot, il y a près de trente ans, en y consacrant quatre articles, croyait avoir péremptoirement démontré l'illusion de la découverte et l'insignifiance du fragment allégué comme preuve.

Malheureusement, pour épargner à ses lecteurs tout effort d'esprit, Biot exigeait d'eux beaucoup de patience; il leur présentait d'abord le tableau complet des mouvements de la Lune et tout ensemble le détail des forces qui les dirigent et qui les troublent. Le plus grand nombre, reculant devant une telle étude, a préféré tenir la question dans l'indifférence, et les savants surtout, jugeant ces explications superflues malgré toute leur clarté, se sont dispensés d'en examiner les conséquences préparées pour eux de trop loin.

Je viens résumer ici les pièces principales de ce débat déjà ancien en en développant quelques-unes.

M. Sédillot annonçait à l'Académie des sciences, dans la séance du 29 février 1836, la découverte d'un fragment d'Aboul-Wefâ, dans lequel il signalait l'indication de la variation. Arago, dans le compte

M. Mathieu, d'un autre côté, dans la séance du 3 décembre 1843, parlant en son nom et en celui d'Arago, avait dit : « Les Arabes ont « connu la troisième inégalité de la Lune, déterminée par Aboul-Wefâ, « à Bagdad, six siècles avant que l'on en fît honneur à Tycho-Brahé. »

M. Chasles enfin, dans son cours d'astronomie à l'École polytechnique, signalait, dans la découverte faite à Bagdad au x^e siècle, une preuve remarquable de la haute culture intellectuelle des Arabes.

Les contradictions soulevées au début semblaient donc n'avoir laissé aucune trace. L'accord de trois juges compétents et irréprochables, amenés, dans des circonstances différentes, à déclarer leur pensée sur un texte aussi court et aussi simple, semblait faire de leur opinion commune une vérité désormais constante.

Le sentiment des érudits changea cependant tout à coup aussi bien que celui des savants. Quels furent les motifs d'un mouvement aussi subit? Pourquoi la question fut-elle agitée de nouveau? Lui accorda-t-on réellement plus d'intérêt que ne le demandait l'importance du sujet? Pourrait-on alléguer d'autres mobiles qu'un zèle ardent pour la vérité? Comment découvrit-on des obscurités dans un texte qui semblait, la veille encore, aussi clair qu'authentique? Peu nous importe aujourd'hui, les arguments subsistent seuls et l'on en produisit de très-sérieux. Ne soupçonnant pas que la fin pouvait contredire et non expliquer le commencement, personne n'y avait accordé grande attention. Or le fragment d'Aboul-Wefâ contient deux parties bien distinctes : dans la première on lisait les traits principaux d'une inégalité lunaire qui conviennent à la variation sans en former toutefois, comme je l'expliquerai, le caractère exclusif etcertain. Les astronomes, ne se piquant nullement de connaître la langue arabe, n'avaient pas la pensée de discuter l'exactitude rigoureuse de la version. Ils y trouvaient, dans le langage même de l'astronomie moderne, la confirmation plausible de l'assertion curieuse produite par le traducteur; mais le texte continuant, après avoir indiqué l'esquisse pour ainsi dire de l'inégalité et fait connaître quelques points de repère (huit en tout pour chaque mois), en donnait le dessin complet, c'est-à-dire la construction qui convient à chaque instant: c'était le complément nécessaire et le commentaire irrécusable des indications premières. Aboul-Wefâ y construit l'inégalité non-seulement pour chaque jour du mois, mais pour chaque heure du jour si l'on veut, en opérant, il est vrai, sur des cercles et sur des lignes dont les noms, empruntés à une doctrine oubliée, ne nous sont plus aujourd'hui familiers. La construction une fois comprise, un calcul est nécessaire pour la comparer aux indications qui la pré-

cèdent, et ce calcul personne ne l'avait fait. La commission nommée par l'Académie aurait dû peut-être inviter l'auteur de la découverte à combler lui-même cette lacune évidente de son travail; mais elle se sépara sept ans après sa nomination en déclarant seulement que la question ne lui paraissait pas de celles sur lesquelles l'Académie est d'usage de porter une décision comme corps scientifique.

La première objection fut élevée par un philologue éminent, M. Munk, également versé dans la connaissance de la langue arabe et dans celle de l'hébreu, qui, sans recourir aux arguments scientifiques, ne craignit pas d'aborder le problème par la seule comparaison des textes.

Rien ne semble moins contestable, disait ce judicieux critique, que l'authenticité du chapitre communiqué par M. Sédillot, et l'on doit aussi rendre hommage à la fidélité de la traduction française.

Tout en rendant hommage à la fidélité de la traduction, M. Munk contestait le sens attribué à deux mots importants, et la modification qu'il proposait, en faisant disparaître le mot *octant*, changeait tout le caractère des indications, jusqu'alors si claires.

La troisième inégalité décrite par l'auteur arabe n'est, s'il faut en croire le savant philologue, que la correction apportée par Ptolémée à ses deux premières inégalités, et qu'il a nommée la *prosneuse*.

Pour justifier ou condamner une telle assertion, pour la rendre évidente ou pour la détruire, il faut évidemment conférer exactement les deux textes, qui sont l'un et l'autre bien connus.

M. Munk cependant ne chercha pas à le faire, et l'étude des auteurs hébreux postérieurs à Aboul-Wefâ lui paraissait suffisante. Ceux qu'il cite, en effet, se donnent simplement pour des commentateurs de Ptolémée; Isaac Israëli, écrivain juif de Tolède, écrivait vers 1310 :

« Après avoir expliqué la seconde inégalité et sa cause, je vais vous « donner quelques détails sur la troisième inégalité. Je dirai donc que « Ptolémée, en observant la Lune aux époques de mois autres que la « conjonction, de l'opposition et des deux quadratures, trouva par « l'observation une inégalité notable entre le lieu véritable de la Lune « et le lieu qui résulte du calcul de l'inégalité simple (première) com- « binée avec la deuxième inégalité, ce qui l'obligea d'admettre une « troisième inégalité de la Lune, qui se joint aux deux autres inégalités « aux jours du mois non compris dans les quatre époques susdites, et « qui mérite d'être prise en considération pour corriger le calcul, en « sorte que les trois inégalités n'en forment plus qu'une seule. »

Ce sont là, comme le dit M. Munk, à peu près les termes d'Aboul-Wefâ

dans la première partie du texte tant discuté. Il s'agit, en effet, d'une troisième inégalité, nulle dans les syzygies et dans les quadratures, et qui *devient apparente dans les positions intermédiaires;* Aboul-Wefâ parle d'une troisième inégalité, nulle dans les syzygies et dans les quadratures, qui *devient maxima dans les octants, et dont le maximum est de 45'.*

Les mots en italique font toute la différence, et sur ces mots M. Munk, philologue d'un savoir incontesté, n'accepte nullement les premiers. Ce n'est pas dans les octants que l'inégalité est maxima suivant Aboul-Wefâ, c'est dans les positions où la construction de Ptolémée donne à la déviation, qui, suivant lui, produit l'inégalité, la valeur la plus considérable.

Il ne reste donc entre les deux textes qu'une différence, notable il est vrai, ce maximum de 45' introduit par Aboul-Wefâ. C'est une difficulté malaisée à éclaircir, mais aucune interprétation du manuscrit n'en saurait éviter de plus graves encore.

La réponse de M. Sédillot ne se fit pas attendre : « Il connaissait, « dit-il, depuis longtemps le chapitre de Ptolémée auquel il est fait « allusion; ce n'est qu'après l'avoir étudié qu'il s'est trouvé conduit à « donner le nom de *prosneuse* à l'inégalité déterminée par Abouf-Wefâ. »

On comprend mal comment le savant secrétaire du Collége de France, après avoir reconnu la troisième inégalité d'Aboul-Wefâ comme distincte de celle que les commentateurs de Ptolémée nomment la troisième inégalité de Ptolémée, s'est trouvé conduit cependant à lui donner précisément le même nom de *prosneuse?* Mais il importe peu, le choix des mots est indifférent, et ce n'est pas de ces minuties que peut dépendre la vérité.

M. Sédillot rapporte ensuite un jugement de Delambre: *Ptolémée n'a rien fait pour les octants;* il en conclut que l'inégalité d'Aboul-Wefâ, ayant son maximum dans les octants, est par cela même très-différente de la *prosneuse* et des théories de l'*Almageste.* Toute la question se porte, on le voit, sur le sens des mots arabes que M. Sédillot traduit par *octants.* Quant à l'assertion de Delambre, il ne faut pas la prendre à la lettre comme une vérité absolue. La *prosneuse* de Ptolémée est-elle nulle dans les octants? Assurément non, elle corrige, pour ces points comme pour tous les autres, les positions résultant des deux premières inégalités; l'introduire était assurément faire *quelque chose* pour les octants. Mais peu importe à M. Munk, qui n'aperçoit pas le mot *octant* dans le texte entier d'Aboul-Wefâ.

Le savant orientaliste insista, et, cherchant toujours des arguments chez les auteurs qui lui sont familiers, il produisit quelques passages

d'un abrégé de l'*Almageste* composé en hébreu vers la fin du XIe siècle par Geber, avec lesquels le passage d'Aboul-Wefâ présente de bien singuliers rapports.

L'inégalité qui y est décrite est désignée, comme chez Aboul-Wefâ, sous le nom de troisième inégalité. Geber parle du maximum de l'inégalité : « Il trouva (Ptolémée), dit-il, que cette inégalité était à son « maximum lorsque le centre de l'épicycle était au passage moyen de « l'excentrique, c'est-à-dire en *trine* et *sextile* avec le Soleil, et que la « Lune était près du périgée et de l'apogée de l'épicycle. » *Trine* et *sextile* sont la traduction littérale des mots hébreux équivalant aux mots arabes que M. Sédillot traduit par octant. Voilà donc, sur un des points où les textes semblaient se séparer, une identité nouvelle et bien importante. Geber ajoute, il est vrai, une restriction : « La Lune, dit-il, « doit être près du périgée ou de l'apogée de l'épicycle. » Aboul-Wefâ ne donne pas cette restriction dans son premier énoncé; mais, quand il passe à la démonstration, c'est dans les moments où la Lune est dans l'une des distances opposées du cercle de circonvolution, et en même temps à la distance indiquée du Soleil, qu'il fait son observation, c'est-à-dire précisément quand les deux conditions prescrites par Geber se trouvent à la fois remplies. Les deux textes, on le voit, se suivent de bien près; ils se touchent sur un grand nombre de points, et, s'ils se séparent, c'est comme deux paraphrases plus ou moins fidèles, plus ou moins développées, d'un modèle commun.

M. Sédillot répondit : Comment s'est-il fait que le passage d'Aboul-Wefâ, traduit par M. Sédillot avec une fidélité à laquelle M. Munk veut bien rendre hommage, ait paru à nos plus illustres astronomes et géomètres offrir une identité parfaite avec la variation? Personne n'attribue la variation à Ptolémée; si Aboul-Wefâ n'avait fait que reproduire son livre, personne n'aurait songé à la lui attribuer.

L'argument est légitime, mais il ne saurait dispenser d'aller au fond de la question. Tout en rendant hommage à la fidélité de la traduction, M. Munk conteste d'ailleurs le sens du mot le plus important, de celui qu'on allègue comme décisif. M. Sédillot, qui n'admet pas la rectification, ne saurait ignorer qu'elle a été proposée, et qu'elle lui enlève le droit d'invoquer le témoignage général courtoisement donné par M. Munk comme une garantie de la traduction sur le point contesté.

Le raisonnement d'ailleurs, quoique spécieux, n'est nullement concluant.

La variation, dit-on, est *très*-différente de la *prosneuse*, cela n'est pas contesté.

La description de la prosneuse serait donc *très*-différente de celle de la variation, et les astronomes n'auraient pas pu les confondre un seul instant.

La variation est *très*-différente de la *prosneuse*, cela est vrai; si donc on la décrit *avec détail et précision*, la description sera *très*-différente de celle de la *prosneuse*. Mais Aboul-Wefâ, sans formule ni figure, réduit tout à deux lignes de texte, et une description aussi sommaire cesse, pour ainsi parler, d'être une description; il peut arriver non-seulement qu'elle ressemble à celle de la *prosneuse*, mais qu'elle lui soit identique, sans point ni virgule de différence.

L'inégalité est nulle dans les quadratures, nulle dans les syzygies, et atteint sa valeur maxima quand la Lune présente l'aspect d'une faucille. Voilà une description qui convient exactement à la *prosneuse* comme à la variation.

Remplacez le mot faucille par deux mots arabes de sens douteux; si vous traduisez ces deux mots, qui sont différents, par octants, en ajoutant que le maximum est égal à 45 minutes, vous avez la variation; si vous traduisez l'un par tiers, l'autre par sixième, en ajoutant que le maximum a été trouvé une fois égal à 46 minutes, vous avez la *prosneuse*.

On voit par là ce que vaut l'argument si concluant en apparence que nous venons de citer.

M. Sédillot fait observer ensuite avec grande raison que les textes allégués par son adversaire sont postérieurs à Aboul-Wefâ, les idées qu'ils attribuent à Ptolémée ont donc pu être empruntée às l'astronome arabe, et, si leur déclaration est un indice, on ne saurait l'accepter comme une preuve. C'est avec Ptolémée évidemment, puisque nous avons son texte complet, qu'il faut conférer le fragment arabe. Si l'on veut en conclure seulement que les citations de Munk ne forment pas une preuve mathématique et absolue, l'observation de M. Sédillot est péremptoire, mais il n'en reste pas moins fort étrange qu'un commentateur de Ptolémée emploie, pour exposer sa doctrine, à très-peu près les mêmes termes qu'Aboul-Wefâ, et que ces termes parfaitement clairs se rapportent, sans aucun doute possible, au texte même de l'*Almageste*.

M. Sédillot ajoutait : « Il s'agit de déterminer si Aboul-Wefâ a tout « simplement copié Ptolémée, ou bien s'il a été conduit par l'examen « du V^{e} livre de l'*Almageste* à reconnaître dans la *prosneuse* une inéga- « lité nouvelle tout à fait indépendante de l'*équation* du centre et de « l'*évection*, s'il en a donné la mesure, et si l'on doit identifier cette inéga-

d'un abrégé de l'*Almageste* composé en hébreu vers la fin du XIe siècle par Geber, avec lesquels le passage d'Aboul-Wefâ présente de bien singuliers rapports.

L'inégalité qui y est décrite est désignée, comme chez Aboul-Wefâ, sous le nom de troisième inégalité. Geber parle du maximum de l'inégalité : «Il trouva (Ptolémée), dit-il, que cette inégalité était à son «maximum lorsque le centre de l'épicycle était au passage moyen de «l'excentrique, c'est-à-dire en *trine* et *sextile* avec le Soleil, et que la «Lune était près du périgée et de l'apogée de l'épicycle.» *Trine* et *sextile* sont la traduction littérale des mots hébreux équivalant aux mots arabes que M. Sédillot traduit par octant. Voilà donc, sur un des points où les textes semblaient se séparer, une identité nouvelle et bien importante. Geber ajoute, il est vrai, une restriction : «La Lune, dit-il, «doit être près du périgée ou de l'apogée de l'épicycle.» Aboul-Wefâ ne donne pas cette restriction dans son premier énoncé; mais, quand il passe à la démonstration, c'est dans les moments où la Lune est dans l'une des distances opposées du cercle de circonvolution, et en même temps à la distance indiquée du Soleil, qu'il fait son observation, c'est-à-dire précisément quand les deux conditions prescrites par Geber se trouvent à la fois remplies. Les deux textes, on le voit, se suivent de bien près; ils se touchent sur un grand nombre de points, et, s'ils se séparent, c'est comme deux paraphrases plus ou moins fidèles, plus ou moins développées, d'un modèle commun.

M. Sédillot répondit : Comment s'est-il fait que le passage d'Aboul-Wefâ, traduit par M. Sédillot avec une fidélité à laquelle M. Munk veut bien rendre hommage, ait paru à nos plus illustres astronomes et géomètres offrir une identité parfaite avec la variation? Personne n'attribue la variation à Ptolémée; si Aboul-Wefâ n'avait fait que reproduire son livre, personne n'aurait songé à la lui attribuer.

L'argument est légitime, mais il ne saurait dispenser d'aller au fond de la question. Tout en rendant hommage à la fidélité de la traduction, M. Munk conteste d'ailleurs le sens du mot le plus important, de celui qu'on allègue comme décisif. M. Sédillot, qui n'admet pas la rectification, ne saurait ignorer qu'elle a été proposée, et qu'elle lui enlève le droit d'invoquer le témoignage général courtoisement donné par M. Munk comme une garantie de la traduction sur le point contesté.

Le raisonnement d'ailleurs, quoique spécieux, n'est nullement concluant.

La variation, dit-on, est *très*-différente de la *prosneuse*, cela n'est pas contesté.

qui décrivent la variation, et l'exactitude de la traduction justifiée par des arguments très-sérieux, tout cela confirme l'objection et la fortifie, puisqu'elle suppose précisément qu'Aboul-Wefâ ait voulu expliquer la variation. Plus l'on prouvera, en outre, le mérite réel et la renommée d'Aboul-Wefâ, plus on alléguera les louanges qu'il a obtenues, plus triomphante s'élèvera la démonstration de Biot contre la thèse de M. Sédillot, qui ferait de l'astronome arabe le plus ignorant des géomètres et le plus léger des astronomes, incapable non-seulement de faire des découvertes, mais de comprendre celles d'autrui.

Biot, un an après, revint sur la question dans un article consacré, non plus à la troisième inégalité seulement, mais à la théorie de la Lune d'Aboul-Wefâ tout entière. « Si l'on avait, dit Biot en présentant « son article à l'Académie, traduit tout d'abord les six pages du texte « arabe, ou seulement si on les avait lues avec attention, cela aurait évité « l'inconvénient de se faire illusion à soi-même et aux autres. Maintenant « que l'ouvrage sera connu et ne fera plus illusion à personne, son insi- « gnifiance comme exposé des doctrines astronomiques sera évidente, « mais on peut regretter le temps perdu à établir une vérité si stérile. »

La confiance de M. Sédillot ne fut pas ébranlée, et, dans la séance du 28 avril 1845, il reproduisait son assertion :

« Aboul-Wefâ dit *positivement* qu'en observant la Lune dans les octants..... »

Aucun doute, on le voit, ne lui semble possible sur le sens du mot qu'il traduit par *octant.*

« Nous n'avons, dit-il encore, jamais soutenu une opinion plus ou « moins hasardée, c'est un *fait matériel* que nous avons constaté et sur « lequel viendront se briser toutes les suppositions. »

Cela est visiblement trop affirmatif, et, toute question de style laissée à part, l'indication de la variation dans les trois lignes du texte d'Aboul-Wefâ n'est nullement un *fait matériel.* J'en donnerai deux raisons :

Les plus habiles philologues ne conviennent pas que l'époque dont parle Aboul-Wefâ soit celle des octants. M. Sédillot persiste dans son opinion, cela est vrai, mais l'identité de sa traduction avec le texte cesse évidemment, pour tout autre que pour lui, d'être un *fait matériel.*

La traduction, en outre, étant acceptée, on ne saurait réduire la variation, qui est une inégalité continue, variable de minute en minute, aux huit valeurs qu'elle lui assignerait exactement, et sur lesquelles, on peut même le remarquer, quatre peuvent être indifféremment ajoutées ou retranchées, si l'on n'a que le texte pour guide. Ces huit coïncidences par mois, si l'on poursuit la lecture, sont d'ailleurs singulièrement ré-

duites; quand Aboul-Wefâ veut démontrer le résultat annoncé, il déclare qu'il résulte d'observations faites quand la Lune est à la fois dans les octants et à l'apogée ou au périgée. Une telle coïncidence, en la supposant même approximative, n'arrivera ni tous les mois ni même tous les ans, il s'en faut de beaucoup. En acceptant, d'ailleurs, les huit coïncidences comme certaines, ce qui n'est pas pouvé, on le voit surabondamment, l'identité avec la variation en serait la conséquence probable, sans devenir un *fait matériel.*

Ce n'est pas huit fois seulement par mois que la construction donnée ensuite par Aboul-Wefâ pour expliquer son inégalité est identique à celle de la *prosneuse*, non pas même vingt-neuf fois, c'est-à-dire tous les jours, elle l'est à toutes les heures, à toutes les minutes même. A chaque instant la comparaison peut se faire, et l'identité est complète. C'est elle qu'à la rigueur on pourrait appeler un *fait matériel.* L'autre est tout au plus une opinion probable.

Biot, cependant, se borna à répondre : « L'Académie compte dans « son sein de nombreux astronomes et de nombreux géomètres; que « M. Sédillot tâche de persuader à quelqu'un d'entre eux que le passage « d'Aboul-Wefâ contient réellement la variation, et qu'il détermine ce « géomètre ou cet astronome à soutenir cette opinion comme sienne; « alors, sans doute, je devrai accepter la discussion pour défendre mon « sentiment ou l'abandonner; jusque-là je me borne à dire que j'y per- « siste. » Personne ne répondit. C'est quinze années plus tard que M. Chasles, en venant plaider avec force une cause qui devait sembler définitivement perdue, apporta dans la balance l'autorité incontestée de son témoignage. L'illustre auteur de l'*Aperçu historique*, dans une lettre adressée à M. Sédillot, promettait de détruire toutes les objections. Pour nous borner à ce qui est indispensable à notre sujet, analysons, paragraphe par paragraphe, la première partie de cette lettre :

I. Aboul-Wefâ, écrit M. Chasles, dit qu'il a reconnu, par les observations, que la Lune, outre les deux inégalités de Ptolémée, en a une troisième qui est nulle dans les syzygies et dans les quadratures et qui atteint son maximum dans les octants.

Je ferai observer, au sujet de ce premier paragraphe, qu'Aboul-Wefâ, en disant, j'ai *trouvé* les inégalités, n'entend nullement s'en déclarer l'inventeur; il dit, en effet, quelques lignes plus haut, qu'il a *trouvé* les deux premières inégalités, qui notoirement sont de Ptolémée.

II. Si les objections adressées à M. Sédillot étaient fondées, il serait

juste, ajoute M. Chasles, de reconnaître au moins le mérite très-réel qu'aurait eu Aboul-Wefâ de pénétrer et de signaler le caractère de cette inégalité, mérite qui est précisément celui qu'a eu Tycho-Brahé.

M. Chasles oublie que la variation et l'inégalité de la *prosneuse* sont notoirement très-distinctes; si Aboul-Wefâ ou Tycho avaient cru à leur identité, bien loin de montrer un mérite très-réel, ils auraient commis une grave erreur.

III et IV. M. Chasles se demande ce que Laplace et Delambre auraient pensé de la question?

Je l'ignore et m'abstiens de toute remarque.

V. Il existe, dit M. Chasles, dans le texte d'Aboul-Wefâ un passage tout à fait décisif d'après lequel l'inégalité de la *prosneuse* faisait, dans sa théorie, partie nécessaire des deux premières inégalités et ne saurait par conséquent être confondue avec la troisième.

Aboul-Wefâ, dans ce passage, déclare qu'il a considéré le moment où la Lune n'a pas d'inégalité quant à la circonvolution, c'est-à-dire celui où les deux premières inégalités sont nulles; la seule qui subsiste, suivant Ptolémée, est alors la *prosneuse*, et, en la calculant, on trouve une valeur variable d'une lunaison à l'autre et différente du chiffre de 45′ fourni par Aboul-Wefâ.

Les deux inégalités ne sont donc pas identiques.

Sur cette première remarque très-vraie et très-importante, voici l'observation que l'on peut faire : Aboul-Wefâ, dans l'hypothèse de Munk adoptée par Biot, se trouve, d'après le raisonnement de M. Chasles, convaincu de contradiction et par conséquent d'erreur, cela est incontestable; mais propose-t-on une explication qui puisse lui éviter des contradictions plus choquantes encore? Ce n'est pas assurément celle de M. Sédillot, et nous avons dit quelle ignorance inacceptable ou quelle légèreté inouïe elle forcerait d'attribuer à Aboul-Wefâ.

Mais là ne se borne pas l'argument tout à fait décisif, suivant M. Chasles, qui résulte du passage cité.

« Le fait de ceci, dit l'auteur arabe, est que nous avons observé la « Lune dans de tels moments, avec les instruments que nous avons « mentionnés ci-dessus, et, lorsque nous l'avons trouvée en réalité dans « un des degrés du cercle du zodiaque, *nous avons, par un calcul rectifié,* « *en tenant compte des deux inégalites précédentes*, obtenu la place plus « avancée ou moins avancée d'environ un demi et un quart de degré. »

Ce sont les mots soulignés que M. Chasles tient pour décisifs. Les deux

inégalités de Ptolémée sont nulles, en effet, dans les positions dont il est question; si donc on en tient compte *par un calcul rectifié*, c'est qu'on y fait entrer autre chose, et ce quelque chose que peut-il être sinon la *prosneuse?*

La conclusion est ingénieuse, plausible même, si l'on veut, mais je ne puis pousser la condescendance plus loin et admettre ces mots *un calcul rectifié*, comme preuve tout à fait décisive que ce calcul était celui de la *prosneuse*. Cette conclusion serait en désaccord formel avec ce qui précède et avec ce qui suit : *avec ce qui précède*, car le passage d'Aboul-Wefâ commence par le rappel des deux premières inégalités qu'il fait connaître par leur grandeur et par la construction qui les explique, et il n'est pas fait la plus légère allusion à la *prosneuse; avec ce qui suit*, car la troisième inégalité est expliquée ensuite comme on a expliqué les deux premières, mais avec plus de détails. « Et par là, est-il dit, nous « avons vu que la Lune éprouve encore un accident outre les deux dont « la description a précédé (les deux inégalités de Ptolémée). Et cela ne « peut avoir lieu ainsi qu'en vertu de la déviation du diamètre du cercle « de circonvolution..... » Puis vient la description très-nette de la construction de la *prosneuse*. Il n'y a là ni interprétation, ni conjecture; Aboul-Wefâ dit positivement qu'il décrit la troisième inégalité, et l'on peut l'étudier avec confiance, bien certain d'avoir sa pensée véritable. Une telle certitude est-elle comparable à l'induction qui résulte de ce qu'il dit avoir fait un *calcul rectifié*, sans ajouter un mot d'explication et sans faire savoir quel est ce calcul? La conclusion de M. Chasles, je l'ai reconnu, est ingénieuse et plausible, mais elle n'a aucun caractère de certitude, et, pour prouver qu'elle n'est pas seule possible, j'en proposerai une autre qui semble *a priori* tout aussi vraisemblable.

L'observation dont il s'agit a lieu, d'après le texte, dans un octant ou en trine ou sextile (peu importe), lorsque la Lune est en même temps à l'apogée ou au périgée. Une telle concordance est très-rare et ne saurait se rencontrer qu'approximativement. Aboul-Wefâ a donc observé lorsque la Lune était, non rigoureusement, mais *à peu près* au périgée, que les deux premières inégalités ne sont plus nulles alors, mais petites seulement, et il a pu les calculer par *un calcul rectifié*.

L'interprétation n'a rien de forcé; elle est douteuse, soit; celle de M. Chasles l'est donc aussi, et l'on doit chercher ailleurs la certitude.

En lisant avec soin le texte d'Aboul-Wefâ et sans embarrasser son esprit d'aucune interprétation préconçue, on y trouve des propositions formellement contradictoires et inconciliables. Je crois l'avoir démontré dans une note adressée à l'Académie des sciences, le 4 septembre 1871.

en y joignant quelques réflexions très-courtes et que je veux reproduire en partie :

« L'auteur arabe annonce qu'il a *trouvé* une troisième anomalie qu'il « faut joindre aux deux inégalités précédemment décrites, et qui sont « celles de Ptolémée. Notons, en passant, qu'il déclare également, et « dans les mêmes termes, avoir *trouvé* les deux premières.

« Quoi qu'il en soit, cette troisième inégalité est définie, démontrée « et décrite de trois manières :

« Par l'indication des positions pour lesquelles elle est nulle ou « maxima ;

« Par l'indication numérique du maximum ;

« Par les modifications qu'il faut apporter au mécanisme de l'excen- « trique ou de l'épicycle de Ptolémée, pour leur faire représenter l'iné- « galité nouvelle.

« Cette troisième indication est la plus complète ; elle seule permet « de calculer la grandeur de l'inégalité en chaque point de l'orbite, on « peut en déduire la position pour laquelle elle est maxima et la valeur « de ce maximum ; les résultats sont en désaccord avec les indications « du texte : l'inégalité est nulle, en effet, dans les syzygies et dans les « quadratures, mais elle n'atteint pas son maximum dans les octants ; « le maximum, variable d'ailleurs avec la position de la Lune dans son « orbite, n'est pas égal à 45 minutes.

« Telle est la première contradiction que je signale.

« En second lieu, Aboul-Wefâ, parlant du moment où les deux pre- « mières inégalités sont nulles, et dans lequel évidemment il faut ob- « server pour mettre la troisième en évidence, dit que cela a lieu « lors des passages à l'apogée et au périgée de l'épicycle ; mais, aussitôt « après, il annonce, sans les rapporter, des observations faites en ces « points, pour lesquels, dit-il, il a comparé le lieu vrai au lieu calculé, « en tenant compte des deux inégalités.

« Comment tenir compte de deux inégalités qui sont nulles ?

« Ces contradictions expliquent, suivant moi, la persistance des dis- « cussions sur un texte aussi court, et l'entière conviction avec laquelle « chacun affirme l'erreur évidente de ses adversaires.

« Veut-on soutenir, en effet, avec M. Sédillot, que le passage d'Aboul- « Wefâ fait connaître la variation ? Les dernières lignes deviennent inex- « plicables ; elles indiquent purement et simplement la construction de « Ptolémée, connue sous le nom de *prosneuse :* l'inégalité qui en ré- « sulte est très-différente de la variation.

« Affirme-t-on avec M. Biot, que, simple commentateur de Ptolémée,

« Aboul-Wefà s'est contenté de reproduire sa théorie et ses construc-« tions? On se trouve mis en demeure d'expliquer les phrases d'après « lesquelles le maximum a lieu dans les octants, et a pour valeur 45 « minutes : rien de cela ne convient à l'inégalité produite par la *pros-« neuse*.

« Suppose-t-on, avec M. Chasles, qu'Aboul-Wefà fait entrer, sans le « dire, la *prosneuse* dans ses premières inégalités, et que c'est à cette « correction déjà faite qu'il entend ajouter la troisième? Cette opinion « est en désaccord formel avec la phrase dans laquelle il est dit que « la Lune, à l'apogée de l'épicycle, n'est pas dérangée par les deux pre-« mières inégalités. Cela est exact, si on les considère avant la correction « de la *prosneuse*, et ne l'est pas après.

« Le texte d'Aboul-Wefà, supposé correct, et si l'on admet pour le « mot *tathlith* le sens proposé par M. Sédillot, rend donc tous les sys-« tèmes inacceptables. Quelle qu'ait été à Bagdad la renommée d'Aboul-« Wefà, il nous est donc impossible aujourd'hui de lui accorder grande « confiance, et M. Biot est excusable d'avoir vu dans le texte qui nous « occupe une paraphrase confuse, embarrassée, inintelligente du cin-« quième chapitre du livre V de l'*Almageste*.

« Aboul-Wefà, cela me semble évident, veut expliquer purement et « simplement la théorie de Ptolémée. Il fait connaître les deux premières « inégalités comme dans le livre du maître, leur assigne la même va-« leur numérique, et les représente par la même construction, ce qui ne « l'empêche pas, remarquons-le pour la seconde fois, de dire qu'il les « a *trouvées*. Cela fait, et de même que son guide, il reconnaît que la « construction, exacte pour les syzygies et pour les quadratures, ne l'est « pas pour les autres positions; c'est pour la corriger dans ces positions « que Ptolémée propose la *prosneuse* et Aboul-Wefà la troisième inégalité.

« Ptolémée et Aboul-Wefà commencent donc identiquement de la « même facon; ils rencontrent au même point la même difficulté, c'est « là qu'ils se sépareraient suivant le système que je ne puis admettre, « Aboul-Wefà corrigeant les deux premières inégalités par l'addition de « la variation, tandis que Ptolémée propose la *prosneuse*, qui en est très-« différente.

« Aboul-Wefà cependant donne à son inégalité le nom de *prosneuse* « (traduction de M. Sédillot). La construction par laquelle il la repré-« sente est identique à celle de Ptolémée, et le sens qu'il faut lui attri-« buer n'a été l'objet d'aucune discussion. Pourquoi le doute subsiste-« t-il? c'est qu'à côté de cette similitude, de cette identité des deux « théories, se trouvent deux phrases en désaccord avec la construction

« donnée plus loin, et, par conséquent, aussi avec le texte de Ptolémée;
« c'est dans ces lignes qu'on a voulu voir l'indication de la variation, et
« qu'on la voit en effet, si on les isole en adoptant pour le mot douteux le
« sens proposé par M. Sédillot.

« Mais pourquoi l'adopter? Les philologues ne sont pas d'accord, des
« textes précis sont cités en faveur des deux opinions : n'est-il pas rai-
« sonnable d'adopter celui des deux sens qui fait naître les moindres con-
« tradictions? Or, en admettant, avec M. Munck, que trine et sextile et
« les mots arabes dont ils sont la traduction littérale signifient tiers et
« sixième, non huitième, on n'a plus de difficulté à comprendre pour-
« quoi Aboul-Wefâ a écrit que l'effet maximum de son inégalité avait lieu
« dans ces positions. L'inégalité consiste, comme il l'explique, dans une
« déviation de l'axe de l'épicycle, et c'est lorsque la Lune est à 57 ou 120
« degrés du Soleil, bien près de 60 et 120 degrés, que cette déviation
« est maxima. Le dérangement de la Lune, aperçu de la terre, n'est
« pas égal à cet angle, mais il en dépend, et, toutes choses égales d'ail-
« leurs, augmente avec lui. Est-il bien étrange qu'Aboul-Wefâ, qui, nous
« sommes forcés de l'admettre, n'était pas un très-habile homme,
« ait pu écrire que, dans ces points, l'anomalie atteint son maximum?
« C'est une erreur qu'il commet, cela est vrai; mais on en voit l'origine,
« tandis qu'en plaçant le maximum à l'octant, il contredit de même
« les résultats de la construction, sans qu'on en aperçoive aucune expli-
« cation.

« Une seule difficulté subsiste : la valeur maxima fixée à 45 mi-
« nutes. Mais faut-il rejeter les vingt dernières lignes du texte, sous
« prétexte qu'elles sont contraires à un mot de la première partie?
« Cette valeur, remarquons-le, d'ailleurs, résulte, dit l'auteur, des obser-
« vations; elle peut donc, sans absurdité, différer de l'angle calculé par la
« théorie. Certes, un auteur soigneux et correct aurait fait la compa-
« raison, mais il fallait exécuter un calcul trigonométrique; Aboul-Wefâ
« s'en est dispensé : je n'ai pas à chercher ses raisons, le fait est certain,
« et la contradiction subsiste, quelle que soit l'opinion adoptée sur les
« points douteux; l'interprétation de M. Biot réduit donc au minimum
« les torts de l'astronome arabe. L'autre système ferait de lui un auteur
« complétement absurde.

« Ce dernier mot n'est pas trop sévère, qu'on me permette de l'ex-
« pliquer.

« Admettons en effet que, trine et sextile signifiant octants, on ac-
« cepte les deux premières indications d'Aboul-Wefâ comme l'expression
« de la variation avec laquelle, par cette seule concession, elles se trou-

« veraient en effet complétement d'accord? Que faut-il supposer ensuite?
« Premièrement, qu'Aboul-Wefâ, voulant expliquer une inégalité indépendante de la position de la Lune dans son orbite, écrive, comme « une assertion évidente : *or cela ne peut avoir lieu que par l'effet d'une « déclinaison du diamètre de l'épicycle*. La déviation de diamètre de l'épicycle doit changer l'anomalie, et l'influence qu'elle exercera dépendra, cela est évident, de la position de la Lune sur l'épicycle, c'est-« à-dire de sa position par rapport à l'apogée et au périgée de son orbite.
« Le moyen est donc très-mal choisi, puisque la *variation* n'en dépend « point.

« Il faut admettre, en second lieu, qu'Aboul-Wefâ, après avoir eu « assez de science et d'audace pour quitter, sans s'égarer, la voie jusque-« là respectée de l'*Almageste*, en substituant ou en adjoignant à la *pros-« neuse* une inégalité nouvelle, se montre aussitôt assez craintif, et il « faut bien le dire assez absurde, pour adopter la construction même de « Ptolémée, qui ne peut lui donner que les résultats de Ptolémée, non les « siens, qu'on veut en supposer très-différents. De toutes les contradic-« tions qu'il est impossible d'éviter en commentant le texte d'Aboul-Wefâ, « celle-là, sans contredit, serait la plus inacceptable et la plus compro-« mettante pour une renommée autrefois si haute, nous dit-on, parmi « les savants de Bagdad.

« Je termine par une dernière observation.

« Trois opinions ont été proposées :

« 1° Aboul-Wefâ a découvert la *variation*, et la substitue, dans sa « théorie de la Lune, à la *prosneuse* de Ptolémée;

« 2° Aboul-Wefâ a découvert la variation, et l'adjoint, dans sa théorie « de la Lune, à la *prosneuse* de Ptolémée;

« 3° Aboul-Wefâ n'a rien découvert, et s'est borné à exposer de son « mieux la théorie de Ptolémée.

« Supposons trois lecteurs d'Aboul-Wefâ, partisans chacun de l'une « des opinions précédentes et se proposant de déduire de son texte la « position de la Lune, aujourd'hui 29 août 1871, à midi.

« Que devra faire le premier? Construire l'excentrique et l'épicycle de « Ptolémée, et, se mettant d'accord avec l'observation au commencement « du mois actuel, chercher, pour aujourd'hui, la situation des deux « cercles et la position de la Lune sur l'épicycle. Après avoir ainsi tenu « compte des deux premières inégalités, pour avoir égard à la variation « il consultera le texte d'Aboul-Wefâ; il y verra qu'elle est nulle dans « les quadratures, nulle dans les syzygies, maxima dans les octants et « égale alors à 45 minutes environ. Nous ne sommes aujourd'hui ni en

« quadrature, ni en syzygie, ni dans un octant, et rien de cela, par con« séquent, ne lui donne le moyen de calculer l'inégalité ou de la cons« truire ; il continuera donc sa lecture, et, trouvant enfin la construction « prescrite par Aboul-Wefâ, il ne manquera pas de l'exécuter ; cette cons« truction est celle de Ptolémée, et *il placera la Lune précisément au même « point que l'eût fait Ptolémée.*

« Que devra faire le second ? Construire, comme le premier, l'excen« trique et l'épicycle, placer la Lune au même point de l'épicycle, faire « alors la correction de la *prosneuse*, et se mettre en devoir, selon les indi« cations d'Aboul-Wefâ, d'y adjoindre la variation. Il cherchera donc à « faire tourner l'axe de l'épicycle vers le point dont la distance au centre « du monde, vers le côté du périgée, est égal à la distance qui est entre « le signe du zodiaque et le centre de l'excentrique.

« N'éprouvera-t-il pas quelque étonnement en voyant que, par suite « de la construction de la *prosneuse*, l'axe de l'épicycle est déjà dirigé « vers ce point ? Il renoncera donc à le faire tourner, et, le laissant où « il est, *il placera la Lune précisément au même point que l'eût fait Ptolémée.*

« Et le troisième ? Il suivra, en le sachant, la théorie de Ptolémée, « que les deux autres suivaient sans le savoir. Les partisans des trois « opinions se mettront-ils pour cela d'accord ? je n'ose l'espérer. Ils dis« cuteront sans doute encore sur le mérite d'Aboul-Wefâ, lui concéde« ront ou lui refuseront la découverte de la variation ; mais les deux « premiers comprendront, aussi bien que le troisième, pourquoi son « livre est resté sans influence sur la construction des Tables lunaires « chez les Arabes [1]. »

J. BERTRAND.

[1] La communication précédente a été l'occasion de plusieurs notes de M. Chasles, que l'on trouvera dans les Comptes rendus de l'Académie des sciences pour les 18 septembre, 2 et 16 octobre 1871. L'illustre géomètre a annoncé de plus, qu'un manuscrit appartenant à une bibliothèque publique de Constantinople permettrait peut-être prochainement de décider d'une manière certaine la question controversée.

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE GRECQUE.

Grundriss der griechischen Litteratur; mit einem vergleichenden Ueberblick der Römischen, von G. Bernhardy. Halle, 1852-1859, 3 vol. in-8°. — *A critical History of the language and litteratur of ancient Greece, by William Mure.* Second edition, London, 1854-1857, 5 vol. in-8°. — *Histoire de la littérature grecque jusqu'à Alexandre le Grand, par Ottfried Müller, traduite, annotée et précédée d'une Étude sur Ottf. Müller et sur l'École historique de la philologie allemande, par K. Hillebrand.* Paris, 1866, chez A. Durand. 2 vol. in-8°; 2e édit. en 3 vol. in-12. — *Ἱστορία τῆς ἀρχαίας ἑλληνικῆς φιλολογίας. Συνέχεια τῆς ὑπὸ* K. O. Μυλλέρου *συγγεγραμμένης ἱστορίας ἀπὸ τῶν ἀρχαιοτάτων χρόνων μέχρι Σωκράτους, ἐξελληνισθεῖσα μετὰ πολλῶν προσθηκῶν καὶ διορθώσεων ὑπὸ* Ἰωάννου N. Βαλέτ1α. Ἐν Λονδίνῳ. Williams and Norgate, 1871, 2 vol. in-8°. — *Histoire de la littérature grecque, par Émile Burnouf.* Paris, 1869, chez Delagrave et Cie, 2 vol. in-8°.

TROISIÈME ARTICLE [1].

Les ve et ive siècles avant l'ère chrétienne forment la période véritablement classique de la littérature grecque. C'est entre les guerres médiques et la mort d'Alexandre le Grand que le génie hellénique déploie, avec toute leur richesse, les nobles facultés qui en ont fait, par excellence, l'instituteur et le modèle des autres peuples dans la poésie, dans les arts, dans la science. C'est aussi la période où les monuments de l'art concourent, avec ceux de la littérature, à nous représenter l'hellénisme dans toute sa force et dans toute sa splendeur. Jusqu'au temps de Pisistrate, les monuments de l'art grec sont rares et difficiles à dater[2]; d'autre part, la littérature, presque uniquement

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de juillet, p. 296; pour le deuxième, le cahier d'août, p. 354. — [2] E. Beulé, *Histoire de l'art grec avant Périclès*, Paris, 1868, in-8°.

été, qui ne sera peut-être jamais surpassée. Quel contraste avec les vues élevées, le sentiment délicat des choses de l'art et l'inspiration généreuse qui animent tout le beau livre traduit par M. Hillebrand! C'est un don moins rare en Allemagne qu'en France que cette alliance de la critique grammaticale et de l'érudition scrupuleuse avec les plus hautes qualités de l'esprit philosophique appliqué aux questions d'art et de littérature. Ottfried Müller en offre un bien mémorable exemple. Avec quelle ampleur, avec quelle aisance se déploie dans son livre ce génie de la grande critique! Jamais on n'a mieux senti qu'en le lisant l'harmonieuse unité de l'hellénisme et son originalité puissante. Cette originalité, Müller se l'exagéra peut-être. Sauf sur quelques points (entre autres sur les origines de la fable ésopique), il se refusa trop souvent à faire dans l'hellénisme la part des traditions orientales. Mais ce défaut même tenait comme à une vertu de son savoir. Il aimait tant la Grèce, il avait si bien pénétré les plus intimes secrets de son génie, qu'il était devenu, comme un Hellène, enthousiaste de la religion, de la littérature et des arts de sa patrie. C'est un plaisir, où l'émotion se mêle comme pour l'aviver, de le suivre dans cette étude minutieuse et complète de la vie littéraire des Grecs, depuis les mots mêmes de la langue et les éléments de la musique jusqu'aux pensées les plus hautes de la poésie, de l'éloquence et de la philosophie. Sans affecter de joindre l'étude des arts à celle des lettres, Müller partout nous laisse voir que ces deux études sont pour lui inséparables, que l'*Œdipe roi*, le Parthénon et la Minerve de l'Acropole relèvent des mêmes principes dans la conception et dans l'expression du beau. Il analyse une tragédie de Sophocle, une comédie d'Aristophane, en artiste comme en philosophe. Même dans l'éloquence en prose d'Antiphon, de Lysias et d'Isocrate, il nous fait, pour ainsi dire, toucher du doigt, avec une attrayante sagacité, des procédés de composition, des subtilités de symétrie et de proportion, que les antiquaires seuls nous avaient habitués à reconnaître dans les chefs-d'œuvre d'Ictinus, de Mnésiclès ou de Phidias. C'est un véritable charme que cette méthode à la fois large et fine, à laquelle n'échappe ni le sentiment des grandes harmonies, ni la délicatesse des moindres détails. On comprend sans peine le succès d'un tel ouvrage. Il a été traduit dans plusieurs langues de l'Europe[1] et il n'a pas manqué de

Epitome, Lipsiæ, 1839, in-4°. Les vingt-six premières leçons de l'Histoire de la littérature grecque furent publiées d'abord en anglais à Oxford, en 1840. L'ouvrage entier ne parut en allemand que l'année suivante, à Breslau, par les soins de M. Éd. Müller. — [1] Voir M. Hillebrand, t. I, p. CCCLXXV.

l'être dans la langue demi-antique et demi-moderne où se complaisent aujourd'hui les Hellènes lettrés[1].

En France, nous avons trop tardé à nous approprier l'œuvre de Müller[2], et c'est à un Allemand naturalisé Français que nous devons cette utile traduction. M. Hillebrand, docteur de la Faculté des lettres de Paris, et naguère encore professeur à la Faculté de Douai, a voulu nous donner une version strictement fidèle du livre de son compatriote. A la différence des traducteurs anglais et italiens, il n'a voulu rien retrancher du texte, et il s'est résigné, par scrupule de fidélité, à nous en donner une image souvent *trop allemande* (c'est lui-même qui l'avoue), mais faite, du moins, de manière à rendre, avec la physionomie de l'original « l'émotion qui y règne, la chaleur bienfaisante de l'intérêt si « sympathique, de l'admiration presque enthousiaste qu'il respire, enfin « les nuances délicates de la pensée. » Il a fait plus : avec des notes que lui a communiquées M. Édouard Müller, frère de l'auteur, auteur lui-même d'un bon ouvrage sur l'histoire de la théorie de l'art dans l'antiquité[3], et à l'aide de ses propres recherches, il a enrichi de bien des notes utiles le texte de ces leçons, déjà soigneusement, mais sobrement annotées par Ottfr. Müller. Il a enrichi son second volume de six grandes notes complémentaires sur Homère et sur Hésiode, sur les poëtes lyriques et la musique grecque, sur l'organisation des théâtres, sur les tragiques et sur la comédie; enfin il a, dans une longue Étude préliminaire, qui forme près de quatre cents pages de son premier volume, traité de la vie et des écrits d'Ottfr. Müller et de l'école dite historique, à laquelle il appartient, en homme qui connaît à fond les travaux de l'Europe savante, et particulièrement ceux de l'Allemagne, sur les matières de mythologie, de littérature et d'art antiques. C'était surcharger un peu l'œuvre d'Ottfried Müller et lui ôter, du moins en apparence, quelque chose de ses élégantes proportions; mais, en même temps, c'était rendre aux amateurs sérieux de la littérature grecque un service dont ils ne méconnaîtront pas l'importance. Le germanisme de la traduction française aurait pu être çà et là corrigé, au profit de la grammaire, sans faire tort à l'esprit d'exactitude dont M. Hillebrand s'est fait une juste loi. Les épreuves de ces deux gros volumes n'ont pas été non plus corrigées avec assez de scrupule. Ce sont là de légers

[1] Cette traduction, par M. Kyprianos, publiée à Athènes, en 1867, n'a pu être connue de M. Hillebrand. — [2] Il est juste de dire que l'entreprise avait tenté plus d'un zélé philologue avant 1866. Un chapitre du livre de Müller avait paru en français dans le *Journal général de l'instruction publique*, volume XV, n[os] 57 et 59. — [3] *Geschichte der Theorie der Kunst*, Breslau, 1834, 2 vol. in-8°.

défauts que notre sincérité ne doit pas dissimuler, mais qui ne font pas tort au solide mérite de cet ouvrage et ne sauraient arrêter que des lecteurs superficiels.

Chez M. Bernhardy, le tableau des deux siècles classiques dont nous parlons est plus complet sans doute à quelques égards et mieux ordonné. Plus complet, car le travail d'Ottfr. Müller restait inachevé au moment de sa mort, et nous aurons à juger, dans un quatrième et dernier article, le travail de ses continuateurs; mieux ordonné, car, dans la tranquillité d'un long professorat, M. Bernhardy, l'un des vétérans aujourd'hui de l'Université de Halle, a pu remanier à loisir son ouvrage et en publier des éditions successivement améliorées. Mais, à vrai dire, l'étude des divers genres de littérature en prose laisse beaucoup à désirer dans l'un et dans l'autre ouvrage. Ottfr. Müller s'arrête, pour l'histoire, à Thucydide; pour l'éloquence, à Isocrate; il ne touche à Socrate et à Platon que par ses jugements sur la rhétorique des sophistes. M. Bernhardy, après avoir fermement esquissé, dans son premier volume, ce qu'il appelle l'*Histoire intérieure* des lettres grecques, divisée en six périodes, depuis Homère jusqu'au temps de Justinien, n'a jusqu'ici développé, dans les volumes suivants, que l'histoire de la poésie; encore ses développements sont-ils fort inégalement répartis entre les six périodes. La bibliographie, qui fait un des plus utiles mérites de son ouvrage, y est aussi d'une richesse fort inégale. Même dans la plus récente édition de son dernier volume (1867), M. Bernhardy se montre, nous avons le droit de nous en plaindre, trop peu soucieux des travaux publiés en France sur la littérature grecque depuis un demi-siècle. Me suis-je trompé? Je le voudrais; mais, par exemple, je ne crois pas avoir une seule fois, parmi tant de notes substantielles, rencontré la moindre mention de l'excellent livre de M. Patin sur les tragiques grecs, dont trois éditions successives attestent chez nous la légitime et durable popularité : ce serait assurément là une ingratitude; car nul plus que M. Patin ne s'est montré attentif à signaler, autant qu'il était possible, les services rendus par nos voisins à l'érudition et à la critique en ces matières. De telles omissions étaient excusables chez Ottfr. Müller, qui écrivait moins pour les savants que pour les gens du monde ses brillantes leçons, et qui, on ne peut l'oublier, n'a pas eu le temps de les revoir. Encore M. Hillebrand s'est-il soigneusement attaché, dans son travail français, à combler ces lacunes.

Une autre infériorité de M. Bernhardy auprès de son illustre compatriote, c'est de n'être pas, comme lui, familier avec les œuvres de l'art. J'ignore, il faut que je l'avoue, si M. Bernhardy a jamais voyagé en Italie

d'une érudition abondante et claire, mais diffuse, ce qui est le défaut ordinaire de l'auteur anglais. Il perd, ce nous semble, bien du temps et de l'espace en longues analyses des livres d'Hérodote, de Thucydide et de Xénophon. Continuée sur ce plan, une histoire de la littérature grecque aurait formé plus de vingt volumes. Ses notes développées, ou *appendices*, comme il les appelle, sont instructives, mais quelquefois superflues et déplacées dans un livre de littérature : par exemple, c'est à l'histoire politique et militaire, non à l'histoire littéraire, qu'il appartient de disputer « sur la bataille de Cunaxa » et « sur la conduite du « Persan Arieus dans cette bataille. » W. Mure oublie qu'un traité sur les auteurs grecs n'est pas fait pour nous dispenser de les lire, mais pour nous introduire et nous intéresser à leur lecture. Il eût mieux employé la peine qu'il dépense à ces longues analyses, à ces digressions, s'il eût enrichi ses notices sur chaque auteur par une courte indication des manuscrits, des traductions principales (eût-il dû se borner aux traductions anglaises), des commentaires les plus estimés.

Quant à M. É. Burnouf, le demi-volume ou environ qui comprend, dans son ouvrage, la période classique, est vraiment difficile à caractériser. Le lecteur y marche de surprise en surprise, non sans intérêt, ni sans profit et sans agrément, nous l'avons déjà fait sentir, et nous en avons dit la raison. Mais l'auteur affecte une telle indépendance d'opinions, il prend si rarement la peine de démontrer ce qu'il affirme, que la plus vive séduction des idées et du style ne nous défend pas toujours contre une certaine défiance. D'ailleurs, imprimé à Paris, loin de l'auteur, que ses importantes fonctions retiennent le plus souvent à l'École française d'Athènes, le livre se ressent beaucoup d'une révision hâtive : les textes grecs, les noms propres même, que M. Burnouf ne manque jamais de donner en grec à côté de la transcription française, sont souvent incorrects. Mais passons sur ces accidents et sur ces défauts secondaires. La méthode générale de M. Burnouf soulève de bien autres difficultés. Prenons un exemple qui la fasse ressortir.

La partie de cette histoire qu'ont le plus renouvelée les travaux des philologues modernes est celle qui traite de la poésie lyrique : les trois écoles lyriques des Doriens, des Ioniens et des Éoliens, les divers procédés de métrique et de composition musicale qui leur sont propres à chacune ont été, dans ces dernières années, l'objet d'études approfondies. De ces études je ne m'étonne pas que le résultat demeure un peu

adoptées peu de temps après, par K. Fr. Hermann, dans son *Histoire de la civilisation grecque et romaine* (Göttingen, 1857, en allemand), t. I, p. 130.

« dans tous ces dialectes, en conservant la tradition qui attribuait à cha-
« cun d'eux certains modes musicaux déterminés. »

Que d'assertions dont chacune devrait être spécialement démontrée! Sur le fait de la musique je confesse mon incompétence[1], d'ailleurs docile à se corriger, pourvu qu'on l'y aide; mais, sur le fait des dialectes, comment ne pas relever ici cette fausse interprétation des mots *langue commune*, que j'ai déjà réfutée dans un précédent article? Une erreur si évidente jette, quoi que l'on fasse, quelque doute sur l'ensemble des déductions dont elle fait partie.

Ailleurs, la nouveauté des formules pourrait bien recouvrir, chez M. Burnouf, des idées moins neuves qu'elles ne semblent à première vue. Telle est sa théorie du drame grec, et, en particulier, cette réduction, un peu factice, du développement de l'action tragique à « deux « lois fondamentales, celle *des contrastes* et celle *du dédoublement*, qui « en engendrent une troisième, la loi *de symétrie*[2]. » De loin, cela paraît mystérieux et paradoxal; de près, cela ressemble beaucoup aux idées générales de Schlegel, de Müller, de M. Weil sur ce sujet, et cela trouve une justification naturelle dans les fines analyses que nous présente M. Patin des beautés du drame hellénique. Cette façon toute personnelle de penser, d'observer et d'écrire, où se complaît M. Burnouf, séduit par l'originalité; mais elle expose l'auteur à des méprises, à des omissions. Il n'est pas bon de négliger ainsi la tradition des maîtres, dût-on même quelquefois se rencontrer avec eux sans y avoir songé. Plus souvent encore on pourra méconnaître ainsi des vérités déjà démontrées, omettre des faits importants, selon le caprice d'une curiosité ou trop peu méthodique ou trop dominée par la préoccupation de quelque système. C'est ainsi que M. Burnouf oublie de signaler dans son livre les traits caractéristiques de l'épopée artificielle, que les Allemands ont avec raison appelée *Kunstepos*, par opposition avec l'épopée des temps héroïques. Il ne nomme Panyasis qu'en passant, et à cause de sa parenté avec Hérodote; il ne nomme pas une fois, que je sache, Pisandre, Antimaque et Chérilus, l'auteur de la *Perséide*. Cette école de poëtes savants, mais médiocrement inspirés, marque dans l'histoire de la poésie grecque un moment qu'il fallait, au contraire, signaler avec soin : c'est celui où l'épopée à la fois historique et religieuse des anciens aèdes et des homérides perdant ce double privilége, qui va passer à d'autres écoles de

[1] L'auteur, il est vrai, nous renvoie, dans sa note, à une quinzaine d'auteurs anciens ou modernes, mais dont il se borne à transcrire les noms, comme on ferait pour mémoire sur un *agenda*. — [2] T. I, p. 295, 296.

PRINCIPES DE L'ASSAINISSEMENT DES VILLES *comprenant la description des principaux procédés employés dans les centres des populations de l'Europe occidentale pour protéger la santé publique, par M. Charles de Freycinet, ingénieur au corps impérial des mines; publié par ordre de Son Exc. M. le Ministre de l'agriculture et du commerce;* texte, x-428 pages; atlas, XVIII planches; Paris, Dunod, éditeur, successeur de Mme Vve Dalmont, quai des Augustins, 49, 1870.

PREMIER ARTICLE.

Le livre des *Principes de l'assainissement des villes*, suite du *Traité de l'assainissement industriel* de M. de Freycinet, se compose de deux parties; la première a pour objet d'établir les conditions fondamentales de l'assainissement qu'on appelle en Angleterre la *circulation continue*, parce qu'on admet que l'assainissement des villes consiste à faire entrer dans chacune d'elles *l'eau pure*, indispensable à ses habitants, et à en expulser *l'eau impure*, incapable de satisfaire à la préparation des aliments et aux besoins de propreté.

La DEUXIÈME PARTIE, intitulée OBJETS DIVERS, a moins d'étendue que la première, dans la proportion de 1 à 2, 5.

PREMIÈRE PARTIE.

CONDITIONS FONDAMENTALES DE L'ASSAINISSEMENT OU CIRCULATION CONTINUE.

M. de Freycinet fait dépendre l'assainissement des villes de l'observation de trois conditions proclamées, dit-il, par les Anglais, à savoir *l'abondance de l'eau pure, une canalisation souterraine pour l'évacuation des eaux impures, la purification des eaux impures avant de les jeter dans les rivières;* en supposant bien entendu que ces eaux ne soient pas employées comme engrais agricoles, ces trois conditions sont, en effet, incontestables pour atteindre le but que se propose tout ingénieur chargé d'assurer la salubrité des villes habitées par une population nombreuse.

M. de Freycinet a adopté le mot *circulation* mis en avant, de 1849 à 1855, par les promoteurs anglais, MM. Ed. Chadwyck et Ward, du *système tabulaire de circulation continue.* Je suis loin de l'en blâmer, me plaisant à rendre justice au savoir et à l'habileté des ingénieurs anglais;

au meilleur emploi des engrais en culture, aux précautions à prendre pour prévenir l'infection ou la détruire quand elle existe, et toujours dans le double intérêt de l'agriculture et de l'hygiène publique.

Je justifierai ces réflexions par de nombreuses citations, après avoir présenté en deux articles un exposé aussi fidèle que possible de l'ouvrage de M. de Freycinet des *Principes de l'assainissement des villes*, dont le mérite est le même que celui que je me suis plu à signaler dans le *Traité de l'assainissement industriel*. J'exposerai dans un troisième article l'ensemble des travaux relatifs à l'agriculture et à l'hygiène publique, subordonné à deux principes généraux, les *affinités capillaires* et les combustions lentes des matières organiques opérées par l'oxygène atmosphérique.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

DISTRIBUTION D'EAU PURE.

Dans ce chapitre l'auteur envisage, à deux points de vue, l'eau qui est consommée par la population d'une ville.

Au *premier* il traite de l'eau que chaque habitant peut se procurer en la puisant dans un puits, dans un réservoir, dans une citerne où l'on recueille l'eau des pluies, enfin celle que lui offre un cours d'eau voisin de sa demeure.

Au *second point de vue*, il parle des *eaux publiques* que l'administration d'une ville distribue aux habitants; elles peuvent provenir d'un cours d'eau ou de sources.

M. de Freycinet montre, avec quelques auteurs qui l'ont précédé, Franklin notamment, comment l'eau des puits qui, dans une ville ancienne, avait suffi des siècles durant à ses habitants, a fini par n'être plus potable à cause du nombre des maisons croissant avec la population au détriment des cours et des jardins. Dès lors le sol est devenu infect par l'accumulation des matières organiques qui l'ont pénétré de toutes parts et par la diminution de l'eau qu'il recevait des pluies tombant dans les cours et les jardins, diminution produite par les toits des maisons devenues plus nombreuses et par le pavage des rues, au moyen duquel les pluies s'écoulent dans des cours d'eau ou dans des égouts. Toute cette eau pluviale, ne pénétrant plus le sol, permet à la matière organique, qui le pénètre au contraire incessamment, de s'y accumuler et d'en altérer de plus en plus la salubrité.

L'insalubrité des eaux de puits n'a pas été causée seulement par l'accumulation de la partie soluble des matières organiques en décomposition que l'eau de la pluie y a portée à un état assez grand de concentration, mais il est des cas où ces puits ont reçu des matières toxiques provenant de matières cuivreuses et même arsenicales, soit qu'elles sortent d'usines qui ont évacué des résidus liquides dans des *boit-tout*, soit que la pluie ait coulé sur des toits de cuivre, comme ceux de la cathédrale de Chartres après qu'un incendie eut détruit les combles de cet admirable monument du moyen âge. Je me demande comment il ne s'est pas élevé d'opposition lorsqu'il fut question, dans l'administration de la cité, de recourir au cuivre pour couvrir l'édifice réparé, l'honneur de la vieille Beauce!

Eaux pluviales.

Les eaux pluviales recueillies dans une citerne ou un réservoir, rendu étanche par un bon ciment, ne présentent jamais l'inconvénient des eaux de puits des cités populeuses, pourvu qu'on ait soin de ne pas recueillir l'eau d'une pluie succédant immédiatement à un temps sec, par la raison qu'elle renferme toujours des poussières les unes minérales, les autres d'origine organique, parmi lesquelles peuvent être des spores de microphytes ou des ovules de microzoaires; en outre, pour éviter la corruption de l'eau une fois recueillie, il faut en éloigner les débris de matières organiques, et veiller à ce qu'elles aient sans cesse le contact d'un air pur et renouvelé.

Il n'est pas inutile de rappeler un fait que le public ne connaît pas assez; c'est que les eaux de pluie altèrent plus les vaisseaux de plomb et les vaisseaux de zinc que des eaux où se trouvent des sels en solution, des eaux de puits par exemple. La conséquence de ce fait est que ces dernières eaux peuvent séjourner dans un vaisseau de plomb sans l'attaquer et sans devenir toxiques, tandis que des eaux de pluie, exemptes de matières salines, l'attaqueront, dissoudront de l'oxyde de plomb et deviendront toxiques. Cette observation, qui appartient à Guyton de Morveau, est parfaitement exacte; je l'ai vérifiée lors de mes recherches sur les eaux de la Bièvre.

Cours d'eau.

Les cours d'eau sur les rives desquels s'élèvent des cités populeuses [illegible] d'avoir généralement la salubrité qu'on peut leur supposer, [illegible] néglige de prendre en considération les causes nombreuses ca- [illegible] altérer la pureté, la puissance de leur masse, la vitesse qui

les anime et la nécessité où l'on est d'y puiser là où le courant a le plus de rapidité. Il y a plus, c'est qu'on ne doit pas omettre la considération de la cherté de l'eau pour tout habitant éloigné de la rivière.

Ces considérations expliquent donc suffisamment pourquoi les cours d'eau faibles de puissance ou de vitesse, exposés à recevoir les résidus liquides des usines construites sur leurs bords, et dans l'eau desquels le poisson ne peut vivre, sont incapables, par ces circonstances, de satisfaire aux besoins des populations.

Si l'on reprend la considération de l'éloignement d'un cours d'eau où se trouvent un grand nombre d'habitants d'une ville populeuse, lors même qu'un grand fleuve la traverse, on verra que l'eau rendue au domicile des consommateurs sera d'un prix trop élevé pour satisfaire à tous les besoins.

L'ensemble de ces considérations donne la raison de la nécessité de la distribution des eaux dans tous les quartiers, même dans toutes les maisons d'une grande ville où l'édilité pense qu'elle ne remplirait point un de ses premiers devoirs en ne mettant pas chaque citoyen à même de jouir à peu de frais de toute l'eau nécessaire à son bien-être.

Des eaux publiques.

La nécessité des eaux publiques une fois reconnue, voyons comment peut y satisfaire la magistrature de la cité.

M. de Freycinet ne parlant pas des conditions physiques et chimiques que doit remplir une eau potable, peut-être quelques lecteurs verront-ils une *lacune* dans cette abstention de l'auteur, et désireront-ils lire quelques considérations relatives à ce sujet, et avec d'autant plus de raison, que ces considérations montrent clairement l'influence des circonstances naturelles et de celles qui dépendent de la présence de l'homme et de ses travaux industriels sur la bonne qualité ou sur l'impureté des eaux naturelles.

Les lecteurs dont nous parlons trouveront des considérations de cet ordre à l'article *Eaux naturelles* (du *Dictionnaire des sciences naturelles*, tome XIV, page 74, année 1819), article qui a été en partie reproduit dans les Mémoires de la Société centrale d'agriculture de France, année 1863.

La remarque que je fais n'est pas particulière au sujet de cet article; elle découle d'une observation générale que souvent j'ai eu l'occasion de faire dans les écrits concernant les applications des sciences à des sujets quelconques. Si l'on pense avec raison que les détails donnés pour les applications mêmes sont nécessaires quand il s'agit d'en faci-

liter la réalisation, ces détails n'ont toute leur utilité qu'à la condition de rattacher les applications aux principes scientifiques dont elles découlent; et le précepte que je me permets d'indiquer aux auteurs désireux d'être aussi utiles que possible dans leurs applications des sciences, a le grand avantage de lier la science abstraite à la science appliquée, en donnant des idées justes par leur généralité, et la raison en est que les détails des applications mettent en évidence l'exactitude des principes auxquels ces applications se rattachent; la non-observation du précepte a eu, dans plus d'une circonstance, l'inconvénient de donner des idées étroites et même des idées fausses relativement à l'application de la science abstraite à des sujets fort divers, et, en définitive, les lecteurs de tout ordre, de toute classe, n'ont qu'à gagner relativement aux études qui se rattachent à l'exactitude de la pensée, quand ils voient l'*application* donner la preuve de l'*exactitude* de la science abstraite qui y a conduit ou qui en donne la raison.

Principe de la distribution.

M. de Freycinet pense que, dans toute distribution d'eaux publiques bien entendue, trois règles doivent être observées.

La *première*, c'est que l'eau parvienne au consommateur parfaitement limpide, et qu'elle n'exige de sa part ni clarification, ni filtrage.

La *seconde*, que l'eau soit à la disposition du consommateur d'une manière incessante et non intermittente; la conséquence de cette règle est donc qu'il n'y ait point de réservoir dans les maisons et que l'eau n'y parvienne pas seulement à certaines heures du jour, mais qu'elle soit à tout instant à la disposition du consommateur.

La *troisième règle* exige impérieusement que l'eau correspondant au plan des robinets des conduites y soit en charge, c'est-à-dire qu'au moment où le consommateur en tournera un l'eau coulera aussitôt par l'effet de la colonne du liquide élevé au-dessus du plan.

Enfin des robinets doivent être placés dans tous les endroits de l'habitation où le besoin de l'eau se fait sentir.

Chiffre de la consommation de l'eau.

M. de Freycinet dit, avec raison, qu'on ne peut se permettre de fixer un chiffre maximum pour la quantité d'eau que peut consommer l'habitant d'une ville en vingt-quatre heures. Mais, dans les circonstances actuelles, cent litres par tête, pense-t-il, sont le minimum de la quantité dont l'habitant d'une ville doit disposer: et, si l'on veut des fontaines publiques, des squares, des jardins, arroser les rues dans les temps de

sécheresse, cette quantité doit être augmentée. Par exemple, l'eau est tellement abondante à Rome, qu'elle alimente de nombreuses fontaines jaillissantes, que des ruisseaux entretiennent la fraîcheur dans les jardins, la cour et les vestibules de beaucoup de maisons particulières; on estime, au minimum, qu'un individu correspond à 1000 litres d'eau, et l'on assure que, dans la Rome antique, avec tous ses aqueducs, il correspondait à plusieurs milliers de litres.

Enfin l'ingénieur Darcy, qui a doté Dijon, sa ville natale, d'une eau sortant du calcaire jurassique, excellente par sa pureté et sa fraîcheur, estime que chaque habitant d'une ville de France doit disposer de 150 litres par vingt-quatre heures, pour être dans une bonne condition hygiénique.

Modes d'alimentation.

M. de Freycinet compte trois manières principales de se procurer les eaux nécessaires aux besoins des villes :

1° En recueillant des sources;

2° En créant, au moyen du drainage ou autrement, des sources qu'il dit *artificielles*, pour les distinguer des premières;

3° En faisant des emprunts à des fleuves ou à des rivières.

1er Mode d'alimentation.

Dans ces derniers temps, on a donné la préférence au premier moyen et on en peut juger le résultat par l'avantage qu'a retiré la ville de Paris de la dérivation des sources de la Dhuis, et cet avantage, aujourd'hui incontestable, fait désirer que la dérivation de la Vanne donne le complément de la quantité d'eau nécessaire à la population de la capitale.

Avant l'époque où Paris reçut la rivière de l'Ourcq, il ne s'alimentait que de l'eau de la Seine et de l'eau des puits, et déjà même longtemps auparavant on avait senti, et particulièrement dans la dernière moitié du XVIIIe siècle, la nécessité d'augmenter cette quantité en détournant plusieurs cours d'eau des environs de Paris. Turgot et Deparcieux ensuite, avaient pensé à y amener l'Yvette; en 1782, les frères Parrier eurent la pensée d'élever l'eau de la Seine, au moyen de pompes à feu, sur les hauteurs de Chaillot, pour de là la distribuer au moyen de conduites dans les diverses parties de la ville.

En 1785, Mirabeau écrivit une brochure *sur les actions de la Compagnie des eaux de Paris.* Si, comme le titre l'indique, le motif qui détermina le célèbre auteur à traiter ce sujet fut de combattre l'*agiotage*

en montrant l'exagération avec laquelle on parlait du haut prix que ces actions devaient atteindre dans un avenir prochain, et si, à cet égard, le temps lui a donné raison, il faut reconnaître que Mirabeau était encore dans le vrai, lorsqu'il signalait l'inconvénient de puiser l'eau de la Seine en aval au lieu de l'avoir puisée en amont et non sur les rives, mais au milieu du courant et dans un lieu où le fleuve n'avait encore reçu aucune des ordures qu'il ramasse dans le parcours de Paris. Mirabeau avait raison encore de penser qu'il serait plus utile *d'amener un cours d'eau dans la ville, que de se borner à l'eau du fleuve*[1]. Tant que je n'ai connu la discussion dont la brochure de Mirabeau fut l'objet entre Beaumarchais et lui que par la voix publique, je penchais assez du côté de l'auteur du Barbier de Séville, lui sachant gré de n'avoir pas répondu à une critique dépassant de beaucoup la limite des convenances. Si, à cet égard, comme je le crois, on a justement blâmé Mirabeau, on a eu tort de ne pas dire explicitement que la vérité, quant au fond de la question débattue, était, de son côté, et telle est la conclusion à laquelle je suis arrivé après avoir lu sa brochure *Sur les actions de la Compagnie des eaux de Paris*, la *Défense de cette Compagnie*, par Beaumarchais, et enfin la réponse de Mirabeau à cette *défense*. Je partage donc d'autant plus l'opinion de Mirabeau, que je vois encore ici combien il a été la victime de préventions suscitées par des fautes de jeunesse, fautes dont un grand nombre sont excusables, lorsqu'on étudie avec impartialité les circonstances qui le frappèrent dans sa jeunesse et son enfance, sans qu'il pût s'y soustraire. Mirabeau avait une puissante intelligence, et l'on est forcé de reconnaître qu'il n'écrivait pas légèrement et sans avoir étudié sérieusement les sujets qu'il traitait dans beaucoup de détails que d'autres auraient pu négliger; je citerai un seul exemple : Beaumarchais parle dans sa brochure d'*un réservoir de deux pieds carrés, haut de quatre pieds, qui doit contenir* 16 *PIEDS CUBES d'eau*. Mirabeau lui répond immédiatement (année 1785), qu'un tel *réservoir ne contient que 8 PIEDS CUBES*[2]. En outre, une autre considération, qui n'est point à négliger, montre la justesse de ses idées, quand on les compare à celles d'un homme qui a appartenu à l'Académie des sciences de l'Institut de France, et dont la réputation, dans un certain monde, est telle, qu'on

[1] Brochure de Mirabeau, p. 30, 31 et 33, réponse à Beaumarchais, p. 80 et 81. « L'eau de l'Yvette arriverait à Paris parfaitement pure et rendue complétement « salubre par l'influence de l'air, le *meilleur des agents que l'on puisse employer à cet « effet*, » proposition vraie, si le cours d'eau n'est pas exposé à recevoir des débris de matières organiques. — [2] Page 17 de la brochure de Beaumarchais et 32 et 33 de la réponse de Mirabeau.

lui a érigé deux statues, l'une à Montdidier, sa ville natale, et l'autre au collége de pharmacie de Paris, quoiqu'il ne lui ait appartenu à aucun titre comme administrateur ou comme professeur; j'ai nommé *Parmentier,* qui certes, d'après sa profession de pharmacien et des études économiques auxquelles il doit la popularité de son nom, aurait dû parler des *eaux de la Seine* avec plus d'exactitude que Mirabeau, dans une brochure publiée en 1787, deux ans après celles du célèbre orateur; les erreurs de l'écrit de Parmentier sont vraiment inexplicables, quand on considère et sa réputation et sa profession.

Peut-on croire qu'il dise : « Loin que l'eau de la Seine se *vicie* en traver-« sant Paris, il me semble, au contraire, qu'elle y *acquiert de la qualité* par « l'augmentation de son mouvement » (p. 30), et plus loin il ajoute (p. 31) : « le projet de vouloir transférer beaucoup d'ateliers (*sic*) au delà de l'en-« ceinte des villes n'est-il pas plus superflu qu'utile? La *pureté de l'air ne* « *s'altérerait-elle pas bientôt. . .* » et (page 32) : « s'il reste prouvé que tous « les corps qui se rendent dans la rivière, loin de préjudicier à la qualité « de ses eaux, ne peuvent concourir qu'à leur donner plus de qualités. »

D'autres erreurs existent encore dans l'opuscule de Parmentier; je les ai relevées en parlant de l'ensemble de ses travaux (voir le *Journal des Savants* de janvier 1859, pages 56 et 57); ces erreurs sont telles, que j'ai cru devoir citer textuellement afin qu'on pût voir combien elles sont étonnantes, même encore eu égard au temps où il les écrivait. De telles citations ne sont jamais inutiles pour qui recherche la cause d'opinions erronées avancées par des hommes placés dans une position où leurs écrits sont de nature à avoir beaucoup de lecteurs dont l'esprit n'a point été exercé au raisonnement de la véritable science.

En prenant aujourd'hui en considération les travaux entrepris pour augmenter les eaux de Paris, on espère avoir bientôt au moins 450000 mètres cubes par jour, dont 150000 seront à la disposition de l'économie domestique et 300000 profiteront à la voirie et à l'industrie.

Voici l'origine de ces eaux :

Eau de la Dhuis et du Surmélin	40000	mètres cubes.
Eau de la Vanne	110000	
Eau de l'Ourcq	100000	
On espère la doubler bientôt	100000	
Eau de Seine	40000	
Marne	40000	
	430000	
On prendra à la Seine	20000	
	450000	mètres cubes.

Enfin il y aura en plus quelques milliers de mètres cubes provenant des eaux de Rongis et des puits artésiens de Grenelle et de Passy.

Pour compléter l'idée qu'on doit se faire des eaux de Paris, il faut savoir que des réservoirs préviennent les inconvénients qui peuvent résulter de réparations à faire aux conduites ou d'accidents imprévus. Ils ont encore l'avantage, par leur altitude, de distribuer l'eau à tous les étages de la plupart des maisons de Paris, c'est-à-dire que l'élévation du liquide au-dessus d'elles lui donne la force nécessaire pour satisfaire à cette ascension sans autre moyen que des tuyaux communiquant avec les réservoirs.

Le réservoir de Ménilmontant a une superficie de plus de deux hectares, le niveau de l'eau s'élève à 108 mètres au-dessus du niveau de la mer et à $82^{m},176$ au-dessus du zéro de l'étiage de la Seine au pont Royal.

Il a deux capacités distinctes : la capacité supérieure ne renferme que l'eau de la Dhuis et du Surmélin, elle est de 100000 mètres cubes; au-dessous se trouve la seconde capacité contenant 30000 mètres cubes provenant de la Marne.

Le second réservoir est à Montrouge : sa capacité est de 100000 mètres cubes et le niveau de l'eau qu'il renferme s'élève à $79^{m},26$ au-dessus de l'étiage de la Seine, il reçoit les eaux de la Vanne.

Enfin, un troisième réservoir existe à Passy : les eaux de la Seine élevées par les machines de Chaillot l'alimentent.

Nous avons dit que l'opinion des savants et des ingénieurs de tous les pays est aujourd'hui à peu près unanime pour préférer à toutes autres les eaux de sources qui, sortant de terrains exempts de sulfate de chaux, sel si contraire au bon usage des eaux pour la préparation des aliments et le nettoyage des étoffes, ont, de plus, une température moyenne de 14 à 16 degrés, sont exemptes de matières organiques et toujours limpides. Or, en dérivant ces sources dans des conduites souterraines où l'eau est soustraite au contact de l'atmosphère et préservée de tout mélange de matière organique, elle arrive au lieu de consommation avec la température moyenne qui la fait paraître fraîche en été et l'empêche d'être glacée par le froid de l'hiver; en outre, elle arrive exempte de toute matière organique et de toute matière qui pourrait en altérer la limpidité.

Une condition à observer encore pour leur bon usage, c'est qu'elles seront consommées le plus rapidement possible, et, si nous avons parlé de l'utilité des réservoirs pour assurer aux populations l'usage continu d'une bonne eau potable, c'est à la condition que l'eau s'y renouvellera

fréquemment; dès lors il ne faudra pas que les réservoirs, une fois remplis, ne soient vidés qu'à l'époque où des circonstances obligeront d'y recourir; le renouvellement de l'eau devra y être incessant.

L'avantage d'une source bien choisie, relativement à la position en amont de la ville où elle doit être consommée, est l'économie de la distribution; car les conduites de dérivation une fois bien construites, l'entretien en est peu dispendieux; la distribution s'en faisant dans toutes les parties de la ville par l'action seule de la pesanteur du liquide, il ne faut plus de machine d'un entretien plus ou moins dispendieux, ou des machines comme la pompe à feu, dont l'action exige une dépense continuelle de combustibles; enfin, la limpidité permanente des eaux de source en tout temps a le grand avantage de rendre l'usage des filtres inutile.

2^me^ *Mode d'alimentation.*

Le second mode de distribution des eaux présente des procédés assez différents, comme on peut le voir dans l'ouvrage de M. de Freycinet.

Le procédé, conforme aux idées de MM. Ward et Chadwig, et qui, au fond, est le *drainage agricole*, n'a point encore été mis en pratique, du moins sur une grande échelle.

Quant à des procédés qui diffèrent plus ou moins du *drainage agricole*, mais qu'on fait rentrer cependant dans le mode dit de *drainage*, M. de Freycinet cite deux exemples : l'un est pratiqué en Belgique, à Liége, et l'autre, en France, à Montauban.

3^me^ *Mode d'alimentation.*

Après les détails historiques que j'ai donnés sur les eaux de Paris, l'état actuel de leur distribution publique, il me sera facile de résumer en peu de mots les conditions dans lesquelles elles se trouvent relativement aux usages auxquels elles doivent satisfaire.

Les eaux de rivières exposées à l'atmosphère, chaudes en été, pouvant se refroidir assez en hiver pour se congeler, sont donc par là même dans une condition moins favorable aux usages domestiques et, en général, à un grand nombre d'usages industriels que les eaux de source.

Un cours d'eau qui traverse une ville est exposé à recevoir toutes sortes de matières susceptibles d'en altérer la pureté, surtout celle qu'exige l'économie des animaux; à cet égard, la différence est grande selon le lieu où on la puise, soit en amont ou en aval, soit dans le courant ou sur le bord.

Il est peu de saisons où les eaux de rivières soient limpides; les pluies sont une cause de trouble à cause des poussières de toutes sortes qu'elles peuvent entraîner dans le cours d'eau; dès lors elles nécessitent d'être filtrées, opération toujours dispendieuse quand il s'agit d'une matière dont la consommation est considérable; durant les chaleurs de l'été, il est telle rivière dont l'eau peut être assez diminuée pour que les matières étrangères qui s'y trouvent puissent avoir des inconvénients qu'elles n'auraient pas, si la proportion de l'eau était plus forte et la température moins élevée; car tout le monde connaît l'influence de la température sur les matières d'origine organique.

L'eau de rivière est d'un prix plus élevé, quand elle est puisée par des pompes à feu ou par des machines quelconques, que l'eau dérivée des sources au moyen des conduites dont nous avons parlé, et qui, arrivées au lieu de consommation, sont distribuées par un réservoir placé en amont des tuyaux de distribution.

Si M. de Freycinet, avec raison, donne la préférence au premier des trois modes de distribution des eaux, c'est-à-dire à la dérivation des sources dans les villes, il ne néglige pas de parler de quelques villes qui ont recouru à de grands cours d'eau sur les bords desquels elles sont bâties; il parle, par exemple, du procédé que Daubuisson a mis heureusement en pratique dans la ville de Toulouse, pour puiser dans la Garonne l'eau dont cette ville fait usage; il expose l'idée heureuse qu'il eut de filtrer l'eau d'une manière très-économique en la forçant de traverser une portion sableuse du rivage, suffisamment épaisse pour qu'elle arrive parfaitement limpide dans le château d'eau qui sert de réservoir pour la distribuer ensuite dans les quartiers de la ville.

CHAPITRE II.

CANALISATION SOUTERRAINE OU DRAINAGE.

Ce chapitre, remarquable par son importance et le grand nombre de faits du ressort de la science qu'il renferme, nous suggère une remarque applicable à des mots du langage scientifique auxquels nous voudrions attacher un *sens précis*, qui ne donnât lieu à aucune méprise, à aucun malentendu. Par un *sens précis*, nous entendons le *sens réel;* conséquemment, si le *sens est vague*, la définition le dira; s'il est scientifique, s'il exprime une idée claire, la définition le dira encore, et, dans les deux cas on saura donc la signification que l'on doit attacher au mot.

Cette remarque ne s'adresse point à M. de Freycinet, et n'est point la critique du mot anglais *drain*, que la France n'a connu qu'avec l'idée

de tuyaux cérames enterrés, et capables de recevoir l'eau du sol par des interstices, le plus souvent par leurs joints exempts de tout ciment, et dès lors d'avoir l'aptitude d'enlever à la terre un excès d'eau qu'elle pourrait contenir au désavantage de la végétation.

Drain, dérivé du verbe anglais TO DRAIN, *faire écouler*, a un sens si général, qu'il s'applique aussi bien à des *tuyaux imperméables* à l'eau, qu'à des *tuyaux perméables*, et que dès lors l'épithète de *perméables* distingue, en Angleterre, les *drains* employés par l'agriculteur des drains imperméables. Il en eût été absolument de même en France, si l'on eût employé le mot de *conduite*, dont le sens général comprend celui du mot anglais *drain*.

Dans cet état de choses, j'aurais préféré qu'en France le mot *drain* eût été appliqué exclusivement à des tuyaux cérames perméables à l'eau souterraine, dont on veut évacuer l'excès dans l'intérêt de l'agriculture, et que le mot de *conduite* eût été appliqué avec le sens qu'on lui connaît; car, évidemment, l'épithète de *perméable*, donnée à des *conduites* et même à des *tuyaux*, a besoin d'une explication pour être comprise. Une considération, que je vais développer, parle en faveur de ma manière de voir.

Dès qu'il fut question du *drainage* en France, je montrai que l'effet, dans le sol où on le pratiquait, était double; non-seulement, il débarrassait la terre d'un excès d'eau, mais encore il appelait dans le sol l'air de sa surface par le vide résultant de l'évacuation de l'eau par le drain, effet excellent lorsqu'on sait que la germination et que les racines des plantes ont besoin, pour vivre, du contact du gaz oxygène; évidemment, cet effet, conséquence de l'eau évacuée par le *drain*, qui est si favorable à l'agriculteur, justifierait bien, dans la langue de la science appliquée, le mot *drain* défini par le double effet que j'ai signalé dans le drainage, et, à ce point de vue, lorsque l'eau s'écoulerait sans aération par des conduites ou des tuyaux, le mot drainage ne serait plus d'usage.

M. de Freycinet envisage les égouts sous trois aspects :

Le *premier* est le service qu'ils rendent et ceux qu'ils pourraient rendre encore.

Le *second*, leur influence sur la salubrité des populations urbaines où ils sont établis.

Le *troisième*, leur construction relativement aux ouvriers qui doivent y travailler et les mesures prises pour protéger leur existence contre les accidents qui pourraient les menacer.

Le chapitre est terminé par une description des égouts les plus remar-

quables, qu'il considère comme modèles, et un exposé du *drainage* qu'il appelle *perméable*.

I. Égout sous le premier aspect.

Les premiers travaux dont les villes aient été l'objet au point de vue de l'assainissement sont : le pavage des rues en pente, un ruisseau au milieu portant les eaux pluviales dans des cours d'eau ou dans des égouts, et des fosses d'aisances qu'on a dû assainir, quand les murs en ont été étanchés. Si cet état de choses laissait beaucoup à désirer, reconnaissons que l'isolement de maisons, en général peu élevées et pourvues de cours et de jardins, présentait des conditions de salubrité très-favorables à leurs habitants. A mesure que la population a augmenté, que les maisons se sont élevées et que le nombre s'en est accru, surtout à l'époque où l'eau des puits a perdu la pureté qui était nécessaire aux usages domestiques, la police sanitaire est devenue plus exigeante, et enfin l'établissement des conduites d'eau potable et l'éclairage au gaz ont fait sentir, dans toutes les cités populeuses, la nécessité absolue de prendre des mesures énergiques, et sur la plus grande échelle, afin d'assurer la salubrité aux populations des villes.

Ce n'est guère qu'à partir de 1848 qu'on commença, en Angleterre, à s'occuper sérieusement de l'assainissement des villes, et, bientôt après, l'administration de la ville de Paris entra dans la même voie. Qu'on me pardonne de rappeler le travail que je présentai, en 1846, à l'Académie des sciences, où j'envisageai le sujet, non comme administrateur ni comme ingénieur, mais comme simple particulier pénétré depuis longtemps de l'importance du sujet et des fautes commises dans la canalisation de la Bièvre.

Il faut reconnaître que l'administration anglaise et ses ingénieurs ont le mérite incontestable d'avoir envisagé la question pratique de la salubrité des villes au point de vue le plus élevé et dans l'ensemble des moyens les plus généraux et les plus multipliés pour l'assurer; mais la diversité et l'indépendance des administrations locales ne leur a pas permis, à l'origine, de coordonner leurs travaux d'une manière aussi satisfaisante que la centralisation l'a permis à Paris et aux grandes villes de France, et c'est là ce qui explique la grandeur et la coordination des travaux qui donnent à la ville de Paris un caractère d'unité qu'on ne trouve pas ailleurs, et qui se présente surtout d'une manière si remarquable quand on pénètre dans le Paris souterrain et qu'on en parcourt les égouts correspondant aux rues situées au-dessus; rien, d'ailleurs, n'est comparable à l'œuvre administrative de M. le Préfet de la Seine, Hauss-

mann, et à l'exécution à la fois intelligente et hardie de la part de l'ingénieur, M. Belgrand, qui a dirigé ces travaux, après une étude approfondie du climat de Paris et de la géologie du bassin de la Seine. Il fallait ce concours de connaissances lorsqu'il s'est agi d'une œuvre propre à exciter un sentiment d'admiration chez tous ceux qui l'apprécient avec le savoir nécessaire pour se rendre compte de la science qu'en a exigée l'accomplissement.

En principe on admet que les égouts doivent desservir toutes les parties d'une ville afin de la débarrasser des eaux pluviales et des eaux ménagères; en outre, on admet assez généralement, en Angleterre, qu'ils doivent recevoir les matières solides et liquides des *water-closets* et tout ce qui sort des écuries, des étables, des abattoirs, et même les résidus des usines que les eaux peuvent entraîner, lorsque, d'ailleurs, ils sont incapables d'altérer le ciment et les pierres des égouts.

Je partage cette opinion toutes les fois qu'une ville ne peut se débarrasser des matières fécales pour leur *emploi immédiat* en agriculture, ainsi qu'on l'a fait il y a longtemps en Flandre, dans la vallée de Grésivaudan, et en quelques villes du nord de l'Italie; mais, dans le cas où les populations ont des habitudes qui répugent à cet emploi immédiat, j'approuve l'opinion anglaise, et d'autant plus fortement que je n'ai jamais été partisan de ce qu'on appelle la *désinfection* des matières fécales par des actions chimiques que comme moyen de transition à l'*emploi immédiat*.

A Paris, on se rapproche de plus en plus de l'opinion anglaise, après des essais qui ont été loin de répondre à l'espoir qu'on en avait conçu, tel que des caisses à séparer la partie liquide des excréments de la partie solide, à traiter la première par un réactif chimique pour la faire écouler ensuite dans les rivières.

L'administration de la ville a eu deux opinions contraires en peu de temps. La première a été de prescrire d'étancher les murs des fosses d'aisances, afin d'éviter les infiltrations et que la matière fécale ne pénétrât dans les égouts. En 1866 on a eu l'idée de supprimer les fosses, d'employer des *vaisseaux* dit *séparateurs* ou *diviseurs*, et de faire écouler la partie liquide dans les égouts mêmes.

Enfin, dans mon mémoire de 1846 sur l'*Hygiène des cités populeuses*, j'avais insisté sur l'avantage de placer dans les égouts les conduites d'eau et les conduites de gaz, afin d'affranchir la voie publique de la servitude trop fréquente des embarras causés par suite des fuites d'eau et de gaz et de la réparation des conduites. Je reviendrai sur ce sujet dans le troisième article que j'ai annoncé; je me borne à dire mainte-

nant qu'il n'y a qu'une opinion sur l'avantage obtenu des conduites d'eau placées dans les égouts de Paris; quant aux conduites de gaz, on n'a pu s'y décider encore dans la crainte des explosions en cas de fuites; je ne doute pas qu'on ne prévienne un jour ce danger, et je suis heureux que ce soit aussi l'opinion de M. Haussmann, et, si je ne me trompe pas, celle de M. de Freycinet; car, selon lui, la plus grande difficulté qui s'y oppose est l'indépendance de l'administration du gaz de l'administration de la ville de Paris, et tout le monde sait les inconvénients des conflits.

Enfin, M. Haussmann pensait encore que les ordures que des tombereaux enlèvent chaque jour dans les rues de Paris pourraient être jetées dans des trémies, de manière à être recueillies souterrainement pour être transportées hors de Paris sans affecter la vue et l'odorat des passants.

II. Égouts sous le second aspect.

M. de Freycinet, en parlant des égouts, eu égard à la salubrité des habitants qui en sont voisins, signale deux causes d'accidents : les *infiltrations des eaux* et les *exhalaisons* dans les habitations.

Il cite le fait de plusieurs étudiants qui ont été empoisonnés à Liége par l'eau d'un puits où les eaux d'un égout avaient pénétré par suite d'infiltrations. L'édilité doit donc veiller de près à l'entretien des parties de l'égout qui doivent être toujours étanchées.

Quant aux exhalaisons qui pourraient pénétrer dans les habitations il suffit que les ouvertures des conduites des maisons qui aboutissent à l'égout soient munies de *fermetures hydrauliques* ou analogues entretenues en bon état; ces fermetures s'ouvrent du dedans de l'habitation en dehors par la pression des matières à évacuer, et sont fermées au contraire par toute pression exercée du dehors en dedans.

III. Égouts sous le troisième aspect.

Quant aux *égouts considérés* au point de vue de la salubrité intérieure relativement aux ouvriers, ils sont, à Paris, dans un état de salubrité qui peut servir de modèle, et j'ajoute de sécurité quant aux accidents qui pourraient être produits à la suite de *pluies torrentielles*, etc. et ici je parle d'après l'observation que j'ai faite en les parcourant plusieurs heures et lorsque les ouvriers y travaillaient.

On a reconnu à Paris que des eaux d'égouts d'une cité où chaque habitant dispose de 100 litres d'eau par jour, et dans lesquelles eaux

se trouveraient les matières fécales de ces habitants, n'affectent pas l'odorat, si les eaux sont courantes.

Ce n'est qu'à partir du deuxième jour, quand ces eaux sont *en repos*, que la putréfaction devient sensible par les émanations odorantes qu'elles exhalent.

En outre, la vitesse de l'eau dans un égout résultant d'une pente de 20 centimètres par kilomètre ne donne lieu à aucun dépôt.

Veut-on maintenant une preuve bien satisfaisante de la manière dont les égouts de Paris ont été construits? C'est qu'avec toutes les ouvertures qui les font communiquer à l'atmosphère extérieure, avec la pente donnée au canal et avec les moyens ingénieux employés à maintenir ce canal libre de toute matière solide qui, diminuant la vitesse du liquide, obligerait la même eau à séjourner plus de vingt-quatre heures dans l'égout, la ventilation naturelle de l'égout suffit, grâce à l'ensemble de ces conditions, à en assurer la salubrité; d'où on peut tirer la conclusion que la *ventilation artificielle* n'est nécessaire que dans des égouts mal construits.

Je reconnais le premier que, si l'on venait à y établir des conduites de gaz, il faudrait très-probablement recourir à une ventilation artificielle.

Sans doute, si une administration unique avait présidé à la construction de l'ensemble des égouts de Londres, comme cela a eu lieu à Paris, le besoin d'une ventilation artificielle ne se serait pas fait sentir; quoi qu'il en soit, M. de Freycinet compte quatre moyens auxquels on a été obligé de recourir à cause de ce défaut d'ensemble :

1° A des cheminées d'appel débouchant au niveau du sol dans l'axe des rues;

2° A des cheminées d'appel s'élevant au-dessus du toit des maisons;

3° A l'usage des tuyaux des eaux pluviales pour aérer les égouts en temps ordinaire;

4° Aux foyers ou cheminées d'usine pour aspirer l'air des égouts.

D'après M. de Freycinet, aucun de ces quatre moyens n'aurait donné de résultats vraiment satisfaisants.

M. de Freycinet parle ensuite de filtres de charbon sec imaginés par le D[r] Stenhouse pour absorber les gaz nuisibles ou incommodes des égouts. Ces résultats n'ont pas répondu à l'attente de leur auteur.

En définitive, si les égouts de Paris ne devaient jamais recevoir les conduites de gaz, la question de ventilation serait dès aujourd'hui parfaitement résolue tels qu'ils ont été construits.

Les lecteurs du traité de M. de Freycinet y trouveront des descriptions

très-instructives des égouts de Paris, de Londres, de Lyon, de Bruxelles, de Liége.

Enfin ils trouveront à la fin du deuxième chapitre, que nous examinerons, quelques détails sur le *drainage des eaux ordinaires* ou *drainage perméable*, et ici nous remercions l'auteur d'avoir insisté sur les bons effets du drainage eu égard à l'*aération du sol.*

Dans l'article suivant, je terminerai l'examen du *Traité de l'assainissement des villes;* j'examinerai les essais tentés pour la *désinfection* ou la *clarification* des eaux d'égout. Le nombre en a été trop considérable, et les résultats trop conformes à mes prévisions pour ne pas en parler avec l'intention formelle de faire renoncer désormais à de véritables illusions, qui ne peuvent que retarder le bien qu'on a lieu d'espérer en cherchant le positif par la voie expérimentale.

Il est encore des sujets du plus grand intérêt relativement à l'emploi des eaux en agriculture et à l'infection du sol causée par les cimetières, sur lesquels je dois revenir à cause d'un sujet si important pour l'hygiène publique.

E. CHEVREUL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV, t. IX, X et XI. Paris, 1855 à 1862, in-4°. — *Histoire du prince Eugène de Savoie* (en allemand), par M. Arneth. Vienne, 1864, 3 vol. in-8°.

TROISIÈME ARTICLE [1].

Nous avons fait connaître la disposition des esprits et l'état des choses, lorque le duc de Vendôme eut accompli la merveilleuse campagne de 1710 et rétabli les affaires particulières de Philippe V en Espagne.

[1] Voir, pour le premier article, le *Journal des Savants*, cahier de novembre 1870, p. 661; pour le second article, le cahier de décembre, p. 725 et suiv.

Pendant que ces événements se passaient dans la Péninsule et que la cour de Madrid voyait l'horizon se rasséréner autour d'elle, d'autres événements s'accomplissaient en Angleterre, qui devaient prochainement exercer une salutaire influence sur la direction des affaires générales de l'Europe, bien qu'à leur début on n'en parût pas prévoir les conséquences, telles que l'avenir les a montrées. Le cabinet whig, dont Marlborough était l'âme et qui lui prêtait son appui principal, venait de tomber par une intrigue intérieure de la cour d'Angleterre, mais en dehors de toute influence parlementaire; et les meneurs de la coalition, le prince Eugène surtout[1], que rassurait la reine Anne, dans sa correspondance, ne semblèrent pas s'effrayer d'abord de la révolution ministérielle. Le secret de cette chute est d'un grand intérêt pour notre histoire, car la plupart des écrivains s'y sont trompés, et les contemporains eux-mêmes ont été induits en erreur à cet égard par des causes diverses; d'où il advient que, de nos jours encore, l'appréciation de cet événement a partagé les esprits; mais des publications récentes, en Angleterre et en Hollande[2], ont définitivement manifesté la vérité dans tout son jour, rétabli la logique des faits, et pleinement justifié les témoignages de la joie publique en France, au sujet de la victoire de Denain. Le mouvement inexprimable et unanime de l'opinion, relativement à l'importance de cette bataille, n'aurait plus de motif, si le changement du cabinet whig avait eu pour cause un changement de politique dans les conseils de la reine Anne. Le changement de politique a été une conséquence non préméditée du changement de cabinet; mais il n'a point déterminé le remplacement des whigs par les torys. La correspondance de la duchesse de Marlborough et la grande histoire écrite par M^me^ Strickland, ne laissent plus aucun doute à cet égard, contrairement à ce qu'avaient pu penser le maréchal de Villars, Voltaire et le président Hénault[3], sous l'influence des conversations de lord Bolingbroke, intéressé à substituer une portée politique à l'intrigue féminine qui l'avait élevé au pouvoir. On était, en général, très-inexactement informé à Paris, au XVIII^e^ siècle, et surtout en temps de guerre, de ce qui se passait à Londres, soit à la cour, soit dans le parlement. Pour expliquer

[1] Voy. la *Correspondance* du prince Eugène, et Schoell, *Histoire des États européens*. — [2] Marlborough, *Letters and dispeatches*, Londres, 1845, 5 vol. in-8°; — *Correspondance diplomatique*, Amsterd. 1850, in-8°; — Marlborough (The Duchess of), *Life and private correspondance*, Londres, 1838, 4 vol. in-4°; — Strickland (Agnès), *Lives of the Queens of England*, etc. Londres, 1854, 12 vol. pet. in-8°. — [3] *Mémoires* de Villars sur l'année 1710; Voltaire, *Siècle de Louis XIV;* le président Hénault, *Abrégé chronol.* sur l'an 1710.

l'avènement du cabinet tory de 1710, quelques détails sont indispensables.

Le règne de la reine Anne est une époque glorieuse de l'histoire d'Angleterre. Il a été marqué, à l'intérieur, par la réunion politique de l'Angleterre et de l'Écosse. Il a été signalé, à l'extérieur, par l'intervention prépondérante de l'Angleterre dans la grande guerre de la succession d'Espagne et par sa participation décisive à la paix d'Utrecht, qui a été le point de départ de l'influence prédominante de l'Angleterre sur les affaires de l'Europe. Ce règne n'a pas été moins remarquable pour la littérature anglaise; mais il s'en faut de beaucoup que le caractère et le génie de la reine aient été pour quelque chose dans cette gloire et dans cette destinée. Elle avait épousé, en 1683, Georges de Danemark, prince d'un esprit au-dessous du médiocre, quoique ne manquant pas de ruse, devenu ridicule par sa réponse banale à toute chose : *Est-il possible?* On ne l'appelait que le prince *Is it possible.* « J'ai sondé le prince Georges à jeun, disait Charles II, je l'ai sondé ivre, et ivre ou à jeun, je n'ai rien trouvé en lui. » Lorsqu'en 1688 on annonça au malheureux Jacques II la défection de son gendre Georges, qui était parti pour se joindre à Guillaume d'Orange : « Eh quoi! s'écria-t-il, *est-il possible* est parti aussi? Un bon soldat serait, après tout, une perte plus grande. » Mais il fut plus affligé lorsqu'on lui apprit quelques jours après, que sa fille, la princesse Anne, avait suivi l'exemple du prince de Danemark. Sa première fille, Marie, avait pu être décidée par l'esprit puissant de son époux Guillaume et oublier les sentiments de la nature pour suivre les conseils de l'ambition; mais Anne, indolente, taciturne, froide, hésitante et timide, qui donc l'avait entraînée?

Le séducteur était lady Churchill, célèbre en sa jeunesse par sa séduisante beauté, sous le nom de Sara Jennings, épouse d'un officier général qui, sous le nom de Marlborough, devait remplir le monde du bruit de ses exploits, sœur de ces autres Jennings, Françoise et Barbe, que le chevalier de Grammont a immortalisées pour leurs aventures à la cour de Charles II. Toutes devaient aux derniers Stuarts leurs honneurs et leur fortune. Lady Churchill, élevée avec Anne Stuart, avait pris sur celle-ci, dès l'enfance, un empire absolu. Anne, dont l'esprit était paresseux, le caractère faible et le cœur peu sensible, avait subi de bonne heure le joug d'un esprit supérieur, violent et ferme, qui s'était imposé en maître à une volonté toujours chancelante. Elle s'était plu aux spirituelles saillies de sa compagne et s'était laissé dominer par une sorte de charme irrésistible. Mariée à un époux grossier et [illegible] qui ne lui avait inspiré que des goûts dont un esprit délicat

aurait rougi, Anne s'attacha donc facilement à la personne de lady Churchill, qui semblait se charger de penser et d'agir pour elle. Cette femme étonnante exerçait un pouvoir non moins absolu sur son époux, dont elle fit le plus puissant personnage de son temps, un duc d'Angleterre, un prince du Saint-Empire, le capitaine général d'une grande coalition de rois, l'arbitre des princes de l'Europe, et, ce qu'elle prisait davantage, le plus opulent seigneur de l'époque. Sara Jennings était, comme Anne Stuart, zélée protestante; elle la détacha du cœur catholique de Jacques II, et, plus tard, lui fit mettre à prix la tête du prétendant son frère. Vive, ardente et emportée, son amitié devint une fascination à laquelle Anne, subjuguée, s'abandonna sans retenue. Les inclinations les plus opposées régnaient en ces deux êtres, et leur union parut si étrange, que les mal pensants y cherchèrent des causes extraordinaires. Lorsque Anne fut appelée au trône, à la mort de Guillaume III, l'affection sans bornes de la princesse associa lady Churchill au trône d'Angleterre. Celle-ci, enivrée de son crédit, ne daignait plus demander, elle ordonnait. L'intimité des deux personnes devint une passion. Lorsqu'elles restaient quelques heures sans se voir, elles s'écrivaient sous des noms de tendresse qui ajoutaient le mystère à la satisfaction. La reine n'avait jamais connu l'amour; l'amitié d'une femme en remplaça les charmes pendant plus d'un quart de siècle. Mais il était évident, aux yeux des observateurs sensés et clairvoyants, qu'une affection si singulière devait finir par une tempête. La duchesse de Marlborough se perdit pour n'avoir pas su modérer sa domination; et, dans le dépit de sa chute, elle donna le spectacle de l'un des caractères les plus violents qu'on eût vus dans la société anglaise.

Le grand parti des torys avait dirigé, jusqu'à l'an 1708, la guerre de la succession; les succès de la coalition étaient son ouvrage, et le cabinet auquel étaient dus ces succès avait mérité, avec la confiance de la souveraine, la sympathie des puissances alliées. Anne avait personnellement un penchant déclaré pour les torys; mais, par des motifs particuliers, la duchesse de Marlborough préférait les whigs, qui semblaient offrir plus de facilité au contentement des passions désordonnées de la favorite. Elle contraignit la reine à composer un nouveau cabinet dont les membres dirigeants étaient le comte de Sunderland, gendre du duc de Marlborough, et le comte de Godolphin, dont le fils avait épousé une autre fille de *milord-duc;* et, comme lady Marlborough dirigeait elle-même les actes politiques de son époux, les destinées de l'Europe, et spécialement celles de l'Angleterre, se trouvèrent, par la constitution du ministère whig, sous la main impérieuse et avide de cette femme ambitieuse. Elle

ne mit dès lors plus de ménagement dans ses caprices, et Anne s'y trouva plus assujettie que jamais. En dépit de ses sympathies, elle avait renvoyé des ministres de son goût et subi les volontés de sa despotique amie. Les intérêts de la coalition n'en souffrirent pas sans doute; ils n'en parurent gouvernés qu'avec une passion plus vive. Mais, chassés par une intrigue sourde, les torys, et, à leur tête, deux hommes d'État célèbres, Robert Harley, depuis comte d'Oxford, et Henri Saint-John, depuis vicomte Bolingbroke, travaillèrent aussi dans l'ombre à ressaisir le pouvoir. Harley était un orateur agréable, un politique habile. Sa souplesse et son talent l'avaient porté à la présidence de la chambre des communes et au ministère. Il passait pour le plus capable financier de l'Europe. Homme d'esprit et de goût, il aimait et protégeait les lettres et s'était fait des amis des plus beaux génies de l'Angleterre, de Swift, de Pope, de Prior, qu'il avait associés à la politique. Henri Saint-John, d'origine normande et de grande famille, était à vingt-six ans membre du parlement. Il avait toutes les qualités requises pour y jouer un rôle : la figure, la parole et le travail. Son esprit étonna plus tard Louis XIV et Voltaire. Sa mémoire était prodigieuse : il évitait de lire des ouvrages médiocres, dans la crainte, disait-il, de les retenir. Son éloquence, nourrie d'une solide instruction, captivait les chambres anglaises. Ses manières, sa libéralité, l'élévation de son caractère, lui attachaient la société éclairée; il se ressentait bien des habitudes et des traditions de la cour de Charles II, mais les affaires n'en souffraient pas. Les sots étaient les seuls, disait-il, qui ne savaient pas se donner des loisirs.

Ces deux hommes expulsés ne s'emportèrent point en inutiles éclats, mais ils unirent leur ressentiment et leurs ressources contre la femme qui avait arraché leur disgrâce à la reine. Renversés par une intrigue, ils ourdirent une intrigue pour renverser à leur tour le ministère de lady Marlborough. La politique ne leur en offrait guère le moyen, car les prospérités de la coalition contre Louis XIV semblaient plus assurées que jamais. Ils attaquèrent secrètement cette amitié, qui faisait la force de leur ennemie, et lui cherchèrent une rivale pour la supplanter dans le cœur de la souveraine. Le hasard les servit au mieux. Il y avait alors à la cour une jeune femme charmante, Abigaïl Hill, parente de la duchesse elle-même et placée auprès de la reine dans le service de sa chambre. Elle était en même temps cousine de Robert Harley, qui l'avait mariée à un officier-général, le chevalier Masham, employé à la cour. Ses opinions étaient jacobites, ce qui n'était point un obstacle, à ce moment où la reine, par un retour de sentiment vers sa famille, se

montrait disposée à favoriser le rétablissement des Stuarts, si son frère voulait embrasser la religion anglicane. Elle était d'une humeur douce et accorte, simple en ses goûts, attachée à la reine, zélée protestante, d'un esprit facile et ouvert, dévouée de cœur à Harley, qui, par elle, avait une habituelle commodité pour des communications à la reine.

Soumise à l'ascendant de Harley, ayant aussi quelque ressentiment particulier contre la favorite, madame Masham s'appliqua activement à miner le crédit des whigs; elle trouva l'occasion d'exciter la jalousie de la reine au regard de la puissance exorbitante des Marlborough disposant du parlement, de l'armée, du cabinet, de la cour, plus souverains que la reine, et pesant si durement sur tout le monde du poids de leur crédit. Ils venaient de refuser avec opiniâtreté à la reine même une faveur qu'elle demandait pour un officier de mérite, parent de madame Masham; la duchesse de Marlborough, se croyant la maîtresse absolue, ne se gênait plus avec personne et ne ménageait pas même à la princesse des humiliations publiques : l'affection de madame Masham en devenait pour Anne plus consolante, plus insinuante et plus goûtée. La duchesse avait trop d'esprit et de pénétration pour que ce manége pût longtemps lui échapper; mais, loin de chercher à ramener la reine, dont le cœur avait encore de la faiblesse pour elle, lady Marlborough éclata violemment. Lady Masham fut accablée de dédains, de sarcasmes, d'insultes, de calomnies; et la reine eut sa bonne part dans l'explosion de cette colère, tournée à l'impertinence. Au mois d'août 1708, au service religieux célébré à Saint-Paul à l'occasion de la bataille d'Oudenarde, la reine s'aperçut qu'elle avait oublié ses diamants, et en fit le reproche à la duchesse, qui aurait dû l'en aviser comme surintendante de la garde-robe. Lady Marlborough répondit avec hauteur. La reine, blessée, insista et la duchesse furieuse lui imposa silence. La reine se tut pour éviter le scandale, mais elle n'oublia point cette journée. H. Walpole raconte que la duchesse donnait souvent ses gants à tenir à la reine, et que, les reprenant, la duchesse affectait de détourner la tête dans une intention offensante, qu'une femme, une reine, ne pouvait pardonner. Un jour, Anne portait une bouteille de vin à l'une de ses domestiques qui était infirme. Lady Marlborough l'apprend, court après la reine, lui prodigue des remontrances déplacées, et s'emporte tellement, que tout le service fut témoin de la scène. Anne voulut s'y dérober en sortant de la salle, mais la duchesse la retint, barra la porte et força la reine à souffrir ses invectives. Celle-ci outragée s'indigna, se révolta. La rupture fut marquée dès ce jour; la correspondance cessa; les visites devinrent rares, et les relations tournèrent notoirement en brouille-

rie déclarée, dont semblait se moquer l'orgueilleuse duchesse, qui trouvait dans la politique et les victoires de son époux l'appui qu'elle avait perdu dans le cœur de la souveraine.

Les torys ne se bornèrent point à la direction habile de madame Masham en cette intrigue intérieure. Ils eurent recours encore à la religion. Ils excitèrent un prédicateur anglican, le docteur Sacheverel, à prêcher dans la cathédrale de Saint-Paul contre l'administration des Marlborough et contre le dogme de la souveraineté nationale, dont s'armaient les whigs pour subjuguer la couronne par l'omnipotence du parlement. La reine était présente; elle portait un intérêt connu au pasteur; mais elle ne fut pas assez puissante pour empêcher que le docteur ne fût traduit à la barre du parlement, qu'il ne fût interdit pour deux années, et que son sermon ne fût brûlé par autorité de justice. Ce procès, qui retentit bruyamment, fit sentir encore plus à la reine sa sujétion, et confirma l'intimité dévouée de madame Masham, qui, conseillée par Harley, donna bien à comprendre à la reine les conséquences de la condamnation. Une dernière violence de lady Marlborough précipita sa disgrâce définitive. Marlborough allait être parrain d'un baptême où l'enfant devait recevoir le nom de la reine. La duchesse déclara qu'elle ne voulait pas de ce nom pour la filleule de son époux, ajoutant une injure grossière à son insolente exigence. Le propos fut rapporté à Saint-James, et ce sanglant outrage acheva de décider Anne à secouer un joug insupportable. La duchesse, reconnaissant trop tard son imprudente audace, voulut s'en justifier; mais la reine, redoutant les fureurs de son ancienne amie, refusa l'audience, répondit que la duchesse pouvait s'en expliquer par écrit, et partit pour Kensington afin d'éviter une rencontre; la duchesse insista, suivit de près la reine, et, se glissant dans le château par les escaliers dérobés, arriva jusqu'à la chambre royale en réclamant un entretien. La reine surprise n'eut pas le courage de refuser la porte, et la duchesse entra. Anne était seule, dit M^me^ Strickland. « J'ai reçu votre lettre, fit-elle à la duchesse, et j'al-« lais y répondre. Je pense que vous pouvez m'écrire tout ce que vous « voudrez me dire. — Je ne saurais écrire de telles choses, répondit « la duchesse, en faisant allusion à la grossièreté de l'injure qui lui « était imputée. — Écrivez, écrivez, répliqua la reine, qui voulait évi-« ter une querelle. » Lady Marlborough, sourde à toute injonction, débita pendant une heure sa défense avec une violence toujours croissante, malgré la reine qui vainement voulut lui fermer la bouche. La froide résistance de la princesse enfin l'emporta. Je vais quitter la chambre, dit-elle avec dignité. En entendant ces mots, lady Marlborough fon-

plomate disait à Eugène, en parlant de la reine : « V. A. ne saurait « croire quelle est son animosité. Je crois qu'elle laisserait périr dix An- « gleterres et les quatre parties du monde, pour seulement mortifier « milady Marlborough et tout ce qui lui appartient. » Le prince Eugène n'en fut pas moins contrarié de cette révolution ministérielle, et le comte de Gallasch avait tout fait pour l'éviter. La passion dévouée de Marlborough pour la continuation de la guerre était une garantie que la cour de Vienne ne trouvait plus dans le ministère tory. Aussi l'ambassadeur autrichien, fort passionné aussi, écrivait-il le jour du renvoi de Godolphin : « Il faut certainement tenir bon avec ce parti ici, car le nouveau « ministère n'a ni le vouloir, ni le pouvoir, ni le savoir pour bien faire, « étant composé ou de sots ou de fous; et, pour la pauvre reine, si « elle mérite d'être plainte, je lui fais son pronostic qu'elle court grand « risque d'être la plus malheureuse princesse du monde, pendant qu'il « ne pouvait lui manquer d'être la plus heureuse et la plus glorieuse « qui ait jamais régné. Mais j'espère en Dieu que son nouveau conseil, qui « est véritablement la plus méchante partie de la nation, ne régnera « pas longtemps et n'aura pas le pouvoir de faire tout le mal qu'il fait « appréhender, lorsque le parlement sera une fois rassemblé[1]. »

De leur côté, les nouveaux ministres s'efforcèrent de persuader soit aux cours étrangères, soit aux membres du parlement anglais, que la politique étrangère du cabinet britannique restait la même, et que le changement se bornait, de la part de la Couronne, à quelques convenances personnelles, et, de la part du ministère, à plus d'exactitude dans la gestion financière du royaume. Les torys n'arrivaient pas au pouvoir, en effet, par un coup de parti net et déclaré, mais en petit nombre et successivement, un à un. C'étaient des remplacements individuels plutôt qu'une révolution ministérielle. Le comte de Darmouth avait succédé, le 25 juin, au comte de Sunderland; Robert Harley avait pris la place de Godolphin le 18 août seulement, et Henri Saint-John n'était rentré aux affaires que le 1er octobre. Il ne tenait qu'aux whigs, en possession des autres grandes charges, de les garder, en se conformant aux allures de la nouvelle administration. En reprenant le portefeuille, lord Bolingbroke mandait à M. Buys, envoyé extraordinaire de Hollande à Londres : « J'ai toujours envisagé les intérêts de nos patries « d'une manière à me faire croire qu'on ne peut les séparer sans les « blesser; c'est une règle qui n'a jamais manqué depuis la fondation de « votre république. Quand nos princes ont suivi les véritables intérêts

[1] Tiré des archives de Vienne, dans Arneth, *loc. cit.* II, page 4 7.

« de leur royaume, ils ont été les amis de la Hollande. » Le même ministre, écrivant à lord Cadogan (octobre 1710), l'un des officiers généraux les plus distingués de l'armée anglaise, et fort attaché à Marlborough, sous lequel il servait en ce moment en Flandre, lui disait : « Je loue votre ferme résolution de rester attaché au grand homme à « qui vous avez tant d'obligation, et j'ose croire que vous le servirez « avec de sages et solides marques de votre gratitude. »

Dans ce même temps, M^me^ de Maintenon marquait au duc de Noailles : « Nos ennemis ne veulent point de paix ; » et les flatteurs, courtisans du pouvoir, à la condition que le pouvoir triomphe et répande des grâces, délaissaient M^me^ de Maintenon, dont la puissance était ébranlée du même coup que le trône de Louis XIV ; elle disait au fidèle duc, son ami, confident de ses ennuis et de ses appréhensions : « Il faut bien « vous parler aussi un moment de mon personnage : il est assez aban- « donné ; je me retranche à M^me^ de Caylus et aux femmes de ministres, « qui me manquent même assez souvent. Je deviens un peu l'objet de la « générosité, et il me paraît qu'on se sait assez bon gré quand on vient « me voir. Je porte, jusqu'ici, cette humiliation avec assez de courage ; « elle sied mieux à ma faiblesse que la foule qui ne me laissait pas res- « pirer. » Louis XIV n'était plus, en effet, ce fier souverain qui, à l'occasion de l'affaire célèbre du salut des pavillons, écrivait à son ambassadeur à Londres, au sujet des prétentions anglaises et des velléités de hauteur de Charles II : « Le roi mon frère, ni ceux dont il prend con- « seil, ne me connaissent pas encore bien, quand ils prennent avec moi « des voies de hauteur et d'une certaine fermeté qui sent la menace. Je « ne connais puissance sous le ciel qui soit capable de me faire avancer « un pas par un chemin de cette sorte, et il me peut bien arriver du « mal, mais non pas une impression de crainte..... C'est à moi de faire, « par ma conduite, qu'ils ne demeurent pas longtemps en de semblables « erreurs..... Je prétends mettre bientôt mes forces de mer en tel état, « que les Anglais tiendront à grâce que je veuille bien entendre à des « tempéraments. »

Les temps étaient bien changés. Une défensive énergique, mais modeste, était la seule ambition du cabinet de Versailles au moment où les torys reprenaient le pouvoir. Ceux-ci mettaient le comble aux ménagements envers les wighs influents et ne se relâchaient d'aucune rigueur envers la France. Le maréchal de Tallard, prisonnier et malade, sollicitait la faveur peu dangereuse de rentrer en France, sur parole, et, le 7 novembre, Bolingbroke la refusait avec une politesse inexorable. Poussant plus avant les explications avec les Hollandais,

le ministre anglais écrivait, peu de jours après, au Pensionnaire de la ville d'Amsterdam, très-engagé dans la question de la guerre : « Les « maximes que vous approuvez sont celles que j'ai toujours suivies; « elles sont gravées, d'une manière à ne pouvoir jamais être effacées, « dans mon cœur et dans celui de beaucoup de personnes chez nous, « qui peut-être auront été représentées en Hollande sous un caractère « bien différent. Le duc de Shrewsbury et M. Harley sont fort vos ser- « viteurs, de même que ces autres messieurs, qui ont eu l'avantage de « vous connaître pendant le séjour que vous fîtes ici. *Ils ont continué dans « les mêmes sentiments à l'égard de la cause commune* et des intérêts de nos « deux nations, dans lesquels ils étaient dès ce temps-là, et, s'ils n'ont « pas à l'heure qu'il est les mêmes liaisons ni les mêmes amitiés qu'ils « ont eues alors, je puis vous assurer que ce changement n'est pas ar- « rivé par leur faute..... Les alliés ont été alarmés quand la reine a « trouvé à propos de faire des changements dans son ministère, « et nous savons parfaitement bien les artifices dont on s'est servi pour « troubler les esprits. Je veux espérer que ces premiers mouvements « sont passés, etc. etc. » Les mêmes assurances se trouvent répétées dans une autre lettre du 12 janvier 1711, où Bolingbroke ajoutait : « Vous « voyez, Monsieur, que, bien loin de négliger la guerre de Flandre, « toutes les mesures sont prises d'un mois ou de cinq semaines plus tôt « qu'elles n'ont coutume de l'être, pour la soutenir de notre côté; en « effet, les préparatifs extraordinaires des ennemis exigent cela de « nous. »

Au mois d'août même de l'année suivante 1711, Bolingbroke écrivait à M. d'Hervaert, ancien agent de Guillaume III et ami de Heinsius, la lettre suivante, alors que cependant il avait déjà confié à un agent secret la mission de porter des insinuations pacifiques au cabinet de Versailles : « Les réflexions que vous faites sur les soupçons qui sont « entrés dans l'esprit de M. le Pensionnaire, me paraissent fort justes. « *On a tâché de semer des jalousies et ici et en Hollande.* Il est certain « qu'elles ne font pas grande impression chez nous, et j'espère que les « ministres des États ne seront pas plus ombrageux que nous ne le « sommes. La désunion des puissances maritimes ne peut être que fu- « neste à l'une et à l'autre. C'est une vérité incontestable. De notre côté, « rien ne manquera pour cultiver cette harmonie entre les deux nations. »

Un mois plus tard, Bolingbroke donnait encore l'assurance aux États de ne pas plus se séparer d'eux dans la paix qu'on ne s'en était séparé pendant la guerre.

Les actes du ministère furent en harmonie avec ce langage. Marlbo-

sa lettre à M. Buys, insistait bien plus sur les malversations des whigs que sur le blâme de leur direction politique : « Avec le temps tous nos « amis verront combien ils ont été trompés par ces gens, qui leur ont « voulu persuader qu'il s'agissait de l'intérêt de la cause commune, « quand il ne s'agissait que de celui de quelques particuliers. . . il ne « faut pas que nous oubliions que nos parlements ont été institués par la « sagesse de nos ancêtres pour examiner la distribution des deniers pu- « blics, aussi bien que pour les donner. . . Le duc de Marlborough est « présentement ici; il a pris le parti de se soumettre en toutes choses au « bon plaisir de la reine, et, sur ce pied, il pourra se soutenir. Tous ceux « qui sont dans les affaires sont prêts à le prendre par la main et à rendre « les meilleurs services à la cause commune de concert avec lui; mais il « faut marcher droit. . . Les ordres de la reine sont donnés de fournir « l'argent nécessaire. . . . . »

Enfin Marlborough lui-même était satisfait du cabinet tory, car Bolingbroke mandait le 23 mars au même diplomate, après l'assassinat tenté sur Robert Harley par un Français insensé, le marquis de Guiscard, assassinat auquel le grand trésorier n'échappa que par un hasard miraculeux : « Nous espérons qu'en fort peu de temps il sera en « état de recommencer son travail, pour le plus grand avantage des deux « nations et de la cause commune. . . . J'espère aussi que les difficultés « que nous avons eu à combattre sont aplanies. Nous fournirons près « de 7 millions de livres sterling (157,500,000 livres tournois) aux dé- « penses de l'année courante. . . . *Je suis fort aise de voir que le duc de « Marlborough est content de nous.* Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on a usé « à son égard de toute la bonne foi et de toute la sincérité possibles. »

Marlborough dirigea donc la campagne de 1711 en Flandre, sous le cabinet tory, comme il avait dirigé les précédentes sous le cabinet whig. Lorsqu'il eut forcé les lignes de Villars, en août 1711, Bolingbroke lui adressa la dépêche suivante : « Milord, ce que je vous ai écrit dans mon « autre lettre (*perdue*) ne vous rendra que faiblement la surprise et le « plaisir que m'ont fait éprouver l'arrivée du brigadier Sutton et des « nouvelles qu'il a apportées. Les plus sanglantes batailles que vous avez « livrées, et les plus grandes victoires que vous avez remportées, ne « peuvent donner de plus honorables preuves de votre rare habileté, et « de votre zèle infatigable pour le service public, que vos derniers « succès. Pour moi, j'éprouve la joie que tout homme de bien doit res- « sentir, lorsque l'ennemi commun reçoit un échec; et je jouis, en outre, « du plaisir d'un ami sincère, en pensant que c'est l'ouvrage de Votre « Grâce. . . . . J'ignore ce que fera le maréchal de Villars avec les forces

« qu'il peut rassembler, et les ordres qu'il recevra de sa cour; mais j'es- « père, et je ne doute nullement, que Votre Grâce ne soutienne ce « qu'elle a si glorieusement commencé; et permettez que j'ajoute que, « *pour plusieurs raisons, vos actions auront, à l'époque actuelle, un éclat ex-* « *traordinaire.* Je désire avec la plus vive ardeur que cette prospérité non « interrompue se soutienne, et que vous puissiez, à tous égards, terminer « cette campagne à votre entière satisfaction, *comme à celle de l'Angle-* « *terre et du dehors.* » Et, après la prise de Bouchain, le même ministre écrivait à l'heureux général : « Milord, je n'avais rien à mander à Votre « Grâce sur les affaires courantes, lorsque le courrier Collins arriva il « y a un instant, et nous apporta des nouvelles qui ajoutent à votre « gloire et à votre bonheur. J'ai envoyé un exprès à Windsor, avec la « lettre de Votre Grâce pour la reine; j'ai donné ordre de tirer le canon « de la tour, et je vous prie de croire que je prends à ce succès toute « la part qu'y doit prendre un honnête homme. »

On voit par ces détails la situation singulière où le ministère tory était conduit par la force des choses. Heureusement pour lui la considération personnelle du duc de Marlborough était fort médiocre en Angleterre. En dehors des champs de bataille, ce grand homme de guerre n'était guère estimé. Il avait dû ses premiers succès dans le monde, sous Charles II, à des aventures peu honorables et à des mérites fort excentriques[1], qu'on ne saurait rappeler ici. Éminent à la tête des armées, sa mauvaise réputation en fait d'argent le rendait suspect aux yeux des gens honnêtes, et le bruit en arrivait aux oreilles du peuple. Il existe une lettre de Louis XIV à M. de Torcy qui est accablante pour la mémoire de Marlborough. On ne se permet point de faire de semblables propositions à l'homme qu'entoure une bonne renommée[2]. Si l'on fer-

[1] Voy. le général de Grimoard dans l'introduction qui précède l'édition française de la correspondance de Bolingbroke, Paris, 1808, 3 vol. in-8°. — [2] Voici cette lettre, monument curieux de l'opinion qu'on avait, à Gertruydenberg, de la probité privée du duc de Marlborough : « Je ne doute pas, Monsieur, que vous ne « profitiez des occasions que vous aurez de voir le duc de Marlborough, pour « lui faire connaître que j'ai été informé des démarches qu'il a faites pour empêcher « les progrès des conférences pour la paix et même pour les faire rompre; que j'en « ai été d'autant plus surpris, que j'avais lieu de croire, après les assurances qu'il « en avait données, qu'il voulait y contribuer, et que je serais bien aise qu'il s'attirât « par sa conduite la récompense que je lui ai fait promettre; et, pour vous mettre « en état de vous en expliquer encore plus clairement avec lui, je veux bien que « vous lui donniez une parole précise que je lui ferai remettre deux millions de « livres, s'il peut contribuer par ses offices à me faire obtenir les conditions sui- « vantes, etc. Je consentirais à porter cette gratification à trois millions, s'il contri-

mait les yeux, c'était par la nécessité de ses services et à cause de l'importance de sa coopération à l'œuvre de la guerre. Les vices de caractère de son épouse contribuaient encore à rendre plus difficile la prolongation de la prépondérance politique du héros d'Hochstett et d'Oudenarde. Les violences de la duchesse et des circonstances fortuites dégagèrent le cabinet de ses embarras et lui permirent de prendre des allures plus indépendantes et plus conformes aux vrais intérêts de l'Angleterre, dont quelques événements nouveaux modifièrent la direction. La duchesse, maintenue dans sa charge malgré sa brouillerie avec la reine, rendit en effet impossible sa présence à la cour. Chaque jour on la voyait parcourir les salons de Londres, annonçant qu'elle allait publier les lettres de la reine et qu'elle mettrait au grand jour les honteux et vrais motifs de sa disgrâce. La reine, atterrée et irritée par ces menaces monstrueuses, voulut décidément en finir avec cette créature indomptable. Soutenue et enhardie par ses ministres, Anne enjoignit, dans les premiers mois de 1711, au duc de Marlborough de redemander à son épouse les clefs d'or qui étaient les insignes de la grande maîtresse. Marlborough, qui craignait de nouveaux éclats, conjura la reine d'attendre la fin de la campagne, promettant qu'il se retirerait alors des emplois publics avec sa femme. Mais Anne, poussée à bout par des calomnies qui la faisaient rougir, *horred insinuations*, exigea la remise immédiate. Marlborough se jeta vainement aux pieds de la reine sollicitant un délai de dix jours pour ménager le coup. Anne accorda trois jours, et, ce temps expiré, renouvela ses ordres avec une inflexible fermeté. Marlborough affronta le courroux de sa femme et lui demanda les clefs avec une douceur parfaite, mais résolue. La duchesse, courroucée, refusa et accabla son mari d'injures et de reproches. Blessé au vif, le duc parla ferme et en maître, pour la première fois de sa vie. Prenant alors ces déplorables insignes, la duchesse les jeta au visage du guerrier, et celui-ci, les ramassant froidement, les fut rendre à la reine, profondément touchée de l'obéissance de son sujet, qui partit pour son commandement de Flandre, croyant avoir assuré sa situation.

Au fond, les torys essayaient une chose impossible en laissant au duc la direction de la guerre, alors que toute sa famille était en proie à l'irritation la plus violente contre le cabinet. Et comment, d'autre part, éloigner un aussi grand capitaine de la conduite des armées! C'était une chose également difficile à l'égard des alliés et à l'égard du peuple

« buait, etc. En dernier lieu, je veux bien que vous offriez au duc de Marlborough « jusqu'à quatre millions, s'il facilitait les moyens, etc. »

britannique. Le cabinet tory fut donc, par la nécessité de se soutenir, amené à désirer la paix, qui devait le débarrasser de Marlborough et de ses amis. Voilà quelles furent évidemment les péripéties de la situation. Mais il fallait une habileté consommée pour mener une telle partie à travers tant d'écueils et de difficultés. L'homme habile se rencontra dans Henri Saint-John, lord vicomte Bolingbroke. Le succès tenait à la passion de la reine, et, si la reine eût abandonné son ministère ou si elle fût morte avant la paix, comme elle mourut un an après, en 1714, le ministère était perdu, toute espérance de paix avec lui, et les destinées de la France plus que jamais compromises.

De cette complication naquit pour le ministère tory la nécessité d'un double jeu, qui consistait à mener la guerre avec une résolution apparente, pendant que, en secret et sans se compromettre avec ses alliés, il travaillait pour préparer la pacification. Ce double jeu, devenu désespérant pour Louis XIV, a duré jusqu'à la veille de la bataille de Denain laquelle a donné ses franches coudées à lord Bolingbroke, qui ne les avait pas jusqu'alors, malgré l'événement imprévu de la mort de l'empereur Joseph I^{er}, survenue en avril 1711. Bolingbroke écrivait alors encore à un ministre de l'Empereur, le 24 juin : « Le plan que « vous m'avez envoyé est tout à fait beau. . . Mais songeons en premier « lieu à pousser une guerre vive dans les endroits où elle est déjà allu- « mée, etc. . . . Par tout ce que le parlement a fait, je ne doute pas que « vous ne soyez convaincu que cette bonne volonté ne se ralentira « pas. . . . . » Il désirait la paix, mais aux meilleures conditions possibles, et, pour cela, il fallait réduire la France sur tous les points.

La reine Anne n'éprouvait pas moins d'embarras personnels que ses ministres et participait au jeu périlleux où son cabinet s'engageait et où tout le monde pouvait être dupe. Elle donnait des espérances aux Jacobites contre l'électeur de Hanovre, qu'elle détestait. On trouve dans les mémoires du maréchal de Berwick[1] beaucoup de détails sur ces trames secrètes, et le maréchal de Villars raconte, de son côté, qu'étant de passage à Avignon, en 1736, il y rendit ses devoirs de politesse au Prétendant qui venait d'échouer dans son expédition d'Écosse. Villars ajoute : « L'intention du feu roi avait été de lui donner les moyens « de remonter sur le trône. C'était aussi le dessein de la reine Anne, sa « sœur, et il y avait diverses mesures déjà prises pour le rétablir dans « ses États. Il m'apprit là-dessus bien des particularités que j'ignorais. » L'intrigue jacobite, que favorisait M^{me} Masham, qu'accueillait l'esprit

[1] Édition de 1778, seule authentique. Paris, 2 vol. in-12.

faible, mobile, capricieux de la reine, en haine des Hanovre et des Churchill, faillit être une cause de dissolution pour le cabinet tory; car, parmi les ministres, Harley seul inclinait vers le parti des Stuarts. Bolingbroke en était l'adversaire. Les deux personnages principaux du ministère avaient, d'ailleurs, peu de sympathie l'un pour l'autre. C'était une cause de faiblesse pour l'action commune, un péril de plus pour la durée du cabinet et une chance de moins pour l'intérêt français. On peut lire dans les *Mémoires secrets* que j'ai déjà cités les témoignages de cette diversité de sentiments, transformée plus tard en animosité violente, et qui arrachait à Bolingbroke des réflexions amères, qui peuvent être appliquées à d'autres temps : « J'ai bien peur, disait-il, que nous ne soyons « entrés à la cour et dans les affaires avec les mêmes dispositions qui « animent tous les partis; que le principal motif de nos actions n'ait été « d'avoir le gouvernement de l'État entre nos mains; que nos principales « vues n'aient eu pour objet la conservation de ce pouvoir, de grands « emplois pour nous-mêmes, des moyens de récompenser tous ceux qui « avaient servi à notre élévation, et des armes pour nuire à tous ceux « qui s'y étaient opposés. Il est vrai cependant qu'avec ces considérations « d'intérêt particulier et d'esprit de parti, il y en avait d'autres mêlées « qui avaient pour but le bien public de la nation, ou du moins ce que « nous croyions l'être. » Bolingbroke, en butte à ces tracasseries intérieures, eut beaucoup de peine à les dominer pour faire prévaloir la politique des véritables intérêts britanniques, que consacra le traité d'Utrecht, et dont ne s'est plus départi désormais, au grand profit de l'Angleterre, le gouvernement du Royaume-Uni, quel que fût le parti dominant qui conduisît les affaires.

D'autre part, Anne écrivait à l'archiduc, prétendant à la couronne d'Espagne et reconnu roi par les alliés : « Je ne consentirai jamais « à une négociation sans qu'il soit établi et cédé par la France en pré- « liminaire, que la monarchie d'Espagne serait rendue tout entière « et sans démembrement. » Assurances qu'elles avait données aussi de sa main au prince Eugène et à l'empereur Joseph[1], cependant qu'elle autorisait son ministère à faire des ouvertures mystérieuses à la cour de France, promettant d'appuyer des propositions raisonnables auprès des Hollandais et des impériaux ses alliés. Ces intrigues diverses furent conduites, d'ailleurs, avec une grande dextérité. Nous en raconterons plus tard les destinées diverses. Tenons pour assuré que le sort des né-

[1] Voy. Arneth, *Prinz Eugen,* tome II, pages 466, 467; et la *Correspondance* imprimée du même prince.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

SÉANCE PUBLIQUE DES CINQ ACADÉMIES.

La séance publique annuelle des cinq académies de l'Institut a été tenue mercredi 25 octobre 1871, sous la présidence de M. Jules Simon, président de l'Académie des sciences morales et politiques, assisté de MM. Patin, de l'Académie française; Delisle, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; Coste, de l'Académie des sciences; Henriquel, de l'Académie des beaux-arts; Mignet, de l'Académie des sciences morales et politiques.

Le président a ouvert la séance par un discours, à la suite duquel a été lu le rapport sur le concours de 1870, pour le prix de linguistique fondé par M. de Volney. Ce prix a été partagé entre la *Grammaire persane* de M. J. A. Vullers et le *Cours de phonologie comparée* de M. G. A. Ascoli.

Après la proclamation de ce prix, M. le général Morin, de l'Académie des sciences, a lu une notice sur le général Piobert; M. Legouvé, de l'Académie française, un fragment intitulé : *A propos d'un album photographique;* M. le comte Henri Delaborde, de l'Académie des beaux-arts, quelques pages sur la destruction récente des monuments de l'art à Paris, au point de vue des pertes subies par les membres de l'Académie des beaux-arts. La séance s'est terminée par la lecture d'un extrait d'un mémoire sur l'éducation des femmes au moyen âge, par M. Jourdain, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France (reconnue établissement d'utilité publique par décret du 7 juillet 1869), 5e année 1871.

intéressantes, qu'offrent les noms de nombre et les pronoms personnels. Les autres familles mexicaines, pirinda-othomi, zoqui-mixe, totonaque, mam-huastèque et californienne, sont ensuite soumises à un examen plus rapide. Le groupe mam-huastèque, qui comprend des idiomes très-importants à divers égards (entre autres le quitché et la langue du Yucatan, le maya), est, depuis longtemps, de la part de l'auteur, l'objet d'une étude toute particulière, et il doit y consacrer plus tard un mémoire développé. La notice que nous annonçons, indépendamment de la valeur spéciale qu'elle offre pour la philologie américaine, sera consultée avec intérêt au point de vue de la grammaire comparée générale. M. de Charencey y signale divers faits linguistiques importants relatifs à la formation du pluriel, à la nature du verbe américain, etc. Il indique les affinités lointaines qui paraissent rattacher à une même souche primitive la famille chichimèque et les autres familles mexicaines, montre la tendance de plus en plus marquée de ces langues vers l'analyse. Il fait remarquer, d'ailleurs, sur ce point, les différences les plus grandes entre les idiomes d'une même famille; le système grammatical y est sujet à de telles variations, qu'il ne saurait être invoqué seul comme criterium infaillible lorsqu'il s'agit de la classification linguistique.

ITALIE.

Atti e memorie della R. Accademia Virgiliana di Mantova, années 1869 et 1870. Mantoue, imprimerie de Bartolo Balbiani, 1871, in-8° de 442 pages. — Après un compte rendu des travaux de l'Académie Virgilienne de Mantoue, pendant les années 1869 et 1870, par M. le professeur Diego Valbusa, on trouve dans ce volume les mémoires dont voici les titres : Une page de l'histoire contemporaine de Belgique, par le comte Giovanni Arrivabene; les récits bibliques et les plus récentes conclusions de la science, par M. Marco Mortara, grand rabbin; Des livres les mieux adaptés à l'enseignement des écoles rurales par le docteur Luigi Boldrini; La philologie et la linguistique dans leurs rapports avec l'étude du grec par le professeur Gaspare Dall'Oca; Des décisions financières du parlement de Naples en 1820 par le professeur Salvatore Cognetti de Martiis. La psychologie comme science positive par le professeur Roberto Ardigo; De la littérature de quelques peuples considérée comme expression de leurs mœurs et de leur condition sociale, par le docteur Cesare Loria. De quelques analogies de structure et de fonctions entre les animaux et les plantes, par le professeur Antonio Manganotti.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1871.

Correspondance secrète inédite de LOUIS XV *sur la politique étrangère avec le comte de Broglie, Tercier, etc., et autres documents relatifs au ministère secret publiés d'après les documents originaux conservés aux Archives de l'Empire et précédés d'une étude sur le caractère et la politique personnelle de Louis XV, par Edgard Boutaric.* Paris, H. Plon, éditeur, 1866, 2 vol. in-8°.

Il en est des personnages historiques comme des lois du monde physique; on ne peut jamais se flatter de les connaître complétement; alors que l'on croit avoir le mieux saisi leurs traits, la découverte de documents inédits vient tout à coup modifier l'idée qu'on s'en était faite; de même qu'une expérience nouvelle suffit souvent à renverser la théorie jusqu'alors adoptée de tel phénomène. Je trouve une confirmation frappante de cette vérité dans la *Correspondance secrète de Louis XV*, dont nous devons la publication à M. E. Boutaric, qui s'est acquis plus d'un titre à la reconnaissance des amis de l'histoire.

Le grand nombre de mémoires, de récits et d'anecdotes qu'on avait réunis sur la vie et les actes du successeur de Louis XIV autorisait à penser que nous en possédions un portrait exact et fidèle, que rien, dans sa figure, ne nous avait échappé. Louis XV, dans sa vieillesse, offre, à première vue, un caractère si accusé d'insouciance et d'immoralité, que nous ne soupçonnions pas que, sous ce masque égoïste, se cachassent un reste de sentiments élevés et un amour persistant du bien. L'oubli qu'il montrait des devoirs de la royauté, la vie frivole et dissolue qu'on

tations de la chair et les entraînements de la volupté. Après avoir été vicieux par faiblesse, il le devint par habitude; toutefois, quelque large place qu'il fît dans son existence à la dissipation, il consacrait une bonne partie de son temps aux affaires de l'État. S'il y parut indifférent, c'est que, se sentant impuissant à commander à ceux qui, par ambition ou par intérêt personnel, les voulaient conduire selon leur gré, il craignait de laisser percer sa faiblesse. Ce roi, qu'on tient pour si abject et si dégradé, conservait un sentiment profond de sa dignité, mais il ne sut le manifester que par de la hauteur, par des exigences d'étiquette dont il observait plus scrupuleusement les lois que celles de la morale. Prince par la distinction de ses manières et la noblesse de son port, il s'abaissait souvent au-dessous du plus vulgaire de ses gentilshommes par le cynisme de son langage et l'effronterie de ses déréglements. Il abdiqua la majesté royale aux mains de femmes qui s'étaient plus emparées de son corps que de son cœur, et il vit, non sans regret, mais sans rien faire pour y mettre obstacle, les courtisans se détacher de lui et briguer l'appui plus efficace de ses maîtresses.

Cette faiblesse provenait en partie de la douceur de son âme; il était bon au fond, mais sa bonté se trahit plutôt qu'elle ne s'épanche dans ses lettres. Il en dit assez pour que nous ne puissions reconnaître en lui l'homme totalement dépourvu de sensibilité qu'on nous avait peint. C'est que la malignité publique s'était plu à noircir sa figure. La calomnie ne lui fut pas épargnée, et un ministre qu'il avait éloigné et dont l'influence restait grande, le duc de Choiseul, n'a pas peu contribué à accréditer l'opinion que Louis XV n'avait d'affection pour personne. Cependant l'extrême douleur que lui causa la perte de la reine est un fait constant. En d'autres circonstances, il donna des preuves de sensibilité; c'est ce que mentionne en divers lieux le journal de l'avocat Barbier. Un des meilleurs historiens de son règne, M. Alphonse Jobez[1], a relevé avec raison l'invraisemblance de l'attitude qu'on prêtait au roi quand mourut M^{me} de Pompadour[2]. Ce prince était peu expansif, conséquence naturelle de sa dissimulation, et c'est dans ses lettres intimes que l'on peut seulement saisir des signes des émotions qu'il éprouvait. On a répété, en se fondant sur le témoignage suspect dont je viens de parler, que Louis XV avait été indifférent à la mort de son fils; ce-

[1] *La France sous Louis XV*, t. VI, p. 106. — [2] On peut, en effet, douter fort de l'authenticité du fameux mot qu'on prête à Louis XV, voyant passer par une fenêtre de son palais le convoi qui emportait à Paris les restes de sa maîtresse. « La marquise « n'aura pas beau temps pour son voyage! »

« plus injurieuses pour le Régent qui, à bout de patience, finit par ôter « au petit roi ce mentor trop zélé, mais cher à son pupille. »

Le long ministère du cardinal de Fleury ne fut en quelque sorte que la continuation de son préceptorat, et, ainsi que le note notre auteur, ce prélat eut sur le roi un empire d'autant plus absolu, qu'il était volontaire et reposait sur une entière confiance. Quand Louis XV échappa, par la mort du cardinal, à cette tutelle prolongée, il s'était habitué à ne prendre aucune décision par lui-même. Le fardeau lui paraissait trop pesant, et les passions l'ayant fait tomber sous le joug de femmes dont les charmes l'avaient captivé, il abandonna à ses maîtresses ce qu'il avait accordé auparavant à son précepteur, seulement, jugeant les favorites pour ce qu'elles valaient, il ne leur donnait pas cette confiance absolue qu'il avait eue dans le cardinal. Il devint plus dissimulé. Son âme fut en proie aux combats que se livraient sa conscience et sa timidité, mais la première avait toujours le dessous. Il lui échappait, dans l'intimité, des mots qui trahissaient les violences morales auxquelles le livrait sa faiblesse. Ayant, par suite des obsessions de M^me^ de Pompadour, remercié M. de Machault, ministre de la marine, il écrivait à sa fille bien-aimée, la duchesse de Parme : « Ils ont tant fait qu'ils m'ont forcé « de renvoyer Machault, l'homme selon mon cœur, je ne m'en conso- « lerai jamais. » Vers la fin de sa vie, il disait, en parlant de M. de Monteynar, ministre de la guerre, que les intrigues du duc d'Aiguillon et de M^me^ Du Barry cherchaient à renverser : « Il faudra bien qu'il tombe, car « il n'y a que moi qui le soutienne. »

Le public, qui ne voyait agir que les maîtresses et les ministres du roi, qui, une fois que celui-ci eut jeté son prémier feu guerrier, ne connut de ses actions que des parties de chasse, de jeux ou de débauches, crut tout naturellement à un roi fainéant, ennuyé de gouverner, oublieux de l'honneur de son royaume et du bonheur de ses sujets[1]. Déjà la correspondance de Louis XV avec le maréchal de Noailles, publiée complétement par M. Camille Rousset, tendait à modifier cette appréciation; elle nous faisait entrevoir autre chose que le héros du Parc-aux-Cerfs. La correspondance secrète dont M. E. Boutaric a réuni de nombreux monuments atteste que Louis XV suivait attentivement les affaires extérieures de la France et n'était pas sans désir de les diriger. S'il paraît s'être peu occupé de l'administration intérieure, ce n'est pas qu'il y fût indifférent, mais, manquant de l'instruction nécessaire pour

[1] Voy. notamment ce que dit Barbier dans son *Journal historique et anecdotique*, éd. La Villegille, t. II, p. 263, 289; t. IV, p. 23.

De là ses dispositions peu bienveillantes à l'égard des philosophes, ses rigueurs contre les protestants. Il se montrait très-favorable à la Pologne, tant à raison de l'attachement de celle-ci pour le catholicisme, que de la sympathie qui s'était établie entre elle et nous. D'ailleurs, il avait épousé une princesse polonaise et songé quelque temps à faire monter sur le trône des Jagellons le prince de Conti, petit-fils de celui qui, sous Louis XIV, avait été appelé à l'occuper. Mais, à la différence du grand roi, Louis XV, digne élève de Fleury, aimait la paix, et, malgré les guerres auxquelles il se vit entraîner, il agissait surtout en vue de la conserver.

Ne déployant ni l'énergie ni l'activité nécessaires pour faire réussir un plan, se résignant vite à l'insuccès, il était moins exposé que de plus résolus à s'engager inconsidérément dans ces guerres, dont on ne peut apprécier la durée et les conséquences. Suivant la remarque de M. Camille Rousset, la doctrine des faits accomplis allait parfaitement à son esprit. Le duc de Luynes a dit que Louis XV parlait et s'occupait historiquement des affaires. Le mot est d'une justesse parfaite. Ce qui aurait été une qualité chez un particulier étranger aux affaires publiques, et n'ayant qu'à chercher son bonheur, cette sorte de philosophie pratique devenait un grave défaut chez un souverain. L'âge ne fit qu'augmenter les tendances pacifiques de ce prince, et sa diplomatie personnelle visa de plus en plus à éviter, pour maintenir la supériorité de la France, de recourir à la voie des armes. Afin d'atteindre cet objet il s'attacha, après la paix d'Aix-la-Chapelle, à l'alliance autrichienne. Tant que la maison d'Autriche avait représenté seule en Europe la nation allemande, que l'empire germanique gardait assez de cohésion pour discipliner toutes ses forces vers un but commun, le roi de France dut continuer à voir en elle une ennemie héréditaire. L'Allemagne était alors une puissance formidable qui menaçait sans cesse nos frontières et surveillait d'un œil jaloux nos agrandissements. Aussi nos rois avaient-ils tout fait pour la diviser, l'amoindrir et l'ébranler. Mais le démembrement de l'empire germanique consacré par le traité de Westphalie, qui fut en grande partie notre ouvrage, avait permis à une autre puissance allemande de s'élever et de s'étendre. La Prusse était devenue pour l'Autriche une rivale dangereuse, et les succès du grand Frédéric, qui trahit deux fois notre alliance, annonçaient que nous

« bien différentes, repartit le prince, je suis l'oint du Seigneur ; » et il fit entendre à son ministre que Dieu ne permettrait pas sa damnation éternelle, si, comme roi, il soutenait la religion catholique. (Voy. A. Jobez, *La France sous Louis XV*, t. VI, p. 217.)

elle suffisait pour contrarier les projets des ministres et empêcher la réussite de ce qu'ils pouvaient avoir de bon. Elle apportait dans les négociations des ambages et des embarras de toute sorte ; elle exposait, de la part des puissances étrangères, le monarque français à des accusations de duplicité et de perfidie. Aussi, malgré ses efforts afin de conserver l'alliance autrichienne et éloigner la cour de Vienne de celle de Berlin, ne parvint-il pas à empêcher que Marie-Thérèse ne s'entendît avec Frédéric II pour le démembrement de la Pologne. Il comprenait tout l'intérêt qu'avait la France à ne pas laisser abattre le rempart qui s'opposait aux conquêtes de la Prusse, à l'extension, en Europe, de la Russie; il ne sut pas concevoir et exécuter un projet capable d'arracher la Pologne aux serres de ses ennemis. La tâche, j'en conviens, était difficile. Il ne s'agissait pas seulement de défendre ce pays, il fallait le régénérer, y fonder l'unité monarchique, contre laquelle luttaient les institutions féodales encore si vivaces, et rattacher au nouveau gouvernement les hommes vraiment patriotes et indépendants; ce n'était pas trop des efforts réunis de Louis XV, de ses ministres et de tous ses agents pour atteindre ce but. Le monarque français se borna à travailler à mettre sur un trône que se disputaient les factions un prince qui fût agréable à sa belle-fille, la dauphine; il donna peu d'argent, et, au lieu d'appuyer par les armes la cause des confédérés, il leur envoya seulement quelques officiers, au nombre desquels était Dumouriez, alors simple capitaine, et encore dépourvu de l'expérience qui en fit plus tard un grand homme de guerre. Le duc d'Aiguillon remplaça le duc de Choiseul, et, en haine de celui-ci, il prit le contre-pied de sa politique. Rien de sérieux ne fut plus tenté pour sauver la malheureuse Pologne; on se trouva ainsi n'avoir apporté qu'un appui insuffisant pour aider cette contrée à secouer le joug de l'étranger et assurer l'intégrité de ses frontières; mais on en avait encore trop fait pour ne pas mécontenter la Russie et pouvoir songer à s'en assurer l'alliance contre la Prusse. C'est là une faute qui s'est renouvelée bien des fois depuis.

La politique personnelle de Louis XV n'a été, quant aux moyens mis en jeu, qu'une suite de petites machinations et d'intrigues, peu dignes de la majesté d'un roi de France et du pouvoir dont il était investi; cependant les mobiles qui faisaient mouvoir ces mesquins ressorts étaient, à bien des égards, à la hauteur d'une politique vraiment royale. La façon de procéder de ce monarque le contraignit à recourir à des agents secondaires, à des subordonnés du ministère, dont il encourageait ainsi la désobéissance envers leurs supérieurs, et qui, sauf quelques excep-

tions, n'étaient pas assez haut placés pour le contraindre à suivre leurs bons avis et le retenir, au besoin, dans ses écarts de jugement. Louis XV dut, au reste, se heurter contre bien des obstacles, car il eut le malheur, je l'ai dit plus haut, de n'être un homme de son siècle que par les vices qui l'ont déshonoré. Il vivait dans une atmosphère fort différente de celle où se portait alors l'opinion. Étranger à toutes les questions de droit public, de législation, d'économie financière, de philosophie, qui agitaient les esprits, il ne pouvait avoir d'action sérieuse sur une société à laquelle il n'appartenait pas. Il laissa Frédéric II, puis Catherine II, qui se mêlaient au mouvement intellectuel et en protégeaient les promoteurs, s'acquérir chez nous, à son détriment, une popularité dont les souverains avaient alors besoin pour faire de grandes choses. Plus il avança dans la carrière, plus sa façon de gouverner, ou, pour parler exactement, de laisser gouverner, devint un anachronisme. L'opposition, qui grossissait, et qui, déjà puissante par l'opinion, cherchait des organes dans l'État, n'était traitée par lui que comme une simple révolte. La faveur que rencontrait dans le public la résistance du Parlement, qui dépassait manifestement les bornes de ses droits, tenait précisément à ce que le roi s'entêtait à agir comme l'avait fait Louis XIV en 1652. Louis XV détestait cette compagnie parce qu'elle entravait l'exercice de son autorité absolue, et il était trop prévenu en faveur de l'excellence de celle ci pour discerner, dans l'opposition de sa cour de justice, entre ce qui était dit dans l'intérêt du pays et ce qui tenait à un esprit obstiné de corporation. Les préventions du roi eurent les plus fatales conséquences. Je reproduis à ce propos les réflexions que M. Boutaric a consignées dans son étude préliminaire :

« La royauté, écrit-il, s'était donc mise en possession de l'absolutisme « le plus complet; mais cet absolutisme, le roi ne pouvait l'exercer tout « seul : il fut contraint d'abandonner à ses ministres un pouvoir effrayant, « dont ils n'étaient comptables qu'à lui, pendant qu'il n'avait sur eux « aucun moyen de contrôle. . . . . Sous son règne, l'omnipotence mi« nistérielle fit d'immenses progrès, le roi dut plier, et n'eut d'autre « moyen de manifester de temps à autre son autorité, qu'en chassant le « ministre qui avait régné en son nom. . . . . Le pouvoir résida entre les « mains des ministres, en fait et presque en droit, et cela de l'aveu de « tous; aussi le ministère devint-il l'objet des plus ardentes convoitises. « Le règne de Louis XV se consuma dans des luttes pour des porte« feuilles. L'opinion publique réveillée ne demandait plus au trône telle « ou telle réforme, mais tel ou tel ministre, tant était grand le prestige « attaché à ce titre, tant était grande la force de ceux qui le portaient. »

Louis XV aurait trouvé un rempart contre sa propre faiblesse et un moyen avoué de soutenir ses plans politiques, en constituant une représentation nationale qui eût annulé l'action du Parlement et des coteries dont il avait peur. Les états généraux régulièrement et périodiquement convoqués n'auraient point apporté dans leur opposition à l'omnipotence royale les vues étroites et souvent égoïstes de cette cour, ni les préoccupations toutes personnelles auxquelles obéissaient ceux qui briguaient le ministère. Là les représentants de la pensée du monarque auraient pu lutter avec avantage contre une corporation de magistrats qui avait à se reprocher bien des sentences iniques ou ridicules; car nul doute qu'à côté des défenseurs des privilèges du clergé, de la noblesse et de la magistrature, des enthousiastes des idées nouvelles et des théories accréditées par les philosophes, ne se fussent rencontrés, aux états généraux, des hommes en communion de principes avec le roi, et qui auraient franchement défendu sa politique personnelle. Louis XV aurait eu ainsi en France un parti sur lequel il aurait pu s'appuyer pour faire prévaloir ses propres desseins, tandis qu'il demeura isolé et fut condamné à agir par lui-même à l'aide d'agents secrets et à presque toujours échouer. N'eût-il pas été plus digne pour ce prince de subir, au besoin, les choix dictés par la majorité des états que ceux que lui imposaient ses maîtresses? Les ambitieux, au lieu de chercher à gagner la protection de la Pompadour ou de la Du Barry, se seraient tournés du côté de cette assemblée et des hommes qui en auraient été les conducteurs. Sans doute une lutte se serait établie entre les partisans de l'ancien régime et ceux qui aspiraient à un nouveau; quelque chose d'analogue à ce que nous présente l'histoire parlementaire d'Angleterre sous les premières années de Georges III aurait eu lieu. L'assemblée représentative eût pu réussir à limiter l'autorité royale; mais, par des concessions faites à propos, la monarchie aurait évité ces ruptures violentes et subites qui ont amené la Révolution. Le roi se plut dans son isolement et ne chercha aucun contre-poids légal à sa faiblesse et à ses passions. Sa politique secrète ne saurait être regardée comme un moyen par lui imaginé de maintenir entre la couronne et le Conseil un équilibre favorable à l'heureuse issue des affaires extérieures, puisque, tel qu'il était constitué, le pouvoir royal n'était pas distinct du pouvoir ministériel, puisque partout c'était toujours le monarque qui était censé vouloir!

Le caractère timide et défiant de Louis XV se retrouve dans ses démarches secrètes; on le voit, sous prétexte de ne pas compromettre la paix, de ne pas brusquer les choses, constamment reculer devant

les grands partis. S'il songea à faire opérer une descente en Angleterre, s'il chargea même un officier, M. de la Rosière, d'aller secrètement étudier les côtes de cette île, s'il se fit remettre un travail relatif aux moyens d'exécution d'une pareille entreprise [1], il ne poussa pas fort avant son idée. Louis XV fut l'homme des demi-mesures, autrement dit des mesures inefficaces. Manquant d'assurance, il échoua dans presque tous ses projets, faute en partie de s'être entouré de conseillers avec lesquels il osât librement les discuter, de façon à les rendre réalisables, faute d'y avoir associé ceux qui avaient qualité pour en poursuivre l'accomplissement. Sans doute, comme je l'ai dit, il reçut de ses agents des mémoires étendus et raisonnés sur les questions de politique extérieure. C'était là pour le roi plus un objet de méditation que des éléments d'action. En 1773, le comte de Broglie, auquel, comme on l'a observé, il faut rapporter le mérite de bien des vues politiques de Louis XV, lui envoya, à diverses époques, une suite de mémoires sur la politique étrangère, rédigés sous ses yeux par son secrétaire Favier. Ils étaient déjà connus grâce à une publication du comte de Ségur, qui en fut le second éditeur [2]. M. Boutaric les a reproduits d'après les originaux conservés aux Archives nationales. Ces documents, d'une lecture intéressante, ne sont pas sans utilité pour l'intelligence des événements contemporains; mais des informations de cette sorte, quelque exactes qu'elles puissent être, ne peuvent servir à un souverain qu'autant qu'il les discute avec des hommes au fait de la matière et d'un jugement exercé. Si le prince se borne à en prendre personnellement connaissance, il est à craindre qu'il n'y cherche simplement ce qui peut servir ses idées préconçues. Si Louis XV n'était pas exposé, de la part du comte de Broglie, placé à la tête de cette sorte de ministère secret, à recevoir des mémoires composés dans la seule vue de favoriser les intentions que celui-ci lui supposait, il pouvait ne pas trouver la même indépendance chez tous ses correspondants, car c'est une manière, à la fois adroite et délicate, de flatter un prince, que d'avoir l'air de lui conseiller comme de soi un parti qu'on sait qu'il est désireux de prendre. Cependant, il faut le dire pour l'honneur de Louis XV, il paraît avoir laissé à ses correspondants et même à ses agents secrets une assez grande liberté, et il sut les choisir parmi des gens instruits, fort à même de le bien renseigner. L'agent dont le nom se rencontre le plus souvent

[1] Ce travail lui fut envoyé par le comte de Broglie, qui en avait confié la rédaction à La Bastide, son secrétaire. — [2] *Politique de tous les cabinets de l'Europe pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI.* Paris, 1801-1822, 3 vol. in-8°.

avec celui du comte de Broglie est Tercier[1], premier commis des affaires étrangères, homme érudit, très au fait des cours de l'Allemagne, de Pologne et de Russie, qui avait voyagé dans cette région de l'Europe, et en possédait les idiomes. La connaissance des langues vivantes était alors fort rare en France, et une personne en état, comme lui, de traduire toutes les dépêches surprises à l'étranger et les écrits qui s'y publiaient, était pour Louis XV un précieux instrument. Tercier eut jusqu'à sa mort l'entière confiance de ce prince; il paraît en avoir été digne. On n'en saurait dire autant d'un autre agent dont le nom se présente plus d'une fois dans la Correspondance secrète, le fameux chevalier d'Éon, sur le sexe duquel il y eut, au siècle dernier, tant de doutes. M. Boutaric, dans son étude préliminaire, nous montre les embarras où Louis XV se trouva jeté par l'imprudence et l'impétuosité de cet émissaire envoyé par lui à Londres pour organiser un projet de descente en Angleterre. La querelle violente qui éclata entre d'Éon et l'ambassadeur français, M. de Guerchy, trahit les menées du roi; mais celui-ci n'abandonna pas complétement son imprudent serviteur, dont il redoutait les indiscrétions, et, après l'avoir mis à l'abri de ses ministres, il lui accorda une pension de douze mille livres.

La valeur des correspondants choisis par Louis XV fait, des lettres échangées entre lui et eux, des documents fort importants qui éclairent d'un jour nouveau l'histoire diplomatique de cette époque, notamment les préliminaires du partage de la Pologne, dont je parlais plus haut, et le rôle que l'Autriche y a joué. J'ai dit que Louis XV ne sut pas prendre, en cette occasion, une résolution énergique, soit en soutenant hardiment les Polonais, soit en exigeant une compensation pour les agrandissements que se donnaient les trois puissances complices. Cela tient aussi au peu de pénétration dont il fit preuve. Quoique se défiant du roi de Prusse, il n'en sut pas percer les projets. Les visées de la Russie étaient depuis longtemps manifestes pour le roi comme pour toute l'Europe, mais ceux qui suivaient en France la marche des événements demeuraient incertains sur le parti que prendrait Frédéric. On ne savait si l'astucieux monarque s'opposerait au partage ou préférerait le favoriser. C'est ce que remarque le comte de Broglie dans un des mémoires publiés par M. Boutaric et qui traite du démembrement de la Pologne, mémoire remis au roi le 7 juin 1772. Louis XV se flattait que la Prusse et la Russie seraient arrêtées par la crainte de susciter les

[1] Voyez ce que j'ai dit de Tercier dans mon ouvrage intitulé : *L'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres*, p. 188, 266, 292, 313. (Paris, 1864.)

jalousies en s'agrandissant au détriment de la République polonaise. Il lui vint trop tard à la pensée que l'Autriche pourrait bien songer à prendre aussi sa part du gâteau, et, quand il chercha à s'en assurer, pour agir en conséquence, tout était consommé; Frédéric avait prévenu notre alliance et avait été assez habile pour faire accepter une connivence artificieusement ménagée à Marie-Thérèse, pourtant encore toute meurtrie de la perte de la Silésie. Une erreur de Louis XV acheva de frapper d'impuissance ses efforts pour sauver la Pologne; ni lui ni ses ministres n'avaient compris que le meilleur service qu'ils pussent rendre aux Polonais, c'était de soutenir le roi nouvellement élu, Stanislas-Auguste, lequel, grâce aux réformes apportées à la Constitution de la république, était en mesure de régénérer la nation. Suivant la remarque pleine de sens d'un historien que j'ai déjà cité[1], le roi de France ne vit dans Stanislas-Auguste que l'ancien amant de Catherine II, le représentant d'un parti différent de celui qu'il avait soutenu, et le ministère de Versailles s'apprêta à appuyer dès le premier jour les machiavéliques combinaisons de Frédéric. Louis XV, on l'a vu plus haut, détestait ce prince, mais il le connaissait mal, parce qu'il jugeait de son caractère d'après le sien propre. Cédant presque toujours à ses passions, à ses répugnances personnelles, le roi de France ne pouvait supposer que Frédéric surmontât assez l'aversion que lui inspirait l'Autriche pour faire, le cas échéant, alliance avec elle.

Ce que je viens de dire suffit à faire apprécier l'intérêt de la publication de M. Boutaric. Sans doute, plusieurs documents qu'il nous donne, et qui sont relatifs au ministère secret, avaient déjà été imprimés; mais, pour ceux-là mêmes, son œuvre d'éditeur ne s'est pas bornée à une simple reproduction; il a revu toutes les pièces sur les originaux, et, dès lors, c'est à son ouvrage qu'on devra s'adresser exclusivement pour les consulter. Les lettres inédites forment la majeure partie des documents qu'il place sous nos yeux. Il est à regretter que M. Boutaric n'ait pu réunir une collection plus complète de ces curieux papiers, que, pour prendre l'expression d'un de ses critiques, il en ait été parfois réduit, faute d'avoir eu à sa disposition certains documents diplomatiques, à ne donner que le titre des dossiers qu'il nous signale[2]. Cela

[1] A. Jobez, *La France sous Louis XV*, t. VI, p. 303. — [2] Une partie de ces lacunes a été comblée par M. le duc A. de Broglie, dont la publication de M. Boutaric avait éveillé l'attention. Cet éminent publiciste est parvenu, grâce aux facilités particulières qu'il a rencontrées et à la possession de précieux papiers de famille, à retrouver de nombreux fragments de la correspondance de son arrière-grand-oncle qui avaient échappé au savant éditeur de la *Correspondance secrète* (voy. le

tient à ce que l'accès des archives du Ministère des affaires étrangères lui est demeuré fermé. Il aurait assurément retrouvé là nombre de lettres qui font défaut à sa publication, celles notamment qui avaient été longtemps en la possession de Soulavie. Cet écrivain, qui profita de la Révolution pour mettre la main sur une foule de documents intéressants, avait, entre autres pièces tirées du ministère secret de Louis XV, le mémoire de La Bastide, secrétaire du comte de Broglie, sur un projet de descente en Angleterre. Par son testament, écrit quelques mois avant sa mort, arrivée en mars 1813, Soulavie légua cette pièce à l'empereur Napoléon Ier, dont elle était faite pour piquer l'attention. Lorsque les scellés furent placés sur les papiers de Soulavie, on retrouva avec le mémoire de La Bastide bien d'autres documents diplomatiques, qui avaient été soustraits à l'État et qui furent déposés aux archives du Ministère des relations extérieures.

Je reviens à M. Boutaric. Malgré les lacunes qu'il lui était impossible d'éviter, son ouvrage n'en doit pas moins être regardé comme un de ceux qui éclairent le plus la biographie de Louis XV et l'histoire de la diplomatie au siècle dernier. En même temps qu'il réhabilite, sur certains points, la mémoire de ce monarque, il met dans tout leur jour le mérite et la pénétration de plusieurs des hommes qui prirent part à la correspondance secrète, le comte de Broglie, le baron de Breteuil, le comte de Vergennes, le comte de Saint-Priest, Favier. Ainsi que l'observe M. Boutaric dans son Introduction, ces diplomates éminents, qui étaient animés d'un sincère amour de la France et conduits par des vues généreuses, entrevoyaient déjà le danger que les événements contemporains nous ont fait, hélas! toucher du doigt; ils cherchaient les moyens de conjurer l'orage dont les grondements lointains n'arrivaient qu'aux oreilles les plus fines. Ce qui était pour eux un avenir inquiétant est devenu pour nous un présent plein d'angoisses. Louis XV n'eut pas la force de se rendre à leurs avis, dont il sentait souvent la justesse, et, en même temps qu'il laissait à l'intérieur s'accumuler les désordres et les embarras qui allaient amener le renversement de la monarchie, il laissait imprudemment grandir l'ennemi qui devait, un siècle plus tard, mutiler la France.

Alfred MAURY.

travail de M. le duc A. de Broglie, intitulé: *La Diplomatie secrète de Louis XV*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 15 mai et 15 juin 1870).

Principes de l'assainissement des villes comprenant la description des principaux procédés employés dans les centres des populations de l'Europe occidentale pour protéger la santé publique, par M. Charles de Freycinet, ingénieur au corps impérial des mines; publié par ordre de Son Exc. M. le Ministre de l'agriculture et du commerce; texte, x-428 pages; atlas, xviii planches; Paris, Dunod, éditeur, successeur de Mme Vve Dalmont, quai des Augustins, 49, 1870.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Dans l'article précédent, on a vu qu'en Angleterre on pense généralement aujourd'hui que les matières fécales doivent être évacuées par les égouts et dirigées ensuite dans des lieux où elles doivent servir à la production agricole comme engrais; il ne s'agit donc plus de verser les eaux d'égouts dans des cours d'eau où, par la fermentation qu'elles éprouvent, elles tuent les poissons et sont délétères pour l'homme et les animaux domestiques.

Mais, avant que cette opinion eût été acquise d'après l'expérience, on avait pensé satisfaire à l'hygiène des populations en jetant, non plus dans les cours d'eau des eaux d'égout chargées de matières fécales, mais des liquides préalablement traités par des réactifs chimiques, qui auraient détruit en eux la propriété d'altérer les fleuves et les rivières où on les écoulerait. On voit donc que l'objet du IIIe chapitre du livre de l'*Assainissement des villes* traite d'un sujet auquel on attachait une importance majeure lorsqu'on voulait évacuer dans les cours d'eau, ruisseaux, rivières et fleuves, des liquides plus ou moins chargés de matières organiques susceptibles de putréfaction et dès lors nuisibles aux animaux aquatiques autant qu'aux populations riveraines.

Persuadé depuis longtemps que toute société moderne doit s'efforcer incessamment de satisfaire aux besoins de l'agriculture en la mettant à même de profiter de toute matière propre à accroître économiquement la masse de ses produits, j'ai toujours considéré que le problème à résoudre, pour arriver à ce but, était l'emploi immédiat à la culture des *matières fécales* sortant des villes, soit comme eaux d'égout, soit à tout autre état.

[1] Voir, pour le premier article, le cahier d'octobre, p. 485.

Je n'ai donc attaché d'autre importance aux essais tentés dans l'intention de désinfecter la matière fécale et les eaux d'égout, que celle du moment pour débarrasser les populations des villes de produits soit incommodes soit nuisibles, ou une importance de transition, espérant bien que, dans un avenir prochain, on reconnaîtrait ou l'insuffisance des procédés de désinfection, ou l'immense avantage de l'emploi immédiat des matières fécales dans les conditions les plus favorables à leur efficacité comme engrais.

C'est donc bien à ce point de vue qu'il faut se placer pour voir positivement et clairement *l'impossibilité de l'épuration, par des réactifs chimiques, des eaux d'égout chargées de matière fécale*, et la double faute commise auparavant quand on avait infecté les ruisseaux, les rivières et les fleuves de ces eaux d'égout, et qu'on avait privé ainsi l'agriculture de ces liquides précieux employés comme engrais. Avec les principes que j'ai professés dès 1846 sur ces questions, si j'eusse eu quelque autorité dans le monde administratif, j'aurais toujours repoussé la désinfection des eaux d'égout comme impossible et la perte immense et sans compensation de l'engrais humain répandu dans les cours d'eau, lors même qu'ils n'auraient point été un fléau pour la salubrité publique des riverains.

D'après ces considérations et celles que je développerai dans l'article suivant, je n'admets pas qu'on puisse assimiler la désinfection des eaux d'égout par des réactifs chimiques à la propriété qu'ont les plantes d'absorber l'engrais en général et en particulier des matières organiques, sinon en putréfaction, du moins susceptibles d'y tomber. J'éviterai plus d'une difficulté en ne m'astreignant pas désormais à l'ordre suivi par l'auteur du *traité de l'assainissement des villes*, quoique ses opinions soient presque toujours conformes aux miennes.

En conséquence, je suivrai l'ordre historique où les idées sur les procédés capables d'assurer l'assainissement des villes, et en particulier celui de la ville de Londres, se sont manifestées, et j'y rattacherai les recherches expérimentales dont ces procédés ont été l'objet, les grands travaux qui en furent la suite et les conclusions générales propres à montrer comment la nation anglaise comprend le progrès social.

De l'assainissement des villes envisagé surtout au point de vue de l'évacuation des matières fécales et de leur emploi.

Dire qu'avant 1848 l'édilité des grandes villes ne s'était point encore occupée de la salubrité serait professer une erreur grossière, car toutes

les villes principales du *monde civilisé*, tel qu'on le comprend aujourd'hui, s'en sont préoccupées, et, à cet égard, la France n'a point été en arrière des autres nations; ses nombreuses institutions de salubrité en sont la preuve, ainsi que de nombreux travaux publics de ses ingénieurs propres à l'assurer.

Mais la vérité est que, depuis 1848, l'Angleterre a donné un exemple bien digne d'être imité par tous les peuples civilisés; en effet, elle n'a pas cessé depuis lors de rechercher à assurer la salubrité publique par des moyens positifs déduits des expériences les plus précises, et de subordonner ses lois et ses règlements à leur conclusion. C'est donc en 1848 qu'on se préoccupa en Angleterre de la *salubrité publique* d'une manière tout à fait sérieuse, puisque le mouvement qui commença alors s'est propagé jusqu'à nos jours en augmentant plutôt qu'en s'affaiblissant.

Une des premières conséquences de l'opinion fut la suppression des fosses d'aisance de la ville de Londres, et l'on compte que, de 1850 à 1860, trois cent mille fosses furent comblées, et la nécessité de les supprimer toutes dans un avenir prochain trouva de plus en plus de partisans.

On sentit alors le besoin d'ouvrir une *Enquête*, et elle le fut de 1852 à 1858.

Première Enquête de 1852 à 1858.

Plusieurs circonstances donnèrent une nouvelle force à l'opinion d'après laquelle l'enquête avait été ouverte; mais deux principales frappèrent particulièrement tous les esprits; en 1856, ce fut le *choléra* qui sévit sur la ville de Londres, et, en 1858, l'*infection des eaux de la Tamise*. Certes, ces deux circonstances étaient de nature à ouvrir les yeux de ceux qui n'avaient point encore d'opinion arrêtée sur la nécessité pressante de prendre les mesures susceptibles de mettre un terme à un état de choses qui n'avait que trop duré.

Je ne dirai rien en ce moment du *choléra*, me proposant d'y revenir dans l'article suivant. Je me borne seulement à faire remarquer qu'il est regrettable qu'en France, à partir de 1821, l'opinion relative aux *maladies* dites *contagieuses* ait été pour ainsi dire bannie de l'enseignement officiel; je ne fais allusion à aucune *hypothèse médicale;* ma proposition ne concerne que la distinction des maladies dont la cause est en nous d'avec les maladies causées par des *matières prises au monde extérieur*, de sorte que, si ces matières n'eussent pas pénétré dans l'intérieur du corps, l'homme n'eût point été malade dans les circonstances où il se trouvait.

L'année 1858, où les eaux de la Tamise présentèrent tous les caractères de l'infection, fut une grande leçon pour toutes les classes de la population de Londres; la plupart des égouts, débouchant alors dans la Tamise, ne pouvaient y évacuer leurs eaux qu'à la marée basse. Leur embouchure restait donc fermée à la marée haute. Les eaux d'égout étaient par là réduites au repos; dès lors elles déposaient beaucoup de matières qu'elles tenaient en suspension, dont le curage était ensuite très-dispendieux, et, en outre, si de grandes pluies tombaient pendant la fermeture des égouts, les eaux pouvaient refluer dans les maisons. Enfin, les eaux d'égout mêlées à la Tamise donnaient lieu à des dépôts sur les rives du fleuve, qui exhalaient les odeurs les plus fétides, et les matières restées en suspension ou tenues en solution dans l'eau du fleuve formaient un foyer permanent d'infection, parce que, si elles s'écoulaient en partie à la marée basse, elles étaient refoulées ensuite par la marée haute. Voilà l'origine de l'infection qui, devenue intolérable en 1858, obligea le parlement à interrompre ses séances et un grand nombre d'habitants riverains du fleuve à quitter leurs demeures.

L'infection de la Tamise eut deux conséquences principales : la recherche de moyens mécaniques-physiques susceptibles de désinfecter les eaux d'égout; la construction de vastes égouts capables de déverser les eaux qu'ils recevraient de ceux de Londres à un aval du fleuve où elles ne pourraient être refoulées par la marée montante jusqu'à la ville. Le système des nouveaux égouts porte le nom de *main drainage*.

Épuration des eaux d'égout.

Les recherches relatives à l'épuration des eaux d'égout eurent lieu principalement de 1859 à 1862. On recourut aux moyens mécaniques et physiques aussi bien qu'aux réactifs chimiques. Les chimistes les plus éminents de l'Angleterre, comme les ingénieurs les plus habiles et les administrateurs les plus renommés y concoururent; en outre les expériences auxquelles ils se livrèrent furent exécutées sur la plus grande échelle. On doit donc avoir une grande confiance en leurs résultats, et nous sommes heureux qu'elles aient confirmé les conclusions auxquelles des expériences de laboratoire nous avaient conduit.

Je me borne à citer les résultats généraux.

En 1859, on employa

4281	tonnes	de chaux.
478	—	chlorure de chaux.
56	—	d'acide carbonique (phénique).

Et en 1860 on constata, par des expériences comparatives, que le *perchlorure de fer* leur était supérieur.

Déjà, en 1856, la chaux avait été employée à l'épuration de l'eau de la rivière de Medlock, qui, en traversant Manchester, reçoit toutes sortes d'immondices et de résidus de fabriques, de manière à devenir un égout véritable. Une commission composée du docteur Angus Smith, Crace Calvert et Mac-Dougall, reconnut qu'en ajoutant à 40000 mètres cubes d'eau de la rivière de Medlock $\frac{1}{30000}$ de chaux, l'eau s'éclaircissait, mais qu'elle reprenait son odeur peu de temps après. On chercha à la détruire en ajoutant 30 grammes de poudre de Mac-Dougall, mélange de phénate de chaux et de sulfite de magnésie, à raison de 1 kilogramme de chaux. Ces essais ne furent pas continués, soit à cause de la cherté du procédé, soit que l'épuration ne fût pas satisfaisante, dit M. de Freycinet.

J'avais, dès 1846, indiqué l'usage de la chaux pour l'épuration des eaux qui sortent des usines, etc.

L'usage de la chaux, repris à Londres comparativement avec le chlorure de chaux, l'acide phénique, le perchlorure de fer, etc., par les hommes les plus compétents, MM. Hofmann, Witt, Thomas Way, Franckland et Letheby, de 1859 à 1860, ne donnèrent pas de résultat satisfaisant. MM. Hofmann et Franckland constatèrent que la désinfection de 1 mètre cube coûtait :

Par la chaux.	18^{f},15
Par le chlorure de chaux......................	11 90
Par le perchlorure de fer......................	9 15

Et fait remarquable, sur lequel je reviendrai dans l'article suivant.....

L'eau désinfectée par la chaux redevenait odorante après	2 jours
——————— le chlorure de chaux après......	4
——————— le perchlorure de fer, après......	10

Le sulfate d'alumine ne donna pas de meilleurs résultats, lors même qu'il fut employé par M. Way avec addition de chaux, de sulfate de zinc et de charbon de bois, d'après le procédé de Stothert.

En définitive, pour épurer l'eau des égouts de Londres, chargée de matières fécales, les autorités les plus compétentes ont reconnu l'impuissance des désinfectants chimiques, tout aussi bien que celle des procédés mécaniques ou physiques, tels que le repos et le filtrage, dont l'action se borne à la séparation de corps indissous.

Main drainage.

Le *main drainage* se compose, sur chacune des rives de la Tamise, nord et sud, en aval de Londres, de *trois égouts* COLLECTEURS et d'un *égout* ÉMISSAIRE.

Les égouts collecteurs perpendiculaires aux collecteurs anciens de la ville suivent à peu près parallèlement le fleuve, et sont distingués entre eux par les expressions d'*étage bas*, d'*étage moyen*, d'*étage haut*. Les trois collecteurs versent leurs eaux dans l'*égout émissaire*, qui aboutit à un *réservoir*, où elles séjournent jusqu'à l'instant fixé pour leur évacuation dans la Tamise. Elle a lieu au commencement de la marée descendante et dure deux heures environ; il y a deux évacuations par jour.

Les *collecteurs haut et moyen* de la rive nord se déversent dans l'*émissaire*, mais l'eau du *collecteur bas*, pour y parvenir, doit être élevée de 11 mètres. Le réservoir est éloigné de London-Bridge de $22^{kil},5$, et parce qu'on admet qu'en évacuant les eaux à marée haute le fleuve les entraîne à 19 kilomètres plus bas, le résultat est donc de porter les eaux d'égout de la ville de Londres, rive nord, à $41^{kil},5$ au-dessous.

Sur la rive sud, l'eau du *collecteur bas* est élevée de 6 mètres pour parvenir à l'émissaire.

Enfin, le réservoir n'étant pas assez haut pour déverser ses eaux dans la Tamise à marée haute, il faut les élever de 7 mètres par des pompes à feu.

Deuxième enquête, de 1862 à 1865.

La seconde enquête fut faite par le parlement, sans doute parce que la question avait pris une importance et une gravité telle, qu'on prévit que les conclusions auxquelles on serait conduit devaient émaner d'une autorité suprême pour prévenir toutes les objections et en assurer définitivement la réalisation.

Pendant l'enquête, une commission nommée par ordonnance royale, composée du comte d'Essex, président, connu de tous comme agriculteur; de M. R. Rawlinson, inspecteur général des travaux publics; M. Th. Way, chimiste, M. Lawes, le premier fabricant d'engrais du Royaume-Uni, et M. John Simon, secrétaire du conseil sanitaire au ministère de l'intérieur, se livrèrent à des recherches expérimentales en grand, à Rughi, sur l'usage des eaux d'égout.

Voici quelques conclusions de le deuxième enquête :

18 mars 1865; le but est « de rechercher jusqu'à quel point l'évacuation aux rivières et cours d'eau, des liquides d'égout et des résidus « de fabrique, peut être prohibée sans danger pour la santé publique « ou sans préjudice grave pour l'industrie, et dans quelle mesure ces « liquides ou résidus peuvent être soit utilisés ou détournés des cours « d'eau, soit purifiés avant d'y être dirigés. »

Et le ministre sir George Grey prescrit aux commissaires de faire porter leur examen sur un certain nombre de bassins de conditions suffisamment variées pour qu'ils représentent des sortes de types, d'éléments assez différents et assez nombreux pour en déduire une conclusion satisfaisant à tous les cas.

Je crois que mes lecteurs verront avec intérêt quelle est la science administrative d'un ministre anglais, dans le choix qu'il a fait de ces bassins, propres à ce que chacun d'eux devienne un objet spécial d'études aux commissaires appelés à rassembler les matériaux nécessaires à répondre à leur mandat.

1° « La vallée de la Tamise, à la fois comme un type de bassin « agricole, présentant beaucoup d'ouvrages hydrauliques, tels qu'é- « cluses, barrages et usines, lesquels affectent l'écoulement de l'eau et « en même temps comme renfermant un grand nombre de villes avec « des fabriques qui déchargent leurs liquides d'égout et leurs résidus « dans le fleuve, auquel la métropole emprunte la plus grande partie « de son eau potable;

2° « La vallée de la Mersey, y compris ses tributaires, et en particu- « lier l'Irwel, comme type du bassin le plus profondément souillé par « toutes sortes de résidus manufacturiers, notamment ceux qui pro- « viennent du travail du coton et des industries qui s'y rattachent;

3° « Le bassin de l'Aire et du Calder, comme un second type du « même genre, mais se rattachant particulièrement au travail de la laine « et du fer;

4° « Le bassin de la Saverne, pour un motif analogue, mais spécia- « lement en rapport avec les grands centres de l'industrie des fers;

5° « La vallée du Taff, en connexité avec les mines et usines métal- « liques;

6° « Un bassin comprenant un district minier dans la Cornouailles. »

Je reviendrai sur les essais faits en Angleterre relativement à l'emploi des eaux d'égout en agriculture, et je ne manquerai pas de rappeler que l'usage de ces eaux, chargées de matières fécales, est en activité

depuis deux siècles dans des prairies voisines de la ville d'Édimbourg. Avant de revenir sur ce sujet, je dirai quelques mots de ce qu'on pense en Belgique sur la désinfection des eaux, et de ce qu'on a tenté en France sur les eaux d'égout de la ville de Paris, et sur les eaux de la petite rivière de la Vesle, qui passe à Reims.

Si la Belgique ne s'est livrée à aucun essai en grand sur la désinfection des eaux, on en trouve la raison dans ce qu'on a adopté les conclusions que l'on a tirées en Angleterre des recherches expérimentales faites à ce sujet. Une commission belge, chargée par la ville de Bruxelles d'examiner, à deux reprises et sur les lieux mêmes, les essais de désinfection tentés en Angleterre sur les eaux d'égout, a conclu en définitive en ces termes : « Les procédés chimiques employés jusqu'à ce jour « pour les extraire (les principes utiles à l'agriculture) des eaux d'égout « ont donné des résultats peu satisfaisants : l'irrigation des prairies a « seule permis d'utiliser et de purifier ces eaux d'une manière constante. »

M. de Freycinet, en exposant les essais tentés en France pour désinfecter les eaux d'égout des deux rives de la Seine que porte l'*égout émissaire*, à Clichy, rend pleine justice au mérite de M. Mille, l'ingénieur en chef, et à son aide, M. Alfred Durand-Claye, ingénieur ordinaire, chargés de ces essais.

Il parle de la désinfection par le sulfate d'alumine mêlé de sulfate de fer, d'après le procédé de M. Le Chatelier, ingénieur des mines, connu pour la justesse de son esprit et sa science précise des procédés métallurgiques et de tout ce qui concerne les chemins de fer; mais, en tenant compte de chacune des circonstances, la désinfection n'a jamais été complète, et, en définitive, le résultat a été le même qu'en Angleterre.

M. de Freycinet fait connaître avec détail les machines au moyen desquelles l'eau est puisée dans l'égout émissaire, comment elle est épurée, puis répandue sur des terres arables par irrigation, comme on le fait dans le Midi, pour arroser diverses plantes appartenant principalement à la culture maraîchère. Les cultures ont commencé dans la commune de Clichy, maintenant elles se continuent dans la commune de Gennevilliers, voisine d'Asnières.

Avec les idées que j'ai toujours eues sur la désinfection des engrais, et après avoir connu les expériences faites en Angleterre de 1859 à 1864, je n'ai jamais bien compris le but qu'on se proposait d'atteindre en se livrant aux essais de culture, en 1866 et années suivantes, à Clichy et à Gennevilliers, avec des eaux d'égout ne contenant que de faibles quantités d'urine, sans matière fécale; je n'ai pas compris la raison pourquoi on en diminuait encore l'activité en en précipitant des

matières propres à la nourriture des plantes. Certes, non-seulement j'ai admiré une forte végétation dans les terrains arrosés avec l'eau d'égout épurée, mais j'ai constaté la bonne qualité des plantes ainsi arrosées, au point de vue culinaire, sans surprise. Mais, quoi qu'il en soit, et partisan comme je le suis de la *méthode a posteriori expérimentale* en toutes choses, j'aurais vivement désiré de voir trois cultures comparatives, faites sur trois terrains contigus, égaux en surface. L'un eût été arrosé d'eau d'égout non épurée; le second l'aurait été avec l'eau d'égout épurée et le troisième, avec de l'eau de Seine pure. On aurait pu juger ainsi s'il y avait utilité à épurer l'eau d'égout, et si cette eau d'égout, épurée ou non, était préférable à l'eau de la Seine.

En résumé, je partage l'opinion de M. de Freycinet sur les essais de Clichy et de Gennevilliers[1]. La question à résoudre a été parfaitement posée en Angleterre, et la Belgique, avec grande raison, l'a envisagée comme elle. Ce qu'il faut, c'est l'emploi de la matière fécale en agriculture sans recourir à la désinfection. Eh bien, à ce point de vue, les essais de Clichy et de Gennevilliers sont en dehors de la question.

M. de Freycinet termine l'exposé des essais auxquels on s'est livré en France pour épurer les eaux d'égout, par les résultats d'expériences faites sur les eaux d'égout de la ville de Reims; elles renferment, terme moyen, par mètre cube, 3 kilogrammes de matière provenant en grande partie des usines de la ville.

MM. Houzeau, Devedeix et J. Holden ont employé, par mètre cube d'eau, deux mélanges : le premier composé de $0^k,588$ de chaux et $2^k,376$ de lignite (tenant de 0^k10 à $0^k,18$ de sulfure et de sulfate de fer); le second, composé de $0^k,48$ de chaux, $1^k,000$ de lignite et $0^k,3$ de sulfate de fer.

Le précipité est considéré comme un engrais; mais M. de Freycinet fait observer, avec raison, qu'il est trop cher de préparation pour être vendu avantageusement.

Je profite de l'occasion pour faire remarquer qu'en s'engageant de plus en plus dans la législation relative à la salubrité on arrivera probablement à soumettre les résidus liquides des usines à des procédés d'épuration spéciaux, qui seront considérés en dehors des eaux d'égout chargées de matières fécales; et ces procédés pourront être mis à la charge des industriels, qui les exécuteront, non dans leur intérêt propre, mais dans celui de la salubrité publique.

Après les détails dont les eaux d'égout viennent d'être l'objet, après

[1] Voir le traitement de l'assainissement des villes, page 194.

l'impuissance de les désinfecter pour les restituer aux rivières, et la nécessité des engrais pour des populations sans cesse croissantes, on se demande comment les Anglais tirent parti de leurs eaux d'égout chargées de matières fécales pour la production agricole. M. de Freycinet le dit, en exposant ce qu'ils ont fait, avec une profonde conviction qu'ils sont dans le vrai et que leur exemple sera imité par tous les peuples civilisés qui prétendent marcher dans la voie du progrès social. Il examine avec beaucoup de soin les travaux auxquels ils se livrent sur les irrigations, car c'est, en définitive, le procédé qui, à leur sens, est le meilleur à suivre dans l'emploi des eaux d'égout, eu égard à la fois et à la salubrité et à l'agriculture. Ce sujet termine la première partie du traité, il représente en étendue à peu près le quart de l'ouvrage.

M. de Freycinet consacre treize pages à l'exposé des principales règles à suivre pour pratiquer avec succès l'irrigation des terrains cultivés, en employant les eaux d'égout.

Ces règles sont excellentes; lui-même en a observé les résultats sur les lieux où on les pratique, et, en les faisant connaître à son pays avec la précision que lui donne la science de l'ingénieur, il justifie l'administration française, qui l'a chargé de cette importante mission.

Dans l'exposé des règles à suivre il a dû énoncer des opinions théoriques professées en Angleterre; si la plupart sont incontestables, quelques-unes prêtent à la discussion. Je fais donc mes réserves sur plusieurs points qui ne s'accordent pas avec des expériences publiées déjà depuis plusieurs années; mais je me bornerai en ce moment à indiquer ces points, pour y revenir dans l'article suivant; alors j'aurai plus de liberté, et je ne détournerai pas l'attention des lecteurs du livre de M. de Freycinet.

Les règles indiquées par M. de Freycinet, de conduire le plus rapidement possible les eaux d'égout hors des villes, puis aux lieux où elles servent aux irrigations, sont excellentes. Ainsi, prévenir les dépôts qui retardent la vitesse du liquide en donnant aux égouts à parois lisses une pente de vingt centimètres par kilomètre, voilà une règle dont on ne doit pas s'écarter. En outre, l'eau d'irrigation doit se répandre sur le terrain, non par des machines, mais par la simple action de la gravité, et l'eau, une fois dans les rigoles, ne doit jamais devenir stagnante, ni jamais déposer de matières solides, qui, plus tard, répandraient de mauvaises odeurs. Il expose encore d'autres prescriptions excellentes dont je ne parle pas.

Je vais signaler maintenant quelques points contestables à mon sens, sur lesquels je reviendrai :

Qu'on admette qu'une ville dispose de 100 litres par tête dans les vingt-quatre heures, et que la matière fécale qui sortira de cette ville rapidement sera assez diluée dans l'eau d'égout sans exhaler une odeur bien sensible; qu'on admette encore que, hors de la ville, elle se distribue dans des collecteurs à parois tenues toujours lisses, et d'une pente de vingt centimètres par kilomètre, sans s'arrêter et rien déposer, et qu'elle arrive inodore, pour ainsi dire, au lieu de consommation; si cette dernière circonstance est possible, je ne pense pas qu'on puisse l'admettre comme constante, et qu'on s'engage à remplir absolument cette condition à l'égard des agriculteurs et des populations où l'eau sera employée comme engrais. En définitive, s'il est vrai que l'eau d'égout n'ait que fort peu d'odeur à sa sortie de la ville, je ne pense pas qu'une autorité, qu'une compagnie quelconque, s'engage à amener cette eau au lieu de consommation, et en tout temps, inodore ou à peu près, comme elle l'était à la sortie de la ville.

En Angleterre, on professe une opinion qui ne me paraît nullement fondée en principe, c'est que l'influence du sol est nulle, ou à peu près, pour désinfecter les eaux. C'est la *plante seule* qui s'empare de la matière infecte ou susceptible de le devenir pour s'en nourrir, et c'est fort de cette opinion que l'on a dit : Les réactifs chimiques sont impuissants à épurer les eaux d'égout, les *plantes seules d'une végétation active* sont capables d'y parvenir. De là cette conséquence que, partout où de l'eau d'égout sera amenée sur un sol où elle trouvera une végétation active, le surplus de l'eau qui ne pénétrera pas dans les plantes avec la matière susceptible d'entrer en putréfaction *sera désinfectée*, et dès lors susceptible d'être répandue dans les rivières, sans y porter une cause d'infection.

En poussant à l'extrême l'opinion que la *plante seule* désinfecte, que dans l'emploi, en agriculture, des eaux d'égout chargées de matières fécales, on ne peut améliorer un sol stérile en y déposant de l'engrais sans nuire à la salubrité, en se refusant d'admettre l'amélioration d'un sol par voie de colmatage en usant de ces mêmes eaux, et en exagérant encore l'avantage de la désinfection des eaux d'égout sur leur utilité comme engrais, on arrive fatalement à cette conclusion qu'il n'existe que *quelques plantes* capables d'agir efficacement sur elles; tel est le *ray-grass d'Italie*, de sorte que les céréales, les plantes potagères, etc., se trouvent par là même sacrifiées aux premières. En outre, les sols qui se prêtent le mieux à la désinfection des eaux d'égout sont les sols perméables, en un mot les sols sableux les moins fertiles. Les Anglais, il faut le reconnaître, ont un motif puissant, dans les circonstances actuelles, d'attacher une grande importance au *ray-grass*. C'est que, depuis deux siècles

environ, il existe près de la ville d'Édimbourg des sables cultivés avec un grand avantage en prairies de cette plante, qui sont arrosées avec les eaux d'égout chargées de matière fécale sortant de cette ville.

La question que nous traitons comprend donc deux éléments inséparables, la *salubrité* et la *production agricole;* or, selon la préférence de prédominance que l'on donne à l'un sur l'autre, on arrive à des chiffres fort différents, lorsqu'il s'agit d'estimer la quantité de mètres cubes d'eau d'égout que l'on peut faire passer, dans l'année, sur un hectare pour obtenir un produit agricole déterminé, et une eau purifiée de la matière infectante qu'elle a cédée à la végétation en proportion telle, qu'elle peut être répandue dans un cours d'eau sans inconvénient. Des calculs que l'on peut faire dans cet ordre de faits, d'après des expériences précises, dépendent les avantages pécuniaires que des compagnies, d'un côté, et des agriculteurs, d'un autre, peuvent trouver, les premières à entreprendre les travaux nécessaires à l'assainissement des villes, et les seconds, à entreprendre des cultures avec les eaux d'égout dans des conditions qui leur sont nouvelles.

Les exemples suivants vont montrer la difficulté du sujet lors même qu'on s'appuie sur des expériences précises par leurs expressions *chiffrées*.

Ceux qui se préoccupent avant tout de la salubrité préfèrent les terrains perméables, profonds et situés de manière à évacuer facilement l'eau d'égout après qu'elle a servi à l'irrigation.

Ils admettent qu'un hectare d'un sol sableux semé en *ray-grass* peut recevoir par an 40000 mètres cubes d'eau d'égout.

La Commission d'enquête de 1866 avait porté ce chiffre à 50000 mètres cubes, mais la salubrité de l'eau après l'irrigation n'étant pas assurée, on ne pouvait sans inconvénient la répandre dans un cours d'eau.

Si l'on suppose une autre plante que le *ray-grass*, c'est-à-dire une plante d'une végétation moins active, relativement à l'eau d'égout, un terrain moins perméable et plus ou moins fertile et moins profond, alors il ne sera plus possible de compter sur 40000 mètres cubes à répandre dans le cours de l'année sur un hectare.

C'est à présent que nous allons examiner la question au point de vue le plus favorable à la production agricole. Je cite les expériences faites à Rugby :

Un hectare sans arrosage produisait........	100
Un hectare arrosé avec 7500 mètres cubes..	100 + 12,50
——— 7500 m. c. × 2....	100 + 10,50
——— 7500 m. c. × 3....	100 + 8,50

et le produit allait en s'affaiblissant avec de nouvelles additions.

M. de Freycinet résume ainsi la moyenne des expériences connues relativement à l'arrosage annuel par hectare :

Maximum du produit agricole et excellente épuration.	10000 mètres cubes.
Profit moyen et épuration convenable..............	20000 —
Profit très-faible, maximum du volume à épurer......	40000 —

Reste à connaître la relation du *nombre des habitants d'une ville* avec une *étendue déterminée de terrain,* que l'on considère, eu égard à la production agricole et à la salubrité de l'eau après l'irrigation.

M. de Freycinet, supposant que chaque habitant d'une ville disposait de 100 à 200 litres par jour, prend pour moyenne de 160 à 170 litres par jour, et admet que cette quantité représente 60 mètres cubes environ par an d'eau d'égout.

Dès lors il faudra pour l'irrigation d'un hectare à raison de

10000 mètres cubes par an.	Habitants......	167 ($166 \frac{2}{3}$)
20000 ————	—	334 ($333 \frac{1}{3}$)
40000 ————	—	668 ($666 \frac{2}{3}$)

M. de Freycinet reproduit ces résultats sous une autre forme à raison d'un hectare et demi :

Nombre d'habitants.	
250.....	maximum du profit agricole et excellente épuration (d'eau).
500	profit moyen et épuration convenable.
1000.....	profit très-faible, maximum du volume (d'eau) à épurer.

Pour compléter ce sujet, il nous reste à parler du prix du mètre cube de l'eau d'égout en Angleterre, rendue sur le lieu d'irrigation.

Le prix en est estimé très-diversement depuis 5 centimes le mètre cube jusqu'à 40 centimes. La différence ne tient pas seulement à une manière d'estimer le même objet, mais à la différence de qualité; ainsi plus les habitants d'une ville auront d'eau à leur service et moins l'eau d'égout sera chargée d'engrais.

Une cause de différence a été que les uns ont admis que l'arrosement devait avoir lieu toute l'année, les autres non, admettant que le cultivateur devait être libre dans l'emploi qu'il en ferait, et M. Lawes a dit : « J'aimerais mieux payer 20 centimes le mètre cube dans un cas « que 5 centimes dans un autre. »

En résumé, M. de Freycinet estime le prix moyen du mètre cube en Angleterre de $0^{f},125$.

Quant à l'eau d'égout de Paris, elle diffère beaucoup de celle de

dans les *water-closets* à fermeture hydraulique, dont la construction n'est pas celle dont je parlerai dans un moment : l'*effluve odorante* n'infectait pas les *commodités* de nos pères; car cet appareil, tout primitif qu'il était, placé ordinairement dans un lieu retiré de l'habitation, et assez vaste relativement aux *water-closets*, n'exhalait d'autre odeur que celle de la fosse; or cette odeur est fort différente de celle dont je parle.

Cette *effluve odorante* était, paraît-il, extrêmement forte au château d'Eu, et causait une vive contrariété au roi Louis-Philippe; c'est ce que m'apprit M. l'architecte Fontaine lorsqu'il me demanda un moyen de parer à cet inconvénient; je lui répondis qu'il n'y en avait pas d'autre que de mettre les cabinets en communication avec un aspirateur, de manière que leur atmosphère fût incessamment aspirée par l'orifice des *siéges;* telle est la raison pour laquelle tout *water-closet* dont le siége a une cuvette à fermeture hydraulique, qui ne s'ouvre que quand elle est chargée, aura toujours l'inconvénient d'une mauvaise odeur; son bon usage se borne à empêcher l'air de la fosse et du conduit de pénétrer dans les appartements.

Le deuxième chapitre comprend des sujets fort différents : le nettoiement de la voie publique opéré chaque jour avec des tombereaux; la question du pavage telle que je l'ai posée en 1846 et telle aussi que M. de Freycinet l'a envisagée; la question des conduites de gaz; enfin les plantations, que je considère comme le seul moyen actif de désinfection du sol, opinion que j'ai énoncée avant qu'on ait dit en Angleterre que la végétation seule était capable de prendre la matière putrescible aux eaux d'égout. Voilà des sujets sur lesquels je reviendrai dans l'article suivant.

Enfin M. de Freycinet, dans le troisième chapitre, traite des *sépultures* avec une grande convenance : il parle de la garde et du transport des corps, de l'emploi des désinfectants, des maisons mortuaires, particulièrement de celle de Munich; il entre dans de grands détails sur les cimetières, et on lira avec intérêt ce qu'il dit du cimetière de *Woking-Common*, dont l'étendue n'est pas moindre de 800 hectares, et du projet de celui de *Méry-sur-Oise*. Enfin il expose des idées, fort justes à mon sens, sur des projets de *crémation*. J'aurai l'occasion, dans le troisième article, de donner quelques détails sur l'infection de plusieurs puits de Ménilmontant, qui eut lieu par les eaux du cimetière du Père-Lachaise, avant 1846.

E. CHEVREUL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV, t. IX, X et XI. Paris, 1855 à 1862, in-4°. — *Histoire du prince Eugène de Savoie* (en allemand), par M. Arneth. Vienne, 1864, 3 vol. in-8°.

QUATRIÈME ARTICLE[1].

Trois grands partis divisaient, en 1711, le parlement britannique, comme la nation anglaise elle-même : c'étaient les jacobites, les torys et les whigs. La révolution de 1688 ne s'était pas accomplie, en effet, à l'unanimité des suffrages, et un parti nombreux demeura très-attaché aux Stuarts. Une certaine réaction succéda même à l'explosion violente, et le parti jacobite reprit graduellement de l'importance dans le sein du parlement; mais il y fut condamné à la circonspection. Il était comme flottant, et portait ses voix en appoint, à celui des partis dominants qui, selon l'occurrence, favorisait ses penchants ou obtenait sa sympathie. Le parti tory avait habituellement plus d'affinité que les whigs avec le parti jacobite, dont le gouvernement lui-même recherchait l'appui à l'occasion. Le but et les desseins de ce parti étaient parfaitement définis, quoique son action restât dans l'ombre, comme ses espérances.

Il n'en était pas de même des torys et des whigs, activement mêlés aux affaires, et rivaux animés pour l'exercice du pouvoir. On ne saurait aujourd'hui déterminer les points précis sur lesquels porte la division actuelle de ces deux partis, dont le nom subsiste encore dans la politique militante d'Angleterre : le temps a effacé les nuances primitives du partage des opinions; mais il n'en était pas de même en 1711. Sans vouloir discuter ici l'origine des whigs et des torys, nous pouvons dire que, sous la reine Anne, les uns et les autres personnifiaient des passions, des intérêts, des vues, profondément divergentes en des points capitaux. Bien que tous deux se fussent accordés pour ourdir la révolution de 1688, ils ne s'y étaient point appliqués avec une parfaite harmonie. La passion protestante avait été le mobile décisif et commun, sans que les conditions du concours eussent été les mêmes, et cette

[1] Voir, pour le premier article, le *Journal des Savants*, cahier de novembre 1870, p. 661; pour le deuxième, le cahier de décembre, p. 725; pour le troisième, le cahier d'octobre 1871, p. 502.

dées pour la direction extérieure, et le compromis fut accepté, tout le monde paraissant y gagner : Guillaume en agissant selon son humeur, l'Angleterre en relevant son influence et sa force maritime. Les torys suivirent le courant, et finirent par se rendre maîtres de la situation, en accomplissant avec habileté les engagements qu'elle entraînait.

Au fond, les whigs et les torys étaient divisés sur d'autres points. Ils ne représentaient pas le même intérêt national dans le mouvement général des affaires. Je laisse ici parler un tory prononcé : « Nous re-« gardions, dit-il, les principes de politique qui avoient prévalu de-« puis 1688 comme destructifs de nos véritables intérêts et tendant au « relâchement des liens de notre constitution. Le parti des torys for-« mait la masse de l'*intérêt foncier* (*landed interest*), et n'avoit aucune « influence contraire mêlée dans sa composition. Le parti des whigs « représentoit l'*intérêt pécuniaire* (*money's interest*), et se recrutait dans « la banque, les capitalistes, les compagnies financières, en appelant à « lui l'aide de l'étranger et de divers sectaires anglais. De là il s'ensui-« vait, selon notre jugement, que les whigs étoient forcés d'asservir « l'intérêt national aux intérêts spéciaux de ceux qui leur prêtoient une « force factice, sans laquelle ce parti ne pourroit jamais être prépondé-« rant en Angleterre. Les vues de ceux d'entre nous qui pensoient de « cette manière étoient donc de profiter de la faveur pour ruiner le « parti des whigs, ou rendre leurs supports inutiles, et remplir de « torys les emplois du royaume. Nous imaginions que de telles mesures, « jointes à l'avantage du nombre et des possessions, nous assureroient « contre toute atteinte durant le règne de la reine, et que nous devien-« drions bientôt assez considérables pour être en état de faire nos con-« ditions, dans tous les cas qui pourroient arriver après sa mort[1]. » Telle était l'attitude générale des partis à Westminster.

Les esprits étaient donc également livrés aux agitations, à la crainte, aux perplexités, en France et en Angleterre; aussi Bolingbroke disait-il à M. Buys : « Il faut faire bonne mine à mauvais jeu; vous le faites, « nous le faisons, et la France pour le moins autant que nous » (mars 1711); et, dans ses *Mémoires secrets*, s'épanchant avec plus d'abandon, et parlant d'une époque où, aux yeux du monde, il paraissait triompher, il s'écrie : « Jamais on ne s'est vu dans un état pareil. La « santé de la reine baissoit tous les jours. L'attaque qu'elle eut à Windsor « servoit d'avis, tant à ceux qui souhaitoient sa mort qu'à ceux qui la « craignoient, pour se préparer à cet événement. Le parti opposé à la

[1] Bolingbroke, *Mémoires secrets*, p. 20 à 27 de la traduction française, 1754.

« cour se fortifioit continuellement par la foiblesse de notre administra-« tion; le nombre des opposants augmentoit à mesure que baissoient « nos chances à venir, et leur courage s'excitoit par la perspec-« tive prochaine de notre succession. » Il est vrai cependant que, si la position était critique en Angleterre comme en France, l'enjeu n'était pas égal des deux côtés. Il s'agissait bien à Londres de l'existence d'un ministère; mais il s'agissait à Versailles du salut de la monarchie. M. de Torcy le savait bien, et, lorsque le ministère anglais, à bout d'expédients pour se maintenir, se fut décidé à dépêcher un émissaire à Paris, à l'effet d'insinuer la disposition pacifique où était le cabinet anglais, M. de Torcy, qui raconte en ses *Mémoires* la réception faite à cet agent, ajoute, après avoir rapporté la question célèbre : *Monseigneur, voulez-vous la paix?* « Interroger alors un ministre de Sa Majesté, s'il souhaitait la « paix, c'était demander à un malade attaqué d'une longue et cruelle « maladie s'il en voulait guérir. »

La scène se passait vers la fin de janvier 1711, avant que les hostilités fussent reprises sur la frontière de Flandre. Tout le monde a parlé de cette mission secrète de l'abbé Gautier à Versailles, et je n'en reproduirai point le récit; mais il est de cet épisode quelques traits échappés aux historiens, qui n'en ont pas rencontré la trace dans les mémoires de Torcy ni dans la correspondance de Bolingbroke, ces deux hommes d'État l'ayant dissimulée à dessein; l'un pour ne pas créer un embarras du côté de l'Angleterre au gouvernement français, dont il avait été le ministre, et l'autre pour ne pas aggraver les accusations dont il fut l'objet, après la mort de la reine Anne, devant le parlement britannique et auprès de la maison de Hanovre. Ces points restés dans l'obscurité sont relatifs à l'intrigue jacobite confiée à la dextérité de l'abbé Gautier, simultanément avec des ouvertures de paix pour la France. Aussi avait-on quelque peine à comprendre le péril couru par l'intrigant abbé dans cette affaire. « Quand le comte de Jersey, dit Grimoard, eut « donné verbalement à Gautier les premières instructions nécessaires au « rôle qu'on désiroit lui faire jouer, on l'amena chez Saint-John, qui lui « demanda gaiement s'il vouloit courir la chance d'avoir trente mille « livres de rente, au risque d'être pendu; cette alternative embarrassant « l'abbé, le ministre ajouta : il s'agit de passer en France pour y pro-« poser la paix, sans aucune lettre, sans aucun signe de l'aveu de l'An-« gleterre. Divers hasards peuvent vous faire pendre; voilà le mauvais « côté. Mais, si vous échappez à la corde, vous serez utile à ce pays et au « vôtre; vous aurez trente mille livres de rente; voilà ce qui peut vous « déterminer. » L'abbé Gautier, intelligent, ambitieux et pauvre, échangea

sans hésiter son rôle modeste de chapelain catholique des ambassades de Londres contre celui d'agent aventureux de deux grandes puissances. Mais ce que Grimoard ne dit pas, c'est que Bolingbroke n'avait pas été le seul à commissionner l'abbé. Le comte d'Oxford lui avait, de son côté, sans doute d'accord avec son collègue plus prudent que lui, donné des instructions pour le prétendant réfugié en France; et c'était là ce qui pouvait valoir à l'abbé le danger de la corde, dont ni Saint-John, ni Harley n'auraient pu le préserver, si son commerce avec la maison de Stuart eût été découvert.

A l'égard du ministre français, le mandat de Gautier était de révéler à ce dernier que les nouveaux ministres d'Angleterre souhaitaient la paix, mais qu'il ne dépendait pas d'eux d'ouvrir immédiatement une négociation; qu'il était nécessaire que le roi fît encore proposer aux états généraux de renouer les conférences, et que, lorsqu'elles seraient ouvertes, les ministres anglais interviendraient de telle sorte qu'il ne serait plus permis à personne d'en traverser les conclusions. Malgré ce que l'avis avait d'engageant, le cabinet de Versailles fut d'avis de ne point recommencer à négocier par la voie de la Hollande. L'abbé Gautier, qui fut porter cette réponse, revint peu de temps après pour demander, de la part des ministres anglais, à M. de Torcy, un mémoire précis des conditions auxquelles on pourrait traiter. Le prudent ministre remit, le 22 avril, à l'abbé Gautier, une note circonspecte qui est connue par la correspondance de Bolingbroke, et qui a servi de base aux conventions ultérieurement arrêtées à Utrecht. Ce fut le point de départ d'une correspondance secrète et d'un échange de propositions sérieuses qui, malheureusement, ne devaient point interrompre les opérations militaires, et qui, par conséquent, durent en subir toutes les vicissitudes, pour le plus grand embarras du ministère anglais, et au grand dommage surtout des manœuvres de Villars dans la Flandre.

A l'égard de la mission jacobite, nous avons un témoignage irrécusable, quoique omis comme inconnu dans les histoires courantes. C'est le témoignage du maréchal de Berwick dans ses *Mémoires*, dont l'authenticité ne saurait être suspecte; ils ont été montrés à Montesquieu et publiés en 1778 par le petit-fils du maréchal[1]. Nous y lisons que le

[1] Il ne faut pas confondre ces *Mémoires*, publiés par la famille de Berwick avec la coopération de M. Hooke, en 1778, et d'autres *Mémoires* apocryphes du maréchal, publiés en 1737, réimprimés en 1758, et qui sont l'ouvrage de l'abbé de Margon. (Voyez Quérard, *Supercheries, etc.* t. I, p. 521.)

comte d'Oxford avait en l'abbé Gautier la plus grande confiance; qu'il en était de même de M. de Torcy, et que l'abbé s'acquittait avec esprit de missions délicates qui lui valurent, en effet, les 30,000 livres de rente promises par Bolingbroke. « L'abbé Gautier, dit le maréchal, vint « me trouver à Saint-Germain de la part du comte d'Oxford [1]. Le mar- « quis de Torcy me l'envoya et me marqua que je pouvois prendre « confiance en lui. En effet, il me dit qu'il avoit ordre de me parler sur « les affaires du roi Jacques et de concerter avec moi les moyens de « parvenir à son rétablissement; mais qu'avant d'entrer en matière il « avoit ordre d'exiger promesse, 1° que personne à Saint-Germain (où « résidoit la cour du prétendant) n'en auroit connaissance, pas même la « reine; 2° que la reine Anne jouiroit tranquillement de la couronne « sa vie durant, moyennant qu'elle en assuroit la possession à son frère « après sa mort; 3° que l'on donneroit les assurances suffisantes pour « la conservation de la religion anglicane et des libertés du royaume. A « tout cela, il est facile de croire que je consentis volontiers, et je le « lui fis confirmer par le roi Jacques, à qui je le menai pour cet effet. » Si l'on se rappelle le témoignage que nous avons recueilli du maréchal de Villars, fidèle écho du prétendant lui-même, en 1736, on ne doutera pas de la vérité des détails donnés par le maréchal de Berwick. Ce dernier avait qualité pour être l'intermédiaire affidé de la reine Anne auprès du prétendant son frère. On sait que Berwick, le vainqueur d'Almanza, le héros tué à Philipsbourg après tant de belles campagnes, était un enfant naturel du roi Jacques, qui l'avait eu de la célèbre Arabelle de Churchill, sœur du duc de Marlborough; il était donc frère de la reine Anne et du prétendant, en même temps que neveu du célèbre général anglais. Telle fut l'étoile de cette maison de Churchill, dont le sang devait laisser des traces éclatantes dans l'histoire de trois grandes monarchies.

Le maréchal de Berwick ne se borne point à l'indication que nous venons de rapporter; il assure qu'après ces préliminaires, convenus avec l'abbé Gautier, il voulut entrer dans le détail pour parvenir au but, mais que l'abbé ne put pousser plus avant, attendu que le comte d'Oxford ne lui avait pas suffisamment expliqué ses intentions, et que même, préalablement à tout, Oxford désirait que la paix fût conclue avec la France, sans quoi le ministère n'oserait entamer une matière si délicate à ménager. « Quoiqu'il me parût, ajoute Berwick, que l'un n'em-

[1] Berwick se trompe évidemment sur la date du jour où il a vu Gautier, qu'il reporte à décembre 1710; il n'a pu le voir qu'en février 1711.

« pêchoit pas l'autre, néanmoins, pour faire voir que nous ne voulions « rien omettre et pour montrer notre bonne foi, nous écrivîmes à tous « les jacobites de se joindre à la cour, ce qui ne contribua pas peu à « rendre le parti de la reine si supérieur dans la chambre basse. » Avant de retourner à Londres, l'abbé Gautier affirma cependant au maréchal que le comte d'Oxford l'autorisait à promettre, pour le courant de cet été (de 1711), l'envoi d'un projet d'accord; et que, si le maréchal n'était pas à la cour, on le lui ferait tenir à l'armée, parce qu'on ne voulait se fier qu'à lui. On convint même que, pour répondre à ce projet sans perte de temps, le roi Jacques, sous prétexte de voyage, se trouverait, au commencement d'août, en Dauphiné, où Berwick devait commander l'armée des Alpes. « En effet, dit Berwick, ce prince y parut; mais « je ne reçus point les papiers attendus, et jusqu'à l'hyver je n'en en« tendis plus parler; Gautier seulement m'écrivit qu'il arriveroit bien« tôt avec des instructions satisfaisantes. » Gautier revint, mais sans parler plus long ni plus clair. Il fallait, dit-il encore, avoir patience jusqu'à ce que la paix fût conclue, le moindre vent des bonnes intentions de la reine pour son frère pouvant donner matière aux whigs d'accuser la cour et le ministère, et ruiner toute espérance. Il fallait de plus s'assurer de l'armée, ce qui ne se pouvait qu'après la paix signée, ou bien quand on aurait éloigné, gagné même Marlborough, ce qui n'était pas impossible.

On ne saurait disconvenir que ces motifs dilatoires ne fussent très-plausibles; mais, après la paix faite et la réforme militaire opérée, Oxford ne s'expliqua pas avec plus de clarté et ne montra pas plus d'empressement pour l'accomplissement de ses promesses, malgré les sollicitations du duc d'Ormond, tory jacobite, qui avait succédé au duc de Marlborough dans le commandement militaire, et qui, à l'insu d'Oxford, était en commerce de lettres avec le prétendant, par l'intermédiaire du maréchal de Berwick. Il y eut, après le traité d'Utrecht, un moment à saisir qui paraissait très-favorable à l'abrogation du fameux acte du parlement, constitutif du droit de succession au trône dans la ligne de Hanovre. Sur quoi le maréchal de Berwick dit : « Ox« ford nous amusoit, et il étoit difficile d'y remédier; car de rompre « avec lui, ç'auroit été tout détruire, vu qu'il avoit le pouvoir en mains « et gouvernoit absolument la reine Anne. Il fallut donc feindre de se « fier à lui; mais nous ne laissions pas de travailler sous main avec le « duc d'Ormond et nombre d'autres, afin de mener l'affaire à bien, « avec ou sans Oxford. » Le maréchal raconte ensuite comment un projet détaillé d'exécution fut proposé par le prétendant et soumis au mi-

nistre anglais, qui éluda de nouveau la réponse précise et décisive qu'on attendait. Berwick finit par demeurer convaincu que le ministère les avait trompés, et que toutes les manœuvres dont Gautier s'était montré le docile instrument n'avaient eu pour motif qu'un intérêt ministériel, afin de joindre les voix des jacobites aux suffrages des torys et d'obtenir par là une majorité imposante dans le parlement, sur l'article du traité avec la France. La paix étant conclue, Bolingbroke et Oxford ne songèrent plus qu'à se ménager avec la cour de Hanovre, et le mécontentement des jacobites leur fut indifférent. « La cour de France, « ajoute Berwick, fut persuadée aussi bien que nous qu'Oxford nous « avoit joués; mais, comme elle avoit, par son moyen, fini son affaire « principale, elle s'en consoloit aisément. » Du reste, les jacobites firent présenter à la reine, par M^me^ Masham, des plaintes très-vives à ce sujet, et, quel qu'eût été le trompeur en cette affaire, il est certain que la reine Anne résolut de sacrifier Oxford aux jacobites, et la chose était faite, lorsqu'elle mourut inopinément le 12 août 1714; ce qui ne sauva point Oxford d'une disgrâce ni d'une accusation devant le parlement, plus sérieuse pour lui que pour ses collègues, fort mal notés, tous, auprès de la maison de Brunswick, malgré leur déférence affectée pour le nouveau roi, Georges I^er^.

Mais, s'il est vrai que la révolution ministérielle de 1710 n'avait point été le résultat d'un changement de la politique anglaise, s'il est vrai que ce changement de direction politique ne fut que le résultat postérieur de la révolution ministérielle elle-même, il est juste de reconnaître que, dans le courant de l'année 1711, un événement de grande conséquence autorisa et dut même provoquer, par des motifs d'intérêt général, un revirement de conduite dans la politique extérieure de l'Angleterre. Cet événement fut l'élection à l'empire de l'empereur Charles VI, après la mort inattendue de l'empereur Joseph I^er^. Ce dernier ne laissait point d'enfants, et son frère, l'archiduc Charles, reconnu roi d'Espagne par la coalition, sous le nom de Charles III, lui succéda, d'abord dans les États héréditaires de la maison d'Autriche, et puis sur le trône d'Allemagne même, par l'élection impériale qu'il obtint, après un interrègne de six mois, et beaucoup de difficultés, le 22 octobre de la même année. C'est ce même prince, l'empereur Charles VI, dont la mort fut, en 1740[1], l'occasion d'une nouvelle

[1] La duchesse de Marlborough, qui ne manquait ni de grandeur ni de générosité, vivait encore en 1740, et son imagination avait conservé toute son ardeur. C'était l'époque où Frédéric II venait de se jeter en audacieux spoliateur sur les domaines

conflagration européenne. Il s'ensuivait, après cette élection du 22 octobre, que la guerre aboutissait au résultat que l'Angleterrre et la Hollande avaient voulu éviter toujours et par toutes sortes d'efforts, à savoir l'établissement d'une monarchie trop menaçante pour la liberté de l'Europe, ou la restauration de la monarchie de Charles V. Les combats de dix années et la polémique permanente des publicistes de la coalition avaient eu pour objet la restitution de l'équilibre européen, troublé par la puissance excessive de Louis XIV et par son ambition désordonnée; et d'une si longue lutte résultait cependant la destruction de ce système de balance politique si cher naguère à la Hollande et si préconisé en Angleterre. Devant l'opinion, la conduite des coalisés était, à partir du 22 octobre, prise en flagrant délit d'inconséquence, puisqu'elle admettait le cumul des couronnes d'Espagne et d'Allemagne. La saine direction des intérêts de l'Europe était évidemment faussée. Dans un pays de libre discussion comme l'Angleterre, cette déviation devait frapper tous les yeux; le parti whig allait perdre, au regard de la raison publique, l'appui que la passion lui conservait encore; et cependant, malgré l'élection de Charles VI à l'empire, le triumvirat d'Heinsius, d'Eugène et de Marlborough, s'obstinait à maintenir, à l'égard de la France, les conditions de Gertruydenberg. Mais ni les uns ni les autres ne se dissimulaient l'influence évidente de la mort de Joseph I^er^. Nous voyons, dans l'ouvrage de M. d'Arneth, qu'Eugène écrivait dès le 23 avril à Marlborough : « Votre Altesse sait quel coup cette « mort nous porte pour la solution des affaires de l'Europe. » L'un des alliés les plus exposés au ressentiment de Louis XIV resta, dit-on, comme accablé à cette nouvelle. M^me^ de Maintenon mandait au duc de Noailles : « Il nous est revenu que le duc de Savoie a paru très-affligé « de la mort de l'empereur, et qu'il s'est enfermé tout un jour, inacces-« sible à ses plus intimes confidents. On croit ici que c'est pour pleu-« rer son allié, et moi pour réfléchir au parti qu'il doit prendre. »

Et en effet, depuis la mort du roi d'Espagne Charles II, l'intérêt de la maison d'Autriche, et l'animosité des successeurs de Guillaume d'Orange, dans le gouvernement de la coalition, étaient seuls restés au

de la fille de Charles VI, Marie-Thérèse. La société anglaise se prononça pour la reine de Hongrie avec une vivacité qui entraîna bientôt le gouvernement britannique lui-même. Les femmes ouvrirent avec enthousiasme une souscription pour venir en aide à l'héritière de la maison de Hapsbourg, et lady Marlborough, persistante dans son attachement autrichien, souscrivit personnellement pour 40,000 livres sterling (environ un million). La noble reine remercia les dames anglaises, mais n'accepta point leur argent.

même point. Le bon sens reportait l'intérêt anglais du côté de la France, dès l'instant où l'on perdait l'espérance de continuer dans la maison de Hapsbourg une séparation de souverainetés, que l'intervention de l'Europe pouvait solidement stipuler de la maison de France, avec toutes les sûretés désirables. La nécessité politique d'isoler l'Espagne de toute autre monarchie continentale dissolvait donc la coalition et ramenait l'Europe à la reconnaissance de Philippe V. D'un autre côté, l'Angleterre sentait aussi le besoin de la paix; elle nous battait en Flandre et y menaçait la sécurité de Versailles; mais nous la battions en Espagne, et nos marins, nos redoutables corsaires, troublaient son commerce sur les mers. Ces succès obtenus en Espagne étaient médiocrement estimés autour de Louis XIV, où, par des intrigues qu'ont si bien dévoilées la correspondance de la princesse des Ursins et les *Mémoires* du marquis de Saint-Philippe, on isolait la question de la péninsule de l'intérêt de la France; et, de fait, Philippe V pouvait être maintenu, et la France rester amoindrie. Mais l'Angleterre s'accommodait bien moins que nous des échecs qu'elle souffrait en Espagne, où son contingent de troupes était particulièrement engagé. On sait l'effet que produisent en Angleterre les désastres militaires qui atteignent les familles anglaises elles-mêmes; on l'éprouvait sensiblement dès 1710, et d'ailleurs les belles campagnes de Marlborough en Flandre ne protégeaient pas le commerce maritime des armateurs anglais, auprès desquels la guerre commençait à devenir impopulaire. Le parti tory, qu'on appelait le parti de la paix, gagnait au contraire chaque jour dans l'opinion des gens impartiaux. Les whigs eux-mêmes avaient intérêt à éloigner de France un prétendant qui les inquiétait par ses relations trop faciles avec le parti jacobite. Enfin certains alliés de la coalition, comme la Savoie et le Portugal, souhaitaient le maintien du démembrement de la monarchie de Charles-Quint. En Hollande, Heinsius seul était d'avis contraire.

On a peine à comprendre, aujourd'hui, comment des raisons si considérables n'ont pas, dès le moment de la mort de l'empereur Joseph, désarmé la coalition. Mais il faut avouer que la situation n'a été bien dessinée qu'après l'élection impériale du 22 octobre 1711. Aussi n'est-ce qu'à ce moment que les desseins du cabinet tory pour la paix ont passé de la condition d'intrigue à l'état de politique hautement déclarée. Si le parti des torys avait été le maître, et décidément le plus fort, il eût empêché l'élection de l'archiduc Charles à l'empire. Il subit, en cette occasion, la loi du parti autrichien, c'est-à-dire des whigs, parti aveugle, qui ne vit point dans cette élection la ruine de la grande alliance. Forcés d'accepter l'élection, les torys s'en firent un argument décisif pour

séparer l'Angleterre de la coalition. L'intérêt secret des ministres prit les proportions d'un intérêt manifeste de l'Europe; la confusion des dates a seule pu tromper de bons esprits à cet égard. Et pourtant les difficultés pour la paix restaient si grandes qu'on aurait peine à y croire, n'étaient les documents irrécusables de l'histoire; la chambre des lords, elle-même, opposait au ministère une résistance violente et obstinée; tant il est vrai que, dans le mouvement des affaires, il faut, à côté des lois générales du monde, faire une grande part pour la passion particulière des hommes. Or la passion avait, depuis l'avénement de Jacques II, repris, dans le gouvernement des affaires britanniques, un empire dont, on est surpris, sans le pouvoir nier. Jamais l'action des partis ne s'était donné plus libre cours; et le moteur principal de cette passion était Marlborough, si merveilleusement secondé par le prince Eugène de Savoie et par le pensionnaire de Hollande. Pour ces derniers, l'humiliation de Louis XIV était le but suprême, et ils espéraient l'atteindre, tout en laissant l'Espagne à Philippe V. Pour les Marlborough le but était encore la satisfaction impunie de leurs emportements et l'exercice irrégulier du pouvoir. Attaqués, traqués par les torys, Marlborough et son parti se défendirent désespérément, et firent jouer tous les ressorts. Il fallait faire la paix, disaient-ils, sur les ruines de la France. L'influence extraordinaire de ce personnage légendaire sur les affaires de son pays et de son temps a failli être fatale à l'Europe. Tout avait été l'œuvre de la passion dans son existence; il n'eut pas la sagesse d'en modérer l'essor avant d'en éprouver les revers.

Jean Churchill, duc de Marlborough, issu de race normande, avait dû ses premiers succès à des avantages naturels fort prisés à la cour de Charles II, et son élévation, sous Jacques II, à la faveur d'Arabelle, sa sœur. Ses qualités d'homme de guerre avaient été distinguées par Turenne, sous lequel il avait fait ses premières armes. Devenu favori du roi Jacques, et major général de l'armée, il n'hésita point cependant à prendre parti contre le roi son bienfaiteur, lorsque la prépondérance du parti anglican fut menacée par la dynastie des Stuarts. Il essaya de justifier sa conduite par l'amour de la patrie, et, dans une lettre publique, il fit valoir les mêmes raisons que Brutus avait autrefois invoquées contre César; ce qui, joint à son crédit sur l'armée, lui attacha vivement le parti des whigs, et tous les zélés anglicans. Il contribua plus que personne à engager les officiers de l'armée dans la cause du prince d'Orange, qui l'éleva en dignité et le fit capitaine général. Il survint cependant, entre Guillaume et lui, un nuage dont le secret est demeuré impénétrable, et à la suite duquel il fut dépouillé de ses

rendirent à merci, et souscrivirent une capitulation qui mit d'immenses trésors à la disposition de l'escadre française, en même temps qu'elle rendait à la liberté nos Français prisonniers. Le détail de cette entreprise, raconté par Duguay-Trouin lui-même avec une admirable simplicité, dans ses *Mémoires*, est une des plus belles pages de notre histoire militaire. A son retour, Duguay-Trouin fut accueilli avec un délirant enthousiasme; à Versailles, une masse compacte se précipita sur ses pas, et l'on entendit une grande dame qui, étouffée par la foule, criait: « *Laissez-moi voir un héros en vie.* » Louis XIV éleva Duguay-Trouin à la dignité de chef d'escadre, malgré les murmures de la jalousie : justice éclatante qui n'empêcha point l'envie de s'attaquer à l'illustre marin. On trouve, aux archives de la marine, un mémoire justificatif et inédit, rédigé par Duguay-Trouin lui-même, écrit avec une clarté supérieure, et un accent de vérité qui touche profondément; il est intitulé : *Fautes que des gens mal informés et envieux imputent malicieusement au sieur Trouin-Duguay, dans l'entreprise de Rio-Janeiro.*

Sur la frontière de Flandre, les chefs habiles qui commandaient les armées de la coalition pressentaient bien, malgré l'affectation de zèle du ministère tory, que leurs vues personnelles sur la conduite de la guerre n'étaient point celles du cabinet; leurs appréhensions se changèrent en certitude, au moment de la mort de l'empereur Joseph. Cependant ces deux hommes puissants étaient encore les maîtres de la situation; ils se hâtèrent d'en profiter pour des entreprises hardies dont le succès devait être un obstacle aux vues politiques des torys. Les ordres donnés à Villars favorisèrent malheureusement les desseins perfides des généraux ennemis. Les instructions de la cour prescrivaient à l'armée de Flandre de ne rien hasarder ni compromettre; de se tenir sur une prudente défensive; d'éviter surtout avec les troupes anglaises des engagements qui pourraient irriter l'orgueil britannique et nuire à la négociation secrète, encore alors à son début; Villars devait attendre, en quelque sorte l'arme au bras, le résultat des conférences ouvertes à Londres avec le ministère anglais. La correspondance publiée dans le volume X des *Mémoires militaires* est tout entière dans cet esprit, et du reste on pouvait déjà s'en douter par les *Mémoires* connus de Villars lui-même. Il est juste de dire que Villars n'avait que 80,000 hommes pour couvrir cette frontière, et que les ennemis disposaient de 130,000 hommes en ligne de bataille. Les plans respectifs d'attaque et de défense furent momentanément dérangés d'ailleurs par la mort de Joseph Ier. Le concurrent de l'archiduc Charles à l'élection impériale était le duc de Bavière notre allié. Le cabinet de Versailles crut utile

de faire une démonstration sur le Rhin, pour imposer aux princes électeurs. La maison d'Autriche ordonna au prince Eugène de faire, dans la même intention, mais en sens inverse, un mouvement sur Francfort, où l'on pouvait se rencontrer avec le maréchal d'Harcourt. Affaiblis par ces deux détachements considérables, Marlborough et Villars restèrent plusieurs mois en observation. Ainsi la mort de l'Empereur, qui jetait un poids nouveau dans la balance politique, eut aussi son influence sur les opérations militaires; le plan des coalisés pour la campagne de Flandre demeura suspendu. Villars voulut vainement en profiter pour se donner des avantages; la résistance de Versailles y fut invincible.

Quand l'élection de l'empereur Charles VI fut assurée, les Français, de Harcourt et les Allemands du prince Eugène, qui avaient consumé deux mois en marches et manœuvres sans importance, repassèrent le Rhin, et se retrouvèrent en présence, soit en Alsace, soit en Flandre, où l'on fut longtemps à chercher les rencontres, sans en trouver de bien brillantes, mais où l'ardeur française se consuma, au grand dommage de l'esprit général de l'armée. Le seul effort de Villars dut se porter vers le maintien de la discipline. « Le 12 juin, dit-il, j'eus divers avis que les « ennemis devoient se mettre en marche la nuit. Mais il n'y eut que leurs « bagages qui s'ébranlèrent, et leur armée se campa, le 14, la droite à « Lens, la gauche à Douai. Je plaçai l'armée du roi, la droite à Étrun, « et la gauche derrière Arras; et, voyant les ennemis me présenter la « bataille, j'écrivis au roi que mon sentiment étoit de la donner, et que « tout y étoit bien disposé. J'insistai sur l'avantage d'une bataille dans de « belles plaines, où l'artillerie et l'arme blanche devoient jouer un grand « rôle, de préférence aux combats de postes auxquels on sembloit vou- « loir me réduire, et qui sont antipathiques au soldat françois. J'écrivis « le 14 que l'occasion étoit belle; je récrivis le 15, j'écrivis encore « le 16; mais le roi me manda le 17 qu'il ne jugeoit pas à propos qu'on « hasardât une bataille, parce qu'il voyoit jour à espérer parmi les puis- « sances ennemies des divisions qui diminueroient leurs forces, et qu'il « falloit se borner à défendre les lignes qu'on occupoit. M^me^ de Main- « tenon m'écrivit la même chose, en des termes propres à m'adoucir « l'amertume du refus. »

La dépêche du roi au maréchal de Villars est sage et belle. La réponse de Villars à M^me^ de Maintenon est charmante, et j'en rapporterai ici quelques lignes, qui peignent bien leur auteur. Elle nous donne l'idée des tribulations particulières auxquelles Villars était en butte pour maintenir son armée dans le devoir, et pour conserver son crédit à la cour. « Vous me faites l'honneur de me dire, écrivait-il, que vous vou-

« driez bien ne me plus voir gronder. Mais permettez-moi de vous dire « que les bons et fidèles serviteurs grondent souvent; que les mauvais « et ceux qui ne songent qu'à plaire, pour leurs propres intérêts, ap- « prouvent toujours. Je devois, Madame, être ce me semble un peu « mieux connu du roi et de vous. Quelle intrigue me voyez-vous à la « cour? Je n'écris au monde qu'au roi, à vous, Madame, très-rarement, « et au ministre par lequel le roi veut être informé des affaires dont il « me fait l'honneur de me charger..... On passe tout l'hyver à vous « dire que je suis haï, les courtisans répandent qu'il règne une discorde « affreuse d ns cette armée, et que tous les officiers généraux sont « brouillés avec moi : rien n'est plus faux; mais ils le disent, et de ces « discours répandus sans fondement, il en reste une impression, même « dans votre esprit, malgré la justesse de votre pénétration. J'aurai « l'honneur de vous dire que je ne suis brouillé avec personne dans « l'armée, et j'en apporte en preuve la bonne discipline qui y règne; « elle ne se soutient que par le concours des officiers, et ce concours « est bien difficile à établir, quand ils n'aiment point leur général. Si « vous étiez ici, vous verriez avec édification les soldats et les cavaliers « eviter avec le plus grand soin de marcher dans un beau champ de blé « qui est à la tête de notre camp, sans qu'il soit besoin, pour les rete- « nir, d'autre chose que de l'ordre et de l'exemple des officiers. Je puis « vous assurer, Madame, que les gens de bien et de courage, ceux qui « comptent plus sur leurs actions que sur la cabale, me regardent « comme leur unique ressource; mais ce nombre diminue tous les « jours. Nous voyons, depuis plusieurs années, l'esprit de la cour pé- « netrer dans les armées, et les protections l'emporter sur les services. « Si je parois quelquefois désirer plus de crédit, n'imaginez pas, Ma- « dame, que c'est par ambition, et pour m'attirer plus de considération. « Dans qui, j'ose le dire, le roi a-t-il trouvé plus de vérité, lorsque j'ai « pris la liberté de lui parler des hommes? Et en qui Sa Majesté peut- « elle trouver une connaissance plus fidèle et plus sûre des gens de « guerre, que dans celui qui, depuis dix ans, les a toujours eus sous son « commandement, et qui les voit agir tous les jours..... Vous cherchez « la paix, ajoute Villars, il y a longtemps que vous l'auriez, si j'avois été « honore de plus de confiance de la part de Sa Majesté, les trois fois « que j'ai pénétré dans l'Empire; la première, lorsque j'entrai en Ba- « vière (c'est la marche célèbre de 1703, qui fit la réputation de Vil- « lars, et qui fut arrêtée par le duc de Bavière); la seconde, lorsque je « pris en dix jours Haguenau, Druzenheim, Lauterbourg, avec 5,000 « prisonniers, et que je priai, par courriers sur courriers, qu'on me

« laissât agir dans l'Empire ; on préféra s'aller faire battre à Ramillies ; la « troisième, quand, avec quarante bataillons, je forçai les lignes de « Stolhofen. Quelques troupes d'augmentation, au lieu de celles qu'on « m'ôta, et je m'établissais au milieu de l'Empire. Je désire, Madame, « que ces souvenirs me justifient auprès de vous sur mes gronderies, et « que vous ne trouviez pas mauvais qu'ils me soulagent d'autres gron- « deries que je pourrois faire encore. »

En effet, les yeux se dessillèrent bientôt, par l'entreprise de Marlborough sur Bouchain, dont les portes furent forcées malgré la belle défense de M. de Ravignan, que Villars dut abandonner à lui-même. Cet événement fit beaucoup de bruit. Les amis de Marlborough l'élevèrent aux nues, et ses ennemis le déprimèrent vainement; Bolingbroke lui-même fut obligé d'y applaudir avec affectation. Réduit à sa valeur réelle, le siége de Bouchain avait une importance qui n'échappait point à la pénétration de Villars, et, quand la place fut prise, le cabinet de Versailles regretta de ne pas avoir risqué une bataille pour l'éviter. Ce fait d'armes est savamment, et pour la première fois peut-être, apprécié à sa mesure, par l'auteur de nos *Mémoires militaires*. L'acte honore Eugène et Marlborough, qui l'ont préparé de longue main, et qui n'ont rien épargné pour y réussir; on prétend qu'il a coûté 200 millions aux Anglais. Les pamphlétaires de Londres, soldés par les torys, se récrièrent avec ignorance sur le prix de revient de ce *colombier* capturé; aux yeux des gens de guerre, la prise de Bouchain avait une signification redoutable. Bouchain soumis rendait facile l'attaque du Quesnoy, et tous les esprits éclairés y voyaient le formidable programme de la campagne de 1712, laquelle pouvait ouvrir, par la vallée de l'Oise, le chemin de Paris et porter le dernier coup à la monarchie de Louis XIV, si la journée de Denain n'eût arrêté des desseins si bien calculés.

Vainement Villars s'était plaint de ce qu'on le tenait les bras croisés, et de ce qu'on risquait de tout perdre en l'empêchant d'agir. Il fut encore obligé de laisser emporter le château fort d'Arleux, poste important dont l'enlèvement le mortifia beaucoup. On lui permit pourtant d'en prendre une revanche, mais le succès en fut stérile. Villars marquait au roi : « Je sais, Sire, que c'est avec peine que Votre Majesté a refusé la per- « mission que son armée entière lui demandoit d'attaquer celle de l'en- « nemi. La bonne volonté de vos troupes, dans cette occasion, fera « peut-être regretter à Votre Majesté de ne les avoir pas employées plus « tôt. Ce petit succès les console un peu; mais nous aurions fort désiré « tous de rendre au meilleur des rois un plus grand service et digne « de ses bontés. »

Dans une autre dépêche de Villars, on voit combien, après la prise de Bouchain, il redoutait le retour de ces situations désespérées d'où l'on était sorti. Il en rappelait finement et avec esprit le souvenir à M^me^ de Maintenon, en affectant la plus parfaite sécurité, sous la seule condition d'être désormais plus résolu : « Permettez-moi, Madame, dit-il, « de vous parler des frayeurs qu'on vous donne, et je puis en prendre la « liberté, puisque, grâce à Dieu, vous devez en être délivrée présente- « ment. Quel est le général, hors moi, qui ne vous ait fait envisager « une subversion de l'État, une fuite presque infaillible de Versailles? et « vous savez, Madame, avec quelle fermeté le roi me fit l'honneur de « me parler sur des dangers, hélas! évidents, et sur les partis auxquels « Sa Majesté se préparoit. Eh bien, Madame, de cet état affreux, nous « en sommes à voir nos armées imposer aux ennemis, nos soldats de- « mander une bataille avec ardeur; enfin nous ne voyons plus d'obs- « tacle à une bonne paix, que de l'avoir peut-être trop désirée. » On apprend par cette lettre que les héroïques résolutions qu'on attribue à Louis XIV ne datent pas de 1712, comme il est écrit partout; mais qu'elles remontent aux années antérieures.

Au milieu des marches et contre-marches de cette campagne de 1711, la correspondance nous révèle un fait qui importe à la gloire de Villars, dans le dossier de la bataille de Denain. Villars avait les yeux sur ce poste dès 1711, et voyait le péril auquel s'exposait le prince Eugène en prolongeant et découvrant témérairement ses communications avec Marchiennes; il a songé dès lors, et spontanément, à faire une pointe sur Denain. Aussitôt que Marlborough eut investi Bouchain, il détacha le comte de Broglie avec un corps considérable pour attaquer le camp retranché; mais les ponts qu'il avait fallu faire sur la Censée avaient pris trop de temps, et le comte de Broglie trouva la position gardée par l'ennemi, qui avait passé l'Escaut pour la couvrir. Le comte de Broglie n'eut qu'à se retirer et à dissimuler, pour un temps plus opportun, l'intention dont il était le confident et l'exécuteur; la bonne occasion ne se présenta qu'un an plus tard. Nous trouvons encore, relativement à la conclusion de la campagne, un document remarquable, où pour la troisième fois Villars déclare que la campagne finit d'une manière misérable pour nous. Les indécisions de 1709 et de 1710 ont produit le même résultat militaire en 1711. L'indolence, la lassitude, le dégoût prennent, dit-il, la place de la fermeté et du courage; il ne retrouve plus le caractère national, dont la nature est d'aller en avant.

Les troupes anglaises et hollandaises donnèrent au reste le signal

prématuré des quartiers d'hiver, dès la fin du mois d'octobre; elles avaient pris Bouchain, le reste était remis à l'an d'après. Villars, de retour à Versailles, fut très-bien reçu du roi, qui lui dit : « Vous nous avez bien « pressé pour avoir la liberté de combattre. Les négociations nous fe« soient espérer la paix; mais, si l'on vous avoit cru, nous n'aurions pas « perdu Bouchain, et l'honneur de la campagne nous seroit resté. » « Sire, lui fit entendre Villars, il n'y a rien de tel qu'un bon coup d'épée « pour obtenir une bonne paix. » C'était de ces mots sur lesquels, pour faire la cour au roi, l'on taxait Villars de matamore; mais le roi ne s'y prenait pas, tout en persistant dans ses desseins arrêtés.

On lit dans le *Journal de Verdun*, décembre 1711, page 418 : « Le « roi a parfaitement bien reçu le maréchal de Villars. On écrit de Paris « que ce monarque lui a dit, en présence des courtisans qui étaient dans « sa chambre : *Je suis très-content de vous, puisque, dans tout le cours de la « campagne, vous n'avez fait qu'exécuter mes ordres. Il y a ici des clabaudeurs, « dont je ne fais nul cas. Méprisez ce qu'ils disent; vous n'êtes comptable qu'à « moi de vos actions.* » L'avisé maréchal, tant critiqué par les frondeurs, pendant les derniers mois de la campagne, aurait-il envoyé ces quelques lignes au *Journal de Verdun?*

Ch. GIRAUD.

(*La suite à un prochain cahier.*)

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE GRECQUE.

Grundriss der griechischen Litteratur; mit einem vergleichenden Ueberblick der Römischen, von G. Bernhardy. Halle, 1852-1859, 3 vol. in-8°. — *A critical History of the language and litteratur of ancient Greece, by William Mure.* Second edition, London, 1854-1857, 5 vol. in-8°. — *Histoire de la littérature grecque jusqu'à Alexandre le Grand, par Ottfried Müller, traduite, annotée et précédée d'une Étude sur Ottf. Müller et sur l'École historique de la philologie allemande, par K. Hillebrand.* Paris, 1866, chez A. Durand. 2 vol. in-8°; 2e édit. en 3 vol. in-12. — *Ἱστορία τῆς ἀρχαίας ἑλληνικῆς φιλολογίας. Συνέχεια τῆς ὑπὸ* K. O. *Μυλλέρου συγγεγραμμένης ἱστορίας ἀπὸ τῶν ἀρχαιοτάτων χρόνων μέχρι Σωκράτους, ἐξελληνισθεῖσα μετὰ πολλῶν προσθηκῶν καὶ διορθώσεων ὑπὸ Ἰωάννου* N. *Βαλέτα. Ἐν Λονδίνῳ.* Williams and Norgate, 1871, 2 vol. in-8°. — *Histoire de la littérature grecque, par Émile Burnouf.* Paris, 1869, chez Delagrave et Cie, 2 vol. in-8°.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

On a vu, dans notre article précédent, que chez M. Bernhardy, comme chez Ottfr. Müller, le tableau des deux siècles classiques de Périclès et d'Alexandre est fort incomplet. Le troisième et jusqu'ici dernier volume de M. Bernhardy n'achève que l'histoire des genres en vers; au lieu de s'occuper des prosateurs dans un quatrième volume, l'auteur a donné du troisième, en 1867, une nouvelle édition fort augmentée, mais qui laisse, à notre grand regret, subsister les mêmes lacunes dans l'exécution de son plan général. Quant à Ottfr. Müller, la mort ne lui permit pas de remplir le sien au delà du chapitre XXXVIe, où il traite d'Isocrate. Heureusement, il avait tracé de sa propre main la division entière de son œuvre, et c'est sur cette précieuse indication qu'elle a été

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de juillet, p. 296; pour le deuxième, le cahier d'août, p. 354; pour le troisième, le cahier d'octobre, p. 475.

continuée, jusqu'à l'ouverture des siècles, à proprement dire, byzantins, par un savant, M. Donaldson, qui s'était déjà familiarisé avec sa méthode en traduisant de l'allemand en anglais, sur le manuscrit autographe, les quatorze derniers chapitres de l'ouvrage original[1]. M. Donaldson apportait à cette tâche une instruction abondante, déjà prouvée par d'autres écrits sur les auteurs grecs ou latins et même sur la langue hébraïque[2]; mais il sentait, tout le premier, ce qui lui manquait pour continuer dignement un maître tel que Müller. Sa modestie nous dispense d'insister sur les difficultés de l'héritage qu'il acceptait ainsi, et auquel il a fait honneur, sinon avec un talent remarquable, du moins avec un zèle consciencieux.

L'une des deux traductions italiennes d'Ottfr. Müller[3], celle de MM. Lancisa et Rusconi, se termine aussi par un complément historique dû à M. Domenico Capellina, qui est mort en 1860, à l'âge de quarante-trois ans, professeur à l'Université de Turin. Je n'ai pas sous les yeux ce très-court résumé de l'histoire des lettres grecques à partir d'Isocrate; mais, au jugement d'un habile helléniste, compatriote de M. Capellina[4], l'ouvrage est de très-mince importance. Schoell, M. Donaldson et M. É. Burnouf restent donc pour nous, avec les écrivains de simples manuels, comme M. Pierron, les seuls historiens modernes de la période qui s'étend de la mort d'Alexandre au règne de Justinien. Elle occupe un volume et demi dans M. Donaldson; un demi-volume, assez peu rempli, dans l'ouvrage de M. É. Burnouf; une centaine de pages dans le manuel de M. Pierron. Ce compte des pages peut sembler puéril à première vue; j'y rattache pourtant, dans ma pensée, une critique très-sérieuse.

Mettons à part, il le faut bien, la littérature byzantine. A quel mo-

[1] Les vingt-deux premiers chapitres, dans cette traduction anglaise, qui parut avant l'original allemand, sont de la main de S. G. Cornewal Lewis, qui est mort, il y a quelques années, également connu comme helléniste et comme homme d'État. — [2] Entre autres, par le *new Cratylus* et le *Varronianus*. M. Donaldson était mort quand M. Valettas a publié la traduction grecque de son livre, qu'il dédie pieusement à la mémoire du défunt. — [3] L'autre traduction, publiée en cette même année 1858, a pour auteurs MM. G. Müller et Eug. Ferrai. — [4] M. G. Canna, auteur d'un récent et très-savant travail sur le *Traité du Sublime*. M. Capellina est trop peu connu en France. Il a traduit en italien Hésiode (1849-1851) et Aristophane (1852-1853), et il a publié à Turin, en 1854, un abrégé de l'histoire des Lettres grecques depuis les origines jusqu'à la prise de Constantinople. Je trouve aussi dans les Comptes rendus des travaux de l'Académie royale de Turin, rédigés par M. G. Gorresio, pages 56-57, un touchant hommage à la mémoire de M. Capellina.

ment de sa durée déjà si longue entre Homère et Nonnus la littérature grecque cesse-t-elle de mériter une étude approfondie? Quand commence pour elle ce qu'on peut appeler la décadence? Est-ce après le triomphe des Macédoniens? Mais la période alexandrine n'est ni sans fécondité, ni sans éclat; inférieure pour les œuvres d'imagination, elle a beaucoup produit pour l'avancement des sciences. Alexandrie, en devenant la capitale de l'hellénisme, n'a, d'ailleurs, pas éclipsé Athènes, qui continue alors d'attirer dans ses écoles une élite d'esprits studieux et quelquefois originaux : l'Académie, le Portique, Épicure et ses disciples représentent un grand mouvement de l'hellénisme. A l'Occident même, l'historien Timée de Sicile, le voyageur Pythéas de Marseille, sont des personnages considérables, très-voisins du premier rang par l'importance de leurs travaux. Placera-t-on, après la prise de Corinthe et la réduction de la Grèce entière en province romaine, ce point fatal de la décadence? Mais cette ère de servitude s'ouvre par Polybe, l'un des meilleurs historiens de l'antiquité. Elle n'est stérile ni dans la philosophie, ni dans l'érudition; elle produit même quelques poëtes ingénieux, et elle commence à former l'incomparable recueil de petits chefs-d'œuvre devenu célèbre sous le titre d'*Anthologie*. Au premier siècle après Jésus-Christ, elle nous présente Plutarque; au deuxième, toute une école d'historiens, de rhéteurs, de philosophes, dont l'un, Marc-Aurèle, honore le trône des Césars par les plus nobles et les plus douces vertus que pût inspirer le stoïcisme. L'alliance, que ce nom même suffit à marquer, du génie grec avec le génie romain, est un fait capital non pas seulement dans l'histoire des lettres, mais dans celle de la civilisation tout entière. Le temps n'est donc pas encore venu où la critique peut, sans injustice, suivre d'un œil moins attentif des évolutions secondaires de la pensée ou du langage, des événements sans conséquence pour l'avenir de la race hellénique.

Le christianisme naît et se développe rapidement, d'abord dans l'Orient grec, puis dans l'Occident latin; il y sape et ruine peu à peu l'autorité des vieux cultes, si étroitement unis à la littérature, surtout à la poésie des siècles païens. Mais l'ébranlement moral du monde sous l'influence de la prédication chrétienne, la lutte des deux religions, puis celle des hérésies au sein de la religion triomphante, vont créer toute une littérature nouvelle, rarement éloquente en vers, mais d'une vive et puissante originalité dans la controverse théologique, dans l'homélie, dans tous les emplois de la parole aux grands intérêts de la vie. Prêcher la religion en l'associant étroitement à la morale, louer les morts illustres et les martyrs en mêlant aux douleurs du présent les pures joies de

l'espérance, de la confiance en une destinée meilleure dans l'autre vie : voilà des nouveautés qui ont leur grandeur. A côté de Platon, d'Aristote et de Démosthène, les Pères de l'Église (combien ce mot seul est expressif!) ne font pas médiocre figure; ils forment une école d'orateurs et de philosophes sans égale dans les littératures modernes. Ce n'est donc pas au IV^e, ni même au V^e siècle qu'il faut fixer l'extrême limite des auteurs grecs dignes d'être étudiés en vue de l'éducation classique. On arrive donc au temps de Justinien à travers une série de transformations littéraires, image des transformations sociales, où l'on peut même dire que les lettres valent mieux que la société; car c'est, par exemple, à décrire et à flageller les vices de son temps que brille surtout la parole d'un Chrysostome ou d'un Athanase. Après tout, si l'on ne prisait les œuvres de l'esprit qu'au titre de leur perfection, si l'on n'étudiait que les modèles et si l'on ne songeait qu'à l'honneur de les imiter, il faudrait, jusque dans le siècle de Périclès, faire un choix rigoureux entre les monuments qu'il a transmis jusqu'à nous. Combien de comédies d'Aristophane, combien de tragédies d'Euripide peuvent nous servir aujourd'hui de modèles? Hérodote et Thucydide sont, en leur temps et dans leur langue, d'admirables narrateurs; mais qui de nous songerait à écrire aujourd'hui un livre d'histoire précisément selon leur méthode et à leur exemple? En revanche, quel intérêt n'offrent pas des ouvrages produits par un génie moins brillant, écrits avec un goût moins pur, ceux de Plutarque, par exemple, quand ils nous offrent, par l'abondance des faits et des pensées, une instruction solide, quand ils nous font bien connaître la vie des deux sociétés grecque et romaine. Descendons plus bas encore : les *Dipnosophistes* d'Athénée, au II^e siècle de notre ère, sont, dans un cadre froidement dramatique, une compilation misérable, et pourtant ils nous sont un des legs les plus précieux de l'antiquité. Là où l'auteur est sans mérite, l'importance des sujets qu'il traite relève souvent l'intérêt de son ouvrage et le signale à toute l'attention des historiens.

C'est donc avec raison que M. Donaldson, d'après les intentions de Müller, que Bernhardy, que M. É. Burnouf, que M. Pierron, ont voulu étendre jusqu'au VI^e siècle de l'ère chrétienne leur exposition historique. Mais ils ont tous plus ou moins manqué de courage ou de patience pour la conduire jusqu'au bout avec un soin égal, et ils y ont laissé des lacunes qu'on ne peut guère expliquer. Comment concevoir qu'aucun d'eux ne parle de la collection des *Oracles sibyllins*[1], dont notre regretté con-

[1] *Oracula Sibyllina, textu ad codices mss. recognito, Maianis supplementis aucto; cum*

frère M. Alexandre donnait récemment une édition si complète, si savamment commentée? Malgré bien des mutilations, ce recueil de vers apocryphes, qui furent, en leur temps, de véritables pamphlets religieux et politiques, contient encore les plus précieux documents sur la lutte du judaïsme et du christianisme contre l'intolérance païenne? Il est vrai que cette omission semble volontaire; car nos quatre abréviateurs (je ne puis guère leur donner d'autre nom) ont exclu de leur plan à peu près toute la littérature sacrée. Ils n'y touchent qu'en passant, comme M. Donaldson[1] à propos de l'ouvrage d'Aristéas sur la traduction des Septante, et comme M. É. Burnouf[2] à propos des origines du christianisme. Mais on ne saurait trop regretter une telle exclusion; la grécité seule des Septante et celle des Évangélistes nous offrent une forme de l'hellénisme qui a sa place, et une place considérable, dans l'histoire générale de la langue grecque.

Nos historiens des lettres sont déjà forcés, à moins d'un savoir vraiment universel, d'omettre ou de réduire à des notions très-sommaires ce qui, dans un si vaste sujet, concerne les sciences naturelles, la médecine, l'astronomie. Pour tous ces chapitres il faut bien renvoyer le lecteur curieux à l'érudition de Montucla, de Delambre, de M. Chasles, de M. Th. H. Martin. La philosophie même des temps païens, et, à plus forte raison, la théologie chrétienne, demandent un historien spécial, et je ne puis m'étonner que Platon et Aristote occupent moins de place chez M. Donaldson et M. Burnouf que dans les livres de Ritter et de Zeller. On voudrait cependant que ces grands hommes, que des géomètres comme Euclide et Archimède, des astronomes et des physiciens comme Ptolémée, des médecins comme Hippocrate et Galien, des commentateurs érudits comme Alexandre d'Aphrodisias, fussent mieux appréciés au point de vue du style, du lexique et de la grammaire. L'heureuse fécondité, la souplesse extrême de la langue grecque dans l'expression des vérités de la nature, des abstractions de la pensée, des systèmes les plus divers de la philosophie naturelle, de la métaphysique et de la morale, ne sont nulle part, que je sache, appréciés comme il conviendrait : c'est un sujet presque neuf, après tant de travaux des critiques sur la littérature grecque; il appartenait certainement de plein droit aux historiens dont nous parcourons, en ce moment, les ouvrages.

Castalionis versione metrica innumeris pæne locis emendata, et, ubi opus fuit, suppleta; commentario perpetuo, excursibus et indicibus. Parisiis, 1841-1856, 2 vol. in-8°; — *Editio altera ex priore ampliore contracta, integra tamen et passim aucta, multisque locis retractata.* Parisiis, 1869, in-8°. — [1] Tome I, page 501 de la traduction grecque. — [2] Tome II, page 300.

Aucun d'eux a-t-il bien fait ressortir les rares mérites du langage d'Aristote, son exquise justesse, sa sobriété en fait de néologisme, au milieu d'une si grande richesse d'idées nouvelles [1] ? A-t-on remarqué, à ce point de vue, la familiarité presque populaire, quoique toujours élégante, de l'atticisme dans l'École socratique; les nouveautés d'expression qui, dans les écoles secondaires comme l'Académie et le Portique, et surtout chez les Épicuriens, surchargent la langue sans l'enrichir, la défigurent sous prétexte de lui donner une précision plus savante? Par exemple, la morale d'Épictète et de Marc-Aurèle n'est ni plus élevée ni plus sévère que celle du *Gorgias* de Platon : des deux côtés c'est le même fond de spiritualisme et d'austérité pratique. Mais quelle différence de langage entre ces deux écoles! Le style socratique a la noble aisance d'une conversation entre des esprits supérieurs, que la foule entoure, qui le savent et qui veulent être compris d'elle. Le style roide et le néologisme obscur des stoïciens, même sous l'Empire, où ils affectent le rôle de prédicateurs populaires, est ce qu'il y a de moins populaire au monde. Quelques philosophes, sans attache à aucune école, tels que Dion Chrysostome et Plutarque, savent mieux parler à la conscience de tous en un langage que tous puissent comprendre. Encore sent-on chez eux ce qui manquait à la philosophie païenne pour arrêter une société sur la pente de sa décadence morale. Mais alors la douce influence de l'Évangile allait bientôt pénétrer le langage comme elle pénétrait les âmes. L'Évangile a bien, lui aussi, ses néologismes, mais des néologismes tout populaires, sans prétention à la nouveauté, presque sans conscience de cette nouveauté même. Il parle, sous l'inspiration de son incomparable maître, une langue familière au peuple, dont elle est presque l'ouvrage, et qui lui rappelle par maint idiotisme le syriaque, sa vraie langue maternelle. Ce grec-là méconnaît ou plutôt il ne connaît ni la grammaire ni le lexique des atticistes, que les écrivains des écoles païennes bravent avec réflexion, presque avec orgueil. Sous cette action bienfaisante, le langage de la morale va se simplifier et comme se détendre. Cela devient déjà sensible chez les premiers apologistes chrétiens; mais la clarté, la simplicité, la familiarité sereine de ce nouveau langage ne se montreront dans leur charme et leur onction touchante que chez les Pères du IVe siècle. Trop tôt s'y mêlera, et ce mélange est déjà sensible

[1] Là-dessus, M. Donaldson (t. I, p. 288) a bien tort de se fier au jugement de Bacon, qui paraît avoir peu lu Aristote dans le grec, et M. Valettas aurait pu montrer l'erreur de M. Donaldson, ne fût-ce qu'en remarquant avec quelle discrétion, dans la *Morale à Nicomaque*, le Stagirite s'abstient de créer des mots nouveaux pour les qualités et les défauts qu'il définit d'ailleurs si ingénieusement.

dans Origène, la subtilité des formules et des expressions théologiques, par lesquelles l'éloquence chrétienne semble faire retour au pédantisme des philosophes qu'elle combat. Au milieu de ces luttes, le néoplatonisme a aussi son rôle, et l'originalité ambitieuse de ses doctrines se reflète fidèlement dans la langue de Plotin et de ses disciples, langue parfois éclatante et forte, mais le plus souvent laborieuse, hérissée de termes nouveaux qui cachent plus de vérité banale qu'ils n'expriment de réelle invention.

Sans dépasser le terme où s'arrêtent nos historiens, voilà bien des sujets où leur science aurait dû s'exercer. Je les indique à peine et d'un trait sans doute trop rapide. Pour les approfondir utilement, il ne faudrait pas s'arrêter à la surface; il faudrait manier les lexiques et les grammaires, entrer avec résolution dans le détail des exemples, citer des mots, des phrases, quelquefois des pages de grec. Les traductions n'y suffiraient pas. On a pu naguère nous faire comprendre et sentir l'atticisme de Lysias sans citer une ligne de l'écrivain original et par la seule habileté d'une traduction subtilement fidèle[1]. Mais c'est un tour de force qu'il serait impossible d'étendre à toutes les variétés de l'hellénisme. À remplir le programme que je viens d'esquisser, un consciencieux historien de lettres grecques courrait bien le risque d'effrayer quelques lecteurs superficiels; mais il en attirerait d'autres plus sérieux, et il les séduirait aux études mêmes que tout livre de ce genre a pour objet d'exciter et d'encourager.

Je ne voudrais pas, d'ailleurs, laisser croire que les livres de M. Donaldson, de M. Burnouf et de M. Pierron, manquent d'un juste attrait soit pour les connaisseurs, soit pour les gens du monde. Ils ont, à cet égard, chacun leur mérite, qu'il est équitable ici de faire ressortir.

Dans l'ouvrage anglais, c'est le mérite d'une exposition simple et lucide, de développements bien proportionnés à l'importance de chaque personnage et de chaque sujet. Les textes anciens y sont d'ordinaire cités avec soin à l'appui de toute assertion qui le réclame. Le traducteur grec, M. Valettas, homme fort érudit, relève çà et là, dans ses notes, quelques erreurs, ou combat discrètement quelques opinions de M. Donaldson; il enrichit l'annotation de l'original par des renvois aux ouvrages récemment publiés sur diverses questions d'histoire littéraire[2]. Enfin, par une innovation heureuse, il complète la table chro-

[1] Jules Girard, *De l'Atticisme de Lysias* (Paris, 1854, in-8°). — Si M. Burnouf avait étudié de plus près le style de Polybe, eût-il pu y trouver la « ressemblance » qu'il signale « avec celui du *Siècle de Louis XIV* ou de l'*Histoire de Charles XII* de Voltaire (t. II, p. 311)? — [2] Voir, par exemple, tome I, page 274, sur le genre de

nologique, qui occupe vingt pages, à la fin du second volume, en renvoyant, pour chaque auteur, au livre et au chapitre où il en est traité, soit dans le livre de Müller, soit dans celui de Donaldson. Tout cela donne à ces deux volumes, d'une belle exécution typographique, une valeur et un intérêt particuliers. Quoique destinés avant tout aux Hellènes, pour qui ils complètent la traduction du livre de Müller par Kyprianos, ils remplaceront avec avantage quelques livres antérieurs[1], et mériteront bien d'entrer dans la bibliothèque des hellénistes de tous les pays. Le style de M. Valettas est celui de l'école, très-nombreuse aujourd'hui, des Grecs qui s'efforcent de ramener la langue vulgaire, sinon à l'atticisme (quelques-uns pourtant portent jusque-là leur ambition), du moins à la grécité des Pères de l'Église ou à celle de Plutarque. J'ai exposé ailleurs[2] et ce n'est pas le lieu de renouveler ici les objections qu'on peut faire à cette méthode. Ce qu'on a, du moins, plaisir à reconnaître dans la traduction de M. Valettas, comme dans son livre sur Homère[3], comme dans ses savantes études sur le patriarche Photius[4], c'est la facilité, la simplicité d'un langage dénué de prétention et de recherche;

petits poëmes que les Grecs appelaient des *Scolies;* — page 464, au sujet des imitations du poëte Sotadès par le célèbre hérésiarque Arius; — tome II, p. 426, sur la Bibliothèque dite de l'*Octogone*, à Constantinople; — page 208, au sujet du *Traité du Sublime;* — page 42-43, au sujet de l'historien Nicolaus de Damas, sur lequel, d'ailleurs, même avec ces additions, la notice de Donaldson est vraiment insuffisante. Beaucoup des additions de M. Valettas sont, comme de droit, empruntées aux philologues de la Grèce moderne, surtout à l'illustre et vénérable Coray. — [1] Par exemple, la traduction faite, en 1816, par Skouphos, de la première édition du livre de Schoell. — Je n'ai pu avoir sous les yeux la *Συνοπτικὴ ἱστορία τῆς ἑλληνικῆς φιλολογίας ἐκ τοῦ γερμανικοῦ μεταφρασθεῖσα ὑπὸ Τρικκέως καὶ Σχινᾶ* (1852). Quant à l'*Ἱστορία τῶν ἑλληνικῶν γραμμάτων* du savant M. K. Asopios, professeur à l'Université d'Athènes, le seul volume qui en ait été publié (Athènes, 1846, in-8°), ne renferme que des tables chronologiques et la première partie d'une série de notices, par ordre alphabétique, notices fort érudites, mais qui manquent de méthode et de précision. M. Valettas, toutefois, a eu plus d'une occasion d'y renvoyer utilement ses lecteurs. Par scrupule de bibliophile, j'avertirai ici qu'une traduction anonyme du XVIII^e chapitre d'Otfr. Müller, traduction différente de celle de Kyprianos, a paru, en 1863, dans le IV^e volume du *Philistor.* — [2] L'*Hellénisme en France*, tome I, pages 411 et suiv. Je suis heureux de me trouver en parfait accord d'opinion, sur ce sujet, avec un jeune et habile voyageur, M. L. Heuzey, dans la Notice qu'il a consacrée à notre regretté confrère M. Dehèque, et que contient le dernier *Annuaire de l'Association pour l'encouragement des Études grecques* (1871). — [3] *Ὁμήρου βίος καὶ ποιήματα. Πραγματεία ἱστορικὴ καὶ κριτική. Ἐν Λονδίνῳ*, 1867, gr. in-8°. — [4] *Φωτίου Ἐπιστολαί, αἷς δύο τοῦ αὐτοῦ παρήρτηται πονημάτια — μετὰ Προλεγομένων περὶ τοῦ βίου καὶ τῶν συγγραμμάτων Φωτίου κ.τ.λ. Ἐν Λονδίνῳ*, 1864, in-4°.

[illegible] même dire [illegible] [illegible]. Mais il faut avouer que [illegible] dans un sens moderne, troublent [illegible] qui s'[illegible] auraient dans un écrivain classique [illegible]. Nous ne voulons pas insister sur ce défaut [illegible].

La dernière moitié du livre de M. Burnouf est, comme le reste de son ouvrage, pleine d'aperçus piquants et neufs, semés, il est vrai, un peu au hasard, à travers la longue série d'auteurs que l'historien parcourt [illegible]. Ce n'est pas qu'il n'ait lui-même embrassé, d'une vue générale et reliée par des considérations philosophiques, les diverses parties de son sujet. Mais, faute de développement, ces idées arrivent rarement, chez lui, à leur pleine lumière.

Il nous dit, à propos des *Histoires* de Polybe : « La suite des faits y est rendue saisissable par le soin que prend l'auteur de rappeler, au commencement des livres, le point où elle est parvenue. Toutes les histoires très-développées présentent ce même caractère qu'elles exigent du lecteur une attention plus soutenue et un continuel effort de mémoire, que les résumés philosophiques lui épargnent le plus souvent. » A la bonne heure; mais les résumés ne se font pas lire non plus sans effort, quand la pensée de l'historien philosophe s'affirme trop souvent sans preuve, quand elle excite notre curiosité sans la satisfaire. Ainsi, étant indianiste autant qu'helléniste, M. Burnouf, à la différence d'Ottfr. Müller, ne manque aucune occasion de signaler les rapports de la Grèce avec l'Inde, et ces rapprochements sont une des parties les plus intéressantes de son ouvrage, comme quand il montre (on voudrait dire *il démontre*) que « l'Iliade est un *purâna*[1]. » Mais beaucoup de ces rapprochements sont indiqués d'une façon trop sommaire, surtout ceux que lui suggère la littérature postérieure au temps d'Alexandre. Par exemple, à propos de Callimaque : « Dans le fragment 205 de ce poëte est nommé le fameux Kykéon, liqueur du sacrifice, que nous avons reconnue dans le *çikhâyôni* des Indiens, et qui provient de l'arbre du même nom, le même où s'abrita Jonas revenu à la vie[2]. » *Nous avons reconnue*, où donc et comment? Cela demeure obscur pour nous, car l'auteur n'a pas parlé de cette liqueur dans les pages de son premier volume qui traitent du sacrifice chez les Aryas de l'Inde et chez les Hellènes des temps primitifs[3]; en outre, ce brusque renvoi au récit biblique [illegible] n'est pas fait pour dissiper l'obscurité. L'identité du *κυκεών*

[1] [illegible] seq. — [2] T. I, p. 95. — [3] T. II, p. 256. Cf. p. 274. — [4] S'il s'agit ici du [illegible] (*Jonas*, c. IV), je n'aperçois vraiment aucun rapport entre les mots [illegible] Burnouf et la *κολοκύνθη* des Septante ou l'*hedera* de la Vulgate

et d'un prétendu *çikhâyôni* paraît fort douteuse, et, le fût-elle moins, elle devrait être, ici, appuyée d'autres preuves que la simple ressemblance de ces deux mots.

La même critique s'applique aux analogies que M. Burnouf signale entre la doctrine indienne de Krishna et celle des livres dits *hermétiques*[1], entre l'Agni de la religion védique et les idées cosmologiques des stoïciens sur le feu[2]; elle s'applique à ce qu'il affirme d'une traduction grecque de l'Avesta[3]. Des choses si neuves demandent à être prouvées avec plus de soin, si l'on veut qu'elles aient pour les lecteurs tout leur intérêt, toute leur utilité.

Les *Indica* de Mégasthène étaient une très-riche mine de renseignements sur l'Inde. Ce qui nous en reste aujourd'hui a été scrupuleusement étudié par les indianistes; à leur exemple, M. Burnouf n'oublie pas d'en prendre acte, mais toujours à la hâte, selon son habitude[4]. Avec lui on reconnaît sans peine les bouddhistes ascètes ou *çramaṇas* dans les Σαρμάναι de Mégasthène; cela est, d'ailleurs, établi par d'autres témoignages qu'a réunis, dans ce journal même, M. Barthélemy Saint-Hilaire[5]. Mais bien d'autres détails, dans cette page de M. Burnouf, exigeraient des développements qu'il néglige de nous donner.

Même sur les écrivains grecs, l'insuffisance de cette méthode est bien sensible. Deux pages sur un auteur tel que Longin et sur le *Traité du Sublime*, que M. Burnouf paraît disposé à lui attribuer, sans nulle mention d'ailleurs des controverses récentes dont ce livre a été l'objet; cinq sur Plutarque, quelques lignes seulement sur Démétrius de Phalère, sans le moindre souvenir du traité *Sur le style* (Περὶ Ἑρμηνείας) qui, à tort, porte son nom[6], mais qui est, en tout cas, un des plus précieux écrits en ce genre dans la collection des rhéteurs grecs : combien souvent nous embarrasse une si fâcheuse et injuste brièveté? Malgré les aperçus ingénieux qui çà et là réveillent l'attention, on croit par moment lire un simple manuel; et pourtant, après des études si variées de philologue, d'antiquaire et d'homme de goût sur toutes les œuvres de l'hellénisme, M. Burnouf avait bien le droit, comme il a eu l'intention, d'écrire une véritable histoire.

[1] Tome II, page 343. — [2] Tome II, page 233. Je remarque, à ce propos, que le mot *Stoïciens* manque, ainsi que quelques autres, à la table alphabétique des matières. — [3] Tome II, page 289. — [4] Tome II, pages 277, 278. — [5] *Journal des Savants*, 1854, pages 284 et suiv. — [6] Il est remarquable que cette fausse attribution se retrouve à chaque instant sous la plume des hellénistes qui devraient le mieux s'en défendre. M. Valettas omet de la relever dans une note (t. I, p. 236) où il reprend justement M. Donaldson d'avoir mal interprété le § 231 du Περὶ Ἑρμηνείας.

a fait pour la première fois ce voyage à travers les lettres grecques? Ses propres aveux me suffisent pour en douter. Certes il avait peu fréquenté Isocrate et Lysias quand il portait sur eux un jugement si sévère, qu'il a loyalement corrigé plus tard, après avoir lu les belles études de M. Havet sur le premier de ces orateurs[1], de M. Jules Girard sur le second[2]. Les énigmes de Lycophron l'ont rebuté jusqu'à ce que M. Dehèque, l'habile et dévoué interprète de l'*Alexandra*, lui eût mis en main le fil qui devait le guider à travers ce labyrinthe : là où il n'avait d'abord vu qu'un absurde jeu d'esprit, il a fini par reconnaître une œuvre d'érudition curieuse, et sur laquelle le talent n'est pas sans jeter quelque éclat poétique. Enfin ses travaux personnels de traducteur et d'éditeur sur Marc-Aurèle[3], sur Eschyle[4], sur Homère enfin[5], ont fort contribué à l'amélioration des pages de sa trop courte *Histoire* où il parle de ces divers écrivains. Aussi m'étonné-je qu'après avoir jadis partagé, avec son collègue M. Zévort, la tâche difficile et méritoire de traduire, pour la première fois, la *Métaphysique* d'Aristote, il ait persisté à juger si froidement et si sévèrement le style de ce grand penseur et semble même n'y apprécier que ce qui rappelle la manière platonicienne[6]. Ce m'est l'occasion de regretter que M. Havet ne l'ait pas converti, par sa profonde analyse de la *Rhétorique*, à plus d'estime pour cet ouvrage; et, s'il m'est permis de me citer ici à mon tour, de longues études sur la *Poétique* et ses commentaires me laissent un peu affligé de ce qu'en a dit, en quelques lignes, notre historien dans le même passage de son livre[7]. En général, M. Pierron n'est-il pas un peu trop

[1] E. Havet, dans son *Introduction* au *Discours d'Isocrate sur lui-même*, publié en 1862, avec la traduction française d'A. Cartelier. — [2] Jules Girard, *des Caractères de l'atticisme dans l'éloquence de Lysias*, Paris, 1854, in-8°. — [3] *Pensées de Marc-Aurèle-Antonin, trad. nouvelle*. Paris, 1843, in-8°. — [4] *Théâtre d'Eschyle*, 1re édition, 1841 (couronnée par l'Académie française); — 8e édition, *revue et corrigée par le traducteur, d'après les travaux critiques et exégétiques de G. Hermann, de G. Dindorf, de H. Weil, de Heimsoeth*, etc. 1870, in-12. — [5] *Iliade d'Homère. Texte grec revu et corrigé d'après les documents authentiques de la recension d'Aristarque, accompagné d'un Commentaire critique et explicatif, précédé d'une Introduction*, etc. Paris, 1869, 2 vol. gr. in-8°. — [6] Page 409 : « On rencontre pourtant « çà et là, dans les traités acroamatiques (c'est-à-dire dans ceux qui ont la forme de « leçons), à travers ce prodigieux dédale de distinctions, de définitions et de syllo« gismes, des choses un peu plus humaines, et qui rappellent l'Aristote *platonicien*. « Il y en a jusque dans la *Métaphysique*, » etc. — [7] Page 408 : « Je ne dis rien de la « *Poétique*, qui n'est qu'un informe lambeau d'un ouvrage perdu, ou que l'ébauche « d'un ouvrage inachevé. Ce petit livre, infiniment trop célèbre, est précieux pour « les renseignements qu'il fournit à l'histoire; mais il est plein de théories hasardées, « et il prouve qu'Aristote s'entendait mieux à composer de beaux vers (vraiment,

jaloux de son indépendance de critique? Il est toujours bon, il l'est surtout pour traiter une matière si étendue et si variée, de ne pas rompre brusquement avec la tradition; il est bon d'accepter quelques guides et de les suivre, après les avoir bien choisis. Sans doute, on ne doit rien admirer sur parole, et notre enseignement universitaire peut avec raison se dégager de certaines superstitions que la critique, aujourd'hui, a justement condamnées. Mais encore faut-il, dans cette voie, se préserver de l'excès, et la modération convient particulièrement dans un livre destiné à la jeunesse. Les jeunes gens ne sont que trop enclins au mépris; ils ont plutôt besoin qu'on leur apprenne le respect. Souvent appelé, comme je le suis, à juger nos candidats à l'enseignement, que pourrais-je dire à celui qui au reproche d'avoir négligé la *Rhétorique* et la *Poétique* d'Aristote répondrait par le jugement de mon collègue et ami, M. Pierron, sur ces deux ouvrages?

Une autre forme de dédain, c'est l'oubli. Il y a beaucoup d'oublis à relever dans les historiens dont nous venons d'entretenir si longuement nos lecteurs; il y en a de graves, même dans Schœll, dont le plan comportait cependant une nomenclature plus nombreuse [1]. Je n'en relèverai qu'un, pour exemple, dans le livre de M. Pierron, parce que celui-là est sans doute involontaire et qu'il le réparera, j'en suis assuré d'avance, dans une prochaine édition. Il ne dit rien du polygraphe Nicolaus de Damas, auteur, entre autres écrits, d'une *Histoire universelle* et d'une *Vie de l'empereur Auguste*, dont il nous reste des fragments considérables, augmentés, dans ces dernières années, par d'importantes découvertes. Ce n'est pas là seulement un nom à enregistrer; c'est une œuvre à faire connaître mieux que ne l'avaient pu les critiques antérieurs. Déjà pareille occasion s'était présentée aux historiens de la littérature grecque, grâce à la découverte récente de trois, presque de quatre discours de l'orateur Hypéride, et là, ni M. Donaldson, ni M. Burnouf, ni M. Pierron, n'avaient manqué à leurs devoirs [2]. Ces heureuses nouveautés ont d'ailleurs un effet qu'il ne faut pas perdre de vue : elles ravivent et soutiennent l'attention, la curiosité du public pour les études d'antiquité classique, en montrant sans cesse que les

« l'*Hymne à la Vertu* n'en est pas une preuve suffisante) qu'à définir l'essence de la « poésie, ou qu'à régler les lois des genres littéraires. Il suffit, pour sentir toute la « fausseté et tout le néant de ce prétendu code, de relire le *Phèdre* et l'*Ion*. » — [1] Par exemple, Démétrius Magnès, érudit, contemporain de Cicéron; Cercidas, poëte et législateur de Mégalopolis; Habron, grammairien, cité souvent par Apollonius Dyscole, etc. — [2] Donaldson-Valettas, tome I, p. 308-312; — Burnouf, tome II, p. 213; — Pierron, p. 430-431.

littératures anciennes ne sont pas un champ épuisé, et que les vieux tombeaux comme les bibliothèques peuvent, encore aujourd'hui, nous rendre plus d'un trésor.

Mais il est temps de nous arrêter, car on irait loin à vouloir examiner par le détail tant de volumes d'histoire, tous intéressants à des degrés et à des titres divers. Si nos lecteurs veulent bien réunir et coordonner par la pensée les observations répandues dans nos quatre articles, ils y verront comme esquissés la méthode et le plan d'une histoire complète de la littérature grecque, telle que nous nous plaisons à la concevoir. Ce serait un ouvrage qui ne comporterait guère moins de sept ou huit volumes, même en le terminant au règne de Justinien. La chronologie, la biographie, la critique grammaticale et littéraire, la bibliographie, l'analyse, au moins sommaire, des principales doctrines scientifiques, comme celle des principaux chefs-d'œuvre, y auraient leur juste place; quelques comparaisons avec les monuments de l'art y trouveraient aussi leur opportunité instructive. Mais un tel travail exigerait, avec le talent, le dévouement d'une vie entière. *Exoriare aliquis!* dirons-nous en terminant, et, par malheur, ce sera un vœu plutôt qu'une espérance.

É. EGGER.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le jeudi 11 novembre, 1871, une séance publique pour la réception de M. Jules Janin, élu en remplacement de M. Sainte-Beuve. M. Camille Doucet a répondu au récipiendaire.

La séance publique annuelle de la même Académie a été tenue le jeudi 23 novembre sous la présidence de M. Legouvé, directeur.

M. Cuvillier-Fleury a ouvert la séance en donnant lecture du rapport de M. Patin, secrétaire perpétuel, sur les concours de l'année 1870; après cette lecture, la proclamation des prix décernés et des sujets de prix proposés a eu lieu dans l'ordre suivant :

PRIX DÉCERNÉS.

Prix d'éloquence. — L'Académie avait proposé pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1870 : l'*Éloge historique de Sully, considéré comme homme public et comme écrivain.*

Le prix a été décerné à M. Perrens, professeur de rhétorique dans les lycées de Paris, répétiteur de littérature à l'École polytechnique.

Une mention honorable est accordée au discours inscrit sous le n° 11.

Prix Montyon destinés aux actes de vertu. — L'Académie française a décerné : Un prix de 3,000 francs à Jean-Baptiste-François Laurent, à Creil, département de l'Oise.

Un prix de 2,000 francs à Marie-Barbe Lefur, à Kentrech (Morbihan).

Six médailles de 1,000 francs chacune : à Marie-Félicie Normand, à Cognac (Charente); à la dame Leboullenger, à Juilly (Seine-et-Marne); à la dame veuve Robillard, à Sainte-Broladre (Ille-et-Vilaine); à Anne Lemarchand, à Évran (Côtes-du-Nord); à Catherine Lapène, à Tarbes; à Victoire Lyon, à Montpellier.

Douze médailles de 500 francs chacune : à Charlotte Loubat, à Saint-Léger du Malzieu (Lozère); à Constance Barantin, à Saint-Mars-sous-Ballon (Sarthe); à Mélanie Tourneux, à Nyoiseau (Maine-et-Loire); à Germaine Dupeyron, à Saint-Félix (Dordogne); à Catherine-Éléonore Mayer, à Bordeaux; à Antoinette Marchi, à Bastia (Corse); à Rosalie Aout, à Alger; à Jeanne Bonnefoi, aux Estrets (Lozère); à Justine Galan, à Valence (Tarn-et-Garonne); à Marie Sophilo, à Hinanbihen (Côtes-du-Nord); à Bernard Arnouilh, à Pamiers (Ariége); à la dame veuve Pellissier, à Versailles.

Prix de vertu fondé par M. Souriau. — M. Souriau a légué à l'Académie française une rente annuelle de 1,000 francs pour la fondation d'un prix destiné à récompenser les actes de vertu, de courage et de dévouement, ainsi que l'avait fait avant lui M. de Montyon.

Le prix de l'année 1870 est attribué à Françoise Bienvenu, femme Joly, domiciliée au bourg d'Iré (Maine-et-Loire).

Prix de vertu fondé par M^me Marie Lasne. — M^me Marie-Palmyre Lasne a institué par son testament six médailles de 300 francs chacune, pour récompenser des actes de vertu. Elles doivent être données par l'Académie française, « *de préférence aux* « *plus pauvres, et autant que possible à ceux qui auront donné de bons exemples de piété* « *filiale.* » (Termes du testament.)

Ces six médailles sont décernées en 1870 ; 1° à Marie Barthès, à Mazamet (Tarn); 2° à Marie Engadrème, dite Aline Redevy, à Langres (Haute-Marne); 3° à André Colomb, à Carayac (Lot); 4° à Marie-Catherine Julienne Degas, à Bailleau-sous-Gallardon (Eure-et-Loir); 5° à Eugénie Deplaye, à Paris; 6° à Emmanuelle Boulanger, à Provins (Seine-et-Marne).

Prix Montyon destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs. — L'Académie française a décerné deux prix de 2,500 francs chacun : 1° à M. Charles Aubertin, maître de conférences à l'École normale supérieure, pour son ouvrage intitulé : *Sénèque et saint Paul, étude sur les rapports supposés entre le philosophe et l'apôtre,* 1 vol. in-8° :

2° à Mme de Barberey pour son ouvrage intitulé : *Élisabeth Seton, et les commencements de l'Église catholique aux États-Unis*, 1 vol. in-8°.

Cinq prix de 2,000 francs chacun : 1° à M. Henri Joly, professeur de philosophie au lycée de Douai, pour son ouvrage intitulé : *L'Instinct, ses rapports avec la vie et avec l'intelligence*, 1 vol. in-8° ; 2° à M. Alphonse Feillet, pour son ouvrage intitulé : *La Misère au temps de la Fronde et saint Vincent de Paul*, 1 vol. in-12 ; 3° à M. Théron de Montaugé, membre du conseil général de la Haute-Garonne, pour son ouvrage intitulé : *L'Agriculture et les classes rurales dans le pays toulousain, depuis le milieu du XVIIIe siècle*, 1 vol. in-8° ; 4° à M. le général Daumas, ancien directeur des affaires arabes en Algérie, ancien directeur des affaires de l'Algérie au ministère de la guerre, pour son ouvrage intitulé : *La Vie arabe et la Société musulmane*, 1 vol. in-8° ; 5° à M. C. A. Salmon, pour son ouvrage intitulé : *Conférences sur les devoirs des hommes, adressées aux élèves d'une École normale primaire et à ceux d'une École primaire supérieure*, 1 vol. in-8°.

Deux prix de 1,000 francs chacun : 1° à Mme Sophie Hue, pour le recueil de poésies intitulé : *Les Maternelles*, 1 vol. in-12 ; 2° à M. Octave Ducros, pour un recueil intitulé : *Nouvelles Poésies*, 1 vol. in-18.

Prix fondé par M. le baron Gobert. — L'Académie a décerné, en 1870, le grand prix de la fondation Gobert à M. Mortimer-Ternaux, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de la Terreur*, dont les sept premiers volumes ont été publiés.

L'Académie a décidé que le second prix de la même fondation serait maintenu, cette année, à l'ouvrage de M. Nettement, intitulé : *Histoire de la conquête d'Alger*, etc. 1 vol. in-12.

Prix Bordin. — Le prix spécial de 3,000 francs, fondé par M. Bordin, pour l'encouragement de la haute littérature, a été partagé, cette année, entre M. Martha, professeur à la Faculté des lettres de Paris, pour son ouvrage intitulé : *Le Poëme de Lucrèce*, 1 vol. in-8°, et M. Heinrich, professeur à la Faculté des lettres de Lyon, pour son *Histoire de la littérature allemande*, dont 2 vol. in-8° ont été publiés.

Prix Lambert. — L'Académie a décidé que la récompense honorifique fondée par M. Lambert serait attribuée cette année à M. André Lemoyne, auteur d'un recueil de poésies intitulé : *Les Charmeuses et les Roses d'antan*, 1 vol. in-8°.

Prix de Maillé-Latour-Landry. — L'Académie a décidé que ce prix serait, cette année, dans les conditions de la fondation, décerné à M. Brachet, dont les savants ouvrages sur l'histoire de notre langue (*Grammaire historique de la langue française*, 1 vol. in-12 ; *Dictionnaire étymologique de la langue française*, 1 vol. in-12) avaient fixé son attention dans d'autres concours.

Prix Thérouanne. — L'Académie a décidé que le prix de 4,000 francs, fondé par M. Thérouanne, pour l'encouragement des travaux historiques, serait partagé, cette année, entre l'ouvrage de M. Marius Topin, intitulé : *L'Homme au masque de fer*, 1 vol. in-8° ; et l'ouvrage de M. Victor de Saint-Genis, intitulé : *Histoire de Savoie*, 3 vol. in-12.

Prix institué pour l'année 1870 par Mme veuve Landrieux. — Mme veuve Landrieux, décédée à Paris le 14 avril dernier, a laissé un testament par lequel, entre autres dispositions, elle lègue une somme de 3,000 piastres fortes, de la dette différée d'Espagne, à l'écrivain qui aurait obtenu de l'Académie française un prix pour une comédie ou une tragédie en vers dans l'année qui a précédé ou dans l'année qui suivra son décès. Ce prix est décerné à M. Manuel, professeur de rhétorique dans les lycées de Paris, pour sa pièce intitulée : *Les Ouvriers*.

PRIX PROPOSÉS.

Prix d'éloquence à décerner en 1872. — L'Académie propose pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1872 « l'Éloge de Vauban. » — Les ouvrages adressés au concours seront reçus jusqu'au 15 février 1872.

Les conditions arrêtées pour le concours aux prix de vertu de la fondation Monthyon seront appliquées au concours pour la médaille de 1,000 francs de la fondation Souriau, et pour les six médailles de vertu instituées par M^me Marie Lasne.

Prix Halphen. — L'Académie décernera, pour la quatrième fois, en 1872, le prix triennal de 1,500 francs, fondé par M. Achille-Edmond Halphen, et se composant des arrérages de trois années d'une rente de 500 francs, pour être attribué à l'auteur de l'ouvrage que, selon les termes de l'acte de fondation, *l'Académie jugera à la fois le plus remarquable au point de vue littéraire ou historique, et le plus digne au point de vue moral.* — Les ouvrages adressés pour ce concours devront être envoyés avant le 1^er janvier 1872. Les concurrents devront en déposer trois exemplaires au secrétariat de l'Institut.

Prix Thiers. — Les ouvrages destinés à ce concours ont été envoyés avant le 1^er janvier 1871. La décision de l'Académie sera proclamée en 1872.

Après la proclamation et l'annonce de ces prix, M. Camille Doucet a lu des fragments de *l'Éloge de Sully,* qui a remporté le prix d'éloquence.

Le rapport de M. Legouvé, directeur, sur les prix de vertu, a terminé la séance.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts a tenu, le samedi 18 novembre, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Henriquel.

La séance s'est ouverte par un discours du président, annonçant, dans l'ordre suivant, les prix décernés et les sujets de prix proposés.

PRIX DÉCERNÉS.

Prix Deschaumes. — Ce prix a été partagé, pour le concours de 1870, entre MM. Gravigny et Sébille, et, pour le concours de 1871, entre MM. Gérhard, Callot et Vicé.

Prix Lambert. — Il a été partagé, pour le concours de 1870, entre MM. Mercier, Anastasi, Walcher, Camatte, Pollet et M^me Caron, et, pour le concours de 1871, entre MM. Chambard, Walcher, Coinchon et M^me Caron.

Prix de Maillé-Latour-Landry. — Ce prix a été décerné à M. Ernest Barrias, sculpteur, ancien grand prix de Rome.

Prix Chartier (pour la musique de chambre). — Ce prix a été obtenu par M. Georges Mathias.

Prix Trémont. — L'un des deux prix de la fondation de M. le baron de Trémont a été partagé entre MM. Mathieu et Charles, l'autre entre MM. Hignard et Justin Cadaux.

Prix Leprince. — Ces prix, rendus aux lauréats de Rome par une décision récente de l'Académie, ont été attribués, pour 1870, à MM. Lematte, peintre, Lafrance, sculpteur, Thomas, architecte, et Jacquet, graveur en taille-douce, et, pour 1871, à

MM. Toudouze pour la peinture, Marqueste pour la sculpture, et Ulmann pour l'architecture.

Prix Achille Leclère. — Ce prix, dont le sujet, pour le concours de 1870, était : « Un phare à l'entrée du canal de Suez, » a été remporté par M. Eugène Oudiné, élève de M. Constant Dufeux.

Le sujet du concours pour 1871 était : « Un monument funéraire commémoratif « de la défense de Paris. » Le prix a été décerné à M. Deslignières, élève de M. Questel. Une mention honorable a été obtenue par M. Pierre Benouville, élève de M. André.

Prix Troyon. — Sujet proposé pour le concours de 1871, « Une inondation. » Ce prix a été décerné à M. Louis-Henri Saintin, élève de M. Pils. Une mention honorable a été accordée à M. Alfred Brunet Debaine.

Prix Bordin. — Ce prix, pour la question d'architecture, « Études des différences « et des analogies entre l'architecture grecque et l'architecture romaine, » a été partagé entre M. Henri d'Eschamps et M. Émile Malay, architecte à Clermont-Ferrand.

Pour la question de musique : « Définition et histoire de la musique dramatique « en France. » Ce prix a été remporté par M. Gustave Chouquet.

PRIX PROPOSÉS.

Prix Bordin. — L'Académie avait proposé, pour sujet du prix à décerner en 1871, la question suivante : « Rechercher quels sont les moyens les plus dignes et « les plus efficaces pour élever l'art et honorer le mérite des artistes. Étudier, à ce « point de vue, l'influence des expositions et des récompenses annuelles sur la « marche des beaux-arts et sur le goût public. »

Aucun mémoire n'a été présenté. Le sujet est maintenu au concours, dont la clôture est fixée au 15 juin 1872.

Elle propose, pour sujet du prix à décerner en 1872, la question suivante : « Rechercher où s'étaient formés, d'où venaient les sculpteurs imagiers qui se sont « produits à partir du commencement du XIII^e siècle, ce qu'ils étaient, leur condi- « tion sociale, l'origine du caractère de leurs œuvres, dans les monuments de la « France jusqu'au règne de Charles VI, inclusivement. »

Ce concours sera clos le 15 juin 1872.

Elle propose, pour sujet du prix à décerner en 1873, la question suivante : Exposer les conditions de l'alliance qui doit exister entre les arts et l'industrie ; « déterminer les points de contact qui les rapprochent, les limites qui les séparent ; « conclure en indiquant, parmi les diverses institutions utiles, celles qui seraient à « modifier ou à créer dans l'intérêt du perfectionnement des œuvres de l'art et des « produits de l'industrie. »

Terme du concours : 15 juin 1873.

Chacun des prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

Prix fondé par M. Duc. — Ce prix, destiné à encourager les hautes études d'architecture, est de 4,000 francs. Le concours, qui est biennal, sera jugé par l'Académie après exposition publique. Il sera ouvert à tous les Français qui justifieront de leur nationalité. Les études devront être remises au secrétariat de l'Institut le 1^{er} avril 1872.

Prix Achille Leclère. — Le programme du concours Achille Leclère sera publié le 14 décembre 1871.

Après la proclamation et l'annonce de ces divers prix, M. Beulé, secrétaire per-

pétuel, a terminé la séance par la lecture d'une étude historique sur la vie et les œuvres de M. Schnetz.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Mortimer Ternaux, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, est décédé le 6 novembre 1871 à Beaumont-les-Autels (Eure-et-Loir).

M. Pellat, membre libre de la même Académie, est décédé à Paris le 14 novembre.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Histoire romaine de Dion Cassius, traduite en français, avec des notes critiques, historiques, etc., et le texte en regard, collationné sur les meilleures éditions et sur les manuscrits de Rome, Florence, Venise, Turin, Munich, Heidelberg, Paris, Tours, Besançon, par M. E. Gros, inspecteur de l'Académie de Paris. Tomes I, II, III, IV, Paris, 1845-1855; ouvrage continué par M. Val. Boissée; tomes V, VI, VII, VIII, IX, X, Paris, 1861-1870, chez Firmin Didot frères, fils et C^ie^, imprimeurs de l'Institut. — Cette publication, entreprise d'un grand labeur, a occupé les dernières années de M. Gros, l'un de nos plus studieux hellénistes; il s'y était préparé avec conscience par des voyages et des collations de manuscrits, qui lui ont coûté beaucoup de dépenses et de fatigues. Aussi M. Villemain, alors ministre de l'instruction publique, n'avait fait que justice en lui accordant le secours et l'honneur d'une large souscription de l'État. M. Gros est mort à l'œuvre, après en avoir seulement achevé la partie la plus ingrate, et quand il entrait seulement dans les livres de Dion Cassius, qui, parvenus plus ou moins intacts jusqu'à nous, offrent au traducteur et à l'éditeur une tâche moins difficile. En mourant, M. Gros ne laissait prêt pour l'impression que le livre XI^e^, avec un recueil de variantes relevées dans les manuscrits; encore ce recueil n'était-il pas complet pour les parties de l'ouvrage qui ne nous sont plus représentées aujourd'hui que par l'Abrégé de Xiphilin. C'est alors que M. Valentin Boissée, modeste répétiteur à Paris, demanda courageusement et obtint de continuer le travail interrompu. En douze ans, il l'a mené à bonne fin avec un rare désintéressement. La table alphabétique des matières restait seule à publier, sinon à rédiger (car nous croyons que la rédaction en est fort avancée) quand M. Boissée mourut à Caen, sa ville natale, où il s'était, depuis quelques mois, retiré auprès de sa famille. On peut espérer qu'il trouvera, à son tour, une main pieusement dévouée pour achever, par le volume de table, une publication historique si importante et qui ne peut guère se passer d'un tel complément. Mais, en attendant, ce corps des annales romaines, quelques mutilations

qui l'aient amoindri et défiguré, forme, dans l'édition de MM. Gros et Boissée, un bel et riche ensemble de récits, de descriptions, de renseignements, qui n'avait pas encore été mis, sous une forme aussi correcte et aussi commode, à la portée des historiens de l'empire romain. Quand M. Gros publia son premier volume, il n'existait en tout que cinq éditions de Dion Cassius, dont la dernière, celle de Sturz, présentait seule tous les fragments découverts jusque-là. Durant le cours de l'édition grecque-française, deux hellénistes éminents, Imm. Bekker et G. Dindorf, ont successivement publié des recensions du texte de Dion, qui l'améliorent sur bien des points. M. Boissée a profité de ces secours dès qu'il l'a pu, et il en voulait profiter aussi pour les parties déjà publiées lorsque parurent les travaux de MM. Bekker et Dindorf. Nous ne savons pas encore si cette révision nouvelle du texte, et aussi de la traduction, était assez avancée pour pouvoir fournir la matière d'un Appendice qui s'ajouterait à la table générale dans un onzième volume; c'est, du moins, ce que l'on ne saurait trop souhaiter. Le texte de Dion, dans l'état où il nous est parvenu, offre de très-nombreuses altérations, que, même après des éditeurs tels que Reimarus et Sturz, M. Gros et M. Boissée n'ont pas pu corriger toutes. Les deux savants de Berlin et de Leipzig en ont corrigé quelques-unes avec bonheur, mais ils ont eux-mêmes laissé encore maint détail à reprendre et qui peut tenter la sollicitude d'un nouvel éditeur. Le *Journal des Savants* pourra revenir un jour sur ces divers travaux; il nous suffira aujourd'hui de les avoir signalés aux lecteurs curieux et aux critiques compétents. Par un si long labeur, quelques imperfections que l'ouvrage présente encore, M. Boissée aura mérité la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent à la littérature grecque et à l'histoire romaine.

É. E.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1871.

LES MONUMENTS DE LA SICILE.

Recueil des monuments de Ségeste et de Sélinonte, mesurés et dessinés par Hittorf et Zanth, suivi de recherches sur l'origine et le développement de l'architecture religieuse chez les Grecs, par Hittorf; un volume in-4° avec un atlas de 89 planches.

PREMIER ARTICLE.

Ségeste et Sélinonte.

J'ai retracé, dans une des séances publiques de l'Académie des beaux-arts[1], la jeunesse d'Hittorf, sa passion pour l'archéologie, sa préférence pour les ruines de la Grèce, son voyage en Sicile, en 1823 et 1824, avec Zanth, son ami et son élève, ses études et ses découvertes sur la coloration des temples, sa théorie de la *polychromie*, les discussions qu'elle a soulevées, les confirmations éclatantes qu'elle a rencontrées, et enfin l'influence qu'elle a exercée sur les investigations savantes de l'expédition de Morée, du duc de Luynes, des archéologues anglais et allemands, et surtout des pensionnaires de la villa Médicis. Je disais en terminant : « Hittorf laisse achevée, mais inédite, une admi« rable description des monuments de Ségeste et de Sélinonte. Les

[1] Séance du 12 décembre 1868.

« planches sont gravées, il les montrait; le texte est rédigé, il y déve-
« loppe la théorie la plus étendue et la plus originale sur le temple
« grec. Une telle publication, dans laquelle il se résume tout entier,
« complétera sa gloire : c'est une dette sacrée pour son fils, etc., etc. »

Le fils a payé cette dette, et nous avons aujourd'hui l'ouvrage d'Hittorf, à peu près tel que l'auteur l'a projeté, composé, rédigé. Une main respectueuse et discrète n'a ajouté que ce qui était indispensable. Ainsi les 86 premières planches de l'atlas étaient terminées, les matériaux des trois dernières étaient préparés. M. Charles Hittorf n'a eu qu'à faire graver les dessins de son père, en complétant la planche 89 par une restitution du temple d'Éphèse. Le texte des six premiers livres était fini ou, du moins, a été publié tel qu'il avait été laissé. Le livre VII, qui comprend l'examen comparatif des temples grecs, de leurs plans, de leurs proportions, n'avait pas encore de forme arrêtée : M. Charles Hittorf lui a donné celle de tableaux avec les chiffres et l'expression rigoureuse des rapports. Dans le VIII[e] livre, qui traite de l'appareil, de la couverture, des matériaux des temples, il n'y a d'additions que ce qui concerne le temple d'Éphèse, les recherches sur la mécanique des anciens et les applications qui s'en déduisent. Enfin les parties inachevées du livre IX ont été complétées à l'aide de l'ouvrage plus ancien d'Hittorf sur l'*architecture polychrome*.

Nous pouvons donc considérer comme la pensée même de l'auteur et le résumé des études de toute sa vie l'ouvrage que nous allons analyser. Les sujets étant divers, nous les examinerons dans des articles séparés : il est naturel de suivre le plan du livre et de commencer par les ruines célèbres de Ségeste et de Sélinonte. La matière était neuve lorsque Hittorf l'a abordée, en 1823. La commission archéologique de Palerme n'avait pas encore été fondée : le duc Serra di Falco et l'architecte Cavallari n'avaient pas publié leur ouvrage[1]. Les ruines sont assez connues aujourd'hui pour qu'il suffise de rappeler les principaux souvenirs historiques et de mentionner les observations propres à Hittorf.

Ségeste est située sur une montagne escarpée, à trois milles de Calatafimi. Sa fondation était attribuée au Troyen Égeste ou Aceste, que l'on croit voir représenté sur certaines monnaies des Ségestains. Lorsque la ville fut arrivée à un degré notable de puissance, grâce à la fertilité du pays, à la proximité de la mer, à son port, qui n'était guère éloigné de plus d'une lieue, à ses alliances avec les habitants d'Éryx et les colonies phéniciennes, elle eut pour constants adversaires les habitants de

[1] Voyez aussi mon *Histoire de l'art grec avant Périclès*, lib. Didier, in-8° et in-12.

Sélinonte. Le secours d'Alcibiade et des Athéniens fut inutile aux Ségestains, qui se jetèrent alors dans les bras des Carthaginois. Ils durent à ces terribles alliés des victoires répétées à diverses époques, et, l'an 409, la ruine de Sélinonte, mais ils lui durent aussi bientôt une étroite servitude. Maîtres de toute la partie occidentale de la Sicile, les Carthaginois firent peser sur Ségeste le même joug, et l'exécration des Siciliens contre une ville qui avait attiré l'ennemi de la patrie commune n'allégea point leurs maux. Pendant la tyrannie d'Agathocle, Ségeste fut soumise aux plus durs traitements. Dix mille citoyens périrent, la ville fut dépeuplée, les jeunes filles et les enfants vendus en Italie : Agathocle alla jusqu'à changer le nom de Ségeste en celui de *Dicæopolis*, ville de la justice. Après son départ, la ville retombe entre les mains des Carthaginois, elle se relève, elle se révolte, et finit par se faire asservir et dépouiller. C'est alors que fut transportée à Carthage la fameuse statue en bronze de Diane, que Cicéron nous décrit[1] comme presque colossale, avec une longue robe, le carquois sur l'épaule, un arc dans la main gauche, un flambeau allumé dans la main droite. Aussi Ségeste fut-elle heureuse d'échapper à cette domination implacable en se donnant aux Romains, avant même la fin de la première guerre punique[2].

L'amitié du peuple romain valut aux Ségestains des terres nouvelles concédées, des privilèges, une prospérité depuis longtemps inconnue. L'empire leur fut aussi favorable que la république; sur leur demande, Tibère fit restaurer le célèbre temple de Vénus au sommet du mont Éryx. Les historiens citent d'autres édifices magnifiques, le temple d'Énée, celui de Diane, d'autres dédiés à Esculape et à Cérès.

On suppose que cette florissante cité fut ruinée au commencement du xe siècle par ces invasions africaines qui lui avaient été si funestes dans l'antiquité : ce n'étaient plus les Carthaginois, mais les Sarrasins. Il est dit dans un vieux manuscrit attribué au diacre Pierre[3] que, « vers « l'an 900, les peuples africains étant venus en Sicile, sous Abraime, y « firent d'affreux ravages, dévastèrent et incendièrent Ségeste et d'au- « tres villes. » Pendant sept siècles on ignora son emplacement; ou plutôt ses ruines, désignées par le nom tristement éloquent de *Barbara*, furent délaissées et méconnues. Ce fut Fazello, l'historien de la Sicile, qui les signala le premier à la curiosité des savants du xvie siècle[4].

Lorsque Hittorf voulut dessiner et mesurer ces ruines, il ne trouva

[1] *In Verrem*, IV, 33. — [2] L'an 264 avant J. C. — [3] *Cenni sulle antichità di Segesta*, par Antonio Marrone, page 42. — [4] *Della storia di Sicilia*, livre VII, ch. IV.

que leurs détails nous reportent au siècle de Périclès et même au siècle de Pisistrate. Trois de ces temples sont encore archaïques, et le plus ancien remonte probablement à la fondation même de la ville. L'aspect que présentent les ruines de Sélinonte est vraiment imposant. Le lieu est désolé et désert. La fièvre y règne et en chasse les hommes qui seraient tentés de profaner la solitude ou les débris. Sur les deux promontoires où fut jadis Sélinonte, d'énormes et innombrables matériaux sont étendus sur le sol, tels que les machines de guerre des Carthaginois les ont renversés. Ils sont couchés comme une armée de braves le lendemain d'une défaite, tous à leur rang. Le voyageur a peine à escalader leurs fragments gigantesques, dont le plus petit surpasse la taille de l'homme. Aucun témoignagne de l'histoire ne peut donner une idée plus saisissante de la puissance d'un peuple qui a grandi si rapidement sur la scène du monde et qui en a été précipité si vite.

J'étais à Sélinonte au milieu de l'automne de 1849. Un soleil ardent pesait sur ma tête; l'air un peu lourd des marais était allégé par la brise qui soufflait de la mer; cette brise venait d'Afrique, de Carthage peut-être, et les palmiers nains qui couvrent certaines parties de la côte me faisaient également penser à l'Afrique, que l'on croit distinguer au delà des flots bleus au moment où l'horizon se courbe et se dérobe. C'est à Sélinonte que le désir de voir ou de chercher les ruines de Carthage m'est venu, désir que je ne devais satisfaire que dix ans plus tard. En effet, la ruine de Sélinonte est le signe le plus frappant de la domination des Carthaginois en Sicile, de même que la destruction de Carthage a été le sceau de la grandeur de Rome. Les monuments d'une cité qui a excité la crainte et l'envie des Phéniciens d'Afrique méritent donc l'étude patiente et prolongée qu'Hittorf leur a consacrée.

Pour distinguer des édifices de même genre, dont les divinités nous sont absolument inconnues, l'auteur a pris simplement l'alphabet et les a appelés temple A, temple B, temple C, etc., selon l'ordre topographique. Il aurait peut-être dû préférer l'ordre chronologique, à cause des déductions qu'il favorise; mais nous nous conformerons à sa classification, sans nous arrêter au temple A, qui n'offre aucune nouveauté digne d'attention, ni au temple B, qu'Hittorf a surnommé *le temple d'Empédocle*, et qu'il a rendu célèbre par son grand ouvrage sur la *Polychromie*[1]; nous parlerons d'abord du temple C, qui

[1] *Restitution du temple d'Empédocle*, ou *Architecture polychrome chez les Grecs*. Dans ce bel ouvrage, qui a fondé la réputation d'Hittorf comme archéologue, on verra le temple B décrit avec détail, représenté sur une grande échelle, avec les couleurs qui le décoraient.

est incontestablement le plus ancien de tous. Son entrée principale est au levant; il a dix-sept colonnes sur les façades latérales; il est hexastyle, c'est-à-dire qu'il a six colonnes en façade. Dix-neuf colonnes étaient encore en place en 1823. Neuf marches, qui occupent toute la largeur de la façade, servaient à monter au temple.

Les plans des temples sélinontins ont un caractère particulier, qui ne se retrouve point dans les autres villes grecques. Le vestibule qui précède (*pronaos*) est sans colonnes; il est fermé par un mur simple. L'opisthodome est fermé complétement, sans colonnes et sans porte du côté du péristyle; d'un autre côté, le péristyle qui entoure le temple est large et laisse de l'espace autour de la cella : c'est le contraire des autres temples grecs, dont le péristyle est étroit, serré contre la cella; c'est plutôt une décoration qu'un portique destiné à la foule; la preuve, c'est que les trois degrés du stylobate sont très-hauts, et, pour ainsi dire, inaccessibles, si bien que devant l'entre-colonnement qui correspond à la porte d'entrée du sanctuaire on ajustait de petites marches intermédiaires, égales à l'entre-colonnement. A Sélinonte, neuf marches faciles et douces règnent sur toute la largeur.

Hittorf a judicieusement rapproché ces deux innovations et constaté que les portiques du temple C étaient de véritables portiques, qu'ils servaient à la foule, soit pour la réunion des marchands, soit pour les fêtes, soit pour des usages journaliers. Tandis que, dans la plupart des villes grecques, le sanctuaire est interdit à tout profane, les Sélinontins avaient adopté cette disposition particulière, combinaison économique des besoins religieux et des besoins civils. Cette observation d'Hittorf constitue une véritable découverte[1].

L'antiquité du temple C est démontrée par ses proportions mêmes (les colonnes n'ont en hauteur que 4 diamètres 2/5), par les seize cannelures, qu'on ne retrouve qu'au vieux temple de Diane et au temple de Jupiter à Syracuse, par la pesanteur de l'entablement, qui est égal à la moitié de la hauteur de la colonne, par des triglyphes trapus et la

[1] Au contraire, il est juste de signaler une découverte d'une autre nature qui avait échappé au savant partisan de la polychromie. Dans sa restauration du prétendu temple d'Empédocle, il avait peint les triglyphes en jaune d'ocre, comme le reste du temple. Les fouilles ultérieures, entreprises par le gouvernement napolitain, ont mis au jour des triglyphes bleus, ce qui est conforme à toutes les observations que les architectes ont faites depuis sur les monuments de la Grèce, et ce que j'ai signalé non-seulement sur les débris du vieux Parthénon à Athènes, mais sur les triglyphes qui ont dû couronner les tours de l'Acropole, au moins du côté de l'entrée.

forme ogivale de leurs cannelures, par des demi-mutules de neuf gouttes au lieu de dix-huit, placées sous les métopes et commandées par l'importance des triglyphes, par les gouttes coniques, recouvertes et rendues cylindriques par le stuc, enfin par les sculptures des métopes.

Ces sculptures, découvertes jadis par MM. Harris et Angell, architectes anglais, qui n'ont pu les emporter de Sicile, sont aujourd'hui au musée de Palerme. Le gouvernement napolitain les a retenues au moment où ceux qui les avaient exhumées à leurs frais voulaient les faire embarquer : s'ils ont perdu le fruit de leurs recherches, il leur en reste l'honneur. On peut voir à l'École des beaux-arts de Paris les moulages de ces sculptures, mélange de grossièreté et de finesse, d'art grec archaïque et d'influence orientale. Des fragments assez nombreux sont, en outre, au musée de Palerme; mais les trois sujets les plus intéressants et les plus complets sont un char traîné par quatre chevaux, Persée tuant Méduse, Hercule portant les Cercopes liés et suspendus au bout d'un bâton.

Hittorf, qui avait déjà relevé sur divers membres de l'architecture du temple des restes de couleur, notamment du rouge, du vert et du bleu sur la corniche, du stuc jaune sur les colonnes et l'entablement, a vu, avec une satisfaction profonde, sa théorie confirmée par les découvertes des architectes anglais. Plusieurs parties de ces sculptures portaient et portent encore des traces de couleur. Tous ceux qui ont visité le musée de l'Université de Palerme ont remarqué, sur ces curieux reliefs, le timon du char, les harnais des chevaux, les liens qui attachent les deux Cercopes, le carquois et le bouclier d'Hercule, les bords de l'égide, les draperies et les plis du péplus de Minerve, une couleur rouge très-nette. Au moment où les sculptures ont été tirées du sol, on a constaté, en outre, que les sourcils et les yeux des personnages avaient été rehaussés de noir, que la ceinture de Persée avait été peinte de rouge et de bleu, enfin que des parcelles de dorure étaient encore visibles sur les bordures et les méandres de la tunique de Minerve.

Le temple C est situé dans l'acropole. Si nous descendons de cette colline, qui fut la ville primitive, et traversons la vallée sablonneuse qui la sépare de l'autre moitié de la ville, nous rencontrons les ruines entassées du temple désigné par la lettre S sur le plan d'Hittorf.

On remarque, comme au temple C, que la cella présente une longueur considérable, en proportion, du moins, de sa largeur, car elle a quarante et un mètres sur neuf. Le péristyle est ample et propre à admettre la foule, comme au temple C; l'opisthodome sans porte; le stylobate, qui, dans l'architecture grecque, n'est que le piédestal des co-

lonnes, a fait place à des marches continues tout autour du temple, qui n'ont que vingt-six centimètres chacune, et qui sont, par conséquent, accessibles et douces à monter. Si le monument était encore debout, nous serions certainement choqués de voir ce stylobate aminci, qui ne répondrait plus à la fermeté écrasante de l'entablement et ne donnerait plus aux colonnes une assiette assez épaisse ni assez robuste. Mais l'architecte a dû déroger aux traditions pour satisfaire aux mœurs de Sélinonte et aux exigences de la multitude. L'acropole était trop étroite pour contenir la population, et le temple C ne suffisait plus aux réunions des marchands, qui se servaient de son portique comme d'une basilique ou d'une bourse. Le temple n'était point pour cela profané, le sanctuaire étant fermé de toutes parts; mais autour du sanctuaire se développait la vie civile, par une sorte de transaction avec la religion.

Outre les vraisemblances historiques, ce qui prouve que le temple dont il s'agit est postérieur à celui de l'acropole, c'est qu'il est plus élancé de proportions; ses colonnes ont, en hauteur, cinq fois leur diamètre. La diminution du fût vers le sommet est encore trop forte; le chapiteau et son tailloir ont une série exagérée; le galbe du chapiteau est toujours déprimé et mou. Cependant les triglyphes sont moins larges et ont permis de répartir avec régularité la suite bien égale des mutules avec leurs gouttes. Ce qui est véritablement remarquable, je puis dire beau, c'est le chéneau qui couronnait les longs côtés du temple. Les ornements peints qui le décorent en font un des éléments les plus importants pour l'histoire de l'architecture antique. Hittorf a reproduit[1] avec leurs couleurs (rouge, jaune, vert, brun[2], bleu) les palmettes, les enroulements, les fleurons, les calices, les méandres, qui étaient sculptés ou gravés.

Je n'en dirai pas autant du chéneau attribué au temple R et figuré avec ses couleurs à la planche 46 d'Hittorf. Il est encore plus beau, si l'on veut, mais il a été restitué d'après le chéneau de Métaponte, trouvé quelques années plus tard par le duc de Luynes. Les couleurs, de l'aveu même d'Hittorf[3], sont copiées sur les terres cuites du temple de Métaponte. Ce document, qui a tant de valeur pour la question générale de la polychromie, a moins d'appropriation à un édifice de la Sicile et surtout de Sélinonte. Le chéneau du temple S me paraît donc plus digne d'attention. Mais Hittorf s'est dédommagé en constatant les cou-

[1] Planche 56. — [2] Peut-être le brun était-il primitivement du noir. — [3] Pag. 149: « Nous avons restitué la cymaise formant chéneau et les tuiles de recouvrement en « terre cuite avec leurs ornements et leurs couleurs, d'après celles découvertes à « Métaponte. »

des lumières en tous les genres parmi la race grecque; elle avait pour organe une revue, l'Ἑρμῆς λόγιος, qu'imprimait à Vienne un professeur laborieux et dévoué, Anthime Gazis. J'ai dit la « race grecque : » τὸ γένος est, en effet, le mot expressif dont se servent volontiers les auteurs de l'Hellade déjà renaissante, mais toujours esclave. Les Grecs ne sont pas encore une nation; même dans les provinces où ils forment la majorité de la population, ils ont des maîtres; ailleurs ils forment de petits groupes, des chrétientés, des églises, comme on aurait dit dans les premiers temps du christianisme. Mais, dans cette dispersion même et sous le joug de l'islamisme, ils ont la conscience obstinée de leur unité nationale et de leur unité religieuse, deux choses qu'ils ne veulent pas séparer. Alors déjà ils songent à épurer leur langue, à la relever d'un trop long abaissement. Déjà ils poursuivent l'*atticisme* comme la vraie langue hellénique; ils dressent le plan d'une *Encyclopédie*, qui, depuis la grammaire jusqu'à la poétique, ressuscitera cette langue et cette littérature de leurs ancêtres, et ils y veulent travailler par l'exemple comme par la théorie. C'est en grec ancien que Gazis s'adresse à ses compatriotes, qu'il développe ses plans et ses programmes d'éducation; c'est en grec ancien que sont rédigés les mémoires d'érudition, les nouvelles littéraires et scientifiques que publie l'*Hermès savant*. L'Allemagne et la France sont mises à contribution pour ranimer et pour diriger le goût des lettres dans les écoles helléniques; les moindres nouveautés, venant de l'Europe occidentale, sont accueillies avec une curiosité naïve. A la distance où nous sommes aujourd'hui de l'an 1811, n'est-il pas assez piquant pour nous de retrouver là, entre une dissertation archéologique et l'annonce de diverses éditions de Thucydide, d'Arrien et d'Eutrope, quelques lignes où l'on apprend aux Hellènes que sur le toit de notre *Palais-Royal*, à Paris, vient d'être installé le petit canon, devenu célèbre, où les rayons du soleil mettent le feu, en se concentrant, à midi, au foyer d'une lentille? Un historien de notre grande ville serait peut-être embarrassé de chercher, à l'heure où nous sommes, la date d'un si grave événement [1].

Interrompu après quelques années d'un succès qu'il nous est difficile d'apprécier, l'*Hermès savant* vient de renaître avec une autorité plus digne de son titre. C'est en Hollande, auprès de l'Université de Leyde, qu'a été fondé le nouveau Λόγιος Ἑρμῆς, dont un volume seulement, mais

[1] Un de nos confrères m'apprend opportunément, à ce propos, que ce fut vers 1830 que le petit canon du Palais-Royal descendit du toit pour être installé, comme nous le voyons encore, sur un piédestal, à l'une des extrémités du jardin.

un fort gros volume a paru jusqu'ici[1]. On y peut mesurer les progrès que l'érudition et la critique ont faits parmi les Grecs depuis un demi-siècle, grâce aux studieux philologues que la Grèce envoie suivre les cours des universités d'Allemagne et de Hollande. M. Kontos est un de ces philologues; reçu docteur et complimenté alors en fort bon grec par M. Cobet, il a voulu créer avec lui un Recueil destiné à propager les fortes doctrines de la philologie. Ses *Prolégomènes* ont pour objet de montrer « que les lettres grecques ne sont bien enseignées ni dans la « Grèce libre, ni dans la Grèce esclave; que la cause de ce mal est sur-« tout l'insuffisance des livres qui servent à l'enseignement, » et, pour cela, l'auteur soumet plusieurs de ces livres à un sévère, très-sévère examen, qui n'occupe pas moins de cent cinquante pages. Puis il nous annonce que, pour régénérer les études helléniques, il est heureux d'avoir obtenu le concours de celui qu'il appelle « le prytane des cri-« tiques, le grand et admirable hiérophante de l'hellénisme. » J'ignore si M. Cobet accueille sans réserve l'emphase de pareils éloges; je voudrais croire aussi qu'il n'a pas trop encouragé l'impitoyable rigueur avec laquelle le docteur Kontos traite les Grammaires et les Chrestomathies de ses compatriotes. Pour l'éloge comme pour le blâme, ces hyperboles ne sont guère de notre siècle ni de notre goût, et, quant aux livres classiques, on les pourrait corriger ou réformer sans prodiguer la colère et le mépris à tant d'honnêtes gens qui n'ont, après tout, mis en péril ni l'État ni la société. Cela soit dit sans nier, pour le fond, l'utilité de tant de remarques minutieuses et fines sur le vocabulaire et la syntaxe du grec ancien. Les corrections du philologue anglais M. Badham sur Thucydide, celles de M. Naber (souvent moins heureuses, il faut l'avouer) sur Dion Cassius, mais surtout celles de M. Cobet sur Clément d'Alexandrie, seront certainement, pour nous autres hellénistes de l'Occident, la partie la plus instructive et la plus attrayante du premier volume de ce *Λόγιος Ἑρμῆς*. Bien que six cents pages de critique verbale, uniquement rédigées et annotées en grec, sans aucune division en chapitres, sans aucune table pour faciliter les recherches, offrent, en général, une lecture laborieuse, le nouveau Recueil mérite d'être continué, comme on m'assure qu'il va l'être, et il faut souhaiter, pour l'honneur de la Grèce, qu'il puisse l'être plus largement par des Hellènes, quoique le grec de trois étrangers tels que MM. Cobet, Naber et Badham, y fasse très-bonne figure.

Le *Philistor* d'Athènes, dont quatre volumes ont paru de 1861 à

[1] Un volume en trois fascicules, publié à Leyde en 1866 et années suivantes.

1863, n'avait pas les mêmes prétentions que l'*Hermès* à la haute critique. Mais il a rendu, dans sa courte existence, de véritables services aux études savantes. D'abord, il a imprimé pour la première fois un grand nombre d'inscriptions, et d'inscriptions considérables par le sujet et par l'étendue; je veux parler surtout de ces documents relatifs à l'éphébie athénienne, dont le recueil complet va être prochainement publié en France par M. Albert Dumont[1]. C'est là aussi que furent consignés les principaux résultats des fouilles heureuses faites par M. Strack sur l'emplacement du théâtre de Bacchus. M. Koumanoudis, le plus habile et le plus libéral des antiquaires athéniens, M. Pervanoglou, dont le talent s'est formé à l'école de l'Allemagne, et s'en montre digne, M. Mavrophrydis, l'un des membres les plus distingués de la Société archéologique, ont, avec le concours d'une élite de laborieux philologues, fourni à ce recueil une grande variété d'articles sur la littérature et les antiquités, articles parmi lesquels figure, à notre honneur, la traduction de plusieurs fables de La Fontaine. Quelques titres suffiront pour montrer cette heureuse variété : « Sur l'origine et sur la dispersion de l'unité « nationale du peuple hellénique; — Sur la pédagogie, en général, « par M. Xanthopoulos; — Conjectures étymologiques et Observations « grammaticales; — Sur l'Athéna chryséléphantine de Phidias, par « M. Mavrophrydis; — Sur l'*Aréopagitique* et sur le *Demonicus* d'Isocrate, « et sur le plan des *Histoires* de Thucydide, par M. Kyprianos, auteur « de la traduction grecque du beau livre d'Ottfr. Müller sur l'histoire de « la littérature grecque; — Observations critiques sur le texte de divers « auteurs, et particulièrement d'Euripide, par l'avocat G. Bellios, que « nous avons vu mourir à Paris dans la fleur de l'âge; — La Religion « des anciens Grecs, par M. Mavrophrydis; — Sur les *ἐπίκληροι* et les « *ἐπίδικοι θυγατέρες* dans l'ancien droit attique, par M. Costis; — Sur « l'importance de la littérature dans la Grèce moderne, lettre adressée « aux rédacteurs du *Philistor* par un philhellène de Genève, M. Duvil« lard; — Traduction grecque du programme de questions recomman« dées aux membres de l'École française d'Athènes par l'Académie des « inscriptions et belles-lettres; » témoignages précieux à noter de l'union qui régnait alors entre notre École et les philologues athéniens, et que pourtant n'encourageait pas assez le directeur de cette École, M. Daveluy. Dans ce grand nombre d'écrits, que nous ne pouvons signaler

[1] Par une heureuse coïncidence, le présent cahier du *Journal des Savants* contient un spécimen des résultats obtenus par M. A. Dumont dans l'étude de ces précieux documents.

tous, les plus courts ont quelquefois un singulier intérêt. Telle est la note où M. Kontos corrige habilement un passage altéré de Lucien[1]; celle où M. Koumanoudis restitue, par un habile et léger changement, le texte de la célèbre définition du Destin par le philosophe Chrysippe, texte que nous a conservé Aulu-Gelle[2], et qui avait résisté, jusqu'ici, aux efforts de tous les éditeurs. Ces petites découvertes de la critique méritent d'être relevées au passage; car, autrement, parmi la foule des publications philologiques de l'Europe, elles courent le risque d'échapper aux hellénistes les plus intéressés à les connaître.

Des recherches d'un autre genre et d'une autre importance, que les Hellènes lettrés poursuivent depuis plusieurs années avec un zèle qui s'accroît chaque jour, ont pour objet les dialectes populaires. Dès le commencement de ce siècle, Kodrikas en avait donné l'exemple; notre École française d'Athènes n'y était pas restée étrangère. En 1853, M. Beulé soutenait devant la Faculté des lettres une thèse sur cette question : *An vulgaris lingua apud veteres Græcos exstiterit;* puis, en 1866, le regretté M. G. Deville soutenait de même, devant la Faculté de Paris, une thèse en français sur le patois tzaconien, le plus étrange des dialectes du Peloponèse, le plus obscur par les altérations qu'il a fait subir au fonds commun de la langue hellénique.

En 1857, M. Christopoulos, alors ministre de l'instruction publique, organisa une information méthodique sur les nombreux patois entre lesquels se partage le parler du pauvre peuple dans les villages du continent et des îles. Pour cela il avait fait surtout appel aux maîtres d'école des moindres villages, et il avait confié, dans Athènes, à un professeur émérite, Michel Schinas, le soin de réunir et de coordonner ces matériaux dans un lexique général de l'idiome vulgaire. La rédaction du *Philistor* a pris une part fort active à ces travaux; outre plusieurs mémoires spéciaux sur des mots romaïques, comme *ἄσσα* et ses dérivés, comme les pronoms *μᾶς*, *σᾶς*, *σεῖς*, etc., elle a publié un recueil de mots macédoniens, par M. Pantazidès, un recueil de mots cypriotes, par M. Hiéronymos Myrianthis[3]. Elle a même donné place à quelques articles d'une philologie plus ambitieuse sur le lexique et la grammaire

[1] *Dialogues de courtisanes*, II, 1, où M. Kontos, au lieu de *ἐπριάμην*, que donnent les manuscrits, lit *ἐπηυράμην*, de préférence à *ὠνάμην*, proposé par son maître, M. Cobet. — [2] VI, 2, où *μεταπολουμένων*, mis au lieu de *μετὰ πολὺ μὲν οὖν*, par un très-léger changement, donne un sens très-clair et qui répond très-bien à *volvens semet ipsa sese* de la traduction latine d'Aulu-Gelle. — [3] M. Th. Kind a publié, en Allemagne, un mémoire sur le dialecte cypriote, dans le tome XV de la *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung*.

des langues aryennes, sujet bien difficile, et sur lequel on ne s'étonne pas que les Écoles de la Grèce ne soient pas encore au courant des progrès de la science européenne. Depuis plusieurs années déjà, un autre recueil nous avait fait connaître ces explorations éminemment nationales sur les formes dialectiques de la langue grecque vivante. Je veux parler du journal qui s'est d'abord appelé modestement *Journal des Écoliers*, Ἐφημερὶς τῶν Μαθητῶν, de 1852 à 1856, puis de 1867 à 1870, *Journal des Amis de la science*, ou, si l'on veut, *des Savants*, Ἐφημερὶς τῶν Φιλομαθῶν. C'est là que furent imprimées des notes philologiques sur les dialectes d'une quinzaine de villes grecques, notamment d'Amphissa et de Lamia, un glossaire de Cythnos, une histoire abrégée de l'alphabet grec, un parallèle du romaïque avec le grec ancien, sujet jadis traité en France et en français par M. Jules David, que nous avons connu suppléant de M. Boissonade à la Faculté des lettres de Paris; une lettre sur le grec moderne, par M. Philippos Joannou, littérateur d'une science variée, qui naguère aussi, en 1863, exposait, dans l'*Almanach national* (Ἐθνικὸν ἡμερολόγιον) de M. Marino Vreto, le programme le plus sage des réformes dont la langue moderne paraît susceptible. La *Pandora*, fondée en 1850 par MM. Rhangabé, Paparrigopoulos et Dragoumis, et qui est aujourd'hui, en Grèce, le plus ancien des recueils périodiques de littérature, s'est également associée à ce patriotique souci. Non-seulement elle accueille et publie avec soin toutes les découvertes d'antiquité, toutes les inscriptions inédites, mais elle ouvre aussi ses colonnes à des recherches de pure lexicographie, à des chants populaires, à des études sur les proverbes; c'est ainsi qu'elle nous faisait récemment lire une étude comparative des proverbes cypriotes et des proverbes rhodiens. Nous aimons singulièrement à voir les Hellènes s'occuper ainsi de leur langue vulgaire : c'est pour eux le meilleur moyen d'en apprécier les richesses, c'est le meilleur encouragement à n'en pas altérer le caractère et la naïveté par trop d'emprunts à la langue classique de l'antiquité. A cet égard, une heureuse réaction semble se produire chez eux contre l'indiscrète ambition des écrivains qui rêvent un retour à l'atticisme de Xénophon et de Démosthène, comme si l'hellénisme, sous sa forme nouvelle, au milieu de l'Europe civilisée, ne pouvait pas, ne devait pas se borner à garder, en la perfectionnant selon le besoin de chaque jour, la langue *néo-grecque*, analogue aux langues *néo-latines*, qu'a produite le travail des siècles durant le moyen âge.

Les trois derniers recueils que nous venons de citer sont tous trois imprimés en Grèce. Sans excepter les sciences physiques et mathéma-

tiques, qui d'ailleurs ne manquent pas non plus d'organes spéciaux[1], ils admettent toutes les variétés de l'érudition et de l'invention littéraire. J'ouvre, presque au hasard, les derniers numéros de la *Pandora*, et j'y trouve des articles sur Platon, sur Julien l'Apostat, sur des questions de droit public et de droit civil, par exemple, sur l'émancipation des femmes; des biographies d'hommes célèbres, des descriptions, des récits de voyage, des peintures de mœurs, des drames et des romans, ceux-là le plus souvent traduits de quelque langue européenne de l'Occident, comme *La joie fait peur*, de M[me] de Girardin, et le *Péché de Madeleine*, dont l'auteur, je crois, a, jusqu'ici, gardé l'anonyme. A ces publications se rattachent naturellement des pages où l'on traite «du «roman français et de son influence sur les mœurs en Grèce.» Ceux de nos écrivains, tels que M. L. Figuier, qui s'appliquent, avec plus ou moins de succès, à vulgariser les résultats de la science moderne, sont fort goûtés des Hellènes, qui ne manquent pas de traduire leurs écrits, soit dans les revues, soit même dans le feuilleton des journaux quotidiens[2]. Enfin, car il faut bien des distractions à la frivolité athénienne comme à la frivolité française, les énigmes et les *rébus* ont aussi leur place à la fin de chaque numéro; mais ce que devraient imiter plus régulièrement nos feuilles périodiques, de fréquents *errata* (Διορθωτέα) constatent et corrigent les fautes qui ont échappé à l'imprimeur.

Plus variée encore et, d'ailleurs, plus constamment sérieuse est la rédaction de l'Ἐφημερὶς τῶν Φιλομαθῶν. Elle comprend, en effet, outre des mémoires soit originaux, soit traduits de quelque auteur étranger, tous les actes de l'autorité politique ou municipale qui ont quelque rapport avec l'enseignement et les écoles. Cela donne au journal une physionomie à peu près semblable à celle de notre *Journal général de l'Instruction publique*, interrompu depuis un an, après quarante ans d'existence[3].

L'*Almanach national*, fondé et entretenu, pendant huit années, avec beaucoup d'intelligence et de courage par M. Marino Vreto, fils d'un

[1] On lira précisément sur le plus récent de ces recueils une note que notre confrère, M. Joseph Bertrand, veut bien rattacher au présent article. — [2] Ceci nous rappelle le fort beau volume que publiait, en 1867, à Constantinople, un jeune Grec, qui vient d'être enlevé à son pays par une mort prématurée : Τὸ Σύμπαν, *L'Univers*. L'auteur, M. Rhaptarchis, avait aussi publié, sous le titre de *Παρνασσος*, un bon choix de poésie grecque moderne (Athènes, 1868, in-12). — [3] A cette occasion, il me sera peut-être permis de rappeler que j'ai jadis publié, dans le *Journal général* (tome IV, n° 99 et tome XVIII, n° 24), deux articles qui constatent, à quatorze ans de distance, quelques-uns des progrès de la littérature savante chez les Grecs nos contemporains.

être aussi naturalisé en France : ce sont les dissertations lues dans les solennités anniversaires ou à l'ouverture des cours universitaires, puis imprimés aux frais de l'établissement où la lecture en a été entendue. Un chef d'institution athénien, M. G. G. Pappadopoulos, en a donné l'excellent exemple, et nous lui devons, sous cette forme, plusieurs mémoires d'une sérieuse valeur, un entre autres sur les portraits de Démosthène, à propos d'un buste de cet orateur récemment retrouvé dans les ruines de sa patrie[1]; un autre sur les jeux des enfants athéniens[2], etc. L'Université d'Athènes n'est pas, que je sache, entrée jusqu'ici dans cette voie. Quelques discours d'ouverture de ses professeurs sont néanmoins de véritables dissertations sur les matières dépendant de leur enseignement. Chez nous, on en peut dire autant de quelques discours prononcés dans nos distributions annuelles des prix. Mais ce sont là des exceptions et des exceptions trop rares. Combien il serait à souhaiter qu'elles devinssent la règle! Beaucoup de professeurs trouveraient dans ce devoir l'occasion de traiter quelque question spéciale, de soumettre à l'opinion publique des chapitres isolés d'un travail dont l'ensemble peut s'améliorer, grâce à cette épreuve partielle et préalable. Par là s'éveillerait entre les lycées, entre les facultés de nos diverses provinces, une salutaire émulation. Nous ne saurions croire combien une si heureuse organisation de la publicité savante a contribué, en Allemagne, à la force des études, en détournant les maîtres, même ceux des gymnases, des routines de leur vie journalière, pour les engager dans des recherches qui contribuent au progrès de la science. Il est temps pour nous d'y songer, si nous voulons que l'érudition française se développe et s'élève comme il convient aux justes ambitions de l'esprit français.

Pour revenir à la Grèce, dont cette préoccupation patriotique nous a un instant écartés, le rapide aperçu qui précède suffit à montrer dans ce pays un remarquable mouvement de curiosité et d'activité littéraire. Encore n'avons-nous parlé ni des recueils tout spéciaux comme l'*Éphéméride archéologique* et les *Actes de la Société archéologique* d'Athènes, que nous avons appréciés dans nos précédents articles sur l'épigraphie grecque, ni de publications qui ont été trop éphémères pour avoir exercé sur le progrès des études une influence notable, comme sont : *ὁ Θεατὴς*, *le Spectateur*, que publia, en 1836, Michel Schinas;

[1] Athènes, 1853, in-8°. — [2] Athènes, 1860, in-4°. Je puis citer encore le Programme de 1866, qui traite de l'influence qu'a exercée l'italien sur le grec vulgaire.

ὁ Ἑλληνομνήμων, *le Mémorial grec*, que publia, en 1843, M. Nicolaïdis; ἡ Εὐτέρπη, *l'Euterpe*, qui parut en 1847 sous la direction de M. Rhangabé; ἡ Χρυσαλλίς, *la Chrysalide*, en 1863 et années suivantes. Il y a peu de journaux grecs quotidiens qui ne réservent une place dans leurs colonnes aux nouveautés de l'érudition et des sciences. Certains recueils de documents, par exemple, les fascicules d'*Anecdota*, imprimés à Corfou (1816-1817) par l'habile philologue Mustoxidi, qui fut correspondant de l'Institut de France, et les Νεοελληνικὰ Ἀνάλεκτα, qu'imprime depuis deux ans, à Athènes, une société littéraire qui a pris pour titre *le Parnasse*, mériteraient aussi d'être mentionnés. Quelques autres recueils, comme *l'Abeille*, ἡ Μέλισσα, journal de médecine, échappent trop à notre compétence pour que nous nous permettions de les apprécier ici. D'autres, peut-être, ne sont pas parvenus à notre connaissance, que nous aurions volontiers compris dans l'examen qu'on vient de lire. En général, il est très-difficile pour un homme de lettres parisien de se tenir au courant des travaux de la science dans l'Orient. Nos relations avec l'école française d'Athènes, avec les écoles chrétiennes comme celle des Pères Lazaristes, à Smyrne, les relations même du commerce français avec la librairie hellénique n'y suffisent pas. La plus riche bibliothèque qui soit à Paris pour la littérature grecque moderne, celle de notre confrère et ami M. Brunet de Presle, offre bien des lacunes que tout son zèle ne réussit pas à combler. Ce n'est pas que les Grecs ne soient, en général, fort empressés à nous faire connaître leurs publications; le plus souvent même ils les envoient, à titre gratuit, aux personnes qui peuvent s'y intéresser, et ils regardent ces envois comme un témoignage qu'ils nous doivent de leur reconnaissance pour les encouragements que la France leur prodigue depuis tant d'années. Mais, pour tout cela, aucune communication régulière ne s'est, jusqu'à présent, établie entre les deux pays. Que ce nous soit une excuse, si nous n'avons pu, malgré notre bonne volonté, satisfaire ici à tous les devoirs d'une bibliographie et d'une critique consciencieuses. Les nombreux volumes que nous avons sous les yeux nous autorisent pourtant à exprimer un jugement général sur les travaux des lettrés grecs. L'originalité, sans doute, y est rare; les traductions et les analyses d'ouvrages étrangers y abondent; mais que peuvent de mieux les Hellènes, que de propager dans leur pays les lumières qu'ils recueillent dans notre Europe occidentale? Dans presque toutes les parties du savoir humain, nous sommes devenus pour eux ce qu'ils ont été jadis pour nous, des instituteurs; ils le savent, et ils aiment à le dire avec une franchise qui leur fait honneur. L'archéologie, du moins, est un terrain

Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV, t. IX, X et XI. Paris, 1855 à 1862, in-4°. — *Histoire du prince Eugène de Savoie* (en allemand), par M. Arneth. Vienne, 1864, 3 vol. in-8°.

CINQUIÈME ARTICLE [1].

Le XI° et dernier volume de nos *Mémoires militaires* contient les documents les plus amples sur la campagne de 1712 et sur la bataille de Denain, qui en fut le glorieux couronnement. Rien ne manquerait, sur ce point, à la satisfaction du lecteur, si les préposés à la publication faite au nom du Dépôt de la guerre, au lieu de se borner à l'impression pure et simple du manuscrit de M. le général de Vault, rédigé il y a cent ans, avaient complété l'œuvre du savant et judicieux officier par l'indication, sinon par la reproduction de documents importants et curieux, relatifs au même sujet, et publiés depuis cette époque.

Nous avons eu plus d'une fois à exprimer des regrets de ce genre dans nos articles précédents. Ils sont ici plus marqués encore, parce que la négligence des éditeurs est plus fâcheuse; nous tâcherons d'y suppléer, en rendant compte des événements de cette mémorable année.

Le maréchal de Villars avait parfaitement compris, en prenant ses quartiers d'hiver, en 1711, quels seraient les embarras de la campagne prochaine. Ils s'accrurent de toutes les calamités privées dont fut affligé Louis XIV à cette époque, et par l'incertitude des négociations ouvertes à Londres. Un seul point semblait gagné, c'était la retraite du duc de Marlborough, que ne put éviter le prince Eugène, dans un voyage qu'il fit en Angleterre pour ce motif, au mois de janvier 1712 [2], mais les forces de la coalition n'en demeuraient pas moins formidables. L'appoint qu'en retiraient les Anglais était insignifiant, et l'habile capitaine qui les commandait semblait en être devenu plus hardi et

[1] Voir, pour le premier article, le *Journal des Savants*, cahier de novembre 1870, p. 661; pour le deuxième, le cahier de décembre, p. 725; pour le troisième, le cahier d'octobre 1871, p. 502; pour le quatrième, le cahier de novembre, p. 557. — [2] Voy. une importante collection: *The letters and dispatches of John Churchill, first duke of Marlborough*, from 1702-1712; edit. G. Murray, 5 vols. London, 1845, gr. in-8°.

plus entreprenant. Villars a raconté d'un accent pénétré les adieux de Louis XIV, au jour du départ pour la Flandre, les tristes pressentiments dont était agitée l'âme du vieux roi, et les héroïques résolutions auxquelles le monarque s'était arrêté [1]. Les appréhensions de Louis XIV n'étaient point exagérées; la situation militaire de la France était aussi critique qu'on peut l'imaginer. Le plan du prince Eugène était, depuis longtemps, de s'ouvrir la vallée de l'Oise, dont la source remonte aux coteaux des Ardennes, et de s'avancer sur Paris par cette voie directe, dont la place délabrée de Guise était la seule défense. C'était pour couvrir cette vallée, et son débouché vers Mons, que Villars avait livré la terrible bataille de Malplaquet (11 septembre 1709). Mais, quoique le champ de bataille y fût resté à l'ennemi, les pertes du prince Eugène et de Marlborough avaient été si considérables [2], qu'ils n'osèrent continuer leurs tentatives sur une trouée si bien gardée. La campagne de 1710 avait été employée à tâter le terrain sur d'autres points, et à essayer de l'invasion par une autre voie. Les ennemis forcèrent la ligne de la Scarpe; nous défendîmes péniblement la ligne de l'Escaut et de la Censée; les quatre places de Douai, Béthune, Aire et Saint-Venant, furent forcées; mais la coalition ne pensa pas s'être assuré des points d'appui assez solides pour marcher en avant. Il y avait, à la traverse, les places et la ligne de la Somme; et les passages entre la Lys et l'Escaut, par où l'on espérait pénétrer, n'étaient rien moins que libres; nous conservions sur l'Escaut, la Sambre et la Meuse, des positions inquiétantes pour l'ennemi. La campagne de 1711 s'était usée entre les hésitations de la cour de Versailles, dont nous avons exposé les résultats, et les tâtonnements des deux généraux coalisés, qui cessèrent enfin au jour où Bou-

[1] Villars a raconté que, lorsqu'en 1714 il fut reçu de l'Académie française, il voulut, dans son discours de réception, parler de cette conversation où le roi lui avait fait part de son dessein généreux, pour le cas où la victoire aurait trahi nos armes, en ces extrémités où la France était réduite. Toutefois Villars n'osa livrer à la publicité un fait de ce genre sans en avoir l'agrément du roi. Mais le monarque, après avoir rêvé un moment, répondit au guerrier académicien : « On ne croira « jamais que, sans m'en avoir demandé la permission, vous parliez de ce qui s'est « passé entre vous et moi. Vous le permettre et vous l'ordonner serait la même « chose, et je ne veux pas que l'on puisse penser ou l'un ou l'autre. » — [2] Le bruit avait couru dans l'armée française, qui se retirait en bon ordre, que Marlborough avait été tué dans la mêlée, et ce fut sur cette rumeur que fut composée au bivouac français la célèbre chanson : *Marlbrouck s'en va-t-en guerre.* Elle fut rapportée plus tard de Flandre à Paris par une berceuse du malheureux dauphin, qui fut Louis XVII, laquelle, en la chantant, pour endormir le royal enfant, lui redonna une vogue que favorisaient les circonstances.

chain fut enlevé. La possession de cette place ouvrait un nouveau débouché.

Pendant les quartiers d'hiver, les hostilités n'avaient point, à vrai dire, été interrompues. Toutefois les Français s'étaient bornés à inonder et rendre inabordable le pays qu'ils ne pouvaient défendre. Dès l'entrée en campagne, au printemps, les coalisés s'appliquèrent à dégager le lit des rivières et à rétablir la navigation, pour assurer leurs convois et faciliter les opérations offensives. Une série de manœuvres, de combats et de marches savantes, eut pour objet de préparer le terrain et d'assurer les meilleures chances à chacun des belligérants. Dans cette œuvre préparatoire, l'armée française, commandée provisoirement par le maréchal de Montesquiou, ne commit aucune faute, et prit de bonnes dispositions; mais cet habile officier jugeait, au grand mouvement qui se manifestait chez l'ennemi, que ce dernier ourdissait quelque dessein considérable. Les troupes anglaises avaient même pris, pendant ces premiers mois de l'année, et malgré les négociations de Londres, une part très-active aux diverses opérations militaires de l'armée ennemie. Elles étaient commandées par le duc d'Albemarle, d'origine hollandaise, en attendant le duc d'Ormond, qui avait la confiance plus particulière du cabinet tory.

Le maréchal de Villars, bien que non encore remis de sa blessure, reprit la direction de l'armée de Flandre en avril 1712. A cette époque, Arras et Cambrai semblaient être menacées par le prince Eugène. Villars crut devoir concentrer ses forces pour couvrir ces places, et se borner à l'observation jusqu'à ce que l'ennemi eût mieux accusé ses desseins. Il adressait au roi la dépêche suivante, datée du 28 avril :

« Depuis mon arrivée sur cette frontière, je n'ai vu aucunes lettres de « la Haie, d'Utrecht, ni de toutes les places ennemies qui m'assurent la « paix conclue avec l'Angleterre; mais, comme ce n'est pas sur ces avis « que je dois me régler, surtout ne voyant pas ces nouvelles confirmées « par les ordres de Votre Majesté, je n'ai omis aucune de toutes les « précautions possibles pour n'être pas surpris par un ennemi que j'ai « trouvé campé en front de bandière... » (*Détail de mesures stratégiques et locales.*)

« J'ai informé dès mon arrivée M. le duc du Maine et M. Voysin, par « plusieurs lettres réitérées, que l'artillerie de Votre Majesté, que l'on « m'avoit assuré être prête, n'étoit plus en état de servir; ce n'est que « depuis quatre jours que j'ai pu envoyer 15 pièces de canon au comte « de Broglie, et même tirées par les chevaux des vivres. Aujourd'hui « nous en avons 50 ébranlées, mais les chevaux en sont si ruinés par

«les fatigues de l'hyver et les mauvaises nourritures, qu'il est arrivé «déjà deux fois qu'elles sont demeurées à moitié chemin des journées «qu'elles devoient faire. Il manque 758 chevaux dont je n'ai aucune «nouvelle. Je suis sans pontons, et je n'ai pas, à beaucoup près, le «nombre des charrettes nécessaires.

«Votre Majesté jugera mieux que personne du péril avec lequel on «soutient une attaque de poste, quand on est privé de tous ces secours. «Elle sait mieux que moi s'il sera au pouvoir du prince Eugène, arrivé «sur les frontières, d'engager une action et de se servir des troupes an- «glaises. Toutes les troupes des ennemis sont présentement rassemblées «entre l'abbaye d'Anchin et Douai...

«La raison de guerre voudroit que toutes les troupes de Votre Ma- «jesté fussent pareillement ensemble, du moins entre Cambrai et Arras. «Ce seroit cependant tenir neuf lieues de pays lorsque l'ennemi est en «bataille. Mais, comme nous sommes couverts d'assez bons postes, il n'y «auroit pas de péril à se tenir dans cette étendue de pays; et c'est ce qui «n'est pas même en mon pouvoir, puisque les subsistances me man- «queroient bientôt.

«Tout ce que je puis faire, c'est de faire venir la cavalerie de Doul- «lens entre cette ville et Arras, tirant ses fourrages de Doullens; de faire «venir le camp qui est sous Landrecies, à moitié chemin de Cambrai, «tirant toujours de Landrecies; de mettre la maison de Votre Majesté «au Catelet, tirant toujours de Saint-Quentin; les autres corps tirant «de Péronne, Bapaume, Albert, Bray et Corbie, et l'infanterie en pre- «mière ligne.

«Votre Majesté ne laissera pas d'être inquiète d'une telle situation, «quand elle saura son ennemi assemblé. Mais ma disposition est forcée, «puisque je serois épuisé de fourrages en six jours, si j'en prenois une «autre.

«Je prends bien toutes les précautions imaginables pour n'être pas «surpris par des partis toutes les nuits : les signaux, des courriers tou- «jours prêts..... Si une action générale dépend du prince Eugène, les «apparences sont que nous l'aurons...

«J'espère pouvoir gagner le premier poste, qui est le meilleur; mais «je nomme l'autre, en cas que, par une marche forcée, les ennemis «puissent arriver en force devant moi, sur Montenescourt. Si cette ac- «tion est possible, Votre Majesté en connoît mieux que personne les «conséquences. Qu'Elle ait la bonté de jeter les yeux sur l'ordre de ba- «taille, et d'examiner si, le jour d'un engagement, elle ne trouveroit pas «que MM. les maréchaux d'Harcourt et de Berwick, qui sont présente-

courte durée, la place du Quesnoi qui défendait cette position. Cet événement porta la terreur dans Versailles. Ce fut bien pis, lorsque Eugène, poursuivant sa pointe eut investi Landrecies. De là aux sources de l'Oise il n'y avait plus qu'un pas à franchir. L'entreprise ennemie s'annonçait avec les apparences d'un succès assuré : hardie, mais non téméraire, elle s'appuyait des règles de l'art, et les postes occupés par les deux armées en autorisaient la tentative; aussi Eugène était-il plein d'espérance. Ses manœuvres imposaient au cabinet tory, qui hésitait, tenu en échec par les whigs, et qui n'eût osé signer la paix après une grande victoire du prince généralissime. Les coureurs autrichiens s'avançaient jusqu'à Soissons. Depuis deux siècles, la monarchie n'avait pas été dans un plus grand péril. Les familiers du roi lui conseillaient même de se retirer sur la Loire. Tous les monuments historiques, tous les témoignages contemporains, attestent cette impression profonde et universelle. On ne peut émettre un doute sérieux à cet égard.

Au milieu de ces anxiétés, que les infortunes domestiques rendaient encore plus pénibles, Louis XIV déploya une incomparable fermeté, soutenue par une rare liberté d'esprit. Secondé par l'habile chef de son cabinet militaire, M. de Chamlay, élève de Turenne et de Vauban, et dont Saint-Simon nous a laissé un si attachant portrait, le roi passait ses journées et souvent ses nuits à suivre son armée et Villars sur les cartes, et, tout en honorant son lieutenant de la plus complète confiance, à l'éclairer par une admirable correspondance, dont notre XI[e] volume contient de curieux mais incomplets monuments. Villars, de son côté, trouvait, dans une activité prodigieuse et dans un dévouement absolu, le temps et le pouvoir de courir incessamment la campagne, d'étudier tous les buissons, tous les plis de terrain, tous les ruisseaux; de se montrer partout au soldat, et d'écrire au roi des rapports quotidiens, attendus avec la fièvre à Versailles, et par lesquels, à vingt-quatre heures de distance, le prince était en communication continue avec son général, et se tenait au courant des opérations poursuivies. C'eût été peu de chose encore pour Villars, si mille rapports particuliers et clandestins n'étaient partis journellement du camp de Flandre pour Paris et Versailles, où la préoccupation des esprits disposait à tout croire et à tout craindre, et multipliait aussi les difficultés du maréchal, obligé de répondre à une foule d'observations inutiles ou importunes qui lui arrivaient de la cour ou des ministres. Jamais homme n'eut peut-être une tâche aussi rude et une aussi grande responsabilité. Quoique souffrant encore de son genou fracassé à Malplaquet, Villars, pénétré de ses devoirs envers

Cependant le roi mandait à Villars : « S'il arrivoit que les ennemis « voulussent faire le siége de Landrecies, vous savez quelles sont mes « intentions et je ne puis que vous les répéter. . . . . Le retardement de « l'arrivée de milord Stafford (porteur de l'armistice) pourroit vous jeter « dans un embarras que je suis bien aise de prévenir, par rapport à « l'ordre que je vous donne d'aller attaquer et combattre les ennemis, « s'ils font le siége de Landrecies. Les troupes anglaises sont placées de « manière que, si elles demeuroient où elles sont présentement, elles « couvriroient l'armée qui fait le siége. Il semble que vous ne pourriez « attaquer les ennemis sans attaquer aussi le quartier des Anglais. . . ; il « faut, en ce cas, qu'après avoir passé l'Escaut, . . . vous fassiez savoir « au duc d'Ormond l'ordre que vous avez, le priant de prendre avec les « troupes anglaises un poste plus éloigné, afin d'éviter avec ses troupes « toute occasion de combattre, et ne rien faire à son égard qui fût con- « traire à la suspension d'armes, que je regarde comme réglée et con- « venue, quoique le traité n'en soit pas encore signé. Le duc d'Ormond « ne pourroit se dispenser, dans le même esprit, de quitter son quartier. « Mais, s'il ne le fait pas, vous ne laisseriez pas de continuer votre « marche pour attaquer et combattre les ennemis, au hasard que les « Anglais y fussent mêlés, parce que ce seroit de leur part un manque « de bonne foi, s'ils prétendent se servir de la négociation présente pour « couvrir le siége de Landrecies, et se mieux assurer de la prise de cette « place, en mettant, par leur seule présence, mon armée dans l'impossi- « bilité de la secourir. »

La suspension d'armes ne fut notifiée aux alliés que le 17 juillet, et le duc d'Ormond, à la tête d'un faible corps d'Anglais, se sépara du prince Eugène. Les troupes étrangères à la solde de l'Angleterre dé- clarèrent vouloir rester avec les coalisés, et reçurent leur paye de la Hollande. Plusieurs Anglais de distinction demeurèrent aussi auprès d'Eugène, et Dunkerque fut livré, comme gage des promesses faites par le roi, au cabinet britannique. Le maréchal de Villars, considérant le petit nombre de troupes que le duc d'Ormond détachait du prince Eugène (18 bataillons et 2000 chevaux), trouvait la remise de Dun- kerque d'un prix trop élevé pour le médiocre service que rendait le général anglais, au point de vue des opérations militaires. Le prince Eugène demeurait aussi redoutable après la séparation qu'auparavant, et des renforts, arrivés des bords du Rhin, compensaient amplement la perte de la coopération britannique.

On avait espéré cependant qu'après la retraite des troupes anglaises l'effet moral produit par cet événement empêcherait le prince Eugène

de songer à de nouvelles entreprises. Il n'en fut rien, et ce prince, irrité de la défection anglaise, voulant relever d'ailleurs le courage des Hollandais, marcha résolûment sur Landrecies, le jour même où fut publié l'armistice avec l'Angleterre. Cette hardiesse émut beaucoup Louis XIV. Sa correspondance avec Villars, pendant tout ce mois de juillet, porte une empreinte d'inquiétude marquée. Dans une longue dépêche du 8 juillet, M. Voisin revient encore sur la prolongation des lignes de Marchiennes, qui, de la Scarpe à la Sambre, occupaient, à ce moment, une étendue de neuf lieues. Villars s'en souvint bien, lorsqu'il apprit l'investissement de Landrecies; il avait des instructions impératives et précises pour le cas qui se présentait; il se hâta d'y obéir. Le prince Eugène ne doutait pas qu'on ne courût au secours de Landrecies, et c'est ce qui augmenta sa sécurité pour ses lignes. Villars, en effet, concentra sur-le-champ ses troupes répandues dans les environs de la Censée, pour se porter rapidement dans la direction de la place investie. « Dès le 18, dit M. le général de Vault, le maréchal rappela « les trente-six escadrons qu'il avoit envoyés entre Guise et Saint-Quentin, « et se fit joindre par la réserve de M. le comte de Broglie, et par les « autres troupes qui étoient sur la Censée. Son dessein étoit de marcher « droit au prince Eugène; et le roi, qui précédemment avoit pensé que, « attendu l'éloignement où étoit Landrecies de toutes les places d'où les « ennemis pouvoient tirer leurs subsistances et leurs munitions, il eût « mieux valu chercher à interrompre les communications en attaquant « la ligne de Marchiennes, laissa au maréchal, par sa lettre du 17, la « liberté de combattre les ennemis par les endroits qu'il jugeroit les « plus accessibles, et qui le conduiroient le plus sûrement à les empê- « cher de faire le siége de Landrecies. » Le général de Vault ne donne point ici le texte des deux dépêches du roi dont il s'agit, et l'on a lieu de le regretter, aujourd'hui que l'initiative de la manœuvre de Denain est devenue l'objet d'une discussion nouvelle. L'éditeur du XI^e volume de nos *Mémoires militaires* ne s'est point souvenu, en 1862, que de 1853 à 1860 M. Feuillet de Conches avait, en collaboration avec d'autres hommes de lettres, publié le *Journal de Dangeau*, et qu'au XIV^e volume de cette grande publication, M. Dussieux avait joint un savant et curieux mémoire accompagné de pièces inédites et fort importantes sur la question en litige. En conférant les deux séries de documents qui sont aujourd'hui sous les yeux du public, l'éditeur de notre XI^e volume aurait singulièrement augmenté l'intérêt des *Mémoires militaires*, surtout s'il avait complété les lacunes qui restent encore à combler dans la production des pièces de correspondance. Celles qu'à

publiées M. Dussieux nous apprennent que, le 17 juillet, le maréchal de Villars, dont le quartier général était à Noyelles, y convoqua un conseil de guerre, pour recueillir les avis des officiers généraux sur le meilleur parti à prendre en l'état des ordres du roi. Du point où l'on était, on pouvait ou marcher sur les lignes de Marchiennes, non sans péril il est vrai, mais avec quelques chances de succès peut-être; ou bien passer l'Escaut au point le plus propice, se diriger sur les sources de la Selle, et y chercher l'armée d'Eugène, pour la combattre et débloquer Landrecies. Ce qui s'est passé dans ce conseil de guerre est révélé en un rapport secret et détaillé, envoyé à M. Voisin par le maréchal de camp de Silly, qui lui était dévoué. Ce témoignage est corroboré par une dépêche de Villars, où l'on voit qu'il y avait aussi, sous ce grand règne, des moments de défaillance, inséparables de la misérable humanité. On avait espéré, dans le camp de Villars, qu'après la défection anglaise la paix allait être conclue, et l'on voyait, au contraire, les hostilités recommencer avec un redoublement d'audace et de vigueur de la part du prince Eugène. Il fallait décidément croiser le fer, et les esprits en demeuraient confondus autant qu'affectés. Villars écrit au roi, le 18, qu'il a été obligé de lire les ordres du monarque pour se faire obéir; tout le monde avait compté sur la paix et retournait se battre à contre-cœur. Le même jour, 18, Villars écrivait à M. Voisin : — « Vous verrez, Monsieur, par la lettre que j'ai l'honneur d'écrire à « Sa Majesté, que j'ai été obligé de lire les dépêches à la plupart de « MM. les officiers généraux. Cela étoit nécessaire; tous avoient compté « sur la paix, et de cette douce espérance on ne retourne pas bien vo- « lontiers à l'apparence d'une bataille dont l'extrême conséquence pro- « duit bien des raisonnements. Après cela, si nous en venons à une « grande action, je suis persuadé que, le premier coup de canon tiré, « tout le monde trouvera son ancienne valeur. »

A Noyelles, comme nous l'avons dit, on semblait être en position de faire, sur Denain, une pointe où la garnison de Valenciennes pouvait rendre d'utiles services, et pourtant personne à Noyelles n'a proposé de manœuvrer sur Denain, ni le maréchal de Montesquiou ni aucun autre. Le secret de cette opération possible était donc renfermé dans la pensée de Villars et du roi. Si, comme on l'a prétendu, M. de Montesquiou en a eu plus tard l'idée, il n'a certainement pas été le seul, et il n'a rien appris, à cet égard, au général en chef, quand il en a proposé l'expédient, en face de Landrecies. Montesquiou n'avait point, quoi qu'en dise Saint-Simon, ces instructions particulières de la cour qu'on ne retrouve nulle part; s'il les avait eues, il n'eût pas opiné, comme il le

fit à Noyelles, pour entraîner l'armée vers Landrecies, d'où le retour sur Denain était plus difficile et plus périlleux. Le conseil de guerre fut donc d'avis unanime d'aller passer l'Escaut entre Crèvecœur et le Catelet, de marcher vers les sources de la Selle, et de là sur la Sambre. Villars se rendit à regret à cet avis, ainsi que le prouve la dépêche du 17. « Je vous assure, disait-il à M. Voisin, que mettre tous les œufs « dans un panier est une phrase qui bourdonne fort à mes oreilles. » Cette lettre se croisait avec celle du même jour, que le roi, ignorant encore l'investissement de Landrecies, adressait au maréchal, et dans laquelle on lit : « Ma première pensée avoit été, dans l'éloignement où « se trouve Landrecies de toutes les autres places d'où les ennemis « peuvent tirer leurs munitions et convois, d'interrompre leur commu- « nication en faisant attaquer les lignes de Marchiennes, ce qui les met- « troit dans l'impossibilité de continuer le siége; mais, *comme il m'a « paru que vous ne jugez pas cette entreprise sur les lignes de Marchiennes « praticable*, je m'en remets à votre sentiment par la connaissance plus « parfaite que vous avez étant sur les lieux, et je ne puis que vous con- « firmer les précédents ordres que je vous ai donnés pour empêcher le « siége de cette place et combattre les ennemis par les endroits que vous « jugerez plus accessibles, pendant qu'ils viendront pour s'établir devant « la place. . . . » De son côté, M. Voisin écrivait le même jour, 17 juillet, au comte de Broglie, commandant la réserve de Villars : « On prétend « que le prince Eugène doit se déterminer ces jours-ci à faire un nouveau « siége, de Landrecies ou de Maubeuge. Je vous supplie de me mander « si vous jugez qu'en faisant le siége de Landrecies, ils puissent toujours « conserver leur communication à Douai par Marchiennes, pour en « tirer leurs convois et munitions de guerre, ce qui est fort éloigné de « Landrecies; et il est néanmoins bien difficile qu'ils les puissent faire « venir d'ailleurs, n'ayant rien de plus près que Mons, s'ils ne tirent pas « de Douai. *S'il était possible, dans ce grand éloignement, d'attaquer leurs « lignes de Denain, pour couper la communication*, ce moyen paraîtrait le « plus assuré et le moins hasardeux, pour les obliger à lever le siége; et « vous feriez bien d'en écrire vous-même à M. le maréchal de Villars, « et de lui en envoyer un projet, lui marquant le nombre de troupes « dont vous auriez besoin, de quelle manière et en quel temps il devroit « les faire marcher pour vous les envoyer et en ôter la connaissance « aux ennemis. Comme il doit passer l'Escaut avec l'armée du roi « lorsque les ennemis s'approcheront de Landrecies, il me semble que, « dans ce mouvement général de l'armée du roi, la contre-marche que « feront quelques brigades par les derrières pourroit aisément être

« cachée. Le roi ne veut point laisser prendre Landrecies, comme on a « fait le Quesnoy, et Sa Majesté hasardera plutôt une bataille pour se-« courir la place que de ne rien faire du tout. C'est pour cela que je « vous prie d'examiner s'il seroit possible d'empêcher le siége en inter-« rompant cette communication du camp de Douai. »

On n'a pas, au dépôt de la guerre, la réponse de M. de Broglie, qui ne paraît pas avoir été favorable, en ce moment du moins, à une diversion sur Denain. Dans la pensée du ministre, c'eût donc été le comte de Broglie qui, avec les réserves de l'armée, aurait pu tenter de couper les lignes de Marchiennes, pendant que le corps principal de l'armée française, sous le général en chef, se portait en avant sur Landrecies; et cette circonstance expliquerait l'avis négatif exprimé ou le silence gardé dans le conseil de guerre de Noyelles. En somme, il est bien avéré que le roi et Villars avaient l'œil ouvert sur Denain, bien avant le 24 juillet, et que, depuis longtemps, l'attaque des lignes de Marchiennes était l'objet d'une discussion confidentielle et hypothétique entre les deux grands personnages.

Du camp de Cateau-Cambrésis, où il s'était porté en quittant Noyelles, Villars écrivait, le 20 juillet, à Louis XIV : « Depuis neuf heures du « matin que j'ai écrit un mot à M. Voisin, j'ai reconnu, avec M. le ma-« réchal de Montesquiou et plusieurs de MM. les officiers généraux, les « quartiers des ennemis, en deçà de la Sambre, que la nature des lieux « ne permet pas d'attaquer, et je cherche encore; car nous devons percer « les bois cette nuit, mais avec peu d'espérance de réussir. Nous trou-« vons donc que l'on ne peut attaquer l'ennemi qu'en passant la Sambre, « et cela par une bataille générale avec l'armée tout entière, et, selon « l'opinion de M. le marquis de Coigny, avec désavantage, sur la nature « des lieux, l'ennemi plaçant son armée entière, la droite sur la Sambre, « et suivant le ruisseau de Priche. Nous ne croyons pas devoir donner « cette bataille sans les ordres de Votre Majesté; cependant nous « allons demain matin reconnoître les postes; si nous les trouvons plus « favorables que nous ne l'espérons, nous n'attendrons pas les ordres « de Votre Majesté pour attaquer. S'il est question d'une bataille avec « désavantage, je la supplie de me pardonner la liberté de les demander. « Le plus ou le moins de temps que les ennemis ont eu ne leur donne « aucun avantage, car la force de l'investissement consiste dans la na-« ture du pays; ce n'est pas qu'il ne relève de la terre en quelques en-« droits, mais c'est son armée entière que nous trouverons après avoir « passé la Sambre, comme nous sommes obligés d'y mener aussi l'armée « entière de Votre Majesté. *Si cette vue ne réussit pas, on se tournera de*

« *tous les côtés*. Les intentions de Votre Majesté sont connues, et je puis « l'assurer de notre très-grande envie de combattre. L'on m'oblige, avant « de finir, d'assurer Votre Majesté que nous ne pouvons de ceci faire « une affaire particulière; il faut aller combattre avec tout, au delà de « la Sambre. J'ai l'honneur, etc. »

A cette lettre du 20, le roi répondit le 21 : « Vous demandez mes « ordres. Je ne crois pas pouvoir mieux m'expliquer que j'ai fait par mes « lettres précédentes. Mon intention n'est pas de vous engager à faire « ce qui est impossible; mais pour tout ce qui est possible pour secourir « Landrecies, vous devez le faire. . . . . M. de Tingry (commandant « à Valenciennes) pourroit profiter de ce temps pour attaquer les postes « de communication des ennemis, du côté de Marchiennes, qui sont « apparemment fort dégarnis. . . . . Enfin c'est à vous de déterminer, « sans nouveaux ordres, et le temps et le lieu de l'action, et à prendre tous « les meilleurs arrangements pour y réussir. »

Le même jour, 21, Villars écrivait à M. Voisin une dépêche importante, à demi chiffrée, dans laquelle on lisait : « *J'ai été voir comment « nous puissions attaquer le camp de Denain, à quoi l'on n'a pu songer que « dans le temps que nous éloignions l'armée ennemie de l'Escaut;* car, lors- « qu'elle y avoit sa droite, on ne pouvoit le tenter avec aucune appa- « rence de succès. Je compte donc faire demain toutes les démarches « qui pourront persuader l'ennemi que je veux passer la Sambre, et *je « tâcherai d'exécuter le projet de Denain*, qui seroit d'une grande utilité. « S'il ne réussit pas, nous irons par la Sambre. Je suis assez bon servi- « teur du roi pour garder la bataille pour le dernier. Elles sont, comme « vous savez, dans la main de Dieu, et de celle-ci dépend le salut ou la « perte de l'État, et je serais un mauvais Français et un mauvais servi- « teur, si je ne faisois les réflexions convenables. Je suis, etc. »

Sur ces entrefaites, il arriva au camp de Villars une dépêche de M. de Tingry, qui, de Valenciennes, devait concourir à l'attaque de Denain, et qui dissuadait de l'entreprendre, par des motifs qui parurent péremptoires aux officiers généraux les plus déterminés, M. de Broglie et M. de Vieuxpont. Le maréchal manda donc, le 22, à M. Voisin, qu'il fallait renoncer au projet de la veille : « J'en suis très-fâché, disait Vil- « lars; mais, quand ceux-là refusent, je n'irai point l'offrir à d'autres. » On peut douter que, dans ce dernier plan, l'armée tout entière dût se porter sur Denain. Villars ajoutait qu'il marchait sur la Sambre, pour passer la rivière aussitôt les ponts disposés. Il ne devait point écrire le 23; il voulait avoir, pour des éventualités imminentes, sa complète liberté d'esprit et d'action. Mais M. Voisin fut désolé quand il reçut la

lettre du maréchal, et, le 23 même, il lui adressa une dépêche grondeuse qui, heureusement, n'arriva qu'après le triomphe du 24 : Villars passa la journée du 23 tout entière à cheval, en reconnaissances et visites de lieux; il s'assura, par des conférences avec ses officiers les plus assidus, du péril d'une grande bataille livrée sous Landrecies, où l'ennemi était, avec toutes ses forces, retranché dans une position formidable; et, illuminé d'un soudain éclair, par la proposition de M. de Montesquiou lui-même, qui avait été d'un autre avis à Noyelles, il prit immédiatement le parti décisif d'une marche rapide sur le camp de Denain, non plus, cette fois, par un grand détachement, comme la chose avait été souvent projetée, mais par l'armée tout entière, et en prenant le camp ennemi à revers, au moyen du passage nocturne de l'Escaut, en aval de Bouchain. Pour exécuter son hardi projet, Villars dut tromper à la fois et l'ennemi et son armée; il y réussit à son gré. Vers cinq heures du soir, toute l'armée française se mit en mouvement, et tout le monde croyait que c'était pour marcher sur Landrecies. Mais, à la nuit tombante, on fit demi-tour, et l'on se dirigea, au pas de course, à gauche sur l'Escaut, au grand étonnement des soldats, qui crurent qu'on faisait fausse route et qu'il fallut détromper. L'armée entière chemina toute la nuit, franchit l'Escaut heureusement sur des ponts habilement jetés et disposés peut-être à l'avance, et, d'une marche forcée, elle arrivait, à dix heures du matin, sur les retranchements du *grand chemin de Paris*, qu'elle enlevait à la baïonnette, sans que le prince Eugène se fût douté, sur les hauteurs de l'Écaillon, de ce qui s'était passé la nuit dans la plaine. Du *grand chemin de Paris*, Villars marcha en toute hâte sur le camp de Denain dont le commandant demeura tout étonné d'une attaque si imprévue. Le retranchement fut emporté d'assaut, avec perte de peu de monde. « J'entrai, dit Villars, dans le retranchement à la tête « des troupes, et je n'avois pas fait vingt pas que le duc d'Albemarle, « commandant le camp, et six ou sept lieutenants généraux de l'empe- « reur se trouvèrent aux pieds de mon cheval. Je les priai d'excuser si « les affaires présentes ne me permettoient pas toute la politesse que je « leur devois, mais que la première étoit de pourvoir à la sûreté de « leurs personnes. J'en chargeai des officiers de considération, et, appe- « lant le comte de Broglie, *Comte*, lui dis-je, *marchez à Marchiennes*. « Je poursuivis ensuite les ennemis qui ne songeoient qu'à fuir. Mal- « heureusement pour eux, leurs ponts sur l'Escaut se rompirent, et les « vingt-quatre bataillons qui défendoient le camp furent entièrement « pris ou tués. »

Le prince Eugène fut atterré au spectacle de ce désastre, qu'il ne

pouvait empêcher de l'autre côté de l'Escaut. Il avait perdu ses magasins, ses dépôts d'artillerie et de munitions. Un témoin oculaire, qui fut depuis le maréchal de Saxe, nous a laissé la relation de cette surprise mémorable et de l'émotion du prince, mordant son gant de dépit, et n'ayant plus qu'à songer à la retraite. La France était sauvée.

Ch. GIRAUD.

(*La suite à un prochain cahier.*)

LA POPULATION DE L'ATTIQUE

D'après les inscriptions récemment découvertes.

Du nombre des Athéniens de condition libre, depuis l'année 183 avant J. C., jusqu'à l'année 212 après J. C.

Un des mémoires les plus remarquables de Letronne est consacré à la population de l'Attique[1]. Boeckh, dans son livre sur l'*Économie publique des Athéniens*, a aussi traité cet important sujet. Sur le point principal, c'est-à-dire sur le nombre des hommes majeurs de condition libre, ces deux savants sont arrivés à des résultats incontestables[2]. Si je reprends cette question, ce n'est pas que je veuille discuter les chiffres qu'ils ont admis; mais Boeckh et Letronne s'arrêtent au début du IVe siècle avant notre ère; le dénombrement de Démétrius de Phalère

[1] *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, nouvelle série, t. VI, p. 165. — [2] Boeckh et Letronne ne sont réellement en désaccord que sur le nombre des esclaves. Letronne ne veut pas admettre le chiffre de 400,000 conservé par Athénée (VI, p. 272). Son argumentation, si savante qu'elle soit, n'est pas décisive, et, jusqu'ici, la vérité paraît être du côté de Boeckh, qui accepte, pour les esclaves comme pour le reste de la population, les assertions du *Banquet des sophistes*. Quant aux autres divergences de détail, elles proviennent de ce que Boeckh et Letronne multiplient le nombre des hommes majeurs de condition libre par des chiffres différents et parfois hypothétiques. Le plus sûr est de prendre pour base les *Tables de mortalité* rectifiées par les derniers travaux de la science moderne.

Les éphèbes avaient une bibliothèque, dont nous retrouvons le catalogue, en notant sur les marbres les mentions, qui n'y sont pas rares, de dons ou d'achats précieux. A la différence des autres étudiants, ils allaient en corps aux cours des philosophes et des rhéteurs; les décrets disent qu'ils donnaient l'exemple de la bonne tenue. Des concours annuels permettaient de récompenser les plus méritants; le stratége des hoplites présidait la commission d'examen qui, à la fin de chaque exercice, jugeait des progrès des élèves.

Ce qu'il faut surtout remarquer dans ce programme, c'est que les jeunes gens étaient soumis au pouvoir absolu de l'État; que le peuple et le sénat intervenaient sans cesse dans la vie intérieure du collége, que pas une loi, pas un règlement n'avaient de valeur si le vote populaire ne les consacrait, que le sénat en particulier, par de nombreuses délégations, surveillait sans cesse les maîtres et les élèves [1].

Préoccupés des dangers de la démocratie, quelques publicistes modernes, et parmi eux je citerai surtout Channing, ont demandé que, pour la *profession de citoyen* comme pour toutes les autres, il y eût un noviciat; ce noviciat était obligatoire dans la plus célèbre et la mieux réglée des cités helléniques [2].

La plus ancienne des inscriptions éphébiques connue jusqu'ici ne date que de la 4[e] année de la CXXIV[e] olympiade [3]; encore ne contient-elle

[1] La seule étude d'ensemble consacrée jusqu'ici à l'éphébie est la dissertation inaugurale de M. Dittenberger : *De ephebis Atticis*, Götting, 1863, travail fait avec beaucoup de soin, mais où l'auteur n'a voulu qu'effleurer ce beau sujet. Nous devons à M. Neubauer des remarques intéressantes, et presque toujours très-exactes, sur quelques questions éphébiques : *Commentatio epigraphica*, Berlin, 1869. — [2] Il faut rapprocher des institutions éphébiques ces lignes de Channing écrites en [illegible] : «Je dois à la cause de la vérité de dire que je crois la franchise électorale [illegible] étendue dans notre pays. Je trouve que ce grand privilége ne devrait pas être [illegible] à celui qui n'a pas été instruit du principe de notre gouvernement et des [illegible] d'un bon citoyen, et qui ne peut donner quelque preuve d'une vie au moins [illegible]. Un des buts principaux de nos grandes écoles publiques devrait être [illegible] aux personnes de toutes classes leurs devoirs comme citoyen, de leur [illegible] connaissance des principes politiques pour qu'elles pussent faire [illegible] éclairé de leur vote. Ce devrait être une *fête nationale, une solennité pu-*[illegible] *admission des jeunes gens au privilége du vote; ce pouvoir ne devrait être* [illegible] *examen des aspirants*, et il faudrait que cet examen se fît entouré [illegible] plus imposantes, propres à éveiller dans la jeunesse et dans [illegible] le sentiment de la haute responsabilité et de l'honneur de [illegible] — [3] Stèle de l'archonte Νικίας (281 av. J. C.). Eustratiadis : [illegible] *distribution des prix faite aux élèves de M. G. G. Pappadopoulos*, [illegible] ἀνέκδοτοι, Athènes, 1851, n[os] 7, 17, 19, 22. [illegible], t. I, p. 26; Rangabé, *Antiquités helléniques*, t. II,

pas le catalogue complet des éphèbes pour l'archontat auquel elle se rapporte. Les catalogues complets commencent à la CLXI^e olympiade 4 (133 av. J. C.)[1]; c'est seulement à partir de cette époque que les stèles permettent de fixer la population d'Athènes.

Les termes du problème sont d'une grande simplicité. Nous avons, pour un certain nombre d'années, la liste des Athéniens de dix-huit à dix-neuf ans; ces chiffres doivent nous faire connaître le total de la population libre[2]. Mais, avant de faire ces calculs, il fallait s'arrêter à deux difficultés. Les catalogues sont datés par des noms d'archontes; deux ou trois de ces archontes tout au plus figurent sur les listes de Corsini et de Clinton; il importait de fixer l'année de tous ces nouveaux éponymes. C'est l'objet d'un mémoire publié sous ce titre : *Essai sur la chronologie des archontes athéniens postérieurs à la CXII^e olympiade et sur la succession des magistrats éphébiques*[3]. Les inscriptions éphébiques fournissaient, pour ce travail, une méthode très-lente, mais sûre. Comme elles portent presque toujours la liste des professeurs du collége, que ces professeurs sont nombreux, qu'ils restent en charge plusieurs années, et même parfois durant leur vie entière, que, de plus, il y a entre eux une hiérarchie qui permet d'établir un *cursus*, on comprend qu'en faisant la liste chronologique de ces fonctionnaires on arrive à un classement *relatif* des marbres. Telle était la première partie de ces recherches; on devait ainsi diviser les marbres en classes. Il fallait ensuite, dans chaque classe, trouver un point fixe, une date positive, qui permît de l'attribuer à une époque donnée. La date d'un seul archonte une fois déterminée entraînait celles de tous les éponymes de la série. Un travail aussi minutieux ne saurait se résumer. Ce qui, mieux que tous les arguments particuliers, démontre la vérité des résultats obtenus, c'est l'accord que présentent entre elles toutes les parties de cette chronologie; c'est le parallélisme constant de la liste des éponymes et de celle des fonctionnaires[4]. De nouvelles découvertes compléteront ces tableaux; elles n'en modifieront pas les séries principales[5].

p. 117, 118, 231, 709, etc.; *Philologus*, t. XII, p. 735; t. XIII, p. 107. Cette stèle, découverte par fragments, a été publiée à plusieurs reprises. L'honneur d'en avoir fixé le texte appartient à MM. Eustratiadis et Kirchhoff; ce dernier, dans le *Philologus*, a donné une bibliographie très-complète de tous les fragments. — Cf. aussi, pour la date, mon *Essai sur la chronologie des archontes*, p. 16. — [1] Archontat de Ἀήναιος; *Philistor*, t. I, fascic. 3, p. 90. *Eph. arch.*, n° 4107. *Essai sur la chronologie des archontes*, p. 24. — [2] On remarquera que nous ne parlons ni des métèques, ni des esclaves. — [3] Un volume in-8°, Didot, 1870. — [4] Voir, à la fin de l'*Essai* cité plus haut, huit tableaux qui donnent la liste des archontes d'Athènes et des fonctionnaires éphébiques. — [5] Il est juste de rappeler d'excellents travaux partiels faits à diverses époques pour

La seconde difficulté venait d'une contradiction, au moins apparente, entre les textes des scholiastes sur l'éphébie et les documents épigraphiques. Les scholiastes disent que la période éphébique était de deux ans[1]. Il est évident que chaque catalogue ne contient que les éphèbes d'une seule année. Sur ce second point, aucun doute n'est possible. Les catalogues portent pour titre : Οἱ ἔφηβοι ἐπὶ τοῦ δεῖνος ἄρχοντος : cette expression peut désigner les éphèbes de deux années. Ce qui ne permet pas d'hésiter, c'est la rédaction du décret qui précède le catalogue; il commence par rappeler que les éphèbes ont prêté le serment d'entrée; il énumère ensuite, *mois par mois*, tous les actes du collége; il termine en disant que les jeunes gens ont passé devant le sénat *la revue de sortie*. Ἐποιήσαντο δὲ καὶ ἐπ' ἐξόδῳ τῆς ἐφηβείας τὴν ἀπόδειξιν τῇ βουλῇ; *ils ont, à leur sortie de l'éphébie, passé la revue* (*ordinaire*) *devant le sénat*. Il n'est pas un seul décret qui mentionne les fêtes ou les actes de deux années différentes, il n'en est pas un seul qui s'explique, si l'on suppose

compléter les listes de Corsini et de Clinton. Outre les remarques de Boeckh dans le *Corpus*, toujours excellentes lors même qu'il n'arrive pas à des résultats certains, voyez Dittenberger : *Attische Archonten zwischen Olymp.* CXXII *und* CXXX (Hermes, 1867, p. 285 à 306). — Meier, *Commentatio epigraphica*, Halis, 1852. — *Commentatio secunda*. Halis, 1854. — Westermann : article *Archonte* dans Pauly's *Real Encyclopedie* 1866. — Hermann : *Lehrbuch der Griechischen Staatsalterthümer*, Heidelberg, 1855, p. 569. — Rossopoulos, Κατάλογος τῶν ἐν Ἀθήναις γενομένων ἀρχόντων; Athènes 1861. — Curtius : *Nachrichten von der Georg. Augusts Universitäts und der Königl. Gesellschaft der Wissenchaften zu Göttingen*, 1860, p. 323. — Scheibel : Scaligeri Ὀλυμπιάδων ἀναγραφή, Berlin, 1852. — A Kirchhoff : *Ist in Athen jemals Priestern der Soteren datirt worden*? Hermes, t. II, p. 161. — Hertzberg, *Geschichte des Griechenland unter Herrschaft der Römer*. Hall. 1866-1868. M. Hertzberg fait des remarques intéressantes sur les éponymes qui appartiennent à des familles importantes. MM. Eustratiadis et Koumanoudis, en publiant les inscriptions éphébiques, ont donné, sur la chronologie des archontes, des notes dont il faut toujours tenir compte. Mais le travail le plus remarquable est celui de M. Neubauer, *Commentatio epigraphica*, Berlin, 1869. M. Neubauer étudie la chronologie des archontes postérieurs à l'établissement de l'empire romain; son livre est excellent. J'ai eu connaissance de cet ouvrage quand le mien était achevé. Il m'a cependant été possible de vérifier toutes les dates proposées par ce savant, et aussi, pour la période où nous nous rencontrons, de mettre à profit ses recherches. En 1871, dans l'Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France, M. Ch.-Em. Ruelle a publié un *tableau chronologique des archontes athéniens postérieurs à la* CXII*e* *olympiade*, tableau dressé d'après mon *Essai* et précédé d'une étude critique. M. Ruelle a fait la *preuve* de mes calculs. — [1] Ulpien *Ad Dem. de falsa legatione*, t. V, p. 117, édit. Wolf. — *Orat. Attici*, t. II, p. 428, édit. Didot. Voir surtout *Fragm. hist. græc*, édit. Didot, t. II, p. 12. Clinton, *Fasti Hellen.*, t. II, p. 362. Hermann, *Lerhbuch der griech. Staatsalt*, § 123, p. 8. La meilleure discussion de ces textes se trouve dans l'ouvrage sur l'éphébie de M. Heinrich, cité plus haut, *initio*.

qu'il se rapporte aux jeunes gens de deux années. Ce qui permet de se rendre compte de la contradiction des scholiastes et des textes épigraphiques, c'est la différence des époques. Les textes, du reste très-rares, des scholiastes, se rapportent tous à des passages de Démosthène, d'Eschine ou de leurs contemporains, c'est-à-dire à un temps sensiblement antérieur à celui du premier décret éphébique qui soit suivi d'un catalogue et rappelle pour l'année entière des actes du collége. Ce décret, daté de l'archontat de Lénaios, est, d'après mes calculs, de la CLXII^e^ olymp. 1, c'est-à-dire de l'année 132 avant notre ère, et concerne les jeunes gens de l'année 133[1]. Il faut reconnaître qu'après l'époque macédonienne un changement s'est fait dans le collége, que la période biennale a été réduite alors à une seule année[2].

Pour l'exactitude des calculs, il importerait de savoir si les éphèbes des catalogues ont de 18 à 19 ans, ou de 19 à 20 ans. Aucun document ne permet de répondre à cette question. Toutefois on remarquera que changer l'âge légal de la majorité civile et politique est un événement si grave, que, s'il s'était produit, nous en trouverions sans doute trace dans les écrivains de l'antiquité. Que, par suite, au contraire, de la décadence, quand toutes les anciennes institutions perdaient quelque chose de leurs caractères premiers, la période éphébique ait été réduite de deux à un an, c'est là un changement qui ne peut nous surprendre. Je propose de reconnaître, sur les Catalogues, des Athéniens de 18 à 19 ans. Lors même que cette hypothèse serait plus tard reconnue fausse, ce qui est peu probable, elle n'aurait infirmé nos calculs que dans de faibles proportions.

Reste la part qu'il faut faire aux abstentions. Il résulte de tous les décrets que le passage dans l'éphébie était obligatoire, comme le service militaire, comme le serment politique à 18 ans. A la belle époque, tous les pères envoyaient certainement leurs fils à l'éphébie. Que, plus tard, au début de l'ère chrétienne, quelques habitants des dèmes éloignés aient négligé ce devoir public, le fait paraît probable; mais, pour quiconque connaît le caractère grec, sa passion des fêtes, des cérémonies, des exercices en commun, l'institution devait avoir assez de charmes pour attirer à elle presque tous les jeunes gens. Évaluer les abstentions à $\frac{1}{10}$ est certainement au-dessus de la vérité.

Tous les catalogues ne sont pas également complets; beaucoup ont été rédigés par des sections du collége, par des confréries particulières

[1] *Essai sur la chronologie*, p. 30. — [2] C'est ce qu'admet sans hésitation M. Dittenberger, *ouvr. cité*, p. 22.

que les jeunes gens formaient entre eux. On ne peut déduire de pareilles listes le nombre total des élèves d'une année que par le raisonnement; il faut entrer dans de longues discussions qui, il est vrai, permettent presque toujours d'arriver à des résultats certains, mais qui supposent une étude entière de l'histoire de l'éphébie. Sans nous arrêter pour le moment à ces catalogues partiels, nous citerons ceux qui conservent les noms de tous les membres du collége, ceux qui sont assez bien conservés pour ne laisser place qu'à des erreurs insignifiantes.

1° FIN DU DEUXIÈME SIÈCLE AVANT NOTRE ÈRE :

Inscription V[1]. CLXIe olymp. 4 (133 av. notre ère). Le nombre des éphèbes est exprimé en toutes lettres; 124 Athéniens[2].
Inscription VI. CLXIIe olymp. 2 (131 av. J. C.); 120 éphèbes environ.
Inscription VII. CLXIIe olymp. 4 (129 av. J. C.). Catalogue peu endommagé, de 140 à 150 éphèbes.
Inscription VIII. CLXIIIe olymp. 2 (127 av. J. C.). De 120 à 125 éphèbes.
Inscription IX. CLXIVe olymp. 1 (124 av. J. C.). De 190 à 100 éphèbes athéniens.

2° FIN DU PREMIER SIÈCLE AVANT NOTRE ÈRE.

Inscription XX. CLXXXVe olymp. 2 (39 av. J. C.). De 55 à 60 éphèbes.

3° RÈGNES DE CLAUDE ET DE NÉRON.

Inscription XXXVI. 42 ap. J. C. 120 à 130 éphèbes.
Inscription XXXIX. 53 ap. J. C. Catalogue incomplet; environ 100 éphèbes.

4° ÉPOQUE DES ANTONINS.

Inscription LIII. 136 ap. J. C. Environ 104 éphèbes.
Inscription LXI. 145 ap. J. C. De 90 à 100 éphèbes.
Inscription LXIV. 155 ap. J. C. Un peu plus de 100 éphèbes.
Inscription LXIX. 163 ap. J. C. 85 éphèbes, sans compter les gymnasiarques, parmi lesquels il y a certainement des jeunes gens de 18 à 19 ans.
Inscription LXXI b. 164 ap. J. C. 70 éphèbes.

[1] Ce chiffre et les chiffres suivants renvoient au catalogue que j'ai donné des stèles éphébiques dans l'*Essai sur la chronologie des archontes*. Pour la bibliographie de chacune de ces stèles, voir au Catalogue. — [2] L'éphébie admettait des jeunes gens étrangers inscrits sur des catalogues spéciaux. Toutefois, quand un décret rappelle le nombre des éphèbes, on doit toujours remarquer que ce chiffre comprend les étrangers et les Athéniens. Dans le tableau que nous donnons, nous ne parlons que des Athéniens. *Sur les étrangers admis dans le collége des éphèbes athéniens*, voir mon mémoire inséré dans les *Comptes rendus de l'Académie des belles-lettres*, janvier 1871.

Inscription LXXIV. 168 ap. J. C. 77 éphèbes.
Inscription LXXVIII. Inscriptions des mêmes temps que les numéros LXXI b. et LXXIV, mais dont je n'ai pu fixer la date précise. 82 éphèbes.
Inscription LXXX. 173 ap. J. C. 94 éphèbes.
Inscription LXXXII. Même période, 95 éphèbes.

5° ÉPOQUE DES EMPEREURS SYRIENS.

Inscription LXXXVII. 190 à 192 ap. J. C. Environ 77 éphèbes.
Inscription LXXXIX. 192 à 194 ap. J. C. 74 éphèbes.
Inscription XCI. Vers l'année 209 ap. J. C. 60 éphèbes.
Inscription XCII. 210 ap. J. C. 67 éphèbes.
Inscription XCIX. 212 ap. J. C. 40 éphèbes.
Inscription XCV. Même époque; texte incomplet. Environ 60 éphèbes.
Inscription XCVII. Même époque. Environ 65 éphèbes.
Inscription XCVII b. Même époque. Entre 60 et 65 éphèbes.

Il suffit de parcourir ce tableau pour remarquer que, sauf quelques exceptions, le nombre des éphèbes a toujours été en décroissant. A la fin du II^e siècle avant notre ère, il est de 124 en moyenne; à la suite des troubles qui signalèrent la fin de la république romaine, il diminue sensiblement. Sous les règnes de Claude et de Néron, il se relève pour atteindre le même total qu'aux environs de l'année 133. Il est de 100 environ au début de l'époque antonine; il tombe à 85 vers l'année 163, puis à 77 et à 70; il remonte ensuite à 82, 94 et 95. Après cette époque, la diminution redevient constante; de 79 nous passons à 74 et à d'autres chiffres plus faibles encore; durant les premières années du III^e siècle, il ne dépasse plus guère 60[1].

La population totale d'Athènes, pour la période comprise entre les VI^e et IV^e siècles avant notre ère est bien connue. A cette époque, la ré-

[1] Les stèles XCIX (241-244 ap. J. C.), C (244-247), CI (247), donnent réunis les éphèbes et les élèves du *Diogéneion*, *Οἱ περὶ τὸ Διογένειον* : 229 jeunes gens pour la stèle XCIX, 279 pour la stèle CI, de 230 à 240 pour la stèle C. Le Diogéneion était un gymnase d'Athènes où s'exerçaient les enfants et les adolescents qui n'avaient pas encore atteint leur dix-huitième année; nous voyons par les catalogues où ils figurent seuls qu'ils étaient en moyenne trois fois plus nombreux que les éphèbes. (Voir en particulier l'inscription XLIX.) On peut admettre que de l'an 241 à 247 le nombre des éphèbes fut d'environ 60. Nous ne tenons pas compte de ces chiffres dans nos calculs; il faudrait auparavant étudier longuement la constitution du Diogéneion, ce qui n'a été fait par personne. Cet exemple montre, du moins, combien sont importants, pour les changements survenus dans la population, beaucoup de marbres dont nous ne pourrions parler ici sans faire tout d'abord l'histoire générale de l'éphébie et des colléges créés à Athènes sous son influence.

publique comptait 19,500 citoyens et 10,000 métèques âgés de plus de vingt ans. En France, la population mâle qui a passé l'âge de la majorité représente les $\frac{34}{100}$ de la population totale[1]. Les recensements de la Grèce moderne ont été, jusqu'ici, très-imparfaits. Cependant les documents que me communique M. Spiliotakis, chef du bureau de la statistique au ministère de l'intérieur à Athènes, prouve que la proportion $\frac{34}{100}$ peut être admise pour le royaume hellénique comme pour la France. Si nous la prenons pour base de nos calculs, la population libre de l'Attique (d'origine athénienne), du VIe au IVe siècle, était d'environ 57,000 âmes, et on comptait 29,500 métèques, ce qui donnait un total de 86 à 87,000 habitants. Le nombre des éphèbes pour cette époque est inconnu, mais nous pouvons le découvrir; on remarquera qu'à cette date la période éphébique était de deux ans.

En France, les hommes de dix-huit à vingt ans représentent en moyenne $\frac{1}{56}$ de la population totale[2]. 57,300 habitants supposeraient donc 1,023 éphèbes[3]; on comptait, pour la première année de l'éphébie, un peu plus de 500 éphèbes; pour la seconde, un peu moins de 500. Boeckh et Letronne ont montré qu'en 442, quand on eut retiré le droit de citoyen à 4,760 habitants de l'Attique qui l'avaient usurpé, le nombre des Athéniens libres tomba à 14,240[4], ce qui supposerait une population totale de 42,000 âmes, et 375 jeunes gens environ pour chaque année de collége. C'est à ces chiffres que nous devons comparer ceux des périodes suivantes. Mais, auparavant, on me permettra de renvoyer le lecteur au mémoire de Clinton sur la population de la Grèce[5]. Il faut lire, à la fin de ce travail, tous les textes qui témoignent du *manque d'hommes* dans les pays helléniques, après les temps macédoniens. Polybe et Plutarque parlent avec émotion de cette ὀλιγανδρία, de cette ἐρημία, qui sont le malheur de leur pays. Plutarque dit que la Grèce entière, de son temps, ne fournirait pas 3,000 hoplites, et lui-même commente ce mot dans vingt passages de son traité : *Pourquoi les oracles ont cessé?* Au temps de Strabon, la Béotie n'a plus que deux villes, Tanagre et Thespies; Thèbes est abandonnée, quelques rares maisons couvrent

[1] *De la mortalité et de la population en France*, par M. Matthieu. *Annuaire du Bureau des longitudes*, 1871, p. 276. — [2] On compte, sur 1 million d'habitants, 17,883 individus des deux sexes âgés de dix-huit à dix-neuf ans; 17,710 individus des deux sexes âgés de dix-neuf à vingt ans, total 35,493. — [3] Il n'est pas besoin d'avertir que ces chiffres ne sont jamais qu'approximatifs. — [4] *Philochori frag.* édit. Siebelis, p. 51; *Schol. Arist. ad Vesp.* v. 716; LXXXIIIe olymp. 4, arch. de Léotychyde. — [5] Clinton, *Fasti Hellenici*, Extent and population of ancient Greece, t. II, p. 381.

seules la Cadmée, qui est si peu étendue. En Laconie, on ne retrouve qu'une seule cité, Sparte, et une trentaine de bourgs. L'Étolie, l'Épire, l'Arcadie, la Thessalie, sont dépeuplées; la ruine de la Grèce est générale. Je n'ajouterai qu'une considération au résumé si précis de Clinton. Nous avons, dans les Petits Géographes, des éléments suffisants pour établir un tableau comparatif du commerce dans les différentes parties du monde gréco-romain. Pline note assez exactement les produits qu'exporte chaque province. La Grèce n'exporte rien; quelques marbres et des plantes médicinales sont tout ce qu'elle donne au commerce général de cette période, pendant que l'Asie Mineure, la Syrie, l'Égypte, atteignent un si haut point de prospérité. Au milieu du IIIe siècle avant notre ère, la décadence de l'Attique était si complète, qu'il lui fallut abandonner les mines du Laurium [1]. Elles renfermaient cependant encore de grandes richesses, comme on le voit de nos jours en reprenant les travaux abandonnés. Aucun fait ne montre mieux quelle était alors la pauvreté du pays.

La vraie cause de la dépopulation de la Grèce fut la misère. La Grèce tomba dans une pénurie dont elle ne put jamais se relever. Au milieu de cette complète décadence, Athènes seule garde quelque prospérité; elle eut la fortune de rester une ville d'études, un rendez-vous pour les étrangers; elle vécut de l'argent de ses hôtes. Malgré cette situation exceptionnelle, la pauvreté en Attique était grande. Les stèles éphébiques en témoignent en termes précis. Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, au IIe siècle après notre ère le trésor public dut renoncer à fournir aux éphèbes un uniforme qui, cependant, était peu coûteux; il fallut que le fisc impérial fît les frais de jeux qui demandaient quelques milliers de drachmes; l'argent manqua souvent pour des dépenses plus importantes, comme la réparation d'une catapulte [2]. L'Athénien quitte son pays, il va chercher fortune ailleurs. Athènes est réduite au rôle d'une ville de province qui ne peut entrer en comparaison avec les grandes cités commerçantes de cette époque, comme Alexandrie, Antioche, Béryte, Smyrne, Cyzique, et vingt autres.

[1] On a recueilli récemment, dans les galeries des mines du Laurium, une foule de timbres amphoriques de Rhodes et de Cnide. Ces timbres portent le nom d'éponymes, et, par conséquent, nous indiquent l'époque où chaque galerie était exploitée. On trouvera quelques-uns de ces documents dans mes *Inscriptions céramiques de Grèce;* les autres seront prochainement publiés et suivis d'un mémoire qui en montrera l'importance. Cf. *Inscriptions céramiques*, Introduction, p. 44. — [2] C'est ce que j'essaye de montrer dans un ouvrage qui est sous presse, *Essai sur l'éphébie attique*, 2 vol. in-8°, typographie de A. F. Didot.

En France, sur 1 million d'habitants, on compte 17,883 jeunes gens des deux sexes, âgés de dix-huit à dix-neuf ans. La population de dix-huit à dix-neuf ans est donc le $\frac{1}{56}$ de la population totale, et les hommes de cet âge en sont environ le $\frac{1}{112}$. Nous admettons ce chiffre pour nos calculs[1].

Nous avons vu que les catalogues des années 133 et suivantes donnent, en moyenne, 124 éphèbes. En augmentant ce nombre de $\frac{1}{10}$ pour tenir compte des abstentions, et en multipliant le chiffre de 136 ainsi obtenu, par 112, nous avons le total de la population libre d'origine athénienne, 15,222 âmes. Si nous comparons ce nombre à celui qui fut donné par le recensement de l'année 442, la diminution en trois cent neuf ans, après tant de calamités, a été de 26,000 âmes. Toutefois les Athéniens libres furent toujours en minorité en Attique. Aux beaux temps, on comptait un métèque pour deux Athéniens, cinq esclaves pour un homme libre, Athénien ou métèque[2]. Bien loin que le nombre des métèques diminuât en Attique avec la décadence, il ne fit qu'augmenter; nous en avons pour preuve l'abondance des épitaphes de cette époque[3] consacrées à des hommes qui ne sont originaires ni de l'Attique ni de la Grèce, mais surtout les catalogues des *ξένοι* sur les marbres éphébiques. Sous l'empire, les *ξένοι* sont plus nombreux que les Athéniens[4]. C'est rester beaucoup au-dessous de la vérité que d'admettre la proportion des beaux temps, qui suppose un métèque pour deux Athéniens. Cette proportion, cependant, porte déjà la population libre de l'année 133 à 23,000 âmes. En multipliant ce chiffre par 5, pour avoir le nombre des esclaves, nous arrivons à un total de 140,000 habitants. D'après les tableaux contenus dans les *Renseignements statistiques sur la Grèce,* ouvrage publié en 1855 par le gouvernement hellénique[5], en 1821, l'Attique comptait 20,262 habitants; en 1832, 10,520[6]; en 1842, 34,027, en 1853, 40,362; en 1856, 50,965; en 1871 la population de l'Attique ne dépasse pas 60,000 âmes[7].

[1] Les Français qui sont appelés chaque année à tirer au sort représentent $\frac{1}{114}$ de la population totale. — [2] Boeckh et Letronne sont d'accord sur le nombre des métèques; pour le nombre des esclaves, nous admettons les chiffres de Boeckh. — [3] M. Koumanoudis a préparé un recueil de ces épitaphes de l'Attique, qu'il a bien voulu me communiquer. On y trouvera de précieux renseignements sur la population étrangère d'Athènes. — [4] Voir le mémoire cité plus haut sur les *éphèbes étrangers.* — [5] Imprimé à Paris, chez Flamant, 1 vol. in-4°, 1855. — Voir aussi *Renseignements statistiques sur la Grèce,* Imp. royale, Athènes, 1860, 1 vol. in-4°. — [6] A cette date, Égine avait une population de 20,235 âmes, qui tomba, en 1842, à 4,033. — [7] La nomarchie d'Attique et Béotie, qui contient les éparchies d'Attique,

Le catalogue de l'année 39 avant notre ère, bien qu'isolé, est important; il indique, à cette époque, une effrayante dépopulation. Le nombre des Athéniens de condition libre est tombé à un chiffre si faible, qu'il faudra arriver jusqu'aux plus mauvais temps de l'empire pour retrouver *un manque d'hommes* aussi complet. On ne peut, sur un seul texte, affirmer que le nombre des Athéniens, à cette date, ne dépassait pas 8,000, et la population de l'Attique, 60,000 âmes; il faut attendre que de nouveaux catalogues confirment les données fournies par l'inscription XX, qui est peut-être une exception; mais à coup sûr, en ce temps, l'Attique et la Grèce étaient épuisées.

Sous les premiers Césars, l'Attique retrouve une prospérité relative; la population athénienne revient au chiffre de l'année 133. Les maux de la guerre civile commencent à être oubliés.

A partir des Antonins, le nombre des Athéniens de condition libre ne dépasse plus guère 12,000, ce qui suppose encore une population totale de plus de 100,000 habitants, c'est-à-dire bien supérieure à celle qui occupe cette province aujourd'hui. La fin du IIe siècle est marquée par une renaissance temporaire, que les historiens permettaient de soupçonner; mais, en l'année 209, on compte tout au plus 7,000 Athéniens, et la population totale de l'Attique tombe à 60 ou 70,000 âmes, chiffre qu'elle ne dépasse pas de nos jours.

Ces conclusions ne sont pas surprenantes; peut-être même le lecteur s'étonnera-t-il que la dépopulation de l'Attique ait été aussi lente. Ce qui donne à ces chiffres un certain intérêt, c'est qu'ils nous sont fournis par des documents officiels. Il est toujours utile pour l'histoire de pouvoir mettre à côté des assertions un peu trop générales des auteurs anciens des chiffres et des faits précis. Les écrivains du monde gréco-romain se proposaient surtout de raconter et de peindre; ils se plaisaient aux réflexions morales. Les modernes qui s'occupent de ce passé lointain sont heureux quand ils peuvent découvrir sur ces époques des renseignements d'une parfaite exactitude. La statistique et l'économie politique de l'antiquité sont pour eux des objets d'étude qui les attachent et les passionnent. Or les documents conservés sur les marbres antiques sont les plus utiles suppléments que nous trouvions aujourd'hui aux témoignages des auteurs grecs et latins, et, parmi les découvertes de ce genre, celle des marbres éphébiques a, dès le premier moment, paru

d'Égine, de Mégare, de Thèbes et de Livadie, n'a que 116,000 habitants, nombre inférieur à celui que nous trouvons, pour l'Attique seule, en l'année 133 avant notre ère.

d'une grande importance. Des textes si nombreux nous donnent une foule de renseignements; ils nous font d'abord connaître l'institution à laquelle ils se rapportent, et c'est là, pour nous, une singulière nouveauté; mais ils nous rendent bien d'autres services. Ils nous mettent à même de restituer les fastes éponymiques d'Athènes pour une longue période; c'est ce que j'ai essayé de faire; c'est ce qu'a tenté aussi M. Neubauer. Ils nous donnent le calendrier des cérémonies religieuses en Attique, comme on peut le voir dans l'*Héortologie* de M. Auguste Mommsen; ils complètent nos connaissances sur les usages militaires et gymnastiques des Grecs; ils nous permettent d'étudier les rapports des étrangers et des Athéniens, en notant à quelles villes appartiennent ces Asiatiques, ces Thraces, tous ces *ξένοι* que l'éphébie admet par centaines à ses cours; enfin il m'a paru que les marbres éphébiques intéressaient tous les savants qui s'occupent de la population de l'Attique ancienne. Sur ce point, on voit de quelle valeur sont les données qu'ils fournissent. Toutefois on ne doit pas oublier que ces marbres sont à peine publiés; qu'on en trouve les textes dispersés dans vingt journaux, qu'ils ne sont point réunis dans un recueil complet, que beaucoup reposent encore inconnus dans les caves du Varvakéion[1]. Dans ces conditions, on ne pouvait que donner une idée de ces documents de statistique. J'espère, en écrivant une histoire générale de l'éphébie, non-seulement à Athènes, mais, autant qu'il se pourra, dans les autres villes grecques où l'on retrouve cette institution, montrer qu'il est facile de faire entrer dans les calculs les catalogues *partiels* qui contiennent un si grand nombre de chiffres. Les textes inédits qui conservent en abondance des renseignements précis trouveront place naturellement dans ce travail. Je puis dire, dès aujourd'hui, que les conclusions de cette étude, qui sera prochainement soumise aux savants, confirmeront de tous points les résultats qu'on vient de voir dans ce court exposé.

Albert DUMONT.

[1] Musée archéologique d Athènes.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le jeudi 7 décembre 1871, une séance publique pour la réception de M. Marmier, élu en remplacement de M. de Pongerville. M. Cuvillier-Fleury a répondu au récipiendaire.

Dans sa séance du 30 décembre, l'Académie a élu M. le duc d'Aumale en remplacement de M. le comte de Montalembert; M. Littré en remplacement de M. Villemain; M. Camille Rousset en remplacement de M. Prévost-Paradol, et M. de Loménie en remplacement de M. Mérimée.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Dans sa séance du vendredi 22 décembre, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu membres titulaires : M. Deloche, en remplacement de M. Huillard-Bréholles, décédé; M. Derenbourg, en remplacement de M. Caussin de Perceval, décédé, et membre libre M. Jules Labarthe, en remplacement de M. Texier, décédé.

La même Académie a tenu, le vendredi 29 décembre, sa séance publique annuelle sous la présidence de MM. E. Renan et Léopold Delisle.

La séance s'est ouverte par les discours des présidents, annonçant, dans l'ordre suivant, les prix décernés et les sujets de prix proposés.

JUGEMENT DES CONCOURS.

Antiquités de la France. — L'Académie a décerné, en 1870, la première médaille à M. Auguste Moutié pour son ouvrage intitulé : *Chevreuse; Recherches historiques, archéologiques et généalogiques* (manuscrit).

La deuxième médaille à M. Ernest Desjardins, pour sa *Géographie de la Gaule*, d'après la table de Peutinger, Paris, 1869, 1 vol. in-8°.

de nouveaux documents et de notes nombreuses, etc.; Lyon, 1860-1868, 3 vol. in-4°.

L'Académie décerne le premier de ces prix, au concours de 1871, à M. Edgard Boutaric, pour son ouvrage intitulé : *Saint Louis et Alphonse de Poitiers*, étude sur la réunion des provinces du Midi et de l'Ouest à la couronne, et sur les origines de la centralisation administrative, 1 vol. in-8°, 1870.

Elle maintient le second prix à M. de Chantelauze, pour son *Histoire des ducs de Bourgogne et des comtes de Forez, etc.* 1860-1868, 3 vol. in-4°.

Prix Bordin. — L'Académie avait prorogé au 31 décembre 1869 le terme du concours ouvert en 1865 sur cette question : « Faire connaître, à l'aide des renseignements fournis par les auteurs et les inscriptions grecques et latines, l'organisation des flottes romaines, en prenant pour modèle le mémoire de Kellermann sur les *Vigiles.* » Le prix a été décerné à M. Camille de la Berge, attaché au département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale.

L'Académie, entre autres sujets proposés ou prorogés pour 1870-1871, avait mis au concours du prix Bordin la question suivante : « Faire l'histoire de l'Église et des populations nestoriennes depuis le concile général d'Éphèse (431) jusqu'à nos jours. » Le prix a été décerné à M. l'abbé Martin, vicaire à Saint-Nicolas-des-Champs.

PRIX PROPOSÉS.

Prix ordinaires. — L'Académie propose pour deux prix ordinaires à décerner, le premier en 1873, le second en 1874, les deux questions suivantes : « 1° Étude comparative sur la construction dans les langues anciennes, particulièrement en sanscrit, en grec, en latin, dans les dialectes germaniques et dans les langues néo-latines. Cette étude aura pour objet les principes et les habitudes qui règlent la place et l'ordre des mots dans les propositions simples, les propositions complexes, les périodes. On y aura égard non-seulement à l'usage ordinaire, mais aussi aux hardiesses et libertés du tour, soit poétiques, soit oratoires, soit familières;

« 2° Rechercher, d'après les documents, tant byzantins qu'orientaux, l'histoire des guerres que les empereurs d'Orient eurent à soutenir contre les califes et les autres princes musulmans de l'Asie occidentale, depuis la mort d'Héraclius jusqu'à l'avénement d'Alexis Comnène (641 à 1081 de J. C.).

« L'Académie recommande aux concurrents de ne pas négliger ce qui concerne les relations diplomatiques entre les deux partis, et d'éclaircir autant qu'il sera possible les difficultés géographiques que présente la marche des armées à travers l'Asie Mineure. »

Les mémoires devront être déposés à l'Institut au 31 décembre 1872 et au 31 décembre 1873.

L'Académie proroge de nouveau en 1873 le terme du concours ouvert sur cette question :

« Faire l'histoire de la lutte entre les écoles philosophiques et les écoles théologiques sous les Abbassides; montrer cette lutte commençant dès les premiers temps de l'islamisme avec les Motazélites, se continuant entre les Ascharites et les philosophes, et se terminant par la victoire complète de la théologie musulmane. Exposer les méthodes dont se servaient les deux écoles et la manière dont les théologiens ont emprunté les procédés de leurs adversaires. Montrer l'influence que le soufisme a exercée à plusieurs reprises sur ces luttes; mettre en lumière les cir-

« constances principales qui ont pu contribuer à la ruine de la philosophie dans le « califat d'Orient. »

Elle proroge en 1874 le terme du concours sur la question suivante, dont le programme est ainsi modifié :

« Étude sur les dialectes de la langue d'oc au moyen âge. »

Les concurrents s'attacheront à déterminer les caractères de deux au moins de ces dialectes, d'après les documents existants, et surtout d'après les textes diplomatiques dont l'âge et le pays sont exactement connus.

Les mémoires devront être déposés à l'Institut, le 31 décembre 1872 et le 31 décembre 1873.

Chacun de ces prix est de la valeur de 2,000 francs.

Prix Bordin. — L'Académie rappelle :

Qu'elle a prorogé au 31 décembre 1869 le terme du concours dont le sujet est : « Faire l'analyse critique et philologique des inscriptions himyarites connues jusqu'à « ce jour. »

Elle proroge de nouveau ce concours jusqu'en 1874.

Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1873.

Qu'elle a proposé pour sujet du prix à décerner en 1870 cette question : « Étude des chiffres, des comptes et des calculs, des poids et des mesures, chez les « anciens Égyptiens. »

L'Académie proroge ce concours jusqu'en 1873.

Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1872.

L'Académie a déjà prorogé au 31 décembre 1870 le terme du concours dont le sujet est :

« Faire connaître les Vies des saints et les collections de miracles, publiées ou iné« dites, qui peuvent fournir des documents pour l'histoire de la Gaule sous les Mé« rovingiens. — Déterminer à quelles dates elles ont été composées. »

Elle proroge de nouveau ce concours jusqu'en 1874.

Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1873.

L'Académie propose, pour sujet du prix nouveau à décerner en 1873, la question suivante :

« Étude philologique et critique du texte des œuvres de Sidoine Apollinaire. »

Terme du concours : 31 décembre 1872.

Enfin l'Académie propose, pour sujet du prix à décerner en 1875, la question qui suit :

« Recueillir les noms des dieux mentionnés dans les inscriptions babyloniennes et « assyriennes tracées sur les statues, bas-reliefs des palais, cylindres, amulettes, etc. « et tâcher d'arriver à constituer, par le rapprochement de ces textes, un panthéon « assyrien. »

Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1874.

Chacun de ces prix est de la valeur de 3,000 francs.

Prix Louis Fould. — Le prix de la fondation de M. Louis Fould, pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès*, sera décerné, s'il y a lieu, en 1875.

Les ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits, destinés à ce concours, devront être déposés avant le 1er janvier 1875.

Prix Brunet. — Ce prix sera décerné, pour la première fois, en 1874, au meilleur ouvrage de bibliographie savante relatif à l'Orient, langues, littérature, archéologie, histoire, géographie, voyages, etc.

Seront admis au concours les ouvrages manuscrits ou publiés de 1871 à 1873,

et non-seulement les ouvrages généraux, mais encore les monographies, comme serait, par exemple, une « Bibliographie des documents qui se rapportent à la géo « graphie de la Terre sainte, depuis le IVe siècle jusqu'à nos jours. »

Les ouvrages devront être déposés avant le 1er janvier 1874.

Archivistes paléographes. — L'Académie déclare que les élèves de l'École des chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes*, par arrêté du 17 mars 1870, sont : MM. Gauthier (Marie-Jules); Demaulde (Marie-Alphonse-René); Scullort (Henri-Frédéric-Marie); Prost (Pierre-Henri-Bernard); Giry (Arthur-Joseph); Vaudoir (Omer-Augustin).

Est nommé archiviste paléographe hors rang, M. Joüon (Frédéric-Louis-Marie).

Après la proclamation et l'annonce des prix, M. Guigniaut, secrétaire perpétuel, a lu une notice sur la vie et les travaux de M. Charles Alexandre, membre ordinaire de l'Académie.

M. Robert, membre de l'Académie, a terminé la séance par la lecture d'un extrait d'un mémoire intitulé : Les armées romaines et leur emplacement.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans sa séance du 9 décembre, l'Académie des beaux-arts a élu M. Questel à la place de membre titulaire vacante, dans la section d'architecture, par le décès de M. Duban.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques a tenu, le samedi 23 décembre, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Jules Simon.

Le président a ouvert la séance par un discours annonçant, dans l'ordre suivant, les prix décernés et les sujets de prix proposés :

PRIX DÉCERNÉS.

Prix du budget. — *Section de morale.* Question proposée pour le concours de 1869 : « De l'instruction et du salaire des femmes employées dans l'industrie. » Le prix a été décerné à M. Paul Leroy-Beaulieu, avocat à la cour de Paris.

Section de législation, droit public et jurisprudence. — Question prorogée au mois de décembre 1868 : « Décrire et comparer l'organisation de l'administration locale « dans les départements et les communes en France et dans les comtés, cités, bourgs « et paroisses de l'Angleterre. » Le prix a été décerné à M. Paul Leroy-Beaulieu.

L'Académie a accordé une première mention honorable à M. Edmond Bertrand, et une seconde mention honorable à l'auteur anonyme du mémoire n° 3.

Section d'économie politique, statistique et finances. — Question proposée pour 1868 : « Des impôts fonciers considérés dans leurs effets économiques. » Le prix a été partagé entre M. Paul Leroy-Beaulieu et M. Georges Renaud, rédacteur au ministère de l'agriculture et du commerce.

Section d'histoire générale et philosophique. — L'Académie avait proposé, pour le concours de 1870, dont le terme a été prorogé au 31 mars 1871, le sujet de

prix suivant : « Rechercher quelles ont été, en France, pendant la dernière moitié « du XIV^e siècle et au commencement du XV^e, les tendances démocratiques des po- « pulations urbaines, notamment dans la ville de Paris. »

L'Académie a décerné le prix à M. Perrens, professeur de rhétorique au lycée Condorcet, et répétiteur de littérature à l'École polytechnique.

Prix Victor Cousin. — Section de philosophie. L'Académie avait proposé pour le concours de 1870, dont le terme a été prorogé au 31 mars 1871, le sujet de prix suivant ; « De la philosophie pythagoricienne. » 1° « Soumettre à un examen « critique les traditions que l'antiquité nous a laissées sur la personne et les doctrines « de Pythagore; 2° expliquer et comparer entre eux tous les fragments qui nous « restent de ses disciples immédiats, en discuter l'authenticité, en montrer les res- « semblances et les différences, en dégager le fonds commun; 3° Rechercher l'in- « fluence que le pythagorisme a exercée sur les autres systèmes philosophiques de « l'antiquité grecque, particulièrement sur le platonisme et le néoplatonisme; « 4° Suivre la tradition pythagoricienne à travers le moyen âge et la philosophie de « la renaissance; 5° Faire la part de la vérité et de l'erreur dans la philosophie py- « thagoricienne; montrer l'influence qu'elle a eue, non-seulement sur la philosophie, « mais encore sur les sciences. »

Le prix a été décerné à M. A. Ed. Chaignet, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Poitiers.

Prix Léon Faucher. — Section d'économie politique, statistique et finances. Question proposée pour le concours de 1868. « Du système colonial des peuples « modernes. »

Le prix a été décerné à M. Paul Leroy-Beaulieu.

Section d'Histoire générale et philosophique. — L'Académie avait proposé, pour 1868, le sujet suivant ; « Étude sur les États généraux de France considérés au « point de vue de leur influence positive sur le gouvernement. » L'Académie décerne le prix à M. Georges Picot, juge suppléant au tribunal civil de la Seine.

Deux seconds prix ont été, en outre, décernés : l'un, à M. Athur Desjardins, premier avocat général à la cour d'appel d'Aix; l'autre à M. D. L. Gilbert; une mention honorable a été accordée au mémoire anonyme inscrit sous le n° 2.

Prix triennal fondé par M. Achille-Edmond Halphen. L'Académie l'a décerné, en 1870, à M. Michel (Claude-Louis).

Prix fondé par M. le docteur Beunaiche de la Corbière. — Section de morale et section de Législation, droit public et jurisprudence. L'Académie avait prorogé au 31 décembre 1869 le terme du concours ouvert sur ce sujet ; « Du mariage considéré au « point de vue moral et religieux, légal et social. » Le prix a été décerné à M. Louis Legrand, avocat à Valenciennes.

L'Académie a accordé en outre : une première mention honorable à M. Ernest Cadet, docteur en droit, chef de bureau au ministère de l'instruction publique, et une deuxième mention honorable à M. Armand Hayem, avocat.

Prix proposés.

Prix du budget. — Section de philosophie. L'Académie propose, pour le concours de 1872, le sujet de prix suivant : « Des phénomènes psychologiques de la nature « animale comparés aux facultés de l'âme humaine. » Le prix est de 1500 francs. Les « mémoires seront reçus jusqu'au 31 décembre 1872.

Section de morale. Question proposée pour le concours de 1873 : « Examen cri-

« tique de la morale utilitaire, de ses formes diverses et de ses principes. » Le prix est de 1500 francs. Terme du concours, 31 décembre 1873.

Section de législation, droit public et jurisprudence. — L'Académie avait proposé, pour le concours de 1869, le sujet suivant : « Examen des causes qui ont présidé, « dans les temps modernes, à la formation des unités nationales tant au point de vue « du droit public qu'au point de vue de l'histoire. » Aucun mémoire n'ayant été déposé pour ce concours, l'Académie a retiré la question et l'a remplacée par le sujet suivant : « Exposer l'état actuel de la législation française et de la législation belge « sur l'organisation judiciaire et sur l'organisation administrative; indiquer sur quels « points se trouve aujourd'hui modifiée, dans l'un et dans l'autre pays, la législation « qui les régissait tous deux en 1814; apprécier les conséquences de ces change- « ments. » Le prix est de la valeur de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1871. L'Académie propose en outre, pour le concours de 1873, le sujet suivant : « Histoire des contrats de loca- « tion perpétuelle ou à longue durée dans l'Europe occidentale depuis l'Empire « romain jusqu'à nos jours. » Le prix est de 1,500 francs. Terme du concours : 31 décembre 1873.

Section d'économie politique, statistique et finances. — L'Académie avait successivement proposé, pour le concours de 1869 et 1870, le sujet de prix suivant : « Faire « connaître les principales variations des prix en France, depuis un demi-siècle; « en rechercher et en indiquer les causes, et déterminer particulièrement l'influence « exercée par les métaux précieux. » Aucun mémoire n'ayant été adressé à l'Académie, ce concours est prorogé au 31 décembre 1872. Le prix est de la valeur de 1,500 francs.

Section d'histoire générale et philosophique. — L'Académie avait proposé, pour 1869, le sujet de prix suivant : « De la noblesse en France et en Angleterre, depuis le « XIe siècle jusqu'au XVIIIe. » L'Académie a prorogé ce concours au 1er mai 1872. Le prix est de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés le 1er mai 1872.

PRIX VICTOR COUSIN. — *Section de philosophie.* — L'Académie propose, pour le concours de 1873, le sujet suivant : « De la psychologie d'Aristote. » Le prix est de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1873.

PRIX LÉON FAUCHER. — L'Académie propose, pour 1872, le sujet suivant : « Éloge des écrits, des travaux et de la vie de M. Léon Faucher. » Le prix est de la valeur de 3,000 francs. Terme du concours : 31 décembre 1872.

Section d'économie politique, statistique et finances. Prix quinquennal fondé par M. le baron Félix de Beaujour. — Question proposée pour l'année 1872 : « Constater la « part que l'intempérance a dans la misère. Rechercher les plus sûrs moyens de com- « battre ou d'atténuer l'intempérance. Quelle influence les lois pénales, fiscales et « autres, peuvent-elles exercer sur l'intempérance. Des sociétés de tempérance et « des résultats obtenus par elles. » Le prix est de la valeur de 5,000 francs. Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1872.

Prix quinquennal fondé par M. le baron de Morogues. — Ce prix, destiné au meilleur ouvrage sur l'état du paupérisme en France et le moyen d'y remédier, est de la valeur de 2,000 francs. Les ouvrages imprimés devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1877.

PRIX STASSART. — Section de morale. — L'Académie avait proposé pour le concours de 1870, dont le terme avait été prorogé au 31 mars 1871, le sujet de prix suivant : « Étude sur Channing. » Ce concours est de nouveau prorogé au 31 décembre 1872. Le prix est de 3,000 francs.

Prix Bordin. — *Section de philosophie.* — L'Académie avait proposé, pour 1870, le sujet de prix suivant : « De la folie considérée au point de vue philosophique. » Ce concours est prorogé au 31 décembre 1872. Le prix est de 2,500 francs.

Section d'économie politique et finances, statistique. — Prix extraordinaire de 5,000 francs. — L'Académie proroge au 31 décembre 1872 le terme du concours ouvert sur la question suivante : « De l'influence exercée par les climats sur le dé-« veloppement économique des sociétés humaines. »

L'Académie propose en outre, pour le concours de 1873, le sujet suivant : « Étudier l'influence qu'ont exercée, particulièrement au XIXe siècle et en France, « les lois, les institutions publiques et privées, les mœurs, les doctrines et les écrits « des publicistes sur le taux des salaires, ainsi que sur les rapports entre les ouvriers « et les entrepreneurs. » Le prix est de la valeur de 2,500 francs.

Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1872.

Après la proclamation et l'annonce de ces divers prix, M. Mignet, secrétaire perpétuel, a terminé la séance par la lecture d'une notice historique sur la vie et les travaux de lord Brougham, associé étranger de l'Académie.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

La Science du beau, ses principes, ses applications et son histoire, par Charles Lévêque, membre de l'Institut, 2e édition, revue et très-augmentée. Paris, Durand, 1872, 2 vol. in-8°. — L'ouvrage de M. Charles Lévêque, sur la science du beau, est l'exposé le plus complet et le plus approfondi qui ait encore paru d'une question liée aux problèmes les plus difficiles et les plus délicats de la philosophie, de la morale et de l'art. Déjà l'auteur avait reçu la triple approbation de l'Académie des sciences morales et politiques, de l'Académie française et de l'Académie des beaux-arts, dont il conquit successivement les couronnes. Mais, quel que fût le mérite de son œuvre, il ne la jugeait pas encore suffisante pour établir les principes qu'il a mis en relief avec autant de talent que de clarté dans sa première édition ; et, dans celle-ci, en même temps qu'il ajoute des considérations nouvelles à celles qu'il avait présentées dans son premier travail, il féconde, par des applications que lui suggèrent l'étude des arts et la critique de ses devanciers, la méthode psychologique et expérimentale qu'il avait si heureusement inaugurée. Telle qu'elle est conçue, cette seconde édition est à la fois un livre de doctrine écrit pour les penseurs et un guide à l'usage des artistes.

La première partie est consacrée à la théorie du beau. Après avoir fait connaître sa méthode, M. Charles Lévêque analyse les effets produits par le beau sur l'intelligence, la sensibilité et l'activité humaines, ce qui le conduit à la métaphysique du beau et lui permet de caractériser plus clairement qu'on ne l'avait encore fait, le joli, le charmant, le sublime, le laid et le ridicule. Les principes posés, il les ap-

plique à l'appréciation des beautés de la nature, de celles de l'homme, des animaux, des corps inanimés, à celles de Dieu; tel est l'objet de la seconde partie. La troisième renferme les applications des principes précédemment établis aux beautés des arts, de la poésie et de l'éloquence. L'idée de l'art en général, préalablement définie, il passe en revue les différents arts, l'architecture et la composition des jardins, la sculpture, la peinture, la musique et la danse, la poésie et l'éloquence. Suit une quatrième partie, qui est l'histoire des plus célèbres théories esthétiques. Il y analyse et discute celles de Platon, d'Aristote, de Plotin et de saint Augustin, chez les anciens; de Hutcheson, du P. André, de Baumgarten, de Thomas Reid, de Kant, de Schelling et de Hegel, chez les modernes.

De l'ensemble de ces divers exposés, M. Charles Lévêque tire des conclusions générales qui terminent à la fois la quatrième partie et l'ouvrage.

Pour l'auteur, le beau invisible est toujours, ou bien la force aveugle agissant avec toute la puissance et conformément à tout l'ordre marqués dans le type idéal de son genre particulier, ou bien l'âme vivant avec toute la puissance et conformément à tout l'ordre marqué dans le type idéal de son genre particulier. Quant au beau visible, c'est un signe extérieur puissant et ordonné conforme au signe idéal de chaque genre, et par là essentiellement apte à exprimer l'action puissante et ordonnée de la force ou la vie puissante et ordonnée de l'âme. Une notion claire du beau n'est point, M. Charles Lévêque nous le démontre, une satisfaction spéculative de l'esprit, c'est encore une condition vitale pour l'art, et, en traçant à grands traits, à la fin de son livre, l'histoire de l'art, il nous montre quelle influence l'idée qu'on s'est faite du beau a exercée sur ses destinées.

Étude sur la condition forestière de l'Orléanais au moyen âge et à la Renaissance, par René de Maulde, ancien élève de l'École des chartes. Orléans, Herluison, 1871, in-8°. — Cet ouvrage, qui a eu pour point de départ la thèse soutenue par l'auteur pour l'obtention du brevet d'archiviste paléographe, est un travail approfondi et étendu, fait d'après des documents la plupart inédits. M. René de Maulde, en nous retraçant pièces en main l'histoire forestière d'une province qu'il habite et où il est lui-même propriétaire de bois, nous montre que l'état forestier de cette province n'a pas changé depuis la période gallo-romaine autant qu'on l'avait supposé. Il suit siècle par siècle les révolutions de ce qu'on pourrait appeler la géographie forestière de l'Orléanais, nous apprend comment y était organisée, au moyen âge, l'administration et la justice forestières.

Ce livre, fruit d'une érudition aussi consciencieuse que sûre, et qui décèle chez l'auteur, encore très-jeune, un savoir solide et une parfaite connaissance de la matière, enrichit de plusieurs pages nouvelles l'histoire d'une partie de la France et des institutions qui l'ont régie jusqu'au temps de la Renaissance.

L'ouvrage se compose de trois parties : la première traite de la topographie forestière de l'Orléanais; la seconde, de l'influence extérieure des bois; la troisième, de leur administration intérieure. L'auteur donne en Appendice des exemples de titres d'usage.

TABLE

DES ARTICLES ET DES PRINCIPALES NOTICES OU ANNONCES QUE CONTIENNENT LES DOUZE CAHIERS DU JOURNAL DES SAVANTS, ANNÉE 1871.

I. LITTÉRATURE ORIENTALE.

II. LITTÉRATURE GRECQUE ET ANCIENNE LITTÉRATURE LATINE.

edidit, prolegomenis, annotatione, indicibus instruxit Carolus Müller. — Pars altera. Historicorum Græcorum et Syrorum reliquiæ in Armeniorum scriptis servatæ. Collegit, versione gallica, prolegomenis, annotatione, instruxit Victor Langlois. Parisiis, editore Ambrosio Firmin Didot, 1870, grand in-8°, LXXI et 211, XXXI et 421 pages. — Cette seconde partie, formant aussi le tome premier de la collection des Historiens anciens et modernes de l'Arménie, publiée en français sous les auspices de S. E. Nubar-Pacha, ministre des affaires étrangères de S. A. le vice-roi d'Égypte, 1867. — Article de M. Egger, janvier, 48-60.

Histoire de la littérature grecque. Grundriss der griechischen Litteratur; mit einem vergleichenden Ueberblick der Römischen, von G. Bernhardy. Halle, 1852-1859, trois volumes in-8°. — A critical history of the language and litteratur of ancient Greece, by William Mure. Second edition, London, 1854-1857. — Histoire de la littérature grecque jusqu'à Alexandre le Grand, par Ottfried Müller, traduite, annotée et précédée d'une Étude sur Ottf. Müller et sur l'École historique de la philologie allemande, par K. Hillebrand. Paris, 1866, deux volumes in-8°; 2e édition en trois volumes in-12. — *Ἱστορία τῆς ἀρχαίας Ἑλληνικῆς Φιλολογίας, συνέχεια τῆς ὑπὸ K. O. Μυλλέρου συγγεγραμμένης ἱστορίας ἀπὸ τῶν ἀρχαιοτάτων χρόνων μέχρι Σωκράτους, ἐξελληνισθεῖσα μετὰ πολλῶν προσθηκῶν καὶ διορθώσεων ὑπὸ Ἰωάννου N. Βαλέττα. Ἐν Λονδίνῳ.* Williams and Norgate, 1871, deux volumes in-8°. — Histoire de la littérature grecque, par Émile Burnouf. Paris, 1869, deux volumes in-8°. — 1er article de M. Egger, juillet, 296-309. — 2e article, août, 354-367. — 3e article, octobre, 475-484. — 4e et dernier article, novembre, 576-590.

Histoire romaine de Dion Cassius, traduite en français, avec des notes critiques, historiques, etc., et le texte en regard, collationné sur les meilleures éditions et sur les manuscrits de Rome, Florence, Venise, Turin, Munich, Heidelberg, Paris, Tours, Besançon, par M. E. Gros, inspecteur de l'Académie de Paris. Paris, tomes I, II, III, IV, 1845-1855; ouvrage continué par M. Val. Boissée; tomes V, VI, VII, VIII, IX, X. Paris, 1861-1870. Novembre, 595-596.

Des principales collections d'inscriptions grecques publiées depuis un demi-siècle, et particulièrement du Corpus inscriptionum græcarum. Auctoritate et impensis academiæ litterarum regiæ Borussicæ, ed. Aug. Boeckh, J. Franz, ad Kirchhoff, Berolini, 1825-1859, quatre volumes in-fol. — 1er article de M. Egger, mars, 157-183. — 2e et dernier article, 226-240.

III. — LITTÉRATURE MODERNE.

Le commerce et l'industrie, d'après les peintures antiques (Otto Jahn, Ueber Darstellungen des Handwerks und Handelsverkehrs auf antiken Wandgemälden). Leipzig, 1868, grand in-8°, avec six planches. — Article de M. Beulé, août, 333-343.

Les boutiques de Pompéi. — Article de M. Beulé, août, 405-416.

Notice sur Philippe Jaffé et ses ouvrages. Regesta Pontificum Romanorum, Berolini, 1851, gr. in-4°. — Bibliotheca rerum germanicarum, tomes I à IV, 1864 à 1869, in-8°. — 2e et dernier article de M. Rocquain, janvier, 61-69. (Voir, pour le premier article, le cahier de décembre 1870.)

Mémoires de l'Institut impérial de France, Académie des inscriptions et belles-lettres, tome XXVI, 2e partie. Paris, 1870, in-4° de 560 pages. Août, 387.

La Batrachomyomachie d'Homère, combat des rats et des grenouilles, poëme héroï-comique, traduit du grec en vers français, par V. Q. Thouron. Toulon, 1871, in-8° de 18 pages. Août, 389.

Saint-Évremont, Étude historique, morale et littéraire, suivie de fragments en vers et en prose, par Gustave Merlet. Paris, 1870, in-12 de 336 pages. Août, 389.

Les Idylles de Théocrite, traduites du grec, par C. E. Rathier. Paris, 1871, in-12 de xv-232. Août, 388-389.

Pernette, par Victor de Laprade, de l'Académie française, édition illustrée. Paris, 1870, grand in-8° de VIII-292 pages. Août, 391-392.

Syndorix, le barde de Penmarc'h, par M^{me} Auguste Penquer. Paris, 1870, in-8° de 21 pages. Août, 391.

Les fastes de Rouen, poëme latin, par Hercule Grisel, prêtre rouennais du XVII^e siècle, publié avec une étude littéraire et des notes historiques et bibliographiques, par F. Bouquet. Rouen, 1870, in-12 de XVIII-669 pages. Août, 389.

Œuvres dramatiques de Lope de Vega, traduction de M. Eug. Baret, doyen de la Faculté des lettres de Clermont, tome II, comédies. Paris, 1870, un volume in-8° de 571 pages. Avril-mai-juin, 260-261.

Œuvres dramatiques de Calderon, traduction de M. Antoine de Latour, avec une étude sur Calderon, des notices sur chaque pièce et des notes. I^{er} volume. Drames. Paris, 1871, in-8° de LVI-523 pages. Octobre, 522-523.

Voltaire et la Société française au XVIII^e siècle. Voltaire et Frédéric, par G. Desnoiresterres. Paris, 1870, in-8° de 520 pages. Avril-mai-juin, 259-260.

Atti e memorie della R. Academia Virgiliana di Mantova, années 1869 et 1870. Mantoue, 1871, in-8° de 442 pages. Octobre, 524.

Quelques observations sur la lecture des inscriptions libyques, par Ch. de Gressot, Châtellerault, 1871, in-4° de 52 pages (autographiées) avec deux planches. Août, 390.

Sui canti popolari siciliani, studio critico di Giuseppe Pitre. — Canti popolari siciliani raccolti ed illustrati da Giuseppe Pitre. — Étude critique sur les chants populaires italiens, par Joseph Pitre. Palerme, 1868, in-12 de 160 pages. — Chants populaires siciliens, recueillis et commentés, par Joseph Pitre, et précédés d'une Étude critique du même auteur. Palerme, 1870-1871, deux volumes in-12 de XI-452 et X-500 et 16 pages. Septembre, 455.

Diplomi greci inediti ricavati da alcuni manoscritti della Biblioteca comunale di Palermo, tradotti da Giuseppe Spata. Turin, 1870, in-8° de 140 pages. Septembre, 455-456.

Irish folk lore, traditions and superstitions of the country, with humorous tales. — Traditions populaires irlandaises, légendes et superstitions, par Lageniensis. Glascow, 1870, in-12 de X-312 pages. Juillet, 331-332.

The pedigree of the english people. La généalogie du peuple anglais, par Thomas Nicholas, M. A. Ph. D., Londres, 2^e édition, 1869, grand in-8° de XIII-612 pages avec planches. Juillet, 330-331.

Franz Schubert, sa vie et ses œuvres, par M^{me} A. Audley. Saint-Germain, 1871, un volume in-12 de III-352 pages. Juillet, 329.

Albert le Grand, l'ancien monde devant le nouveau, par Octave d'Assailly. Paris, 1870, tome I, in-8° de VIII-448 pages. Août, 392.

Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France (reconnue établissement d'utilité publique par décret du 7 juillet 1869), 5^e année, 1871. Paris, 1871, un volume in-8° de LXIII-286. Octobre, 521-522.

SCIENCES HISTORIQUES.

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, onzième année, 1870. Colmar, 1870, in-8° de 466 pages, avec planches. Août, 390.

INSTITUT DE FRANCE.

Séance publique des cinq académies. Prix décernés, octobre, 521.

Académie française. Mort de M. Mérimée, avril-mai-juin, 256. — Élection de M. Patin, secrétaire perpétuel, juillet, 326. — Réception de M. Jules Janin. Séance publique annuelle. Prix décernés et proposés, novembre, 590-593. — Réception de M. X. Marmier. Élection de MM. le duc d'Aumale, Littré, Camille Rousset et de Loménie, décembre, 653.

Académie des inscriptions et belles-lettres. Mort de M. Caussin de Perceval, février, 128. — Mort de M. Dehèque, avril-mai-juin, 256. — Élection de MM. Thurot et de Rozière, de M. Amari, de MM. Robert et T. H. Martin, juillet, 326-327. — Mort de M. Huillard-Bréholles et de M. Texier. Séance publique annuelle. Prix décernés et proposés, décembre, 653-657. Élection de MM. Deloche et Derenbourg, et de M. Jules Labarthe comme membre libre, décembre, 653.

Académie des sciences. Mort de MM. Longet et Payen, avril-mai-juin, 256. — Élection de MM. Puiseux, de Lacaze-Duthiers et Belgrand, juillet, 386. — Mort de M. Piobert et de MM. Herschel et Murchison.

Académie des beaux-arts. Mort de M. Duban, mars, 184. — Mort de M. Auber, avril-mai-juin, 256. — Séance publique annuelle. Prix décernés et proposés, novembre, 593-595. — Élection de M. Questel, décembre, 657.

Académie des sciences morales et politiques. Élection de M. Henri Martin, juillet, 327. — Mort de MM. Mortimer-Ternaux et Pellat, novembre, 595. — Mort de M. G. Grote. Séance publique annuelle. Prix décernés et proposés, décembre, 657-660.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

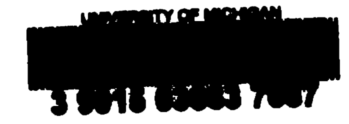
UNIVERSITY OF MICHIGAN